Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mouvementsociali25pari

LE

Mouvement Socialiste

III^e^ SÉRIE

P
Pol. Sci.

LE

Mouvement Socialiste

Revue Mensuelle Internationale

DIRECTEUR : HUBERT LAGARDELLE

ONZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE

TOME IV

Janvier-Juin 1909

TOME XXV de la COLLECTION

12-37
2 12 12

PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE, Libraires-Éditeurs

16, Rue Soufflot et 12, Rue Toullier

ÉTUDES ET CRITIQUES

Où en est la Révolution russe ?

Bien des gens de bonne volonté ont renoncé depuis longtemps à vouloir acquérir quelques connaissances précises sur le mouvement révolutionnaire en Russie. Il faut en chercher les raisons d'abord dans la confusion du mouvement lui-même, ensuite dans la rareté des renseignements sûrs (1).

On ne peut manquer, en effet, d'être frappé du grand silence qui enveloppe à l'heure actuelle le théâtre d'événements si retentissants. Après les bombes, les mouvements insurrectionnels, les manifestes, les grèves de ces dernières années, on sent plus profondément le calme qui semble maintenant régner en Russie. Les journaux nous disent bien de temps en temps que la troisième Douma n'est pas morte, que l'on a interdit quelques réunions, qu'on a découvert de petites conspirations, qu'on a saisi une imprimerie clandestine et surtout qu'on a jugé, condamné et pendu — ou plutôt condamné et pendu sans jugement — quelques socialistes. Mais comme il y a loin de ces nouvelles décourageantes par leur peu d'importance aux grands faits des années 1905 et 1906. Il ne faut certes pas se hâter d'en conclure que la révolution russe est vaincue pour longtemps. Mais il serait aussi puéril de nier que la réaction semble à l'heure actuelle ne trouver en face d'elle aucune résistance sérieuse.

I

Les partis politiques d'opposition sont en grande partie désorganisés. Un grand nombre de *Cadets* paraissent accepter comme un pis aller l'existence de la Douma actuelle et les

(1) Le petit livre que vient de publier P.-C. La Chesnais, *La Révolution russe et ses résultats, 1904-1908 (Mercure de France)*, mérite d'être

efforts que fait le gouvernement de M. Stolypine pour recouvrir d'un masque de légalité les mesures les plus arbitraires. Certains ont même l'air d'être satisfaits de ces duperies et, tout récemment, le prince Troubetskoï sentait si bien sur quelle pente glissante les libéraux sont en train de se laisser aller, qu'il écrivait dans le *Moskowskii Iéjénédielnick* un retentissant article (1) pour déclarer qu'il aimerait mieux un ministère franchement et ouvertement « cent-noir » que le gouvernement actuel. Le *Parti Social-démocrate,* divisé et inquiété, semble être tombé très bas, surtout depuis que se développe un peu l'organisation syndicale. Quant au *Parti socialiste révolutionnaire,* il est très difficile de dire quelle est sa situation. Ses chefs eux-mêmes ne la connaissent pas bien. Ce Parti qui se recrute surtout dans la population rurale a vu ses cadres presque anéantis par les mesures de répression qui durent depuis plus de deux ans. Il est impossible de savoir si les centres de fermentation et de propagande sont beaucoup plus nombreux que ceux que l'on connaît. S'il en était ainsi, il faudrait en tout cas s'attendre à trouver au Parti socialiste révolutionnaire de l'avenir une tout autre physionomie et une tout autre orientation que celles du passé. « Nous ne savons pas quelle surprise nous est réservée », nous disait récemment à ce propos un socialiste révolutionnaire des mieux placés pour être au courant des affaires de son organisation. Et il ajoutait : « Pour l'instant, nous n'avons guère qu'à attendre. »

La réaction triomphe sur tous les points. Les universités sont sans vie. Les efforts du gouvernement pour détruire la communauté paysanne se poursuivent sans trêve et, dans quelques régions, ont déjà été couronnés de succès. Les organisations corporatives sont inquiétées et beaucoup sont obligées de n'avoir qu'une existence clandestine. Les unions de syndicats sont rigoureusement interdites. La censure est presque aussi méticuleuse qu'aux moments les plus fameux de sa triste histoire. Enfin, un emprunt à l'étranger est en train de se décider d'une manière définitive. Ce dernier symptôme est d'une gravité exceptionnelle, car il montre combien le gouvernement a confiance dans l'avenir.

---

lu par tous ceux qui ne sont pas encore tout à fait découragés : ils y trouveront un grand nombre de faits bien groupés, un précieux souci d'ordre et de clarté, et des réflexions intéressantes.

(1) Voir *La Correspondance russe* du 16 décembre 1908.

II

Le mouvement révolutionnaire est donc, à l'heure actuelle, ou ralenti ou caché. Cette constatation ne va pas sans amertume, quand on se souvient de la belle et audacieuse offensive que toutes les forces d'opposition ont su prendre et maintenir de longs mois, il y a deux ou trois ans.

L'occasion, à ce moment-là, semblait unique. La guerre contre le Japon avait mis à nu toutes les tares du régime autocratique. Après la guerre, le gouvernement était aux abois. Il n'avait plus d'argent; l'armée était indisciplinée et peu sûre. Les paysans étaient exaspérés. Les ouvriers faisaient avec enthousiasme l'essai de leurs jeunes forces. Or, malgré que les circonstances lui fussent si favorables, la révolution n'a pas réussi, en ce sens qu'aucun ordre nouveau n'a été instauré, qu'aucune institution nouvelle (la Douma ne compte pas) n'est venue sanctionner la révolte du peuple russe.

Serait-ce que le gouvernement russe était plus fort qu'il ne semblait ? Ou bien serait-ce que les beaux élans des partis d'opposition, des paysans et des ouvriers cachaient une faiblesse insoupçonnée ? Nous penchons vers la seconde de ces explications.

La faiblesse du gouvernement n'avait pas été exagérée, et elle n'est pas moindre maintenant qu'autrefois. L'armée russe n'a jamais cessé d'être dépourvue de toute véritable force. Les soldats ont toujours été ignorants et paresseux, les officiers débauchés et prévaricateurs. La renommée de l'armée russe est une des plus étranges légendes de l'histoire moderne. On pense toujours, malgré soi, que la Grande Armée a reculé devant elle, et on oublie que ce n'est pas devant elle, mais devant un peuple défendant ses champs et ses églises. La France a d'ailleurs eu, depuis les premières négociations de l'alliance franco-russe, un grand intérêt à laisser croire que l'armée russe était puissante, afin de pouvoir parler d'une compensation éventuelle aux emprunts de la nation alliée. La bureaucratie n'a jamais été qu'une chancelante muraille entre le peuple mécontent et le gouvernement. Comment oublier que, sauf les grands dignitaires, les bureaucrates s'accommodaient fort bien de l'idée d'un triomphe possible de la révolution et qu'ils n'étaient pas loin de se mettre du côté du peuple, quand on pouvait espérer qu'il allait triom-

pher ? La police, tracassière et cruelle, se fait toujours acheter par le plus offrant. Aucun règlement n'est sérieusement appliqué. Le désir de faire son métier fléchit toujours devant la tentation d'un bon pourboire. Que de Juifs habitent, sans en avoir le droit, hors de la zone que la loi leur assigne, parce qu'ils savent au moment opportun acheter un commissaire de police ! Quant au clergé, son rôle politique est nul, parce que son niveau intellectuel et moral est très bas. Le clergé noir ou régulier est d'une ignorance inimaginable. Il n'est d'ailleurs pas mêlé à la vie et les commotions du dehors viennent mourir sans les ébranler au pied des murailles de leurs couvents. Les prêtres, chargés de famille et dont la vie matérielle est souvent difficile, ont assez à faire à courir après un casuel incertain sans chercher à avoir d'opinion réfléchie sur les événements de leur temps. Ils disent des prières pour le tsar et sa famille, ils lancent l'anathème contre Pougatchev et les révoltés, mais sans conviction, et ils aiment mieux célébrer un mariage, dont les douze roubles sont impatiemment attendus par leurs femmes et leurs enfants.

Ni l'armée, ni la bureaucratie avec la police, ni le clergé ne peuvent être considérés comme de dévoués défenseurs du régime autocratique. Il faut chercher ces défenseurs dans les hautes sphères gouvernementales: la Russie a souvent produit ou de grands tsars ou de grands ministres dont la volonté supérieure a su donner à l'édifice chancelant de l'Etat une apparente solidité toujours menacée et toujours rétablie. On a parfois reproché aux historiens russes d'exagérer le génie d'un Pierre-le-Grand et les talents d'une Catherine ou d'un Potemkine. Ce reproche ne semble pas fondé, car comment exagérer l'importance de l'œuvre de quelques hommes qui surent créer et maintenir le miracle de l'anarchie et de la faiblesse donnant l'illusion de l'ordre et de la force. De même, l'historien futur devra reconnaître l'incomparable énergie de quelques hommes d'Etat russes de notre temps, d'un Plehve et d'un Pobédonostev, par exemple. Les hommes de ce genre sont à eux seuls toute la force du gouvernement des tsars. Ils arrivent à gagner du temps au prix d'un effet extraordinaire. Ils unissent et divisent à propos. Ils résistent victorieusement aux attaques d'en bas et à celles de la cour. Ils savent faire la police avec un personnel incapable et trouver des ressources financières sans la moindre garantie réelle. Leurs actions sont presque toutes des tours de force. Aussi

sera-ce un des titres de gloire du *Parti socialiste révolutionnaire* d'avoir compris la puissance de ces hommes d'Etat et d'avoir dirigé contre eux les meilleurs et les plus dévoués de ses combattants.

Mais s'il est vrai que la vitalité et la force du gouvernement russe dépendent de la volonté opiniâtre de quelques hommes, il en résulte bien que cette force et cette vitalité sont incertaines et toujours menacées, et qu'au fond le gouvernement russe est extrêmement faible.

III

Or il a, jusqu'ici, été plus fort que le mouvement révolutionnaire.

Depuis qu'on épilogue sur l'échec au moins momentané de la révolution russe, on en a proposé beaucoup d'explications. On a parlé de l'immensité du territoire russe, de la diversité de races, de traditions et de religions des peuples qui y vivent, des difficultés de communication et d'un certain nombre d'autres circonstances extérieures. Il n'est pas douteux que ces facteurs aient joué un rôle. Leur importance ne semble pas considérable, si l'on songe qu'en d'autres pays, où des révolutions politiques ont réussi, ces facteurs n'étaient pas absents.

Ce qui a manqué au peuple russe pour réussir, c'est la possession d'un idéal concret, précis, commun à tous et tiré de la pratique de sa vie et de la connaissance réfléchie de ses besoins. Il est inutile de rappeler que toutes les transformations profondes de la vie sociale ont été précédées de la lente découverte et de la propagation de ce que Sorel a désigné sous le nom de *mythe*. Nous nous bornerons à montrer que les forces d'opposition en Russie n'avaient et ne pouvaient avoir rien de pareil.

Ces forces comprenaient les libéraux démocrates, les socialistes démocrates, les socialistes révolutionnaires, les ouvriers et les paysans.

Les libéraux démocrates se recrutent surtout parmi les intellectuels (écrivains et publicistes, avocats, médecins, professeurs), les bourgeois des villes (industriels et marchands) et une partie de la noblesse (celle qui s'intéresse à la politique locale des *zemstvos*). Pour toutes ces catégories de personnes,

le régime autocratique est désastreux. Les intellectuels ont besoin pour exprimer leurs idées de jouir d'une certaine liberté de la parole et de la presse, que le régime autocratique ne leur donne pas. Beaucoup, parmi eux, ont étudié dans l'Europe occidentale; lorsque, leurs études achevées, ils sont retournés en Russie, ils ont durement senti la tyrannie de la censure, les tracasseries de l'administration, l'arbitraire de la procédure. Ils ont été conduits à considérer la liberté politique dont jouissent les pays de l'Europe occidentale, et surtout la France et la Suisse, comme le but de leur activité sociale. Les bourgeois des villes, marchands et industriels, voient dans le régime autocratique le grand obstacle à l'extension et à la sécurité de leurs affaires. Un protectionnisme très développé (les douanes fournissent la plus grosse part des recettes de l'Etat), des moyens de communication tout à fait insuffisants, le système des guildes rendent le commerce très difficile en Russie. L'industrie est également entravée. La métallurgie vit surtout des commandes de l'Etat. Il dépend d'un ministre que de nombreuses usines pour la fabrication des rails, des wagons, des machines, des bateaux et des armes soient en pleine activité ou chôment. L'industrie sucrière, qui a pris un très grand développement en Russie à la fin du XIX^e^ siècle et a fait de ce pays le quatrième producteur de sucre du monde entier, est à la merci des mesures douanières prises par le gouvernement. Pas mal de ports de la mer Noire (Kertch, Théodosie, Novoronisk) vivent dans la perpétuelle crainte du décret qui ouvrirait de nouveau au commerce le port militaire de Sébastopol ou de la réalisation d'un projet déjà ancien de création d'un port nouveau à Touapsé. D'une manière générale, l'industrie et le commerce russes qui, à leur état naissant, n'existaient que grâce à la volonté et souvent à l'arbitraire de l'autocratie, veulent maintenant se débarrasser d'une tutelle devenue gênante. Quant aux zemstvos, leur activité est constamment contrecarrée par les exigences du pouvoir central. Ces institutions, qui ont déjà fait des merveilles dans le domaine de l'instruction populaire, de l'hygiène, de l'organisation des services médicaux, du crédit rural, réclament des droits plus étendus. Leurs défenseurs accusent naturellement le régime autocratique et, comme les intellectuels et les bourgeois, réclament une constitution libérale.

Mais les *libéraux* de Russie, comme ceux de tous les pays du

monde, et comme Panurge, ont une peur naturelle des coups. La violence n'est pas leur fait. Ils préfèrent la légalité; leur arme de prédilection est la pétition. Entraînés malgré eux dans la bataille de l'année 1905, ils ne se sentaient pas à leur place. Ils ont profité de toutes les occasions pour retourner à leurs chères études et ne manquent pas maintenant de dire que la révolution a échoué parce que l'on a voulu aller trop vite. Leur conclusion présente est qu'il faut laisser faire M. Stolypine, qui paraît décidé à ne pas laisser disparaître la Douma. Et ils laissent faire, montrant ainsi leur faiblesse et leurs vrais sentiments.

Le *parti social-démocrate russe* échappe certainement à quelques-unes des critiques qu'un ouvrier révolutionnaire français pourrait faire aux social-démocrates en général, en prenant le parti socialiste allemand comme modèle du genre. Tandis que les social-démocrates allemands, comme l'a si bien démontré Berth aux lecteurs du *Mouvement Socialiste,* ne constituent guère plus qu'un parti de réformes démocratiques, les social-démocrates russes sont restés révolutionnaires. A l'opposé des libéraux, ils pensent que le régime autocratique ne peut être renversé que par la force. Leur activité a été très grande pendant la période aigüe des conflits. A Pétersbourg et à Moscou, en 1905, les social-démocrates ont eu de nombreuses victimes tombées en défendant bravement leurs barricades. Mais leur parti semble condamné pour longtemps à ressembler aux armées de la Pologne indépendante, où il y avait plus d'officiers que de soldats. Les raisons de cette situation sont nombreuses. Nous nous contenterons d'indiquer les principales. D'abord, la Russie est encore peu industrielle, et même en admettant que les ouvriers s'enrégimentent tous dans le parti social-démocrate, leur armée n'aurait quelque densité que dans certaines régions et demeurerait clairsemée sur la plus grande partie du territoire russe. De plus, la situation actuelle en Russie oblige les social-démocrates à concevoir leur activité sur un schème tout à fait curieux. Socialistes, ils travaillent à une révolution bourgeoise. Réformistes quand il s'agira de l'émancipation des travailleurs, ils sont révolutionnaires maintenant qu'il s'agit de l'émancipation du capital. Nous disions plus haut que les social-démocrates russes sont restés révolutionnaires et en ont donné la preuve. Nous pouvons préciser maintenant et dire : les social-démocrates russes conçoivent la révolution

sociale comme les social-démocrates allemands, c'est-à-dire qu'ils la transforment en une pacifique conquête de réformes et en un jeu de petites combinaisons parlementaires. Mais, comme ils pensent que cette « révolution sociale » doit être précédée de l'instauration d'un régime libéral, ils remettent à plus tard de penser à la « mission » du prolétariat et se préoccupent seulement de jeter bas l'autocratie. Ils se rapprochent ainsi des libéraux. Mais tandis que les libéraux ne veulent pas faire leur besogne en se pressant, les social-démocrates veulent aller vite. Après avoir dit qu'ils sont restés révolutionnaires, il faut donc dire : ils sont restés révolutionnaires dans l'intérêt immédiat de la bourgeoisie; ils ont hâte d'en avoir fini avec le régime autocratique pour s'en prendre, tout à leur aise, et *sans violence*, au capital libéré.

De pareilles subtilités peuvent plaire à quelques intellectuels ayant mal digéré cinq ou six brochures traduites de l'allemand; elles leur donnent cet air profond et même un peu machiavélique qu'ils aiment tant; elles leur permettent aussi de trouver à s'employer dans les conflits actuels. Mais que peuvent bien en faire des ouvriers ? Rien, j'imagine. Et c'est pourquoi l'influence de la social-démocratie sur eux est restée et restera sans profondeur.

Le *parti socialiste révolutionnaire russe* a sur le parti social-démocrate deux grands avantages: d'abord, il a des traditions déjà anciennes; ensuite, il a senti l'importance de l'élément rural et paysan dans la vie générale du pays. On a souvent fait la remarque que les Juifs sont plus nombreux dans l'état-major social-démocratique russe que dans celui du parti socialiste révolutionnaire. Si la remarque est fondée, ce que nous ignorons, ce fait concorderait bien avec la différence d'orientation des deux partis. Les social-démocrates ont assez péniblement adapté à la Russie les méthodes du parti socialiste allemand. Les socialistes révolutionnaires ont prétendu reprendre et améliorer la tactique du plus russe des partis d'opposition, celui de la *volonté du peuple:* « Le parti socialiste révolutionnaire, disait Guerchouni, se considère comme l'héritier spirituel du parti de la *Volonté du Peuple.* » Les socialistes révolutionnaires ont, en effet, gardé de ce vieux et glorieux parti la pratique du terrorisme, dont la valeur, en Russie, est certainement très grande. Il ne faut pas oublier que le terrorisme est une méthode vieille déjà de près d'un demi-siècle, que, peu ou prou, tous les grands partis d'opposition l'ont employée

ou tolérée. Même si cette arme venait à être abandonnée bientôt, la durée de ses services aura été telle que l'historien futur de la révolution russe devra voir en elle un des plus attachants problèmes qu'il aura à résoudre.

Mais, comme le parti de la *Volonté du Peuple,* les socialistes révolutionnaires sont restés peu nombreux. Attachés aux traditions de la lutte révolutionnaire en Russie, cherchant à s'appuyer sur les paysans et leurs institutions économiques plus que sur les ouvriers, ils ont souvent été près d'entraîner après eux les masses. Ils n'y ont jamais réussi tout à fait et c'est sans doute parce qu'ils ont, eux aussi, trop regardé du côté de l'Ouest. Compris par les paysans, quand ils réclament pour eux l'élargissement de la commune rurale et la disparition de la propriété nobiliaire foncière, ils parlent une langue incomprise toutes les fois qu'ils parlent de république, de fédération et de libertés politiques.

IV

Ce que nous venons de dire de l'insuccès des partis social-démocrate et socialiste révolutionnaire contient implicitement ce qui nous reste à dire de la masse ouvrière et paysanne.

La classe ouvrière russe est en train seulement de se constituer. Si dans quelques régions déjà, il existe un prolétariat industriel définitivement attaché à l'usine, en bien des points encore les ouvriers sont des paysans qui ne demandent à l'industrie qu'un appoint de ressources; ils vont à la ville quand le travail des champs presse peu; beaucoup de ceux qui s'y installent pour plus d'une saison n'ont pas perdu l'espoir de retourner au village, où ils ont souvent laissé leur famille.

Néanmoins, si imparfaite que soit encore l'exploitation capitaliste en Russie, elle n'a pas manqué de produire, chez ses victimes, ses effets généraux. L'ouvrier a senti l'insuffisance de ses salaires, la longueur excessive de la journée de travail, la discipline humiliante de l'atelier, la rudesse de la tutelle patronale. Il a rêvé de briser ou au moins d'élargir ses chaînes. Il en a demandé les moyens au syndicat et à la grève. N'ayant pas encore l'habileté technique de l'ouvrier français et son pays n'étant pas encore entré dans une ère de prospérité économique, il n'a pas pu se hausser jusqu'à la concep-

tion de l'atelier débarrassé du patron. Il a fait l'essai de ses forces avec beaucoup de maladresse. Sa naïveté est extrême. On le fait aisément attendre avec des promesses. Il a la générosité de l'enfant et, n'ayant pas de cruauté, n'en suppose pas chez autrui. Par suite, il n'a pas dressé de ses propres mains une infranchissable barrière entre sa classe et l'autre. On lui a demandé ses armes pour renverser le gouvernement et il les a prêtées : il s'est mis en grève. L'instinct de lutte, si bien développé par l'exploitation capitaliste, l'ouvrier russe le possède. Mais c'est encore un instinct qu'aucun but concret n'est venu redresser.

Pour tous ceux qui s'intéressent moins aux destinées de l'autocratie qu'à celles du prolétariat en général, la question de savoir si l'ouvrier russe marche à grands pas vers le sentiment profond de sa tâche est de la plus haute importance. Nous sommes de ceux qui pensent que la faiblesse actuelle de l'ouvrier russe est grosse de promesses. S'il développe ses syndicats, il sera obligé par la situation politique de son pays, de leur donner l'esprit révolutionnaire. En Russie, plus qu'ailleurs peut-être, le syndicat est une véritable conquête, périlleuse et dure. L'expérience qu'a faite l'ouvrier russe de l'échec des grèves politiques est bien faite pour l'éloigner de toute idée énervante de collaboration des classes et l'amener au sentiment qu'il n'a à compter que sur lui-même. Le jour où elle en sera là, la classe ouvrière russe sera forte. Jusqu'à ce jour elle manquera de consistance et sera aussi incapable de réaliser les desseins d'autrui que ses propres desseins.

Si l'on peut dire que les ouvriers russes se sont, en un certain sens, trop occupés peut-être de problèmes n'ayant pour eux qu'un intérêt secondaire, les paysans, au contraire, ont montré une clairvoyance de classe extrêmement curieuse. Ces naïfs ont été d'une méfiance singulière. Ils ont coupé les bois des grands propriétaires, pris leur bétail et leurs réserves de grain, ensemencé leurs terres ; il leur est même arrivé de mettre le feu à leurs maisons de campagne; on ne les a guère vu se prendre aux fadaises démocratiques des intellectuels qui venaient les exhorter au calme. Ils se sont débarrassés d'un certain nombre de représentants de la police et du gouvernement, sans prétendre collaborer le moins du monde à l'œuvre des bourgeois libéraux. A la Douma, tous les partis leur ont fait la cour et ils ne se sont laissés gagner par aucun : ils ont constitué leur propre parti. Dans leurs programmes,

ils ont laissé de côté tout ce qui était sans intérêt pour eux et n'ont parlé que de la question agraire. Ils veulent plus de terre et ils entendent l'avoir en commun. Tout le reste leur est totalement indifférent.

Dans ces conditions, les paysans ne pouvaient être que des spectateurs d'un mouvement révolutionnaire ayant pour but de jeter bas l'autocratie.

V

Où en est donc la révolution russe? En somme, la cause de son échec doit bien être cherchée dans la faiblesse de l'opposition. La grande majorité du peuple russe (les paysans) est restée et restera étrangère à une révolution purement politique; la classe ouvrière sera amenée à s'en désintéresser chaque jour un peu plus. Les intellectuels du socialisme ont prêché dans le désert et risquent de ne pouvoir faire mieux dans l'avenir. Les intellectuels et les bourgeois libéraux semblent consolés et presque contents.

Le tsarisme pourrait donc bien avoir encore de longs jours à vivre et durer tant que la bourgeoisie française lui donnera de l'argent — c'est-à-dire longtemps.

J.-B. Séverac.

Le danger des Monopoles d'État

Au moment où les radicaux et les socialistes parlementaires projettent le rachat des chemins de fer et des concessions minières, en même temps que l'extension des monopoles d'Etat à l'alcool, au sucre, à la circulation des blés ; à l'heure où l'Etat cherche à absorber l'activité économique du pays, des faits probants viennent témoigner, une fois de plus, de l'incapacité irrémédiable, de la routine incurable de l'Etat industriel.

Qu'il s'agisse, en effet, de la fabrication des allumettes, du tabac ou de la poudre, de l'exploitation des chemins de fer ou des téléphones, toujours on constate cette incapacité absolue. Comme le disait récemment M. Paul Leroy-Beaulieu, « l'Etat industriel qui, à l'imitation de l'Etat bureaucratique dont il est inséparable, manque de mobilité et d'initiative, fabrique d'après une certaine routine (1) », sans se préoccuper des goûts et des besoins des consommateurs. Avec lui, la production n'est plus déterminée, ni réglée par la consommation. C'est la production « généralement figée dans des types presque immuables, qui a la prétention de régler et de déterminer la consommation ».

Mais si le public se plaint, avec juste raison, de la mauvaise qualité, de la cherté des allumettes, des cigares, des cigarettes de la régie, les critiques deviennent plus véhémentes, les doléances plus vives lorsqu'il s'agit de l'insuffisance de services publics comme ceux des postes, des télégraphes, des téléphones, dont la fonction économique est capitale.

On peut dire que l'administration des postes a toujours été au-dessous de sa tâche. Mais, par suite de l'accroissement régulier du trafic, d'une part, de l'inertie des ministres responsables et de leur état-major, d'autre part, la disproportion entre l'effort demandé et les forces mises en mouvement a

---

(1) *L'Economiste français*, p. 705. Paul Leroy-Beaulieu, « L'Etat industriel ».

été parfois tellement grande, dans ces dernières années, que de véritables crises ont éclaté. On se rappelle peut-être le gâchis lamentable des mois d'août et septembre 1905. Dans leurs wagons-postes ridiculement petits, mal aménagés, où ils étouffaient, les employés étaient submergés par les correspondances. Par milliers, les lettres s'amoncelaient dans les bureaux têtes de lignes, attendant d'être mises sur la bonne voie. Elles cheminaient aussi lentement qu'au temps des diligences, tandis que, par milliers, des télégrammes eux-mêmes restaient en détresse, éprouvant des retards de douze, quinze, dix-huit heures. Quant au téléphone, les techniciens de la rue de Grenelle en avaient déjà fait un véritable instrument de supplice, à l'usage des abonnés.

Non seulement l'administration est incapable, en temps ordinaire, d'assurer les communications téléphoniques, mais encore, chose inouïe, inconcevable, elle ne prend même pas les précautions les plus élémentaires pour protéger ses immeubles contre les incendies; elle ne cherche même pas à sauvegarder l'existence des personnes. Dans son interpellation relative à l'incendie récent de Gutenberg, M. G. Berry a indiqué les vices de construction de l'immeuble incendié, montré l'incurie criminelle de ceux qui avaient installé le bureau central des téléphones. « Si, a-t-il dit, un particulier ou une société privée avait réclamé l'autorisation d'ouvrir au public un établissement comme celui de Gutenberg, offrant aussi peu de garanties, jamais les inspecteurs de l'administration ne l'auraient accordée... (1) » A Gutenberg, il n'y avait aucun escalier de dégagement; au premier et au quatrième étage, les portes de sortie ne donnaient accès qu'à une seule personne à la fois. Heureusement que l'incendie a éclaté un dimanche. Si, en effet, le feu avait pris un jour de semaine, plus de cent employés périssaient dans les flammes. »

Vraiment, M. G. Berry avait beau jeu contre M. Symian. Les ingénieurs de l'administration avaient triplé le voltage des câbles sans changer ces derniers, d'où premier danger d'incendie. D'autre part, les appareils de protection usités dans toutes les villes de l'étranger manquaient à l'entrée du bureau comme à l'intérieur (2). Quant à une surveillance

(1) *Journal officiel* du 7 novembre 1908, p. 2103, col. 1.

(2) Un journal corporatif, le *Professionnel des Postes, Télégraphes et Téléphones,* dit que les ingénieurs n'essaient même pas de protéger

permanente exercée par des techniciens, dans les sous-sols, il n'y en avait pas, rapporte M. G. Berry. Le député de Paris a cru pouvoir affirmer que ces techniciens auraient évité l'incendie. La chose n'est pas certaine, et M. G. Berry serait sans doute très étonné d'apprendre que ces soi-disant techniciens se recrutent parmi des « peintres, des chapeliers, des employés de commerce entrés dans l'administration par protection et qui apprennent peu à peu leur métier, aux dépens des abonnés et des téléphonistes ».

Dans sa réponse à M. G. Berry, le sous-secrétaire d'Etat a couvert de fleurs les ingénieurs de son administration. M. Symian s'est moqué du monde. Il n'ignore pas, en effet, leurs fantaisies coûteuses, leurs fautes lourdes et impardonnables; il n'a pas oublié, et pour cause, l'histoire du câble sous-marin de Brest à Dakar. Voici, en quelques mots, cette intéressante histoire. Les calculs des ingénieurs étaient si exacts que le câble ne put atterrir au point indiqué; il était trop court de 75 kilomètres. Un an à peine après son immersion, il fallut lui donner du mou, ce qui entraîna une nouvelle dépense de 800.000 francs. L' « erreur » était forte ! Sans doute, vous vous imaginez qu'après cette affaire, les techniciens de l'administration, honteux et confus, craignant des peines disciplinaires, baissèrent l'oreille. Vous ne connaissez pas la superbe de ces hommes qui jouissent de toute les immunités ! Ils ne voulurent pas avouer leur bévue; ils le prirent de haut, et leur porte-parole, M. Estaunié, commissaire du gouvernement, déclara l'an dernier, au Parlement, que si le câble Brest-Dakar atterrissait à Yoff, au lieu d'atterrir à Dakar, c'était après études approfondies et non par suite d'une erreur dans le calcul de la longueur du câble. Ce qui n'a pas empêché M. Simyan de dire ensuite tout le contraire et de souligner ainsi l'impudence des ingénieurs ! Aujourd'hui, le sous-secrétaire d'Etat reconnaît que l'atterrissage à Yoff est mauvais et il va faire prolonger le câble jusqu'à Dakar, ainsi que le prévoyait l'administration dans « le projet annexé à la loi portant approbation du crédit primitif ».

M. Simyan est fier d'être à la tête d'administrateurs habiles

---

par des coupe-circuits les appareils appelés *multiples* qui coûtent de 500.000 à 800.000 francs.

et de techniciens incomparables. Il admire leur « endurance au travail », leur « initiative féconde ». Tant mieux ! Mais je crains bien que cette admiration ne soit pas du tout partagée par les personnes intéressées. On pourrait prendre, sur ce point, l'avis de la « Ligue des abonnés du téléphone ».

Les parlementaires eux-mêmes n'adressent pas que des louanges aux collaborateurs immédiats du sous-secrétaire d'Etat. Ecoutez plutôt M. Noulens :

La Commission du budget et la Commission des postes, dit-il, sont lasses de constater à chaque instant que les renseignements qui leur sont donnés par l'administration des postes sont erronés ou incomplets...

L'imprévoyance des services techniques est telle que des fournitures considérables de fils de cuivre sont demandées au dernier moment; on en réclame alors l'expédition en grande vitesse. Ces fils de cuivre ne sont d'ailleurs utilisés ensuite que de longues semaines après leur réception. Il y a eu, de ce chef, des dépenses de 50.000 francs, de 60.000 francs de frais de transport faites sans utilité...

Il y a deux ans, en exécution du programme de 1906, on avait construit, pour le bureau de Gutenberg, un multiple divisé qui coûtait environ 2.200.000 francs. Ce multiple était achevé, il allait être inauguré, lorsque brusquement des ordres contraires furent donnés; on décida que ce multiple divisé serait transformé en multiple à jaks généraux de départ. C'était une dépense supplémentaire de 1.500.000 francs imposée au Trésor; on en aurait évité la majeure partie en faisant tout d'abord la commande d'un multiple à jaks généraux. Quoi qu'il en soit, le multiple fut transformé. Il venait d'être inauguré au moment où se produisit l'incendie de Gutenberg, et ce multiple, qui avait coûté 3.700.000 francs, par suite des revirements de l'administration, fut consumé sans avoir pour ainsi dire servi; mais ce qu'il y a de mieux, c'est qu'au lendemain de l'incendie de Gutenberg, on décida de revenir au multiple divisé, c'est-à-dire au système qu'on avait abandonné...

De tels faits montrent à la fois le désordre et l'état d'indécision de notre service des téléphones. Nous ne devons pas être surpris d'un tel état de choses. Le public subit le contre-coup de cette mauvaise organisation, par la difficulté des communications journalières, et les contribuables par la charge très lourde de dépenses inutiles (1).

(1) *Journal officiel,* 2e séance du 24 novembre 1908.

On peut dire que le problème de la réorganisation du service téléphonique n'a pas fait un pas depuis 1902. Après avoir gaspillé une centaine de millions, les techniciens chers à M. Simyan ne savent quelle résolution prendre, quel système adopter. Le rapporteur du budget des postes, M. Chautard, le dit expressément : « Comment ne pas se plaindre des efforts dépensés en pure perte, des sommes considérables employées à étendre le mal au lieu de le faire disparaître; comment admettre que ce grand monopole d'Etat, dont le but unique devrait être le maximum des satisfactions, des garanties, des facilités pour le public et pour la prospérité générale, soit administré avec autant de mépris hautain et aussi peu de souci des exigences et des besoins du consommateur (1). »

Sous le rapport de l'incurie, des gaspillages, des irrégularités budgétaires, l'administration des postes peut disputer la palme à celle de la marine. M. Simyan peut donner la main à M. Thomson et à ses pareils; la gestion de l'un vaut celle de l'autre. Les parlementaires, qui ne sont pourtant pas très difficiles, n'ont pas l'air d'apprécier beaucoup la cuisine budgétaire préparée par le sous-secrétaire d'Etat et ses fidèles, MM. Estaunié et Dénery. Voici en quels termes s'exprime M. Doumer, au sujet de certaines annulations de crédits :

> Nous constatons une fois de plus l'absence de toute prévision dans les dépenses à faire, les retards, les à-coups, la non exécution des programmes proposés et acceptés par les Chambres, qui caractérisent l'administration des postes et télégraphes. Elle demande des crédits budgétaires ou des crédits supplémentaires qu'elle n'emploie pas; elle dépense là où elle n'a rien prévu, rien demandé. *C'est un désordre financier qui a pour corollaire inévitable un désordre administratif et technique.* (Séance de la Chambre du 19 décembre 1908.)

Oui, mais ce désordre profite à certains. Comme dit l'autre, cet argent n'est pas perdu pour tout le monde, pas plus que les millions qu'on verse aux constructeurs de câbles et de multiples. On ne fait presque plus d'adjudications dans les P. T. T., observe un journal professionnel; on traite de gré à gré le plus souvent. « En réalité, dit ce journal, on fait

---

(1) Rapport. — *Budget général 1909,* pp. 25-26.

bien des adjudications, pour la frime; on fixe des prix si bas que la plupart des adjudications n'aboutissent pas. On passe ensuite des marchés sous le manteau, mais la forme a été sauvegardée (1). » Dans la marine, on fait les choses plus en grand, mais on ne fait pas mieux. Et si la marine a son histoire des manomètres truqués, la poste a celle des ampèremètres également truqués. Mais tout s'arrange avec messieurs les fournisseurs !

L'incendie de Gutenberg a supprimé le service de vingt mille abonnés, paralysé, pendant un certain temps, tout le commerce du centre de Paris, porté un préjudice, non seulement aux commerçants, mais encore à leurs correspondants. En bonne justice, l'administration devrait réparer les dommages causés aux abonnés. Mais l'Etat n'est pas un exploitant comme les autres ; aussi, dans la séance du 6 novembre, le sous-secrétaire d'Etat des postes a décliné toute responsabilité, refusé toute concession, toute indemnité. Une compagnie privée, dit M. Leroy-Beaulieu, n'eût sans doute pas hésité à accorder les équitables réductions réclamées. « L'Etat industriel, au contraire, tient à affirmer, envers et contre tous, sa prépotence. » L'Etat, qui prétend esquiver ainsi les responsabilités ne se place pas sur le terrain de la production, ne se considère pas comme un échangiste ordinaire, mais comme un maître, imposant ses conditions, comme une autorité discrétionnaire devant laquelle doivent s'incliner les particuliers. La notion de responsabilité, la notion de droit disparaît devant la *puissance politique*.

Les socialistes parlementaires, qui veulent, comme les démocrates, étendre à l'infini les attributions de l'Etat, ne paraissent pas se préoccuper beaucoup de quelques questions très importantes. Si l'on examine ce qu'ils ont dit ou écrit à ce sujet, on reconnaît que leurs conceptions ne diffèrent en rien de celles des radicaux.

On comprend que des radicaux, des démocrates socialisants, c'est-à-dire tous ceux qui considèrent l'Etat comme une divinité puissante et tutélaire, comme une Providence terrestre, s'inquiètent peu de la gestion des services publics. Comme ils demandent tout à l'Etat, ils trouvent tout naturel

---

(1) *Le Professionnel des P. T. T.*, 25 décembre 1908.

que ce dernier emploie tous les moyens pour se procurer de l'argent. « Quand tels citoyens déclarent : l'Etat devrait faire ceci, l'Etat devrait faire cela, l'Etat devrait distribuer du pain, l'Etat devrait donner des spectacles gratuits qui éleveraient l'âme civique, les hommes politiques ne disent pas non, mais ils cherchent aussitôt de l'argent; les citoyens ne se préoccupent pas de si peu. On comprend alors l'importance des contributions indirectes, par lesquelles, sans s'en apercevoir, les citoyens font les frais de tous les services qu'ils demandent à l'Etat de leur rendre gratuitement. Et on comprend aussi l'importance des monopoles : avec les contributions indirectes, l'Etat ne perçoit qu'une partie de ce que paie le citoyen pour se procurer un objet de consommation ou un service, et des industriels perçoivent l'autre part. Avec le système des monopoles, l'Etat perçoit tout : il perçoit à la fois le bénéfice industriel et l'impôt (1). »

J'ai cité ce passage en entier, car il éclaire parfaitement la question. Dans le même article, M. Guieysse nous donne des détails intéressants sur le service des postes, dont le caractère fiscal est extrêmement net. « En 1903, il a encaissé, en effet, 296 millions et n'a nécessité comme dépenses que 223 millions: il a donné un bénéfice de 73 millions ; il a rapporté autant, si nous ne nous trompons pas, que la taxe sur le revenu des valeurs mobilières. » Ces quelques chiffres sont suggestifs. Aussi, tandis qu'un Français acquitte une taxe de 1 fr. 70 pour le transport d'une lettre de 250 grammes, un Suisse paie 10 centimes seulement, un Luxembourgeois 20 centimes, un Allemand 24 cent. 4, un Anglais 26 cent. 2. Quant aux abonnés du téléphone, on leur impose des charges excessives et nous savons comment ils sont servis. Sous ce rapport, la France est au-dessous de tous les pays civilisés.

On ne saurait trop insister sur l'importance et la gravité du problème des monopoles d'Etat, qui est celui de la *socialisation de l'échange*. Il s'agit ici de l'avenir économique. Mais ceci demande quelques explications. Proudhon, dans quelques-uns de ses ouvrages, et, après lui, Sorel, dans son *Introduction à l'économie moderne,* nous ont avertis qu'il

---

(1) *Pages libres,* n° du 14 janvier 1905. Ch. Guieysse, « Principes budgétaires ».

faut distinguer entre le milieu économique et les entreprises économiques qui y baignent; qu'il est impossible de socialiser la production sans modifier son principe intérieur, sans briser l'ordre capitaliste, tandis que l'on peut, sans toucher aux principes actuels de la société, agir sur la circulation et les rapports d'échange (transports, impôt, crédit, banques, etc.) de manière à changer le milieu.

Or, en perfectionnant l'échange, en améliorant les moyens de transport, on atteint indirectement la production. Quand on abaisse suffisamment, par exemple, les tarifs des chemins de fer concernant certains produits, on influence le travail, l'atelier, on favorise le progrès économique. Il est non moins certain qu'une légère majoration de tarifs arrête, dans certains cas, tout trafic et que certains produits ne peuvent supporter aucun péage. « S'il y a un courant d'opinion en faveur de la main-mise de l'Etat sur les chemins de fer, dit encore M. Ch. Guieysse, c'est afin que les transports ne soient point grevés des dividendes à verser aux actionnaires, des intérêts à servir aux obligataires; il faut qu'ils soient le meilleur marché possible, il faut que les chemins de fer transportent au prix de revient. » La substitution de l'Etat aux compagnies privées n'implique donc pas forcément la *socialisation de l'échange.* Si l'Etat fait valoir sa volonté particulière comme un industriel ordinaire, s'il prélève des bénéfices, s'il impose les opérations d'échange, il y a, comme auparavant, exploitation du milieu, exploitation du public et non *gestion socialiste.*

Mais une autre remarque s'impose. Sous l'ancien régime, tout ce qui était bon à prendre était matière imposable, exigible soit en nature, soit en argent. Il y avait « des impôts sur toutes choses : sur la terre, sur les récoltes, sur le bétail, sur le gibier, le poisson, la volaille; sur le travail, sur la circulation, sur la mouture, sur le four à cuire, sur la naissance, sur la mort, sur le mariage » (1). A tel point que les industriels furent obligés (au début de la grande industrie) de mener une lutte formidable afin de briser les puissances qui gênaient le développement de la production. Cette lutte pour l'abolition des droits féodaux, des droits de la couronne, des règlements corporatifs, des maîtrises et jurandes; pour la

(1) Proudhon, *Théorie de l'impôt,* p. 33.

suppression des péages, taxes, impôts et redevances de toute sorte, est un des faits les plus importants de l'histoire économique et politique de ces derniers siècles. Après avoir fait une révolution pour libérer l'économie, il ne faudrait pas laisser à l'Etat industriel — dont les attributions augmentent de plus en plus — une souveraineté absolue et lui permettre de grever la circulation, d'arrêter le progrès, de ruiner le pays, afin de distribuer des pots de vin, des sinécures, des gros traitements à la légion grossissante des créatures, des affidés, des complices des gouvernants et de politiciens. Proudhon a résumé la question des monopoles d'Etat dans cette phrase : « Il implique contradiction qu'un peuple bénéficie sur lui-même, s'impose des taxes afin de se créer des revenus, à plus forte raison pour en gratifier des inutilités et des figurants. »

Il s'agit donc de sauvegarder, non seulement le progrès économique, mais encore nos libertés, puisque les monopoles d'Etat, tels que la démocratie les réalise, fournissent un aliment inépuisable au parasitisme et à la démagogie.

Puisque l'Etat, étranger à tout sentiment de droit et de responsabilité, est incapable de gérer, d'organiser, de créer, de produire, il doit céder la place aux associations, c'est-à-dire aux particuliers intéressés, aux producteurs, aux travailleurs compétents. *Seule, la pénétration des idées syndicalistes dans les entreprises de l'Etat peut résoudre le problème des monopoles.* Comment ? C'est ce que nous essaierons de préciser dans un prochain article, pour ce monopole qui est en ce moment le sujet de tant de critiques : les postes et télégraphes.

Gabriel Beaubois.

Plekhanoff et le Syndicalisme [1]

III

TENDANCES RÉELLES ET TENDANCES IMAGINAIRES DU CAPITALISME

Il se peut que le lecteur italien — qui connaît une social-démocratie *sui generis,* c'est-à-dire une social-démocratie qui n'est qu'un simple parti monarchique de réformes démocratiques et sociales ou de tendances ouvrières — n'apprécie pas bien l'insistance de Plekhanoff à vouloir sauver les soi-disant lois de développement du capitalisme, qu'il considère comme des lois véritablement marxistes. Des réformistes italiens — gens de peu de scrupules et de pas mal d'aplomb — ont depuis longtemps décidé que la concentration de la richesse n'existe pas et que le sort de l'ouvrier n'a pas du tout empiré. Or, le lecteur, en entendant dire que Plekhanoff m'en veut à mort pour m'être permis d'affirmer que l'évolution du capitalisme n'a point confirmé ces croyances, pourrait être amené à se former Dieu sait quelle idée des tendances pratiques de Plekhanoff. Mais il y a aussi belle lurette que le lecteur doit être habitué à se méfier des indignations littéraires de mon aimable critique et à y voir cachée quelque petite coquinerie. Il ne s'attend naturellement pas à ce que je le détrompe !

La social-démocratie des marxistes « orthodoxes » s'érige volontiers en *Etat de l'avenir.* Nous verrons, dans les prochains articles, comment cet Etat de l'avenir n'est que l'Etat du présent; mais cela n'a pas jusqu'ici une grande importance. Ces braves marxistes « orthodoxes », pour assurer le triomphe de leur parti (Guesde, en parlant dans ses harangues politiques du *Parti ouvrier,* définit toujours celui-ci : *mon Parti*), éprouvent naturellement le besoin, après l'avoir obligeamment identifié avec la classe ouvrière, de démontrer à

---

(1) Voir les nos 198 et 201 du *Mouvement Socialiste.*

leurs adversaires et à leurs propres adhérents, qu'il est fondé sur une nécessité économique, sur une circonstance indépendante de la volonté des hommes.

Le collectivisme est préparé, il est déjà réalisé par la société capitaliste avant même que Plekhanoff et ses amis consentent à prendre la direction de la société. La concentration de la richesse et la misère croissante des ouvriers prouvent que Plekhanoff et ses amis existaient *ab æterno* dans l'intention du créateur. Il faut vraiment reconnaître que Plekhanoff a un sentiment de sa mission historique à faire pâlir Gabriel d'Annunzio lui-même. On ne doit donc pas prendre trop à la lettre les statistiques que mon honnête critique nous oppose. Toutes les dynasties de l'avenir ont une tendance à prouver la pureté de leurs blasons, et l'on sait que chacun a le blason qu'il peut avoir.

Plekhanoff lui, ramasse le sien dans les *leaflets* et dans les *tracts* que la *Fabian Society* répand parmi les travailleurs anglais. On peut donc voir à quelle sorte de science profonde nous avons affaire, et combien peu ce barbare mal dégrossi va me gêner.

J'ai dit que le processus de l'avènement du socialisme ne dépend point de la concentration hypothétique de la richesse ou de l'augmentation de la misère de l'ouvrier, mais des progrès de l'organisation syndicaliste, créant un nouvel ordre de rapports parmi les hommes et modifiant ainsi successivement l'aspect de la société jusqu'à transformer, dans le sens voulu d'avance par les ouvriers, la société capitaliste. C'est-à-dire jusqu'à faire cesser le dualisme force de travail — travail mort, ouvrier-capital, en créant une société vraiment unitaire, dans laquelle l'ouvrier accomplira l'ensemble et la totalité des processus économiques dont il sera le bénéficiaire exclusif. Tout cela prouve aux yeux de Plekhanoff que réformisme et syndicalisme sont une même chose. « Les esprits superficiels, proclame-t-il, jugent le syndicalisme et le réformisme comme deux choses différentes, mais personne ne s'aperçoit qu'ils sont, au fond, identiques. » (*Sovr. Mir,* n° 11, p. 48.) Les esprits superficiels n'ont plus qu'à se tenir cois !

Il faut croire à la concentration de la richesse capitaliste si l'on veut donner une base solide à la dictature attendue de la social-démocratie, qui se propose justement d'administrer la propriété commune de la société à production *unitaire;* mais *l'on doit croire aussi* que la société capitaliste amènerait

automatiquement les salaires à un état de congélation, si l'on doit admettre la magie politique des succès parlementaires de la social-démocratie. Les espérances anciennes et les besoins immédiats du parti politique transforment le principe expérimental (et par suite réfutable par l'expérience même) de la concentration de la richesse et de la baisse des salaires, en article de programme pour le parti, c'est-à-dire en un catéchisme politique. Le dédain, la violence et le sarcasme avec lesquels on attaque ceux qui prétendent discuter le bien fondé de ce principe prouvent déjà indirectement que nous n'avons pas affaire à un principe de doctrine, mais bien, au contraire, à un prétexte de nature politique. Or, on ne doutera même pas un instant que dans le marxisme ces thèses ne sont que purement accessoires et que par leur échec le principe organique de la doctrine ne serait pas le moins du monde compromis. Mais pour en donner la preuve, il suffira de démontrer que si Plekhanoff est un lecteur médiocre de Marx, il est en même temps un déchiffreur très malheureux. Et il n'y aura pas de quoi s'étonner ! Ernest Mach dit justement que les lectures et les conférences ne forment point les techniciens, et Plekhanoff, lui, s'est mis en tête, en feuilletant un certain nombre de volumes, d'acquérir une compétence universelle. Naturellement, aussitôt qu'il se hasarde à sortir des généralités, il tombe gauchement dans la sottise.

Au commencement du siècle dernier, la science économique, frappée par une série de phénomènes expérimentalement constatés et dus au nouveau régime économique, formula toute une série de *lois de tendance* qui, au moment où elles furent formulées, et depuis, produisirent une grande impression. Les trois lois les mieux connues sont : la loi de la population, découverte par Malthus; la loi sur le retour périodique des crises, due à Sismondi, et la loi sur l'état stationnaire, de Ricardo. L'ordre suivant lequel nous avons cité ces trois lois correspond au degré de leur popularité. Nous pouvons constater, en effet, que la dernière, tout en étant la moins connue et discutée, est celle qui présente le plus d'éléments de vérité tout à fait inconnus et étrangers aux autres.

Marshall aussi, en examinant tout récemment le développement et la combinaison de la loi des revenus croissants avec le développement et la combinaison de la loi des revenus

décroissants, formulait une loi des revenus constants, qui semble paraphraser la loi de *l'état stationnaire,* c'est-à-dire de l'état qui n'est pas économiquement susceptible de progrès, ni même de mouvement, et vers lequel, selon Ricardo, et peut-être pas à tort, s'achemine fatalement l'humanité — prévision bien plus sombre et déconcertante que celle qui semble être contenue que dans le principe démologique de Malthus. Les trois lois de tendance que nous venons d'indiquer ne demeurèrent pas dans les livres ni dans la doctrine, mais se mêlèrent, de différentes façons, à la vie pratique et furent exploitées contemporainement par les partis les plus adverses. Car une des joies du régime parlementaire a été toujours le désir de profaner les choses les plus sacrées et de traîner la science elle-même, dûment mutilée et mal comprise, dans les luttes politiques. A quelles sauces n'ont-ils pas été arrangés, les principes darwiniens, et à quelles combinaisons n'a pas été mêlée la toute-sainte évolution ? La première place, dans ce genre d'opérations, est tenue par le socialisme italien, qui, né entre l'anthropologie criminelle et le positivisme spencerien, introduisit un jargon incompréhensible et le charlatanisme le plus effronté dans la lutte politique.

Les écrivains anticapitalistes anglais (Bray, Gray, Godwin et Thompson, auquel, que l'on le veuille ou non, Marx a tant emprunté), et les écrivains plus spécifiquement socialistes de France ont été tout naturellement amenés à s'occuper de ces principes qui, à première vue, et sans que nous ayons aucunement besoin de le démontrer, convenaient à leur démonstration, soit comme des arguments à écarter et à prouver fallacieux, soit comme des arguments auxiliaires. Ainsi furent indiquées successivement la loi de la concentration de la richesse, la loi de la misère croissante, la loi des crises périodiques. L'expérience partielle de l'une ou de l'autre partie du monde capitaliste, de l'une ou de l'autre nation ou région paraît ici confirmer, là suggérer l'existence de ces lois.

Le lecteur, même peu spécialisé dans ces questions, sait par les commentaires d'Andler au *Manifeste communiste* que la loi de la concentration des capitaux et la loi de la misère croissante des ouvriers étaient devenues un *lieu commun* de la critique socialiste, avant même la publication du *Manifeste communiste.*

Dans un document paru cinq ans avant le *Manifeste com-*

muniste, et qui suggéra aux auteurs de celui-ci non seulement les thèses fondamentales de leur démonstration, mais, sous une certaine mesure, la forme, le développement et le titre même de leur écrit, dans le *Manifeste de la démocratie au XIX^e^ siècle,* de Victor Considérant, ce *patrimoine commun* des sectes de leur temps, était ainsi énoncé :

Ainsi, malgré le principe abstractivement démocratique de la liberté industrielle, ou plutôt par l'effet de cette liberté *fausse et illusoire* comme toute liberté simple et non organisée, les capitaux, gravitant sans contre-poids sur les capitaux, proportionnellement aux masses, *viennent se concentrer dans les mains des plus forts détenteurs;* et la société tend à se diviser de plus en plus distinctement en deux grandes classes : un petit nombre possédant tout ou presque tout, maître absolu de tout dans le domaine de la propriété, du commerce et de l'industrie; et le grand nombre ne possédant rien, vivant dans une dépendance collective absolue des détenteurs du capital et des instruments de travail, obligé de louer *pour un salaire précaire et toujours décroissant* ses bras, ses talents et ses forces... (p. 10). Il est avéré que notre régime de libre concurrence... rend endémiques dans le système industriel et commercial les faillites, les banqueroutes, les engorgements et les crises... (p. 15).

Mais comme je l'ai déjà dit, les citations sont inutiles, car il n'y a que l'embarras du choix. Chacun peut choisir à son gré, le pays ou l'époque : il trouvera partout que le socialisme a toujours voulu justifier son existence en se donnant comme remède à certains maux sociaux. A ce propos, Marx et Engels n'ont rien dit de nouveau ; ils n'ont eu que le tort de ne pas approfondir ce lieu commun du sentiment socialiste. Or, Plekhanoff est un esprit trop fin pour vouloir renoncer à mettre sur le dos de Marx quelques petites formules que Marx reçut telles quelles d'une tradition de critique socialiste vieille de presque un demi-siècle. Naturellement, comme les thèses sur la misère croissante, la concentration des capitaux et la crise générale n'étaient que des *préformations instinctives* bien avant que n'apparaisse Marx, amis et adversaires se sont attachés à ce *schibolet* pour reconnaître le parfait marxiste... Ainsi va le monde !

Les lois de tendance, dont j'ai parlé au commencement, présentaient ceci de particulier que leurs effets devaient nécessairement agir, en la changeant radicalement, sur la cause.

Aussitôt, en d'autres termes, que ces lois venaient de fonctionner, l'effet, bien loin d'agir comme une cause potentielle, agissait comme une cause tout à fait différente, et donnant vie, par conséquent, à des effets nouveaux, totalement opposés aux premiers. Et cela n'était pas non plus fait pour surprendre. Ces lois, en se développant en un sens opposé au principe de conservation sociale, devaient amener le développement d'une série de forces favorables, cette fois, à la conservation sociale, et suspendant, par suite, ou détruisant l'action des mêmes lois. Et voici comment.

Prenons la fameuse progression malthusienne. Personne ne peut raisonnablement nier que la population n'a pas une tendance à augmenter au-delà des subsistances, mais c'est aussi un fait non moins évident que la population n'augmente pas selon la progression prévue par Malthus. La cause, évidemment, ne peut être que celle-ci : la limite des subsistances agit *constamment* sur la population et ramène *constamment* la population dans la limite des subsistances.

Un des économistes italiens les plus réputés, M. Messedaglia, s'est aperçu de l'erreur de Malthus, consistant à substituer le mouvement virtuel au mouvement réel de la population. Mais M. Messedaglia aussi s'est arrêté à moitié chemin.

Voici, pour comprendre son argumentation, trois progressions : la progression géométrique et la progression arithmétique de Malthus, et la progression déduite par M. Messedaglia :

Malthus : 1, 2, 4, 8, 16 (population);

Malthus : 1, 2, 3, 4, 5 (subsistance);

Messedaglia : 1, 2, 4, 6, 8 (population).

On admet que la population redouble dans une certaine période de temps, fixée par Malthus à 25 ans. Pendant cette période, les subsistances deviennent 2. Messedaglia, lui aussi, écrit 2. Selon Malthus, la population, dans la seconde période, devient 4; et M. Messedaglia écrit 4. Mais puisque, dans la seconde période, les subsistances sont 3, la population ne peut pas devenir 8, mais 6. Le redoublement de la population, selon M. Messedaglia, ne se vérifie pas en rapport à la population elle-même, mais en rapport aux subsistances. Le déséquilibre entre la population et les subsistances existe, mais ne peut jamais dépasser une certaine limite, ce qui fait que le terrible avenir prévu par Malthus n'existe pas. M. Pareto observe que l'argumentation de M. Messedaglia est encore

plus exacte si on la ramène au calcul des *infinitésimaux*. On voit alors que la population et les subsistances sont continuellement ramenées l'une aux autres, et que, par suite, le danger malthusien, tout en existant comme tendance, n'existe pas comme fait, et il est conjuré automatiquement par la population elle-même. (*Cours d'Econ. polit.*, I, p. 204.)

Il faut en user de même avec toutes les soi-disant lois de tendance découvertes, au commencement du siècle, par l'économie politique.

Si nous le faisons, nous constaterons deux choses : 1° ces lois répondent à un fait réellement observé pendant une certaine période de temps; 2° elles consistent dans la substitution du mouvement virtuel, tiré d'une observation partielle, au mouvement réel observable dans des moments successifs. Une seule loi semble se soustraire à cette règle : l'état stationnaire des sociétés humaines, prévu par Ricardo, comme conséquence du principe de la limitation de la production. Bien peu d'écrivains se sont arrêtés à la prévision de Ricardo et aux particularités que J. Stuart Mill y a ajoutées. Mais si cette loi est vraie, elle est aussi la seule dans laquelle les effets ne détruisent point la cause; car l'état stationnaire serait un état d'équilibre statique, et les effets du développement de la loi seraient obligés, par la nature même de la loi, à se confirmer à la loi même. Si la prévision de Ricardo était juste — et Marshall semble parvenir, par d'autres raisons, aux mêmes conclusions — les prévisions d'un « progrès indéfini » seraient détruites. La richesse sociale aboutirait à une limite qu'on ne pourrait dépasser. Ce point me semble digne des plus hautes méditations des socialistes, mais ce n'est pas le moment de s'y arrêter.

Comme je l'ai déjà dit, il suffit d'observer de près ces prétendues lois pour y découvrir le bacille qui les désagrège. L'insurmontable dialecticien qu'était Marx, par exemple, avait déjà indiqué quelles sont les forces par lesquelles à un certain moment, la loi de concentration des capitaux n'a plus son efficacité et devient caduque. Naturellement, Plekhanoff, en parfait marxiste qu'il est, n'en a pas le plus lointain pressentiment.

Qu'on se souvienne que la loi de concentration des capitaux se vérifie justement par le jeu de la concurrence, qui permet aux organisations ou aux entreprises industrielles les plus importantes de vendre au plus bas prix. Or, Marx a indiqué

aussi une loi de décroissance du profit (1) en vertu de laquelle le progrès de l'organisation industrielle produit une baisse progressive du taux du profit. On comprend que, lorsque le profit est descendu au minimum, toute concurrence cesse entre les différentes entreprises industrielles et, en même temps, cesse aussi l'efficacité de la loi de concentration des capitaux.

Mais le développement de la concurrence, en favorisant les transformations industrielles dans le sens de la supériorité du capital constant sur le capital variable, c'est-à-dire (pour éviter la classification métaphysique de Marx) la supériorité du capital technique sur le capital-salaire, hâte la descente du profit au minimum et détermine par cela même la suspension définitive de la concentration du capital. Mais, avant même que ce moment soit arrivé, le développement industriel aura rendu impossible à l'organisation technique plus puissante de battre la moins forte. Et voici comment se vérifie ce miracle.

Maintenant, lecteur malin, ouvrez de grands yeux et prêtez-moi une oreille attentive : je m'en vais vous démontrer que Plekhanoff, non seulement ne sait pas lire les stastitiques, mais n'a même pas lu Marx. Laissez-moi la volupté de prouver que mon terrible censeur n'a de terrible que ses intentions. Le pauvre ! Il ne lui manque que la force !

J'avais écrit (*Riforme e rivoluzione sociale,* p. 186, 2e éd.) que la tendance historique de l'accumulation capitaliste, sous l'action du principe de la concurrence, détermine une baisse constante du taux de l'intérêt, lorsque, au contraire, la loi de la valeur, qui se forme dans un régime de liberté, produit une augmentation constante du taux du salaire. Rien d'extraordinaire, même pour les gens peu cultivés. Mais Plekhanoff n'est pas seulement une personne cultivée. Il est le législateur de l'univers, et tout ce qui arrive, sans sa permission, le met hors de lui. Dans *Sovriemennii Mir,* p. 39, n° 11, il me dénonce à l'indignation publique comme un vil économiste bourgeois, comme un digne disciple du conservateur et de l'individualiste Pantaleoni. Cela ne lui suffit même pas. Mon châtiment

(1) Qu'on observe que Marx, suivant la nomenclature de la vieille économie, appelle *profit* l'*intérêt* pur du capital. C'est une des nombreuses erreurs de terminologie que l'on retrouve dans le *Capital.*

doit être exemplaire. Il feuillette un volume de statistique et il m'oppose triomphalement les « faits ». Mon erreur est triple : 1° il n'est pas vrai que les rémunérations du capital tendent à s'approcher (théoriquement) de zéro; 2° il n'est pas vrai que la concurrence libre provoque une augmentation constante du taux des salaires; 3° il n'est pas vrai que, en marge, l'exploitation des forces de travail diminue de plus en plus. Et ma triple erreur prouve que je suis un conservateur déguisé.

Je réponds:

Le même taux de la plus-value, avec le même degré d'exploitation du travail, donne lieu à un taux de profit décroissant lorsque la valeur du capital constant et, par suite, la valeur du capital total augmentent.

Si l'on admet que cette variation du capital se manifeste non seulement dans quelques industries, mais plus ou moins dans toutes les branches de la production... *cet accroissement général du capital constant, relativement au capital variable, produira nécessairement une baisse graduelle du taux général du profit,* quoique le taux de la plus-value, c'est-à-dire l'exploitation du travail par le capital, reste invariable. Or, à mesure que la production capitaliste se développe, le capital variable perd de son importance relativement au capital constant et au capital total...

Cette diminution progressive du capital variable, relativement au capital constant et au capital total, correspond au perfectionnement de la composition organique du capital social moyen *et c'est l'indice du progrès du travail social...* Puisque l'importance du travail vivant diminue constamment, en rapport au travail matérialisé (moyens de production) qu'il met en œuvre, il est évident que la quantité de travail vivant non payé, la quantité de la plus-value doit diminuer constamment en rapport au capital total. Le rapport entre la plus-value et le capital total étant l'expression du taux du profit, *celui-ci doit diminuer constamment.*

Qui dit ces hérésies ? Ah ! mon cher monsieur Plekhanoff ! le pauvre Marx aussi a été à l'école... de Pantaleoni ! Mais oui ! Ces choses, Marx les dit lui-même dans le troisième livre du *Capital,* troisième partie, chapitre treizième. Le coup est fort, il n'y a pas à dire ! Le « marxiste » Plekhanoff est pris au piège : il ne connaît même pas le... *Capital!* Il est donc parfaitement logique qu'il apprenne le marxisme à la social-démocratie russe. Plaisanteries de la *réclame !* Or, je ne sais pas si j'ai raison ou non, en pensant que l'intérêt (profit pur

du capital) a une tendance à diminuer; mais je sais que si je me suis trompé, Marx, lui aussi, s'est trompé, ni plus ni moins !

Mais que le lecteur prenne courage. Il n'y a pas de doute : Plekhanoff n'a pas lu Marx; mais il faut reconnaître qu'il... n'a même pas lu les autres œuvres qu'il cite. Imaginez-vous, lecteur malin, que pour me prouver que le taux du profit ne dimine pas, il cite Money-Chiozza (*Richess and Poverty,* London, 1906) et il m'oppose toute une série de chiffres empruntés à Chiozza-Money. Mais naturellement, il emploie ses procédés habituels. Peu lui importe, en effet, que les renseignements, pp. 90-91, soient complétés par les citations, pp. 312-313. Il essaie, avec Chiozza-Money, le même petit jeu qu'il a essayé avec mon livre.

Confiant que le lecteur n'a pas eu le temps de confronter les citations, il détache une incidente, une phrase, un renseignement, et il offre à l'admiration du public sa « vaste » érudition. Naturellement, lui n'est pas dupe de sa pacotille, mais peu lui importe !

Constatons d'abord que le livre de Chiozza-Money n'a qu'une valeur scientifique très limitée. C'est un véritable livre à thèse, écrit comme l'aurait pu écrire un journaliste, et mis au service de quelques propositions pratiques à tendance socialiste. Il manque, en plus, de données suivies, et il ne contient que des chiffres se rapportant aux années 1900, 1901, 1902, 1903. Il est, par suite, extrêmement difficile d'en utiliser les données pour une étude sur le *mouvement comparatif* des produits et des salaires. Cependant, là où Chiozza-Money fait des confrontations, celles-ci confirment pleinement mes thèses. J'ai dit que les salaires ont une tendance à augmenter en chiffres, absolue et relative, c'est-à-dire que la rétribution des travailleurs augmente non seulement en argent, mais elle augmente encore davantage en rapport au pouvoir acquisitif de l'argent.

Examinons, par exemple, ces chiffres, cités (p. 312) par Chiozza-Money, et que Plekhanoff, naturellement, s'est bien gardé de citer, et peut-être aussi de lire. Ces chiffres se réfèrent au Royaume-Uni.

	1867	1903
Population	30.500.000	42.500.000
Gains moyens des ouvriers (hommes, femmes et enfants)	Liv. st. 30	Liv. st. 45
Pauvres assistés	958.824	731.725
Prix du pain par 4 livres	8 d.	5 d.
Index Number par 45 bons de consommation populaire	100	78,5

Chiozza-Money en conclut que la situation des ouvriers anglais s'est améliorée. Les salaires en argent, en effet, ont augmenté de 50 p. 100 et les prix des choses ont diminué de 12 p. 100 ; d'où une amélioration totale de 62 p. 100. Selon Chiozza-Money, le tableau ne présente qu'un point noir : en 1867, la population ouvrière touchait le 40 p. 100 du produit annuel ; en 1903, malgré l'augmentation de la richesse complessive de l'Angleterre, elle continue à toucher les 40 p. 100 de la production totale. Le rapport entre la classe capitaliste et la classe ouvrière ne se serait par conséquent amélioré que pour cette dernière. Qu'on observe, en tout cas, comme selon Chiozza-Money lui-même, le degré d'exploitation de la force de travail n'*aurait pas augmenté*. Mais c'est bien de Plekhanoff de ne pas comprendre un traître mot de ce qu'il lit. Chiozza-Money prouve (*Richess and Poverty,* pp. 310-313) que, pendant 46 ans, le taux d'exploitation de la force de travail n'a pas changé. Plekhanoff, lui, après avoir cité le livre de cet écrivain, proclame savamment que la « statistique prouve que le prélèvement sur l'ouvrier augmente selon un rapport plus haut du salaire » (*Sovr. Mir,* N. 11, p. 42). Et allez maintenant lui apprendre à raisonner !

Mais il ne faut pas brusquer les choses. Deux lignes plus bas, Plekhanoff croit avoir prouvé définitivement qu'il n'y a rien de commun entre « les opinions d'Arturo Labriola et le marxisme orthodoxe ». Je le crois bien ! Le marxisme orthodoxe prend la défense de Marx, et il ne l'a jamais lu en entier; il cite des statistiques, et il ne les comprend pas ; il s'érige en professeur de morale, et il montre une insigne mauvaise foi dans la polémique. Chiozza-Money, Marx, les salaires des ouvriers, la concentration de la richesse... que de bouffonneries ! Plekhanoff croit à toutes ces choses comme moi je crois à l'Immaculée-Conception! L'important est de garder son prestige aux yeux des masses et son hégémonie dans le Parti. Une

certaine petite érudition et une bonne provision de phrases à double entente peuvent suffire à cette besogne. Que n'embrouille-t-elle la politique ? Voici maintenant que nos marxistes orthodoxes (rayon Plekhanoff) se sont avisés de vouloir faire de la science un instrument de Parti. Ils sont même tout disposés à se décerner des brevets de capacité scientifique. On peut ainsi juger ce qu'il adviendrait de la production si elle tombait jamais dans leurs mains !

Revenons maintenant à Chiozza-Money (pp. 90-91). Cet écrivain prouve que le capital de toutes les sociétés par actions du Royaume-Uni donne à présent un bénéfice de 10 p. 100. Plekhanoff fait grand état de ce chiffre pour prouver qu'est fausse mon affirmation : que le capital séparé de la simple activité industrielle ne donne presque rien. Or, quelle était mon hypothèse ? Celle-ci : « Là où l'on peut constater la libre concurrence absolue des capitaux, le simple domaine capitalistique, séparé de la fonction intellectuelle de la direction et de l'administration de l'usine, a perdu une partie considérable de son importance. Il ne permet plus un prélèvement gratuit sur le travail de l'ouvrier. » (*Riforme e Rivoluzione sociale*, 2e éd., p. 186.) Comme le lecteur le voit, je prends comme point de départ l'hypothèse de la libre concurrence absolue. Or, Chiozza-Money part d'une hypothèse tout à fait différente. *Il comprend, dans son calcul, toutes les entreprises soumises à la libre concurrence et toutes celles aussi qui sont soumises à un monopole,* c'est-à-dire toutes les entreprises par actions. Il étudie (pp. 84-89) dix différents types d'entreprises, et je trouve notée parmi celles-ci une compagnie qui *work a great monopoly service under license from the State* (p. 89), c'est-à-dire une entreprise qui exerce un monopole accordé par l'Etat ! Or, comment opposer à un raisonnement fondé sur l'hypothèse de la concurrence libre, une déduction tirée du monopole ou de la libre concurrence unie au monopole ? Il est bien entendu, dans mon hypothèse, que tous les capitaux sont employés. Je n'ignore point que la société capitaliste parvient à soustraire les capitaux à la concurrence, en faisant vivre l'un aux dépens de l'autre, avec le système du « mouillage » des actions, et avec d'autres emplois improductifs. Mais, pourrions-nous nous croire socialistes si nous ignorions que la société capitaliste ne sait, ni ne peut tirer profit de toutes les forces productives existantes, et que, pour parvenir à ce but, il

est justement nécessaire d'une transformation générale de la société, transmettant aux travailleurs la propriété des moyens de production ? Nous ne pensons pas, comme Pareto et Pantaleoni, que la société capitaliste ait su réaliser et réalise la forme la plus haute d'association productive. Nous pensons, au contraire, que la société capitaliste assure le plus scandaleux gaspillage des forces du travail et des capitaux, et que la société économique ne jouira d'une richesse incomparable qu'à partir du moment où les moyens de production auront été transférés aux travailleurs. Mais revenons à nos moutons.

J'ai promis d'expliquer à mes lecteurs comment il arrive que — à un moment donné — le processus de la concentration des capitaux, réel pour certaines industries, et dans la première phase du capitalisme, doit s'arrêter et ne peut plus progresser. Plekhanoff, en citant quelques chiffres empruntés à Werner Sombart, prétend démontrer que, dans les Etats-Unis, le degré d'exploitation du travail a augmenté, c'est-à-dire que la part revenant aujourd'hui au capital, par rapport au travail, est plus grande que celle qui, il y a quelques années, revenait au capital, par rapport au travail. En d'autres termes, le capital prélèverait, aujourd'hui, sur le travail, une quote-part de plus-value plus grande que jadis. *Pro bono pacis*, je ne veux pas m'occuper de cette terminologie de plus-value et d'exploitation du travail, qui, selon moi, ne signifie absolument rien, et je me bornerai à démontrer que les chiffres de Plekhanoff disent..... exactement le contraire. Je laisse de côté, en attendant Sombart — dont les observations m'amèneraient trop loin, et que je ne veux pas traiter comme un Plekhanoff, — et je m'en rapporte aux sources mêmes des informations de Sombart, c'est-à-dire à la monographie de Carrol Wright sur l'évolution industrielle des Etats-Unis.

Voici ce qu'écrit Caroll Wright, après avoir établi que la moyenne des salaires, dans les Etats-Unis, a énormément augmenté :

> En opposition à cet accroissement du montant et de la moyenne des salaires, la quantité proportionnelle de la valeur nette attribuée au travail, a diminué. Il faut entendre par valeur nette du produit, la valeur qui reste après avoir déduit le prix de la matière première, cette valeur pouvant être considérée comme égale à la valeur ajoutée au prix de la matière par l'action combinée du capital et du travail. Or, le total de la production de toutes les industries des Etats-Unis montre que, en 1850, le

15 p. 100 de la valeur nette était attribué au travail, lorsqu'en 1890, celui-ci ne touchait que le 45 p. 100. (Carrol Wright, *Evol. industr. des Etats-Unis.* — Trad. française, p. 196.)

On dirait ici que Plekhanoff a raison. Le taux de la plus-value, en effet, aurait augmenté de 6 p. 100 pendant la période de 1860 à 1890. Le lecteur ne doit cependant pas oublier l'énorme augmentation des salaires, réels et monétaires, pendant la même période. Il y a une autre différence entre les deux périodes. C'est Wright lui-même qui nous l'indique : « La moyenne du capital imposé par un produit de 100 dollars a augmenté de dollars 52,32 en 1850, à dollars 69,62 en 1890. » (*Idem.* p. 197.)

Le taux de la plus-value a donc augmenté de 6 p. 100, mais le taux de l'augmentation (épargne) a augmenté de 17 p. 100 ; ce qui veut dire qu'il a fallu une épargne (abstention de la consommation) de 17 p. 100 pour obtenir un plus grand produit net de 6 p. 100. L'épargne plus grande s'est donc montrée productive, mais dans une proportion cependant, moindre au gain. Ce qui démontre deux choses : 1° la plus-value trouve sa contre-partie dans un plus grand taux de l'épargne ; 2° la production impose, à un moment donné, une accumulation du capital plus que proportionnelle au produit. Les capitalistes, dans la répartition du produit total, touchent une part plus grande que celle qu'ils touchaient, *cela en ligne absolue.* Mais cette part plus grande, en rapport au capital augmenté, équivaut à une part *relativement moindre.* Cela montre que d'inconvénients théoriques peuvent surgir d'une phraséologie surannée comme celle des marxistes orthodoxes.

Mais la véritable importance des données de Wright ne consiste point dans le fait de démontrer que le plus grand taux de la plus-value des capitalistes américains se change en un taux plus petit du profit (lorsqu'on compare, bien entendu, le produit net des capitalistes au capital plus important employé), mais bien dans le fait que, *à un moment donné, la grande industrie devient plus coûteuse que l'industrie moyenne, et la force de concurrence de la grande industrie diminue, par conséquent, en rapport à l'industrie moyenne.* Se référant à un seul élément de la production, Wright observe : « Ces chiffres prouvent que dans les régions où les machines sont introduites progressivement et dans lesquelles les produits, dans leur ensemble, sont plus perfectionnés, il

faut un plus grand nombre d'ouvriers, pour produire une valeur déterminée, que dans les pays où ces conditions ne se vérifient pas » (p. 198). La grande industrie, par conséquent, devient, à un moment donné, plus coûteuse que la moyenne et que la moins grande industrie, et incapable, par suite, de battre la moyenne industrie ou la grande industrie de proportions plus modestes. Si nous nous souvenons, maintenant, que, selon Marx, la concentration de la richesse n'est que le résultat de la concurrence et des bas prix de la grande industrie, nous sommes forcés d'admettre que la concentration de la richesse, active et réelle jusqu'à un certain point, surtout à l'aube du régime de la grande industrie, s'arrête à ce point et ne va pas au delà.

Mon bon monsieur Plekhanoff, appellerez-vous celle-ci aussi de l'économie « bourgeoise » ?

Les syndicalistes ne veulent pas admettre ces demi-vérités de la science social-démocratique. Ils ne peuvent pas croire que le socialisme doive forcément venir par une route à moitié barrée. La concentration des capitaux ne va pas au delà d'une certaine limite, puis elle s'arrête. Si nous devions bâtir sur l'attente de l'extrême concentration du capital, nous bâtirions dans le vide. Naturellement, peu importe à la Social-démocratie, qui a mis ses plus grandes espérances dans l'emploi des mécanismes politiques, de baser son action sur de fausses prémisses. L'influence qu'elle peut exercer sur l'Etat et par le moyen de l'Etat, voilà l'essentiel pour elle. Pour nous autres, syndicalistes, au contraire, l'action politique, en tant qu'elle se développe sur le terrain de l'Etat, n'est qu'une action subordonnée et de peu d'effet. Nous ne pouvons pas, par conséquent, nous abandonner aveuglément à ces forces économiques, qui nous amèneraient, par leur nature même, à un système de production unitaire. Croire au socialisme, comme au résultat de l'unification de la production réalisée par le système capitaliste, c'est comme ne pas y croire du tout. Devons-nous, à l'instar des anciens augures, nous moquer de nous-mêmes ? Nous laissons ces amusements aux marxistes orthodoxes. Pour nous, le socialisme est une chose sérieuse, avec laquelle il n'est pas permis de plaisanter, comme le fait Plekhanoff ! ... Nous mettons la force de la nouvelle révolution dans le syndicat. Mais de cela nous parlerons une autre fois.

(A suivre.) Arturo Labriola.

Les Écoles syndicales

A mesure que la classe ouvrière croît en force et en conscience de sa valeur, le cadre d'action du syndicalisme s'élargit. Au grand étonnement de la bourgeoisie, si infatuée des institutions qu'elle a créées, les Bourses du travail viennent d'examiner, à leur Conférence de Marseille, la possibilité de créer des *écoles syndicales,* écoles libres fonctionnant avec l'appui pécuniaire et sous le contrôle des organismes ouvriers.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme on pourrait le croire, que les institutions de lutte du prolétariat examinent les questions de l'enseignement. A plusieurs reprises, dans les congrès des syndicats et des Boures du travail, l'organisation de l'enseignement professionnel a été mise à l'ordre du jour. Notamment au VIII[e] Congrès des Bourses du travail, tenu à Paris en septembre 1900, où un débat très intéressant montra l'importance considérable que les groupements ouvriers accordaient à cette question. A ce même Congrès, fut envisagée la possibilité de créer des cours populaires libres et enfin celle d'établir des écoles primaires libres.

Une vive critique de l'enseignement primaire public fut faite par la plupart des délégués : « Nous devons, déclarait l'un d'eux, à côté des ateliers professionnels, instituer des écoles et des cours pour nos enfants. De écoles où ceux en qui est placé notre avenir apprendront que le nationalisme, le militarisme, le cléricalisme ne peuvent être que le suppôt des erreurs du passé, dirigé contre l'avenir, incarné dans la liberté, la solidarité, la justice. » Enfin, le secrétaire général de la Fédération des Bourses, le regretté Pelloutier, faisait la nette et forte déclaration suivante : « Je suis pour la liberté intégrale, estimant qu'on ne peut fonder rien de durable par la proscription et convaincu que de même que les persécutions n'empêchent pas les idées fausses de se répandre, la libre discussion et le libre examen font rapidement justice des idées fausses. Je pense en outre que nous n'avons pas le droit de nous déclarer d'avance incapables d'engager la lutte contre l'enseignement congréganiste... Et quant au catéchisme de morale civique, il est aussi funeste, plus funeste peut-être

que l'autre, puisqu'il fait aux déshérités un devoir de tuer des frères en révolte, pour le maintien des privilèges des possédants. » Cette idée de créer des écoles syndicales fut reprise plusieurs fois depuis, notamment par Clément dans un rapport au Congrès anarchiste d'Amsterdam, en 1907, dont les instituteurs syndicalistes semblent s'être inspirés dans une résolution de leur Congrès de Lyon, où ils demandaient aux syndicats ouvriers de créer des écoles modèles. Avant d'étudier la possibilité matérielle de l'établissement d'écoles syndicales et les conditions dans lesquelles elles pourraient fonctionner, il est utile de rappeler brièvement les critiques que l'on dresse généralement contre l'enseignement de l'Etat et en particulier les griefs formulés par les socialistes syndicalistes.

I

De tout temps, il y a eu des hommes de bon sens, de haute raison ou de fine sensibilité pour préconiser des systèmes d'éducation concrets et rationnels.

Notre littérature classique nous offre de décisives critiques que nous ne saurions trop rappeler. Qui ne se souvient de cet admirable chapitre où Rabelais nous montre l'enseignement donné à l'abbaye de Thélème, de ces plus belles pages encore du chapitre XXVI des *Essais,* où Montaigne parle de l'institution des enfants, etc. Ces grands esprits restent encore de hardis novateurs qu'il est difficile de dépasser sur beaucoup de points et leurs solides critiques n'ont pas été entendues.

A l'heure actuelle, l'enseignement primaire souffre d'un malaise grandissant qui préoccupe peu à peu tous les milieux où l'on réfléchit. J'ai signalé, ici même, le cri d'alarme jeté par un très haut fonctionnaire de l'Instruction publique, M. Payot, recteur de l'Académie d'Aix, qui s'élevait vigoureusement contre le centralisme excessif, l'abstraction exagérée et l'abus des idées générales dont l'enseignement primaire souffre de plus en plus; et cela à une époque où la concurrence industrielle et commerciale, le développement de méthodes plus rationnelles en agriculture, demandent des intelligences avisées et au courant des faits concrets.

A plusieurs reprises, les instituteurs se sont aussi préoccupés des conditions où se donnait l'enseignement officiel, et ils ont cherché dans leurs organisations, avec plus ou

moins d'énergie à apporter certaines améliorations. Au Congrès des *Amicales,* qui aura lieu au mois d'août prochain, à Nancy, la question de l'adaptation des programmes aux exigences de la vie figurera à l'ordre du jour, en première place.

Tout paraît avoir été dit sur les imperfections et les inconvénients de l'enseignement d'Etat. On a insisté beaucoup sur son absence d'esprit pratique, son centralisme qui ne tient aucun compte, ou presque, des profondes divergences des milieux, tout ce qui, en un mot, fait peser sur l'enseignement, les maux dont souffrent les autres administrations et qu'a engendrés cette organisation napoléonienne qui a si miraculeusement résisté à tous les changements de régime. Ensuite, on s'en est pris au dogmatisme étroit de l'enseignement laïque officiel, que l'on a fortement accusé d'être partial, d'apporter uniquement des conceptions favorables aux idées des majorités au pouvoir, afin de former des générations de citoyens fidèles, tout comme l'Eglise cherche à former, à l'aide de ses écoles libres, de fervents croyants. On se souvient que c'est à cette métaphysique de l'Etat, à ce catéchisme gouvernemental, que les syndicalistes se sont surtout attaqués.

Ces efforts critiques, il faut bien le reconnaître, n'ont pas abouti à de bien grands résultats. La question est complexe et difficile à résoudre.

On connaît tous les efforts que la bourgeoisie a tentés pour réformer son enseignement secondaire; on ne peut l'accuser d'avoir agi avec mauvaise foi, puisqu'il s'agissait de l'éducation même de ses enfants et du maintien de son hégémonie intellectuelle. Or, les programmes et l'organisation des études ont été modifiés maintes fois, sans qu'il paraisse que les résultats soient bien conformes aux espérances qu'on avait formées.

L'état actuel des connaissances pédagogiques n'a pas permis jusqu'ici de posséder des méthodes sûres et définitives. Ce sera un des grands obstacles qui s'opposent à la création d'un enseignement véritablement rationnel, tel qu'il est possible de le concevoir. Il est juste d'accuser les hauts fonctionnaires de l'instruction publique d'avoir voulu établir des programmes pour des désœuvrés, en puisant leurs inspirations dans leur seule expérience de lettrés ; on sait ce que connaissent de la vie réelle les « gens cultivés » dont la fonction est de diriger les masses à l'aide de formules. Cela n'explique pas néanmoins toute l'inefficacité de l'enseignement primaire

public, sur lequel ses créatures avaient fondé de trop grandes espérances.

Les réformes à apporter à l'enseignement public se déduisent des critiques si vivement formulées : il est nécessaire de rendre l'enseignement plus concret, mieux adapté aux besoins de la vie et du métier, plus impartial à l'égard des conceptions politiques et sociales. Les écoles modèles et les écoles syndicales devront surtout s'en inspirer et s'appliquer à former dans l'enfant le producteur libre de demain, en respectant sa personnalité.

Pour ne pas avoir à désenchanter plus tard, il ne faut pas espérer l'impossible de semblables institutions et surtout ne pas s'exagérer le rôle de l'école. L'influence de l'éducation scolaire est bien moindre que l'on s'imagine ; elle est contrariée par la résistance des milieux, des traditions, par toutes ces forces qui s'opposent toujours à la pleine réalisation de nos rêves.

Ce qu'il y a surtout à retenir dans cette prétention des syndicats ouvriers de vouloir créer des écoles, c'est la défiance de l'enseignement unitaire et l'opposition formelle à la monopolisation de l'enseignement par l'Etat.

Cette conception monopoliste des démocrates se trouve encore en désaccord complet avec l'intérêt moral et matériel de la classe ouvrière et avec sa philosophie propre. Chaque jour, dans les grands problèmes sociaux, la lutte s'établit entre les autoritaires représentants de l'Etat et les syndicalistes, adversaires du pouvoir et de l'uniformité. Les radicaux veulent le monopole pour faire passer plus facilement dans les programmes leurs conceptions étroites et vieillottes, pour établir plus complètement l'hégémonie de la petite bourgeoisie, qui sera celle aussi de la petite science, de l'anticléricalisme de M. Homais, pour consommer enfin l'unité morale de la nation. Le syndicalisme, en prenant hardiment position contre le monopole de l'enseignement tel que les gouvernementaux l'envisagent, ainsi que les libres-penseurs et les socialistes parlementaires, se trouve d'accord avec le grands penseurs socialistes, Marx et Proudhon, qui ont toujours combattu l'enseignement d'Etat.

II

Il y a plusieurs manières d'envisager le problème de la réforme de l'enseignement primaire.

On peut préconiser, comme il l'a été fait à plusieurs reprises, l'organisation d'écoles libres syndicales à côté des écoles officielles.

On peut, par une active propagande, obliger l'Etat à renoncer de plus en plus à imposer ses propres conceptions et chercher à obtenir l'impartialité dans les matières controversables comme l'histoire, l'instruction civique, la morale, l'économie politique.

On pourrait aussi instituer des écoles modèles, où des tentatives d'éducation rationnelle, avec tous les perfectionnements imaginables seraient faites, dans quelques grands centres, où les éducateurs pourraient venir assister aux expériences auxquelles il leur est peu commode de procéder eux-mêmes.

Il y a une autre conception que Marx semble faire sienne dans la *Lettre sur le programme de Gotha,* c'est celle qui consiste à exiger de l'Etat son seul appui financier. « Une chose tout à fait à rejeter, dit-il, c'est une éducation du peuple par l'Etat. » Le soin de conférer l'enseignement serait confié, dans des conditions déterminées, à des techniciens expérimentés, sous leur propre responsabilité. C'est cette solution que développait Lagardelle, au récent Congrès de Toulouse, lorsqu'il disait qu'il fallait « détruire les hiérarchies arbitraires et incompétentes qui, dans les services publics, dominent les travailleurs et paralysent le travail ; restituer aux intéressés eux-mêmes le droit de régler les questions d'ordre technique ».

A la conférence des Bourses de Travail qui a suivi récemment le Congrès de la C. G. T., à Marseille, la question de l'adaptation des programmes aux besoins de la classe ouvrière fut discutée ; on se souvient qu'elle figurait également au Congrès de la Fédération des syndicats d'instituteurs et devait faire l'objet des délibérations du congrès mixte interdit par le ministre. La possibilité de créer des écoles syndicales fut examinée ; il ne semble pas que la question ait paru aussi facile à résoudre et aussi simple que l'assuraient certains congressistes. L'ordre du jour suivant, déposé par Janvion et

Klemczinski, adopté à une forte majorité, montre en tout cas que la conférence s'est rendu compte des difficultés à résoudre :

La Conférence des Bourses ou Unions, considérant l'utilité de lutter contre l'enseignement officiel, de plus en plus adapté aux nécessités de la conservation capitaliste ; Encourage les groupements locaux ou régionaux à exercer leur initiative par le théâtre, les promenades, les achats de livres, les cours du soir, afin de réagir contre les méthodes de classe de l'enseignement bourgeois ;

Elle les invite à fournir annuellement un rapport sur les méthodes employées et les résultats obtenus dans leur sphère ;

De sérieux éléments permettant, à l'avenir, une organisation rationnelle de cette propagande, de concert avec les instituteurs syndicalistes, pourraient ainsi être groupés et faire l'objet d'études pratiques.

Encore qu'il y ait quelque exagération à déclarer que l'enseignement officiel est de plus en plus adapté aux nécessités de la conservation capitaliste, alors qu'en réalité, sous la poussée d'une critique de plus en plus positive, la partie dogmatique tend au contraire à perdre de son importance, tous les esprits pratiques applaudiront à cette déclaration sensée. On exprime la volonté, non pas de formuler tel ou tel rêve, de bâtir telle ou telle chimère, mais de poursuivre, à l'aide des moyens dont on dispose, une œuvre terre à terre, mais combien positive ! On invite les milieux ouvriers à étudier sur place les méthodes, leurs résultats, c'est-à-dire qu'avant d'aller plus loin, ils devront formuler, en toute connaissance de cause, après un mûr examen, de sérieuses réflexions, leurs désidérata en matière d'enseignement ; car on parle beaucoup des besoins de la classe productrice, mais on n'a pu encore parvenir à les lui faire exprimer véritablement, sans que ses mandataires soient tenus de répéter les airs qu'on leur a enseignés un peu partout, ce qui donne tout à fait l'impression, lorsqu'on lit les rapports de beaucoup de Bourses du Travail, d'entendre réciter des leçons consciencieusement apprises.

Dans un excellent article de la *Voix du Peuple,* Janvion examine quelques-unes des difficultés qui s'opposent à la création immédiate d'écoles syndicales. « Beaucoup de camarades croyaient possible, dit-il, la création d'écoles syndicales, élevées en face des écoles officielles, pouvant combattre les

écoles officielles et concurrencer les programmes universitaires. » Janvion appelle impossibilités de fait celles qui résultent du contrôle exercé sur les écoles privées par l'Etat, telles que déclaration d'ouverture et opposition possible de l'autorité académique. Je ne crois pas que ces difficultés, réelles sans doute, soient telles qu'on ne puisse, avec des ressources suffisantes, les surmonter dans la grande majorité des cas ; ni que la surveillance que l'inspecteur primaire est tenu d'exercer sur la tenue des écoles privées, où il peut seulement se faire présenter les livres et cahiers et saisir les livres interdits, sans pouvoir interroger les élèves, soit un obstacle véritable à l'organisation d'un enseignement vraiment libre, tel que nous le préconisons.

Les véritables impossibilités sont d'ordre matériel ; il faut *de l'argent,* beaucoup d'argent pour édifier des écoles, que l'on désire plus confortables que les écoles publiques, disposant d'un matériel mieux compris. Il faut *des maîtres* compétents, mieux payés, instruits, curieux, dignes enfin de la mission qui leur est confiée. Il faut *des parents* disposés à se passer des avantage de l'école publique, où tout est gratuit, enseignement, fournitures classiques, chauffage, entretien des classes, alors que leurs maigres salaires leur permettent juste de vivre.

Quelqu'un peut-il raisonnablement soutenir que l'on trouvera tout cela facilement ? — De l'argent ? Les syndicats ouvriers n'en trouvent pas aisément pour organiser, par exemple, le viaticum, pour se passer des humiliantes subventions des municipalités, ou pour se loger dans des locaux un peu convenables. — Des maîtres ? Les trouvera-t-on facilement ? Je ne le crois pas. Il ne faut pas des éducateurs occasionnels, qui peuvent être excellents pour un cours ou une conférence, mais qui seraient bien souvent incapables de poursuivre le développement progressif d'un cerveau. Cela ferait penser à ces petits rentiers des villes, pris soudain d'une envie démesurée de s'établir paysans, et qui s'étonnent de ne pas réussir dans un métier qui leur paraissait si facile, mais qui demande, lui aussi, beaucoup de patience, de ténacité et d'esprit de suite. Et tous les instituteurs révoqués ou révocables pour leur propagande ne sont pas nécessairement et fatalement de bons maîtres.

Dans ce même article de Janvion, je trouve la plus vigoureuse et plus juste critique de ce « grave défaut des révolu-

tionnaires de ne pas compter suffisamment avec les contingences sociales... Ils manquent de moyens pour adapter l'idéal au pratique ». Il faudrait craindre, en effet, que dans ces écoles syndicales on fît une place trop large aux abstractions révolutionnaires, il y en a, et à je ne sais quel dogmatisme syndical qui pourrait bien se créer : « Voyez-vous des enfants livrés au seul enseignement de l'Idéal, au seul rêve de la Justice, habitués à nager dans le bleu, — en dehors des laides réalités du présent. Lumière ! Vérité ! Société future ! »

Ce sont justement ces critiques que les socialistes syndicalistes ont toujours adressées aux anarchistes individualistes, qui, épris de formalisme abstrait, de dogmatisme sans valeur pratique, n'ont pas voulu voir ce que renfermait de force et de portée véritablement révolutionnaire le syndicalisme actuel. Il nous plaît aussi de lire sous la plume de l'un des plus autorisés d'entre eux, les affirmations que nous avons souvent formulées.

Au seuil des écoles syndicales, qui peut dire encore si les questions de boutique, qui tiennent une si grande place dans le socialisme, seront abandonnées ? Celui-ci voudra organiser la Révolte dès l'école, celui-là voudra enseigner la seule Bonté !... Les révolutionnaires paraissent néanmoins s'entendre pour vouloir respecter la personnalité de l'enfant. « Le cerveau de l'enfant, dit encore Janvion, est une cire molle, susceptible de recevoir avec autant de facilité toutes les empreintes des dogmes. Et nous n'avons pas le droit, au nom de la liberté de l'enfant, de cambrioler sa conscience par des invasions de doctrine s'imposant *ex-cathedra,* au nom d'un absolu qui serait le nôtre. »

III

La création d'une ou plusieurs écoles syndicales, à Paris notamment, peut triompher des obstacles que j'ai examinés plus haut. Mais l'organisation immédiate d'un enseignement libre, placé sous le contrôle des syndicats, est une œuvre qui n'est pas en rapport avec leurs forces et les moyens matériels dont ils disposent. La classe ouvrière ne peut pas plus organiser dès demain son enseignement total, qu'elle ne peut procéder à l'organisation directe de la production, sans avoir

arraché à la classe possédante les moyens d'échange et de production. Ce ne seront pas les coopératives qui déposséderont la bourgeoisie de sa puissance ; ce ne seront pas les écoles syndicales qui ruineront l'enseignement de l'Etat.

Le dogmatisme de l'école primaire disparaîtra sous une double poussée: par les efforts de la science désintéressée, par ceux des syndicalistes ou socialistes désireux de préserver les cerveaux de leurs enfants des mensonges de la philosophie officielle, avec l'aide des instituteurs qui peuvent dès maintenant, s'ils le veulent véritablement, apporter d'importantes améliorations. De leur côté, les organisations ouvrières ont la possibilité de leur donner la plus utile des collaborations, en exprimant clairement leurs désidérata et en formulant leurs critiques sur les idées générales de l'enseignement.

Les écoles syndicales ou les cours spéciaux seraient des écoles ou des cours modèles, où certaines expériences pourraient être faites. Les Bourses du Travail auraient pour mission naturelle d'organiser des cours spéciaux pour les adultes, de poursuivre partout le développement de l'enseignement professionnel. Là, elles sont sur leur domaine propre, et il est bien plus commode de faire de l'enseignement professionnel technique que de faire de l'enseignement général.

Il ne faut pas oublier non plus que l'éducation de l'homme ne doit jamais s'arrêter; que si l'on choisit le jeune âge pour donner l'enseignement, c'est parce que plus tard l'adulte n'a plus autant de loisir. Mais les syndicats ont le devoir de poursuivre l'éducation progressive et méthodique de leurs membres : la Bourse du Travail, le syndicat, voilà, en fin de compte, les écoles les plus aptes à servir les intérêts moraux du prolétariat.

M.-T. Laurin.

Le Centenaire de Proudhon

1809-1909

Ce mois de janvier 1909 est le mois de Proudhon. Né, on le sait, le 15 janvier 1809, il est mort le 19 janvier 1865. De divers côtés, on va célébrer le centenaire du grand socialiste bisontin ; nous verrons même sa mémoire glorifiée par des gens qu'un simple sentiment de pudeur devrait écarter de certaines profanations ; mais qui, de notre temps, sait encore ce que c'est que la pudeur ? Aussi pourquoi l'auteur de l'*Ame de demain,* celui-là même pour qui « la courtisane est la compagne naturelle du penseur », la courtisane, qu'il invite à poursuivre « sa course héroïque », ne célèbrerait-il pas l'auteur de la *Pornocratie ou les femmes dans les temps modernes ?* Notre temps est le temps du méli-mélo, du galimatias triple et de la confusion des genres; c'est la démocratie qui veut cela ; résignons-nous à tout supporter.

M. Droz, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, et proudhonien sincère, lui, et convaincu, vient de consacrer à Proudhon un livre édité par la librairie de *Pages libres.* Ce livre se compose de deux parties : la première est consacrée à résoudre cette question : Proudhon est-il encore *actuel?* Proudhon est-il encore *vivant?* Je veux dire : Y a-t-il du proudhonisme dans l'âme de nos contemporains ou, plus précisément, dans celle des ouvriers qui militent à la C. G. T.? La seconde est un résumé de l'œuvre et de la vie de Proudhon. Je dirai peu de chose de cette seconde partie, car (l'avouerai-je à M. Droz et me pardonnera-t-il cette franchise tout amicale ?) ce résumé ne m'a pas paru très satisfaisant. Peut-on d'ailleurs *résumer* Proudhon? N'est-ce pas le gâter que le résumer ? A-t-on jamais pu résumer une œuvre quelconque — surtout quand cette œuvre est aussi vivante et aussi peu didactique que celle de Proudhon ?

Je m'arrêterai donc seulement sur la première partie. M. Droz s'est posé ce problème : Si Proudhon vivait encore, quels sentiments éprouverait-il en face de la C. G. T.? Ne

reculerait-il pas d'horreur en face de cet... enfant, où il aurait, père épouvanté, beaucoup de peine à se reconnaître, ou bien ne la saluerait-il pas comme sa fille la plus légitime ? Selon M. Droz, la C. G. T. serait beaucoup plus proudhonienne que marxiste, et il en donne comme preuve que Pelloutier, le fondateur et l'inspirateur du mouvement ouvrier actuel, était bien plus proudhonien que marxiste, ce qui, du reste, me semble la simple vérité. Mais la question est-elle résolue par là ? M. Droz s'étonne que Griffuelhes ait pu soutenir que le syndicalisme s'était formé, non sous l'inspiration de telle ou telle doctrine, mais sous l'action des événements et de l'expérience ouvrière elle-même. Il voit dans cette affirmation un dédain exagéré de « l'idéologie », et ce « pragmatisme » ne lui dit rien qui vaille. Mais Proudhon lui-même n'a-t-il pas écrit ceci, par exemple : « Qu'on daigne donc se souvenir que, dans l'humanité, les raisons, ce ne sont point paroles, mais faits et gestes ; que la démonstration est expérience ; que le noumène est phénomène... A quoi servent au peuple, qui ne lit pas, l'Encyclopédie, Voltaire, Rousseau, Dupuis, Volney, Lessing, Kant, Hegel, Strauss, Feuerbach ? Un million de volumes ne désabusent pas, en un siècle, quatre mille lecteurs : la Providence s'y prend autrement. Elle met en opposition la religion et l'intérêt ; elle attaque la foi par l'égoïsme, et la démonstration est faite. » (*Confessions d'un révolutionnaire,* p. 50.) De même — et Griffuelhes n'a pas voulu dire autre chose — pour la formation du syndicalisme, le passage au pouvoir de... socialistes a plus fait que toutes les théories du monde : pour démontrer ce que Proudhon appelait *l'incapacité révolutionnaire de tout gouvernement,* et, par conséquent, la nécessité de l'action directe, quoi de plus pertinent qu'un ministère Millerand ou que l'actuel triumvirat Clemenceau-Briand-Viviani ? On peut relire les *Confessions d'un révolutionnaire,* et ce chapitre : « Réaction Louis Blanc » entre autres, on le trouvera d'une actualité saisissante, et l'on verra comment ce grand idéaliste qu'était Proudhon savait être aussi un grand réaliste, pour qui « la démonstration est expérience ». Il n'y a que nos politiciens du socialisme pour n'aimer pas ce genre de démonstration : ils disent bien, par exemple, que Clemenceau fait admirablement les affaires du socialisme, mais ils s'empressent d'intriguer pour lui substituer un quelconque petit père Combes : c'est que la démonstration

faite par Clemenceau est trop écrasante, trop topique ; elle les compromet, eux aussi, *gouvernement futur !*

Tout ce que Griffuelhes a écrit sur la formation autonome du syndicalisme français me semble donc la vérité même. Le syndicalisme révolutionnaire est si peu en effet l'application d'une quelconque doctrine que *toutes* les doctrines, socialistes ou anarchistes, à son aspect, se sont effarées : l'église marxiste orthodoxe, toutes les chapelles anarchistes, toute la démocratie, tout cela a crié *haro* sur le baudet !

Au surplus, je ne pense pas qu'il faille se poser la question de savoir si la C. G. T. est plutôt la fille de Proudhon que celle de Marx ; on ne saurait nier que Marx n'ait eu de la lutte de classes une conception plus nette que Proudhon, ni dissimuler que celui-ci ait formellement condamné les grèves — et cela, dans le volume même, *La Capacité,* où il formulait la théorie de la rupture des classes ; et, d'autre part, on ne niera pas non plus qu'il n'y ait dans le marxisme tout un blanquisme latent auquel le syndicalisme révolutionnaire répugne profondément. Ni le proudhonisme, ni le marxisme, *pris à la lettre,* ne trouvent donc dans le syndicalisme leur exacte traduction historique. Mais la question qu'il faut se poser, c'est dans quelle mesure le mouvement ouvrier pourrait utiliser l'œuvre de Proudhon et y puiser, non une dogmatique, mais une inspiration morale.

Il ne faut pas se le dissimuler en effet : ce qui dans le socialisme a été jusqu'ici faible, faible jusqu'à la nullité, c'est la morale. Le socialisme a-t-il eu d'autre philosophie qu'une philosophie de la jouissance ? N'a-t-il pas partagé ce que Proudhon a appelé « l'illusion de la richesse » ? N'a-t-il pas fait siennes toutes les *blagues* d'une bourgeoisie décadente et anarchiste sur la morale ? Le socialisme n'a-t-il pas fait l'*esprit fort,* le sceptique, le malin, donnant partout à entendre qu'il était sans *préjugés,* et qu'il ne fallait pas le prendre pour une variété de philistinisme ? Il suffit d'examiner sa théorie du mariage et de la famille pour se convaincre que le socialisme n'a fait sur ce point qu'extravaguer, à la suite de Fourier et de nos anarchistes de lettres, les plus bourgeois de tous les hommes. Or, ici, entre Proudhon et tout le socialisme comme tout l'anarchisme moderne, la cassure est nette, le divorce radical : le socialisme et l'anarchisme ont suivi Diderot et Fourier et traité Proudhon de réactionnaire. Il y a deux choses dans Proudhon que toute la démo-

cratie — tant anarchiste que socialiste — n'a pas encore pu *avaler,* c'est sa théorie du mariage et c'est son apologie du *droit de la force.* La dixième étude de la *Justice* et la *Guerre et la Paix* ont eu le don — et l'ont gardé — de heurter, de décontenancer, d'horripiler. M. Droz lui-même fait des réserves ; il avoue ne pas trop aimer *la Guerre et la Paix,* qu'il trouve trop romantique ; et l'antiféminisme radical de Proudhon lui semble un peu forcé, exagéré, presque faux ; il ne serait sans doute pas éloigné de penser que, sur ces deux points, Proudhon a, sinon déraillé, du moins subi l'influence d'une véritable *marotte.*

Or, il me semble que si l'on rejette ces deux points, on rejette tout le proudhonisme, car ces deux points en constituent, à mon sens, toute la substance. Généralement, et comme à plaisir, on défigure la thèse soutenue dans la *Guerre et la Paix.* Quelle est-elle, cette thèse ? Dans la première partie de son livre, Proudhon montre ce qu'a été jusqu'ici la guerre, quel a été son rôle, et il fait voir qu'elle a été la grande institutrice de l'humanité, la source de tout idéal, de toute poésie, de toute grandeur, « ce qui honore le plus l'homme devant l'Eternel ». Dans la seconde partie, il montre que, la guerre ayant achevé sa mission, elle doit se transformer, et comment ? Par la substitution du travailleur au guerrier — du travailleur, « le véritable ascète moderne », « le véritable héros moderne », et qui n'a pas à montrer moins de dévouement, de vertu, de mépris de la mort et des voluptés que le guerrier. Car « travailler, c'est se dévouer, c'est mourir ». Telle est l'idée-mère du livre de *la Guerre et la Paix,* et elle se ramène à opérer au sein des organisations ouvrières la transfusion des principes d'une culture héroïque, tels que la guerre jusqu'ici a pu les former. M. Droz trouve forcée cette comparaison du travailleur et du guerrier ; mais il faut bien voir que, pour Proudhon, ce qui constitue l'essence de l'esprit guerrier, c'est le sacrifice ; et, comme pour lui, travailler, c'est aussi se sacrifier, se dévouer, mourir, tel le soldat sur le champ de bataille, on comprend l'analogie — analogie profonde et que nous croyons vraie — établie par Proudhon entre le travail et la guerre. De plus, il ne faut pas se représenter l'industrie sous la forme pacifique d'une industrie étatisée et fonctionnarisée ; il faut comprendre que l'industrie est un champ de bataille, tout comme la guerre, où la dépense est toujours le sang humain et où la

victoire appartient au plus vaillant. Il n'y aura pas dans le monde, selon Proudhon, atténuation des antagonismes, pas plus que diminution du travail ; et voilà, il est vrai, l'idée qui choque le plus les modernes, si embourgeoisés, si amollis, si énervés, qu'ils bêlent tous à qui mieux mieux vers la paix, une paix négative, béate et jouisseuse, une paix de bourgeois retirés des affaires, une paix de consommateurs égoïstes et ratatinés.

On a dit — c'est Sorel, je crois bien, — que toute la morale contemporaine n'était qu'une dégradation du sentiment de l'honneur, et on le voit bien, rien qu'à l'incompréhension totale où est resté un livre comme *la Guerre et la Paix :* l'honneur, c'est un sentiment énergique et indompté de la personnalité ; on l'a défini « la pudeur virile » ; mais pour que le moi *se sente,* il faut *qu'il s'oppose,* et c'est dans la paix, dans la cessation de tout antagonisme, que le monde moderne a mis son idéal d'épicier ! Le socialisme, qui n'a guère été jusqu'ici qu'une projection sur le terrain ouvrier des idées bourgeoises, a naturellement épousé le pacifisme bourgeois et n'a rien compris, lui non plus, à *la Guerre et la Paix ;* il appartient aux syndicalistes révolutionnaires, tout pénétrés d'esprit guerrier, et qui veulent, par la grève, cette forme économique de la guerre, exalter le travailleur en tant que travailleur et engendrer la morale des producteurs en partant du *point d'honneur syndical,* de redonner au monde moderne le sens d'une culture héroïque fondée sur le Travail.

Si l'honneur, c'est la « pudeur virile », la pudeur, c'est « l'honneur féminin ». Or, le féminisme, c'est tout simplement la négation de la pudeur, puisque c'est l'amour pour l'amour, l'amour libre ! L'antiféminisme de Proudhon est donc en corrélation étroite avec ses idées sur le droit de la force. Je lis, en effet, dans *la Guerre et la Paix,* cette note : « Entre l'homme et la femme, la guerre crée une inégalité colossale, irréparable. Pour quiconque aura une fois compris cette grande loi de notre nature, la guerre, le seul fait de l'incapacité militaire de la femme, en vaut des millions. La femme n'a vraiment d'existence que dans la famille ; hors de là, toute sa valeur est d'emprunt ; elle ne peut être rien et n'a le droit de rien être pour la raison décisive qu'elle est inhabile à combattre. Parmi les partisans de l'égalité des sexes, les uns, prenant au pied de la lettre des fictions ingénieuses, ont prétendu que la femme pouvait aussi bien que

l'homme devenir garde national, cavalier et fantassin, et n'ont pas hésité à lui donner la cape et l'épée ; mais l'habit militaire ne sera jamais pour la femme qu'un déguisement amoureux, une fantaisie sans réalité, un véritable acte d'adoration adressé par le sexe faible au sexe fort. Les Jeanne d'Arc se comptent dans l'histoire ; pour une héroïne il y a des milliers de héros. D'autres ont cru tourner la difficulté en niant purement et simplement la guerre et en faisant de son abolition le signe de l'avènement des femmes à l'égalité civile et politique : ce qui est renvoyer l'époque de cet avènement aux calendes grecques. Qu'ils fassent mieux : qu'au lieu d'ôter à l'homme ses attributs guerriers, ils lui enlèvent tout de suite le sceau de la virilité. Mais alors les femmes n'en voudront plus : qu'aimeraient-elles, en effet, si elles n'aimaient plus fort qu'elles ? » (Livre 1^er^, p. 85.) Nous avons vu, de nos jours, une doctoresse proposer sérieusement l'enrégimentement des femmes, en vertu de cette idée imbécile et démocratique — c'est tout un — (idée à quoi se ramène tout le féminisme) d'une égalité mathématique entre l'homme et la femme. Mais passons : il est bien inutile de discuter de pareilles insanités. La théorie du mariage de Proudhon repose, elle, sur l'idée d'une équivalence de fonctions entre l'homme et la femme, c'est-à-dire entre la force et la beauté, entre le droit et l'idéal, entre la justice et la grâce, puissances entre lesquelles il ne peut y avoir, à peine de corruption et de déchéance radicales — c'est là toute la théorie de la *Justice* — qu'un rapport de subordination et de dévouement réciproque absolu, et non un rapport d'échangistes. Je sais bien que le capitalisme a fait de la femme une ouvrière et que l'Evolution, ce dieu des modernes, semble pousser de plus en plus la femme hors du foyer, à la conquête d'une chimérique égalité économique, civile et politique ; mais si ce phénomène fait incontestablement partie de l'évolution bourgeoise et démocratique, et si le mouvement ouvrier a pour mission historique de faire scission d'avec la bourgeoisie et d'apporter dans le monde un droit nouveau et une morale nouvelle ; à moins de croire avec Marx que « la pourriture est le laboratoire de la vie », il faudra, avec Proudhon, sur la question du mariage et de la famille, rejeter toutes les conceptions d'origine bourgeoise et revenir à cette idée que, « hors le ménage, le rôle de la femme reste une énigme. » L'atelier et le ménage : l'atelier, royaume de l'homme, domaine

de sa souveraineté, et le ménage, royaume de la femme, forteresse de sa dignité et symbole de son émancipation véritable, voilà les deux assises sur lesquelles doit reposer une civilisation de producteurs. Et si, selon l'idée-mère de *la Guerre et la Paix,* le producteur est comme une incarnation nouvelle du guerrier, et la production comme la force moderne de la guerre, à l'exaltation de l'homme comme travailleur doit correspondre l'exaltation de la femme comme ménagère.

Ces idées proudhoniennes, je ne me le dissimule pas, sont en contradiction flagrante avec les idées courantes ; mais je suis convaincu que plus l'on réfléchira à l'immense danger social qu'entraîne l'extériorisation de l'activité féminine — ruine inévitable du foyer, dissolution de la famille et prostitution grandissante, — plus l'on apercevra leur vérité et leur justesse profondes. Et si, comme le croyait Proudhon, la famille est la source de toutes nos idées morales, de plus en plus apparaîtra la nécessité de restaurer la famille. Tous les bavardages de nos bas-bleus féministes, de nos caillettes littéraires et de leurs courtisans ne feront rien contre cette évidence : qu'ils achèvent, s'ils veulent, de démolir la famille bourgeoise ; nous aurons, nous, à demander aux ouvriers s'ils veulent, eux aussi, abandonner toute idée morale. Proudhon conviait la classe ouvrière à fonder un nouveau patriciat ; il ne suffit pas pour cela de ne pas suivre la « voie douteuse des élections », il faut faire scission d'avec la bourgeoisie, non seulement sur le terrain électoral et parlementaire, mais sur le terrain moral, rejeter toutes les bourdes idéologiques bourgeoises et revenir à la source de toute force, de toute pureté et de toute grandeur, c'est-à-dire le travail créateur et l'amour épuré par la Justice. « Le prolétaire, c'est Hercule arrivant à l'immortalité par le travail et la vertu ». Voilà un langage, certes, qui ne saurait plaire à nos démocrates : il y a beau temps que le démocrate a quitté nos démocrates... Mais si le socialisme est vraiment autre chose que la démocratie, s'il veut vraiment régénérer le monde, il fera bien d'éprouver ses idées et de ne pas suivre aveuglément tous les courants de « l'évolution moderne », cette basse caricature de l'antique Providence. Et pour cette tâche de correction, d'épuration et de discrimination idéologique, je ne vois pas de lecture plus nécessaire, plus féconde et plus suggestive que celle de Proudhon.

Edouard Berth.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le IV[e] Congrès syndical en Hongrie

I. — LE PARTI SOCIALISTE ET LES SYNDICATS

La séparation du parti socialiste et du mouvement syndical n'est pas encore faite en Hongrie. Il y est très difficile de séparer le Parti et les syndicats, non seulement dans leur essence et leur esprit, mais même comme organisation. Jusque dans ces derniers temps, les associations ouvrières politiques étaient interdites en Hongrie; même elles le sont encore aujourd'hui dans les régions plus reculées. Le droit de réunion et d'association n'est pas inscrit dans la loi; le droit de coalition des ouvriers dépend entièrement de l'arbitraire administratif. Dans les villes industrielles seulement et à Budapest, le grand essor pris par l'organisation économique de la classe ouvrière dans ces dernières années a pu amener un changement.

Les syndicats, au contraire, ont toujours eu une certaine liberté d'action; aussi, ont-ils pu se développer rapidement et se constituer en de grandes organisations. La conséquence en est que toutes les formes du mouvement socialiste se manifestent aujourd'hui encore dans les cadres des syndicats.

A l'étranger, la Hongrie passe pour être un Etat constitutionnel, avec un régime parlementaire semblable à celui des Etats occidentaux, avec une législation libérale également calquée sur les lois occidentales et démocratiques. Mais elle est, en réalité, un Etat à demi-féodal et absolutiste, à la suite de son régime particulier de propriété foncière et de l'absence d'une industrie puissamment développée. Lorsque les occidentaux civilisés témoignent leurs sympathies à un peuple, qui leur est forcément étranger par sa langue très spéciale, ce ne peut être que parce qu'ils sont trompés par la façade extérieure de l'organisation politique de l'Etat.

Comme les luttes politiques intérieures, compliquées encore par l'union avec l'Autriche, se déroulent nécessairement sur le terrain constitutionnel et parlementaire, on n'est pas trop tenté à croire que ces luttes sont engagées pour les intérêts matériels et moraux dont est sortie la tradition révolutionnaire des peuples latins.

En Hongrie, les trois quarts encore de la population vivent de l'agriculture. Quarante pour cent du sol cultivable appartient à de grands propriétaires. Il en résulte naturellement que les grands propriétaires nobles dominent dans l'Etat et déterminent exclusivement les principes directeurs de la politique économique du pays.

Nous n'avons, certes, aucun enthousiasme pour la démocratie bourgeoise. Néanmoins, nous ne saurions reprocher aux socialistes hongrois que leurs efforts tendent surtout vers la réalisation de cette forme de la démocratie. Tout au plus pourrions-nous blâmer qu'ils s'y consacrent trop exclusivement. C'est, en effet, un fait d'ordre général et un fait nécessaire que la classe ouvrière industrielle naissante, pendant l'époque de sa formation, cherche à réaliser avant tout les libertés dites démocratiques, lorsqu'elle n'en jouit pas encore dans un pays. Ce serait une erreur d'y voir des influences doctrinales. La doctrine n'a, en général, qu'une minime influence sur l'évolution réelle, et précisément la Hongrie nous en fournit un excellent exemple. Au point de vue de la doctrine, l'école socialiste allemande y domine exclusivement, et c'est un crime de lèse-majesté que de mettre en doute l'autorité des Allemands. Mais dans la pratique, bien que dans les deux pays les socialistes poursuivent le même but immédiat, une tactique bien différente de celle des Allemands a été adoptée en Hongrie.

On y parlait de socialisme et de lutte politique, — et on y organisait des syndicats; ceux-ci ne devaient pas s'occuper de politique, la loi même le leur interdit — mais jusque dans ces derniers temps, les batailles pour le suffrage universel ont été livrées par les seuls syndiqués, et elles le sont encore en partie aujourd'hui. On voulait imiter exactement la tactique pacifique des Allemands, — mais on se bat avec la police et avec la troupe, on organise du jour au lendemain des grèves générales, pour arracher de la prison un modeste propagandiste; bref, on emploie toutes les formes de l'action directe. Tout cela n'est guère imité des Allemands.

C'est donc par ses méthodes de combat que le mouvement ouvrier hongrois se distingue des Allemands, et aussi en cela que les syndicats eux-mêmes assument le rôle politique de la classe ouvrière. Sans doute, les syndicats, dans cette lutte n'ont qu'une action révolutionnaire *politique* et non pas une action révolutionnaire *économique, sociale*, par suite de l'état politique, économique et social très arriéré du pays. Mais néanmoins cette lutte impose aux syndicats une action qui dépasse les intérêts économiques immédiats des ouvriers, qui exige une grande solidarité, une grande combativité et un grand dévouement collectif et individuel. Il faut reconnaître que les syndicats hongrois se sont jusqu'à présent très bien acquittés de la double tâche qui leur a été imposée par la situation politique particulière du pays; ils ont toujours vaillamment combattu, et rarement sans succès. Mais il était à prévoir qu'en Hongrie également le Parti et les syndicats commenceraient nécessairement à se séparer en deux organismes autonomes, indépendants l'un de l'autre. D'un côté, le moment approche de plus en plus, où le Parti obtiendra, par la réforme électorale, une représentation au Parlement; de l'autre côté, quelques syndicats sont devenus beaucoup trop puissants et trop conscients, pour subordonner leurs intérêts corporatifs et économiques aux intérêts politiques du Parti et de son comité directeur.

Les premiers indices de cette séparation qui commence se sont manifestés déjà au Congrès des syndicats du mois de janvier dernier. Certes, le président de la Fédération des syndicats ouvriers du fer et de la métallurgie, qui était alors également membre du comité directeur du Parti, et qui présidait le Congrès des syndicats a pu dire encore dans son discours d'ouverture, que point n'était nécessaire d'exposer ce qu'en Hongrie représentaient et le Parti politique et le mouvement syndical, ce qui les divisait et ce qui les unissait. « Les mêmes hommes, ajoutait-il, qui prennent part au mouvement économique, dirigent l'action politique du Parti et par là notre émancipation politique. Le mouvement économique s'efforce de faire de chaque nouvel adhérent un bon socialiste, et de donner ainsi une égale impulsion aux efforts faits dans le domaine politique et économique. » Mais, pour la première fois depuis qu'il existe en Hongrie un mouvement ouvrier révolutionnaire, ces paroles soulevèrent des protestations. Les délégués des typographes combattirent énergiquement la

fusion prolongée du Parti et des syndicats; le mouvement syndical devait conserver son autonomie et son indépendance, et pour cela, il ne fallait pas que les mêmes hommes fussent à la fois membres du comité directeur du Parti et des bureaux des syndicats.

Les typographes avaient déjà auparavant mis en pratique ce principe et rappelé leur représentant du comité directeur du Parti. Mais alors ils étaient isolés, et dans le Parti, leur attitude réfractaire était expliquée par le conflit survenu à la suite du tarif collectif, que nous exposerons plus loin. Mais trois mois après, au Congrès du Parti, une deuxième grande fédération syndicale, celle des ouvriers du fer et de la métallurgie, à laquelle précisément appartient le président du Congrès syndical, déclare qu'elle interdit à ses membres de faire partie du comité directeur du Parti. Le Congrès proteste, mais la fédération maintient son interdiction. Deux ouvriers de la métallurgie sont élus par le Congrès, mais ils s'abstiennent de paraître au comité directeur.

Nous ne saurions passer sous silence que les typographes et les métallurgistes ont à plusieurs reprises affirmé qu'ils voulaient rester de « bons socialistes » et continuer à soutenir matériellement et moralement le Parti. Pour les métallurgistes, on pourrait indiquer des raisons personnelles de leur abstention. Mais voir dans ces raisons personnelles la cause d'une séparation jusqu'alors abhorrée dans la théorie comme dans la pratique, serait vraiment un jugement trop superficiel. Il est un fait d'une importance capitale et symptomatique, que ce sont précisément les deux fédérations syndicales les plus puissantes et les mieux organisées qui ont commencé. Les autres suivront.

Le Parti même veut prendre ses mesures de précaution, en vue d'une séparation. Dans son dernier congrès, il a examiné et adopté un nouveau règlement, qui place à la base de l'organisation politique, non plus les associations professionnelles, mais les circonscriptions électorales politiques et les sections locales politiques, et qui augmente en même temps les cotisations. Le Parti se donne ainsi une organisation particulière et des ressources financières à lui propres.

Il nous a fallu donner toutes ces explications pour mieux faire comprendre les débats du Congrès syndical. Il fallait connaître d'abord la situation générale du mouvement ouvrier

en Hongrie. Nous allons maintenant exposer les travaux mêmes du Congrès.

II. — LE QUATRIÈME CONGRÈS SYNDICAL

Le premier Congrès des syndicats hongrois eut lieu en 1899. Il y avait alors à peine quelques milliers d'ouvriers syndiqués : au Congrès de cette année, le quatrième, 129.332 ouvriers d'industrie étaient représentés. Ces chiffres prouvaient l'extension du mouvement.

Voici quelques dates et quelques chiffres pris dans le rapport que le comité général des syndicats a soumis au Congrès. Nous y joignons les chiffres pour l'année 1907, publiés récemment.

La table suivante indique le développement des syndicats et fédérations d'industrie :

Années	Nombre des Adhérents	Recettes (1) des syndicats en couronnes	Dépenses (1) des syndicats en couronnes	Encaisse (1) des syndicats en couronnes	Recettes (1) moyennes pour chaque adhérent
1901	9.999	»	»	58.920	»
1902	15.270	»	»	68.311	»
1903	41.138	273.550	201.189	141.002	6,5
1904	53.169	846.820	706.520	667.056	16
1905	71.173	1.131.987	878.367	896.793	16
1906	129.332	1.680.059	1.330.208	1.246.643	13
1907	130.120	1.944.233	1.819.480	1.371.396	15

L'arrêt remarquable dans l'augmentation du nombre des adhérents en 1907 provient principalement des persécutions gouvernementales et des luttes véhémentes des ouvriers du bâtiment contre la puissante organisation patronale dans leur industrie. En 1907, le gouvernement a refusé l'autorisation aux statuts de toutes les organisations ouvrières nouvelles, tandis que 200 organisations patronales environ ont pu être fondées; mais il a dissous plus de quatre cents sections locales des fédérations nationales. Des lock-outs monstres,

(1) La couronne vaut 1 fr. 05.

comme celui du bâtiment, ont forcé des milliers d'ouvriers organisés à quitter la Hongrie; jamais l'émigration n'y a été aussi considérable qu'en 1907, où plus de deux cent mille personnes ont émigré.

L'organisation toujours plus puissante et plus centralisée du patronat a par contre-coup favorisé la centralisation dans les organisations ouvrières; depuis 1903, elle fait des progrès incessants. Voici une table des organisations ouvrières adhérentes au Comité général des Syndicats :

Années	Nombre des Fédérations nationales	Nombre des Organisations locales
1903	12	63
1904	15	29
1905	17	27
1906	25	13
1907	26	17

Dans les chiffres des recettes et des dépenses, les secours aux grévistes n'ont pas été comptés. Légalement, il est interdit aux syndicats de proclamer et de soutenir des grèves, sous peine d'être dissous immédiatement par les autorités. Les grèves sont dirigées par des organisations spéciales, appelées « organisations libres », qui disposent également des caisses de grève. Il n'a pas été possible de faire une statistique précise sur ces organisations.

Nous donnons maintenant le détail des dépenses :

Ont été dépensées sous forme de :

Secours aux chômeurs	259.635	couronnes
Viaticum	56.070	—
Secours extraordinaires	29.610	—
Assistance judiciaire	29.283	—
Enseignement et journaux professionnels	310.143	—
Secours aux malades et contributions aux frais d'enterrement	202.449	—
Secours aux veuves, aux orphelins et aux invalides	103.465	—
Frais d'administration	332.418	—
Loyer des bureaux du Comité général et des sections de Budapest	131.339	—
Frais de propagande, d'impression et autres	365.062	—
Au total	1.819.480	couronnes

Il faut remarquer les dépenses considérables faites pour l'enseignement et les journaux professionnels. En effet, un des traits les plus louables du mouvement syndical hongrois est précisément l'importance accordée à l'enseignement des camarades.

Aucune organisation n'est fondée, sans qu'immédiatement on institue une bibliothèque. 47 sections de Budapest ne possèdent pas moins de 24.748 volumes hongrois et 6.284 volumes allemands, soit au total 31.032 volumes dans leurs bibliothèques.

Tous les groupements et toutes les sections locales organisent régulièrement, ou au moins très fréquemment des conférences et des cours d'enseignement élémentaire ; l' « Ecole libre des sciences sociales », subventionnée par les syndicats, a constamment plusieurs centaines d'auditeurs ouvriers. Malheureusement le nombre des bons professeurs est beaucoup trop petit. Certes, toute une nuée d'étudiants s'est alliée au mouvement; mais ils n'ont, en réalité, qu'une médiocre valeur. Voici, d'ailleurs, comment les juge le *Bulletin syndical,* l'organe officiel de la commission des syndicats, dans un de ses derniers numéros : « Les étudiants, qui jouent un rôle dans le mouvement dans ces dernières années ne possèdent nullement de grandes aptitudes; de la plupart d'entre eux, on peut dire qu'ils n'ont rien appris. Néanmoins, ces jeunes gens, avec leur instruction incomplète, courent avant tout après un poste rétribué dans le mouvement ouvrier. Bien qu'ils aient eux-mêmes encore besoin d'apprendre, ils veulent enseigner et diriger. Ces individus sont beaucoup plus nuisibles qu'utiles; ils découragent beaucoup d'honnêtes propagandistes ouvriers et éloignent du mouvement les intellectuels vraiment instruits et désintéressés. Les camarades devraient prendre ces réflexions en considération, et bien examiner les étudiants, avant de leur confier une mission quelconque. »

Enfin, quelques mots encore sur les grèves en 1906. Pour l'année 1907, les indications précises nous manquent encore.

En 1906, le nombre des grèves s'est notablement accru. En 1905, il y a eu 36 lock-outs; en 1906, 70. Le nombre des grèves, de 1905 à 1906, a augmenté de 346 à 652. Cependant, bien que le nombre des grèves ait presque doublé, le nombre des ouvriers grévistes a à peine augmenté de 1905 à 1906.

En 1905, 58.512 ouvriers ont été touchés par les grèves et les lock-outs, et 60.780 en 1906. Ce fait s'explique simplement, parce qu'en 1905 il y a eu des grèves généralisées, tandis qu'en 1906, la plupart des grèves n'étaient que partielles. Il faut remarquer que, dans les chiffres précités, la grève des employés non organisés des tramways électriques de Budapest n'est pas comprise; 6.000 hommes y ont pris part; au bout de six mois d'une lutte véhémente, les grévistes ont succombé.

Des grèves de 1906, 397 se sont terminées par une victoire complète, et 230 par des succès partiels; 74 ont abouti à un échec, et pour 14 le résultat n'a pas été connu; 7 grèves n'étaient pas terminées à la fin de l'année.

1° Ont obtenu une diminution de la journée de travail :

533	ouvriers, une dimin. de	2 h[res],	au total	1.066 h[res]	par jour
3.567	— —	1 h. 1/2	—	5.350 h. 1/2	—
52.346	— —	1 h.	—	52.346 h.	—
8.669	— —	1/2 h.	—	4.334 h. 1/2	—

2° Ont obtenu une augmentation de salaire :

De 70	liards	par jour,	300	ouvriers :	au total	210	cour[es]
De 63	—	—	115	—	—	72,45	—
De 60	—	—	3.000	—	—	1.800	—
De 50	—	—	13.658	—	—	6.829	—
De 40	—	—	40.486	—	—	16.194,40	—
De 38	—	—	215	—	—	81,70	—
De 32	—	—	4.050	—	—	1.296	—
De 30	—	—	16.409	—	—	4.922,70	—
De 20	—	—	540	—	—	108	—
De 18	—	—	560	—	—	100,80	—
Au total....			79.333	ouvriers :	au total	31.615,05	cour[es]

L'ordre du jour du Congrès syndical comprenait les questions suivantes :

Le droit d'association et le droit de grève; les contrats collectifs; questions d'organisation et de propagande; modification des statuts de la Commission des syndicats; les lois protectrices du travail; motions diverses.

La question qui suscitait le plus vif intérêt était celle des contrats collectifs. Les typographes, en effet, avaient, quelques

mois auparavant, signé un contrat collectif qui, non seulement règle les conditions de travail, mais interdit aux ouvriers syndiqués le travail dans les ateliers où les prix de vente des imprimés, fixés par l'organisation patronale, ne sont pas observés. Ce contrat suscite — non à tort — de vives discussions dans tous les journaux du Parti et des syndicats, Finalement, le débat fut clos au Congrès par l'adoption, à une grande majorité, de la motion suivante :

La puissance grandissante des organisations ouvrières et patronales, d'un côté rend les contrats collectifs nécessaires, et de l'autre les rend possibles. Ces contrats assurent aux deux parties contractantes certains avantages. Aux patrons, ils assurent la paix pour la durée des contrats; aux ouvriers, ils permettent, dans le même espace de temps, d'intensifier leur propagande, de développer et de fortifier leur organisation dans le calme. Mais les avantages qui résultent des contrats collectifs sont généralement plus considérables pour les patrons que pour les ouvriers, car ces derniers ne peuvent pas profiter d'une période de prospérité économique qui surviendrait, pour exiger une augmentation de salaire, pendant que les patrons en peuvent bénéficier pleinement. Par conséquent, il faut recommander la plus grande prudence dans la conclusion des contrats collectifs; il faut principalement examiner si les avantages sont plus grands que les inconvénients. Partant de ce principe, que le but des syndicats qui se placent sur le terrain de la lutte de classe ne peut pas être d'assurer la paix sociale, mais de conclure seulement une armistice, le Congrès recommande aux syndicats d'envisager les points suivants :

1° Il ne faut conclure des contrats collectifs que pour une courte durée, car les contrats de la longue durée empêchent les syndicats d'exploiter les situations économiques favorables; en outre, les longues périodes de paix font naître chez les ouvriers un sentiment de calme et de sécurité qui paralyse la combativité des syndiqués ;

2° Les contrats concernant les ouvriers saisonniers ne doivent pas cesser d'être valables à une époque où le chômage est complet, ou presque, dans leur métier;

3° Les syndicats ne peuvent conclure des contrats qui obligent leurs adhérents à faire œuvre de sarrazins, de « jaunes », contre des camarades en grève.

Enfin, le Congrès déclare qu'en aucun cas, ne peuvent être signés des contrats qui, sans la garantie ou avec le consentement des syndicats, augmentent les prix de vente des produits des industries visées ou qui relient les conditions de travail et de salaire des

ouvriers d'un côté, à la situation économique et aux profits des patrons, de l'autre.

Cette motion fut adoptée contre les voix des typographes et celles de quelques adversaires irréductibles des contrats collectifs.

La question des statuts de la Commission des syndicats et du règlement des congrès corporatifs soulève de vives discussions. Tous les orateurs se déclarèrent partisans de la centralisation, mais repoussèrent toute contrainte dans ce sens.

Un des délégués des ouvriers du bois exposa très bien ce point de vue. « La centralisation, dit-il, ne saurait être amenée par la force. La centralisation est une forme supérieure de l'organisation qui se réalisera nécessairement dès que les métiers auront compris qu'ils ne peuvent pas défendre leurs intérêts isolément et dès qu'ils auront accepté librement la centralisation. »

Un autre orateur pense qu'il ne fallait pas considérer les petites organisations existantes, comme si elles n'étaient pas des organisations.

Finalement, un règlement fut adopté, reposant sur les principes suivants :

Règlement de la Commission des Syndicats de Hongrie.

1° *Union des différents syndicats.* — Autour de la Commission des Syndicats se groupent les syndicats qui se placent sur le terrain de la lutte de classe. Le but de ce groupement est de donner aux syndicats adhérents une expression uniforme et une impulsion commune. Peuvent y entrer tous les syndicats qui acceptent les décisions des congrès corporatifs. Ne peuvent y être admis les syndicats locaux d'une industrie, lorsqu'il existe déjà une fédération nationale de cette industrie.

2° *Congrès corporatifs.* — Les congrès corporatifs doivent se réunir au moins tous les trois ans. Le congrès est souverain dans toutes les questions d'ordre corporatif et syndical.

3° Sont membres du congrès : *a*) Les délégués élus des syncats ; *b*) les membres et les secrétaires de la Commission des Syndicats ; *c*) le secrétaire international du mouvement syndical. Chaque organisation nomme un délégué pour 1.000 adhérents.

Seules peuvent être représentées les organisations ayant versé leurs cotisations à la caisse centrale.

4° La Commission des Syndicats est la représentation centrale des syndicats. Elle comprend 11 membres, élus par le congrès.

Elle dirige les affaires nationales du mouvement syndical, mais est obligée de soumettre ses décisions à la Commission des Syndicats de Budapest.

Elle est chargée spécialement :

a) D'appliquer les décisions des congrès ;

b) De développer le mouvement syndical dans le pays tout entier, de guider les ouvriers dans les questions économiques, d'organiser les métiers qui ne le sont pas encore :

c) De développer les rapports entre les syndicats et de recueillir des faits et des chiffres pour les statistiques ;

d) De publier un organe central ;

e) De créer l'assistance judiciaire;

f) De représenter le mouvement ouvrier hongrois à l'extérieur.

Tous les syndicats doivent contribuer aux frais du Conseil syndical, par un prélèvement de 2 1/4 pour cent sur les cotisations de chacun de leurs membres.

5° Le Comité des syndicats est composé des délégués des fédérations nationales et de ceux des syndicats de Budapest. Il seconde la Commission des Syndicats, dans l'accomplissement de sa tâche.

6° Dans chaque ville, où il y a plusieurs syndicats ou des sections locales de fédérations nationales, des comités régionaux seront créés pour seconder la Commission des Syndicats.

Pour les conflits entre les fédérations de métiers similaires et pour la résistance commune aux organisations patronales, une motion fut adoptée qui porte encore la marque du corporatisme, mais qui déjà est un pas en avant vers les fédérations d'industrie. Voici d'ailleurs sa teneur :

Considérant que dans ces derniers temps les organisations patronales sont devenues beaucoup plus fortes et que, secondées par le gouvernement et par l'administration, elles dirigent leur activité principalement contre les syndicats, le Congrès recommande les principes suivants pour le développement des organisations ouvrières :

1° En face des organisations patronales centralisées, il faut créer des fédérations nationales qui puissent réunir plusieurs métiers similaires. Lorsqu'un métier a adhéré à une de ces fédérations, on ne saurait approuver son départ ultérieur. Un ouvrier a le droit de rester dans sa fédération de métier, même lorsqu'il entre dans un atelier ou dans une usine dont la plupart des ouvriers appartiennent à d'autres fédérations.

2° Les fédérations d'industrie centralisées devront veiller à ce que les métiers adhérents aient une liberté d'allures suffisante pour pouvoir, dans l'intérieur de la fédération, sauvegarder leurs intérêts particuliers.

3° Il faudra centraliser autant que possible la propagande et l'éducation des camarades, ainsi que les services administratifs des fédérations.

4° Chaque fédération devra appliquer rigoureusement le système des hommes de confiance. Il faudra créer partout des organisations libres; enfin, il faudra créer et entretenir des caisses centrales de résistance. Chaque fédération, chaque organisation, sont tenues de créer un service de placement à elles propre.

5° Chaque syndicat, se plaçant sur le terrain de la lutte de classe, est tenu d'adhérer à la Commission syndicale de Hongrie.

6° Une caisse nationale sera créée pour secourir les ouvriers touchés par un lock-out général. Chaque syndiqué y versera deux liards par semaine. Cette caisse sera administrée par la commission syndicale. Elle ne pourra être mise à contribution qu'avec le consentement du Comité syndical. Les versements destinés à cette caisse seront reçus par les organisations libres qui les transmettront à la Commission syndicale.

7° Les rapports des syndicats hongrois avec le parti socialiste devront toujours être aussi cordiaux que possible.

Le Congrès accepte la motion votée, le 23 août 1907, par le Congrès socialiste international de Stuttgart.

Il faudra éviter les conflits entre les syndicats ; lorsqu'il s'en présentera, ils devront être apaisés et solutionnés par la Commission des syndicats.

Le Congrès déclare, enfin, qu'il faudra soutenir énergiquement tous les efforts tendant vers la centralisation du mouvement syndical.

Les ouvriers d'un métier ne pourront adhérer à l'organisation d'un autre métier que dans les endroits où il n'y a pas d'organisation de leur propre métier. En dehors de ce cas, tous les ouvriers sont tenus d'appartenir à l'organisation de leur métier. Les syndiqués devront respecter réciproquement leurs organisations ; aucun d'eux n'a le droit de détourner un autre ouvrier organisé de son syndicat et de le pousser à adhérer au sien.

Furent encore adoptées successivement, une motion assez longue en faveur des lois protectrices du travail, une autre contre l'alcoolisme, une troisième en faveur des coopératives de consommation, etc. Enfin on protesta contre la présence de la police aux réunions et aux Congrès de la classe ouvrière, puis le Congrès clôtura ses travaux.

Ervin Szabo.

Budapest, 1908.

REVUE DES REVUES

La faillite de l'Ecole, par Ferdinand Buisson.

(*L'Action nationale,* n° 1.)

Je tiens à signaler, en présence des discussions actuelles, l'article que M. Ferdinand Buisson vient d'écrire sur la faillite de l'école primaire, dans le premier numéro d'une revue nouvelle, *L'Action nationale,* organe de « la Ligue républicaine d'action nationale ». M. Buisson examine les griefs que l'on adresse à l'école primaire et qui se rapportent : 1° à l'obligation scolaire; 2° à la neutralité; 3° au personnel lui-même.

Tout en reconnaissant que tout n'a pas été fait pour assurer à tous les Français le minimum de connaissances générales nécessaires, et tout en proclamant la nécessité d'étendre les bienfaits de l'école actuelle par l'organisation de l'enseignement obligatoire des adultes, M. Buisson défend l'œuvre qui a été faite. Il défend son œuvre. L'ancien directeur de l'enseignement primaire est un optimiste. S'il se rend compte de l'insuffisance de la tâche accomplie, il la regarde néanmoins avec un amour non déguisé. Il y a eu progrès sans doute, du moins en surface. Mais c'est aux dépens de la profondeur. Il y a peut-être moins de gens qui ignorent l'art de tracer leur nom ! Il y en a moins aussi qui ont le goût des études sérieuses, qui peuvent, dans les campagnes les plus reculées, se faire une libre opinion sur des sujets de politique, d'ordre général. Il court partout un tas de clichés, d'idées toutes faites, qui dispensent de tous efforts personnels.

Il y a un affaiblissement certain de la moralité populaire; ce n'est pas l'école qui en est cause, mais elle n'a pas pu remplir le programme qu'elle s'était tracé. Elle a été impuissante à endiguer le flot des idées malsaines qui corrompt peu à peu tout le peuple. Tout comme l'auraient été les écoles confessionnelles, si elles avaient joui d'un monopole de fait. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à tenter à l'école élémentaire pour la moralisation ? Si, peut-être, mais pas dans les formes où l'expérience a été faite, c'est-à-dire en énonçant simplement des formules toutes faites. Mais il ne faut accorder à l'influence de l'école que l'importance qu'elle mérite, pour ne pas avoir à proclamer l'avortement de rêves irréalisables. « La source du mal, dit M. Buisson, ce n'est pas de ne pas savoir. Nous savons. Ce ne pourrait être que « l'insuffisance de la volition ». C'est bien exact. Il y a un affaiblisse-

ment évident de la volonté. Et c'est dû à la déchéance continue des classes dirigeantes, dont la décomposition gagne les parties inconscientes de la classe prolétarienne.

M. Buisson représente, dans sa plus complète et plus pure expression, la véritable tradition républicaine. C'est pour cela qu'à l'encontre de tant de ses collègues radicaux, radicaux-socialistes, voire socialistes, il assiste avec une attention consciencieuse au développement des associations d'instituteurs et à leur action de plus en plus méthodique. Voici ce qu'il écrit : « L'idéal nouveau qui nous surprend un peu, celui d'un fonctionnaire qui entend rester homme libre et citoyen, est-il un rêve malsain ? Est-ce une chimère, une utopie, un danger public? Rien ne le prouve. On a vite fait de répondre avec hauteur : « Bureaucrates en révolte. » Est-il bien certain que la démocratie ne doive rien changer à la machine napoléonienne ? Est-il démontré que dans quelques années d'ici, on ne trouvera pas naturel chez nous que le chef, fût-ce un ministre, n'agisse pas sans prendre l'avis d'un conseil, qu'il soit tenu, dans certains cas, à suivre cet avis, qu'il doive renoncer au prestige du pouvoir personnel... Est-il même bien sûr que le mouvement des idées, au sein de l'administration, n'ira pas jusqu'à faire une certaine part à l'élection, jusqu'à autoriser l'intervention des associations, jusqu'à démocratiser et socialiser bien des privilèges que se réserve actuellement l'autorité ? » Ce langage hardi a effrayé certains jeunes radicaux partisans avant tout du principe napoléonien d'autorité administrative. C'est ainsi que M. Buisson a fait paraître, dans l'*Action* du 18 décembre, une lettre ouverte à M. René Besnard, député, qui avait interprété son article, analysé plus haut, comme une revendication en faveur de « l'omnipotence des ronds-de-cuir ». Et le député de la Seine confirme sa thèse en indiquant qu'il faut « associer de plus en plus étroitement tout le personnel à la marche de tout le service, faire appel à la libre coopération, diminuer la majesté des grands chefs, dissiper l'auréole prestigieuse du grand mot de hiérarchie, habituer même un ministre à croire qu'il peut avoir intérêt et profit à discuter pédagogie, administration, droit, science, politique avec le moindre de ses subordonnés ».

Ce sont là des vœux. Réalisés en partie, le programme actuel des Amicales serait bien près d'être rempli. Et ce serait le moyen le plus efficace de remédier à la crise de l'enseignement primaire, d'empêcher sa faillite définitive. Ce n'est qu'avec des éducateurs libres et compétents que l'on peut aider à former, à l'école, des citoyens conscients et des producteurs émancipés.

M.-T. Laurin.

REVUE DES LIVRES

Le Droit social, le Droit individuel et la Transformation de l'Etat, par Léon Duguit.

(*Alcan, Paris*, 1908; 154 p., 2 fr. 50.)

Il y a deux manières de nier et de paralyser la lutte de classe. La première, qui est caractéristique de la *démocratie politique*, consiste à détourner les producteurs des questions et des organisations économiques et à les confondre avec les bourgeois dans les groupes intellectuels ou politiques. Le producteur s'efface alors devant le citoyen. La classe s'émiette au profit de l'Université populaire ou du comité électoral. M. Duguit n'est point partisan de la démocratie politique; il l'a longuement critiquée en deux gros volumes sur l'*Etat* (*Fontemoing*, 1901 et 1903). Son argumentation est trop résumée dans les deux premiers tiers de son petit livre pour que nous nous y arrêtions.

Mais il expose (pp. 103-151) une seconde manière de nier et de paralyser la lutte de classe. Elle nous est apportée par la *démocratie sociale*, que Fournière a eu, récemment, l'idée géniale d'appeler la *sociocratie*. Elle consiste — au rebours de la démocratie politique — à replier le producteur sur l'organisation économique dont il fait partie, dont il sera obligé de faire partie, puis à entourer le syndicat de hautes murailles qui empêchent les syndiqués de voir au dehors (tout ce qui ne sera pas strictement professionnel sera « de la politique ») et enfin à enchâsser le syndicat dans une solide organisation d'ensemble. Ainsi alourdi par la masse ouvrière et comprimé par l'organisation générale, le syndicat perdra évidemment tout caractère « révolutionnaire ». L'action révolutionnaire exige le maximum d'autonomie compatible avec une action commune. La *démocratie sociale* est un double effort, nous semble-t-il, d'une part pour incorporer à la démocratie des institutions que les syndicalistes veulent diriger contre elle, et d'autre part pour acclimater dans les syndicats les procédés de la démocratie politique. Dans quelle mesure cette incorporation et cette acclimatation pourront-elles réussir ? Il dépend des syndicalistes de la faire échouer.

Paul Durieu.

La Commune au jour le jour, par Elie RECLUS.

(*Schleicher, édit., Paris,* 1908.)

Le journal d'Elie Reclus durant la Commune, que vient de publier la maison Schleicher, est le plus puissant réquisitoire que l'on puisse trouver contre Thiers.

Lorsqu'on lit les histoires de la Commune, on est souvent tenté de croire que la lutte de la Commune contre Versailles a été la lutte de deux forces inconciliables entre lesquelles la victoire seule pouvait décider. Nous autres, socialistes du XX^e^ siècle, qui avons chaque jour sous les yeux la lutte formidable du prolétariat contre la bourgeoisie, nous sommes naturellement portés à croire que la Commune fut l'un des épisodes de cette lutte, épisode confus où les positions étaient moins nettes qu'elles le sont à l'heure actuelle, où la lutte de classe ne se présentait que noyée au milieu d'une série d'autres questions et sentiments (autonomie communale, républicanisme bourgeois, patriotisme exaspéré...), mais où la lutte de classe était néanmoins l'épine dorsale du mouvement.

Et dans ces conditions, Thiers ne nous semblait pas manquer d'une certaine grandeur ; il était le bourgeois résolu à tout, pour sauver sa classe aux abois, même à l'incendie et au meurtre.

Le journal d'Elie Reclus ramène l'homme aux dimensions qui lui conviennent, à celles d'un vulgaire assassin. Il ne s'agissait pas pour Thiers de sauver la société bourgeoise, il ne s'agissait pas pour Thiers de sauvegarder le droit du Capital, car la vie de la société bourgeoise et le droit du Capital ne furent jamais mis sérieusement en question par la Commune.

Ce qui ressort, en effet, des notes de Reclus, c'est que la Commune fut toujours prête à transiger; c'est que depuis le premier jour jusqu'au dernier, la Commune fut toujours prête à faire la paix et à prononcer sa dissolution si on lui promettait de nouvelles élections municipales et nationales. Que l'Assemblée, élue dans des conditions toutes spéciales, sur un territoire occupé en grande partie par les troupes étrangères, fasse la paix avec l'Allemagne, besogne unique pour laquelle elle avait été élue, et qu'ensuite elle remette son sort entre les mains du suffrage universel; c'était tout ce que la Commune aurait exigé pour déposer les armes. Ce que la Commune demandait en plus : reconnaissance de la République, maintien de la garde nationale, ne constituait que les garanties morales et matérielles qui pouvaient assurer l'exécution de ce programme.

C'est ce qui résulte des tentatives de conciliation faites si fréquemment entre les deux partis, tentatives qui trouvèrent

toujours un accueil chaleureux auprès de la Commune et qui n'échouèrent jamais que grâce à l'intransigeance absolue de Thiers et de l'Assemblée.

Dès le 1er avril, c'est l'opinion personnelle de Reclus que des élections nouvelles pour l'Assemblée arrangeraient tout : « Y a-t-il un moyen d'empêcher ces deux électricités ennemies de se précipiter l'une sur l'autre ? La haine produit la colère, la colère engendre la haine, et leur rencontre, c'est la foudre qui brise et qui déchire. Pouvons-nous éviter la tempête et l'ouragan ? — Il y aurait un moyen si on voulait l'employer. Il faudrait que la province fît à son tour ce que Paris vient de faire; il faudrait qu'elle procédât à des élections générales. L'Assemblée provinciale a été nommée par nos paysans au cri, au seul cri de : « La paix ! la paix avant tout et à tout prix ! » Cette paix, l'Assemblée l'a votée dans les vingt-quatre heures; elle l'a payée cinq milliards, plus le déshonneur de la France. Puisque l'Assemblée a rempli son mandat, puisqu'elle a fait ce qu'on lui avait dit de faire, l'Assemblée n'a plus qu'à s'en aller. » (P. 43.)

Peu après, la Ligue d'Union républicaine, fondée dans le but « d'exercer une énergique action médiatrice, capable d'amener le rétablissement de la paix et le maintien de la République », intervient auprès de Thiers : elle demande en premier lieu la reconnaissance solennelle de la République par l'Assemblée. « Cet acte décisif *suffirait* peut-être déjà, dit Reclus le 15 avril, à faire tomber les armes de toutes les mains. » (P. 40.)

Le 25 avril, les municipalités de banlieue envoient des délégués à Thiers pour demander la cessation des hostilités. Thiers répond qu' « on n'aperçoit pas de moyens de conciliation possibles entre lui et les coupables » (p. 204). — Le 26, c'est la Franc-Maçonnerie qui se propose comme médiatrice; son programme est : « Réélections sur toute la ligne, précédées de la reconnaissance des franchises municipales. » (P. 194.) Les délégués de la Franc-Maçonnerie sont reçus avec enthousiasme par la Commune; auprès de Thiers, ils n'obtiennent que cette réponse : « Il y aura sans doute quelques maisons brûlées et quelques hommes tués, mais force restera à la loi. » (P. 244.)

Enfin, en mai, après les élections municipales du 30 avril, élections républicaines dans toutes les grandes villes, ce sont les municipalités de province qui vont essayer d'intervenir et toujours avec le même programme ultra-modéré. Leurs délégués rencontreront le meilleur accueil auprès de la Commune, l'intransigeance ou même la menace pour eux-mêmes auprès de Thiers.

Les conseils municipaux de l'Hérault envoient à Versailles des délégués porteurs de pétitions de cent cinquante villes, qui réclament uniquement « la reconnaissance de la République et la cessation de la guerre » (p. 354). Une assemblée de délégués

des conseils municipaux des villes, tenue à Lyon, envoie des délégués demandant « la cessation des hostilités, la dissolution de l'Assemblée nationale dont le mandat est terminé, la paix étant signée, *la dissolution de la Commune*, des élections municipales dans Paris, des élections pour une Constituante dans la France entière » (p. 356). Rien de plus modéré, de moins révolutionnaire que cette proposition; cependant Thiers refuse d'écouter les députés, tandis qu'à Paris « on les accueille à bras ouverts » (p. 355).

Ainsi donc, pour des gens comme Elie Reclus, c'est-à-dire pour des communards très militants, très vigoureux (Elie Reclus avait accepté le poste de directeur de la Bibliothèque nationale, son frère Elisée avait été fait prisonnier dans l'un des premiers combats qui eurent lieu sur le plateau de Châtillon) et même optimistes jusqu'à la fin quant au succès final (pp. 358 et 359), il aurait suffi de la reconnaissance solennelle de la République et de la dissolution de l'Assemblée nationale pour que la paix se fasse *ipso facto*.

Si donc Thiers n'a pas voulu de la conciliation, s'il a préféré couvrir Paris d'obus pendant deux mois, y entrer de vive force et y tuer trente mille hommes, ce n'est pas pour sauver la société bourgeoise, ce n'est pas pour sauver *l'ordre et la liberté*, comme on dit en style d'économiste, ce n'est même pas pour essayer d'asservir définitivement la classe ouvrière; c'est uniquement pour ne pas risquer au hasard de nouvelles élections le pouvoir de sa clique et de lui-même.

Entre deux droits égaux, qu'est-ce qui décide ? dit Marx. La force. Nous admettons qu'entre les droits égaux du patron et de l'ouvrier, on en appelle de part et d'autre à la force et non respecterons nos adversaires comme nous nous respectons nous-mêmes; mais Thiers et l'Assemblée nationale ne possédaient ni ne défendaient un droit, ils s'étaient emparés par surprise de la confiance du suffrage universel et c'est au nom du suffrage universel qu'ils ne voulaient pas rendre le suffrage universel juge de leur larcin; c'est pour garder le produit de leur vol qu'ils s'enfoncèrent dans le crime. Si Reclus dit vrai, la conclusion qu'on doit tirer de son journal est celle-ci : Thiers ne peut être considéré comme un adversaire politique; c'est un criminel de droit commun.

Robert Louzon.

Icarie et son fondateur Etienne Cabet, par J. PRUDHOMMEAUX (*Paris, Cornély,* 1 vol. in-8.)

Dans ce volume de près de 700 pages, M. Prudhommeaux a juxtaposé deux études dont la première a pour titre : *Cabet et les origines du Communisme icarien,* et dont l'autre, de beaucoup plus étendue, est une *Histoire de la Communauté icarienne.*

C'est au cours d'un voyage aux Etats-Unis, où il avait été visiter les nombreuses colonies communistes issues du zèle religieux des sectaires, que l'auteur a recueilli les éléments de cette seconde étude. Ecrire l'histoire d'Icarie — des Icaries plutôt, car il n'y en eut pas qu'une — n'était pas chose aisée, à cause de l'extrême dispersion des sources. Il fallait notamment interroger les survivants, consulter les innombrables écrits sortis de la plume prolixe de Cabet et de ses disciples : placards, brochures, revues, journaux. M. Prudhommeaux s'est livré en conscience à cette besogne ; mais surtout, une heureuse fortune lui a permis de retrouver et d'utiliser tout à l'aise maints documents inédits, au premier rang desquels on doit citer la correspondance officielle échangée entre les colonies de Nauvoo et de Cheltenham et le Bureau icarien de Paris.

Icarie restera le témoignage de l'influence qu'un livre, fut-il aussi médiocre littérairement que le fameux *Voyage,* de Cabet, peut, les circonstances aidant, exercer sur les esprits : il semble même qu'en l'occurence le parfait utopiste qu'était Cabet ait été le premier suggestionné. Elle offre, avec les essais fouriéristes et davantage qu'eux, une preuve de la force d'entraînement que manifeste le socialisme pré-marxiste, si jeune, si généreux, si chimérique ; et, sans l'audacieuse volonté qu'a eu Cabet de réaliser Icarie, il est bien évident que ce socialisme « critiquo-utopique », comme l'a dénommé Marx, n'eût pas été tout à fait complet.

Partis du Havre le 3 février 1848 (juste trois semaines avant la Révolution, ce qui démontre combien on la prévoyait peu) (1), les premiers pionniers essuient immédiatement au Texas un déplorable échec et doivent se replier sur la Nouvelle-Orléans, où Cabet, déçu par les événements de France, les rejoint en décembre. On s'établit bientôt dans un village de l'Illinois qu'avaient déserté les Mormons, Nauvoo, et c'est ici que la vie commune commence, vie de rudes efforts, de pauvreté, de difficultés sans nombre. C'est le moment choisi par l'auteur pour étudier en trois chapitres des plus soignés, le régime icarien sous tous ses aspects ; il n'a pas de peine à découvrir qu'un mal intérieur travaille sourdement ces hommes dont le rêve s'est flétri d'avoir été vécu.

Cela dure cependant jusqu'en 1855. Mais, cette année-là, en juillet, Cabet, sentant son peuple lui échapper, tente brusquement de restaurer la première constitution icarienne, laquelle lui conférait une quasi-dictature. Une révolte lui répond, et l'apôtre, vaincu, s'éloigne, suivi de la minorité restée fidèle. Brisé par cette dernière bataille, il meurt à peine arrivé à Saint-Louis (8 novembre 1856).

Dix-huit mois après, la minorité, sous la conduite d'un chef intelligent et actif, Mercadier, se fixe dans les environs de Saint-Louis, à Cheltenham. Mais là aussi, les désaccords vont se faire jour et les embarras financiers encore aggravés par la guerre de Sécession, provoqueront, en 1864, la dispersion des colons.

Quelques-uns en profitèrent pour rejoindre les Icariens de l'ancienne majorité rebelle ; ces derniers n'étaient plus à Nanvoo depuis 1860, mais à Corning, en plein Iowa, et, grâce à de surhumains efforts, ils atteignaient peu à peu un état de demi-prospérité. De longues années s'écoulèrent alors pour Icarie dans le travail quotidien et l'isolement total. Puis un jour arriva où la discorde survient entre les *vieux*, très apaisés par l'âge et les *jeunes*, avides de réformes (égalité politique des sexes, suppression de la présidence, etc.), et soucieux de voir Icarie faire sa petite partie dans le mouvement socialiste international, M. Prudhommeaux a noté une à une les péripéties de ce conflit qui, au bout de deux années (1877-1879) aboutit à une scission complète. Désormais, deux Icaries vécurent côte à côte, séparées de corps et de biens. Mais, tandis que celle des *jeunes* ne tardait pas à péricliter, puis à disparaître (1886), l'autre, celle des *vieux* (grâce, semble-t-il, à une administration plus ferme) parvint jusqu'à 1898. A cette époque, les *vieux* à leur tour se dispersèrent : la foi icarienne les avait depuis longtemps quittés, et l'un d'eux eut ce mot très juste pour expliquer cette dispersion : « Nous étions si peu nombreux et *si semblables à ceux du dehors* que ce n'était plus la peine de vivre en communauté. »

Par sa monographie, M. Prudhommeaux a voulu contribuer, nous dit-il, à l'étude du « socialisme expérimental », et il le dit dans le sous-titre de son ouvrage. Je ne crois pas l'expression très heureuse. Il n'y a pas, en effet, de socialisme expérimental, du moins au sens où M. Prudhommeaux entend ce mot, et la conclusion qu'il croit devoir tirer de son récit me semble extrêmement injustifiée : toutes les Icaries du monde ne prouvent rien, ni pour ni contre la réalisation finale du socialisme.

Et non seulement, elles ne prouvent rien contre sa réalisation finale, mais encore elles ne peuvent en aucune façon prétendre le réaliser partiellement et actuellement. Le socialisme s'est transformé depuis Cabet ; sous l'influence des idées théoriques de Marx et surtout du magnifique mouvement inauguré par l'Internatio-

nale, en 1864, il a cessé d'être un idéal de société que des théoriciens épris de justice et d'harmonie élaborent en chargeant l'avenir — qui « n'est à personne »... si ce n'est aux théoriciens — de le faire passer dans les faits. Le socialisme n'est autre chose que la philosophie qui se dégage du mouvement ouvrier d'une part, et d'autre part, les institutions que la classe ouvrière crée pour son utilité propre. Le socialisme est donc quelque chose d'essentiellement présent, de profondément réel. Le développement de la classe ouvrière et le développement du socialisme vont ensemble et ne peuvent pas être séparés.

A propos du *Bureau icarien de Paris*, il est regrettable que M. Prudhommeaux n'ait pas cru devoir lui consacrer un chapitre spécial et détaillé. Le Bureau a été d'un puissant secours à l'entreprise icarienne ; tout en continuant la propagande communiste en France, il recueillait des souscriptions dont le gros était envoyé en Amérique (112.000 francs de 1852 à 1855), recrutait des volontaires, organisait les départs. Le livre d'Albert Thomas sur *Le Second Empire* nous apprend, par exemple, qu'en 1856, son activité et celle de son secrétaire Beluze (mort le 28 février dernier), inquiétèrent si fort le gouvernement impérial, qu'il y eut « des perquisitions et des enquêtes sur plusieurs points du territoire ».

Quoi qu'il en soit, il semble qu'après la consciencieuse monographie de M. Prudhommeaux, nous n'ayons plus grand'chose à apprendre sur l'histoire des sept communautés icariennes. On n'en saurait dire autant en ce qui concerne les origines du communisme icarien, objet de la première étude de M. Prudhommeaux.

Cette première étude contient d'abord une biographie de Cabet, de la naissance à l'exil, pleine de renseignements intéressants. Etienne Cabet, fils d'un tonnelier patriote, était né à Dijon en 1878. Ses trente premières années se passèrent dans sa ville natale ; il y fit de bonnes études et devint avocat. Il y serait peut-être resté toute sa vie, s'il ne s'était attiré des persécutions policières par la fermeté de ses opinions libérales. Il vint à Paris, se lia avec toutes les notoriétés de l'opposition, surtout avec Lafayette et Manuel, et fit partie de la « Vérité suprême », c'est-à-dire du Comité central de cette association secrète qu'était la charbonnerie française.

La chute des Bourbons laissa quelque temps Cabet hésitant sur la conduite à tenir. Il crut, tout d'abord, pouvoir s'accommoder du nouveau régime et fut envoyé en Corse comme procureur général. Il n'y resta que quelques mois. Le nouveau régime ne valait pas mieux que l'ancien et Cabet fut révoqué. Presque immédiatement, il fut élu député par les électeurs de la Côte-d'Or. Il siégea naturellement dans l'opposition et manifesta ouvertement ses convictions républicaines. Il n'était point encore communiste ; il n'était

même point parmi les démocrates les plus rouges et réserva son adhésion à la Société des Droits de l'Homme où se rencontraient les hommes les plus avancés de l'époque.

Le chapitre où M. Prudhommeaux nous fait le tableau de l'opposition dans les premières années de la monarchie de Juillet est l'un des meilleurs, des plus vivants de son livre.

Cabet fonda un journal, le *Populaire*, organe « des intérêts politiques, matériels et moraux du peuple » (1883). Mais le pouvoir veillait et notre député-journaliste fut bientôt poursuivi et condamné à la prison. Il alla s'établir à l'étranger, à Londres, où il resta cinq ans.

Là, tout en composant un gros ouvrage sur la Révolution française, il se convertit au communisme et se donna entièrement à cette conviction nouvelle. Pour faire partager sa foi, il écrivit le *Voyage en Icarie*, dont le succès fut considérable et qui fit de son auteur un chef d'école et de parti.

Sans le livre de Philippe Buonarroti sur la conspiration babouviste (1828) et sans Babeuf lui-même, de même que sans les idéologues à tendances communistes dont fourmilla le XVIII[e] siècle, il est probable que jamais Cabet n'eût franchi la distance qui sépare le démocratisme avancé du pur communisme.

Le reproche capital qu'on peut adresser à cette étude attachante, c'est d'être incomplète. Certes, il était indispensable de décrire la courbe intellectuelle de Cabet et de déterminer les sources du *Voyage en Icarie*. Mais ceci fait, il restait à nous renseigner sur la formation et les vicissitudes de ce parti icarien dont Cabet fut, de 1841 à 1848, le chef indiscuté. Le *Voyage en Icarie* a bien pu engendrer chez de nombreux lecteurs la foi icarienne ; mais seul, sans le renfort du second *Populaire*, lequel, à partir de 1841, ne cessa de faire résonner la bonne parole, il eût été impuissant à fonder le parti icarien. Celui-ci, qui se tenait à égale distance des démocrates réformistes et des communistes révolutionnaires, partisans déclarés de la violence, s'étendit peu à peu à toute la France. Ses luttes avec les écoles adverses sont une des pages les plus curieuses du socialisme français de cette période.

Je suis persuadé que si Cabet n'avait fait qu'écrire son *Voyage* et fonder sa colonie, il ne mériterait aucunement qu'on le tirât de l'oubli. Le Cabet qui compte pour l'histoire n'est pas ce Cabet-là ; c'est le Cabet des années d'avant 1848, le fondateur et le chef d'un des tout premiers groupements prolétariens, d'un véritable parti ouvrier. C'est ce que Marx avait su voir : aussi a-t-il violemment incriminé Proudhon d'avoir attaqué « d'une manière inconvenante et brutale, mais qui n'est ni pénétrante ni profonde, ni même juste, *un homme tel que Cabet, toujours respectable à cause de son rôle politique parmi le prolétariat* ».

Amédée Dunois.

Il Proletariato e la Borghesia nel movimento socialista italiano, par Robert MICHELS.

(*Torino, Fratelli Bocca,* 1908; 399 p., 4 l.)

Le livre de Michels vient de paraître à un moment où le parti socialiste italien est plus que jamais tourmenté par des luttes intestines et s'agite dans une véritable crise spasmodique. Toutefois, ce livre a reçu un bon accueil dans les diverses fractions du parti : des *intégralistes* de l'*Avanti !* de Rome aux réformistes du *Grido del Popolo* de Turin, et aux syndicalistes de la *Propaganda* de Naples et du *Divenire sociale* de Rome, tous ont reconnu la conscience de l'auteur. C'est que Michels a réussi en peu de temps à se gagner de nombreuses sympathies; mais je ne veux pas — en me servant des paroles d'Elisée Reclus au sujet de Kropotkine — faire ici l'éloge de l'auteur: « Il est un de mes amis et si je disais tout le bien que je pense de lui, on pourrait m'accuser d'aveuglement ou de partialité. Il me suffit de m'en rapporter à l'opinion de ses juges. »

Le livre de Michels est sans doute l'étude la plus complète, la plus sérieuse, la plus patiente qui ait été publiée sur le mouvement socialiste italien dans ces derniers temps, soit au point de vue analytique, soit au point de vue psychologique. En Italie, par suite d'un ensemble de causes, bonnes ou mauvaises, la constitution des partis politiques, dans le sens moderne, a été toujours difficile et le demeure encore. Un parti a réussi à se constituer une « organisation solide et une discipline », c'est le « parti socialiste ». On pourrait sans doute aussi tenir compte du parti clérical, bien qu'il agisse avec une intensité moins grande, et moins ouvertement. Michels rattache la genèse du parti socialiste italien aux traditions révolutionnaires bakouniniennes de l'Italie méridionale et de l'épopée garibaldienne. La première partie du livre se termine par une réfutation provoquée par les critiques mordantes et non tout à fait désintéressées de Marx contre l'Internationale italienne — constituant l'unique section qui dans la lutte entre Marx et Bakounine, se fut ralliée à ce dernier — et contre ses membres, figures légendaires de précurseurs, d'idéalistes et d'apôtres.

La deuxième partie du livre de Michels porte sur l'analyse de l'organisation du parti, dans son développement à travers ses manifestations, ses chefs et sa masse anonyme. De cette analyse, — soit au point de vue de l'organisation, soit au point de vue électoral — jaillit, par des données indiscutables, l'antithèse évidente qui caractérise le mouvement ouvrier italien, tandis que la masse du parti est constituée de prolétaires — dans la proportion de 72,18 p. 100 de prolétaires des villes et des campagnes,

de 14,29 p. 100 de petits bourgeois et de 3,8 p. 100 seulement de membres appartenant aux classes élevées — les chefs ou *condottieri* sont en majorité des intellectuels, auxquels est presque exclusivement confiée la représentation au Parlement, dans les administrations communales et provinciales, et même dans les organes intérieurs du parti. Antithèse qui est plus évidente encore, lorsqu'on est obligé de se plaindre du manque absolu de *leaders* agraires, dont l'organisation est très importante et très caractéristique du mouvement ouvrier italien. Or, si l'état-major, parlementaire et extra-parlementaire, du parti socialiste italien est constitué, comme Michels le prouve irréfutablement, presque dans sa totalité par les intellectuels des villes, si l'élément cultivé se trouve en plus grand nombre en Italie qu'ailleurs, et notamment qu'en Allemagne, on pourrait superficiellement en conclure que le parti socialiste en Italie, par sa direction, par ses moyens, par ses aspirations mêmes, immédiates et futures, sous la direction de chefs si éclairés, devrait être supérieur à celui des autres pays. Si Michels se fût préoccupé délibérément de cette analyse, et si on tenait compte des derniers événements, on pourrait relever une autre contradiction dans cette contradiction et en tirer des conclusions bien peu consolantes ! Mais implicitement, sinon délibérément, Michels est obligé de revenir à des conclusions analogues dans la dernière partie de son livre.

Cette troisième partie est la plus originale et la plus intéressante de l'ouvrage. Michels y cherche le contenu psychologique particulier du mouvement socialiste italien. « En Allemagne, la masse puissante du parti socialiste, avec son organisation syndicale, sa concentration parlementaire, sa tendance statique, presque misonéiste; en Belgique, le socialisme coopératif, avec sa grandiose institution des « Maisons du Peuple » dans lesquelles sont étroitement unis à la fois l'esprit commercial, l'action socialiste et la gaieté populaire des fêtes; en France, le socialisme grandiose et amoureux des beaux gestes qui allie sa force naturelle révolutionnaire à l'élégance littéraire acquise, le socialisme des grandes antithèses, plus puissant par la résistance de ses militants et par l'esprit de lutte dans les masses, que par la force du nombre de ses cotisants; en Suisse, le socialisme cantonal, triomphateur pacifique, qui a désormais accompli la conquête d'une partie des pouvoirs publics, et qui, avec tranquillité se réjouit de ses demi-victoires. » En Italie, si les caractéristiques les plus évidentes de la composition matérielle du socialisme sont constituées par ses éléments ruraux et ses éléments intellectuels, la base et l'esprit du socialisme italien, en dehors des nuances régionales, sont essentiellement d'ordre moral — phénomène qui a son explication, suivant Michels, justement dans

l'intellectualité des chefs et dans la prépondérance de l'élément agraire, naturellement porté au mysticisme.

Cependant, cette caractéristique de l'origine du socialisme en Italie, qui a accompagné le parti même dans le développement ultérieur, est en train de se corrompre; il s'est transformé en vulgaire opportunisme, du jour où il s'est laissé absorber par l'action parlementaire et par les préoccupations électorales. Cela est vrai pour les organes principaux du parti et ses organisations, puisque, en effet, les masses, suivant leurs impulsions, et poussées par leur naturel italien rebelle à toute tutelle, ont abandonné souvent leurs chefs et ont agi selon leur initiative, sous l'impulsion généreuse de leur cœur, souvent en faisant le sacrifice de leurs meilleures forces. Une preuve nouvelle en a été donnée par la dernière grève générale de 1907 et par la grève agraire récente de Parme.

Michels dit sa confiance pour le mouvement syndicaliste, en ce moment encore jeune et embryonnaire, qui s'est constitué au sein du parti socialiste, par réaction à l' « embourgeoisement » du parti même, auquel le syndicalisme veut restituer, en le ramenant à ses sources, son caractère purement ouvrier. Cette nouvelle tendance au sein du parti socialiste italien se différencie, Michels a bien soin de le remarquer, car il faut toujours le signaler, tout autant du *trade-unionisme* anglais que de la neutralité des associations allemandes, et de plus, il est loin d'être semblable, par ses manifestations, au syndicalisme français. « Sa caractéristique et sa grandeur sont au contraire dans l'association de la classe et de l'idée. Le syndicalisme italien n'est pas seulement prolétaire, mais aussi révolutionnaire et socialiste. » Mais en raison de ce caractère, « le syndicalisme italien ne saura jamais, pense Michels, absorber et centraliser tout le mouvement italien, éliminant les éléments qui lui sont hétérogènes, puisque deux éléments planent dans le mouvement socialiste italien, gardant la confiance dans un avenir prospère : la figure énergique du paysan et le profil sévère du savant ». C'est donc que le parti socialiste italien peut avoir sa place à côté du mouvement syndicaliste.

Le livre de Michels présente ainsi un grand intérêt, non seulement pour l'Italie, mais pour tous ceux qui étudient les phénomènes sociaux, et notamment pour l'Allemagne, en raison même des comparaisons étendues que l'auteur fait constamment entre les mouvements sociaux des deux pays. C'est donc justice si cet ouvrage a reçu du public italien un si bon accueil.

M. Berardelli.

Le Gérant : G. Séverac.

Imp. coop. ouv., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'organisation patronale en France [1]

II

LE BATIMENT

L'organisation patronale du Bâtiment a attiré, dans ces dernières années, l'attention de l'opinion publique : le prolétariat organisé s'est trouvé en face d'une force audacieuse, contre laquelle il s'est admirablement dressé. Je voudrais signaler par cette succincte étude, aux lecteurs du *Mouvement Socialiste,* de quoi se compose cette force patronale, comment elle a évolué et où elle va.

I. — A PARIS

Dans le but de *veiller au régime intérieur, surveillance des vices et malfaçons, sûreté publique et individuelle, pour le secours à porter en cas d'incendie et pour surveiller les compagnons qui pourraient être employés par les propriétaires sans avoir les qualités requises, ni aucune espèce de garantie,* le préfet de police organisa, dès 1807, le *Bureau des maîtres charpentiers.* Ensuite, toujours à l'instigation de la police, furent constitués, en 1809, le bureau des maçons ; en 1810, la communauté des paveurs ; en 1817, les couvreurs ; en 1825, les robinettiers-plombiers et les menuisiers ; en 1829, les poëliers-fumistes ; les serruriers en 1830, les peintres-vitriers en 1831.

En 1839, ces diverses sociétés professionnelles adoptent un siège commun, rue du Renard-Saint-Sauveur, qu'elles transportent, en 1841, rue du Grenier-Saint-Lazare. En 1848, elles sont 13, rue de la Sainte-Chapelle, avec les miroitiers,

---

(1) Voir les numéros 200, 201, 202, 203 et 204 du *Mouvement Socialiste,* sur la *Métallurgie.*

constitués en 1843, et les carrossiers-charrons-selliers en 1844. En 1860, elles forment une union plus étroite sous le titre de *Syndicat général*. En 1872, le groupe s'installe 3, rue de Lutèce, dans l'immeuble qu'il occupe encore aujourd'hui, et en 1883 adopte son titre actuel de : *Groupe des Chambres syndicales de l'Industrie du Bâtiment et des Travaux publics.*

Ne se trouvent aujourd'hui en dehors de ce groupement que la *Chambre syndicale des entrepreneurs de ravalement,* une *Union des entrepreneurs suburbains,* le *Syndicat des entrepreneurs de travaux publics,* une *Union des entrepreneurs de serrurerie* et la *Chambre syndicale du chauffage.* Cette dernière, à vrai dire, n'est point à classer dans l'industrie du bâtiment, et il existe rue de Lutèce la *Chambre de fumisterie,* qui comprend les entrepreneurs de cette partie. L'*Union des entrepreneurs de serrurerie* a été créée par de petits entrepreneurs qui prétendaient se soustraire à l'omnipotence des dirigeants de la *Chambre syndicale des entrepreneurs de serrurerie* du groupe de Lutèce (1). Le *Syndicat des entrepreneurs de travaux publics* est un syndicat national qui a son siège 10, faubourg Montmartre, et il fait d'ailleurs partie de la *Fédération centrale,* qui a son siège également rue de Lutèce.

La *Chambre du ravalement* et les *Entrepreneurs suburbains* ont leur siège 10, rue de Lancry et sont, de ce fait, affiliés à l'*Alliance syndicale du commerce et de l'industrie.* Toutes les Chambres de la rue de Lutèce admettant les entrepreneurs de la Seine, quelques-unes ceux de Seine-et-Oise et même de Seine-et-Marne, l'existence de la *Chambre des suburbains* ne s'explique que par le fait que le conseil municipal de Paris, dans un but électoral, écartait de ses adjudications les entrepreneurs non résidents (2).

L'*Union des serruriers* et l'*Union des suburbains* sont d'ailleurs acceptées dans les congrès nationaux.

Le groupe comprend aujourd'hui trente-quatre Chambres et une Union (Groupe des entrepreneurs de bâtiments de Seine-et-Oise), représentant environ 3.600 à 3.700 membres adhérents. Mais parmi ces adhérents, quelques-uns, comme

---

(1) Aux dernières élections prud'homales, ses candidats ont battu ceux de la rue de Lutèce, conseillers sortants.

(2) La Chambre de ravalement n'est pas admise rue de Lutèce, parce que ses adhérents sont toujours considérés par les entrepreneurs de peinture comme des sous-traitants.

les carrossiers (cent membres), les selliers-bourreliers (104 membres), les selliers (27 membres), n'ont aucun rapport avec le Bâtiment ; d'autres, comme les métallurgistes (12 membres), la communauté des marchands de bois à œuvrer (40 membres), négociants en verres à vitres (22 membres), la Céramique parisienne (18 membres), robinettiers-tourneurs (38 membres), sont exclusivement des fournisseurs ; d'autres enfin, comme les constructeurs métalliques de France (37 membres), appartiennent à l'industrie métallurgique.

Les autres Chambres groupent environ : charpentiers, 95 adhérents ; maçons, 520 ; paveurs, 100 ; couvreurs-plombiers, 440 ; menuisiers-parqueteurs, 390 ; fumistes, 310 ; serruriers, 370 ; peintres-vitriers, 365 ; miroitiers, 65 ; tapissiers-décorateurs, 100 ; éclairage, chauffage, gaz, 88 ; marbriers, 112 ; enseignes et stores, 49 ; démolisseurs, 42 ; entrepreneurs et constructeurs électriciens, 93 ; carriers français (matériaux de viabilité), 15 ; cimentiers, 15 ; sculpteurs-décorateurs, 20 ; carreleurs-mosaïstes, 30 ; grillageurs, 16 ; tôliers, 21 ; ascenseurs, 12 ; ciment armé, 17 ; stucs, 18 ; représentant environ 25 à 30 p. 100 des patrons de chaque profession.

Mais la cohésion n'est pas considérable entre les adhérents de ces Chambres, ni naturellement entre les Chambres. Ces messieurs ne peuvent oublier qu'ils sont des concurrents. Les assemblées générales sont rares et peu fréquentées, et toute la direction est laissée aux meneurs qui rêvent de rubans ou de mandats politiques. Du reste, un des buts et le principal à l'origine était, comme le disait encore M. Villemin il y a quelques années, *l'obtention plus facile des distinctions honorifiques.*

Les cotisations varient, suivant les Chambres, entre 20 et 50 francs par membre et par an.

Le groupe, bien que constituant une Union de syndicats, s'est placé sous le régime de la loi de 1901.

Son organisation offre aux Chambres adhérentes le bénéfice d'une administration complète à peu de frais. Dans l'immeuble qu'il occupe et qui appartient à une société civile, formée à l'origine par les associés de ces Chambres, il a installé ses divers services : un Secrétariat général, qui est la permanence de toutes les Chambres ; un Conseil judiciaire ; un Contentieux ; un Office de placement (où commencent à se constituer les fiches des travailleurs) ; l'administration et la

rédaction de son organe ; sa caisse d'assurance contre les accidents ; une bibliothèque.

De plus, le local contient une grande salle pour réunions et plusieurs salles de Commissions.

Presque toutes les Chambres, les maçons dès 1859, avaient constitué des caisses d'assurances mutuelles contre les accidents. Elles cessèrent d'exister lors de la mise en vigueur de la loi de 1898. Le Groupe constitua alors une *Caisse commune de l'industrie et du bâtiment* contre les accidents du travail et une *Société mutuelle d'assurance* contre les accidents survenus aux tiers.

Ces deux organismes sont administrés par les délégués du Groupe. Ne peuvent y être affiliés que les entrepreneurs adhérents à une des Chambres du Groupe. En 1906, la Caisse commune a perçu 1.569.593 fr. 30 de cotisations pour 51.463.979 fr.05 de salaires déclarés. Environ 40 p. 100 des adhérents des Chambres sont assurés à cette caisse.

Les maçons n'y adhérèrent pas et transformèrent leur assurance mutuelle en *Syndicat général de garantie du bâtiment et des travaux publics contre les accidents du travail* et en *Société mutuelle d'assurance* contre les accidents et dégâts causés aux tiers. Ils étendirent les opérations de ces deux Sociétés à tous les entrepreneurs syndiqués ou non syndiqués de toute la France.

Le Syndicat général de garantie a perçu, en 1906, 2.680.887 fr. 95 de cotisations. Il a établi son siège, avenue Victoria, 9.

En 1885, le Groupe avait créé un organe paraissant tous les deux mois sur environ une centaine de pages et contenant, outre les communications officielles des Chambres adhérentes, quelques documents et articles judiciaires. Il était intitulé : *L'Echo des Chambres syndicales.*

Depuis le 1er janvier 1905, l'organe du Groupe est devenu hebdomadaire et a pris le titre de : *Moniteur de l'Entreprise et de l'Industrie.*

Pendant quelques années, la Chambre de Maçonnerie et le Syndicat général de garantie avaient également publié un organe hebdomadaire intitulé : *Le Journal des Entrepreneurs.* Depuis 1906, ces mêmes organisations publient une revue mensuelle : *Les Etudes professionnelles,* où collaborent, côte

à côte, entrepreneurs et députés. C'est l'organe de la pensée patronale, du patronat de combat dont M. Villemin est le grand chef (1).

La presse du bâtiment comporte également quelques journaux, indépendants des syndicats patronaux : *La Réforme du Bâtiment* et *Le Bâtiment* qui sont fort répandus et connus de tous. Mais ces journaux doivent forcément soutenir les intérêts patronaux, puisque ce sont exclusivement des entrepreneurs ou des fournisseurs qui forment leur clientèle. Ce sont de grands organes bi-hebdomadaires d'informations professionnelles. M. Ferrand, l'apôtre du syndicalisme patronal et du mutualisme ouvrier, est un ardent polémiste et il ne se passe pas de semaine où il ne s'en prenne à quelque ministre, fonctionnaire, architecte, entrepreneur ou aux secrétaires d'organisations ouvrières : c'est un peu le Rochefort du *Bâtiment.*

Nous ne parlons pas des organes purement techniques, ou ne s'adressant presque exclusivement qu'aux architectes.

Quelques-unes des Chambres du Groupe ont également organisé des cours du soir ou des écoles professionnelles sur différents points de Paris.

Ayant jadis subventionné la Bourse Lanoir, le Groupe et les Chambres subventionnent toujours et patronnent les organisations jaunes, groupées dans le « Parti du Travail », dont M. Soulé est du reste président d'honneur. Ces messieurs ne se servent de cette organisation que pour la parade, vis-à-vis du gouvernement et du public : ils montrent ça comme l'association des bons ouvriers. Mais, comme il n'y a pas d'ouvriers dedans, quand ils veulent causer à leurs ouvriers, ils s'adressent et ils traitent directement avec les véritables syndicats, dont le siège est à la Bourse du Travail.

Rompant avec ses traditions, qui l'empêchaient d'intervenir officiellement dans la lutte politique, et sous la pression d'ambitieux avides de parvenir, le Groupe, lors de la dernière élection sénatoriale partielle de la Seine, a constitué un Comité électoral politique, dont le siège se trouve dans les bureaux annexes de la Chambre de Maçonnerie. Ce Comité présentait, comme l'on sait, la candidature Villemin comme une candi-

(1) La Chambre syndicale de la maçonnerie publie toujours un Bulletin, qui ne se trouve pas dans le commerce.

dature économique de défense industrielle et commerciale, contre les tentatives collectivistes et les menées anarchistes.

Il va surgir de ce Comité d'autres candidatures ; c'est un tremplin tout neuf, et M. Villemin en a défini le programme : « C'est la vraie démocratie où chacun reste à sa place et où l'on ne fait pas croire à la masse des ouvriers qu'ils peuvent espérer une situation meilleure. »

Plus de syndicats ! Des associations professionnelles et des mutualités, où les patrons trouveront encore le moyen d'arrondir leurs rentes aux dépens de l'épargne ouvière, ainsi que l'a magistalement démontré M. Clermontel, un des administrateurs de la Fédération patronale.

II. — LA FÉDÉRATION NATIONALE

Dans les premiers mois de 1898, et en dehors de la Chambre syndicale, se réunit, à Paris, un congrès d'entrepreneurs de maçonnerie. L'idée fut, sur la proposition de M. Caillette, reprise par le groupe de la rue de Lutèce, qui organisa un congrès des entrepreneurs de Paris et du département de la Seine.

Celui-ci tint ses séances du 27 au 29 décembre 1898, au Conservatoire des Arts-et Métiers. Il s'y trouvait quelques entrepreneurs sensés. L'un d'eux proposait pour remédier à la crise dont se plaignaient les entrepreneurs, la diminution des heures de travail et le repos hebdomadaire avec une augmentation correspondante des salaires.

Un autre prétendait que la faute des grèves était imputable aux patrons, qui ne paient pas le prix à leurs ouvriers. Mais celui-ci fut hué, et on lui retira la parole. Par contre, M. Bertrand, alors président du Groupe et de la Chambe des charpentiers, vitupéra contre la loi néfaste de 1898, qui venait à peine d'être votée. A ce congrès également fut exposée une proposition de réglementation et de répartition du travail entre les entrepreneurs, un peu simpliste évidemment, mais qui est le germe du trust Villemin. Elle ne fut pas prise en considération et l'on se contenta d'un vœu demandant que les fournisseurs fissent un régime de faveur aux entrepreneurs syndiqués.

Un nouveau congrès régional, décidé pour 1899, ne put avoir lieu ; mais du 25 au 27 septembre 1900, au Conservatoire des Arts-et-Métiers également, se tint un congrès national. Il préconisa, pour parer à l'accaparement des matériaux, la

formation, par les entrepreneurs, d'un syndicat de production et de consommation. Il décida la création d'une *Fédération générale.*

Les statuts de celle-ci furent définitivement arrêtés le 7 mars 1901. Elle publia un organe officiel, *Le Moniteur des Syndicats patronaux*, dont le premier numéro parut le 1er mai 1901. Il a depuis été réuni au *Moniteur de l'Entreprise,* qui est ainsi devenu l'organe officiel de la *Fédération centrale.*

Le second congrès national tint ses séances à la salle des Agriculteurs, du 24 au 26 novembre 1902. A propos des retraites ouvrières, il adoptait le principe de la triple participation de l'ouvrier, du patron et de l'Etat. Il repoussait la limitation de la durée du travail. Il demandait que la juridiction prud'homale ne soit pas étendue aux employés, que la compétence en dernier ressort reste fixée à 200 francs, et que les jugements ne soient jamais susceptibles d'exécution provisoire. Il émettait le vœu que pour les accidents du travail, le choix du médecin soit laissé au patron.

Ce n'est qu'après le troisième congrès national, qui se réunit à Lyon les 7, 8 et 9 novembre 1904, que fut organisée sur les bases où elle existe aujourd'hui la *Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics.* C'est l'union des fédérations régionales qui s'étaient constituées à côté de la Fédération générale, ou qui ont été constituées depuis.

Elle fonctionne depuis janvier 1906 et comprend aujourd'hui cinq fédérations : Centrale (Paris et région), du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Est et du Sud-Est, et du Nord-Est (1) ; elle groupe environ quinze mille adhérents. Elle publie un bulletin mensuel.

D'autre part, sous le couvert du *Parti du Travail,* M. Soulé, président de la *Fédération nationale,* a organisé un congrès mixte des industries du bâtiment, qui s'est réuni salle des Agriculteurs, du 28 février au 3 mars 1907.

On y comptait une centaine d'organisations patronales, d'architectes, de propriétaires, de compagnies d'assurances, et vingt-cinq organisations pseudo-ouvrières, dont les administrateurs sont d'anciens employés de la maison Lanoir.

III. — L'ORGANISATION INTERNATIONALE

Du 14 au 20 septembre 1905, s'est tenu, à Liége (Belgique),

(1) Deux nouvelles fédérations sont en instance d'adhésion.

le premier congrès international du bâtiment et des travaux publics. Il a décidé la création d'un organisme permanent qui a pris le titre de *Commission internationale permanente des Congrès de l'industrie du Bâtiment et des Travaux publics.* Y adhéraient des délégués français, belges, hollandais, bulgares, hongrois, grecs et italiens. On y remarquait l'absence des entrepreneurs allemands qui sont cependant, jusqu'à présent, les mieux organisés.

Le second congrès, reculé par les occupations du lock-out d'avril dernier, s'est tenu à Paris, du 16 au 19 novembre 1908 (1). Il a discuté surtout des mesures à prendre pour s'opposer aux revendications ouvrières et il a décidé l'organisation d'une fédération internationale et confié le soin d'en étudier les moyens à une commission spéciale.

C'est M. Villemin qui, s'il paraît s'être montré inférieur sur la question des concours publics, a été le grand leader du congrès et a fait triompher ses points de vue de patron de combat qu'il avait déjà, du reste, exposés à Bordeaux.

L'industrie du bâtiment se trouve dans des conditions spéciales. Elle est, pour ainsi dire, de consommation strictement locale et ne peut guère être influencée par la concurrence internationale. D'autre part, la machine n'y est jusqu'à présent employée que comme auxiliaire (élévation et transport des matériaux, fabrication des mortiers) et dans des proportions peu considérables en raison même des circonstances du travail. La main-d'œuvre y est encore d'une importance considérable et nécessite toujours l'emploi d'ouvriers qualifiés (2).

C'est donc uniquement, ou presque, contre la main-d'œuvre que s'organise cette fédération internationale. A l'encontre des autres organisations patronales, qui ont d'abord pour but l'exploitation du consommateur, par la suppression de la concurrence internationale, et ensuite seulement l'écrasement du producteur; ici, c'est tout de suite contre le producteur que se dresse cette organisation, puisqu'au point de vue consommation, le trust ne peut-être, pour l'instant du moins, que local. C'est donc bien uniquement une organisation de combat contre le prolétariat du bâtiment.

---

(1) Dans les congrès patronaux, les adhérents auxdits congrès sont admis à titre individuel.

(2) Sauf pour la menuiserie, où la fabrication mécanique est excessivement développée.

IV. — LE CONGRÈS DE BORDEAUX

Le premier congrès de la Fédération nationale s'est tenu à Bordeaux, du 18 au 20 septembre 1907. Jusqu'à présent, les entrepreneurs n'avaient considéré les grèves que comme une conséquence plus ou moins inévitable de la loi de l'offre et de la demande. Quand la demande de main-d'œuvre était considérable, les ouvriers demandaient une augmentation de salaires, qu'on était obligé de leur accorder, quitte à la reprendre lors de la prochaine crise. C'était un moment d'embêtement, mais, au fond, une fois l'effervescence passée, on n'y pensait plus; les bêtes de somme restaient les bêtes de somme. C'était la période patriarcale.

Mais la lutte nouvelle et de longue haleine entreprise par nos camarades maçons avait dérouté leurs patrons et exaspéré l'orgueil et l'amour-propre de ceux-ci. Que les ouvriers réclament une augmentation de salaire, passe encore : en fin de compte, c'est le client qui paie, non seulement l'augmentation, mais encore, en sus, le pour cent des bénéfices sur cette augmentation. Par conséquent, plus les ouvriers sont payés, plus le bénéfice est considérable (1). Ce qui n'est pas admissible, ce sont les revendications tendant à organiser et à réglementer la production, à limiter l'arbitraire patronal.

Si donc, la plupart des entrepreneurs venaient à ce congrès avec l'ancienne mentalité du petit patronat, les entrepreneurs de maçonnerie de Paris, eux, y venaient, sans plan bien arrêté peut-être, mais avec la volonté d'organiser la résistance contre les revendications ouvrières. De telle sorte que le plus important de ce congrès, ce ne fut pas les résolutions étudiées et adoptées, mais surtout le plan de guerre contre le prolétariat esquissé par M. Villemin, au seuil des discussions plénières, qui porta un certain désordre dans celles-ci et sembla frapper d'inutilité tous les vœux adoptés qui ne cadraient pas avec cette préoccupation nouvelle et exclusive.

M. Villemin déclare d'abord :

---

(1) Par le jeu de la série, quand le patron paye en plus à l'ouvrier, 0 fr. 10, il prélève ses frais généraux (ceux-ci n'augmentent pas), 0 fr. 02, soit ensemble 0 fr. 12; il prélève ensuite son bénéfice, 10 p. 100 : 0,012, et il fait payer au client 0,132, augmentant ainsi son bénéfice de 0,032 par chaque 0 fr. 10 accordé à son personnel.

En matière sociale, il ne faut pas faire de sentiment, car, lorsque nous aurons fait un sacrifice en vertu des sentiments que l'on met en avant, le lendemain on nous en demandera un nouveau, le surlendemain un troisième; ce sera l'insatiabilité allant jusqu'à des limites qu'il est impossible de déterminer.

Si nous examinons, dit-il, toutes les lois nouvelles qui régissent le travail et toutes les propositions actuellement pendantes devant le Parlement, nous y verrons que toutes constituent des charges, imposent des devoirs nouveaux à l'industrie et au pays tout entier, mais que pas une n'impose de réciprocité à ceux qui sont appelés à en profiter, c'est-à-dire aux ouvriers seuls. Toutes vont sans exception, tout en partant de principes humanitaires que nous acceptons, créer un état de choses superficiel parce qu'il ne repose pas sur des nécessités économiques devant profiter à tous les citoyens sans exception, parce qu'elles sont attentatoires aux libertés les plus sacrées qui doivent régir l'humanité.

Les question de travail et de salaire, tout comme les autres questions de négoce doivent être librement débattues et traitées par les parties, et l'Etat ne doit préalablement y intervenir qu'en faisant des lois d'intérêt général permettant à tous d'être placés sur un pied d'égalité dans la liberté et devant la loi.

Cette loi de 1884 sur les syndicats, sur laquelle « on veut baser toutes les réformes sociales, cette loi que l'on considère comme le pivot de toute organisation économique industrielle », a-t-elle été faite « par des législateurs vigilants n'ayant en vue que la prospérité de leur pays, envisageant l'avenir d'une façon large, mais aussi d'une façon saine » ?

Qu'est-ce qu'un syndicat ?

Dix meneurs peuvent se constituer en syndicat et parler au nom de toute une corporation, quelque nombreuse qu'elle soit, embrigadant derrière eux tous les éléments mauvais qui existent dans tous pays; ils terrorisent, pillent et tuent au nom de la loi, sûrs qu'ils sont, non seulement d'échapper à toute responsabilité civile, mais le plus souvent aussi à toute responsabilité pénale. Ils vont plus loin, se tenant par la main d'un bout à l'autre du territoire, ils constituent une confédération qui, sans souci des intérêts du pays, et toujours sans crainte d'encourir aucune responsabilité, organise la terreur, commande aux pouvoirs publics et se rit de leurs timides observations... Pourquoi cela ? Parce que, dans les lois qui régissent les relations du travail, il y a cette possibilité de réaliser l'union de tous les salariés d'un même pays...

Retraites ouvrières, lois sur les accidents, sur l'hygiène et

la sécurité, sur le repos hebdomadaire, sur la limitation des heures de travail; tout cela ce sont des lois politiques qu'il faut détruire, comme on doit extirper tous les syndicats.

Il ajoute :

En demandant à l'ouvrier de nous vendre le résutat des efforts de ses mains et de son intelligence, comme nous vendons nous-mêmes ce que, industriellement, nous avons produit, nous lions d'une façon directe, indiscutable, sa prospérité à celle de nos industries, nous en faisons notre égal en ce sens que, comme nous, il jouit de la liberté de discuter ses intérêts et de les soutenir, de telle façon qu'il puisse employer à préparer son avenir tout ce qu'il laisse de ses labeurs et des nôtres aux mains des non-producteurs irresponsables... Si les ouvriers étaient ce que nous sommes, s'ils étaient des patrons vendant leur main-d'œuvre comme nous vendons nos produits, est-ce que ce serait à nous de les assurer contre les accidents ? Est-ce que dans toutes nos industries, si nous pouvions appliquer le travail à la tâche, si nous pouvions dire à tel ou tel résultat de l'effort correspondra telle ou telle équivalence en argent, nous aurions alors résolu une grande partie du problème ?

Mais si le plan de M. Villemin, pour le « renouvellement de notre société », n'était pas tout à fait prêt, et s'il se contentait d'une large esquisse, en revanche, il avait déjà préparé sa campagne contre la loi sur les accidents du travail. Celle-ci est la cause de la « démoralisation d'un nombre chaque jour plus grand de travailleurs ». C'est « un instrument d'exploitation de l'industrie ». Ce n'est pas qu'il faille la rejeter complètement, car, grâce au principe de l'indemnité forfaitaire, elle a apporté une sécurité absolue à l'entrepreneur. Mais il y a des abus : abus des chômages, abus des soins médicaux, abus judiciaires, abus des incapacités permanentes ! Et tous ces abus découlent de l'abus initial du libre choix du médecin :

L'exercice du droit de choisir son médecin n'a guère eu jusqu'ici qu'un résultat tangible, absolument incontestable, celui de rétablir pour les industriels assujettis à la loi la situation du taillable et corvéable à merci qui pour tous les citoyens paraissait abolie depuis la Révolution de 1789.

C'est également à ce congrès que fut décidé, sur le rapport de M. Despagnat, l'organisation de caisses patronales de résistance. Le comité directeur fut chargé de l'étude des voies et

moyens. On connaît le système ingénieux trouvé par M. Clermontel et adopté par la Fédération patronale :

... Il est démontré par les statistiques que dans les compagnies d'assurances les contrats abandonnés et perdus varient entre 63 et 71 p. 100... Ces contrats déchus forment, en effet, la base fondamentale des richesses des compagnies d'assurances sur la vie, car les actionnaires se partagent entre eux les sommes abandonnées, tandis que les mutuelles les divisent entre leurs adhérents. Vous voyez donc qu'une collectivité privée, composée de souscripteurs appartenant tous à un même état social, ne peut arriver à obtenir cette source de bénéfices. Ce serait notre cas par la seule raison que tous nos collègues, qui adhéreront à notre caisse, payeront régulièrement et que nous en serions réduits à une simple capitalisation.

Alors, ces messieurs s'assurent à la *Mutuelle parisienne* où, individuellement, ils arrondissent leurs rentes aux dépens des travailleurs assez... simples pour croire aux vertus de la mutualité. En compensation des bénéfices fantastiques (600 p. 100) que rapporte la combinaison, ils verseront une surprime de 10 p. 100 de leurs cotisations pour la constitution d'une caisse de résistance, laquelle, d'autre part, recevra de la compagnie d'assurances, à titre de commission, 25 p. 100 des bénéfices réalisés par l'apport d'un nombre considérable d'adhérents. Car il est bien entendu que l'affaire sera chaudement recommandée aux ouvriers et employés afin d'avoir des contrats susceptibles d'être abandonnés. Ainsi, avec les économies des malheureux, victimes de cette escroquerie, on préparera la caisse destinée à les mater, par la faim, au moment voulu !

C'est, on le voit, une date importante de l'histoire de la lutte des classes. C'est le gros patronat du bâtiment, sous l'impulsion du *meneur* qui s'est révélé en M. Villemin, s'érigeant en organisation de classe, préparant la lutte ouverte contre le prolétariat du bâtiment et s'assimilant d'un coup toute la tactique syndicaliste ouvrière : action directe, lock-out, picketing. Ce sont les manitous de la Chambre patronale de serrurerie déclarant qu' « *ils refuseront leur concours à tout entrepreneur dissident de la Chambre de maçonnerie ou dans toutes les constructions où la présence d'un entrepreneur de maçonnerie serait nécessaire.* »

Tiens, mais, et la liberté du travail ? Ah ! la vieille lune !...

(A suivre.) A. Picart.

L'Organisation ouvrière en France [1]

VIII

LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER DE FRANCE ET DES COLONIES

L'importance de l'organisation syndicale des travailleurs des chemins de fer ne saurait faire de doute pour personne. Le jour où les *cheminots,* groupés et conscients, seront capables d'un vaste mouvement, peut réserver de graves surprises au monde capitaliste et arrêter la marche de la vie sociale. Aussi, par le trop rapide coup d'œil que je vais jeter ici sur notre organisation, je voudrais appeler l'attention du prolétariat socialiste et syndicaliste. Il ne faut pas d'ailleurs se dissimuler que, de leur côté, les maîtres de la production, les défenseurs du capitalisme ont les yeux braqués sur nous, et ne reculeront devant aucun moyen pour arrêter le travail d'émancipation que nous poursuivons — hélas ! bien lentement.

I. — HISTORIQUE DU SYNDICAT

Les origines. — Jusqu'en 1890, il n'existait pas, dans les Chemins de fer, de syndicat. Il y avait seulement des groupements de chauffeurs-mécaniciens et des associations de secours mutuels, dissimulant parfois, sous des apparences anodines, leur véritable caractère de groupements de résistance, préparant les revendications économiques et sociales des *cheminots.* C'est pour concentrer les forces éparpillées dans ces

(1) Voir les articles précédents : I. *La Fédération des Cuirs et Peaux,* par V. Griffuelhes, dans notre n° 200; II. *La Fédération des Mouleurs,* par R. Lenoir, dans notre n° 202; III. *La Fédération des Mineurs,* par G. Dumoulin, dans notre n° 203; IV. *La Fédération des Travailleurs agricoles,* par Paul Ader, dans notre n° 203; V. *La Fédération des Mineurs et la C. G. T.,* par G. Dumoulin, dans notre n° 204; VI. *La Fédération des Bûcherons,* par J. Bornet, dans notre n° 205.

multiples organisations et leur donner une direction commune, que fut créé, le 3 août 1890, *la Chambre syndicale des ouvriers et employés des Chemins de fer Français.*

Vers la fin de l'année 1889, avait eu lieu une grève, qui avait duré six jours, aux ateliers de Batignolles et Levallois. Les leçons qu'elle comportait firent jaillir l'idée de la constitution de la chambre syndicale. Un ouvrier sellier, Prades, membre du comité de la grève, lança des circulaires en vue de sa création. La Bourse du Travail de Paris prêta 1.000 francs aux initiateurs. Dès le début, le syndicat compta 1.150 sociétaires; son programme d'action contenait les revendications suivantes :

1° Création d'une catégorie spéciale de prud'hommes, chargés de juger les différends entre les compagnies et les agents;
2° Commissionnement des agents au bout d'un an de service;
3° Un jour de repos par semaine;
4° Droit à la retraite après vingt ans de service et cinquante ans d'âge;
5° Indemnité aux victimes du travail, ou pension en cas d'incapacité absolue.

Dans ces revendications, il y en a quelques-unes que l'on ne formule pas intégralement, notamment celle qui concerne le droit à la retraite. Pourquoi ? Est-ce parce que le nombre des chômeurs de toutes les professions augmente de plus en plus ?...

1er *Congrès,* 1891. — Le premier Congrès National de la *Chambre syndicale des ouvriers et employés de chemins de fer* se tint, 94, faubourg du Temple, du 24 au 26 avril 1891.

Le Conseil d'administration accusait dans son rapport, 11.553 adhérents. Le Congrès discuta de l'attitude à adopter le 1er Mai. Sur 42 délégués, 5 seulement se déclarèrent partisans de suspendre le travail ce jour-là; les autres prétextèrent l'insuffisance du nombre des syndiqués pour se prononcer contre le mouvement. C'est l'argument éternel des camarades qui croient à la possibilité de mettre en mouvement l'ensemble d'un organisme quelconque à un moment donné : comme si l'impulsion ne vient pas toujours des plus audacieux ! Et puis, comment arriver, avant d'agir, à cette unanimité préalable que les timorés réclament !

Le 22 janvier 1891, le citoyen Prades avait été nommé

membre du *Conseil supérieur du Travail*. Il était secrétaire générale de la Chambre syndicale. Le premier congrès, après avoir étudié la question de savoir s'il devait accepter cette fonction, se prononça pour l'affirmative.

Les Compagnies effrayées par l'extension rapide que prenait le Syndicat, commencèrent à persécuter et à révoquer les militants. D'un autre côté, le Ministre des travaux publics refusa de recevoir une délégation que la Chambre syndicale lui avait envoyée le 1er Mai. Il convient de signaler, en passant, qu'aujourd'hui si le Ministre ne reçoit pas périodiquement une délégation du Syndicat des Chemins de fer, il s'inquiète et est même souvent tenté de la solliciter lui-même tant il craint de *perdre* sa confiance, laquelle, *nous nous félicitons de pouvoir le dire, ne tient plus qu'à un fil, fil que nous espérons rompre tôt ou tard!...*

Le succès remporté par la grève des employés des Omnibus incita en outre les cheminots à l'action.

Un ultimatum fut lancé par la Chambre syndicale, le 7 juin 1891, demandant aux Compagnies :

1° La reconnaissance du syndicat, qu'entre parenthèses elles se refusent encore à reconnaître aujourd'hui, malgré la légalité et le respect qu'on prêche aux travailleurs à l'égard de la Loi !

2° La réintégration de tous les révoqués.

Un syndicat professionnel, fondé depuis 1883, et qui existait encore, fit campagne contre toute idée de grève, ainsi que le Syndicat jaune des mécaniciens de chemins de fer, dont le chef était M. Guimbert.

A la suite de la révocation d'un membre du conseil syndical et d'un receveur, par la Compagnie d'Orléans, 2.500 ouvriers de cette Compagnie se mirent en grève le 7 juillet. Ils demandaient la réintégration de leurs camarades et y ajoutaient quelques autres revendications. N'obtenant aucun résultat, la Chambre syndicale décida la grève générale de tous les réseaux. Elle commença le 14 juillet et ne s'étendit guère en dehors des départements de la Seine et Seine-et-Oise. Elle engloba en tout 6.059 grévistes. Les groupements jaunes s'organisaient pendant ce temps et échangeaient des politesses intéressées avec les pouvoirs publics.

Le secrétaire général du syndicat, Prades, fut révoqué par la Compagnie de l'Ouest. La grève échoua : le 20 juillet, elle prenait fin.

2e *Congrès,* 1891. — Le 2e Congrès National eut lieu la même année, du 22 au 25 octobre. Les Compagnies refusèrent permis et permissions aux délégués suspects d'avoir des idées avancées. La question de savoir s'il y avait lieu de créer un syndicat par réseau y fut traitée et résolue par la négative. L'unité syndicale demeurant le principe de l'organisation.

Au lieu de demander la retraite au bout de 20 ans de service, comme au 1er congrès, on la demanda seulement au bout de 25 ans. Par contre, en outre des revendications formulées au premier congrès, on demanda :

La fixation du salaire par région suivant le coût de la vie;
La journée de huit heures; la retraite proportionnelle au bout de dix ans de service;
La suppression du marchandage et des mises à pied;
La suppression des primes des agents des trains et augmentation de leur traitement en proportion;
La représentation du personnel à la commission de gestion de la caisse de retraites.

Au sujet des statuts de la Chambre syndicale, adoptés par ce congrès, il convient de se rappeler le suivant, parce qu'il a reçu et recevra peut-être encore des assauts, dont les motifs sont obscurs :

Art. 8. — Tout sociétaire ne faisant plus partie des compagnies de chemins de fer peut rester membre de la Chambre syndicale et y occuper des fonctions.

Je me réserve de traiter cette question plus loin, mais je souligne dès à présent le danger qu'il résulterait de l'interdiction d'être employé à la Chambre syndicale après avoir été révoqué par une Compagnie. En effet, les Compagnies auraient ainsi la possibilité d'exercer un contrôle dans l'intérieur de la Chambre syndicale, ayant le pouvoir d'en faire sortir les éléments qui ne leur conviendraient pas, en les révoquant.

Un article 20, adopté également à ce 2e congrès, dit :

La grève générale ne pourra être décidée que par un congrès spécialement convoqué à cet effet et à la majorité des trois quarts des sections représentées.

Après ce congrès, le camarade Guérard, que la Compagnie du Nord venait de révoquer pour la publication d'une brochure syndicaliste, fut nommé secrétaire général de la Chambre syndicale.

Le 25 mars 1892, parut, pour la première fois, l'organe officiel de la Chambre syndicale sous le titre de : *Réveil des Travailleurs de la voie ferrée.*

3e *Congrès,* 1892. — Le troisième Congrès national eut lieu à Paris du 21 au 23 avril 1892. Les compagnies firent leur possible pour l'empêcher, en refusant congés et permis à leurs agents pour se rendre à Paris. La Chambre syndicale avait augmenté de 4.448 membres, depuis le dernier congrès et comptait alors 28.591 syndiqués.

Les revendications de ce congrès furent mieux précisées et d'une plus grande importance que celles formulées par les précédents. Les voici :

1° La retraite obligatoire après vingt ans de service, sans distinction d'emploi, sans condition d'âge et sans retenues sur les traitements;

2° Tout agent quittant sa compagnie, congédié ou non, aura droit à une retraite proportionnelle à ses années de service;

3° En cas d'incapacité de travail constatée, la retraite sera intégrale et immédiate, sans préjudice de l'indemnité qui pourra être due pour blessures, infirmités, etc.

En juin 1892, Guérard, au nom du Conseil d'administration, fit des démarches auprès des secrétaires du syndicat professionnel, devenu, depuis, l'*Association Amicale des employés et ouvriers des chemins de fer,* et du *Syndicat des mécaniciens* dit *Syndicat Guimbert,* pour essayer d'amener une fusion. Ces groupements ne comprirent sans doute pas ce qu'on leur proposait, car ils répondirent qu'ils acceptaient, à condition qu'on considérât leurs statuts comme intangibles et qu'on ne dépassât pas les limites de leurs bénévoles revendications.

Dans une réunion qui eut lieu à la Bourse du Travail de Paris, le 19 juin, Guérard fit l'exposé de la tactique du syndicat qui, dit-il, était un *syndicat d'action,* et, à ce titre, partisan d'employer tous les moyens possibles, y compris *la grève,* pour la réalisation du programme qu'il avait élaboré dans ses divers congrès. Un ordre du jour de potestation

contre le ministre et les compagnies, au sujet de leur attitude à l'égard de la Chambre syndicale, fut adopté à l'unanimité.

4e *Congrès,* 1893. — Le 4e Congrès se tint à Paris du 27 au 30 avril 1893. Le rapport du conseil d'administration mentionne la création dans l'année d'un conseil judiciaire, se composant de députés-avocats. La maison était désormais inhabitable pour tout révolté conscient de sa dignité. Cette atmosphère d'arrivisme qui devait se dégager de la personne des Baudin, Fleurot, Groslard, Milhaud, Millerand, Viviani a dû lancer plus d'un cheminot à la chasse d'un fromage électoral et décourager d'autres, qui avaient le désir de travailler à l'émancipation de leurs camarades. Le nombre des syndiqués était de 42.310 membres, formant 101 sections. Les revendications nouvelles que formula le 4e Congrès National sont en gros celles-ci :

1° Reprise par l'Etat de toutes les compagnies de chemins de fer;

2° Fixation du congé annuel à quinze jours avec solde entière;

3° Fixation des salaires, cinq francs par jour au minimum; tableau des traitements.

Le Congrès envoya des délégations à chacune des directions des compagnies. Comme elles furent toutes reçues, le résultat lui parut satisfaisant, parce qu'il consacrait la reconnaissance officielle de la Chambre syndicale. On adopta la résolution de faire représenter la Chambre syndicale au Congrès International des chemins de fer, tenu à Zurich (août 1893) et de demander à préparer un congrès international à Paris pour 1894.

Vers la fin de 1892, parut une brochure faisant l'apologie de la grève et contenant un passage à caractère internationaliste, qui fit scandale. C'est ainsi que M. Maurice Lasserre, le député opportuniste, adressa une question au ministre des Travaux publics, le 29 avril 1893. Voici le titre de cette brochure : *Les employés des chemins de fer, critique des abus des grandes compagnies et projet de réformes dans tous les services.* Elle était signée d'un nom d'emprunt : Mesmard. L'auteur, employé de chemins de fer et rédacteur du *Réveil des travailleurs de la voie ferrée*, fut, malheureusement, désavoué par le congrès, qui fit à ce sujet une déclaration patriotique. Il y en a qui appellent cette façon d'agir : sagesse et pondération ! Il

y a d'autres qualificatifs qui, à mon sens, conviendraient mieux.

Les revendications de la Chambre syndicale furent présentées à l'approbation des candidats aux élections législatives. Le *Réveil* du 26 mars publia sous le titre : *Nos défenseurs,* les noms de 82 députés prêts... à se faire hacher en menus morceaux pour faire aboutir les revendications des travailleurs des chemins de fer, et de 38 autres députés qui ne s'engageaient à faire triompher qu'une partie seulement de ces revendications. Actuellement, il n'y a encore rien de fait ! Aussi nous pourrons recommencer cette opération en 1910 !

En juin 1893, la Chambre syndicale fit distribuer un cahier des revendications par des délégués à chaque directeur de compagnie. Quatre directeurs de compagnies secondaires, sur vingt-huit directeurs, en comptant toutes les compagnies, répondirent et voulurent bien discuter les réclamations du syndicat. Les autres refusaient de discuter et quelques-uns même ne voulurent pas recevoir la délégation syndicale. Quelques jours avant l'ouverture du cinquième Congrès national, la Chambre syndicale apprit que plusieurs délégués se voyaient refuser congés et permis, particulièrement sur le Nord et l'Etat. Le groupe parlementaire interpella M. Jonnart, ministre des Travaux publics, à ce sujet. Le ministre répondit qu'il ne pouvait pas intervenir auprès des compagnies à ce sujet, et qu'en ce qui concernait l'Etat, *les employés commissionnés de ce réseau n'avaient pas le droit de se syndiquer.* Un ordre du jour ainsi conçu fut voté par la Chambre à la suite de cette interpellation :

La Chambre, considérant que la loi de 1884 s'applique aux ouvriers et employés des exploitations de l'Etat aussi bien qu'à ceux des industries privées, invite le gouvernement à la respecter et à en faciliter l'exécution.

Les compagnies, voyant cela, délivrèrent leurs permis aux délégués pour se rendre au cinquième Congrès national, qui avait lieu du 24 au 27 mai 1894. Le ministère Casimir-Périer s'étant retiré, la Chambre syndicale considéra sa chute comme une victoire, ce qui créa un peu d'animation dans l'esprit des cheminots, mais les entraîna aussi à ajouter plus de foi à la comédie parlementaire.

(A suivre.) Alexandre Le Guennic.

La Crise de l'apprentissage [1]

XII

G. DUMOULIN

Ouvrier mineur
Membre du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais

J'ai lu les lamentations intéressées de la presse bourgeoise et patronale sur « la crise de l'apprentissage ». Et il me semble utile de faire entrer en ligne de compte la *corporation des mineurs,* pour compléter, si possible, l'enquête faite par le *Mouvement Socialiste* à ce sujet.

D'ailleurs, nos journalistes bourgeois se sont bien gardés de faire intervenir les mineurs dans leur argumentation tendant à soutenir leur thèse. Ignorant la plupart de tous les métiers par leurs côtés pratiques, s'il en est un qu'ils ne connaissent pas du tout, c'est celui de travailleur du sous-sol. L'opération qui consiste à extraire des entrailles de la terre des matériaux utiles au corps social, est pour eux une énigme. Les ingénieurs, à l'aide de plans et de démonstrations géométriques et mathématiques, arrivent à faire comprendre aux actionnaires et aux obligataires des mines comment on extrait du charbon ou du minerai. Mais, ces gens-là ne s'expliquent pas comment l'ouvrier se sert de ses outils, et quelles méthodes, quels moyens il emploie. Ils ne s'expliquent pas davantage comment se divise et se spécialise le travail à travers le dédale des galeries, dans l'ensemble des *couches* superposées, qu'il s'agisse du charbon ou du minerai. Ils auraient été bien en peine, on le voit, pour parler de l'apprentissage du métier de mineur et encore moins de la crise de ce même apprentissage.

I. — LE TRAVAIL DU MINEUR.

La mine n'est pas une fabrique, une usine ou un atelier d'où doivent sortir des objets finis et complets, pour l'usage

(1) Voir les numéros 197, 198, 199, 201 et 203 du *Mouvement Socialiste.*

auquel ces mêmes objets sont destinés. La mine, c'est la colossale boulangerie d'où s'extrait le pain industriel. Une tonne de charbon ou de minerai ne sont pas des objets destinés à rester seuls. Par lui-même, le charbon n'est rien. Dans le ventre d'une locomotive, dans la gueule d'un haut-fourneau, le charbon est tout. Dès lors, on ne peut pas dire d'un ouvrier mineur : « Il a produit une tonne de charbon défectueuse ou de moindre valeur qualitative. » Si le charbon est peu riche en matière combustible, s'il est pauvre de calorique, cela tient uniquement à la composition de la *couche* d'où il provient. Mais, que l'ouvrier qui l'extrait soit un fin mineur, il ne changera rien à ce qui existe.

Il faut donc chercher ailleurs que dans la valeur productive la qualité, le savoir de l'ouvrier des mines. Il faut, du reste, partir du principe suivant : c'est que tout être humain qui pénètre dans la mine est un mineur. Il n'y a pas de mineur, proprement dit, ou de mineur à l'abatage, au rocher, etc. Il y a une quantité innombrable de spécialités dont les fonctions minières partent, de la machine d'extraction jusque vers les plus petits trous que recèle la mine.

Ces spécialités, le patronat cherche à les maintenir le plus possible, en obligeant chacun à conserver le plus longtemps qu'il peut ses fonctions et son rôle minier. Le patronat sait, du reste, que la qualité productive du mineur s'acquiert généralement par la routine, par l'habitude automatique de toujours faire la même besogne, en accomplissant les mêmes mouvements, les mêmes gestes, quotidiennement. *Des conducteurs de chevaux,* à qui deux jours d'apprentissage suffisent, resteront toute leur vie dans cette fonction. Ils finissent par connaître tous les bois de la galerie où ils travaillent ; eux et leurs chevaux besognent automatiquement, en véritables bêtes de somme. Il en est de même des *chargeurs d'accrochage,* des *rocheurs,* des *plancheurs,* des *remblayeurs,* etc.

Il faut dire aussi que la mine n'est plus la mine de jadis, au temps des *baritels,* hydrauliques ou à chevaux. Nous sommes au XX^e^ siècle, et la vapeur, les pompes d'épuisement des eaux, les ventilateurs puissants, l'électricité, une foule de moyens de traction pour le transport de la houille au fond des puits permettent aux puissantes compagnies du Nord de jeter dans chacune de leurs fosses jusqu'à 1.200 à 1.500 hommes. Ainsi conçue, la mine est une formidable taupinière humaine, disciplinée et militarisée. Chacun y agit, non pas suivant ses

connaissances, suivant ses capacités, mais en vertu d'ordres qu'il reçoit et selon la fonction qui lui est assignée.

Prenons l'enfant dès son entrée à la mine. On l'embauche et il descend. Muni de sa lampe, il est embusqué, dès le premier jour, à un carrefour de galeries obscures, et, à l'aide de leviers, à mesure que les convois traînés par les chevaux arrivent, il les aiguille dans la direction indiquée. Lui a-t-on expliqué ce qu'était la mine ? L'a-t-on initié aux mille dangers de son métier ? A-t-on essayé de lui faire comprendre qu'il était un apprenti et qu'il devait chercher à savoir ? Mais non ; immédiatement on l'a utilisé ; il remplit une fonction, il produit ; c'est un mineur et c'est tout ce que veut le patronat. L'enfant grandit, ses forces s'accroissent et c'est lui-même qui provoquera son élévation vers un autre travail, en demandant à ce que ses salaires soient augmentés.

— Ah ! tu veux, dira l'ingénieur, gagner davanage ? Eh bien, il faut travailler plus fort, il faut produire plus ! Et alors l'enfant deviendra *freineur* à la cime d'un plan ou *roulcur*, et il accomplira là la besogne d'un homme et quelquefois même, grâce à sa souplesse, à l'élasticité de son jeune corps, il accomplira ce qu'un homme fort ne saurait faire.

Apprentissage ! Mais ça n'existe pas. Exploitation, oui ! Utilisation de toutes les forces humaines, en vue de créer des bénéfices aux actionnaires, oui ! Initier les jeunes gens à se prémunir contre les dangers des éboulements, contre le grisou, contre les asphyxies, leur apprendre le mécanisme des lampes de sûreté ? Non. Ce serait pour messieurs les capitalistes, perdre du temps. Il vaut mieux apprendre au mineur à faire beaucoup de charbon et à en ramener beaucoup vers la recette du puits.

Aux chevaux, on applique la même formule qu'aux hommes : *marche ou crève*. A coups de trique, le conducteur fait son apprentissage à son cheval et la pauvre bête, au bout de quelques mois, n'est plus qu'une loque passive, ayant tout perdu de cette noblesse qui caractérise sa race et son espèce.

Nous avons laissé l'enfant, tout à l'heure, à mi-chemin de sa vie de mineur. S'il ne s'arrête pas en route pour remplir une fonction similaire, il deviendra ce que l'on appelle *ouvrier à l'abatage*. Pour cela, il faudra qu'il soit *chargeur* jusqu'au moins vingt-et-un ans et souvent même jusqu'après son service militaire. Si les capitalistes tiennent à le conserver aussi longtemps éloigné du pic, c'est parce que les manœuvres des

berlines, dans les galeries, sur les plans et dans les garages, demandent beaucoup de souplesse, de la force, tout en conservant au corps la fragilité du jeune âge. Calcul inique, qui indique bien la mentalité spéculatrice du patronat !

II. — INEXISTENCE DE L'APPRENTISSAGE.

Or, voici maintenant notre jeune homme muni d'une série de pics, d'un marteau, d'une hache et d'une pelle. En Belgique, le jeune homme, ainsi outillé, est mineur. Son salaire est égal à celui de ses associés de chantier. En France (Nord et Pas-de-Calais), les dirigeants des mines exigent que là, seulement, le jeune ouvrier doit être soumis aux règles de l'apprentissage et en subir les conséquences. Il s'appelle, désormais, *aide-mineur,* et sa fonction comporte trois catégories qui se distinguent par des différences de salaires. L'apprentissage dure trois ans ; la première année, il gagne moins que la seconde, et la seconde il gagne moins que la troisième. Ce calcul patronal est un calcul odieux, car il ne s'applique jamais aux pertes de temps que l'apprenti consacre à son apprentissage. *L'aide-mineur* n'est pas un apprenti mineur. Dès le premier jour, il abat du charbon et presque toujours sa production est égale à celle de ses camarades. Ceci peut parfois paraître extraordinaire ; pas du tout. Toute la besogne d'abatage de la houille est soumise au système du travail aux pièces. Les chantiers, se composant de trois et quatre ouvriers et aides, doivent extraire le charbon à tant la berline (0 fr. 50 par exemple).

Or, si un chantier se compose de trois ouvriers sans aide, le prix sera supérieur. Si, au contaire, le chantier comprend un aide de première catégorie (salaire le plus inférieur), le prix sera inférieur. Ainsi donc, pour arriver à gagner leur journée, les deux chantiers devront produire le même compte de berlines. A ce calcul barbare, les ouvriers y suffisent de la façon suivante : ils placent leur aide dans l'endroit le moins dangereux du chantier, où le toit est le plus solide, où la nécessité de boiser, d'étançonner ne se fait pas sentir, et alors le jeune homme aux biceps solides, aux muscles jeunes, peut s'exercer tant qu'il peut à abattre du charbon tant et plus. Ou encore, dans les grandes couches, où le déhouillage se fait par le système du dépilage et quand l'inclinaison est fai-

ble, l'ouvrier qui pioche charge lui-même la berline, qui est amenée à proximité. C'est là que l'*aide* peut s'exercer avec avantage ; muni d'une grande pelle, il charge, il manœuvre les berlines, c'est l'âme productrice du chantier. C'est pourquoi, de préférence, l'exploitant fait débuter les aides dans ces couches peu inclinées, de forte épaisseur, que l'on déhouille par dépilage.

Mais, où est l'apprentissage ? En quoi consiste-t-il ? L'ouvrier a-t-il le temps de consacrer du temps à initier son aide ? Peut-il essayer de lui laisser reconnaître la nature du terrain sous lequel il travaille ? Lui-même est dans l'impossibilité de veiller à sa sécurité. Tout son être, tout son savoir sont tendus vers la production. La production, c'est sa vie, son salaire, le pain de ses enfants. Et encore, il faut qu'il boise, qu'il maintienne son toit, en vertu d'un règlement théorique établi dans des bureaux à l'aide d'instruments mathématiques et adaptés à la pratique, sans tenir compte de l'imprévu et des difficultés qui naissent au fur et à mesure que la pioche pénètre l'inconnu. Dans tous les charbonnages du Pas-de-Calais, les cadres des galeries d'avancement, les cadres porteurs, les rallonges dans les chantiers de déhouillage, comme les bois qui les soutiennent, tous, doivent être à un mètre de distance. Les gradés de la mine ne tiennent jamais compte si dans tel endroit le toit est assez solide pour se passer de bois, et si dans tel autre le boisage doit être sensiblement rapproché et renforcé. L'ouvrier veille ainsi à sa sécurité, non pas suivant son instinct, suivant les difficultés qui surgissent, mais d'après ce que le compas d'un ingénieur a tracé sur une feuille de papier.

De là ces nombreux éboulements, ces cas *fortuits*, comme on les appelle, qui arrachent les doigts, écrasent les bras, coupent les jambes, cassent les membres, et qui font qu'un tiers des mineurs sont estropiés, et que les statistiques donnent des listes interminables de victimes du travail du sous-sol.

En Amérique, pas de règlements sur la sécurité. L'ouvrier veille sur sa peau, parce qu'il sait qu'il doit y veiller. Il n'attend rien ni de la loi sur les accidents du travail, ni de la caisse de retraite; ceci n'existe pas. Il dépense son intelligence à veiller sur lui, et les accidents sont moins fréquents. Mais, et je dois à la vérité de le dire, les coups de grisou sont dus le plus souvent à ce que, dans certains états, les patrons

occupent des ouvriers qui, mineurs pour la première fois, ne connaissent pas le mécanisme des lampes de sûreté et aussi, et surtout, parce que les patrons, n'étant soumis à aucune redevance et ne payant pas de pension aux ascendants de leurs victimes, ils négligent d'aérer les puits et de se prémunir contre le grisou.

Mais, revenons à notre France.

Comment veut-on que l'ouvrier, qui n'est qu'une machine à boiser et à faire du charbon, puisse être l'éducateur de son apprenti ? Ce dernier fera donc comme il a *vu* faire et non comme il a *appris* à faire. Entre temps, il apprendra à façonner un bois, à disposer une rallonge ou un cadre et, ayant reçu une multitude de cailloux sur ses mains et sur ses épaules, il apprendra à les connaître et à ne plus les laisser tomber. Quand au cours du travail il poussera un cri de douleur provoqué par un coup reçu, son camarade plus âgé lui criera : *c'est le métier qui entre.* Et c'est ainsi qu'au bout de trois ans il aura droit au qualificatif *d'ouvrier mineur.* Le sera-t-il réellement ? Pourquoi pas ? S'il est fort et s'il abat beaucoup de charbon, ses chefs diront même que c'est un bon ouvrier et ils lui donneront un aide à dresser. Le mot est juste. Dans tous les métiers, dans toutes les corporations, on fait du dressage. Les anciens dressent les bleus et une animosité sourde règne entre bleus et anciens. C'est la division dans le travail, la spécialisation à outrance qui fait la force des capitalistes. Il y a chez les mineurs unité de besoins, mais il n'y a pas unité de salaires et, conséquemment, il n'y a pas unité de sentiments. C'est la division dans la lutte, c'est le règne de l'égoïsme et c'est la force du patronat.

Dans notre région du Nord, le développement considérable des compagnies minières oblige ces dernières à chercher partout des bras. Elles sont allées en Picardie, en Bretagne, dans les Flandres, et, avec les originaires de ces pays, elles ont fait en un an non seulement des manœuvres, mais des mineurs proprement dits. Leurs trains ouvriers circulent dans les campagnes environnantes et ils arrachent à leur terre des cultivateurs qui deviennent mineurs au bout de quelque temps, tout comme les fils et arrière-petits-fils des « carbonniers » d'Anzin ou de Charleroi.

Mais oui, jadis il fallait savoir forer un trou à coup de barre-à-mine et à coup de marteau. Le métier demandait de l'apprentissage et une longue pratique. Pour travailler au

fonçage d'un puits, il fallait être un ouvrier renommé, connaissant la coupe des terrains et sachant placer les trous de mine, en raison de la disposition des couches. Aujourd'hui, mettez une perforatrice entre les mains d'un mineur qui, il y a un an, était encore cultivateur, et, à l'aide de cet appareil, mu par l'air comprimé ou l'électricté, il foncera un trou de mine. Un surveillant connaissant le maniement des explosifs et sachant distinguer la *perpendiculaire* de l'*horizontale* dirigera le fonçage d'un puits. Les autres ouvriers sont réduits au rôle de manœuvres dirigeant les perforatrices et chargeant les matériaux dans la benne d'extraction. Le cuvelage, jadis très difficile par suite des difficultés que créaient les eaux, est aujourd'hui un jeu d'enfant. Avec le système de la congélation et celui encore plus préférable de la cimentation, on procède avec aisance au cuvelage des puits, au maçonnage et au guidage. Dans les grandes galeries percées dans le rocher, soit pour recouper ou reconnaître les couches de houille, c'est encore les perforatrices qui jouent le plus grand rôle.

Dès lors, que vient-on nous chanter avec la crise de l'apprentissage ? C'est de la fumisterie et de la pasquinade d'intellectuels qui n'y connaissent rien.

III. — LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES.

De la blague, de la bonne blague ! Ces institutions sont des boîtes à jaunes et à garde-chiourmes. Les jeunes pistonnés qui rentrent là-dedans en sortent avec de réelles qualités de porions qui sauront faire produire le bétail, mais qui seront incapables de mettre leur savoir au service de la seule chose qui nous intéresse : *la sécurié*. La sécurité, précisément, c'est là que nous reconnaîtrions la valeur qualitative du mineur. C'est cette initiative que nous voudrions voir prendre par les syndicats qui pourraient enseigner autre chose, soit par des cours permanents, soit par des conférences, que ce qu'on enseigne dans les écoles de l'Etat.

Il faudait commencer par les *délégués mineurs*. Ces fonctionnaires élus par les ouvriers ont des attributions définies par la loi qui les institue.

Eh bien, le caractère même de cette loi indique que les délégués mineurs doivent veiller à ce que les ouvriers tra-

vaillent dans des conditions de sécurité impeccables. Mais, il faut bien l'avouer, ces fonctionnaires, qui, le plus souvent ont conquis cette fonction par les mêmes procédés que le maire d'une commune emploie pour obtenir son écharpe, sont incapables; l'instruction leur fait défaut, ils n'ont pas de connaissances ni en chimie ni en physique pour se rendre compte de la nature de l'air que les ouvriers respirent. Le boisage, pour eux, c'est la routine et les règlements de l'exploitant. Ainsi, si un accident se produit dans un chantier et que le boisage ait été fait conformément au règlement du patron, le délégué mineur conclura à un cas fortuit. Il ne se demandera même pas si le boisage, même réglementaire, n'est pas idiot et à contre-sens de ce que le travail exigeait.

Ils sont rares comme des merles blancs, les délégués mineurs qui connaissent les phénomènes grisouteux et qui savent en apprécier les conséquences. Ils peuvent avoir à leur disposition des appareils très sensibles (l'aéromètre, par exemple) avec lesquels ils pourraient se livrer à d'utiles expériences. Ils ne se servent de rien, et toujours ils se bornent à constater le mal quand il existe, sans jamais avoir indiqué le remède pour le prévenir ou pour le guérir.

C'est par là que les syndicats de mineurs devraient commencer. Puisqu'ils ont admis que les fonctions de délégué mineur doivent échoir aux militants des syndicats, ils doivent exiger que ces militants soient capables de remplir ces fonctions avec avantage et profit pour la classe ouvrière, pour son éducation et la sécurité des siens. C'est la seule école professionnelle qui fasse réellement défaut à notre corporation. Puissent nos camarades y songer !

G. Dumoulin.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Politique et Syndicats

I

Il est aussi impossible de juger le mouvement syndical d'un pays d'après les seules statistiques, que de connaître et d'apprécier le parti socialiste d'un pays d'après son programme. Les programmes de presque tous les partis sociales sont à peu près identiques ; et, cependant, quelles divergences dans les opinions théoriques ! Et combien sont différents et la phraséologie populaire et les mots d'ordre retentissants ! Et quelle monotonie dans la vie pratique, quelle unanimité dans l'action ! De même pour le mouvement syndical. La « neutralité » syndicale des Allemands n'est pas celle des Américains. L' « action directe » des Français n'a pas les mêmes formes que celle des Italiens, etc.

Pour bien apprécier le mouvement d'un pays, il faut écarter les phrases à effet et les généralisations abstraites, autrement l'on jugerait contradictoire, du point de vue d'un syndicalisme dogmatique, l'attitude d'Arturo Labriola, candidat au Parlement italien, la colère de Michels, que les Allemands ne luttent pas plus énergiquement pour les libertés démocratiques, la participation de Kritschewsky à la lutte contre l'absolutisme, et, en France même, l'activité de Lagardelle dans le parti socialiste unifié. On ne comprendrait pas comment, dans certains pays, les socialistes peuvent employer les moyens de lutte de l'action directe dans un but politique et parlementaire, par exemple pour l'obtention du suffrage universel, sans qu'ils s'aperçoivent de la contradiction apparente de leur attitude; — comment de puissants syndicats peuvent poursuivre, en tant que syndicats, tantôt des buts purement économiques, tantôt des buts politiques, comment ils ne négligent pas la lutte économique et n'abandonnent pas l'autre, la lutte politique. Ces contradictions semblent empêcher un exa-

ment d'ensemble des phénomènes du mouvement ouvrier.

Et cependant, on ne saurait écarter le problème d'examiner le rôle qui convient aux différentes formes du mouvement ouvrier dans la grande lutte sociale. Comment, autrement, apprécier légalement ces formes d'action et leurs manifestations concrètes ? Le grand problème, qui occupe depuis des années les congrès socialistes et syndicaux et qui retiendra sans doute longtemps encore l'attention des théoriciens et des militants socialistes et syndicalistes, le problème de la valeur du parti politique et des syndicats et de leurs rapports se confond certainement avec le problème du socialisme même. Si nous arrivons à résoudre ce problème, nous aurons en même temps trouvé le critérium de la valeur de l'action politique et de l'action syndicale. Mais si le problème n'est pas résolu, alors nous tomberons, à l'examen de chaque cas concret, ou bien dans un empirisme grossier, ou bien dans des abstractions contraires à la méthode scientifique.

Qu'est-ce que le socialisme ? D'après les conceptions courantes des marxistes, — et en l'état actuel des doctrines socialistes, nous pouvons négliger toutes les autres écoles, — le socialisme est l'expression théorique de la lutte de classe du prolétariat moderne, et le but nécessaire, auquel il tend, par la force des antagonismes dans la production et la répartition économiques. Comme chaque lutte de classe est une lutte politique, la lutte de la classe ouvrière d'aujourd'hui est aussi une lutte politique. L'organisme, par lequel elle tend vers son but, est un parti politique, le parti socialiste. Par conséquent, dans la société actuelle, c'est le parti socialiste qui est l'expression vivante de la lutte de classe du prolétariat, et l'organisation politique indispensable; son but, ses fins exprimées dans les programmes du parti, constituent le socialisme.

Si cette définition était exacte, si le parti socialiste était effectivement l'expression du socialisme, il y aurait nécessairement, par la force des choses, un parti socialiste dans chaque pays industriel. Comme, en effet, le socialisme est la seule solution des antagonismes économiques, et par conséquent l'idéal nécessaire de la classe qui, par la place qu'elle occupe dans l'organisme de la production et de la répartition des biens, poursuit nécessairement la solution de ces antagonismes, il faut que la lutte de classe prolétarienne crée partout l'organisme qui, seul, peut amener cette solution. Plus le pays est avancé dans son évolution, plus le capita-

lisme industriel y est puissant, plus la classe des salariés y est nombreuse, plus cet organisme devrait y être puissant, plus le parti socialiste devrait y être fort.

Mais nous savons que cette conception est réfutée par les faits mêmes de l'histoire socialiste des pays civilisés. D'ailleurs, ces faits ont été employés très souvent par les adversaires du socialisme et du marxisme. En Angleterre, qui est cependant le pays classique du capitalisme et le grand champ d'observation de Marx, il n'y a pas eu, jusque dans ces derniers temps, de mouvement socialiste notable, ayant empoigné la classe ouvrière même et l'ayant conduite à une action politique propre et indépendante. Aux Etats-Unis, pays encore plus classique du capitalisme, où le capital a pu s'épanouir libre de toute entrave morale et de tout sentimentalisme traditionnel, il n'y a rien encore, pour ainsi dire, qui puisse être comparé au socialisme européen. Même la France, la terre classique de la révolution, n'a pas un parti socialiste tel qu'il existe dans les livres; car, le parti français, tantôt unifié, tantôt divisé, est loin de refléter l'unité de classe du prolétariat. Par contre, l'Allemagne avait un parti socialiste puissamment organisé, disposant de centaines de milliers d'électeurs et de douzaines de députés, bien avant qu'elle fût une concurrente sérieuse de l'Angleterre et des Etats-Unis, sur le marché mondial; l'Autriche a le groupe parlementaire le plus nombreux; et en Italie, le parti socialiste joue souvent un rôle politique analogue à celui des puissants partis « de l'ordre ». Comment expliquer ces faits ?

On sait que cette question n'est pas restée sans réponse. Pour les Etats-Unis, on a exposé dernièrement encore que l'existence de terres non cultivées disponibles facilitait l'écoulement de l'armée de réserve industrielle des grandes villes vers ces campagnes disponibles, et que le ferment révolutionnaire était ainsi étouffé dans l'œuf. Mais l'Angleterre n'avait pas non plus de parti socialiste, bien qu'elle n'eût plus depuis longtemps de terres disponibles. Pour elle, on a trouvé alors l'excuse de sa situation industrielle unique sur le marché du monde, qui non seulement ne permet pas à ses capitalistes, mais même leur commande de prévenir, par les concessions les plus larges, toute commotion révolutionnaire. Quant à la France, on expliquait l'absence d'un parti socialiste unifié et purement prolétarien par le tempérament français très individualiste et hostile à toute discipline.

Je ne crois pas que ces explications aillent au fond des choses, bien qu'en partie elles ne soient pas inexactes. On oublie, en effet, trop souvent que, si dans les deux Etats anglo-saxons, il n'y avait pas, jusque dans ces derniers temps, de mouvement socialiste, il y avait déjà un puissant mouvement syndical, à un moment où, en Allemagne, on discutait encore sur la valeur des syndicats pour la classe ouvrière. On oublie que la nation française, qu'on dit si individualiste, a supporté pendant des siècles les mêmes chaînes de l'organisation ecclésiastique et politique que les autres nations sous le régime féodal, et qu'aujourd'hui encore, elle se soumet à la centralisation administrative la plus rigoureuse. Son tempérament se serait-il donc transformé si subitement ?

D'un autre côté, peut-on ignorer que les « terres disponibles » ont toujours été à la portée de la classe ouvrière allemande, de l'armée de réserve industrielle allemande ? Il y a vingt ans, l'Amérique du Nord n'était guère plus difficile à atteindre qu'aujourd'hui, et l'émigration y a été par moments très nombreuse. Et, malgré cette émigration, le parti socialiste a grandi à pas de géant, et aujourd'hui même, où l'Allemagne est devenue le concurrent le plus puissant de l'Angleterre et des Etats-Unis sur le marché mondial, il n'a pas perdu d'adhérents.

Tous ces faits nous montrent que les conditions économiques dans les grands pays, à un moment donné, sont identiques, mais que malgré cela la même structure sociale ne se développe pas partout, et que l'évolution politique n'y a pas pris partout la même direction. Il faudrait en conclure que le prétendu parallélisme de la vie politique et de la vie économique n'existe pas partout, et que la thèse que des conditions économiques précises déterminent nécessairement partout les mêmes formes politiques est inexacte.

Mais ceci n'est qu'une apparence. Dans l'évolution économique des peuples, les périodes sont très rares où un type économique se soit implanté absolument, en détruisant jusqu'aux vestiges des types précédents, et sans laisser se développer les germes du type destiné à le remplacer lui-même; mais ces périodes ont existé. Il y a eu une époque où la grande propriété terrienne féodale dominait exclusivement et despotiquement dans de vastes régions. Il y a eu une autre période, très courte, où la bourgeoisie avait établi un ordre économique nouveau sur les ruines de l'ancien régime. Dans ces moments,

nous constatons que des formes politiques déterminées, qu'une organisation déterminée de l'Etat, du gouvernement, du pouvoir législatif, que nous avons coutume de prendre pour l'expression typique de conditions économiques déterminées et pour la forme typique de la domination politique d'une classe déterminée, s'imposent dans toute leur pureté et dans toute leur logique et nous offrent en une éblouissante clarté l'image réelle de la représentation théorique de cette forme politique.

Mais ce n'est que la forme du moule — il ne faut pas l'oublier. Et comme ce n'est qu'une forme, il n'arrive que trop souvent qu'une substance étrangère s'y introduit, et que la forme devient une enveloppe impropre, le contenu économique et social ayant été déformé. La marchandise est couverte d'un faux pavillon. Ce cas se présente chaque fois que, dans une société, plusieurs états économiques coexistent. Et comme presque tous les pays de l'Europe se trouvent dans ce cas, puisque à côté de la production capitaliste prédominante dans l'industrie subsistent des vestiges de l'organisation féodale, pendant que poussent déjà les germes d'une future organisation économique, nous pouvons en conclure que c'est là la situation normale. L'état social, qui est déterminé par un état économique unique et pur, de telle sorte que la structure sociale et politique est en harmonie parfaite avec la base économique, est en quelque sorte la fin — ou le commencement — de l'évolution. Mais il est impossible de fixer le début ou la fin d'une évolution. C'est cependant une hypothèse nécessaire, sans laquelle il est difficile de donner une explication scientifique des rapports des différents états sociaux. Ce cas est une exception si rare qu'il devient idéal. Par contre, l'état de choses précité existe réellement. Dans la réalité, le parallélisme politique et économique a manifestement d'autres symptômes.

Comme aucune forme de production ne prédomine, nous voyons les classes les plus diverses se partager le pouvoir politique; nous voyons les doctrines politiques, morales, juridiques les plus diverses se combattre pour avoir la prédominance; nous voyons les différentes classes sociales au service d'intérêts étrangers et même parfois hostiles; car l'intelligence des forces agissantes des luttes sociales et de leurs fins est encore peu répandue et n'existe même presque pas dans les masses. Les traditions politiques, les particularités

historiques des luttes de classes sociales qui se sont élevées passagèrement ou pour longtemps à la domination politique, influencent les luttes de toutes les autres classes et impriment à celles-ci la marque de leur caractère étranger, les poussent dans des voies étrangères, les compriment dans des moules étrangers.

La loi du parallélisme économique et politique prend ainsi un sens différent ou, si on veut, reçoit une explication différente. Chaque classe lutte pour imposer son influence sociale, pour conquérir le pouvoir politique. Mais la forme seule de son action, les buts politiques qu'elle se propose, ne permettent pas de caractériser rigoureusement la nature véritable de la lutte.

La lutte pour les libertés politiques, pour la réorganisation démocratique de l'Etat n'est donc pas une lutte spécifique de la classe ouvrière; elle n'est pas nécessairement du socialisme; de même l'absence d'une organisation politique et d'une action politique de la classe ouvrière ne signifie pas nécessairement que le mouvement ouvrier même subit un temps d'arrêt, et que la préparation de la société proprement ouvrière du socialisme n'est pas en train de s'accomplir.

Lorsque nous examinons de ce point de vue l'évolution historique du socialisme et du mouvement socialiste dans les grands pays, les faits suivants s'imposent à notre attention. Dans les pays où la bourgeoisie exerce directement une influence déterminante sur le gouvernement, un mouvement ouvrier politique ou parlementaire ne s'est développé que passagèrement ou faiblement; partout, au contraire, où la propriété terrienne féodale et le fonctionnarisme bureaucratique dominent, un parti socialiste politique plus ou moins puissant s'est constitué. Voyons maintenant dans le détail. Là où la bourgeoisie a elle-même créé les instruments politiques de ses intérêts économiques et de sa puissance sociale, aucun mouvement socialiste ne s'est développé. Dans ces pays, la classe ouvrière ne pouvait d'abord que se constituer en classe économique et s'imposer comme telle. Pour cela, les droits politiques, la liberté politique dont jouissaient tous les citoyens suffisaient. Une doctrine propre et vivante, découlant de l'état économique ne peut, par la force des choses, se former et germer dans la classe ouvrière que lorsqu'elle s'est déjà constituée en classe économique distincte, rigoureusement séparée de toutes les autres classes par des circonstances

économiques et sociales et lorsqu'elle a pris conscience des antagonismes économiques.

Mais, partout où la bourgeoisie n'a pas créé elle-même son organisation politique spécifique, c'est-à-dire la démocratie politique, — soit qu'elle ait succombé dans la lutte contre l'absolutisme féodal et contre la bureaucratie, soit que sa propre évolution ait été si tardive, que les conflits entre la bourgeoisie et le prolétariat, dans des pays plus avancés, l'ont effrayée, — le prolétariat a été empêché, à la suite de l'état économique arriéré du pays, ou de l'absence de liberté politique, de se constituer en classe économique autonome. Dans ces pays, la classe ouvrière s'est chargée d'accomplir la mission politique de la bourgeoisie; elle a adopté la doctrine démocratique bourgeoise; elle est devenue l'exécutrice testamentaire de la bourgeoisie.

Les programmes de tous les partis socialistes nous le prouvent. Bien plus encore que les programmes, qui contiennent malgré tout un grand nombre de revendications proprement socialistes, l'action des partis socialistes nous le prouve, — ce qui est essentiel .

En effet, ce ne sont pas les pensées des hommes qui importent, mais leurs actions pratiques. Karl Marx nous l'a démontré avec force. Ils peuvent différer considérablement dans l'explication théorique des doctrines socialistes, et motiver théoriquement d'une façon différente les évolutions relatives à la tactique; dans les problèmes de la politique parlementaire, dans les revendications du programme minimum, ils sont tous d'accord : Guesde et Jaurès, Bebel et Vollmar, Ferri et Turati, et tous les autres. Dans la pratique, l'action des partis politiques, au fond, se borne à la lutte pour la démocratie politico-parlementaire, pour la démocratie bourgeoise. Ceci explique pourquoi le mouvement ouvrier politique, le parti socialiste, est d'autant plus fort dans un pays que celui-ci est plus en retard dans son évolution démocratique et sociale.

Le parti socialiste allemand était déjà la plus forte section de l'Internationale, à une époque où l'état de l'évolution économique de l'Allemagne était loin de motiver cette force du mouvement. Il a été stimulé par la lâcheté sans nom de la bourgeoisie allemande, par l'esprit étroit de la bureaucratie, par le militarisme, par l'orgueil suranné et l'esprit étroit de la caste gouvernementale.

En Italie, en Autriche, en Hongrie, la situation n'est guère

différente. Quant à la France, elle oscille depuis un siècle entre la démocratie et le césarisme et l'absolutisme du grand capital financier; comment s'étonner que le mouvement ouvrier français est si confus, qu'il a des hauts et des bas, et que tantôt il est orienté exclusivement vers les luttes politiques, tantôt vers les luttes économiques ?

En France aussi, les événements des dernières années l'ont prouvé avec éclat, le parti socialiste est essentiellement l'avant-garde de la démocratie bourgeoise, ou encore la puissante arrière-garde d'une petite troupe d'intellectuels et de petits bourgeois : des Millerand, Viviani, Briand, etc.

II

Il s'agit de savoir maintenant quelle position les socialistes, qui ont reconnu clairement la vraie nature des partis socialistes d'aujourd'hui, doivent prendre vis-à-vis du mouvement politico-parlementaire. Pour un marxiste, nous pensons que la réponse sera la suivante. Il considérera d'abord la situation économique. Non pas qu'il veuille faire dépendre tout exclusivement du facteur économique, des progrès techniques automatiques, du développement de la production, de toute la struture économique. Il sait que la volonté, l'action consciente des masses sont nécessaires pour que, sur les fondements économiques, s'élève une structure sociale adéquate. Mais il sait aussi que l'évolution économique est soumise à des lois qui lui imposent des voies rigoureusement déterminées. Il est convaincu que le socialisme ne saurait être réalisé que lorsque la productivité du travail aura atteint un degré qui rend inutile la dure contrainte exercée sur les travailleurs et que les usines auront été organisées en vue du mode de production socialiste.

Il incombe à la bourgeoisie industrielle d'amener cet état de choses. Le chemin qui conduit au socialisme traverse le régime de la bourgeoisie.

Le marxiste se dira donc : sans capitalisme, pas de socialisme; car, sans capitalisme, il n'y a pas de production parfaite. Sans capitalisme, il n'y a pas de prolétariat industriel salarié. Ni les paysans, ni les artisans, ni les intellectuels ne peuvent réaliser le socialisme, car il n'est pas leur chose. C'est l'affaire des ouvriers salariés de l'industrie.

Il résulte de là que la position du prolétariat vis-à-vis des questions politiques d'actualité, et par conséquent aussi vis-à-vis de l'action politique, doit être déterminée principalement par le degré de l'évolution économique auquel est arrivé le pays. Le prolétariat ne peut pas rester indifférent en face des symptômes de l'évolution capitaliste et des événements du régime bourgeois. Comme le capitalisme précède nécessairement le socialisme, le prolétariat a dès aujourd'hui, en régime capitaliste, un intérêt propre dans tout ce qui semble important pour l'évolution vers le socialisme.

Les phénomènes sociaux d'ordre général qui, au point de vue ouvrier, sont particulièrement importants pour l'évolution vers le socialisme, peuvent être divisés en trois catégories.

Ils sont : 1° d'ordre économique; 2° d'ordre politique; et 3° d'ordre industriel.

1° *Le prolétariat a un intérêt primordial au développement industriel intense de chaque pays.*

D'abord, et surtout, pour la raison déjà dite, que la société socialiste n'est possible qu'avec une grande productivité du travail socialisé, et que cette grande productivité ne peut être amenée ni par l'agriculture seule ni par la petite artisanerie et la petite industrie. Mais le rythme aussi de l'évolution industrielle importe beaucoup. Non seulement parce que les ouvriers voient la possibilité de réaliser, pour leurs descendants imédiats et peut-être déjà pour eux-mêmes, plus vite les améliorations qu'ils désirent dans les conditions de leur existence, ce qui augmente leur ardeur combative et leur dévouement; mais principalement parce que c'est un fait généralement observé, que les époques de grande prospérité économique, de progrès industriels intenses sont aussi les époques où l'esprit révolutionnaire est le plus vif et où la lutte de classe prolétarienne se signale par sa plus grande fermeté. Mais l'entraînement le plus fréquent et le plus durable possible de l'ardeur révolutionnaire, et l'entretien de cet esprit permanent de révolte, qui, dans aucun cas, ne fait place à l'esprit de soumission, est une condition psychologique essentielle de la réalisation du socialisme.

Il ne s'ensuit nullement que la classe ouvrière doive, « dans l'intérêt d'une plus rapide évolution industrielle », adopter une politique d'encouragement de l'industrie, qu'elle doive insister pour des subventions et des primes, pour la politique d'exportation et pour la politique coloniale, ou même qu'elle

doive accorder à l'industrie « faible encore » des délais gracieux et conclure des armistices « provisoires » avec les capitalistes, dans l'intérêt du développement paisible du capitalisme, — ce qui est recommandé à la classe ouvrière surtout dans les pays où l'industrie est retardataire, en France, en Italie, en Hongrie et ailleurs, même par des socialistes, bien que d'une façon pudique, et par insinuation. Nous ne voulons pas fournir des arguments nouveaux en faveur de la « paix économique », ce mot d'ordre récent qu'on ne trouve pas uniquement dans la bouche de bourgeois notoires.

Au contraire. Si la lutte individuelle ou collective est la force agissante, le levain de l'évolution dans la nature, elle est aussi la force agissante de l'évolution sociale. « L'histoire de toutes les sociétés est l'histoire des luttes de classes. » Nulle part il n'y a une évolution économique vivante et vigoureuse, où les classes économiques s'imaginent qu'elles peuvent remplacer leurs antagonismes par des complaisances réciproques, économiques et politiques, et par le protectionnisme étatique. Examinons les progrès industriels des pays où la bourgeoisie industrielle n'a pas eu le courage de s'attaquer vigoureusement à la grande propriété terrienne féodale. Même une mesure aussi vaste, comme le protectionnisme douanier, — panacée que la grande propriété terrienne accorde volontiers, dans son propre intérêt, à l'industrie, — ne peut l'aider efficacement. Il est très douteux encore aujourd'hui que le protectionnisme douanier ait, dans un cas seulement, pu contribuer à créer et à développer une industrie. L'expérience des pays de l'Europe orientale est peu encourageante. Il est, par contre, certain que sur les industries déjà existantes, il exerce une action déprimante; car il dispense les patrons de faire preuve, pour développer sans cesse leur industrie, d'un esprit hardi, clairvoyant, entreprenant. La France peut nous servir d'exemple. Les primes et les subventions produisent des effets encore plus déplorables; car elles ne sont pas autre chose que des cadeaux donnés à des groupes d'industriels influents et puissants, parfois même à des individus. Elles leur permettent de s'opposer plus efficacement à la révolte de leurs ouvriers, ou de couvrir les pertes causées par le mouvement ouvrier, mais elles les empêchent directement de faire un effort personnel pour compenser leurs pertes par l'amélioration des méthodes de production. Quant aux grèves, si l'ardeur combative des ouvriers, l'esprit crois-

sant d'indépendance reflète subjectivement la situation économique prospère, les grèves mêmes sont les symptômes nécessaires d'une évolution industrielle plus vigoureuse (1).

Les grèves sont loin de ruiner l'industrie, comme prétendent même quelques « socialistes » ; au contraire, l'absence de grève est précisément le signe d'une décadence industrielle.

La classe ouvrière n'a donc aucune raison d'atténuer la lutte économique. Au contraire, elle a tout intérêt à l'attiser, à la mener avec la plus grande énergie et la plus grande vigueur, non seulement dans son propre intérêt immédiat, mais aussi dans l'intérêt de cette évolution économique, dont le rythme accéléré mène la société entière plus rapidement à une organisation meilleure. Et elle cherchera, par tous les moyens dont elle peut disposer, à empêcher les capitalistes d'entraver et de retarder cette évolution par le protectionnisme étatique, au détriment direct et indirect de la classe ouvrière.

2° *Les intérêts politiques actuels de la classe ouvrière sont moins importants que les intérêts qui se rattachent à l'évolution économique.*

Lorsqu'on parle de politique, par rapport au mouvement ouvrier, on comprend généralement par là, dans l'Europe occidentale, la participation à l'activité parlementaire; et la plupart des socialistes comprennent ainsi l'action politique.

Il n'est cependant pas nécessaire d'expliquer longuement que la politique ne se confond nullement avec le parlementarisme. L'action parlementaire n'est qu'une partie de l'action politique. *Par politique, nous comprenons l'ensemble des actions qui tendent à exercer une pression sur l'Etat et sur ses organes.* Pour la définition du terme *politique*, il importe peu que cette pression soit directe ou indirecte, qu'elle s'exerce en vue de mesures positives ou négatives; mais il est

---

(1) Dernièrement encore, M. Charles Rist a, dans une étude remarquable, illustré cette thèse de nombreux exemples typiques tirés des statistiques publiées en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Belgique. Et il conclut ainsi : « Quelle que soit donc l'opinion qu'on ait des grèves au point de vue social, leur progression ne peut être considérée, au point de vue économique, comme un indice défavorable. Elle marque, au contraire, une activité industrielle croissante. » (Voir *Revue d'économie politique*, 1907. *La progression des grèves en France et sa valeur symptomatique.*

essentiel de constater qu'il s'agit chaque fois du pouvoir public, de l'Etat et de ses organes législatifs et exécutifs.

Ce n'est pas couper un cheveu en quatre, que d'établir ces définitions. Il nous semble que, sans les définitions grossières du parlementarisme, de la politique, de l'Etat, — par réaction anarchiste ! — le syndicalisme aurait évité bien des erreurs qui l'ont mis dans de fausses situations. Ne pas vouloir s'occuper de politique par principe, à l'exemple des anarchistes, parce que le parlementarisme fait partie de la politique, n'est pas autre chose que le refus de *vouloir* reconnaître la réalité des choses. Mais le refus de *vouloir* seulement, car ce refus, on ne l'exécute guère; en effet, l'Etat est une réalité, et un mouvement ouvrier ne pourrait pas se heurter à chaque pas contre lui, qui ne serait pas lui-même une réalité.

Deux ordres d'intérêts primordiaux se rattachent, pour la classe ouvrière, à l'organisation des pouvoirs publics.

Tout mouvement de masses a besoin d'une certaine liberté d'allures pour pouvoir se développer et agir. Il en a besoin, même lorsque son but est purement négatif et ne tend qu'à la destruction; il ne peut pas exister sans une certaine liberté, s'il a un but positif et tend à se donner des institutions propres. Ni un individu, ni encore moins un groupement, traqué sans cesse de tous côtés, se mouvant dans une insécurité complète, toujours sous la menace de poursuites, obligé de tuer souvent lui-même dans l'œuf les germes des institutions qu'il a créées, ne peut faire autre chose que s'insurger. Mais le mouvement ouvrier, aujourd'hui, veut autre chose ; il ne veut pas seulement détruire, il veut construire. Il est pénétré de cette conviction, que les germes de l'organisation sociale future doivent déjà être créés dans le sein de la société actuelle. Aujourd'hui, déjà, sous l'intervention directe et active de la classe ouvrière, des éléments économiques précis de la société socialiste se forment ; par exemple, la production socialisée, le machinisme, qui remplace la main-d'œuvre humaine, etc. Il incombe à la classe ouvrière d'exploiter ces tendances de l'évolution à son profit et de s'y adapter. Elle y arrive par ses organisations économiques, qui sont à la fois les organes de sa puissance publique, par lesquels elle s'empare des avantages économiques, des méthodes et des conditions améliorées de la production, et la grande école de l'avenir, où les ouvriers sont habitués à la solidarité dans l'action, au dévouement, à la subordination à la volonté

commune de tous, les organes où par une sélection naturelle émergent du milieu même de leur classe, les organismes de toutes les fonctions sociales. Les organisations du mouvement ouvrier contemporain sont plus que des bandes de révoltés, réunis par la misère ; elles sont et elles doivent être les modèles des organisations socialistes.

On ne saurait se présenter la formation et l'existence de ces organisations ouvrières sous un régime féodal absolutiste qui, aujourd'hui, dans l'Europe occidentale, n'est plus qu'à l'état de souvenir, mais qui, dans l'Europe orientale, est encore plus ou moins puissant. Sans les libertés politiques les plus élémentaires, sans la liberté de la presse, sans la liberté de réunion et d'association, un mouvement ouvrier créateur n'est guère possible ; toute son énergie s'épuise à se défendre contre les persécutions de l'Etat.

Les libertés politiques sont une partie essentielle de la démocratie bourgeoise. Elles ont été arrachées par la démocratie à l'absolutisme féodal. Au point de vue de la puissance politique, elles ne représentent pas autre chose que le transfert d'une partie des pouvoirs publics, de la bureaucratie aux « sujets », une limitation de la puissance de l'Etat.

L'intérêt primordial du prolétariat lui commande donc de s'assurer ses libertés démocratiques. Qu'on ne nous objecte pas que les classes dominantes ne se soucient pas des lois, des constitutions, des droits écrits ! Certes, elles ne s'en soucient pas ; aucune classe ne s'en soucie, la classe opprimée encore moins que les autres, dès qu'elle prend conscience de sa force. Mais il ne s'agit pas des classes, il s'agit de l'Etat ; et l'Etat gouverné par une bureaucratie féodale et aristocratique est pire que l'Etat gouverné par la bourgeoisie. Qu'on demande donc aux ouvriers russes, pourquoi ils sacrifient leur vie dans la lutte contre l'absolutisme bureaucratique ? Parce que l'Etat absolutiste, sans se soucier des conséquences, punit le moindre mouvement de masses comme un sacrilège, tandis que l'absolutisme bourgeois a lui-même besoin de quelques droits politiques, pour défendre ses propres intérêts contre la bureaucratie.

Le même antagonisme d'intérêts, qui fait d'elle le partisan relatif de certaines libertés politiques, détermine la bourgeoisie à préférer un système représentatif quelconque à l'absolutisme bureaucratique. Momentanément, le Parlement est le meilleur organe de contrôle de l'administration finan-

cière de l'Etat ; la bourgeoisie y a un intérêt éminent. Les dépenses des Etats contemporains augmentent sans cesse énormément, et les recettes croissent dans la même proportion. Elles sont alimentées principalement par deux sources : par les emprunts et par les impôts. Les emprunts sont couverts presque entièrement par la bourgeoisie, qui supporte aussi une part d'autant plus considérable des charges de l'impôt, que l'influence de la grande propriété terrienne féodale est plus puissante. La bourgeoisie est donc obligée de trouver des voies et des moyens pour contrôler et influencer la gestion financière de l'Etat. Elle le fait par le moyen du Parlement.

Nous avons pris comme point de départ la thèse que le capitalisme est la condition première du socialisme, et que, seule, la domination de la bourgeoisie rend possible le plein épanouissement du capitalisme. Comme la bourgeoisie ne peut pas réaliser sa domination sans exercer sur les pouvoirs publics une influence décisive, et comme l'Etat absolutiste, gouverné par la bureaucratie féodale n'offre pas les conditions d'existence de l'organisation ouvrière d'aujourd'hui, nous ne saurions nier que la classe ouvrière a un intérêt à l'organisation des pouvoirs publics, donc qu'elle a un intérêt politique.

Mais ce serait exagérer singulièrement le pouvoir politique que de lui accorder une influence décisive sur le devenir social. Nous avons déjà montré que l'éducation politique des pays les plus divers n'a pas concordé avec l'évolution de leur structure économique, mais, qu'au contraire, chaque forme politique est apte à exprimer la puissance et les intérêts d'une classe économique. Autant il importe — puisque c'est le fondement même du socialisme — de savoir quelle structure sociale et politique la classe ouvrière élèvera sur son organisation économique propre, autant la nature de son organisation économique est peu touchée par l'organisation politique de la société bourgeoise actuelle. Une fois de plus il ne s'agit que de l'accélération et de la marche assurée du mouvement.

Mais il serait aussi faux de croire que la classe ouvrière peut accélérer l'évolution, en se chargeant elle-même de la mission politique de la bourgeoisie. La maxime que la lutte est créatrice des choses n'est pas moins juste dans la vie politique que dans la vie économique. Ce n'est que par la lutte

contre la noblesse et contre l'Etat que la bourgeoisie est devenue politiquement forte. L'Allemagne nous en fournit un exemple. Un hobereau, Bismarck, y a introduit le suffrage universel et le Parlement, longtemps avant que la bourgeoisie ou le prolétariat les eûssent pu imposer. Mais, peut-on imaginer une plus piètre parodie du parlementarisme que le Reichstag allemand ? Une vie constitutionnelle plus grotesque ? Et une impuissance pareille de toutes les classes en face de la grande propriété terrienne féodale et de la bureaucratie ? Je crois qu'aucun exemple ne saurait prouver, d'une manière plus éclatante, que chaque classe doit faire elle-même ses propres affaires.

La classe ouvrière ne peut tirer profit de son action politique, de sa pression sur les pouvoirs publics, que si elle ne persiste pas dans l'adoration de formes politiques, si elle se libère de cette illusion que certaines formes de l'Etat et de l'administration sont la condition préalable insdispensable de sa victoire. Elle verra avec plaisir toute tentative sérieuse de la bourgeoisie de parfaire sa propre organisation politique ; même elle lui donnera, à l'occasion, son appui, mais jamais elle ne devra sacrifier à un principe politique une parcelle seulement de ses intérêts économiques de classe ; jamais elle ne devra renoncer à son action propre sur les pouvoirs publics, simplement pour ne pas blesser certaines doctrines politiques de la bourgeoisie. Non seulement l'intérêt immédiat de la classe ouvrière, mais aussi l'intérêt général de l'évolution sociale lui commandent de se cramponner étroitement à sa politique et ses intérêts de classe.

3° Nous n'aurons pas à nous arrêter longtemps à la troisième catégorie des intérêts immédiats de la classe ouvrière, que nous avons réuni dans la rubrique des *intérêts intellectuels*. Nous comprenons, par là, *tous les efforts qui tendent au relèvement intellectuel des masses, à la libération des intelligences des doctrines du passé et à la diffusion de la science contemporaine.*

L'intérêt qu'il y a à élever le niveau intellectuel de la classe ouvrière pour ses luttes actuelles, n'a pas besoin d'être longuement prouvé. Chacun sait que les ouvriers plus instruits, délivrés des préjugés religieux et studieux, forment l'élite de toutes les organisations ouvrières.

Il est aussi superflu de démontrer dans cette revue l'importance d'une instruction qui rend les ouvriers capables de

conquérir les fonctions intellectuelles déjà dans la société présente. Si, aujourd'hui, on ne peut pas encore demander que toutes les fonctions intellectuelles soient réunies au travail physique et qu'elles soient remplies par des gens qui ne soient des spécialisés, si on ne peut pas s'attendre encore à ce que les intellectuels, issus de la classe ouvrière, modifient profondément les rapports traditionnels entre la masse et les « meneurs intellectuels », on ne saurait néanmoins assez insister sur ce fait symptomatique que la classe ouvrière est parfaitement capable de produire elle-même ces chefs dans son propre milieu.

Cela ne signifie pas moins que la civilisation n'est nullement menacée par la lutte et par la victoire du prolétariat.

Il est vrai qu'il ne faut pas croire que la classe ouvrière considère tout ce qu'on appelle communément culture intellectuelle ou civilisation, comme telle. Il y a, dans l'évolution de la civilisation, très peu de phénomènes d'une valeur absolue. Certaines tendances biologiques et physiologiques, déterminées par la vie sociale, continueront d'exister ; certaines doctrines morales générales seront respectées — au moins théoriquement, certaines connaissances scientifiques resteront exactes — mais la plus grade partie de notre science, de notre culture scientifique, sociologique, philosophique, morale et esthétique est trop soumise à la loi de la relativité des valeurs sociales ; et de même que toutes les doctrines qui accompagnent un état économique déterminé comme l'expression de puissances sociales déterminées, comme moyens pour atteindre des buts sociaux déterminés, ont péri et ressuscité cent fois, de même la plus grande partie de ce que la société bourgeoise croit être sa civilisation et une civilisation définitive, devra céder la place à une civilisation nouvelle.

Mais, autant que cela est possible en l'état actuel des connaissances humaines, tous ceux qui veulent collaborer à la préparation de l'avenir, doivent avoir, dès aujourd'hui, une claire vision de la situation de l'homme dans la nature et des lois de l'évolution sociale.

III

Nous avons essayé, dans les pages précédentes, de déterminer les intérêts sociaux actuels du prolétariat, qui dépassent les efforts immédiats de se procurer de meilleures conditions

de salaire et de travail. Nous les avons trouvés, sur le terrain économique, dans le développement le plus rapide possible du capitalisme, sur le terrain politique, dans la domination de l'Etat par la bourgeoisie, sur le terrain intellectuel dans la propagation de la science moderne. Nous avons démontré que le prolétariat sert le mieux ces intérêts, en en abandonnant le soin à la bourgeoisie et en n'épargnant à cette dernière aucune lutte, ni contre la féodalité et la bureaucratie qui l'ont précédée, ni contre la classe ouvrière, qui lui succédera ; en ne l'appuyant que lorsque lui-même n'a pas à sacrifier des intérêts économiques; mais en se bornant, pour le reste, à parfaire ses propres organisations et à les défendre contre toute attaque.

Il reste à résoudre le problème, comment et par quels moyens la classe ouvrière, dans la réalité, doit défendre ces intérêts d'actualité.

Une des marques caractéristiques de la société contemporaine est le rôle que joue l'Etat dans la vie sociale. Ce fait a été constaté d'innombrables fois et a été examiné sur toutes ses faces. Pendant que les uns y voient le produit d'une évolution naturelle et saine et ne peuvent se représenter l'avenir que dans la forme d'un Etat réglant toutes les actions de l'individu et de la société, il n'y a, pour les autres, d'ennemis plus terrible de l'humanité et de son avenir que cette même puissance étatique.

Nous ne voulons, ici, où il s'agit des intérêts actuels de la classe ouvrière, examiner ni l'une ni l'autre de ces opinions extrêmes. Sans nier notre penchant pour l'anti-étatisme, il nous faut nous borner à constater simplement l'influence que l'Etat exerce aujourd'hui, dans la société capitalise, sur les conditions préalables du mouvement ouvrier et sur son organisation même, et à chercher des règles pour la lutte actuelle de la classe ouvrière, en vue d'intérêts qu'il lui faut satisfaire dès maintenant.

Dans sa forme actuelle, l'Etat se présente à nous comme la puissance organisée des classes dominantes, comme un organisme puissamment développé, qui intervient dans tous les domaines de la vie sociale, qui règle toutes les actions quelque peu consolidées et les pousse dans des moules légaux. Même le fondement propre de son existence, le mode de la production économique et la lutte économique, se présente à nous souvent par l'intermédiaire de l'Etat ; car les classes

dominantes ne se gênent pas d'exploiter toute la puissance concentrée de l'Etat dans des buts purement économiques, pour l'organisation et le développement de la production économique.

Le mouvement ouvrier se heurte donc à chaque pas contre l'Etat. Même en ne sortant en aucune façon du domaine rigoureusement limité de ses intérêts économiques immédiats, la classe ouvrière ne peut pas faire un pas, sans être en contact avec les lois. Si des ouvriers veulent seulement fonder une société de secours mutuels, il faut qu'ils respectent des formes juridiques, qu'ils acceptent un droit de contrôle de l'autorité, etc. ; s'ils veulent faire de la propagande pour les buts économiques les plus pacifiques, les formes, le ton, les moyens, les limites en sont déterminés par des lois ; s'ils veulent intenter des actions civiles aux patrons, le droit et la juridiction sont prescrits par la loi ; et s'ils luttent ouvertement contre les patrons, pour l'amélioration de leurs conditions de travail, ils leur faut constater que le cercle dans lequel ils peuvent employer librement tous les moyens de combat, est rigoureusement limité par les sabres et les baïonnettes.

Et, dans tout cela, il ne s'agit que des intérêts économiques les plus immédiats. Combien variée et multiple est la puissance de l'Etat, quand il s'agit de l'orientation de toute la politique économique, de la politique fiscale, douanière et commerciale, de la suprématie du pouvoir laïque sur la puissance ecclésiastique, des problèmes de l'enseignement et de la civilisation !

Mais tout cela regarde, en prémière ligne, la bourgeoisie, ainsi que nous l'avons déjà exposé. Mais ce qui n'est pas l'affaire de la bourgeoisie, mais entièrement celle de la classe ouvrière, ce sont les *possibilités d'action* de ses organisations.

Ces possibilités sont déterminées, momentanément, par la puissance organisée de la classe ouvrière elle-même ; mais, à la longue, la puissance publique contribuera à les déterminer. Les conquêtes, déjà assurées, sont sans cesse menacées par l'adversaire ; ce sont, alors, les pouvoirs publics qui sont capables d'assurer la conservation des droits, une fois conquis. Pour cela, une certaine influence de la classe ouvrière sur le pouvoir législatif et sur l'administration est indispensable.

Précisément parce que la forme contemporaine du pouvoir

législatif, le parlementarisme est la forme de gouvernement de la bourgeoisie, il possède une certaine force suggestive, en ce sens que la bourgeoisie accorde une signification exagérée à un phénomène purement extérieur, à la force numérique des partis représentés. Elle tremble toujours que son organe propre puisse être asservi à des intérêts à elle hostiles.

Cette peur de la bourgeoisie est la garantie qu'une représentation de la classe ouvrière au Parlement peut empêcher la destruction des libertés politiques. Pour cette raison — et pour cette raison seulement — la participation du prolétariat à l'action parlementaire se justifie. La représentation parlementaire est une pression constante et une menace continuelle ; elle contraint la bourgeoisie de laisser les organisations ouvrières se développer, sous la menace d'entraver toute l'activité parlementaire, si précieuse pour elle. Tel est le rôle que l'action parlementaire du prolétariat doit jouer dans le vaste mouvement ouvrier intégral. Tout ce qui dépasse le cadre de cette action mène à l'activité dite positive, c'est-à-dire à l'accomplissement de la tâche de la bourgeoisie ; tout ce qui n'atteint pas ce rôle impose à la classe ourière une lutte incessante pour les conditions préalables les plus primordiales de son organisation.

Nous ne faisons pas une construction théorique arbitraire, ni n'indiquons une voie moyenne prudemment tracée, à la satisfaction de tous, entre l'action parlementaire, par excellence, et l'action directe. Nous n'exprimons aucun désir ; nous constatons seulement des tendances objectives de l'évolution, en nous basant sur des faits objectifs.

De même qu'au début du capitalisme, la classe ouvrière se livre partout à l'action politique et conquiert même le régime parlementaire là où la bourgeoisie néglige de le faire, de même nous voyons, dans les pays où le capitalisme s'est épanoui pleinement, où la domination de la bourgeoisie est nettement caractérisée et où le régime parlementaire a été établi, qu'à un certain degré la classe ouvrière qui, jusqu'alors, s'est exclusivement maintenue sur le terrain économique et syndical, se lance dans la lutte politique et parlementaire. C'est ce qui arrive aujourd'hui en Angleterre et aux Etats-Unis, où il n'y a pas eu, jusque dans ces derniers temps, de mouvement socialiste. Nous savons par quels changements, dans les deux pays, cette évolution s'est produite. Dans ces deux Etats bourgeois, la bourgeoisie, dans sa lutte économique

contre les classes ouvrières, a employé les moyens de coercition et de répression dont dispose la puissance publique.

Ceci nous démontre que la classe ouvrière, — partout où les conditions légales de l'organisation lui sont limitées ou enlevées, et là où elle est obligée de se les conquérir, — se lance dans la lutte politique. Il semble que l'existence de ces libertés politiques est une nécessité sociale qui s'impose à tout prix, sans se soucier de nos volontés et de nos désirs.

Nous aussi, quelles que soient nos préférences personnelles et nos convictions, nous ne pouvons pas nous soustraire à certaines nécessités sociales, qui résultent du développement économique et politique du milieu où agit un mouvement ouvrier national.

Nous ne pourrons empêcher que, dans des pays à demi féodaux, où même la bourgeoisie n'est pas encore arrivée à la claire conscience de classe, et où elle mène encore moins la lutte pour la transformation de l'Etat, dans un sens démocratique, la classe ouvrière, bien qu'elle ait déjà engagé la lutte économique contre la bourgeoisie, s'enthousiasme néanmoins pour la démocratie et pour le parlementarisme et constitue un parti socialiste qui dépense la plus grande partie de son énergie et souvent emploie les moyens extrêmes pour la réalisation de revendications, au fond très peu précieuses, comme par exemple le suffrage universel. Dans ces pays, le mouvement syndical socialiste révolutionnaire, le syndicalisme, ne peut guère exercer d'autre action qu'une action politique révolutionnaire.

Il faudra se borner à y développer, de toutes ses forces, le mouvement syndical, c'est-à-dire le noyau de la future organisation socialiste révolutionnaire, mais laisser, pour le reste, les événements suivre leur cours, en insistant toutefois, sans cesse, sur la valeur très relative de toute la démocratie politique et du parlementarisme.

Mais la situation est tout autre dans les pays où la bourgeoisie prend elle-même en main la défense de ses intérêts politiques de classe, soit qu'elle soit arrivée à sa pleine maturité comme classe économique, sans institutions démocratiques, et qu'elle ait conquis la place qui lui convient, dans la direction de la puissance publique — c'est plus ou moins le cas en Allemagne — soit qu'elle assume elle-même la lutte pour les réformes démocratiques, comme en Russie.

Alors que dans le dernier cas la classe ouvrière ne peut que

soutenir énergiquement le radicalisme bourgeois, dans le premier cas se présente la même situation que nous avons déjà connue en Angleterre et aux Etats-Unis. Non seulement la nécessité n'existe plus que la classe ouvrière fraye à la bourgeoisie le chemin qui doit la mener à la puissance politique, mais même la possibilité de cette tactique n'existe plus ; car, ce ne sont plus la féodalité et l'absolutisme bureaucratique qui s'opposent à l'évolution sociale et au mouvement ouvrier, mais la bourgeoisie elle-même. L'ennemi, sur toute la ligne, c'est la bourgeoisie.

La classe ouvrière continuera sans doute à se servir des moyens de combat de la bourgeoisie pour sa propre défense, mais elle ne pourra pas combattre plus longtemps pour une cause qui lui est étrangère et même ennemie. La lutte de la classe ouvrière commence non seulement pour parfaire et consolider sa constitution en classe économique, mais c'est la lutte finale pour tous les autres intérêts à elle, dérivant de sa situation sociale particulière, la lutte finale pour la transformation de toute la société à son image.

Pour le parti socialiste, la question se pose : persistera-t-il dans les sentiers battus qui, manifestement, ont été la voie de la démocratie bourgeoise, ou sera-t-il capable de remplacer son vieux programme et son action traditionnelle par des conceptions nouvelles et des modes d'action nouveaux ?

C'est sur ce point qu'il faudra résoudre définitivement le problème de la valeur respective du parti politique et des syndicats.

Si la transformation du parti aboutit, elle sera certainement très douloureuse, d'autant plus douloureuse et difficile que l'organisation politique socialiste sera plus forte et que le fonctionnarisme y sera plus nombreux. C'est évident, pour la France, et, en ce qui concerne l'Italie et l'Allemagne, il est prouvé par les statistiques qu'une fraction notable des membres du parti et une fraction plus grande encore des suffrages socialistes appartiennent à la classe bourgeoise : la dissolution de cet organisme ne pourra s'effectuer sans de grandes crises.

D'où le parti tirera-t-il ses conceptions nouvelles ? Il ne pourra les prendre nulle part ailleurs que dans les doctrines et dans la pratique de l'organisation sociale qui a le mieux et le plus purement conservé son caractère de classe, parce qu'elle n'est pas accessible du tout à l'infiltration bourgeoise;

en un mot, du mouvement syndicaliste, l'œuvre spécifique de la classe ouvrière.

Dans l'état actuel de l'évolution économique, sociale et politique, nous ne pouvons pas encore savoir quelle forme définitive prendra ce mouvement. L'avenir — et peut-être un avenir très proche — devra nous apprendre si, du milieu syndical, surgira plus qu'une action destructive de la société bourgeoise, si des idées constructives et une action créatrice s'y développeront. Les syndicats français nous ont indiqué de nouveaux moyens d'action et des voies nouvelles pour la lutte politique de la classe ouvrière, l'action directe et l'antimilitarisme. Mais tout cela n'est, au point de vue de la société future, qu'une action négative, n'est qu'une nouvelle révélation de forces destructives. L'état économique arriéré de leur pays, — qui nous est prouvé principalement par l'émiettement de leurs organisations syndicales; car, à une industrie concentrée, à de grandes usines, à des cartels, des trusts, devraient correspondre de grandes fédérations syndicales centralisées et, à un degré supérieur, non plus les fédérations syndicales de métiers, mais les fédérations d'industries ou les unions d'industries (industrial federations), — donc, l'état économique arriéré ne leur permet pas encore d'être à ce niveau où ils pourraient faire œuvre créatrice. Mais nous ne doutons pas que la classe ouvrière trouve sa voie propre; la construction de la nouvelle société ne dépend pas uniquement de sa volonté, elle est aussi une nécessité sociale vitale. La vie ou la mort de la société en dépend.

Ervin Szabô.

Buda-Pest, 1908.

L'Etat et l'Enseignement de la Médecine

« Une classe qui a conquis le pouvoir soumet la société entière à son propre mode d'appropriation. » Telle est la définition que le Manifeste Communiste donne de la révolution. Il en est de même pour cette loi que pour la plupart des hypothèses de Marx : les événements essentiels de la vie sociale d'aujourd'hui en révèlent toute la portée, en vérifient toutes les conséquences.

S'il est vrai qu'une classe fait sa révolution en soumettant la société entière à son propre mode d'appropriation, on peut dire aussi qu'une classe qui prépare sa révolution soumet dès ce moment les différentes catégories de la société à son propre mode d'organisation et même, jusqu'à un certain point, à son propre idéal. Quand la société féodale s'est définitivement écroulée en France, au jour de la Déclaration des Droits de l'Homme, il y a longtemps qu'elle était déjà tout imprégnée de Droit Bourgeois. Les fractions bourgeoises aujourd'hui empruntent au syndicalisme ouvrier ses méthodes de lutte et ses revendications.

Le mouvement, qui se fait parmi les étudiants en médecine depuis sept ans déjà, et que les événements survenus à la Faculté de Médecine de Paris, à propos du certificat d'études médicales supérieures, ont mis à nouveau en lumière, est caractéristique à cet égard. Ce mouvement peut, en effet, se résumer d'un mot : c'est la lutte pour la conquête de l'autonomie des études médicales par l'action directe des étudiants. Or, « liberté des producteurs », « action directe du prolétariat », n'est-ce pas là ce qui constitue le but et la tactique du syndicalisme ouvrier ?

I

Pendant longtemps, les étudiants ne furent groupés que dans l' «Association générale des Etudiants », vulgairement

appelée l'A. (1). Cette association appartient au genre que l'on pourrait appeler le genre *protocolaire.*

Il ne s'agissait ni d'améliorer les conditions de vie matérielles des étudiants, ni de défendre leurs intérêts moraux. On ne peut, en effet, considérer comme une amélioration sérieuse de la vie des étudiants les réductions de prix faites aux membres de l'A. par certains fournisseurs ou certains théâtres, pour lesquels ces réductions ne constituent qu'un excellent moyen de réclame. Quant aux intérêts moraux des étudiants, comme ceux qui consistent dans l'amélioration des systèmes d'études ou dans la défense contre l'avilissement des carrières libérales, l'Association générale les a toujours ignorés. Toute l'activité de l'A. se concentrait autour de cette besogne unique : nommer un comité et un président.

Etre président de l'A., c'est être *quelqu'un,* c'est porter le *tube* d'un air important devant des huissiers respectueux, c'est aller chez le président de la République, c'est faire des discours de banquets et de comices, c'est, en un mot, être l'homme *représentatif,* le pantin agité et prétentieux. La vie de l'A. ne consistait qu'à manœuvrer et intriguer toute l'année pour faire décrocher par tel ou tel la timbale enviée.

En 1896, un premier groupement dissident apparut : ce fut l'Association des Etudiants en Pharmacie. Sans rompre complètement avec les habitudes de représentation de l'A., cette Association joua un rôle plus sérieux en ce qui concerne les services rendus à ses membres.

Les étudiants en pharmacie sont pour la plupart des fils de très petits bourgeois; ils ne reçoivent de leur famille que des subsides généralement insuffisants, ce qui les oblige à chercher le complément de ce qui est nécessaire pour vivre dans des remplacements faits chez les pharmaciens de Paris ou de la banlieue. L'Association des Etudiants en Pharmacie rend à ce point de vue de réels services aux étudiants, en

(1) Je ne parle pas des groupes politiques d'étudiants, qui ont pu, en des époques de crise et d'agitation, avoir une certaine influence, mais qui, en période normale, disparaissent pour la plupart. Seul, le *Groupe des Etudiants collectivistes* a, à ma connaissance, une vie réelle, encore est-elle soumise trop souvent à de fâcheuses éclipses. — Quant aux groupes confessionnels, qui ne sont avant tout que des groupements d'appétits, j'aurai à parler dans la suite du plus important d'entre eux.

centralisant les demandes des pharmaciens établis et en les répartissant entre ses membres besogneux; elle parvint même, il y a quelques années, à obtenir que les remplacements seraient payés à raison de sept francs par jour, au lieu de six francs, le prix habituel jusque-là.

Dans le même ordre d'idées, elle aide par des conférences gratuites, les étudiants à préparer l'internat des hôpitaux qui, moyennant un travail de quelques heures par jour, permet de toucher un traitement allant de cent à cent trente-deux francs par mois.

L'œuvre de l'Association des Etudiants en Pharmacie rentre donc dans le travail normal des syndicats qu'on pourrait appeler *corporatistes*. L'Association des Etudiants en Pharmacie ne cherche pas à renverser les cadres actuels de la situation qui est faite aux étudiants en pharmacie; elle ne cherche pas à modifier un système qui impose un minimum de sept années d'études au bachelier pour devenir pharmacien; elle ne cherche pas à modifier la nature de l'enseignement donné à l'école ou le mode de recrutement des étudiants de façon à élever la condition du pharmacien; elle cherche seulement à s'accommoder à la situation qui est imposée à l'étudiant en pharmacie pour essayer d'en tirer le plus d'avantages possible.

L'*Association corporative des Etudiants en Médecine*, fondée en juin 1902 (1), fournit, elle, le type *syndicaliste*. Son

---

(1) Bien que l'*Association corporative des Etudiants en médecine* ait pris naissance à l'occasion d'un mouvement professionnel, et qu'elle se soit interdit dès le début toute intrusion dans le domaine de la politique, une association politique ne fut pas complètement étrangère à sa fondation et c'est là peut-être encore une ressemblance avec les syndicats ouvriers. La grande majorité du premier comité appartenait en effet au *Cercle de l'Action laïque*.

Ce *Cercle de l'Action laïque* avait été fondé pour contrebalancer l'influence du fameux *Cercle catholique du Luxembourg*.

On sait que les Pères Jésuites n'abandonnent pas leurs élèves à la sortie du collège; ils continuent à les diriger au moins jusqu'à leur mariage. Autrefois, c'était surtout vers les belles dots et vers les carrières militaires qu'ils menaient leurs protégés. Aujourd'hui, ils ont compris que certaines carrières civiles acquièrent un prestige de plus en plus considérable dans la bourgeoisie moderne, et qu'il importe de s'emparer au plus vite, là comme ailleurs, des postes importants. Le

action essentielle est dirigée dans le but de renverser les cadres dans lesquels se meut aujourd'hui l'étudiant en médecine pour établir un régime nouveau qui, d'après elle, permettra à l'étudiant de mieux remplir sa fonction, c'est-à-dire d'étudier mieux et d'apprendre plus.

II

L'*Association corporative* fut fondée à l'occasion d'un fait purement professionnel : la question des trois, six, neuf. En 1902, en effet, il avait été question, à la Faculté, d'obliger les étudiants qui auraient une première fois échoué à leurs examens à ne pouvoir se représenter que trois mois après; à un second échec, le candidat devait attendre six mois; à un troisième, neuf mois. Une vive hostilité se manifesta contre ce projet, et, comme l'Association générale ne prenait pas suffisamment position, un certain nombre d'étudiants en

---

médecin, en particulier, dont l'ascension sociale a été si considérable ces vingt dernières années, lui a semblé devoir être un instrument de domination aussi important que le soldat ou le rentier.

Le *Cercle du Luxembourg* eut donc pour mission de faire « arriver » les étudiants en médecine, élèves des bons Pères, et comme dans les concours de médecine le piston joue un rôle que tout le monde sait être entièrement prédominant, rien n'était plus facile que d'y faire arriver les siens : il suffisait d'en faire arriver quelques-uns, ceux-là feraient arriver les autres. Et c'est pourquoi le *Cercle du Luxembourg*, groupant intimement professeurs et élèves, constituait un obstacle des plus sérieux pour ceux qui, indépendants de l'Eglise, voulaient cependant atteindre aux hauts titres et aux postes pleins d'honneur que comporte la médecine. (Au concours de l'internat, ce Cercle fit arriver un jour quarante-cinq de ses candidats sur soixante reçus.)

Ce fut donc le *Cercle d'Action laïque* qui fut fondé pour s'opposer à ces menées cléricales. Il devait opposer le bloc laïque au bloc congréganiste; il devait opposer le piston politique au piston mondain; l'argent du juif au titre du noble.

Si les membres de l'*Action laïque* n'avaient pas cru nécessaire d'élargir leur action en fondant l'*Association corporative*, nous n'aurions eu qu'à enregistrer une nouvelle phase de la lutte séculaire qui met aux prises les diverses fractions de la bourgeoisie gravitant autour de leurs deux pôles, l'Eglise et la Franc-Maçonnerie. Mais, tandis que l'*Association corporative* allait bientôt prendre, en dehors de toutes préoccupations confessionnelles et politiques, un développement considérable, le *Cercle de l'Action laïque* ne devait pas tarder à tomber dans le marasme et à mourir. Singulier exemple, que nous devrions bien méditer, au parti socialiste !

médecine, membres du comité de cette Association, démissionnèrent et fondèrent l'*Association corporative.*

Dès ce moment, les fondateurs de l'*Association corporative* résolurent de rompre avec les errements suivis jusque-là par les associations d'étudiants. La preuve en est dans les statuts du nouveau groupement. Ceux-ci contiennent, en effet, les deux dispositions intéressantes que voici : « L'Association n'a pas de président » (art. 5). « Les membres du comité prennent l'engagement de n'accepter aucune distinction honorifique pour services rendus à l'Association. » (art. 6). Il est inutile de faire remarquer aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* que les syndicats ouvriers *syndicalistes,* eux aussi n'ont pas de président, et n'admettent pas que le gouvernement décore leurs fonctionnaires.

Sur cette question des trois, six, neuf, la jeune *Association corporative* n'obtint pas complètement gain de cause. En droit, le régime ne fut pas modifié, mais le Doyen promit que, dans la pratique, le régime serait beaucoup adouci. La promesse fut tenue, et, en fait, la règle des 3, 6, 9, n'est pas appliquée.

L'activité de l'*Association corporative* va se poursuivre depuis lors jusqu'à l'heure actuelle, et elle se manifestera sous une triple forme : la *Corporative* se livrera en premier lieu à une besogne d'organisation intérieure ; elle essaiera ensuite de susciter des mouvements analogues au sien dans les autres Facultés de Paris ou de province ; en troisième lieu enfin, elle interviendra toujours résolument et souvent dans chacun des conflits qui mettront aux prises la Faculté et les étudiants.

Ce fut à la besogne d'organisation intérieure que se limita à peu près complètement la vie de l'*Association corporative* jusqu'au début de 1905.

Un local fut loué tout près de la Faculté; une bibliothèque, des collections d'études, des salles de travail y furent installées. — Une revue fut crée, la *Revue de Déontologie, organe mensuel de l'Association corporative des Etudiants en Médecine de Paris.* Un service de remplacements médicaux fut organisé : en 1904, déjà, il y eut pour 20.000 francs de remplacements faits dans l'année; cette année, il y en a pour 60.000 francs.

Enfin, chose plus intéressante, de véritables cours et conférences de médecine furent institués. Ce service ne cessa pas

depuis lors de se développer et, à l'heure actuelle, il est professé à l'Association corporative une dizaine de cours environ : conférences d'externat, d'internat, cours d'obstétrique, d'anatomie pathologique, etc. Ces cours sont payants, et le professeur touche proportionnellement au nombre de ses élèves; c'est là l'application du système que l'Association corporative préconise comme devant être appliqué à tous les cours de la Faculté.

En avril 1905, éclatèrent les incidents Gariel. On se rappelle les faits : M. Gariel, qui cumule les titres et diplômes, qui est à la fois inspecteur en chef des Ponts-et-Chaussées, docteur en médecine, professeur à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, etc., était chargé du cours et des examens de physique à la Faculté de Médecine. Les étudiants, irrités de la façon dont ce professeur comprenait son rôle, en enseignant et en interrogeant de parti-pris sur une physique qui n'avait rien de médicale, comme, par exemple, le voltage du Métropolitain, se livrèrent à des manifestations violentes au cours de celui-ci.

Dès le début des manifestations, l'*Association corporative* s'empara de l'incident pour élargir la question et appeler les étudiants à discuter non plus seulement sur la personnalité de tel ou tel professeur, mais sur la nature même de l'enseignement qui leur était distribué. Pour cela, elle organisa un meeting dans la salle de l'Athénée Saint-Germain où il serait discuté sur « l'enseignement des Sciences accessoires (dans lesquelles rentre la Physique professée par M. Gariel) à la Faculté de Médecine ». L'affiche annonçant cette réunion portait ces phrases caractéristiques : « Un conflit s'est élevé entre les étudiants en médecine et la Faculté à propos du cours de physique et de l'examen qui le sanctionne, *conflit inévitable en l'état actuel de l'enseignement à la Faculté.* Ce conflit marque l'intention formelle des étudiants de *s'occuper, désormais, de leurs intérêts, d'affirmer et de défendre leurs droits* ».

Ainsi, dès le premier conflit où elle prenait part, l'*Association corporative* s'inspirait résolument de la méthode syndicale qui consiste à s'emparer d'un mécontentement plus ou moins chaotique et portant sur des points plus ou moins limités, pour le discipliner d'une part, et, d'autre part, pour l'élargir. Les militants ouvriers profitent de la moindre grève pour poser devant les grévistes la question du salariat;

l'*Association corporative* profitait de manifestations dirigées contre le manque de tact d'un examinateur pour porter devant les étudiants la question de la réorganisation des études médicales.

Et en même temps, toujours comme le font les militants ouvriers soucieux de la durée d'un mouvement, l'*Association corporative* se préoccupait d'éviter que les étudiants aient trop à souffrir, dans leurs intérêts immédiats, des conséquences de la lutte. Pour cela, la Faculté ayant été fermée, des délégués de la Corporative firent les démarches nécessaires pour que la réouverture eût lieu le plus tôt possible, et qu'en tous cas, les thèses de doctorat puissent être passées malgré la fermeture de la Faculté, par les étudiants auxquels un retard dans leur examen causerait de graves préjudices. Ces démarches furent d'ailleurs couronnées de succès.

Le calme revint assez rapidement à la Faculté de médecine. Il ne fallait pas pourtant laisser dans l'oubli les questions que la crise avait permis de poser devant l'opinion médicale ; et, pour cela, l'*Association corporative* devait continuer sa campagne. C'est ce qu'elle fit ; mais aux moyens violents elle fit succéder, momentanément, les calmes débats de la parole et de la plume.

Un referendum fut organisé par la *Revue de Déontologie* auprès des professeurs des Facultés de médecine, des médecins praticiens et des étudiants. La question essentielle qui était posée était celle-ci : « Que pensez-vous de l'organisation actuelle des études médicales ? De quelles réformes êtes-vous partisan ? » Ce referendum fut un succès. Des réponses furent envoyées en grand nombre, et presque toutes se prononçaient pour une refonte complète de l'organisation des études médicales.

Peu après, le premier Congrès International des Etudiants ayant lieu à Marseille, l'*Association corporative* s'y fit représenter, afin d'avoir une nouvelle occasion d'affirmer ses revendications. Elle y déposait un rapport sur la réforme des études médicales à Paris, où elle concluait en émettant le vœu que :

1° La Faculté devienne libre ;

2° Que la conception du concours disparaisse pour permettre la nomination des professeurs d'après leurs travaux et leurs titres, après un stage comme professeurs libres;

3° Que l'enseignement soit réparti dans les hôpitaux et dans les cliniques.

L'*Association corporative* élargissait donc encore la question. Il ne s'agissait plus seulement de la réforme de l'enseignement des sciences accessoires à la Faculté de Médecine, mais bien d'un bouleversement complet dans toutes les méthodes d'enseignement et dans les procédés de recrutement du personnel enseignant.

Un nouvel incident, survenu à la Faculté de Paris devait bientôt provoquer encore l'intervention de l'*Association corporative,* intervention toujours dirigée dans le même sens, bien que sous une forme en apparence diamétralement opposée. Il ne s'agissait plus, cette fois, d'intensifier un chahut, mais au contraire d'en arrêter un.

En octobre 1906, il n'était bruit que d'une nouvelle chaire qui allait être crée à la Faculté, une chaire de laryngologie. Deux candidats étaient en présence : l'un, M. Castex était un laryngologiste éprouvé, exerçant sa spécialité depuis longtemps, mais il n'était pas agrégé ; l'autre, M. Sébilleau, ne s'était baptisé laryngologiste que pour la circonstance, mais il était agrégé. Qui des deux allait l'emporter ? Les agrégés tenaient naturellement pour Sébilleau ; sous leur influence, les étudiants organisèrent un chahut contre Castex, à qui ils reprochaient de chercher à se faire nommer, grâce à ses amitiés politiques. Le reproche était sans doute fondé.

On comprend que, dans ces conditions, l'*Association corporative* ne pouvait et ne devait prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre des deux candidats. Elle ne pouvait ni soutenir les privilèges des Officiels de la médecine, ni défendre les intrigues des Politiciens. Aussi, son intervention consista-t-elle à déconseiller fortement le chahut ; et pour cela, elle répandit dans toute la Faculté, à des dizaines de milliers d'exemplaires, le passe-partout dont voici la reproduction :

Aux Etudiants en médecine.

Camarades,

N'avez-vous pas assez des Mandarinats ?

Vous faut-il encore prendre part dans un conflit personnel *si peu intéressant ?*

Camarades, ne vous faites pas les défenseurs de la Faculté, restez neutres !

Vos intérêts n'ont rien à voir avec les intérêts de MM. Castex et Sébilleau.

Une chose plus grave vous intéresse :

La réforme de l'enseignement médical et la suppression du certificat des études médicales supérieures.

Le Comité de l'A. C.

Si les étudiants pouvaient aspirer à la prétention de constituer une classe, on pourrait dire que ce petit manifeste est un véritable modèle de propagande pour le développement de « l'égoïsme de classe ».

L'année 1907 fut particulièrement employée à créer des relations entre l'*Association corporative des étudiants en médecine de Paris* avec les étudiants en médecine de province, d'une part, et avec les syndicats médicaux, d'autre part.

A Lyon, à Lille, à Montpellier s'organisèrent, avec l'aide et sur les conseils de l'Association de Paris, des Corporatives analogues d'étudiants en médecine.

Au congrès général des étudiants qui se tint peu après à Lille, un conflit violent éclata entre les partisans des Associations Générales et les partisans des Associations corporatives. Les délégués de celles-ci en profitèrent pour jeter les bases d'une Fédération des Etudiants en Médecine de France. Ce fut la Corporative de Paris qui se chargea d'en diriger l'organisation. A cet effet, elle lança à tous les étudiants en médecine une circulaire dont nous extrayons le passage suivant :

Les rapports de vos délégués à Lille ou les comptes rendus de la presse ont déjà dû vous apprendre le sens général de notre intervention au Congrès : nous avons opposé notre conception de *l'organisation professionnelle* et de l'action corporative des étudiants, à celle des associations générales, groupements hétérogènes, d'action trop dispersée pour rester vigoureuse...

La vie, qui transforme tout, nous oblige à transformer sans cesse nos moyens de lutte : les belles idées générales ont dû faire place chez nous à de graves préoccupations professionnelles; l'étudiant n'est déjà plus l'intellectuel qu'il était hier; ce qui l'inquiète ce sont les obstacles pratiques auxquels il se heurte, aujourd'hui, pour obtenir la technique de son métier, et demain,

pour exercer ce métier. L'isolement est une faiblesse et les associations générales ne représentent pas les *groupements d'intérêt* et de solidarité professionnelle dont nous avons maintenant besoin.

D'autre part, les syndicats médicaux ayant décidé d'organiser pour le mois d'avril 1907 un grand Congrès de tous les médecins de France, dénommé « Congrès des Praticiens », l'*Association corporative* prêta tout son concours à l'organisation de ce Congrès. Elle délégua des membres de son comité pour faire partie de la commission d'organisation ; elle fit porter là encore à l'ordre du jour la question de la réforme de l'enseignement médical ; elle rédigea un rapport sur ce sujet et la discussion devait s'en terminer par le vote à l'unanimité des vœux suivants :

1° L'agrégation des Facultés de médecine est supprimée;
2° L'enseignement médical est absolument libre;
3° L'Etat se réserve le seul droit des examens et de la collation des grades;
4° L'enseignement sera rétribué d'une part par l'Etat, la plus grande part ou la totalité par les élèves.

Au point de vue de la doctrine, un nouveau pas en avant était fait par rapport au Congrès de Marseille, puisqu'il ne s'agissait plus cette fois de remplacer un mode de nomination des professeurs par un autre, de remplacer le concours par la nomination d'après les travaux, mais qu'il s'agissait de supprimer purement et simplement le professorat comme titre et de fonder la liberté de l'enseignement. Non point cette liberté théorique qu'est la liberté de l'enseignement en dehors de l'Etat, mais de la liberté de l'enseignement à l'intérieur même des Facultés d'Etat. C'est ce qu'indiquait notre camarade Lafontaine, délégué de l'*Association corporative* au Congrès des Praticiens, lorsqu'il disait, à ce sujet, dans un article que lui avait demandé l'*Eclair* : « Les Praticiens ont compris qu'en dehors de la liberté, il n'était pas possible de faire un enseignement utile. Ils ont demandé pour l'étudiant le libre choix du maître qu'il paiera ; ils ont demandé la *liberté pour le professeur dans la Faculté ;* la liberté de la Faculté dans l'Etat ».

Au point de vue de l'organisation, ce Congrès marquait pour l'*Association Corporative* une étape nouvelle, puisqu'il lui permettait de relier son mouvement, non plus seulement

au mouvement des étudiants en médecine des autres Facultés, mais à celui de tous les médecins de France.

D'ailleurs, cette collaboration de l'*Association Corporative* avec les médecins praticiens et leurs organes, les syndicats médicaux, ne devait pas cesser le jour de la clôture du congrès. Le congrès nommait, en effet, un comité de vigilance chargé de défendre les intérêts des médecins pendant l'intervalle des congrès, et il était décidé qu'à ce Comité de Vigilance appartiendraient deux membres de l'*Association corporative*

III

Mais ce n'est que récemment qu'ont pris naissance les deux idées dont la réalisation matérialisera définitivement l'union de l'*Association corporative* avec les syndicats médicaux et avec les autres étudiants ; je veux parler, d'une part, de la création d'une Maison des Médecins, qui n'est encore qu'à l'état de projet ; d'autre part, d'une union des Corporatives de l'Université de Paris, qui est presque entièrement réalisée.

En 1908, l'*Association corporative* lançait, en effet, une circulaire sur un projet d'agrandissement de l'*Association corporative des étudiants en médecine de Paris :*

L'Association corporative, y était-il dit, va devenir la *Maison des Médecins.* Il s'agit, continuait la circulaire, de donner aux médecins, à tous les médecins, les avantages qu'offre seulement aux étudiants l'Association corporative, de drainer pour eux, d'utiliser pour eux les ressources dont nous disposons, d'inciter les médecins à ne pas laisser faire à leurs frais des fortunes alors que de ces fortunes ils pourraient en faire profiter la corporation tout entière...

Dans notre projet, les médecins de toute la France trouveront leur intérêt. Le médecin qui vient à Paris ne sera plus isolé. Il saura où trouver les renseignements qui lui sont nécessaires. Viendra-t-il pour se remettre au courant ? Nulle part mieux que chez nous il trouvera de meilleurs renseignements sur les services à visiter, les livres à lire, les leçons à entendre. Voudra-t-il se documenter ? Notre bibliothèque sera à sa disposition, et notre service de bibliographie. Voudra-t-il se reposer ou revoir les anciens camarades ? Il aura un pied-à-terre où pourra lui parvenir sa correspondance, où il sera sûr de rencontrer des amis, où il sera reçu avec la plus franche cordialité, où il sera chez lui.

Enfin, nous aurons aussi, pour les divers groupements syndi-

caux, une grosse utilité. Nous pourrons mettre à leur disposition des salles grandes et disposées pour les assemblées nombreuses.

Cette circulaire n'a pas eu encore de sanction pratique, mais le projet n'est pas abandonné, bien au contraire.

Quant à l'Union des Corporatives de Paris, la déclaration de principe et les statuts sont rédigés. Cette Union sera, dit la Déclaration, « un organisme qui laissera à chacun des groupements son autonomie absolue et matérielle et morale, un organisme *basé sur l'esprit de fédéralisme et de liberté,* capable de se plier aux faits et d'agir ».

L'Union est composée des Associations Corporatives suivantes :

Association Amicale des Etudiants en Pharmacie;
Association corporative des Etudiants en Médecine;
Association Corporative des Etudiants en Droit (en formation);
Union des Etudiants en Chirurgie dentaire;
Association des Elèves de la Faculté des Sciences;
Association des Elèves de l'Institut de Chimie appliquée.

Elle sera administrée par un comité composé de deux délégués par association, chaque association disposant d'une voix.

Ainsi, l'organisation des étudiants en médecine de France est en train de s'achever : depuis un an ceux-ci possèdent leur « Fédération d'Industrie », demain ils appartiendront à leur « Union locale de syndicats ». Ils auront donc le double mode d'organisation que la C. G. T. impose aux syndicats, et cette organisation est conçue, au point de vue organisation, dans le même esprit que celle de la C. G. T. : d'une part, autonomie absolue des divers groupements les uns par rapport aux autres ; d'autre part, équivalence, au point de vue statutaire, de ces groupements, quelle que soit leur force numérique, la représentation proportionnelle n'existant pas plus à la Fédération des étudiants en médecine de France qu'à l'Union des Corporatives de Paris.

IV

Pour achever dans ses grandes lignes l'historique de l'*Association corporative,* il reste à examiner quelles ont été ses interventions au sujet du certificat d'études médicales supérieures, intervention dont la dernière remonte à décembre

1908 et a, par sa violence, retenu pendant plusieurs jours l'attention du grand public.

En juillet 1906, sous l'inspiration du professeur Bouchard, Briand, alors ministre de l'Instruction publique, prenait un décret par lequel il instituait un nouveau diplôme dénommé *certificat d'études médicales supérieures.* Ce diplôme devait correspondre à un grade intermédiaire entre celui de docteur en médecine et celui d'agrégé de la Faculté de Médecine.

A l'annonce de ce décret, le *tollé* fut général à la Faculté, non seulement parmi les étudiants, non seulement parmi les candidats à l'agrégation, mais aussi parmi les agrégés et les professeurs eux-mêmes.

On articulait contre ce certificat deux griefs : le premier, c'était de créer encore un diplôme; le second, c'était de reposer sur un concours absurde.

On reprochait au ministre de créer un nouveau diplôme, parce que par là on créait deux classes de médecins : les médecins de première classe, ce seraient ceux qui seraient pourvus du nouveau certificat; les autres, ceux qui ne seraient que docteurs, seraient ravalés au rang inférieur qu'occupaient autrefois les officiers de santé.

On combattait en second lieu la façon dont était institué l'examen placé à la base du nouveau certificat, parce que celui-ci reposait uniquement sur les connaissances livresques des candidats et nullement sur leurs aptitudes techniques. La clinique n'y tenait, en effet, aucune place.

L'*Association corporative* prit, dès le début, l'affaire en main. Dès le mois de décembre 1906, elle organisait un grand meeting dans la salle des Sociétés savantes, auquel elle conviait « les médecins des hôpitaux, les médecins praticiens des villes et des campagnes, et les étudiants », afin de « protester contre le *certificat d'études médicales supérieures,* et de demander la réforme de l'enseignement en un sens pratique (1), l'organisation de l'enseignement à l'hôpital, la nomination d'une commission composée de médecins praticiens et d'étudiants en aussi grand nombre que de professeurs ». Le manifeste de l'*Association corporative* se terminait par les phrases suivantes :

(1) Pour ce qui concerne plus précisément la nature des revendications des étudiants réclamant un enseignement plus « pratique », voir l'article du *Mouvement Socialiste* du 15 novembre 1907.

Camarades, défendez vos intérêts.
Pour être forts, groupez-vous.
*Adhérez à l'*Association corporative *comme les praticiens adhèrent aux syndicats.*
L'avenir est aux groupements professionnels.

Ce meeting fut un triomphe et les conséquences ne devaient pas tarder à s'en faire sentir. Deux mois après, en effet, le ministre de l'Instruction publique rapportait son décret et transformait le certificat d'études médicales supérieures en un certificat d'admissibilité à l'agrégation. Mais il n'y avait là, en réalité, qu'un changement de nom : le diplôme et surtout la nature purement livresque de l'examen subsistaient. Aussi la question fut-elle discutée au congrès des praticiens qui se tenait peu après et l'opposition au certificat d'admissibilité à l'agrégation fut aussi vive qu'elle l'aurait été au *certificat d'études médicales supérieures.*

Ce furent d'ailleurs des professeurs, et non des moindres, qui furent les plus acharnés. M. Monprofit, professeur a Angers, s'exprimait ainsi :

Que comporte l'examen d'admissibilité ? La pathologie générale, l'histologie, l'anatomie pathologique. Et le jeune homme qui sera muni de ce certificat viendra avec son parchemin et dira : « Je ne sais pas de clinique, ni de médecine opératoire; mais je sais l'histologie générale et je vais entrer dans un service de clinique chirurgicale ! » Je défie un candidat ainsi nommé de me suppléer du jour au lendemain dans mon service. Que voulez-vous que j'en fasse ? Il sera incapable de faire une opération, d'examiner une femme en couches dans une clinique obstétricale. Incapable d'opérer, il sera réduit à persuader aux malades de guérir tout seuls.

Quant au professeur Pinard, le célèbre accoucheur, il déclarait : « Si ces certificats fonctionnent, c'est la mort de notre clinique. Il faut que nous soyons unanimes à demander le retrait de ce certificat. »

L'opinion médicale s'était donc fait entendre sans ambiguïté ni doute possible. C'était suffisant pour le moment. Il ne restait plus, si le ministre n'obtempérait pas à la volonté des étudiants et des médecins, qu'à attendre le premier essai de mise en vigueur du nouveau régime.

Ce premier essai eut lieu au mois de décembre dernier. Briand n'était plus ministre de l'Instruction publique. Dou-

mergue l'avait remplacé, mais il n'avait point abrogé le décret de son prédécesseur.

Les discours et les motions de meetings et de congrès n'avaient donc servi à rien : il fallait passer aux actes. C'est ce qu'on fit. Les candidats à l'agrégation, à cinq ou six exceptions près, firent grève, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivirent bien pour passer le concours, qu'ils se présentèrent bien dans les salles d'examen, mais qu'ils s'abstinrent d'y travailler et de remettre des copies. En même temps, la foule des étudiants, des médecins établis, des chefs de cliniques, des agrégés même, manifestaient violemment tout autour de la Faculté dont les portes étaient soigneusement fermées. L'ardeur des manifestants était si vive qu'un jour la porte de la Faculté, bien que verrouillée et protégée par une double haie d'agents, fut enfoncée. Pour arriver à ce résultat, les premiers rangs des manifestants servirent de tampons et furent littéralement écrasés contre la porte. Dans les nombreuses bagarres qui eurent lieu entre sergots et manifestants, les blessés furent nombreux des deux côtés.

Ces manifestations ne durèrent pourtant que quelques jours, car, d'une part, elles se trouvèrent arrêtées par les fêtes de Noël, et d'autre part, une délégation, composée de membres de l'*Association corporative* et de candidats à l'agrégation, ayant été reçue chez Clemenceau, celui-ci lui laissa entendre que le certificat serait supprimé.

En effet, après une tentative de pseudo-répression, dans laquelle le ministre fermait la Faculté de Médecine, mais laissait néanmoins fonctionner les travaux pratiques et décidait que les inscriptions qui ne pourraient être prises pendant la fermeture de la Faculté seraient prises cumulativement avec les suivantes lors de la réouverture ; les examens du *certificat d'admissibilité* pour 1908 étaient annulés.

Aucune décision de principe n'intervenait encore sur la suppression définitive du *certificat d'admissibilité,* mais le mois de janvier dernier se passait sans que la date des examens pour 1909 soit fixée; or, comme le décret qui organisa le *certificat d'admissibilité* stipule que la date des examens doit être fixée dans le courant du mois de janvier de l'année où ils auront lieu, on peut prévoir d'ores et déjà que pas plus en 1909 qu'en 1908, on ne délivrera de *Certificat d'admissibilité.*

L'abrogation du décret Briand avant sa mise à exécution ne

saurait donc faire de doute et ce sera encore une victoire à enregistrer à l'actif du mouvement professionnel mené par les étudiants en médecine sous la direction de l'*Association corporative.*

V

De l'exposé qui vient d'être fait de l'action de l'*Association corporative des étudiants en médecine*, il semble bien résulter, comme je l'ai indiqué au début, que, d'une part, cette action soit essentiellement dirigée dans le but d'atteindre à l'autonomie des études médicales, et que, d'autre part, la méthode employée pour arriver à ce but soit l'action directe des étudiants.

Pour comprendre ce que signifie l'autonomie des études médicales, il faut connaître à quelles influences extérieures on reproche à la médecine d'être soumise.

Politique, salons et bureaucratie, telles sont les trois tyrannies dont semblent dépendre aujourd'hui les études médicales et les étudiants en médecine.

La médecine est fondée entièrement sur la formation d'une aristocratie, l'aristocratie de l'internat. On pénètre dans cette aristocratie, sous le couvert d'un concours à forme scolastique (1), par la faveur et le piston (2), par les relations que l'on a, ou par les appuis que l'on obtient, c'est-à-dire par les salons ou la politique. Le *vulgum pecus,* obligé de rester hors de cette aristocratie, est voué à l'ignorance par l'impéritie et l'incompétence d'une bureaucratie irresponsable, qui organise

---

(1) Le concours de l'internat se compose de « questions » écrites et orales, toujours à peu près les mêmes, que les candidats doivent apprendre par cœur afin de pouvoir les sortir dans le temps voulu avec toute la vélocité nécessaire. On comprend que, dans ces conditions, les candidats, qui veulent arriver vite, soient obligés de négliger complètement la pratique de l'hôpital pour pouvoir se livrer à un travail livresque considérable. Ils se réservent de faire de la véritable médecine le jour où ils auront été reçus internes.

(2) L'Association corporative a donné une belle preuve de la façon dont les concours étaient viciés par la faveur. Lors d'un concours d'agrégation, elle publia dans la presse, dès la nomination du jury, les noms des candidats qui seraient nommés. Sur cinq candidats, indiqués par l'Association corporative, quatre, en effet, furent nommés agrégés.

souverainement le régime auquel seront soumis les études et les étudiants.

« La médecine aux médecins », tel est le cri qui rallie les partisans de l'*Association corporative* contre le régime actuel.

Si les étudiants de l'*Association corporative* étaient des protestants ou des moralistes, ils se seraient contentés de se plaindre du malheur des temps et d'implorer la clémence divine des professeurs intègres et des fonctionnaires compétents. Mais, comme ce sont des hommes d'action, c'est à une refonte des institutions qu'ils ont été demander le remède.

La médecine ne sera plus la proie de la politique ou des salons, le jour où elle sera devenue véritablement de la médecine. Que l'enseignement de la médecine devienne technique, au lieu d'être verbal et livresque, que les examens et les concours portent sur la réalité des aptitudes et des connaissances médicales, et non plus sur les aptitudes à disserter sur la médecine, et les étudiants n'auront plus alors à craindre que des influences extérieures n'interviennent pour faire leur carrière ou la briser. — Que, d'autre part, les règles de cet enseignement, l'organisation de ces études ne soient plus faites par une bureaucratie, si éclairée soit-elle, mais qu'elle soit décidée par les intéressés eux-mêmes, par ceux qui se servent ou qui auront à se servir de ce qu'ils auront appris à la Faculté et l'on n'aura plus à craindre la souveraineté des incompétences. C'est aux syndicats médicaux, c'est aux associations des étudiants en médecine qu'il appartient d'organiser l'enseignement médical, et non aux fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique (1).

C'est pour atteindre ce but que l'*Association corporative* s'est livrée à toutes ses manifestations d'ordre théorique et d'ordre pratique.

Si elle a participé au Congrès des étudiants de Marseille, c'était pour aller y déclarer qu' « actuellement, la fonction essentielle du professeur n'est pas d'enseigner, que ce n'est pas à la fonction que le concurrent s'attache, mais au titre, parce que le titre lui sert en clientèle et que l'enseignement

(1) Il est à remarquer que cette conception d'un enseignement organisé par les étudiants n'est pas entièrement nouvelle. La Commune de 1871 avait, en effet, proposé à la Fédération des Ecoles d'organiser à sa guise l'enseignement supérieur. Celle-ci n'avait pas accepté.

n'est qu'un moyen d'arriver au but » ; si elle a contribué pour un grande part à organiser le Congrès des Praticiens, c'était pour lui faire réclamer la liberté de l'enseignement et la suppression des concours ; si elle a pris part au chahut Gariel, c'est parce que celui-ci était le type du professeur extra-médical ; si, enfin, elle a dirigé les violences commises à l'occasion du *certificat d'admissibilité* à l'agrégation, c'est parce que toute technique médicale était absente des épreuves de ce concours.

Dans la lutte pour la conquête de l'autonomie des Etudes médicales, l'action directe a été employée sous ses deux formes. D'une part, l'*Association corporative* a agi par pression sur les Pouvoirs publics ; d'autre part, elle a cherché à constituer ses institutions propres.

Elle a agi par pression purement extérieure sur les Pouvoirs publics lorsqu'elle a organisé le Congrès des Praticiens en 1907. Ce Congrès aurait pu être, comme la plupart des Congrès bourgeois, une simple occasion de banqueter et de récolter une ample provision de décorations. Il n'en a rien été. Aucun ministre, ni représentant de ministre n'avait été convié ; aucune distribution de palmes ou de Légion d'honneur ne fut faite ; aucune motion de félicitation au Gouvernement ou de dévouement à la République ne fut présentée.

L'*Association corporative* a agi encore par pression sur les pouvoirs publics lorsqu'elle organisa les manifestations de la Faculté. Ce n'était plus la pression calme que permet seule M. Prudhomme, ce n'était plus la pression des Congrès et des cerveaux, c'était la pression de la rue et des poings, et cette forme-ci de l'action directe se trouva plus efficace que celle-là.

En même temps qu'elle menait la lutte contre les pouvoirs publics, l'*Association corporative* cherchait, dis-je, à créer ses institutions propres.

Dès les premières années de l'existence de la *Corporative,* en effet, M. Farabœuf, le professeur qui avait créé le seul enseignement technique qui existe réellement à la Faculté, l'enseignement de l'anatomie, disait à des délégués de l'*Association corporative :*

L'enseignement de l'Etat en général et de la Faculté de Médecine en particulier est incapable de donner quoi que ce soit de bon; il est inutile de chercher à l'améliorer, il faut le détruire. Vous créez, à l'Association corporative, des cours de

médecine, c'est bien; mais il ne faut pas que vos cours ne cherchent qu'à compléter les cours de la Faculté: il faut qu'ils les remplacent. Créez la Faculté libre et indépendante en face de la Faculté autoritaire et étatiste; celle-ci disparaîtra devant celle-là.

Superbe programme, mais qui resta un programme. Car il faut avouer que, sur ce terrain, l'*Association corporative* ne remporta pas les succès qu'elle eut ailleurs. L'*Association corporative* a bien, en effet, comme il a déjà été indiqué, organisé quelques cours, mais ceux-ci n'ont que le caractère d'un enseignement complémentaire. L'enseignement que réclame l'*Association corporative* est un enseignement technique, donné à l'hôpital, sur les malades eux-mêmes ; or, dans ce sens, elle a été incapable de rien instituer. C'est là, peut-être encore pour elle, un point de ressemblance avec le mouvement ouvrier.

A ses débuts, en effet, le mouvement ouvrier concevait essentiellement l'action directe comme la création d'institutions prolétariennes en face des institutions bourgeoises. On sait que telle a été la conception maîtresse de Pelloutier. Mais bientôt l'impuissance, au moins momentanée, des organismes ouvriers de ce côté éclata, et tous les efforts furent tournés vers la pression à faire sur la société bourgeoise : là, le succès répondit vite et amplement aux efforts.

Il en a été de même pour l'*Association corporative :* au lieu de chercher à constituer une Faculté libre en face de la Faculté d'Etat, la lutte contre la Faculté existante a bientôt pris la première et la seule place.

Peut-être, par un stade supérieur, arrivera-t-on, de part et d'autre, à réaliser les espoirs du premier âge ; en tout cas, ce stade n'est encore atteint ni par l'action ouvrière, ni par l'action des étudiants en médecine.

On peut donc dire, en conclusion, que l'action menée par les étudiants en médecine, groupés dans leurs Associations corporatives, ressemble, par beaucoup de ses caractères, à l'action de la classe ouvrière groupée dans ses syndicats. Mais il faut bien se garder de pousser trop loin l'assimilation. Les caractères par lesquels les deux actions se ressemblent sont purement extérieurs. Ce qui fait, en effet, l'essentiel du mouvement ouvrier, c'est qu'il est un mouvement de classe ; les médecins, eux, ne constituent point une classe.

Ce qui caractérise une classe, c'est qu'elle est capable d'universaliser et de pousser à la limite toutes ses revendications. Une classe qui lutte pour son émancipation n'a rien à attendre des institutions de la classe adverse, elle ne peut songer à limiter le champ d'action de ses institutions, il faut qu'elle les détruise dans leur entier. D'autre part, elle ne demande pas la suppression de ces institutions pour elle seule, elle la demande pour la société entière; les conditions de son émancipation particulière lui apparaissent comme les conditions d'émancipation générale de l'humanité. Or, tel n'est pas le cas des étudiants en médecine. Il n'y a, pour s'en rendre compte, qu'à voir la façon dont ils luttent contre l'Etat.

Il est vrai que les étudiants en médecine luttent contre l'enseignement de l'Etat, la plupart pour le transformer, quelques-uns, plus osés, pour le supprimer, mais néanmoins ils continuent tous à avoir la conception bourgeoise de l'Etat. Tous les bourgeois libéraux orthodoxes ont combattu l'extension des attributions de l'Etat et ont dénoncé les vices de fonctionnement de ses organes. Comme eux, les bourgeois médicaux dénoncent le mauvais fonctionnement de l'enseignement d'Etat ; ils prétendent même que l'Etat est inapte à enseigner, mais aucun ne combat l'Etat en ce qu'il a d'essentiel, c'est-à-dire en ce qu'il est un instrument d'autorité et de domination. Au contraire, ils réservent expressément cette fonction d'autorité à l'Etat, car ils lui réservent le droit de collation des grades, ainsi qu'il est affirmé dans cette même résolution du Congrès des Praticiens, qui réclame, d'autre part, la liberté de l'enseignement.

Ce qui est vrai, c'est que l'organisation actuelle de la médecine est un anachronisme.

Le système capitaliste, c'est la concurrence. L'enseignement, en France, est soustrait à cette loi. Il y a encore, en effet, dans notre démocratie un certain nombre de « corps », vestiges sous une forme atténuée des Ordres d'autrefois. La naissance n'y joue plus, comme mode de recrutement, qu'un rôle très diminué, mais il y existe néanmoins une série de traditions, de règles, de préjugés, de sentiments de la solidarité professionnelle, qui place leurs membres en dehors des conditions habituelles de la concurrence. Les débordements de la démocratie tendent de plus en plus à détruire ces vestiges des temps passés : les Corps d'Ingénieurs de l'Etat, par

exemple, sont constamment en butte aux attaques des partis avancés.

Eh bien ! les médecins des Hôpitaux et les professeurs à la Faculté de Médecine forment, eux aussi, un véritable « corps ». C'est à un renforcement de cette qualité de « corps » que certains demandent le salut des études médicales. Ainsi, le professeur Blanchard demandait au Congrès des Praticiens «qu'à côté de celui qui est chargé d'un enseignement, on mette des lieutenants, des aides, des professeurs d'un rang inférieur, non pas par le mérite, mais par l'âge, *qu'il y ait une hiérarchie dans l'enseignement, comme il y en a une dans l'armée et dans l'administration* ».

A cette conception, le Congrès des Praticiens devait, dans sa grande majorité, opposer la forme capitaliste de l'enseignement, le paiement du professeur par les élèves. « Quand un professeur fera bien son cours, il aura plus d'élèves », disait le professeur Huchard au milieu des applaudissements, et quand il ne le fera pas bien il crèvera la faim. C'est la règle fondamentale du capitalisme, c'est la règle que l'*Association corporative* veut faire appliquer à l'enseignement officiel. Ce faisant, elle est dans la logique de l'économie capitaliste : elle vaincra.

Robert Louzon.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Bourses du Travail en France

La troisième conférence de la *Section des Bourses du Travail* de la C. G. T., tenue à Marseille, le 12 octobre 1908, après le congrès confédéral, a permis de se rendre un compte exact de la situation actuelle des Bourses du Travail.

Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* ont été régulièrement tenus au courant — par la série d'articles qui ont paru ici-même, au cours de ces dix dernières années — de la marche décrite par l'organisation des Bourses du Travail en France. Nous n'y reviendrons pas, pour éviter d'inutiles redites et nous résumerons simplement les faits que nous avons eu à enregistrer depuis la deuxième conférence, tenue à Amiens, en 1906.

I. — LA LUTTE OUVRIÈRE.

La période d'activité syndicaliste de 1906 à 1908, pour être moins éclatante que celle qui aboutit aux grandes manifestations du 1er mai 1906, n'en a pas moins été une période extrêmement active. Le nombre des Bourses du Travail qui, en 1906, était de 135, avec 1.609 syndicats, était, en 1908, de 157, avec 2.028 syndicats. L'augmentation, on le voit, est sensible : *22 bourses et 419 syndicats.*

Les meetings de propagande organisés avec le concours du Comité de la *Section des Bourses du Travail* ont été nombreux et imposants : plus de quatre-vingts grandes réunions, avec les principaux militants, ont été données.

On n'a pas oublié comment le gouvernement poursuivit cyniquement son œuvre de persécution contre la classe ouvrière. Tout à coup, sous des motifs divers, Marck, Yvetot,

Bousquet, Lévy sont arrêtés. On croit d'abord que ce sont des incarcérations préventives en vue du premier mai. Mais Bousquet et Lévy sont condamnés à chacun deux ans de prison; puis Marck à un an et Yvetot à quatre ans. La propagande continue et le premier mai 1907 est un motif d'agitation aussi intense que de coutume.

Mais le Comité dût faire face à bien des difficultés. On sait quelles sont ses ressources. Le trésorier de la C. G. T. est emprisonné et le secrétaire de la Section des Bourses l'est également, ainsi que d'autres bons militants. Ils ne sont rendus à leurs affections et à leur propagande qu'au bout d'un an (avril 1908). Pendant ce temps, le Comité des Bourses fut à la hauteur de sa tâche et, les Bourses du Travail secondant ses efforts, il surmonta toutes les difficultés. Ni l'administration, ni la propagande ne furent interrompues. Le secrétaire-adjoint, moyennant de modestes appointements, se chargea de ne rien laisser en souffrance. Il établit le viaticum, entreprit l'enquête et organisa les réunions du premier mai. Ces réunions du premier mai furent nombreuses, le chômage conséquent et la propagande efficace.

Bien entendu, il n'est pas un acte, pas une manifestation de la G. G. T. où la Section des Bourses n'ait participé pour sa large part.

Au lendemain des massacres gouvernementaux de Draveil et Villeneuve-Saint-Georges, le bureau intérimaire se multiplia courageusement pour entretenir l'agitation en faveur des victimes de la tuerie et de la répression organisées par Clemenceau.

Une circulaire fut lancée et accueillie par les Bourses qui, en majorité, répondirent à l'indignation générale du monde ouvrier.

Nous voudrions pouvoir dire que toutes les Bourses ont leur part dans les résultats acquis. Malheureusement, combien d'entre elles sont restées neutres ou presque, endormies ou indifférentes. Les unes avaient des difficultés financières; d'autres manquaient de militants; d'autres encore — et celles-là ne sont pas excusables — craignaient de déplaire aux autorités, soit qu'elles espèrent de celles-ci des subventions, soit qu'elles leur en doivent reconnaissance.

Aussi le Comité eut souvent à se réjouir devant les attitudes prises et en présence des projets de quelques Bourses du Travail en œuvre d'affranchissement. Jamais il ne ménagea

son concours et ses encouragements aux Bourses du Travail s'émancipant de leur mieux de toute tutelle.

Mais tout cela ne veut pas dire que la propagande fît abandonner ou même négliger la partie administrative. Si la tâche entière ne put être accomplie, les Bourses du Travail, les militants ont à tenir compte des événements dont les fonctionnaires de la G. G. T. sont souvent victimes. Pour que ceux-ci soient et demeurent avant tout des militants sachant se donner tout entiers à la propagande et capables de conserver en toutes circonstances l'attitude digne qui convient à ceux qu'honore la confiance d'un prolétariat viril, il faut souvent abandonner les projets en cours d'exécution.

En présence des faits quotidiens de la lutte sociale, la Section des Bourses ne peut être exclusivement un office de renseignements, de statistique, de paperasserie exagérée. Ses moyens ne le lui permettent pas et les événements sociaux le lui défendent. Il doit être aussi de son devoir de répondre au plus urgent.

II. — LA SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Si l'on tient compte des difficultés que beaucoup de Bourses du Travail ont eu à surmonter, on ne sera pas étonné que le Comité ait usé très parcimonieusement des *Appels à la solidarité*. Plus que jamais, il faut que chaque Bourse du Travail ou Union de Syndicats trouve en elle-même assez d'énergie, d'activité et d'initiative pour vivre de ses propres ressources.

Cependant, nous nous souvenons avoir lancé deux fois un Appel en faveur de la Bourse du Travail de Fougères ou en son nom. On sait quelle longue lutte ont soutenu les camarades de Fougères. Cette lutte leur rend plus cher l'immeuble construit par eux, qui est leur Maison du Peuple ou Bourse du Travail autonome. Cette belle réalisation est un réconfort, un encouragement pour tous. C'est un exemple à suivre. C'est la possibilité d'indépendance démontrée. C'est un beau résultat.

Un autre Appel fut lancé en faveur des instituteurs. Ce n'était pas la première fois que nous intéressions les Bourses du Travail à la cause des instituteurs. C'est de la Fédération des Bourses, en 1902, que fut lancée dans le monde syndical l'idée d'unir les ouvriers aux maîtres d'école; travailleurs et exploités eux-mêmes, les instituteurs ont leur place marquée au milieu de nous. C'est pourquoi, au moment même où le

gouvernement s'acharnait contre eux et cherchait à tromper l'opinion publique sur leurs rapports avec la C. G. T., nous avons cru utile d'inviter les Bourses du Travail à manifester leur solidarité par des manifestations, des meetings et un accueil fraternel dans les Bourses.

III. — LA JURISPRUDENCE ET LA LÉGISLATION

Une bonne habitude des Bourses est d'adresser au Comité des propositions étudiées, en vue d'enquêtes, de statistiques, etc. Parmi celles qui se sont produites de 1906 à 1908, je veux spécialement citer celle de la Bourse du Travail de Nîmes qui, vers la fin de l'année 1906, invitait le Comité des Bourses à instituer une sorte de statistique des jugements concernant les lois ouvrières. Cette proposition intéressa vivement le Comité. Il chargea immédiatement le Bureau de lancer une circulaires aux Bourses ou Unions de Syndicats. Celles-ci, instamment priées de tenir le Secrétariat de la Section des Bourses au courant des jugements intéressants pour les travailleurs, mirent très peu d'empressement à nous satifaire. Il eût été cependant très utile aux militants de connaître les jugements tant soit peu avantageux rendus sur les accidents du travail, la prud'homie, les contrats de travail, les grèves et faits de grèves, etc., etc. La jurisprudence en matière de lois ouvrières, d'usages locaux et professionnels est si changeante, si bizarre, qu'un militant connaissant les moins mauvais jugements, les plus favorables aux intérêts ouvriers, pouvait rendre d'immenses services en assistant ses camarades ou en indiquant à leurs avocats les précieux précédents qu'ils ignorent et qui pèsent souvent sur la balance de Thémis qui se penche si peu souvent en faveur de l'ouvrier. Il faudra revenir sur cette proposition.

Je dois encore indiquer que, de Saint-Etienne, la Bourse du Travail adressa une circulaire intéressante. Elle avait trait à la façon déplorable d'inspecter le travail.

IV. — LE VIATICUM

On sait l'importance qu'a l'organisation du *viaticum* pour les Bourses. Or, conformément aux décisions de la Conférence d'Amiens, le livret du *viaticum* fut confectionné et mis en

vente. Par une circulaire spéciale, les Bourses du Travail furent avisées de son apparition. La plupart des Bourses du Travail furent pourvues, selon leur demande, d'autant de livrets qu'il leur était nécessaire. Il leur fut bien recommandé de s'appliquer à ce qu'aucun camarade ne quittât sa localité sans être muni de son livret ou carte de syndiqué et de son livret de *viaticum*. Ce livret est devenu dès lors indispensable pour toucher, en cours de route, les secours prévus pour les travailleurs qui cherchent du travail. Seules les Bourses du Travail confédérées sont chargées de délivrer le viaticum.

V. — UNIONS DÉPARTEMENTALES OU RÉGIONALES

La question des Unions départementales ou régionales a donné lieu à de vives discussions et de nombreux malentendus. Et pourtant celles qui existent n'ont eu qu'à se louer du succès de leurs congrès départementaux ou régionaux, et de leur action. Loin de disparaître, les Unions locales ont augmenté de vitalité et de volume ; sans rien perdre de leur autonomie, elles ont participé plus utilement à une propagande mieux généralisée, mieux répartie et plus étendue.

Parmi les principales Unions départementales qui se sont créées, il faut citer les suivantes : Alpes-Maritimes, Ardennes, Isère, Meurthe-et-Moselle, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Jura, Manche, etc...

VI. — STATISTIQUES — ENQUÊTES

L'article 14 des statuts de la C. G. T. assigne le travail de statistiques et d'enquêtes à la section des Bourses. Cela ressemble au conseil du médecin qui dit à un ouvrier malade : il vous faut le repos, la campagne, la bonne nourriture !...

En mai 1907, le secrétaire-adjoint de la section des Bourses informa le Comité que trois délégués du gouvernement anglais étaient venus le trouver pour lui demander une lettre d'introduction de la C. G. T. auprès de toutes les Bourses du Travail de France, pour y faire une enquête sur les salaires, le travail, les besoins, la vie des ouvriers. On accorda cette lettre à condition que les solliciteurs veuillent bien dire le but de cette enquête et nous en promettre les résulats en nous fournissant le double de leur publication.

Le Comité profita de cette occasion pour se conformer à l'article 14. Il chargea le secrétaire-adjoint d'entreprendre une enquête parallèle. Le secrétaire-adjoint lança circulaires et questionnaires. Avec la plus louable persévérance il attendit, réclama, réitéra ses réclamations pour obtenir des Bourses du Travail le retour du questionnaire. Des mois passèrent, et le nombre des réponses obtenues indiqua qu'il n'y avait encore rien à espérer de ce genre de travail.

Cette épreuve n'est pas unique et n'est pas surprenante avec les faibles moyens dont dispose la section des Bourses. Le Comité des Bourses comprend tout l'intérêt d'entreprendre ce travail de statistique. Mais il lui faut pour cela beaucoup de temps, beaucoup d'argent et des hommes. L'action quotidienne accapare le peu que nous avons de cette trinité de richesses.

C'est pourquoi, malgré nous, sans renoncer à l'idée d'entreprendre, dans la mesure de nos moyens, des statistiques et des enquêtes dont nous ne contestons ni l'utilité, ni l'éloquence irréfutable, nous allons au plus pressé : à l'action. C'est pour la même raison, sans doute, que les Bourses du Travail se montrent si peu disposées à répondre à nos questionnaires. En tout cas, nous souhaitons qu'il n'y ait qu'un tel motif à leur silence.

VII. — ANTIMILITARISME

Le referendum sur les questions à porter à l'ordre du jour du Congrès de Marseille avait mis au premier rang cette grave discussion : l'*Antimilitarisme; Attitude de la classe ouvrière en cas de guerre*. C'était une heureuse indication qui montre les progrès de la propagande antimilitariste. Sur cette question, les sentiments du Comité des Bourses ont été ce qu'ils furent toujours. Le bureau a, comme le Comité, tenu compte des décisions d'Amiens ; il a fait appel aux syndicats pour avoir le nom et le lieu d'encasernement de leurs jeunes adhérents partis au régiment et fait le nécessaire. Il a fait tirer une édition supplémentaire du *Manuel du Soldat*, dont le succès prodigieux ne peut être épuisé en présence des événements actuels.

Les journées tragiques que nous avons vécues ne sont-elles pas une raison de plus pour tous les militants de redoubler d'ardeur et d'audace dans la propagande antimilitariste ?

Tel est le bilan de l'action des Bourses du Travail, de 1906 à 1908.

Dans un prochain article, j'examinerai les décisions et les résultats de la Conférence de Marseille.

Georges Yvetot,

Secrétaire de la section des Bourses du Travail de la C. G. T.

REVUE DES REVUES

Les Congrès socialistes de Marseille et de Toulouse,
par M. J. Bourdeau.

(*Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 nov. 1908.)

La plupart des écrivains et des journalistes « bourgeois » qui s'occupent du mouvement ouvrier se font remarquer par leur ignorance et leur mauvaise foi. M. Bourdeau n'appartient pas — il faut lui rendre justice — à cette catégorie. Il suit avec beaucoup d'attention les événements; il connaît les choses dont il parle et les jugements qu'il porte méritent examen.

Son article sur les Congrès de Marseille et de Toulouse contient des appréciations que les lecteurs du *Mouvement Socialiste* trouveront fort intéressantes, j'en suis sûr.

Elles offrent d'autant plus d'intérêt qu'elles viennent d'un adversaire qui sait voir, d'un homme d'une grande indépendance d'esprit. « Jadis, nul ne prêtait attention aux assemblées purement ouvrières, dit M. Bourdeau. Le plan de constitution de la C. G. T., élaboré à Limoges en 1895, ne rencontrait que des incrédules. Les premiers essais de mobilisation des travailleurs organisés et enrégimentés dans leurs syndicats, resserrés en une armée toujours grossissante par la C. G. T., surprirent et effrayèrent Paris, le 1er mai 1906. ..... Le syndicalisme ouvrier commence à éclipser, par ses méthodes originales, le socialisme parlementaire. Entre les deux, il existe la même différence qu'entre un discours de M. Jaurès et le geste de M. Pataud, plongeant dans les ténèbres la Ville lumière, qu'entre le verbe et l'action », page 432.

Pour M. Bourdeau, la caractéristique du congrès de Marseille est celle-ci : « Il n'y a plus été question, comme à Bourges et à Amiens, d'engager les hostilités ; après l'expérience des derniers engagements, il s'agit de fortifier, de concentrer les troupes de combat », page 349. Telles sont les conclusions de M. Bourdeau.

Il faut espérer que la C. G. T. restera fidèle aux méthodes originales qui ont assuré son développement; qu'elle saura se gar-

der de toute influence, de toute idée venant de l'extérieur, et maintenir son action dans le plan et sur le terrain économiques. Il ne peut y avoir aucun rapport, aucune ressemblance entre la lutte de classe et l'agitation perpétuelle de politiciens se disputant l'assiette au beurre. Dominés par leurs appétits, les parlementaires sont toujours prêts à se passer des crocs-en-jambe. Le Palais-Bourbon ressemble beaucoup à une baraque de foire. Les déclamations suivent les déclamations; les intrigues des couloirs, les escamotages, les tours de passe-passe se succèdent avec une rapidité vertigineuse. Tout cela n'exige ni passion, ni volonté, ni foi, ni enthousiasme, ni recueillement, ni réflexion.

Les ouvriers, eux, ne sont pas des saltimbanques, des clowns, ni des ombres qui s'agitent ; ils jouent une partie dont l'enjeu est formidable. « Pour réaliser leur propre émancipation, et en même temps la forme la plus noble vers laquelle la société actuelle se dirige par ses propres forces économiques, ils auront à traverser, comme l'écrivait Marx dans la *Commune de Paris, de longues luttes et toute une série de progrès historiques, qui transformeront les circonstances et les hommes.* » Pour accomplir cette œuvre immense, c'est-à-dire changer les rapports sociaux existants et se transformer eux-mêmes, créer des institutions et des idées, ils doivent allier l'énergie et l'audace à la pensée et à la réflexion.

M. Bourdeau donne une physionomie exacte de ce congrès. Il nous montre Breton, gémissant sur la mort du Bloc ; Varenne, partisan d'une action parallèle avec les radicaux de gauche ; les guesdistes ne voyant le salut que dans l'action électorale et attendant, plus ou moins patiemment, qu'ils aient obtenu la majorité. M. Bourdeau compare leur attitude intransigeante à celle des Irlandais, à la Chambre des Communes. Il reconnaît, en Vaillant, le dépositaire de la tradition révolutionnaire qui ne connaît qu'une seule discipline socialiste, mais qui revendique fortement pour la C. G. T. sa pleine autonomie. Quant à Jaurès, « il vint concilier toutes les théories et toutes les tactiques », et défendre un socialisme tout pénétré d'éclectisme à la manière surannée de Cousin, unissant les contraires, thèse, antithèse et synthèse, selon la méthode de Hegel », page 443.

Dans un passage relatif à l'intervention de Lagardelle, M. Bourdeau dit bien que le syndicalisme ne vise pas à s'emparer de l'Etat, comme le veulent les socialistes qui ne songent qu'à fortifier l'Etat, en lui assurant tous les monopoles, en concentrant entre ses mains toutes les richesses de la société, en réglementant la production sous la surveillance d'une armée de fonctionnaires », pages 442, 443. Mais, M. Bourdeau est persuadé que le syndicalisme ferait subir à la société une servitude plus dangereuse que celle du néo-jacobinisme actuel. Syndicaliser les

services publics, les industries privées, c'est établir, selon lui, une nouvelle féodalité « où l'école appartiendrait aux syndicats d'instituteurs, la poste aux postiers, les chemins de fer aux ouvriers des chemins de fer, etc. »

Je me propose de répondre à ces objections et d'essayer de montrer que les salariés de l'Etat n'ont jamais émis pareilles prétentions ni cherché à se soustraire au contrôle du public.

Gabriel Beaubois.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Les Grands Bourgeois, par Abel Hermant (*Calmann-Lévy, Nouvelle Collection illustrée*, 0 fr. 95). — Il semble que la manière un peu « pet de loup » de M. Abel Hermant convienne fort bien au sujet qu'il a traité. Petites mœurs, petite religion, petites affaires. On ne peut dire que ce monde-là vive dans le désordre ; aucune passion n'y fait de ravages, une sorte de tassement s'y est produit, qui est au moins la caricature de l'ordre. L'indissolubilité du mariage et même simplement sa durée y sont devenues une gêne, mais les gens qui se marient n'en tiennent pas moins à faire enregistrer leur union par l'officier de l'état civil. Le mariage se réduit à une passation d'écritures, mais il faut les « écritures ».

Le Divorce pendant la Révolution, par Michel Prévost (*Bloud et Cie, Collection Science et Religion*, 1908, 0 fr. 60). — L'auteur remarque que le droit au divorce ne fut défendu que par des « raisons de sentiment ». Dans la discussion qui a eu lieu le 25 février 1908 au Sénat, sur la transformation de la séparation en divorce, nous avons eu la joie d'entendre Briand parler de « droit humain ». C'est la même chose. Et toutes les grandes revendications que l'on lance contre les institutions précises ont la même valeur. M. Prévost remarque aussi, avec raison, que « la facilité excessive du divorce a toujours été un moyen de combat, soit une conséquence de la lutte contre l'idée religieuse » (p. 23).

Le Gérant : G. Séverac.

Imp. coop. ouv., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Grève des Postes et sa Portée sociale

La grève générale des postes a été un mouvement formidable et inattendu qui a placé une catégorie de travailleurs ignorés à l'avant-garde du mouvement ouvrier. En révélant des forces insoupçonnées, elle a montré la profondeur de la crise de la démocratie. La puissance des idées syndicalistes est affirmée plus catégoriquement que jamais, en face de l'Etat, par ceux-là même que M. le président du Conseil avait « *incorporé à l'Etat* » comme des sous-préfets ou des commissaires de police.

Les conséquences de ce mouvement qui, ne l'oublions pas, s'est produit sous un gouvernement fort, n'échapperont pas aux esprits clairvoyants. M. Clémenceau eut autrefois un mot charmant. En revenant de Lens, il y a trois ans, il déclarait n'avoir pas rencontré la classe ouvrière. Il a dû, cette fois-ci, rencontrer les postiers. La joviale incompréhension de nos gouvernants est aussi colossale que les événements auxquels ils assistent, désemparés. Le travail se dresse, géant, souverain, plein de fierté et de menace : ils ne voient pas, n'entendent pas, ne sentent pas et continuent à faire de l'esprit.

Nous allons retracer, pour les lecteurs du *Mouvement Socialiste,* les principales phases du conflit et en tirer les conclusions qu'il comporte.

I. — LES CAUSES DE LA GRÈVE

1. *Premiers mécontentements*

Une grève dans le personnel des P. T. T. n'était possible que dans certaines conditions. Les circonstances, s'enchaînant au jour le jour avec une logique parfaite, les ont réalisées pleinement. Il fallait l'arrivée au pouvoir des démocrates d'extrême gauche, l'épanouissement de la démocratie dans le parlement, la brutalité définitivement acceptée comme médiation à tous les conflits sociaux, l'incapacité et la malveillance d'un politicien de bas étage pour faire naître chez des fonctionnaires d'une

docilité proverbiale des sentiments puissants de dignité et d'indépendance.

La surprise générale qu'a causée la grève s'explique par le souvenir des derniers événements. On sait que la grève de solidarité préconisée en 1906 pour soutenir les facteurs avait échoué. La révocation de trois membres du conseil d'administration de l'A. G., en 1907, après l'affaire de la *Lettre à M. Clémenceau* n'avait pas rencontré la moindre velléité de résistance. Le personnel était plus apitoyé qu'indigné. Sa solidarité se traduisait beaucoup plus en gros sous pour aider les victimes qu'en efforts décisifs pour les faire réintégrer.

Pour beaucoup d'entre nous, ce fut une déception de constater une pareille inaction après ces événements. Et il semblait, que l'on fût fondé à croire que le personnel était pour longtemps incapable de se défendre et résigné à toutes les avanies. On s'explique mieux aujourd'hui la réserve des camarades. Ils n'avaient pas compris. Ils n'avaient pas compris que la *Lettre ouverte à M. Clémenceau* était une puissante affirmation de la liberté en face de l'autorité, de la souveraineté du travail se dressant contre les gouvernants non-producteurs qui prétendent le régenter. Cette belle réponse au projet de statut des fonctionnaires était ignoré des uns, jugée inopportune par les autres, incomprise pour la plupart; et, à l'endroit des camarades qui en avaient pris la responsabilité, l'accusation de maladresse était sur bien des lèvres. On ne peut pas demander à des gens nés d'hier à la vie syndicale de saisir d'emblée la portée théorique d'un document qui opposait thèse à thèse, droit à droit. Il est plus facile de retenir leur attention sur des conflits dont l'objet est une atteinte directe et sensible à leurs intérêts.

Il convient pourtant de noter l'impression causée par la décision du *Conseil de discipline* en cette affaire. Quelles que fussent les idées de chacun sur l'acte reproché à nos trois mandataires, tous les postiers eurent l'impression, à ce moment, que le conseil de discipline s'était fait l'exécuteur des volontés du pouvoir. Un seul des hauts fonctionnaires qui siégeaient au conseil eut le courage de ne pas se plier aux injonctions mal déguisées des gouvernants et de se prononcer pour l'acquittement. C'était M. Jacotey, directeur de la Caisse Nationale d'Epargne, qui avait, à plusieurs reprises, fait preuve d'une grande élévation de cœur et de caractère. L'administration lui a témoigné sa rancune, depuis, en le mettant à la retraite d'office. En revanche, d'autres juges plus souples avaient senti le parti qu'ils pou-

vaient tirer de complaisances opportunes. Il furent récemment récompensés par des avancements caractéristiques. Ces événements, déjà lointains, ont laissé une incontestable rancœur chez les militants postiers, qui ont vu, dans ces poursuites, se rétablir le délit d'opinion et s'affirmer la Raison d'Etat.

Ces pénibles incidents inaugurèrent, avec le gouvernement des renégats, le principat de M. Simyan. Depuis, les relations de *l'Association générale des Agents* avec les pouvoirs publics furent empreints de réserve et de froideur. En même temps, la personnalité du sous-secrétaire d'Etat s'affirmait. Lui seul était capable de précipiter la crise. Enfin, le 9 février, la bataille était subitement engagée par les premiers incidents du poste central téléphonique de Paris. Inopinément le poste central est sans-dessus-dessous; le personnel, hommes et dames, conspue M. Simyan; on est prêt à abandonner le travail, au grand ébahissement du sous-secrétaire d'Etat qui, devant cette tempête, s'empresse de capituler. La cause de cette émeute est *la prétention de l'administration de changer, en les aggravant, les conditions du travail, et ses procédés de vexation à l'égard du personnel.* Ce dernier signifie enfin qu'il est las d'être malmené et que la mesure est comble. Deux ans d'une politique de rigueur se sont écoulés; la leçon des faits a été plus efficace que la propagande théorique.

Au meeting de protestation organisé le 18 février, un orateur gai traduisait, en un conseil de prudence adressé à M. Simyan, les dangers d'une politique d'autoritarisme et d'arbitraire: « Il ne faut jamais insulter l'âne jusqu'à la bride. » C'est peut-être sage même quand il s'agit des postiers.

2. *Vexations et Provocations*

M. Clémenceau n'a pas seulement entrepris de mater les ouvriers syndicalistes; il veut surtout enrayer le syndicalisme chez les fonctionnaires. Ceci est le corollaire de cela. Pour vaincre les ennemis de l'extérieur, il faut d'abord être maître chez soi. La manière forte du président du Conseil est donc imitée avec plus ou moins d'habilité par ses collègues, auxquels sont rattachés les plus grands services d'Etat. Les employés des Postes, comme les instituteurs, d'ailleurs, ont pu s'apercevoir qu'une hostilité manifeste à l'égard de leurs groupements professionnels marquait l'intention bien arrêtée d'enrayer leur action et de leur faire payer, par des tracasseries, par des sévérités mesquines, par des préjudices matériels, leur audace d'avoir voulu modifier leurs rapports avec l'Etat-patron.

A la poste, M. Simyan, contremaître autoritaire et hargneux, était très qualifié pour accomplir cette besogne. La malveillance du gouvernement était ainsi interprétée par un homme personnellement agressif, chez qui le souci de ne pas être brimé par ses subordonnés est devenu une manie dont on devine facilement les conséquences.

Sous sa direction — et bien qu'il s'en défende — le favoritisme a continué de fleurir comme par le passé; les gaspillages, la gabegie également. En revanche, la discipline est devenue rigoureuse, d'une rigueur qui n'emprunte rien au souci d'assurer une bonne production, mais qui semble renforcée uniquement dans un but de représailles. C'est la guerre à coups de procès-verbaux, de redressements et d'enquêtes; ce sont prohibitions sur prohibitions; c'est le conseil de discipline à jet continu pour des vétilles.

Quelques exemples choisis au hasard montreront l'administration à l'œuvre dans les petits moyens:

— Défense d'afficher les convocations, réunions, compte-rendus de l'*Association Générale* dans les lieux de repos de certains services (fumoir du central télégraphique) ou d'y percevoir les cotisations (central téléphonique de Gutemberg) — Les journées de maladie entrent en ligne de compte sous la rubrique « Cote d'assiduité » pour l'établissement de l'avancement — Les heures supplémentaires faites par le service ambulant par suite de longs retards des trains ne sont plus payées, même dans le cas où un directeur de ligne en demande la rétribution comme marque de sympathie au personnel intéressé, pour sa conduite élogieuse après un accident de chemin de fer — Des ordres sont donnés pour qu'on refuse à certains militants l'autorisation de permuter avec des camarades de leur service, lorsqu'on suppose qu'ils veulent se faire remplacer pour assister à des réunions organisées par l'*Association Générale*. — L'administration oppose à l'*Association Générale* la force d'inertie et ne répond plus à ses requêtes et rapports (1) — les secrétaires ou militants des groupes sont inquiétés ou déplacés. — Au téléphone, discipline militaire: défense de remuer, de s'appuyer sur le meuble, de reculer sa chaise, de parler. Des emplois de surveillantes principales sont créés. Celles-ci doivent harceler les surveillantes, lesquelles ont l'ordre de pointer (prendre en faute) un certain nombre d'employées par jour, si elles ne veulent pas voir leurs notes abaissées.

(1) Sur une centaine de rapports transmis par l'A. G., 4 seulement ont reçu une réponse négative.

— Nos délégués dans les comités techniques ne sont plus convoqués. Bien qu'ils soient en nombre insuffisant pour avoir une réelle influence dans ces comités, leur présence est gênante; le souci qu'ils ont toujours montré de sauvegarder les deniers publics peuvent faire échouer bien des combinaisons louches. De même que M. Simyan préfère aux adjudications les marchés de gré à gré, il aime mieux les conseils de quelques chefs de bureaux que ceux des délégués du petit personnel. — On pourrait citer cinquante menus faits de ce genre tous inspirés par le même esprit de malveillance.

Ensuite, il y a les grands moyens:

On a déplacé des camarades pour leurs opinions ou leurs écrits. En dépit de toutes les dénégations du Sous-secrétaire d'Etat, ces faits existent. Si le parlement avait voulu nommer une commission d'enquête, il nous était facile de confondre et le ministre des Travaux Publics et le Sous-secrétaire d'Etat.

Il y a eu récemment le déplacement d'office d'un grand nombre de receveurs et receveuses sous prétexte de faire correspondre exactement le grade de titulaire à la classe du bureau. Le motif invoqué par le Sous-secrétaire d'Etat pour justifier ces déplacements peut être examiné; on peut discuter du bien fondé d'une telle mesure qui visait, paraît-il, à établir une règle définitive, mais il est certain qu'elle a été prise sans ménagement, qu'elle a lésé bien des intérêts acquis et qu'on pouvait très bien l'appliquer dans l'avenir sans apporter tant de troubles dans deux cents familles. M. Simyan a-t-il vraiment eu, dans cette affaire, l'intention qu'il a affirmée? Nous voulons bien le croire, mais il a la main rude d'un charretier; les situations de fait et les intérêts acquis ne le gênent nullement; en tout cas, il a un faible pour la méthode brutale.

Complétons le tableau de cette politique de maladresse par un autre fait.

Les dames téléphonistes touchent une indemnité de 300 fr. Ce personnel comprend deux catégories: les dames employées aux appareils — service excessivement pénible — et celles employées aux écritures. L'incurie de cette administration a rendu la tâche des téléphonistes aux appareils absolument impossible. Les employées s'exténuent à hurler pendant sept heures consécutives sans arriver à satisfaire le public. Le nombre d'abonnés par poste est beaucoup trop élevé. Une moyenne de 70 abonnés à desservir correspond à un travail normal pour une dame de constitution robuste. Beaucoup de postes desservent 90, 100 et

120 abonnés. A certaines heures de la journée, les employées sont débordées. Alors, impuissantes et découragées, elles mettent en action tous les moyens — la recommandation politique surtout — pour se faire nommer au service des écritures beaucoup moins pénible. Cette situation ne date pas d'hier. Devant cette tendance à déserter le service trop pénible du téléphone, M. Simyan a trouvé une occasion d'appliquer sa méthode : il a supprimé l'indemnité de 300 francs aux téléphonistes employées aux écritures. La solution rationnelle à cette crise téléphonique a été indiquée dans une brochure de l'*Association générale*. Elle consiste à réduire le nombre d'abonnés dans les postes trop chargés et à réserver le service de la comptabilité à des employées âgées, fatiguées ou malades. Dans cette affaire encore le sous-secrétaire d'Etat ne s'est pas montré un administrateur éclairé. En invoquant des raisons qui peuvent parfaitement se défendre, en voulant mettre un terme à des abus, il n'a rien solutionné. Il a apporté de graves perturbations dans de modestes budgets de familles, c'est tout. Les postes surchargés le sont encore et le public est aussi mal servi.

Notre souci d'impartialité nous a fait qualifier de maladresse cette mesure qui visait la suppression d'un abus. Il nous oblige à parler maintenant de déloyauté dans cet autre exemple relatif à la Caisse nationale d'Epargne. On verra que M. Simyan est fort pour frapper à la bourse. Voici le fait :

Dans le premier trimestre de chaque année, le personnel de la Caisse Nationale d'Epargne accomplit un travail supplémentaire qui consiste dans l'établissement des comptes-courants individuels. Les employés de la C. N. E. réalisent ainsi un appoint à leur traitement variant de 100 à 200 francs.

Cette année — toujours sous l'heureuse inspiration de M. Simyan — paraissait, en date du 5 février, l'arrêté suivant :

Paris, 5 février 1909.

Le Ministre des Travaux publics, des Postes et Télégraphes, sur la proposition du Sous-Secrétaire d'Etat des P. T. T.

Arrête :

L'indemnité de 5 fr. par 1.000 comptes-courants allouée par les décisions des 17 février 1897 et 13 mars 1903 au personnel de la direction centrale et des succursales de la C. N. E. pour l'établissement des soldes à nouveau des comptes-courants individuels au premier janvier de chaque année est abaissée à 3 francs.

Le présent arrêté applicable *à partir du premier janvier 1909* sera déposé au sous-secrétariat des P. T. T, pour être notifié à qui de droit.

Le travail de solde a été commencé le 4 janvier ; l'arrêté est du

5 février, après la fin des travaux, mais avec application à partir du premier janvier. Que penserait-on d'un entrepreneur qui embaucherait des ouvriers à raison de 5 francs par jour, par exemple, et qui, le travail terminé, leur annoncerait qu'il ne peut les payer qu'à raison de 3 francs?

3. *Le tiercement*

Enfin, M. Simyan s'obstine dans son fameux « tiercement. » On nous excusera d'entrer dans des détails fastidieux. Nous pensons que nul exemple, mieux que celui-là, ne peut montrer ce qu'il y a de caractéristique dans les conceptions des intellectuels bourgeois. Quand ces non-producteurs se trouvent en face du travail, la marque de leur éducation apparait indélébile: la métaphysique, l'abstraction reviennent à la base de tous leurs systèmes. Tout ce qui émane d'eux se ressent de leur qualité de non-producteurs. Ils sont rationalistes, théoriciens, jacobins, mais, par dessus tout, ils sont incapables de comprendre le travail.

La question du « tiercement » est une conception spécifiquement bourgeoise à laquelle consentent, dans une mesure plus ou moins grande, les nombreux intellectuels du Parlement, selon qu'ils se réclament plus ou moins de l'esprit jacobin des « grands aïeux », — qui consiste surtout à poser des règles rigoureuses devant les manifestations de la vie économique infiniment fluente, complexe et variée.

En outre, nos politiciens n'arriveront jamais à assimiler la besogne technique des employés des P. T. T. au travail des ouvriers dans un atelier ou dans une usine. Une erreur grossière est le point de départ de toutes leurs idées. Ils assimilent le travail d'ordre purement industriel des P. T. T.., travail extrêmement divisé et souvent mécanique tout comme celui des entreprises modernes, à celui du fonctionnaire d'autorité, du représentant de la puissance politique de l'Etat, auquel on tient compte de certaines qualités de souplesse et de docilité. Toujours cette erreur reparait. Ils ne comparent pas le postier ou le télégraphiste à un ouvrier chargé de fabriquer une pièce mécanique, mais à un délégué de la puissance publique chez qui la tournure d'esprit générale faite de zèle et de soumission est un élément essentiel du mérite.

Cette erreur capitale les porte à attacher plus d'importance à la conduite générale de l'employé, à ses connaissances géné-

rales, même inutilisées, qu'au résultat pratique, concret, immédiat, de ses efforts journaliers. Reprenons l'une après l'autre ces critiques et accompagnons-les d'exemples.

Le « tiercement » — le mot est désormais consacré — est une théorie qui divise, à priori, les employés en trois catégories: les *très bons* agents, les *bons,* les *passables.* A ces catégories correspondent les avancements: *au choix,* au *demi-choix,* à l'*ancienneté,* c'est-à-dire, au bout de 3 ans, 3 ans et 3 mois, 3 ans et 6 mois. On voit de suite ce qu'il y a de grotesque et de comique dans cette conception. Dans un wagon-poste où travaillent en commun 6 employés, participant tour à tour aux mêmes besognes, 2 *doivent* être très bons pour satisfaire l'imagination du sous-secrétaire d'Etat; 2 *doivent* être un peu moins bons; les 2 derniers *doivent* être tout à fait inférieurs. Ainsi dans chaque service, dans chaque bureau: au télégraphe, au téléphone, aux guichets, aux travaux d'écriture, à la manipulation des appareils, dans tous les services ambulants, etc...

Nous devons à la vérité de dire que M. Simyan lui-même, après une première expérience, fut obligé de reconnaître que son système était inapplicable dans la pratique et qu'il modifia son mode de notation rigoureux et mathématique, mais en conservant le principe du « tiercement » comme « directive », pour employer sa propre expression. Ce qui revenait à dire que la proportion pouvait être, par exemple, de 45 p. cent au choix, 30 p. cent au demi-choix, 25 p. cent à l'ancienneté. La nouvelle combinaison, pour faire des concessions au bon sens, n'en est pas moins absurde et le fait d'élargir ainsi arbitrairement les données détruit la validité du système.

Pour établir les notes selon la circulaire du « tiercement », les chefs de service ont dû s'ingénier à découvrir des défauts ignorés aux agents sous leurs ordres et tenir compte de peccadilles et de fautes insignifiantes. De là est née cette surveillance tatillonne et méticuleuse, cette guerre à coups d'épingle qui a tant énervé le personnel depuis deux ans. Il fallait à tout prix réduire le nombre d'agents notés au choix; et les chefs de service, les uns docilement, les autres à regret, se prêtèrent à une véritable tyrannie. La circulaire du « tiercement » n'a donc pas tant d'importance par son but que par l'état d'exaspération qu'elle a créé. Les chefs eux-mêmes, au moins ceux qui n'ont pas le tempérament d'inquisiteurs, la maudissaient, et c'est ce qui explique que beaucoup d'entre eux se soient montrés sympathiques à notre mouvement de grève générale.

Nous connaissons un bureau de la banlieue de Paris où le receveur avait donné des notes de choix à ses trois commis principaux, estimant que ces agents s'acquittaient avec une égale conscience et un égal dévouement de leur devoir professionnel. Les feuilles signalétiques furent renvoyées au receveur avec injonction d'opérer le « tiercement ». Ce dernier, ne pouvant établir de différence entre trois employés également consciencieux et dévoués, leur proposa de tirer au sort. Rien n'est plus odieux que de voir le travail, cette chose sacrée, ainsi bafoué, pour satisfaire aux extravagances de politiciens qui n'en ont jamais compris la bonté ni la noblesse.

Il est superflu d'insister davantage sur ce fameux «tiercement» qui sera la honte des gouvernants qui l'ont défendu et des grands chefs de l'administration qui ont consenti à l'appliquer. Disons pour en finir que le sous-secrétaire d'Etat, rencontrant une résistance inattendue, envoya à la fin de 1908, avant l'établissement des notes, un inspecteur général auprès des directeurs départementaux avec des instructions secrètes. Après le passage de cet émissaire peu scrupuleux, *des feuilles signalétiques ont été raturées, surchargées ou grattées.* Cette pression sur les chefs de services, ce maquillage d'un nombre important de dossiers ont produit une grosse émotion dans le personnel.

Jusqu'à l'arrivée de M. Simyan, les agents des postes recevaient leur avancement au choix dans la proportion de 60 à 70 p. cent. M. le sous-secrétaire d'Etat ne peut admettre cela; et toute sa campagne néfaste contre l'avancement au choix part d'une idée qu'on ne s'explique pas très bien, mais qui a, pour lui, la valeur éclatante d'un principe, la force d'un postulat évident et incontestable. Il lui paraît absolument impossible que soixante-dix employés sur cent soient des hommes consciencieux et dévoués au travail. Ne lui demandons donc pas ses raisons. Ceux qui connaissent le milieu des postiers savent que la valeur professionnelle de ces employés est grande.

Leurs militants ont le grand mérite d'être presque tous des employés sérieux, impeccables et très bien notés, et l'on peut dire, à leur honneur, et sans crainte d'être démenti *qu'ils se sont toujours préoccupés de développer le plus possible la conscience professionnelle de leurs camarades à mesure qu'ils entendaient les soustraire davantage au bon plaisir des grands chefs et des politiciens.* Les écrits et les discours de propagande célèbrent invariablement la beauté du travail, appellent les bonnes volontés à la « *discipline nécessaire mais volontairement consentie.* » Per-

sonne ne peut les accuser d'avoir détourné la masse de ses obligations professionnelles: au contraire, ils ont toujours prêché d'exemple; *en sapant l'autorité, ils n'ont cessé d'élever la neutralité collective à la conception du travail libéré de toute contrainte et par suite ennobli.*

Et, en fait, sous cette louable impulsion, beaucoup plus que sous les menaces d'un politicien huluberlu comme M. Simyan, il s'est établi une moyenne raisonnable de la production, une étendue raisonnable des connaissances pratiques vers lesquelles tend la grande majorité des agents, soit par amour-propre, soit par raison, soit par simple entraînement inconscient.

Il appartenait à un politicien sans vergogne de calomnier les postiers à la tribune du parlement et à une presse vénale de délayer en des pages outrageantes les propos de ce fantoche, qui paraît avoir de plus en plus « *l'hystérie de l'impopularité.* »

4. *Méconnaissance du travail.*

Par l'exemple du « tiercement » nous avons montré les idées bourgeoises appliquées à l'estimation du travail. Nous allons montrer maintenant comment la pensée bourgeoise, qui méconnaît le caractère industriel de l'exploitation postale, interprète la valeur professionnelle du travailleur.

Chez des intellectuels nourris aux sources de l'enseignement classique, uniquement formés par l'école pour vivre en marge de la production; chez ces gens à diplômes, férus de connaissances générales abstraites, le savoir pur a une valeur dominante; l'encyclopédie a plus d'importance que la pratique industrielle. C'est à cette idée maîtresse qu'on doit la majoration de points accordée, dans le concours pour le surnumérariat des P. T. T., aux bacheliers et aux licenciés. Nous la retrouvons partout. Beaucoup de chefs en sont imprégnés. Quelle en est la conséquence? C'est que, dans l'appréciation de la valeur professionnelle d'employés spécialisés, le travail réel est noyé dans des considérations qui lui sont étrangères.

Dans un atelier, le chef d'industrie ne demande pas au tourneur s'il est capable de resemeller une paire de chaussures. Il ne lui demande même pas d'aptitudes dans les parties similaires; il s'en tient à l'estimation de son travail réel dans le poste qu'il occupe. Aux P. T. T. le point de vue s'étend et dépasse les cadres restreints de l'action journalière du travailleur.

Un exemple précis est nécessaire. Nous l'accompagnerons, pour plus de clarté de quelques explications techniques.

Les services ambulants, *remontant* des différentes villes de province sur Paris, effectuent trois sortes d'opérations :

1° Sous la dénomination de « tri de route », ils acheminent les correspondances à destination des départements qu'ils traversent (ce tri est très compliqué) ;

2° Sous la dénomination de « Passes-Paris », ils trient les lettres destinées aux autres régions de la France et à l'Etranger par ambulants, c'est-à-dire qu'ils les répartissent entre les autres services ambulants *descendant* de Paris vers la province. Une lettre ramenée de Libourne par l'ambulant *remontant* de Bordeaux à Paris sera ainsi dirigée sur l'ambulant de Paris à Cherbourg, si elle est à destination de Caen ;

3° Ils effectuent le tri des lettres à destination de Paris par rayons et arrondissements.

Tout cela constitue un travail de mémoire prodigieux. Pour tenir en éveil la mémoire du personnel, l'administration a institué des *concours* de tri périodiques auxquels tous les agents ambulants sont astreints. Ce sont des sortes d'épreuves sportives d'un quart d'heure, pendant lesquelles les employés, par une tension d'esprit et une célérité momentanées, arrivent à des résultats extraordinaires. Ces épreuves se passent à la recette principale de la Seine, dans des conditions absolument différentes de celles du travail normal en cours de route. C'est un match qui n'a pas plus de rapport avec le travail habituel que la course de Marathon n'en a avec la marche d'un corps de troupe. Ce sont ces épreuves cependant qui servent de base à la notation du personnel ambulant.

Mais, le plus fort, c'est qu'un grand nombre d'agents sont spécialisés, dans leurs services respectifs, à l'une des trois opérations que nous avions indiquées et qu'ils ne pratiquent jamais les deux autres. Ainsi, les agents des sections de province — petits services ambulants fonctionnant entre deux villes de province, Tours aux Sables-d'Olonne par exemple — ne venant jamais à Paris, n'exécutent que le « tri de route ». Ainsi, les services arrivant à Paris le matin trop tard, après le départ des ambulants, ne font pas le tri des « Passes-Paris ». Même dans des services complets, certains agents sont cependant spécialisés à l'ouverture des dépêches et ne participent à aucune des deux opérations : tri des Paris et des passes-Paris, sur lesquelles porte le concours. En sorte que beaucoup d'agents peuvent fournir tous les jours un excellent travail et avoir des notes inférieures, parce que leurs occupations habituelles ne rentrent pas seules

en ligne de compte, mais qu'on leur demande un entraînement parfait, pendant un quart d'heure une fois par an, dans des besognes qu'ils n'exerceront plus pendant les 364 autres jours.

Quand les jeunes surnuméraires sont nommés dans le service ambulant, la même conception préside à leur apprentissage. Il existe des cours oraux et écrits pour leur apprendre le tri des lettres pour Paris. On comprend aisément quelle est la difficulté, pour un débutant, d'apprendre les trois mille rues de Paris et leur situation par rayons. Le dernier cours a donné lieu à un incident significatif. Au bout des vingt leçons règlementaires, un examen de sortie avait lieu. Les jeunes gens furent interrogés avec ce même esprit facétieux qui préside aux examens du certificat d'études primaires. La charade, la devinette y sont en honneur. On accumule à plaisir les difficultés; on pousse des colles aux candidats. Il était raisonnable de demander d'abord à ces débutants de retenir les noms des rues, avenues, boulevards les plus passants, les plus habités, les plus commerçants. Les examinateurs ont trouvé très spirituel de leur demander de préférence la situation d'une quantité de petites rues, d'impasses, de passages déserts et peu connus, à destination desquels on trouve ordinairement très peu de lettres. Beaucoup de jeunes gens qui, en réalité, dans leur service, étaient déjà capables d'effectuer un tri à peu près satisfaisant en s'aidant de leurs documents, ont été traduits devant le Conseil de discipline. Ce procédé était tellement odieux que l'administration, se ravisant, vient d'annuler les sanctions disciplinaires et de faire procéder à un examen plus rationnel.

Nous espérons que, sur les indications du personnel, l'administration viendra, petit à petit à une plus judicieuse appréciation des besoins du service. Cette annulation d'examen dont nous venons de parler semble indiquer une tendance à l'esprit pratique. *L'Association Générale* aura été pour beaucoup dans cette évolution, car elle s'est déjà occupée de l'apprentissage. Cette question essentielle fera l'objet de rapports intéressants à son prochain Congrès. La question est à l'étude des groupes. En s'inspirant des conceptions syndicalistes, les militants de l'A. G. proposeront des solutions pratiques pour chaque branche du service. Les plus hardis ont même la prétention fort louable de prendre en main l'apprentissage. Le groupement professionnel lui-même formerait les jeunes en vue d'un travail pratique dans lequel leurs efforts seraient immédiatement utilisés.

Ainsi les professionnels militants proposent des méthodes dia-

métralement opposées à celles des intellectuels non producteurs. Les idées syndicalistes s'affirment fortement et positivement devant l'incompétence des dirigeants.

5. *L'attitude du Parlement.*

Toutes les raisons que nous avons données jusqu'ici expliquent le mécontentement du personnel. Pour qui connaît sa patience, elles ne suffisent pas à expliquer l'emploi d'un moyen « ouvrier », la grève, par ces fonctionnaires qui s'étaient cantonnés jusqu'alors dans les méthodes pacifiques et légalitaires. Il y a 6 mois, personne, dans le personnel des P. T. T. ne songeait à la grève. On peut dire que l'attitude du parlement y a poussé les plus pondérés.

De sérieuses raisons faisaient préférer aux agents des postes l'action parlementaire, la pression sur les pouvoirs publics, pour faire prendre en considération leurs griefs et leurs revendications. La crainte de s'aliéner l'opinion publique les a toujours retenus; en pleine lutte même, ils ont tout fait pour se la concilier, malgré le grave dommage causé à toutes les classes de la société. D'autre part, l'employé de l'Etat ne consent pas à la légère à risquer la perte de sa situation. Il sait qu'il a devant lui l'unique patron qui ajoute à sa puissance économique un pouvoir de coercition redoutable. La révocation, pour un postier, est une catastrophe; il ne peut utiliser qu'au service de l'Etat ses capacités professionnelles. Il cherche donc toujours à défendre ses intérêts et sa dignité avec le moins de risques possible.

On sait comment les groupements de fonctionnaires se sont attachés, il y a quelques années, à la fortune politique des partis de gauche, notamment du parti radical. Républicains, démocrates, les postiers composaient une clientèle électorale fidèle. Ils attendaient tout de la bonne volonté du parlement. C'était logique chez des travailleurs inspirés, dans leurs revendications, par le plus parfait esprit démocratique. Ils ne sont jamais allés jusqu'à la thèse révolutionnaire qui résorbe les fonctions usurpées de l'Etat dans l'organisme économique; ils n'ont pas rêvé de prendre en main l'organisation de la production.

Les postiers n'ont jamais contesté l'autorité. Au lieu de dresser en face d'elle, dans une attitude irréductible, la souveraineté intransigeante du travail, ils se sont contentés de demander des correctifs à l'autorité et d'entrer en composition avec elle. Ils ont combattu l'arbitraire et demandé des garanties. La réforme

des conseils de discipline préconisée par eux, à l'exemple des conseils de discipline dans l'enseignement, est caractéristique de cet état d'esprit. Ils veulent, dans leur vie administrative, réaliser à peu près les caractères de la société démocratique, telle qu'il la voient sortis de leurs bureaux.

La pénétration dans les comités techniques vient du même souci de démocratiser l'administration, en participant dans une mesure très restreinte à l'organisation des services. Le petit personnel de l'exploitation, le premier qui supporte les conséquences des bévues des directeurs et ingénieurs, entend donner son avis dans les questions d'amélioration du matériel ou de refonte des services. Ces modestes prétentions ont été formulées avec beaucoup de prudence jusqu'ici, comme elles pouvaient l'être par des gens qui n'étaient pas encore bien sûrs de leur force et qui étaient habitués au ton des suppliques par l'arrogance hautaine de la haute administration. Il n'y a aucune opposition irréductible entre ce programme administratif et les vues politiques des gouvernants élus sur un programme radical.

Il y a certainement, dans l'administration des P. T. T. bon nombre de syndicalistes qui ont rompu depuis longtemps avec cette conception étroitement réformiste de l'action corporative et dont la hardiesse de vues dépasse ces timides essais. Mais nous avons plus le souci de donner, dans cette première étude, la physionomie générale du mouvement social dans les P. T. T. que d'indiquer les tendances qui s'y ébauchent très fortement avec la décadence des idées démocratiques. Des changements profonds se produiront sans doute dans l'avenir. Nous voulons rester dans la vérité d'aujourd'hui en montrant les véritables préoccupations de la masse de nos camarades. Le Parlement se chargera bien de les rejeter plus avant encore dans le syndicalisme, comme il les a poussés à la révolte.

Quand l'administration, à force d'incurie, de fautes accumulées, arrive à paralyser les services, elle accuse le personnel et renforce la surveillance. C'est son procédé habituel. Renforcer la surveillance dispense d'organiser le travail. Le Parlement a procédé de la même façon. Il a répondu aux réclamations des postiers en renforçant, par ses votes de confiance, le principe d'autorité.

A la fin de novembre 1908, la Chambre des députés abordait la discussion du budget des Postes et Télégraphes. Le sous-secrétaire d'Etat fut amené à s'expliquer sur le « tiercement », sur le maquillage des feuilles signalétiques, sur le parti-pris d'abais-

ser les notes pour enrayer l'avancement au choix. Quelques députés apportèrent une louable passion dans la défense des postiers. Les députés Charles Dumont, Bedouce, Steeg, notamment, signalèrent tout l'odieux d'une politique de suspiscion et de contrainte ; ils essayèrent, mais en vain, de faire comprendre à leurs collègues le discrédit qui s'attachait au parlementarisme républicain à la suite de tels procédés d'administration.

Le prestige du Parlement n'était pas encore complètement évanoui aux yeux des postiers. Ils avaient confiance. M. Clémenceau ne leur avait-il pas lui-même conseillé d'employer toujours les moyens légaux et de s'adresser au Parlement qui devait être le *suprême juge d'appel* entre eux et l'administration ? Les postiers persuadés du bien fondé de leurs réclamations allaient en toute sérénité au fameux juge d'appel. La plupart d'entre eux considéraient les pouvoirs publics à la façon des gens naïfs et de foi ardente. Le Parlement, au-dessus des contingences et des passions, leur semblait le suprême refuge de la justice et du droit : « Nous avons raison, donc le Parlement le reconnaîtra et mettra le sous-secrétaire d'Etat en demeure de changer de méthode d'administration. » Ainsi raisonnaient nos camarades.

Ils ont été absolument déconcertés de constater que le Parlement se prononce sur des questions de ministères à soutenir ou à renverser, et non point sur ces choses théoriques et vagues que sont le bon droit et la justice. Le lâchage des parlementaires a été un véritable coup de massue. Comment ! Le parlement n'est donc pas un bon juge ? Il est incapable de discerner les inexactitudes et les confusions volontaires apportées par le sous-secrétaire d'Etat dans ses allégations ? Il suffit à M. Simyan d'affirmer, la main sur le cœur, qu'il reçoit des lettres de félicitation de la part de son personnel pour que la Chambre y croie ? C'est trop fort ! Des députés refusaient de soutenir les postiers par crainte de s'aliéner les sympathies gouvernementales aux prochaines élections ; d'autres, plus malins, se faisaient les champions de leur cause à la tribune et se réfugiaient ensuite dans l'abstention pour ménager à la fois leurs électeurs et leurs amis politiques au gouvernement. Bref, d'une façon générale la Chambre continuait à se montrer servile et le sous-secrétaire d'Etat n'avait aucune difficulté à établir que le personnel était fort bien traité et que quelques meneurs seulement s'agitaient pour lui créer des embarras ! Les députés ne demandaient qu'à être persuadés dans ce sens pour ne pas ouvrir une crise minis-

térielle. Le sous-secrétaire d'Etat triompha sur toute la ligne par une série de tours d'adresse ou de mensonges. Il eut son ordre du jour de confiance, non sans avoir reçu quelques horions au cours du débat, ce qui devait l'inciter à une recrudescence de vexations et de sévérités.

Abandonnés ainsi par les politiciens sur les choses essentielles, lorsqu'il s'agissait de leur travail, des règles qui devaient présider à son estimation, les employés se sont trouvés un instant désemparés, rejetés sur eux-mêmes. Ils se ressaisirent petit à petit, enclins à une colère sourde et décidés à reprendre la lutte contre le « tiercement ». Le droit leur apparut enfin comme quelque chose de supérieur, intimement lié à la dignité de la personne humaine, et qui ne s'incline pas devant un vote d'une assemblée de législateurs incompétents.

Il ne faut pas croire qu'il y eut à partir de ce moment, un mouvement concerté, organisé en vue de la grève. Pas du tout. Mais, dès lors, la grève était à la merci du moindre incident. Elle était désormais possible, parce que les plus timides ne s'en effrayaient plus et que la cessation du travail était la dernière raison de ceux qui ont constaté définitivement la faillite des anciennes méthodes.

Nos grands chefs, toujours frappés d'incompréhension, n'ont pas du tout senti la surexcitation des esprits vers la fin de l'année 1908. Ils ont, comme à plaisir, multiplié les causes de mécontentement dans tous les services. Sans crier gare, et sans pressentir le personnel intéressé, ils ont supprimé ou modifié des services ambulants. Les conditions de travail se trouvaient de ce fait, singulièrement aggravées pour les camarades de ces services. L'exaspération était d'autant plus grande que ces combinaisons nouvelles marquaient une intention d'économie sordide sur le dos du petit personnel, sans apporter aucune amélioration bénéficiable au public. Le personnel, ambulant, qui a toujours manifesté une certaine indépendance, était furieux.

L'administration, après avoir créé des postes d'inspecteurs généraux à quinze mille francs, emplois inutiles au premier chef, se montrait décidée à supprimer les quelques bons services, où de vieux agents usés par vingt ans de voyages dans des conditions d'hygiène atroces, espéraient utiliser loyalement et honnêtement leur énergie déclinante. On pouvait donc s'attendre dans cette catégorie d'employés à un mouvement sérieux de protestation et de solidarité. Les ambulants, dans la

grève générale, ont montré en effet un entrain et une résolution admirables.

Au poste central télégraphique, où de nombreuses améliorations urgentes sont sans cesse différées, l'administration inaugurait le système des fiches individuelles et commençait sournoisement à changer les conditions du travail en imposant par jour un heure supplémentaire non rétribuée à un certain nombre d'agents. C'est ce dernier incident qui a mis le feu aux poudres. Les 8 et 9 février, l'agitation commençait au central télégraphique et avait une répercussion profonde dans toutes les catégories du personnel de Paris et de la province systématiquement brimé et molesté depuis 2 ans. Le feu était aux poudres; l'incendie allait éclater.

Telles sont les causes qui ont rendu possible la grève générale des P. T. T.

(A suivre.) A. MONBRUNAUD.

UN SCANDALE CAPITALISTE

L'Affaire de l'Ouenza

La concession des mines de l'Ouenza, qui a occupé récemment l'opinion publique, les milieux industriels, financiers et parlementaires, et qui reviendra en discussion, est le type de l'affaire capitaliste scandaleuse.

Autour des richesses naturelles que renferme le massif de l'Ouenza s'est livrée la plus âpre des batailles financières, industrielles et politiques. Le monde de l'usine, de la bourse, et du parlement s'est furieusement agité autour de ce trésor enseveli. C'est l'histoire de ces luttes, de ces convoitises, de ces intrigues politico-financières, que je voudrais résumer pour les lecteurs du *Mouvement Socialiste*.

Je dirai les choses telles qu'elles se sont passées. Entre les deux groupes de capitalistes aux prises, je n'ai pas eu à choisir : ils se sont finalement réconciliés !... N'empêche qu'il m'a paru du plus haut intérêt de montrer comment ils ont essayé de se dévorer l'un l'autre — et comment celui qui a triomphé au fond ne l'a dû, en bonne part, qu'à l'appui du pouvoir politique.

Il y a là un exemple éclatant de ce que peut l'immoralité financière et politicienne, dont les socialistes et les ouvriers ne manqueront pas de tirer la conclusion.

1. Une bonne affaire. — Rivalités Capitalistes

L'*Ouenza* est situé, en Algérie, sur le territoire de la commune mixte de Morsott, arrondissement de Djebel-Kouïf, à plus de 100 kilomètres à vol d'oiseau du port de Bône. On dénomme plus communément cette région le *Djebel-Ouenza*. C'est un massif montagneux composé de terrains domaniaux, dont le sommet atteint 1.200 mètres d'altitude. Le Djebel-Ouenza fait partie de la province de Constantine, des trois provinces composant l'Algérie la plus riche au double point de vue forestier et minier.

Dès le début de mes recherches, je fus frappé de ce fait : le

Djebel-Ouenza est situé à *vingt kilomètres,* environ, des mines de fer appartenant à la *Compagnie des Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid.* Or, cette Compagnie a des participations dans de nombreuses sociétés. Ainsi elle possède des actions dans les *Sociétés Minières du Djebel-Djerina, de Kroumirie, des Nefzas, d'Ouasta-Maoula, dans la Société du chemin de fer et des Phosphates de Gafsa,* dans la Société Minière et Métallurgique Russe la *Krivoï-Rog,* enfin dans la concession de *la Mourière,* arrondissement de Briey, (Meurthe et Moselle). Son capital est de 20 millions de francs, divisé en actions de 500 et de 400 francs qui, le 7 avril 1908 — date de la dernière assemblée générale — valaient, les premières, 1.725 francs, les secondes, 1.610 francs.

Le président de la Mokta-el-Hadid est le Baron R. de Nervo, président du *Comité des Forges de France.* L'un des principaux amministrateurs est M. Lucien Bordet, président du Conseil d'administration de la *Société de Chatillon-Commentry-Neuves Maisons,* qui est une des sociétés participantes du *Consortium International de l'Ouenza.* Ce fut un Alsacien-Lorrain, émigré en Algérie après la guerre de 1870, qui, devenu prospecteur de mines, découvrit, le premier, les gisements du Djebel-Ouenza. Conseillés par lui, M. Rigoutier et Madame Cassard demandèrent, le 19 février 1896, un permis de recherches, que leur délivra la préfecture de Constantine.

Or, le droit coutumier de l'Algérie donne droit de propriété sur la concession au détenteur d'un permis de recherches. De sorte que, le 16 avril 1897, MM. Dargent et Pascal durent racheter le permis de recherches sur l'Ouenza et s'engagèrent à payer à M. Weterlé, le prospecteur, une commission sur les prix de vente des minerais.

L'association unissant MM. Pascal et Dargent ayant été rompue et, le premier étant propriétaire des mines et du permis de recherches du Djebel-Ouenza, M. Pascal rechercha des concours financiers. En juin 1900, il signait un contrat, non enregistré, avec M. Louis Rolland Chevillon, avocat à Marseille, et gendre du directeur du *Petit Marseillais.* Puis, avec le concours de M. Roubaud, banquier à Marseille, ils constituèrent la *Société africaine des Mines du Djebel-Ouenza.*

Dans cette société, qui va devenir la cause du conflit, MM. Rolland-Chevillon et Roubaud apparaissent comme de simples commanditaires de M. Pascal, propriétaire du permis de recherches. Ce dernier exploite d'ailleurs déjà une mine, celle du *Mes-*

loula, dont il a confié la direction à M. Amédée Vérane, qui, en même temps, poursuit les travaux de recherches sur le Djebel-Ouenza.

En juillet 1900, M. Pascal adressait une demande de concession à l'administration algérienne, qui lui était accordée le 20 mai 1901. Or, le décret de concession spécifiait que la concession portait sur « des mines de cuivre, *fer* et autres métaux connexes du Djebel-Ouenza. » Par conséquent, M. Pascal avait toutes sortes de bonnes raisons pour se considérer seul propriétaire.

C'est ici qu'entre en scène M. Carbonel. En juillet 1901, il alla visiter la concession du Djebel-Ouenza. Par qui M. Carbonel a-t-il pû être mis au courant qu'un gisement aussi important existait dans le Djebel-Ouenza? Le fait importe peu, pour l'instant, mais reconnaissant la richesse du gisement, il fait immédiatement des propositions au groupe Pascal. Le 15 septembre 1901, une convention intervenait entre les deux parties. Aux termes de cette convention, M. Carbonel — même si la mine n'était pas exploitée — assurait le paiement d'une redevance de 8 millions de francs à la *Société Africaine des Mines,* constituée avec MM. Rolland-Chevillon et Roubaud. Ces derniers accordaient un délai de six mois, expirant le premier avril 1902, à M. Carbonel, pour constituer une société qui exploiterait la concession. Passé ce délai, si la société n'était pas constituée, le groupe Pascal reprenait sa liberté.

Sous l'impression de la richesse de ce gisement, M. Carbonel n'avait pas hésité à signer cette convention. Mais, par la suite, il ne poursuit qu'un but: devenir seul, le propriétaire et le maître de la concession, en dépouillant M. Pascal.

Si la constitution du gisement avait été autrement, c'est-à-dire si le minerai de fer n'avait pas été partout, mélangé au minerai de cuivre, M. Carbonel aurait pu réussir. Il lui suffisait de demander la concession des *minières.* M. Pascal eut-il l'intuition que tel était le but de Carbonel? On peut le penser quand on le voit, le 21 janvier 1902, demander au préfet de Constantine « l'amodiation de tout ce qui peut être considéré comme minière sur le Djebel-Ouenza. »

L'auteur de la demande, M. Vérane, directeur des travaux de M. Pascal et partant son fondé de pouvoir offrait de « payer comme redevance tout ce qui sera compatible avec une exploitation fructueuse, d'après l'appréciation qui en sera faite à dire d'experts. » C'était net.

Pourtant le préfet de Constantine ne répond pas à cette demande. Mais le 28 mars 1902, deux jours avant l'expiration du délai de six mois qui lui avait été accordé, M. Carbonel signifiait à MM. Rolland et Roubaud qu'il avait constitué la Société prévue par la convention du 15 septembre 1901 et qu'il se considérait comme définitivement propriétaire de la concession de l'Ouenza.

M. Pascal lui répondit qu'il reprenait sa liberté, car aucune des conditions stipulées au contrat, n'avait été remplie par M. Carbonel. Ce dernier ne s'émeut aucunement, et dix-neuf jours après, le 17 avril 1902, il demande à son tour, au gouverneur général de l'Algérie, en faveur de la *Société d'études de l'Ouenza,* qu'il vient de constituer, l'autorisation de faire des recherches en vue d'obtenir l'amodiation des minières comprises dans la forêt du Djebel-Ouenza.

Ici se place un fait qui montre les complaisances que M. Carbonel a rencontrées parmi le personnel administratif de l'Algérie. M. Pascal demande, le 21 janvier 1902, l'amodiation des minières du Djebel-Ouenza et on ne lui répond pas. Au contraire, M. Carbonel, le 17 avril 1902, fait la même demande et, le 7 juillet suivant, on lui accorde le droit de faire des recherches sur les concessions appartenant à M. Pascal.

On peut donc dire que c'est volontairement, que le préfet de Constantine et le gouverneur général de l'Algérie, ont négligé de répondre en temps utile à la demande d'amodiation, faite par le groupe Pascal, de tout ce qui pouvait être considéré comme minière sur la concession du Djebel-Ouenza.

Pourquoi, dira-t-on, ce silence volontaire? C'est que M. Carbonel n'est pas un simple particulier. Ingénieur aux Forges et Aciéries du Creusot, il est le salarié de M. Eugène Schneider, qui va constituer le *Consortium Krupp-Schneider.* On ne répond pas à M. Pascal, afin de laisser à M. Schneider le temps nécessaire de former le *Consortium* auquel allait être donné le *droit* de faire des recherches de minières sur la concession des mines appartenant à M. Pascal.

En droit, l'autorisation ainsi accordée était illogique, indéfendable, incompatible avec les droits du groupe Pascal. D'avance, elle était frappée de précarité. Elle ne pouvait normalement être rendue exécutoire, car un fait détruirait toute l'argumentation contraire : c'est que le propriétaire de la mine, M. Pascal, avait demandé, le premier, l'amodiation des minières situées sur sa concession. On était obligé de lui accorder cette amodiation. En

effet, l'article 70, de la loi du 21 avril 1810, telle que l'a modifiée la loi du 27 juillet 1880, est formel. Il dit: « Un décret « rendu en Conseil d'Etat peut, alors même que les minières sont « exploitables à ciel ouvert ou n'ont pas encore été exploitées, « autoriser la réunion des minières à une mine *sur la demande du* « *concessionnaire.* »

Aussi dès que M. Pascal apprend cette décision, il se hâte de protester. Le premier décembre 1902, le préfet de Constantine répondant aux protestations du groupe Pascal, équivoquait, en faisant observer que: « le propriétaire du sol (en l'espèce: l'E- « tat), conserve, dans l'intérieur d'une concession, tous ses droits « sur les substances non désignées à l'acte de concession. *Les* « *minerais de fer de minière, n'étant pas concédés,* l'Etat avait « donc le droit d'accorder à M. Carbonel un permis de recher- « che de ces minerais ». Cette réponse est confirmée, le 3 décembre, par le gouverneur général de l'Algérie.

Or, une telle allégation ne constituait pas seulement une inexactitude. C'était bel et bien un mensonge. Car les autorités algériennes ne pouvaient pas ignorer la teneur du décret du 20 mai 1901, par lequel avait été accordée au groupe Pascal « la « concession des mines de cuivre, *fer,* et autres métaux con- « nexes du Djebel-Ouenza. »

Le fait matériel est là, à ce point incontestable, que l'évidence s'en est imposée au trop habile ou très maladroit défenseur, qu'a trouvé le *Consortium* Carbonel, Schneider, Krupp et Cie dans la revue *Pages Libres.*

L'auteur d'un article paru dans le n° 124 de cette publication, cherchant une échappatoire, fait état (page 169), d'une lettre de l'ingénieur en chef des mines d'Alger, M. Jacob, écrivant à l'ingénieur en chef du corps des mines, à Paris, M. Lecornu. « Bien entendu, dit ce texte, la concession ne portait pas sur la « minière, et c'est par *une gaffe,* que l'acte de concession a parlé « du fer ».

Mais, si vraiment un acte de concession de mines a pu «gaffer» à ce point, avec quel peu de souci, avec quelle inconcevable étourderie se comportent les autorités algériennes à l'égard des intérêts du pays confié à leur administration? Tant d'indifférence, au moment où le groupe Pascal ne se trouvait pas encore en face de concurrents déclarés et connus, n'est d'ailleurs pas incompatible avec le servilisme dont il devait être fait preuve ensuite avec le groupe Carbonel. Mais passons, et de l'argument de la gaffe, si saugrenu soit-il, retenons du moins ceci: La lettre de

M. Jacob à M. Lecornu, confirme une fois de plus, en essayant de le contester, le fait matériel que la concession était accordée *pour le fer* aussi bien que pour tout autre métal. Le texte de l'acte est formel. Il n'est pas possible d'aller contre. Le droit de propriété du groupe Pascal sur le Djebel-Ouenza résulte d'un document « gaffeur », si l'on veut, mais dont la portée juridique n'est pas à mettre en cause.

A cela M. Carbonel répond que les tribunaux lui ont donné raison et ont reconnu son droit de propriété sur les mines du Djebel-Ouenza. Là encore, sa thèse n'est pas soutenable. Quand il eut reçu l'avis de M. Pascal, lui déclarant qu'il reprenait sa liberté, M. Carbonel intenta un procès à MM. Rolland-Chevillon et Roubaud. Les tribunaux lui donnèrent, en effet, raison. Mais ce jugement n'a aucune valeur. Que demandaient les juges? Ils demandaient tout simplement les preuves de propriété des *minières* du Djebel-Ouenza. Or, ces preuves, MM. Rolland-Chevillon-Pascal ne pouvaient les apporter, car le préfet et le gouverneur général de l'Algérie ne leur en avaient pas donné acte — et pour cause!

Pourtant, *seuls* ils pouvaient et devaient, en vertu de la loi de 1810, être déclarés propriétaire des *minières,* qui leur revenaient de droit parce que propriétaires des *mines.*

Le jugement même qui les condamnait, reconnaissait, d'ailleurs, en *fait* comme en *droit* M. Pascal comme seul propriétaire des mines. Et cela est si vrai que si la Cour d'Appel d'Aix confirma le jugement du tribunal de Marseille, elle mit en même temps M. Pascal hors de cause.

Par conséquent son droit de propriété sur les mines du Djebel-Ouenza restait intact, était confirmé, en quelque sorte, par la Cour d'appel d'Aix. Mais si M. Carbonel est bien décidé à aller jusqu'au bout, M. Pascal ne veut pas non plus se laisser étrangler. Seul, il ne pourra pas résister et il entre en pourparlers avec M. Portalis, qui apparaît dans l'affaire afin de constituer une société de défense. Mais, dès le 31 mars 1903, le gouverneur général de l'Algérie prend un arrêté par lequel il concède au groupe Carbonel-Schneider l'amodiation des minières.

M. Portalis ignore cet arrêté et constitue, le 30 avril 1903, une société qui prend pour titre : *Société concessionnaire des Mines de l'Ouenza.* Son capital est de deux millions de francs. Dès lors, la lutte entre les deux groupes va commencer.

D'une part, M. Portalis intente devant le tribunal de Guelma une action en déguerpissement, avec dommages-intérêts, au grou-

pe Carbonel. De l'autre, il demande au Conseil d'Etat la réunion de la minière à la mine, par application de l'article 70 de la loi du 21 avril 1810 et 27 juillet 1880.

2. L'Administration au service de la Finance.

Dès lors, apparaît l'action de M. Jonnart, comme gouverneur général de l'Algérie. Son premier acte — il le déclare lui-même dans le *Figaro* du 5 mars 1909 — c'est de se faire apporter le dossier. Oh! certes, pour justifier cette hâte, M. Jonnart parle d'une visite qu'il aurait reçue, de menaces ou promesses qu'on lui aurait faites au cours de cette visite. Il aurait même fait jeter l'homme dehors. Mais il est un fait que M. Jonnart n'explique pas et qui, pourtant, est *un fait capital.* C'est la raison de sa hâte à transformer en contrat *définitif,* le contrat d'option *provisoire* que M. Revoil avait signé avec M. Carbonel. Cela il ne l'explique pas. De plus, il transforme les faits à sa façon.

En effet, il déclare au rédacteur du *Figaro:* « Il (M. Portalis) « me demande, continue M. Jonnart, de réunir dans sa concession la mine et la minière. Je le renvoie au Conseil d'Etat, « compétent pour statuer, selon la loi de 1810. Mais sans attendre la décision du Conseil d'Etat, M. Portalis, informé de l'avis « défavorable du Conseil général des mines, retire le pourvoi « qu'il avait introduit, et se retorune vers moi. Et que me dit-il « alors? Il me dit que tout ce que nous avons fait jusqu'alors est « vain, qu'il n'y a pas de minière, *que la minière n'existe pas,* « que la mine seule est réalité! La mine, c'est-à-dire, la concession Pascal. »

Il y a pour le moins un fait inexact, car, quand arrive M. Jonnart, l'affaire est déjà engagée devant le Conseil d'Etat. De plus, il existe dans la dernière partie, une contradiction flagrante qui couvre trop bien les actes de M. Jonnart pour ne pas être voulue.

En effet, c'est le 14 mars 1904 que M. Jonnart transforme en *contrat définitif,* le contrat *d'option provisoire* Carbonel-Schneider. Et le 8 août 1904, ce n'est pas vers M. Jonnart que se tourne M. Portalis, mais vers le *Conseil d'Etat,* auquel il adresse un *mémoire complémentaire,* dans lequel il s'efforce de démontrer qu'il n'existe pas de minière sur la concession Pascal du Djebel-Ouenza.

Pourquoi une aussi grossière inexactitude de la part de M.

Jonnart, qui connaît si bien l'affaire? Tout simplement pour mieux tromper l'opinion publique, parce qu'il sait qu'il n'y a pas de minière sur le Djebel-Ouenza.

Quand nous disons, qu'il n'y a pas de minière de fer sur l'étendue de la forêt domaniale du Djebel-Ouenza, nous ne voulons pas prétendre qu'il n'est pas possible d'y pratiquer l'extraction de minerai de fer. Ce n'est pas la question. Le tout est de savoir dans quelles conditions ce fer se trouvent là. C'est ainsi par exemple que si les gisements de cuivre qui se trouvent dans les profondeurs du sous-sol, étaient complètement indépendants des gisements de fer qui affleurent à la surface du sol, ce pourrait être une situation bizarre que de voir concéder la mine de cuivre à un exploitant, et à un autre exploitant la minière de fer. Encore, pourrait-on soutenir qu'il n'y aurait là, pas plus d'impossibilité matérielle, que d'impossibilité juridique. Mais tel n'est pas le cas du Djebel-Ouenza.

Si M. Portalis affirme, contre M. Jonnart, qu'il n'y a pas de minière, c'est qu'il est armé pour le prouver. Or, ces preuves ce sont les rapports des ingénieurs qui ont été mêlés à cette affaire dès le début et qu'on veut aujourd'hui taxer de partialité. Cette partialité, le trop intéressé auteur de l'article de *Pages-Libres* s'efforce de la démontrer en produisant un document qui aurait été lu au cours du procès de Guelma :

Il ressort des lettres échangées, écrit-il, entre M. Jacob, ingénieur en chef des mines à Alger, et M. Lecornu, ingénieur en chef au corps des mines, que dès novembre 1902, M. Portalis demandait des renseignements au sujet du Djebel-Ouenza, et qu'en février 1903, il se montrait très pressant auprès de son ami M. Lecornu.

Ce dernier écrit à M. Jacob à cette époque :

« Ces jours derniers, il m'a de nouveau entretenu de l'affaire de l'Ouenza, à laquelle il s'intéresse tout particulièrement. Il m'a appris qu'il s'occupe de fonder une Société *française* de recherches au capital de deux millions ou plus qui embarquerait le minerai à Bône.

« *Il sait qu'il va se trouver en concurrence avec les Schneider, les Krupp, etc., néanmoins, il ne désespère pas du succès.* Vous aurez, du reste, l'occasion d'en causer avec lui, car je crois qu'il a l'intention d'aller vous voir prochainement à Alger; mais j'ai pensé que vous ne seriez pas fâché d'être avisé dès maintenant de ce qui se prépare.

« Vous me disiez dans votre lettre que si des industriels présentant de la surface faisaient des offres plus avantageuses que la Société d'études, on traiterait avec eux; tel pourrait être le cas de M. Portalis. »

Cette lettre est fort édifiante, et sur les hautes relations de M. Portalis, et sur les procédés de l'administration des mines, qui se soucie peu, semble-t-il, des conventions passées, dès l'instant qu'un plus offrant se présente.

Les conventions passées l'ont été avec M. Pascal, le premier. Le peu de souci qu'en a pris l'Administration, c'est à son égard et en amodiant au bénéfice de M. Carbonel des concessions de minières qui, de droit, revenaient au groupe Pascal. De plus, cette lettre démontre que M. Portalis demandait des renseignements précis, mais elle ne peut entacher de partialité les rapports des ingénieurs. Le malheur, c'est que ces rapports sont en contradiction avec ceux d'une commission spéciale — que nous trouverons plus loin — et favorables à M. Portalis.

Le premier de ces rapports est daté du 30 mars 1903. Il émane de M. Lecornu, ingénieur en chef des mines à Paris, qui déclare :

Il est certain, *qu'à la surface,* le filon *cuivreux est englobé dans une masse énorme d'hématite* — minerai de fer. *Cette hématite affleure fréquemment à découvert, dans d'autres cas, elle est masquée par un manteau calcaire plus ou moins épais. Nulle part, l'on ne voit le filon cuivreux en contact direct avec le calcaire.*

En admettant même que l'auteur de cet article de *Pages Libres* critique comme trop intéressé ce rapport, il en est un autre qu'il serait mal venu de contester.

En effet, on a vu plus haut que, pour appuyer sa thèse, « l'abonné » de *Pages-Libres* fait état d'une lettre de l'ingénieur ordinaire des mines de Constantine, M. Jacob, lettre favorable à sa thèse, parce qu'elle déclare que « c'est par une gaffe » que l'acte de concession a parlé du fer.

Par conséquent, cet ingénieur ne peut être taxé de partialité en faveur du groupe Pascal-Portalis. Il est plutôt favorable au groupe Schneider-Krupp-Carbonel, que défend « l'abonné » de *Pages-Libres.*

Or, le 9 juin 1903, cet ingénieur, dans un rapport qui n'a pas été fait pour la circonstance, appuie les constatations de l'ingénieur en chef des mines deParis. Il déclare dans ce rapport :

....Il y a, à l'Ouenza, un gisement de fer et de cuivre et, il faut le reconnaître, le cuivre se trouve mélangé au fer sur toute la hauteur du gisement, aussi bien en superficie qu'en profondeur.

C'est là qu'est le nœud de toute l'affaire de l'*Ouenza.* S'il y avait une minière, le fer et le cuivre ne se trouveraient pas mé-

langés. Comme ces deux métaux sont mélangés « sur toute la hauteur du gisement, aussi bien en superficie qu'en profondeur » il n'y a pas de minière. Ce fait a une importance capitale. Il détruit toute la thèse que soutient M. Jonnart par la voix du rédacteur du *Figaro*. En effet, qu'on ne s'y trompe pas. De telles constatations sont la reconnaissance officielle du droit de propriété du groupe Pascal sur tout ce qu'il peut y avoir de minerai de fer au Djebel-Ouenza.

Car toutes les fois que dans un gisement superficiel, le fer n'existe que mélangé à tout métal qui se trouve aussi dans les couches plus profondes, il ne saurait y avoir concession de mine d'une part, pour cet autre métal, et concession de minière d'autre part pour le fer. Ceci, pour l'excellente raison qu'il n'est pas possible de faire exploiter la mine par une Société, et la minière par une autre Société, attendu que le mélange de deux minerais rend l'exploitation des deux gisements matériellement inséparable.

Le droit du groupe Pascal, concessionnaire de la mine, paraissait donc assez bien établi contre le groupe Carbonel à qui il s'agissait de concéder la mine. Et il semblait bien que le Conseil d'Etat, devant qui était formulé un pourvoi contre les décisions des autorités algériennes, ne pourrait que prendre acte de cette situation.

Le Conseil d'Etat renvoie l'affaire au Conseil général des mines. Celui-ci, embarrassé sans doute par la matérialité des faits, renvoie l'affaire à une *Commission spéciale*. Oh! oui, ce fut une Commission « spéciale », et « spécialement composée », car malgré les rapports concluants des ingénieurs chargés d'aller examiner sur place la concession, cette Commission affirma *l'existence d'une minière sur le Djebel-Ouenza*.

Cette décision est faite pour surprendre. Cependant si on regarde la composition du Conseil général des mines, on constate la présence d'un personnage qui a dû être pour quelque chose dans la décision prise. En tout cas, on peut poser ainsi la question : Est-ce que M. Dreux, chef du premier bureau (Mines, Concessions et Exploitations) de la division des mines au Ministère des Travaux publics, ne faisait pas partie, ou n'aurait pas eu à s'occuper de la Commission spéciale nommée pour conclure à l'existence de la minière du Djebel-Ouenza? Ce M. Dreux n'est-il pas parent de deux autres MM. Dreux? L'un, M. E. Dreux, attaché à la direction de la Société des Scieries de Longwy, et administrateur des Mines de Valleroy. L'autre, M. E.

Dreux, directeur des Scieries de Longwy; du Comité des Forges et des mines de fer de Meurthe-et-Moselle; du Comptoir des Poutrelles; président du Comptoir d'Exportation des Produits Métallurgiques; vice-président de la Caisse de Retraite et de celle d'assurance contre les accidents du travail, du Comité des Forges de France, administrateur, avec MM. Louis, Henri et Robert Rochling — les grands métallurgistes allemands — de la Société des Mines de Valleroy; enfin, avec M. Eug, Schneider, *vice-président du Comité de Direction des Forges de France?*

C'était l'étranglement de M. Pascal assuré par la décision de la Commission spéciale des Mines. Il va de soi, que le Conseil d'Etat n'aurait pas conclu autrement que la Commission spéciale, et que l'existence d'une minière inexistante étant légalement admise, il n'y aurait plus eu de difficultés à concéder cette minière au groupe Carbonel. Le groupe Pascal s'occupa donc de trouver quelque biais lui permettant de porter l'affaire sur un autre terrain judiciaire.

Il ne pouvait le faire qu'en ne laissant pas le Conseil d'Etat se prononcer sur le rapport de la Commission. C'est pourquoi avant le jugement, il retira son pourvoi, ce qu'a oublié de dire M. Jonnart au *Figaro*.

3. Le Rôle de M. Jonnart.

Bref, le premier acte important de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, est de transformer, le 14 mars 1904, en *contrat définitif,* le *contrat provisoire* que M. Revoil avait signé avec MM. Schneider, Carbonel, le 31 Mars 1903. Dès ce moment, la lutte véritable commence entre les deux groupes. D'une part, M. Portalis, représentant de la maison Müller, de Hollande, qui défend les intérêts de la *Société Concessionnaire du Djebel-Ouenza* (1). D'autre part, M. Carbonel, représentant

(1) M. Portalis prenait la suite de la *Société anonyme Africaine des mines du Djebel-Ouenza,* constituée le 20 octobre 1900, au capital de un million de francs, par MM. Rolland et Roubaud, qui apportaient les fonds, et M. Pascal qui apportait ses droits et contrats sur le Djebel-Ouenza.

Le « Directeur statutaire » de cette Société était M. Vérane, Directeur, pour M. Pascal, des mines de Mesloula et Ouasta, et des recherches sur le Djebel-Ouenza. Dès les premiers jours, M. Vérane protesta contre les agissements de MM. Rolland, Chevillon et Carbonel. Avait-il le pressentiment que tous trois étaient d'accord pour dépouiller M. Pascal?

de MM. Schneider et Krupp, qui défend les intérêts du Consortium, autrement dit, de la *Société d'Etudes pour l'amodiation des minières du Djebel-Ouenza.*

Si le *Consortium,* les personnalités qui le composent, s'abritant derrière MM. Carbonel et Schneider, étaient inconnues des Algériens, ou du parlement français, elles ne pouvaient l'être de M. Jonnart.

Que va-t-il faire? Il apparaitrait comme logique, naturel avec le mandat qu'il avait de défendre les intérêts algériens, de profiter de la lutte entre les deux Société rivales pour obtenir, de l'une ou l'autre, le maximum de bénéfices pour l'Algérie. Non seulement, comme on le verra par la suite, M. Jonnart n'en fera rien, mais jusqu'au bout il défendra le *Consortium,* mettra en œuvre les plus hautes influences pour réaliser le désir du *Consortium.* Il en fera, en réalité, son affaire personnelle.

Pourtant, en dehors des bénéfices qu'il en pourrait tirer pour l'Algérie, en tirant un parti habile de la rivalité des deux Sociétés, il y a une autre question qui est capitale: c'est que les richesses véritables de l'*Ouenza* ne sont pas connues, *ou avouées réellement,* pas plus que celles du sous-sol algérien. Pour l'*Ouenza,* on parle constamment de 50 à 60 millions de tonnes de minerai de fer, seulement.

Or, le 30 mars 1909, l'*Information,* par un article signé Bordy, nous apprend:

> L'un des plus distingués ingénieurs des *Mines del'Etat* a estimé la puissance du gisement de l'Ouenza à 150 millions de tonnes. Ce n'est pas tout; sous le chapeau de fer se trouve un *énorme* gisement de cuivre, lequel est à l'état d'oxyde de malachite, uzurite et cuprite avec des veines et noyaux de cuivre gris argentifère.
>
> Cette *mine de Cuivre* de l'Ouenza est *la plus* importante de toute l'Algérie-Tunisie; les minerais tout venant qu'on y exploitait en 1905, par galeries souterraines ou à ciel ouvert, ont une teneur moyenne de 5 o/o de cuivre métallique. Aux fameuses mines de Rio-Tinto, la teneur moyenne est seulement de 2,88 o/o.

Ainsi comment ose-t-on nous faire croire que les ingénieurs de l'Etat se soient trompés de 100 à 90 millions de tonnes, sur la valeur de capacité minéréalogique du Djebel-Ouenza?

M. Jonnart, le *Consortium* et leurs adversaires connaissaient cette richesse, indépendante du cuivre. Ce fait, seul, explique la lutte formidable qu'ils ont poursuivie. Mais, une fois de plus, pourquoi M. Jonnart n'a-t-il pas fait bénéficier l'Algérie

et de la lutte des deux Sociétés et de la richesse de la concession du Djebel-Ouenza? Il devait d'autant plus le faire que, lui-même, considérait, ainsi qu'il l'avoue dans le *Figaro* du 5 Mars 1909, que l'*Ouenza* est une « question de mines, *qui est une* « *question capitale*. La vraie richesse de l'Algérie est dans ses « mines. C'est de son sous-sol que jaillira, plus tard, sa pleine « puissance productive ».

Ce « plus-tard », c'est-à-dire l'avenir de l'Algérie, M. Jonnart l'engage sans aucun bénéfice réel, tout au moins *sans la totalité* des bénéfices que réellement l'Algérie est en droit de retirer des richesses de l'*Ouenza* et de celles à venir de son sous-sol, que connaissent bien les capitalistes. Peut-il arguer de son ignorance de ces richesses? Non plus! Puisque tout au long de son interview du *Figaro,* il les détaille. Peut-il arguer de son ignorance de la répercussion que jettera, sur le marché du minerai-ferrifère européen, la venue des minerais de l'*Ouenza?* Pas davantage! Puisque, dans son deuxième interview du *Figaro* — 6 Mars 1909 —, il raconte: « Sait-on que les 2 1/2 o/o seule- « ment du minerai algérien *vont en France*, tandis que « 97 1/2 o/o sont vendus à l'Allemagne et à l'Angleterre ». Enfin, M. Jonnart, peut-il arguer qu'il ignorait que Belges, Anglais et Allemands ont *absolument besoin* du minerai de l'*Ouenza* pour des fabrications spéciales? Non! Puisque, dans son interview du 5 Mars, au *Figaro*, il dit:

La France qui possède les plus beaux, les plus abondants gisements européens de minerai phosphoreux, en fournit à l'étranger. Mais certaines fabrications délicates, celles des essieux, des ressorts, des *plaques de blindages,* des canons, etc., emploient du minerai phosphoreux, que l'on ne rencontre, jusqu'à présent, qu'en Suède et en Espagne. Or, ce minerai non phosphoreux est précisément celui que l'Ouenza va jeter sur le marché. *L'Espagne, seule, en envoie chaque année en France* 400.000 tonnes; aux termes des contrats, c'est 480.000 que *l'Ouenza* fournira à la métropole. Etonnez-vous de l'hostilité de l'Espagne. Songez, en outre, que le *Consortium* avec lequel l'Algérie a traité se compose uniquement de métallurgistes; cette constatation vous aidera à comprendre pourquoi les mines de Suède et d'Espagne, d'une part, certaines grandes maisons de commission d'autre part, manquent d'entrain à l'idée que huit ou neuf puissantes Usines européennes s'apprêtent désormais à *puiser aux réservoirs Algériens*.

Ce qu'oublie de signaler M. Jonnart, c'est que, d'une part, les

mines de l'Espagne sont presqu'épuisées (1) ; que le minerai qu'elles donnent, actuellement, est, en *grande partie,* impropre aux fabrications spéciales qu'il signale. D'autre part, il ne dit pas que la Suède met de telles conditions, par les lois votées à ce sujet, à l'exportation de son minerai que les Allemands, notamment, à l'expiration de leurs marchés en cours, s'ils doivent les renouveler avec la Suède — ce sont les seules mines connues qui comptent actuellement — on se trouve dans un tel état *d'infériorité* qu'il leur sera impossible de concurrencer les métallurgistes français.

Par conséquent, de quelque côté que M. Jonnart tourne, porte son argumentation, elle est fausse, *inconciliable* avec les intérêts algériens. Et même si, ici, nous voulions placer la question au seul point de vue national, comme les amis du *Consortium* ont eu l'audace de le faire, nous pourrions répondre par un argument d'une valeur considérable. En effet, le minerai de l'*Ouenza* servira surtout à la fabrication des *plaques de blindage* pour navires et cuirassés. La France n'a plus de marine, ni d'argent pour en mettre une nouvelle en chantier. C'est à ce moment là que nos patriotes favorisent les Anglais et les Allemands, qui,

---

(1) La *Revue Industrielle de l'Est* d'Avril annonce que, dans la province de Saragosse, sur les concessions de Tierga, qui ont une superficie de 2.000 hectares environ, les recherches reprises depuis 1903 viennent de donner des résultats.

Sur deux concessions, l'une de 124 hectares, l'autre de 91 hectares, on aurait reconnu 300.000 et 200.000 tonnes de minerais, dont une masse, à Potente, a 124 mètres de longueur, 15 de largeur et 35 de profondeur.

Des prises d'essais de minerais ont été faites. Elles ont donné, affirme la même Revue, une teneur en fer métal de 65,45 0/0 et d'autres 68,20 et 66,78 0/0 avec des traces de phosphores.

De plus, d'autres sondages auraient démontré que l'épaisseur du minerai, sur certains points, varie entre 6 et 12 mètres et que si la continuité du gisement venait à être démontrée, la quantité de minerai à enlever correspondrait à 600 millions de tonnes.

Ces mines sont situées dans l'angle formé par les voies ferrées de Madrid à Saragosse et de Saragosse à Bilbao.

Il y a certes une part d'exagération et, en publiant cette note, le but qui, à mes yeux, apparaît le plus certain, c'est de démontrer que la métallurgie européenne pourrait se passer de l'*Ouenza,* afin d'influencer les décisions du Parlement sur cette question.

pour concurrencer la France, lui enlever le marché mondial et commercial, ont besoin de construire navires et cuirassés.

Mais la question n'est pas là. Elle est toute dans ce fait: Deux Sociétés contenant, à un point de vue différent, les mêmes proportions d'*étrangers,* étaient en présence, se disputaient l'*Ouenza.* Pourquoi M. Jonnart n'en a-t-il pas profité davantage pour exiger des conditions de travail et de salaires pour l'Algérie elle-même? Qu'on songe qu'en calculant sur 60 millions de tonnes de minerai, seulement, qu'en prenant le *prix de revient* de 18 francs 75, rendu à Cardiff (Angleterre) frais d'expédition compris, donné par M. Marcel Labordère dans la *Revue de Paris* du 15 février, cela représente une valeur commerciale de *Un Milliard 125 millions de francs* pour le *Consortium,* qui donne généreusement *en 25 ans,* 15 millions de francs à l'Algérie. Qu'on songe encore qu'à côté de cette valeur *commerciale* du minerai — qu'au nom des intérêts de l'Algérie il pouvait, devait faire entrer en ligne de compte —, il y a le bénéfice industriel qui, avec une extraction de 1 million de tonnes par an, donnera comme *bénéfice industriel:* à l'Algérie 650.000 francs, au capital — 5 millions de francs — 10 0/0 soit 500.000 francs; — plus un *dividende supplémentaire* de 1 million 300.000 francs: soit 26 0/0 du capital. Ces chiffres sont indiqués par M. Labordère.

Par conséquent, à quelque point de vue qu'on se place — et je suis loin de les avoir examinés tous — nulle part on ne voit, on ne sent qu'il ait été tenu compte des intérêts de l'Algérie. Mais on aperçoit très bien, au contraire, les intérêts qu'a défendus M. Jonnart.

M. Jonnart n'est pas seulement gouverneur général de l'Algérie. Il est aussi — aux appointements respectables d'une centaine de mille francs — administrateur de la *Compagnie Maritime du Canal de Suez.* Prenez un compte rendu financier de cette Compagnie: vous y verrez également, comme *administrateurs,* MM. Schneider et Stéphane Dervillé (1), membres du *Consortium* Krupp-Schneider; M. Florent Guillain, député de

(1) M. Stéphane Dervillé est également: président du Conseil d'Administration de la Compagnie des chemins de fer du P. L. M.; des chemins de fer de ceinture de Paris; de la Compagnie d'Assurances contre l'incendie, *L'Union-Vie;* de la Compagnie d'Assurances sur la Vie humaine et *L'Union-Vie* et Censeur de la Banque de France, avec M. Aynard.

Dunkerque et président du Comité de Direction des Forges de France; ajoutez à cela que M. Schneider est également vice-président du *Comité de Direction des Forges de France* — dont nous avons ici-même montré la puissance —; que M. Jonnart est le beau-père de M. *Aynard,* député de la deuxième circonscription de Lyon, régent de la Banque de France, administrateur de la *Banque Lyonnaise de dépôts et comptes courants et de crédits industriels,* président du Conseil d'Administration de la *Compagnie des Fonderies, Forges et Aciéries de St-Etienne* (fabrique d'obus, canons, blindages, etc., fournisseur des ministères de la guerre et de la marine, *société qui appartient au Comité des Forges de France*) vous comprendrez ainsi l'acharnement de M. Jonnart, et les intérêts, *les seuls,* qu'il ait défendus dans l'affaire de *l'Ouenza.*

4. Le chemin de fer du Djebel-Ouenza.

C'est pour servir ces intérêts que M. Jonnart *a inventé* le *chemin fer du Djebel-Ouenza,* sans lequel, prétendait-il, on ne pouvait exploiter l'*Ouenza.*

De fait, ce chemin de fer a été l'œuvre géniale de M. Jonnart. C'est à ce propos qu'il espérait faire avaler au parlement l'affaire de l'*Ouenza,* pour le *Consortium.* En effet, si M Portalis avait abandonné son pourvoi devant le Conseil d'Etat, il pouvait, par un autre moyen juridique, revenir à la charge. Aussi, M. Jonnart se hâte-t-il. Le 26 juin 1905, il signait avec la Société de MM. Schneider-Carbonel — tout le monde ignore encore à cette époque le *Consortium* Krupp-Schneider — les conventions réglant définitivement l'exploitation des minières du Djebel-Ouenza. Pour éviter de soumettre la question au Conseil d'Etat, où M. Portalis, adversaire acharné, ayant d'autres procès en cours devant d'autres juridictions, n'aurait pas manqué de le suivre, M. Jonnart ajoute au chemin de fer, l'amodiation des minières du Djebel-Ouenza. C'était habile. Que le parlement ratifie seulement, la convention du chemin de fer et le tour est joué. Le *Consortium* est le maître du minerai du Djebel-Ouenza.

Le gouvernement déposa le projet de loi, approuvant les Conventions Carbonel-Schneider-Jonnart, le 12 juillet 1905 sur le bureau de la Chambre, qui le renvoya à la Commission des Travaux publics. Immédiatement — en bon chasseur — M. Portalis intente, devant le tribunal civil de la Seine, un procès

à M. Carbonel et aux anciens associés de M. Pascal, MM. Roubaud-Chevillon et Rolland. Il leur réclame un million de francs de dommages-intérêts. Cette demande, il la base sur ce fait, que MM. Rolland-Chevillon et Roubaud avaient *outrepassé* leurs droits en signant le traité d'option sur les mines du *Djebel-Ouenza,* propriété de M. Pascal. Bien plus, M. Portalis affirme, dans sa demande, que M. Carbonel est mal venu de se prévaloir de ce traité pour prouver qu'il était propriétaire des mines du Djebel-Ouenza, *car il n'avait pas ignoré* que MM. Rolland, Roubaud-Chevillon avaient outrepassé leurs droits en signant le traité d'option.

Tout donne à croire que cette affirmation de M. Portalis était exacte. D'autant plus que le M. Roubaud que nous trouvons dans cette affaire est certainement parent avec M. E. Roubaud, commissaire de la *Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation à Vapeur,* administrateur de la *Compagnie Française des Métaux* et de la *Société des Forges et Chantiers de la Méditerrannée,* ces deux dernières appartenant au *Comité des Forges de France* — qu'une fois de plus nous retrouvons ainsi au débat — et l'une des deux, la première, à la *Chambre Syndicale des Constructeurs de Navires et Machines Marines* adhérente aussi au *Comité des Forges de France.* Par conséquent, on avait d'autant plus facilement obtenu la signature de M. Roubaud que M. Carbonel n'était que le représentant agissant au nom de M. Schneider, membre du *Comité des Forges de France* et collègue de M. Roubaud dans ce comité.

Il n'est donc pas téméraire d'affirmer maintenant qu'il y avait entente tacite entre M. Carbonel et MM. Roubaud-Rolland-Chevillon; que ces derniers aidèrent consciemment Carbonel à dépouiller leur associé Pascal, seul propriétaire de la concession du Djebel-Ouenza. Ils y auraient réussi sans la ténacité de M. Portalis, qui affirmait en plus que M. Carbonel n'avait réussi, jusque là, qu'à « l'aide de manœuvres répréhensibles » à obtenir le concours de personnalités financières et industrielles.

Mais qui donc avait pu aider d'abord, couvrir ensuite M. Carbonel dans « ses manœuvres répréhensibles »? Le nom de M. Jonnart vient tout naturellement aux lèvres. Et ainsi se précise de plus en plus, le rôle de MM. Carbonel-Schneider, tout puissants par le concours de M. Jonnart. Mais, à ce moment là un autre événement se produit. M. Portalis sent-il que la partie décisive va se jouer? En tout cas, jusque là il

avait eu comme avocats, MM. Baudin, député de l'Ain et ancien ministre des Travaux publics, et Maurice Colin, député d'Alger, professeur agrégé des facultés de droit, rédacteur algérien au *Journal des Débats*. Il prend alors..... Me Albert Clémenceau, frère du président du Conseil des Ministres, mais frère aussi de M. Paul Clémenceau, ingénieur Conseil au Creusot, membre de la *Chambre Syndicale des Constructeurs de Navires et de Machines marines,* directeur de la *Société Générale pour la fabrication de la Dynamite,* procédés et brevets A. Nobel; administrateur de la *Société pour la fabrication des Munitions d'Artillerie* et de la *Société Centrale de Dynamite,* dont le président est M. *Lucien Bordet,* administrateur de la *Compagnie des Chemins de fer et phosphates de Gafsa* (Algérie) et de la *Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons,* qui fait aussi partie du *Consortium de l'Ouenza.* Comment, après cette énumération, ne pas comprendre que M. Portalis, lâchant ses précédents avocats, ait pris Me Albert Clémenceau? Chacune des parties va avoir ainsi, par la suite, un pied dans le gouvernement, qui se prépare à avoir pour chef M. Clémenceau.

Ce procès est un atout sérieux entre les mains de M. Portalis. En effet, à moins de complicités formidables, la Commission des Travaux publics ne peut plus se prononcer sur les Conventions de l'Ouenza tant que le procès ne sera pas terminé. Et l'expérience nous démontre que, dans cette affaire, aucune des deux parties, sur le terrain juridique, ne cède rien en habileté à l'autre.

Le 11 décembre 1905, M. Guyot-Dessaigne, rapporteur de la Commission des travaux publics, refuse de déposer un rapport. Pour donner une idée de la façon dont a été montré au public l'affaire de l'Ouenza, exposons la thèse du *Consortium* et celle du rapporteur.

Le *Consortium* a trouvé un défenseur anonyme qui me paraît venir directement du *Comité des Forges de France* —, qui a publié dans la *Revue politique et Parlementaire* un article à la date du 10 janvier 1909 :

C'est la faute à la Chambre, déclare péremptoirement l'anonyme écrivain de la *Revue;* saisie en 1905 des trois projets concernant la minière, le port de Bône et le chemin de fer, qu'avec un sens très juste de la connexité le gouvernement lui soumettait ensemble, elle a, par l'organe de sa Commission des Travaux Publics et on ne sait trop dans quelle pensée, renvoyé à la Commis-

sion comme étant de la compétence exclusive de l'exécutif, l'amodiation de la minière, raison d'être du chemin de fer. Le gouvernement qui n'a rien tenté à ce moment pour faire revenir la Commission sur une décision si peu logique, a dû se faire autoriser en Conseil d'Etat à approuver les contrats relatifs à la minière, et ce n'est que la question du chemin de fer et du port qu'il soumet aujourd'hui au Parlement. Solution inélégante. (1).

Ainsi apparaît l'intention évidente, avouée, d'obtenir la concession en passant par-dessus le Conseil d'Etat lui-même. C'est ce que confirme la lettre de M. Guyot-Dessaigne, rapporteur de la Commission :

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi ayant pour objet l'approbation des conventions passées entre le gouvernement général de l'Algérie et la *Société d'études de l'Ouenza* comprend trois parties distinctes :

1° L'amodiation d'un territoire domanial avec faculté d'exploiter les Minières du Djebel-Ouenza ; 2° Concession d'un chemin de fer d'intérêt général de Bône au Djebel-Ouenza avec prolongement sur le *Bou-Kadra;* 3° Concession de divers emplacements dans le port de Bône.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a paru à la Commission des Travaux Publics que l'examen des première et troisième questions *ne comportait pas l'intervention du Parlement. Une loi n'est nécessaire que pour la concession du chemin de fer,* mais, sur ce dernier point, il n'est pas douteux que cette concession ne soit le résultat de la solution que recevra la première question ; or, l'amodiation des minières qui seraient comprises dans les terrains déjà concédés à une Société dite Société Portalis, a donné naissance à un litige dont les tribunaux sont saisis.

Dans ces conditions, approuver une concession du chemin de fer serait implicitement confondre les pouvoirs *législatif* et judiciaire ; aussi la Commission a-t-elle décidé de vous renvoyer le dossier jusqu'à ce que, en dehors du Parlement, la question qui l'a arrêtée ait été tranchée. (2)

Passons sur la question judiciaire qui, en l'occurence, n'intervient que par le procès engagé par M. Portalis devant le tribunal civil de la Seine. Mais il n'en reste pas moins ce fait *irré-*

---

(1) *Revue politique et Parlementaire.* N° 175, page 56.

(2) *Rapport N° 1802,* présenté à la Chambre le 19 juin 1908. par M. Périer, député de Saône-et-Loire ; Page 3.

futable, qu'indique M. Guyot-Dessaigne : *une loi n'est nécessaire que pour le chemin de fer.*

Pourquoi M. Jonnart a-t-il porté devant le parlement la question des concessions de la minière et du Port de Bône? Tout simplement, répétons-le, parce qu'il espérait que la Commission des Travaux Publics déposerait un rapport approuvant les trois Conventions, et l'affaire de l'*Ouenza* aurait été terminée... sans M. Guyot-Dessaigne.

M. Jonnart, dans la Convention du chemin de fer, n'avait eu garde d'oublier ses amis du *Comité des Forges.* Il avait prévu, dans l'article premier, le prolongement du chemin de fer. Le paragraphe 2 de cet article dit, en effet :

> 2° Le prolongement du chemin de fer jusqu'au Djebel-bou-Kadra. La Société s'engage à exécuter le chemin de fer ci-dessus désigné et un prolongement jusqu'au Bou-Kadra à ses frais, risques et périls, etc... (1)

Sûrement que Bou-Kadra n'a rien dit aux parlementaires qui ont pu lire ces conventions. Je vais même les surprendre en leur apprenant que *Bou-Kadra,* si bien prévu dans les Conventions, est le siège des mines de fer appartenant à la *Société anonyme des Minerais de fer de Mokta-el-Hadid.* Comme par hasard, le président de cette société est M. le baron de Nervo qui, jusqu'en 1907, fut président du Comité de Direction des Forges de France dont il est encore aujourd'hui le président honoraire. Font partie de la même société : M. Lucien Bordet, de Chatillon-Commentry-Neuves-Maisons, cité plus haut et le Baron P. de Vaufreland, *trésorier* du *Comité de Direction des Forges de France,* président de la *Société Anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries du Saut-du-Tarn,* Administrateur *de la Société Anonyme* des *Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin,* etc..., appartenant toujours au même Comité des Forges. D'ailleurs, dès que l'affaire est venue devant le Parlement, la main du *Comité des Forges* se retrouve à chaque instant.

5. Vains efforts du groupe Portalis.

La décision de la Commission des travaux publics est donc un gros échec pour M. Jonnart, échec qui marque une reprise

(1) *Projet de loi, N° 1743; Convention N° 1.* page 15.

de la lutte entre les deux groupes rivaux. C'est M. Portalis qui commence, en déposant, devant le Conseil général de Constantine, une demande de concession de chemin de fer comportant le tracé Djebel-Ouenza-Bône via Medjes-Sfa. C'est une réponse au groupe Krupp-Schneider qui patronne le tracé Ouenza-Bône via Aïn-Guettar, que M. Portalis déclare « infaisable ». Puis M. Portalis s'agite tellement qu'il parvient à intéresser à son projet la *Chambre de Commerce,* les *Comités commerciaux* et *le Syndicat des Ouvriers et employés du port de Bône,* qui se prononcent en faveur du chemin de fer Portalis.

A son tour, en mai 1906, le Conseil général de Constantine émet un avis favorable au chemin de fer Portalis. Ce dernier peut donc se croire vainqueur. Mais il a compté sans la volonté et l'habileté de M. Jonnart, qui veut *son* chemin de fer. Aussi, dès que le préfet de Constantine lui communique le vœu favorable du Conseil général, M. Jonnart ne perd pas un instant. Il aurait pu écrire, il préfère *télégraphier* immédiatement sa réponse. Dans ce *télégramme,* il déclare au préfet de Constantine *que la concession du chemin de fer ne peut être accordée par le Conseil Général,* son tracé n'étant pas un tracé d'*intérêt régional, mais bien un tracé d'intérêt général.* La largeur de sa voie, dit M. Jonnart, est de 1 m. 440 m/m, largeur adoptée par les grands réseaux. Sa longueur, 121 kilomètres, est celle d'une ligne d'intérêt général. Sur les deux tiers de sa longueur — jusqu'à Tebessa — la ligne projetée doublerait celle de Souk-Ahras-Tebessa-Bône et ferait double emploi. Enfin, ajoute-t-il, tous les ingénieurs compétents déclarent que c'est bien une ligne d'intérêt général *qu'il appartient au parlement seul de concéder.*

C'est ici que nous allons voir à l'œuvre la toute puissance de M. Jonnart. Le vœu du Conseil général de Constantine, en faveur de M. Portalis, peut influencer le parlement. D'autant plus qu'il est appuyé par ceux des Chambres de Commerce, Comités, Syndicats, etc. Aussi, M. Jonnart va-t-il travailler pour que toutes ces organisations reviennent sur leur décision et se prononcent en faveur du *Consortium Krupp-Schneider.* Pour y parvenir, il mettra tout en œuvre. Deux mois après l'avis favorable émis par le Conseil général de Constantine, il avait réussi à obtenir que le gouvernement saisisse le Conseil d'Etat de sa Convention. On sait que cette convention portait approbation de l'amodiation des minières du Djebel-Ouenza, et de celles des divers emplacements dans le port de Bône. Immédiatement,

le groupe Portalis lui répond en déposant devant le Conseil d'Etat un mémoire se basant sur les dispositions de l'article 70, § 2, de la loi du 21 avril 1810, telle que l'a modifiée la loi du 27 juillet 1880, et qui dit : « Un décret rendu au Conseil d'Etat peut *alors même que les minières sont exploitables à ciel ouvert ou n'ont pas encore été exploitées,* autoriser la réunion des minières à une mine *sur la demande du concessionnaire.* »

Le mémoire fut rédigé par M. Boivin-Champeaux, *avocat,* et non pas sénateur, comme l'a écrit l'abonné de *Pages-Libres.* Le mémoire tendait, naturellement, à démontrer qu'il était impossible d'amodier séparément la minière de la mine, car l'exploitation de la mine et de la minière ne pouvait se faire séparément. Or, il était incontestable qu'en *fait* le propriétaire de la mine était, par M. Pascal, M. Portalis. En *droit,* conformément aux termes de l'article de la loi de 1810 sur les mines, le Conseil d'Etat *devait* « autoriser la réunion de la minière à la mine ». S'il se tenait dans les limites de la loi, s'il n'obéissait pas aux influences qui avaient intérêt à ce qu'il se prononçât *en sens contraire,* c'était alors un second échec pour le *Consortium Jonnart-Krupp-Schneider.*

Comme Napoléon à Waterloo comptait sur l'arrivée du général Grouchy pour changer en victoire la défaite imminente, M. Jonnart porte alors sur le parlement le suprême espoir de la victoire pour ses amis. C'est donc vers le parlement, pour l'obtention de la concession du chemin de fer, qu'il va diriger tous ses efforts. En effet, s'il peut arriver à ce que le parlement se prononce, *avant le Conseil d'Etat,* et accorde au *Consortium* son chemin de fer, le Conseil d'Etat peut bien rendre un arrêt en faveur de M. Portalis, il faudra, bon gré mal gré, que ce dernier accepte les conditions de Krupp-Schneider et *transige avec lui.* Aussi, afin de bien impressionner le parlement en faveur du *Consortium,* M. Jonnart multiplie ses démarches et fait agir ses amis, ou *marcher ses subordonnés.*

Le premier des subordonnés de M. Jonnart qui intervient en faveur du *Consortium,* est M. Marchis, maire et avoué de Bône. Comme avoué, il a participé à toute l'affaire, abritant derrière sa qualité de maire et de défenseur des intérêts de la ville de Bône, le rôle important qu'il joue dans cette affaire. C'est lui qui présente, défend et fait adopter à l'unanimité, par les *Délégations Algériennes,* une motion en faveur du projet de chemin de fer soumis à l'approbation du gouvernement et de la Chambre. Cette motion est soumise, le 4 juin 1907, au Conseil

supérieur de l'Algérie. C'est ce jour-là que M. Jonnart prononce un discours dans lequel il déclare que:

C'est une dépense de 50 à 60 millions que la Société, présidée par M. Schneider doit consentir pour la construction de *son* chemin de fer et *ses* installations dans le port de Bône, avant de donner le premier coup de pioche dans le gîte de l'Ouenza. Vous voyez si c'est une belle affaire. c'est la plus belle que l'Algérie ait connue. C'est une trop belle affaire. Elle devait soulever des compétitions, elle en a soulevée.

Mais l'Algérie n'a qu'une parole: M. P. Revoil a engagé sa parole; nous ne reviendrons pas sur la parole donnée. *J'ai la conviction absolue, en ce qui me concerne, que l'affaire se fera avec le groupe Schneider ou ne sera pas (1).*

C'était net et catégorique. Mais quel plus catégorique aveu aussi pouvons-nous demander à celui qui, incontestablement, est l'homme de Krupp-Schneider.

L'affaire se fera avec le groupe Schneider ou ne se fera pas, a dit M. Jonnart. Pour tenir parole, il va — lui qui se vante de faire « marcher » l'Elysée — partir pour Paris. C'est le 7 octobre 1907 qu'il quitte *son empire algérien* pour Paris. Le 16 octobre, une note discrète apprend au public qu'il consulte le Conseil des Ministres. La discussion est laborieuse, tellement laborieuse que le 22 octobre une nouvelle consultation a lieu, qui n'a d'autre résultat que d'aggraver l'embarras gouvernemental. Le lendemain, 23 octobre 1907, l'Agence Fournier trahit l'embarras gouvernemental en écrivant textuellement: « *On voudrait éviter un débat public.* » Les 26 et 27 octobre suivants, le Conseil général de Constantine qui, en mai 1906, s'est prononcé en faveur du groupe Portalis, *se déjuge.* A l'unanimité, moins une voix, sur la proposition de M. Marchis (toujours) *il rejette* la demande Portalis et se *prononce en faveur* du projet de chemin de fer de Jonnart-Schneider-Krupp.

M. Jonnart peut espérer tenir la victoire. Il a manœuvré en grand capitaine et conduit l'affaire de main de maître. Le gouvernement bien impressionné, il faut agir, en finir rapidement, *et faire taire les scrupules de ceux qui n'avaient pas le droit de n'en pas avoir:* les socialistes. C'est ici que M. Devèze, député socialiste du Gard, arrondissement d'Alais, entre en scène. M. Devèze a depuis quitté le Parti Socialiste Unifié: à

(1) *Pages Libres,* N° 425; Page 196.

cette époque il en fait partie. Député d'Alais? Cela ne dit-il rien aux lecteurs? Pour nous, qui tenons les fils du réseau qu'a si bien su tisser le *Comité des Forges de France* au-dessus et au sein du parlement, Alais était une révélation. La *Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais* (Gard), qui a des usines à Tamaris, près Alais, à Bessèges (Gard) et à Firminy (Loire), a aussi comme administrateurs MM. les Barons Xavier et Amédée Reille, député du Tarn, circonscription de Castres. Comme administrateur délégué de la *Société des Mines et Fonderies et Forges d'Allais,* M. le Baron Reille — qui est en même temps administrateur de la *Compagnie des Mines de Carmaux* et membre *du Comité de Direction du Comité des Forges de France,* — est tout puissant dans la circonscription de M. Devèze. Il pouvait, en période électorale, lui créer de sérieux ennuis, compromettre sa réélection. Entre son siège et l'intégrité de son mandat, M. Devèze ne pouvait hésiter. Il voulait être réélu. Pouvait-il, en conscience, refuser à son collègue le Baron Xavier Reille le petit service... de déposer et de défendre une pétition en faveur du chemin de fer, cher au *Consortium* Jonnart-Krupp-Schneider. Non! ce n'était pas possible. L'occasion était trop belle de conquérir un appui sûr et puissant. C'est pourquoi nous voyons — pour la plus grande satisfaction du *Comité des Forges de France* — le député socialiste Devèze devenir le rapporteur de la septième Commission des pétitions. Le 22 novembre 1907, au nom de cette commission, il dépose un rapport entièrement favorable au chemin de fer demandé par Jonnart-Krupp-Schneider. Il fait mieux. Il déclare qu'il est nécessaire d'employer la *procédure la plus rapide,* afin de saisir au plus tôt les Chambres d'un projet de loi déclarant d'utilité publique la construction de ce chemin de fer (1). On croirait entendre M. Jonnart, défendre la concession du chemin de fer.

Ce dépôt est d'une telle importance que, cinq jours après, *l'Information,* qui est très bien renseignée, ne s'y trompe pas. Elle résume toute l'affaire de l'*Ouenza* et déclare que: «... la minière a, *très visiblement,* pour elle l'appui du service des mines et du gouvernement général de l'Algérie. »

La *minière!* mais c'est le *Consortium* Jonnart-Krupp-Schneider! Que va faire le groupe parlementaire socialiste unifié? Va-t-il intervenir, prendre l'affaire en mains, *essayer d'en tirer le*

(1) *Officiel* du 22 Novembre 1907. Page 2446.

maximum de résultats en faveur de tout le prolétariat de la mine?..... Il ne peut pourtant pas prétexter de son ignorance, puisque c'est un de ses membres, Devèze, qui va être le rapporteur du chemin de fer. Cette affaire l'intéresse si peu, qu'il se contente, le 6 décembre 1907, de voter un ordre du jour dans lequel il déclare: « ...qu'après avoir entendu le citoyen Devèze, il lui laisse la responsabilité de son rapport sur les minières de l'*Ouenza*. » Et c'est tout! Il n'a pas trouvé autre chose à faire que de se laver les mains d'une question qui, bien menée, étudiée à fond, pouvait, devait, à elle-seule, justifier la *révision de la loi de 1810* sur les mines, dans un sens favorable au prolétariat minier. Que faisaient donc les Basly, les Lamendin, les Goniaux, représentants des mineurs au parlement? Leur silence serait stupéfiant si nous ne connaissions pas la puissance du *Comité des Houillères de France,* — composé, à quelques exceptions près, des mêmes hommes que le *Comité des Forges,* si influent dans les loges maçonniques qui font et défont la plupart des élections du Nord et du Pas-de-Calais.

6. Entente forcée des deux groupes rivaux.

M. Devèze avait déposé son rapport le 22 novembre 1907. Le mois suivant, décembre 1907, le gouvernement s'empresse de lui donner satisfaction en saisissant le Conseil d'Etat d'un projet de décret approuvant la Convention pour l'amodiation des minières au *Consortium Krupp-Schneider*. Nouvelle intervention de M. Portalis qui, le 6 janvier 1908, adresse de nouvelles propositions au gouverneur général de l'Algérie. Au nom de sa Société, il s'engage formellement à accorder à l'Algérie les mêmes avantages que la Société Schneider et Cie. Comme cette dernière, il s'offre à construire le chemin de fer dans les mêmes conditions. Il s'offre de payer la redevance de 0 fr. 75 par tonne de minerai, sans faire de distinction entre celui provenant de la mine ou de la minière. De plus, il prend l'engagement de faire construire une flotte d'au moins six grands vapeurs spéciaux, battant pavillon français, pour le transport du minerai.

Ces propositions, il les transmet en même temps au gouvernement français. Puis M. Portalis adresse un nouveau mémoire au Conseil d'Etat, lui demandant de surseoir à tout examen du projet de décret qui lui est soumis, afin qu'il puisse en appeler devant le Conseil supérieur et les Délégations Financières de l'Algérie, en les invitant à se prononcer sur ses propositions.

Nouvel embarras de M. Jonnart. Cette fois, ce n'est plus la société Portalis-Muller essayant de dépouiller l'Algérie des bénéfices qu'elle peut retirer de l'*Ouenza,* mais une société lui offrant les mêmes avantages. Que va faire le Conseil d'Etat? Il faut croire qu'il n'osa pas obéir jusqu'au bout aux ordres gouvernementaux. Malgré la puissance du *Comité des Forges,* il ne pouvait plus, par les nouvelles propositions de M. Portalis, rendre un arrêt en faveur du *Consortium Jonnart-Krupp-Schneider.* La seule justification de son arrêt, c'était les *prétendus* avantages que le *Consortium* apportait à l'Algérie et qui consistaient dans la redevance de 0 fr. 75 par tonne, le chemin de fer, etc. Or, M. Portalis offrant les mêmes avantages, c'était, en sa faveur, à moins d'une monstrueuse illégalité, que l'arrêt devait être rendu. Bref, rien ne transpire du Conseil d'Etat. Seule *l'Information* du 29 juillet 1908 nous apprend que: « ...malgré « que la Compagnie concessionnaire (Portalis) offrit les *mêmes* « *garanties et les mêmes avantages, il était clair qu'elle n'aurait* « *pas gain de cause,* surtout en présence de l'attitude du rap- « porteur au Conseil d'Etat.

« Elle a donc du céder dans ces derniers temps et conclure, « CONTRAINTE *et* FORCÉE *un arrangement* avec le consor- « tium Schneider-Krupp et concerts? »

Renseignement confirmé par la *Revue Politique et Parlementaire,* du 10 janvier 1909, qui écrit que le Conseil d'Etat mit fin au conflit par une « pression officieuse ».

Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il préféré, au lieu de rendre un arrêt, faire une *pression officieuse? Pression tellement forte qu'elle aboutit à une association entre les deux sociétés qui se disputent l'Ouenza?...* C'est qu'on prétendait lui imposer un arrêt dépouillant M. Portalis au profit de Krupp-Schneider. Un homme, paraît-il, se refusa énergiquement à abaisser à ce point l'autorité du Conseil d'Etat. Cet homme, on le dit tout haut, aujourd'hui, est M. Alfred Picard. Ce dernier ne pouvait accepter *l'article 4* de la Convention qui dit textuellement: « L'acte constitutif de cette société ne pourra, pour le capital « initial, créer, sous aucune forme, des actions libérées ou à « libérer autrement qu'en argent. *Il pourra être créé des parts* « *de bénéfice.* » Or la loi interdit formellement les actions d'apport dans les concessions de chemins de fer. M. Marcel Régnier, député de l'Allier, a rappelé, à ce propos, le Traité des chemins de fer de M. Alfred Picard, dans lequel il est dit:

« Cette disposition était inspirée par les considérations de haute

« moralité, sur lesquelles nous n'avons pas à insister; elle était, du « reste, parfaitement en harmonie avec le caractère et la nature des « concessions qui ne doivent pas être livrées à la spéculation et à « l'agiotage.

« La loi du 15 juillet 1845 la reproduisit et l'étendit à tous les che- « mins de fer dans la forme que voici: Les fondateurs de la Com- « pagnie n'auront droit qu'au remboursement de leurs avances, dont « le compte appuyé de pièces justificatives aura été accepté par l'As- « semblée générale... Comme l'indique M. Aucoc, on peut soutenir « que les cessions faites à titre onéreux, contrairement aux prescrip- « tions de l'article 11 de cette loi, *sont contraires à l'ordre public et* « *radicalement nulles;* telle est notre ferme conviction. La question « a, du reste, été soumise à l'autorité judiciaire à propos de la Com- « pagnie de Clermont à Tulle. Elle a été résolue en ce sens par le « Tribunal Civil de la Seine et par la Cour d'appel de Paris. Ces « deux décisions *sont absolument inattaquables*... A peine avons- « nous besoin de faire remarquer, *qu'indépendamment des raisons* « *juridiques, les raisons* économiques les plus graves obligent le gou- « vernement à se montrer rigoureux ».

Tels étaient les écrits, et tel aussi *.devait* être au Conseil d'Etat le langage de M. Alfred Picard. Il ne pouvait pas accepter l'article 4 des Conventions. Il faut avouer que les auteurs de cette Convention (Jonnart, Carbonel et Schneider) avaient une singulière audace pour oser introduire une telle illégalité dans des conventions si merveilleusement étudiées et établies.

Les parts de bénéfices ne pouvaient aller à ceux qui auraient aidé le *Consortium* à triompher des difficultés juridiques et parlementaires. Aussi, M. Alfred Picard s'opposa-t-il à ce qu'une prescription d'ordre public soit ainsi violée. Seul, paraît-il, un *accord entre les deux parties* calma ses suceptibilités et ses scrupules. Est-ce en récompense de ses bons offices que depuis, d'une façon pour le moins imprévue, il est devenu ministre de la Marine?

Le *Gil Blas,* à mots couverts, relate ces faits. L'abonné de *Pages Libres,* avec un évident parti-pris, intervertissant faits et dates, ose écrire que c'est la peur de se voir réclamer des dommages-intérêts qui a fait: « ...traiter, s'humilier, s'avouer « vaincu » le groupe Portalis. Or il sait, mieux que personne, étant bien placé *pour cela,* que c'est le contraire qui se serait produit, si on avait laissé, *librement,* le Conseil d'Etat se prononcer. Il le sait tellement bien que, deux lignes plus bas, il écrit lui-même qu' « intervient, le 9 avril 1908, un *accord inat-*

« *tendu* entre les deux adversaires. » (1) En effet, l'accord était *inattendu* des amis et des ennemis du *consortium Krupp-Schneider!*

Mais qui donc avait obligé, par une pression officieuse, sur le Conseil d'Etat, M. Portalis à accepter cet accord?

C'est encore le maladroit « abonné » de *Pages Libres* qui nous l'apprend — confirmant ainsi ce qui se disait publiquement — en écrivant que (2) : « *M. Clémenceau averti de l'inté-* « *rêt que la Chambre semble (?) témoigner à cette affaire, a* « *repris le dossier en mains et l'étudie. Si, parfois, quelque dif-* « *ficulté l'arrête, il appelle sans doute* (ce sans doute est une « trouvaille merveilleuse en la circonstance) *en consultation* « *son frère Albert, avocat de M. Portalis, ou son frère Paul,* « *ingénieur conseil du Creusot.* » Par là éclate donc au grand jour le rôle joué par la puissance politique, détenue par M. Clémenceau, dans toute cette affaire (3)

Après six années de luttes judiciaires et huit années d'études, le *Consortium* croyait venir à bout de l'affaire de l'*Ouenza*. En fait, celle-ci allait seulement commencer publiquement.

A. Merrheim.

---

(1) *Pages Libres,* N° 425. Page 197.

(2) *Pages Libres.* N° 425. Page 207.

(2) L' « abonné » de *Pages Libres,* ne nous dit pas : 1° que M. Paul Clémenceau, avocat et conseil du Creusot, fut appelé à ces fonctions *précisément au même moment où* son frère M. Albert Clémenceau acceptait de défendre M. Portalis; 2° que celui qui servit de trait d'union entre le groupe Muller-Portalis et le Consortiun Jonnart-Krupp-Schneider, n'est autre que M. Franklin Bouillon, administrateur du *Radical* et de l'*Aurore* et homme de confiance de M. Georges Clémenceau.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation patronale en France [1]

II

LE BATIMENT [2]

V

LE PROGRAMME VILLEMIN

Rendant compte de la visite faite le 4 avril 1908, à MM. Clemenceau et Viviani, par M. Villemin, le « Moniteur de l'Entreprise » écrivait: « *M. Villemin a expliqué que pour lui le lock-out constituait, au moins pour l'industrie du bâtiment, une démarcation très nette entre le passé et l'avenir.* »

Cependant cet avenir n'est pas encore tout prêt, à en croire le même M. Villemin, puisqu'il disait aux délégués ouvriers de la maçonnerie, dans l'entrevue du 10 février 1908:

D'après les études auxquelles nous nous sommes livrés, nous estimons qu'il faudra encore plusieurs années avant qu'un accord définitif puisse exister entre patrons et ouvriers — permettant aux uns et aux autres de trouver leur compte dans ce contrat. La question est de savoir si en attendant cette époque et pendant la période transitoire qui va exister, il est possible de trouver un terrain d'entente.

Evidemment non! M. Villemin savait bien qu'il n'était pas possible de trouver un terrain d'entente, car, pour lui, cette période transitoire c'était le temps nécessaire à la démolition du Syndicat ouvrier, sur les débris duquel seulement peut s'élever l'organisation jaune.

Alors, comme le Syndicat ouvrier n'a pas voulu se suicider par persuasion, M. Villemin espérait l'exécuter grâce à son « Union pour la protection du travail ». Il pensait que ce qui a assez bien réussi à ses confrère en exploitation, les armateurs

(1) Voir les numéros 200, 201, 202, 203 et 204 du *Mouvement Socialiste*, sur la *Métallurgie*.

(2) Voir notre dernier numéro 207.

des ports d'Anvers et de Marseille, lui permettrait l'élevage du noyau jaune, nécessaire à sa combinaison. Mais, justement, ces deux exemples vont permettre de démontrer par des faits ce que nos camarades n'auraient pu qu'entrevoir. M. Villemin sait bien, au reste, qu'il est plus compliqué d'improviser des maçons que de susciter des dockers, et il a prévu le cas où cela demanderait plus de trois ans, où l'on serait obligé d'attendre les générations formées aux écoles qu'il rêve et que nous indique M. Gallotti :

Telle est la première conception à opposer à celle si fausse de pédagogues doctrinaires qui ne connaissent rien des réalités de la vie, et qui basent l'éducation factice des enfants sur cette théorie, que le maître doit s'appliquer non seulement à apprendre à lire et à écrire, mais à penser, à juger, à raisonner, à discuter.

Belle préparation à l'apprentissage, qui exige chez l'enfant l'attention, la soumission, la doctrine indispensable pour apprendre le métier qui le fera vivre et qui voudra se mêler de juger, de raisonner, de discuter tout ce qu'on lui montrera.

Ce sera affaire à lui, lorsqu'il aura dix-huit ans. Mais à dix ans, à douze ans, alors que le cerveau est à peine formé, vouloir apprendre à l'enfant à raisonner, à discuter, c'est vouloir tout simplement lui apprendre à se révolter.

Car si, comme le dit M. Bassinet, sénateur et entrepreneur de maçonnerie, « *l'apprentissage est d'une utilité primordiale pour maintes industries qui n'ont plus et ne peuvent plus avoir d'aussi bons ouvriers que jadis, cette utilité me paraît plus contestable dans l'industrie du bâtiment où, je crois, les ouvriers peuvent se former en commençant à travailler comme garçons et en regardant faire les compagnons avant de le devenir eux-mêmes* ».

Et c'était, au Congrès de Bordeaux, l'avis de MM. les entrepreneurs, puisqu'ils envoyaient promener un des leurs qui prenait la question au sérieux :

J'étais venu, à Bordeaux, dit M. Kula, *sur les conseils de mon collaborateur et ami Soulé, avec l'espoir de trouver chez les entrepreneurs de province, une mentalité différente de celle des entrepreneurs de Paris. Dès la première séance j'ai constaté chez eux la même inconscience des devoirs patronaux les plus élémentaires et les moins contestables, toutes les prétentions, y compris celle de ne jamais délier les cordons de leurs bourses pour servir la cause des intérêts généraux.*

Mais, depuis, tout paraît avoir changé et M. Villemin a inauguré sa campagne par une conférence sur l'apprentissage. C'est

un drapeau commode qui permet de cacher le reste. On connaît sa thèse. Les causes de la décadence de l'apprentissage : le désir du salaire immédiat (est-ce aux confrères de M. Kula d'en parler ?), la spécialisation du travail (qui est-ce qui a créé la spécialisation par le tâcheronnât, M. Villemin ?), le machinisme, le développement de la grande industrie, l'inexécution du contrat d'apprentissage et surtout la loi de 1900 sur la limitation des heures de travail. Les remèdes : Révision des lois du travail (nous avons vu comment), salaire immédiat (mais payable quand l'apprenti aurait satisfait à toutes ses obligations), sanction au contrat d'apprentissage (ça, c'est du Villemin). Il ne peut être question de sanction pénale (évidemment, ce serait trop difficile à faire avaler) ni de sanction civile (où il n'y a rien...) mais de sanction morale : nul ne pourrait se présenter comme ouvrier s'il n'avait le certificat de fin d'apprentissage délivré par le patron. Et M. Villemin d'ajouter, pour se bien faire comprendre : « *Quel bénéfice si nous pouvions intéresser à nos maisons un noyau de jeunes ouvriers dont nous connaîtrions l'origine, et qui seraient attachés à nos maisons, comme l'étaient nos ouvriers de jadis.* »

Comme ce serait facile avec les esclaves que nous auraient préparé les écoles de M. Gallotti, et dont M. Villemin lui-même a tracé le programme de si pittoresque façon : « *Est-ce qu'une jeune fille a besoin de savoir calculer une règle de trois? Est-ce qu'un maçon a besoin de savoir la géographie?* »

Car il est bien entendu que l'apprentissage ne peut se faire à l'école : cela coûterait trop cher. C'est à l'atelier, mais à l'atelier débarrassé de toutes les lois restrictives du travail, dans l'atelier jouissant de la plus grande liberté !

Cependant, il est impossible de laisser à l'initiative privée ou aux Pouvoirs publics l'organisation de l'apprentissage. L'initiative privée ? Personne ou presque ne s'en chargerait. Les Pouvoirs publics ? Ils donneraient probablement cette éducation dont ces messieurs ne veulent plus. Il y a pour cela des organismes tout indiqués : les Chambres de Commerce. Dans chaque branche d'industrie, elles créeraient des sociétés civiles corporatives, qui, sous leur contrôle, détermineraient le nombre d'ouvriers employés dans chaque industrie, l'usure de ce bétail humain et le nombre d'apprentis à former ; elles rédigeraient les contrats d'apprentissage et viseraient les certificats de fin d'apprentissage. Elles détermineraient le nombre d'apprentis à faire dans chaque maison, ou la taxe à payer.

Il est bien entendu que la loi obligerait les réfractaires à se soumettre à cette combinaison, car la loi n'est tyrannique que quand elle gène la liberté de l'exploiteur. Mais si elle codifiait les élucubrations de M. Villemin, elle serait parfaite.

Les potentats capitalistes ayant ainsi organisé à leur guise l'apprentissage, appelleraient à un contrôle, purement honoraire d'ailleurs, les conseils mixtes du travail. Pour le bâtiment, ce conseil serait vraisemblablement celui de l'*Union* composé comme ceux d'Anvers ou de Marseille, de dix patrons et de deux ouvriers choisis parmi le noyau.

Mais, en attendant ces générations atrophiées, M. Villemin espère bien commencer sa besogne de dégradation morale de l'ouvrier par sa fameuse *Union*.

Celle-ci se composera de membres sociétaires cotisants (patrons) et de membres associés non cotisants (ouvriers).

Elle aura pour objet de procurer à ses sociétaires des ouvriers de tout repos et d'assurer à ceux-ci un minimum de travail. Mais pour être admis comme associé, pour faire partie du noyau, il faudra être présenté par son patron et avoir un certificat de sagesse. Moyennant quoi, on sera assuré d'avoir du travail toute l'année. On n'admettra dans ce noyau qu'un nombre restreint d'ouvriers. Ensuite, il y aura les aspirants, qui devront travailler dur pour avoir l'honneur d'être admis... plus tard dans le noyau, mais qu'on embauchera de préférence aux... autres qui formeront le troisième groupe, ceux que l'on n'emploiera que quand l'on ne pourra pas faire autrement. « *C'est le moyen d'éviter, au profit des bons ouvriers, les fréquences du chômage et les irrégularités du travail... L'Union s'efforcera d'améliorer la situation matérielle et morale des ouvriers des entreprises de maçonnerie en... encourageant les idées d'épargne et de prévoyance.* » Elle s'adressera pour cela à la *Mutuelle Parisienne* dont nous avons déjà causé et dont nous connaissons le fonctionnement. Et le *Temps* d'admirer « *l'esprit d'initiative et d'abnégation dont les entrepreneurs ont fait preuve.* »

Mais le but de l'*Union* est surtout *d'aplanir par voie de conciliation et d'arbitrage, tout différend survenu entre les patrons et les ouvriers* à l'aide d'un comité composé de membres élus par les sociétaires (patrons) et par chaque catégorie d'associés (ouvriers du noyau). Ce comité sera composé de deux éléments dans la proportion de celui d'Anvers.

Tout ceci, cependant, n'est que la préface, et c'est chez M.

Yves Guyot que M. Villemin a été chercher les bases de son programme :

Au contrat de travail collectif substitué au contrat individuel, il y a avantage pour le salariant.

1° *Il traite en gros; il ne fait que quelques contrats au lieu d'avoir à les multiplier; il est débarrassé de toutes les préoccupations que lui donnent l'embauchage, la surveillance des ouvriers, leurs conflits et des inquiétudes qu'il éprouve de la possibilité des grèves; il n'a pas plus à s'occuper des salariés, qu'il n'a à s'occuper de l'organisation de telle autre maison industrielle qui lui fournit des matières premières;*

2° *Il a une garantie qui lui manque pour le délai d'exécution du travail et contre les malfaçons.*

Pour arriver à ce résultat de quoi s'agit-il? Simplement de transformer le louage de service en louage d'ouvrage.

Et M. Villemin ajoute :

Cette conclusion se complète par d'autres qui, en résumé, sont les suivantes:

Transformation des sociétés de combat à caractère indéterminé, en sociétés commerciales ayant le gain pour objet;

Organisation du travail aux pièces en gros par la généralisation du marchandage *contracté par des sociétés anonymes de travail à capital variable.*

Une des principales revendications des ouvriers du bâtiment étant la suppression du tâcheronnat, ils atteindraient sans peine ce résultat en s'associant, puisqu'ils pourraient, en traitant directement avec les patrons, se substituer aux tâcherons et, par conséquent, profiter des bénéfices réalisés par ceux-ci.

Ils seraient des producteurs ayant la personnalité légale que donne la loi de 1867; ils seraient les fournisseurs au même titre que ceux qui vendent une matière première quelconque.

Les sociétés ainsi constituées auraient bien vite une clientèle qui assurerait le travail du lendemain, car elles pourraient traiter à l'année sur des prix discutés librement. Chacun trouverait des avantages, les uns dans une rémunération en rapport avec l'œuvre entreprise; les autres dans la sécurité que donne toute affaire contractée avec une contre-partie sérieuse, ayant de la surface et pouvant encourir les responsabilités résultant de son fait.

Sans doute, tout conflit ne disparaîtrait pas entre les vendeurs et les acheteurs de main-d'œuvre, mais les conflits seraient placés sur un terrain moins brûlant.

De société ouvrière ainsi constituée, nous avons un exemple organisé par M. Villemin, c'est l'*Association professionnelle des Ouvriers Briquetiers du XVI^e^ arrondissement,* avec laquelle nos camarades du Syndicat des Briquetiers ont déjà eu à faire et qu'ils ont dû mettre à l'index.

Leurs Statuts disent :

En principe tout le travail traité par la Société doit être réservé à ses membres; toutefois il est loisible au Conseil d'Administration, si leur nombre était insuffisant, de s'adresser à des ouvriers non adhérents... Tous les sociétaires travaillant pour le compte de la Société sont payés suivant un tarif unique qui est fixé à un franc l'heure, avec facilité pour le Conseil d'administration de le modifier soit en plus, soit en moins... *Le salaire des ouvriers non sociétaires est fixé par le Conseil d'Administration en tenant compte de leur capacité, mais sans pouvoir jamais être inférieur au prix de série...*

Les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et charges sociales, de tous amortissements, constituent les bénéfices nets. Dans ces charges est compris l'intérêt de 5 o/o à servir aux actionnaires... Ces bénéfices nets seront répartis de la manière suivante : 5 o/o pour constiuer le fonds de réserve prescrit par la loi, 20 o/o pour constituer un fonds de prévoyance, 75 o/o seront distribués aux actionnaires.

Quelques années de fonctionnement de l'*Union* ayant bien assoupli les caractères, la solidarité ouvrière brisée, M. Villemin constituerait avec le noyau, préalablement constitué en « *catégories d'associés correspondant à chacune des professions de l'entreprise* » toute une série d'associations professionnelles d'ouvriers spécialistes. Ceux-ci traiteraient avec les patrons, et seraient de véritables tâcherons, exploitant leurs anciens camarades de misère et se partageant les bénéfices dans la proportion prévue aux Statuts de l'Association des Briquetiers. Les Conseils d'Administration de ces Associations rémunérant, en tenant compte de la capacité, on voit poindre toute une échelle de salaires absolument fantaisiste.

Ces Associations devraient assurer elles-mêmes leurs associés et leurs auxiliaires. Elles devraient prendre elles-mêmes toutes les dispositions relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la durée du travail, etc. Elles retireraient au patronat tous les aléas de l'entreprise, ne lui en laissant plus que les bénéfices.

Cependant ces Associations ne traiteraient pas avec les patrons individuellement, mais avec l'Association professionnelle des Entrepreneurs de Maçonnerie de la Ville de Paris et du département de la Seine. En effet, celle-ci centraliserait tous les marchés de travaux, de fournitures, de main-d'œuvre. Elle arrêterait les chiffres des affaires à exécuter par chacun de ses associés. Elle fixerait le chiffre des rabais. Elle contrôlerait l'escompte du papier de commerce. Et cette « *Association nous permettra de faire que nos rapports confraternels seront fondus dans une œuvre commune; ce jour-là nous dirons à nos clients: Vous devez nous payer comme nous payons nous-même.* »

Cette Association aurait vite réduit à merci les entrepreneurs qui ne seraient pas dans son sein. Quant aux autres, n'ayant plus le souci du rabais et de la concurrence, n'ayant même plus la peine de faire calculer les devis, sachant à quelques centimes près le montant de leurs dépenses, fournitures et main-d'œuvre, ils ne seraient plus que des banquiers, assurés de toucher les bénéfices sans aucun risque. Pour augmenter encore leurs revenus, ils en viendraient bientôt à supprimer leurs derniers frais généraux et à n'être plus que de simples actionnaires, de purs parasites.

Que le trust de M. Villemin réussisse au point de vue commercial, c'est possible et même certain : l'évolution est dans ce sens. Que des contrats collectifs s'établissent entre ce trust et les travailleurs de la maçonnerie, c'est encore possible, mais sûrement pas dans le sens où le voudrait M. Villemin : ce serait contraire à l'évolution.

Pour M. Villemin, le salaire ne doit pas être calculé sur les besoins du salarié, il ne doit pas même découler de l'effort fourni, mais de la valeur marchande de cet effort, c'est-à-dire de quelque chose d'absolument instable et variable suivant les lois de l'offre et de la demande.

VI

LE TRUST

M. Villemin condamnant la loi de 1884, comme une erreur économique, et lui préférant la loi de 1867, plus souple pour les appétits financiers, prêchait d'exemple.

Avec une bande de gros entrepreneurs de maçonnerie, il crée l'*Association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie de*

Paris et du département de la Seine, société anonyme à personnel et capital variable. Elle a pour but, disent ses statuts, l'*acquisition à meilleur compte des matériaux de construction et la diminution des frais généraux,* la diminution des rabais et aussi la suppression de la concurrence. Pour arriver à ce but, l'association *établit le montant des travaux exécutés par chacun de ses adhérents à Paris et dans le département de la Seine au cours de l'exercice et fixe les redevances qui lui sont dues sur ces travaux.* Elle établit des sanctions contre les associés manquant à quelque stipulation du contrat. Bref, cette association a toutes les caractéristiques d'un trust.

Et, méthodiquement, celui-ci s'organise.

D'abord, il tente de détruire le syndicat ouvrier pour obtenir la baisse de la main-d'œuvre. Il cherche à couler les petits entrepreneurs, qui ne sont point au nombre de ses adhérents, en créant une hausse artificielle des matériaux, en obligeant les fournisseurs qui veulent avoir sa clientèle (ses adhérents exécutent déjà la plus grande partie des travaux de la région) à augmenter leurs prix de 20 o/o pour ceux qui ne passent pas les commandes par son entremise.

Puis, pour frapper un grand coup, il médite un lock-out. Pour cela, il crée un état de crise artificielle, raréfiant les travaux en semant la panique chez les architectes et les propriétaires, refusant de traiter à prix ferme et à délai donné. Ayant détruit la concurrence, par la hausse des matériaux, il ne craint pas celle-ci, qui d'ailleurs ne possède pas les capitaux suffisants. Il affame ainsi pendant plus de six mois les ouvriers et même le petit patronat, par les frais généraux, qui écrasent rapidement celui-ci, lorsqu'il n'a pas de travaux. Il se sert de la chambre syndicale, dont ses directeurs sont en même les dirigeants, pour obliger ce petit patronat à subir une discipline sévère, en menaçant ceux qui veulent résister de racheter leurs valeurs en circulation pour les assommer d'un seul coup.

Le lock-out officiel raté, il continue à entretenir artificiellement cet état de crise. Il tente par sa fameuse *Union,* de désagréger la solidarité ouvrière, en refusant systématiquement du travail aux ouvriers qui ne sont point porteurs de la carte blanche à bande verte. Il s'en va aux quatre coins de la France tenter le recrutement des ouvriers, qu'il trompe sciemment en leur disant qu'il n'y a pas assez de bras à Paris, et grossit ainsi le nombre de chomeurs parisiens.

Il tente la constitution de sociétés de marchandeurs et, à l'As-

sociation des briquetiers du XVI[e], il joint celle des platriers du XIV[e].

En même temps, il pense à développer l'emploi du machinisme dans son industrie. Il met au concours la construction de véhicules automobiles pour le transport des matériaux. Il organise un chantier de taille de pierre qui centralisera le travail des adhérents.

Installé à proximité d'une voie ferrée, avec des débiteuses mécaniques, il espère obtenir un bénéfice d'au moins 13.70 o/o. Sans compter la diminution du coulage par le choix plus important de pierre, ni du *bénéfice à réaliser en diminuant le nombre des appareilleurs,* ni de l'utilisation des déchets pour la fabrication du sable-mortier ou des comprimés, ce qui porterait le bénéfice à 18 o/o.

Créé depuis à peine 2 ans, le trust se développe et réalise très rapidement le programme tracé par M. Villemin. Il centralise les affaires, et a son bureau central de métré, réduisant ainsi dans de fortes proportions le travail des métreurs. Au congrès international, il fait adopter le principe des bureaux régionaux de métré, ce qui jettera encore sur le pavé un grand nombre de chomeurs. Il réclame l'institution du concours dans l'adjudication publique, ce qui ne permettra qu'aux gros capitalistes trustifiés de prendre part à ces concours et de s'assurer ainsi le monopole de ces travaux.

Il songe aussi, maintenant, à s'assurer au sein du parlement une représentation qui lui permettrait, comme les autres industries, de se tailler sa part dans le budget, et de défendre ses intérêts particuliers: d'avoir son morceau de la curée. A cet effet, a été constitué un groupe parlementaire du bâtiment et des travaux publics.

VII

L'AVENIR

La maçonnerie ouvre la voie. Mais il est bien certain que les autres corporations vont suivre. Il est même probable que la tendance à l'entreprise générale va se généraliser de plus en plus.

Puis, déjà, on voit poindre le jour où les architectes, jadis les maîtres de l'œuvre, cesseront d'être indépendants et deviendront, eux aussi les salariés du trust. Quelques-uns, parmi ceux-ci entrevoient confusément le danger. Les sociétés d'architectes s'émeuvent et songent aux moyens à employer pour combattre les méfaits du trust.

Si parmi les architectes, quelques rares amoureux de leur art, et pas encore tombés au rang de spéculateurs, ont vu s'élargir le fossé, au fur et à mesure que l'entrepreneur cessait d'être un professionnel pour devenir un capitaliste, à qui tout du métier indiffère, hors le bénéfice, la plupart, se considérant d'une race différente du manuel, s'en vont à l'abime sans s'en apercevoir. Ils n'ouvriront les yeux, que quand à leur tour, ils seront tombés, eux aussi, dans l'enfer du salariat. D'ici là, ils confectionneront beaucoup de cautères pour les jambes de bois, à moins qu'ils n'estiment qu'après eux..... le déluge.

Ainsi, si le bâtiment est resté une des dernières industries à l'abri des méfaits du gros capitalisme, il marche maintenant très rapidement dans cette voie.

Mais par la compétence technique qu'il exige toujours de son personnel, ouvrier et employé, il va développer très intensément à côté du prolétariat manuel, un prolétariat intellectuel, tous deux d'une grande valeur professionnelle, qui seront parmi les meilleurs éléments révolutionnaires et se rejoindront bientôt au sein de la fédération ouvrière du bâtiment. En prolétarisant ainsi tous ces éléments, le trust leur aura démonté l'équivalence des fonctions, et il aura dressé contre lui, une armée magnifiquement disciplinée, avec des cadres tout prêts à reprendre la direction de l'organisme industriel perfectionné que lui aura préparé le trust.

A. Picart.

L'Organisation ouvrière en France [1]

VII

Le Syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer
DE FRANCE ET DES COLONIES

(SUITE) [2]

5e *Congrès 1894.* — Il eut lieu à Paris, les 24, 25, 26 et 27 mai 1894. Quatre-vingt-dix sections y furent représentées par soixante-dix-huit délégués. Le rapport du conseil d'administration annonçait cent quinze sections adhérentes avec un total de 54.483 syndiqués. Il attira spécialement l'attention des congressistes sur l'irrégularité avec laquelle rentraient les cotisations. Certains crurent en voir la cause dans l'exagération des revendications formulées, en 1893, dans une petite brochure de 14 pages que la Chambre syndicale fit parvenir à chaque directeur de compagnie. Cette petite brochure n'était pourtant pas bien méchante. De crainte de troubler la quiétude de Messieurs les actionnaires, on y avait inséré un ordre du jour voté à l'issue du 4e Congrès, disant que la Chambre syndicale recherchait l'entente et la conciliation et que les employés de chemins de fer étaient tout imprégnés d'idées patriotiques. Les exploités proposant un traité, consolidant leur misère, à leurs exploiteurs! Des volés proposant le sacrifice de leur existence pour défendre, le cas échéant, le fruit des rapines de leurs propres voleurs! Le cinquième Congrès, constatant le résultat négatif des nombreuses démarches faites dans l'année par le conseil syndical, décida de nommer une commission pour se rendre encore une fois aux sièges des diverses compa-

---

(1) Voir les articles précédents : I. *La Fédération des Cuirs et Peaux*, par V. GRIFFUELHES, dans notre n° 200; II. *La Fédération des Mouleurs*, par R. LENOIR, dans notre n° 202; III. *La Fédération des Mineurs*, par G. DUMOULIN, dans notre n° 203; IV. *La Fédération des Travailleurs agricoles*, par Paul ADER, dans notre n° 203; V. *La Fédération des Mineurs et la C. G. T.*, par G. DUMOULIN, dans notre n° 204; VI. *La Fédération des Bûcherons*, par J. BORNET, dans notre n° 205.

(2) Voir notre dernier numéro.

gnies. Cette commission revint devant le congrès. Les compagnies promettaient d'étudier les revendications. La conclusion de ce peu satisfaisant résultat fut... le maintien des desiderata formulés en 1893, ainsi que de l'imperturbabilité des sentiments d'antan .

Les appointements du secrétaire général Guérard furent ensuite l'objet d'un gros débat, qui aboutit à l'adoption d'une proposition émanant de l'intéressé même.

La Chambre syndicale se fit représenter par un délégué au congrès national des syndicats qui eut lieu à Nantes, du 17 au 22 septembre 1894, avec mandat de préconiser la recherche des moyens les plus efficaces pour faire aboutir la grève générale.

Du 3 au 6 octobre de la même année, eut lieu à Paris le deuxième congrès international des travailleurs des voies ferrées, organisé par les cheminots français. La Chambre syndicale envoya une délégation au Palais-Bourbon, trouver les députés qui s'étaient engagés à défendre ses revendications, le 27 octobre. Le secrétaire général exposa les plaintes des travailleurs des chemins de fer: réformes ajournées depuis vingt ans par le parlement, circulaires ministérielles violées, etc.... « Voilà la cause, dit-il, que certains employés professent des idées avancées, qu'on exploite ensuite contre la corporation. Nous avons sans cesse affirmé notre intention de n'avoir recours à la grève, que si tous les autres moyens échouaient pour obtenir satisfaction. »

Les députés décidèrent de former un bureau dont la constitution parut dans *Le Réveil des Travailleurs de la voie ferrée*, le 5 novembre 1894: MM. Berteaux, président, Jaurès et Raiberti, assesseurs, Castelin et Rabier, secrétaire.

Une interpellation de M. Castelin, quelque temps après, aboutit au vote d'un ordre du jour invitant le gouvernement à user de fermeté pour garantir les droits et les intérêts de l'Etat.

Un délégué de la Chambre syndicale fut reçu, le 7 décembre, par M. Barthou, ministre des travaux publics, pour réclamer des réformes attendues surtout du personnel du réseau Etat. Le ministre lui parla de la grève générale. Le *Réveil des Travailleurs de la voie ferrée* du 2 décembre 1894, rendit compte de cet entretien en ces termes: « Le délégué lui a fait remarquer que rien dans nos congrès n'indique que nous organisons une grève générale, et que, dans nos statuts, il est bien indiqué *comme garantie*, que la grève ne pourrait être décidée que par

la majorité des trois-quarts des voix représentées. Le Ministre reconnaît que nous avions le droit de mettre cette clause dans nos statuts, puisque nous avons le droit de faire grève, mais que, si nous usions de ce droit, il y aurait à craindre que l'étranger en profitât pour envahir le territoire. Le délégué répondit que les employés de chemins de fer considéraient comme une injure que l'on puisse un seul instant supposer qu'ils puissent, dans une telle éventualité, ne pas reprendre immédiatement leur poste sans condition. » Voilà du patriotisme ou je ne m'y connais pas! M. Barthou et ses amis eussent eu grand tort de se gêner le moindrement devant de semblables déclarations. Cela dépassait les limites de la compréhension; c'est pourquoi le gouvernement ne crut pas ces assurances sincères; aussi M. Merlin et 64 de ses collègues saisirent le Sénat d'une proposition, et le 24 mars 1895, M. Trarieux, ministre de la justice, déposait un projet de loi, *retirant aux Travailleurs des chemins de fer le droit de grève.*

Devant ces menaces, quelques militants de la Chambre syndicale des chemins de fer firent appel à l'intervention solidaire des autres corporations pour empêcher qu'on portât atteinte à la loi de 1884.

6e Congrès, 1895. — Du 25 au 28 avril 1895, 103 délégués représentant 117 sections se réunirent à Paris à l'occasion du sixième congrès national des chemins de fer. La Chambre syndicale comptait alors 66.932 syndiqués, répartis en 166 sections. Le rapport du conseil disait que les adhésions n'avaient pas atteint le chiffre qu'il avait escompté, et que les cotisations n'avaient été versées que dans la proportion des deux cinquièmes du nombre qu'il aurait dû recevoir durant l'année 1894.

Sur l'intervention du parquet qui avait mis la Chambre syndicale en demeure de modifier ses statuts, en retirant l'autonomie à ses sections, l'organisation esquiva cet inconvénient, en prenant le 26 avril, le nom de *Syndicat national des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies.* Dans ce congrès, il fut convenu qu'on maintiendrait intact le cahier de revendications élaboré en 1893. Une délégation alla le soumettre au Ministre des travaux publics, en même temps que protester contre le projet de loi tendant à retirer le droit de grève au personnel des chemins de fer.

Il y eut une séance à huis clos pour prendre des résolutions en vue des éventualités qui eussent pu se produire.

Le Syndicat continua ensuite sa campagne contre ce projet de loi. Guérard, délégué du Syndicat national au 13e congrès de *l'Union fédérative du Centre* (P. O. S. R.), prononça, le 23 juin, un discours où il examina les moyens d'action de la corporation, dans le cas où le projet Merlin-Trarieux viendrait à être voté. Il dit que le principe de la grève générale ayant été examiné et adopté, il y avait lieu de le mettre en pratique pour voir si elle était réalisable. Il fit appel à la solidarité des autres corporations, en affirmant qu'elles pouvaient de leur côté compter sur les cheminots.

Le *3e Congrès international des travailleurs des chemins de fer eut lieu à Milan,* du 29 au 31 août 1895. Le Syndicat national s'y fit représenter.

La grève des verriers de Carmaux, qui agita fortement la classe ouvrière, fut soutenue activement par les employés de chemins de fer.

Le 10 décembre 1895, paraissaient des décrets plaçant le réseau de l'Etat sous l'autorité directe du ministre des travaux publics. Un congrès de réseau eut lieu à Paris, au siège du syndicat, le 23 janvier 1896, à la suite duquel une délégation conduite par M. Berteaux et 5 autres députés, alla trouver le ministre. Le projet du gouvernement contre le droit de grève fut retiré le 30 janvier 1895, mais celui de M. Trarieux restait. Les 3, 4 et 14 février, il fut discuté par le Sénat. La Chambre refusa de le discuter, devant l'agitation qu'il avait provoquée dans les syndicats.

Vers la même époque, la Bourse du Travail de Paris fut réouverte. Un referendum organisé auprès des groupes pour savoir si le siège devait y être rétabli, se prononça par la négative, dans la proportion de 56 contre 6, sur 62 votants.

Le 27 avril 1896, le *Réveil des travailleurs des chemins de fer* annonçait que, comme suite à la délégation auprès du ministre à l'occasion du congrès de l'Etat, le syndicat obtenait : 15 jours de congé annuel payés et la solde entière pendant les quatre premiers mois de maladie pour les agents non classés ou non commissionnés de ce réseau. Un ordre général parut en outre le 28, réglementant l'avancement, conformément aux promesses faites par le ministre aux délégations du syndicat.

7e Congrès, 1896. — Il eut lieu à Paris, du 4 au 7 juin 1896. Le rapport du Conseil d'administration disait que les adhésions avaient encore été moins nombreuses que les années pré-

cédentes. Il en attribuait la cause à un relâchement de la propagande. 172 sections, 73.233 membres inscrits, telle était la force numérique constatée au 31 décembre 1895. L'article 21 des statuts relatifs à la grève fut ainsi modifié:

La grève générale ne pourra être déclarée que dans les conditions suivantes: 1° être proposée par seize membres au moins du conseil d'administration; 2° la proposition du conseil devra réunir au moins vingt suffrages d'un comité de vingt-cinq membres nommé chaque année par le congrès, à raison de trois membres par chacune des grandes compagnies, et deux membres par les compagnies secondaires. Pour ce comité, le vote par correspondance est admis.

Le programme revendicatif de 1893 fut encore maintenu, en invitant cependant les groupes à indiquer les points sur lesquels ils consentiraient à transiger en cas de discussion avec les compagnies. On décida l'adhésion du Syndicat à la *Confédération Générale du Travail*. Le Congrès ne voulut pas recommencer les démarches faites les années précédentes auprès des compagnies, toujours sans résultat, mais il envoya une délégation au Ministère trouver le Directeur du réseau de l'Etat, qui promit l'application progressive des réformes demandées: commissionnement, retraites, augmentations, etc. Dans le courant de l'année 1896, le Syndicat national se fit représenter au *Congrès international socialiste*, qui eut lieu, à Londres, du 27 juillet au 2 août, et au Congrès du Parti ouvrier socialiste révolutionaire, les 24 et 25 septembre.

Les chauffeurs du réseau de l'Etat obtinrent quelques améliorations dans le calcul des primes et des minutes gagnées par l'intermédiaire du Syndicat.

Les 29 et 30 janvier 1897, eut lieu un nouveau Congrès des employés de l'Etat, où fut adoptée la résolution suivante:

Les travailleurs des chemins de fer de l'Etat, voulant rester dans le droit commun, affirment hautement leur qualité de travailleurs et ne veulent, sous aucun prétexte, être assimilés, en quoi que ce soit, au fonctionnarisme.

Le caractère de permanence pris par le groupe syndical de l'Etat, notamment dans l'organisation de ce dernier Congrès, alarma le Conseil d'administration du Syndicat national, qui y délégua deux de ses membres pour prévenir une scission éventuelle; mais le Congrès fut unanime à repousser toute idée de séparation.

A la suite du 7e Congrès, une campagne fut engagée sur le réseau de l'Ouest pour empêcher l'homologation par le ministre d'un nouveau réglement de caisse de retraite, que cette Compagnie voulait appliquer à partir du 1er juillet 1896. Un Congrès du réseau eut lieu le 31 mars 1897. Il élabora un projet de conciliation qu'une délégation voulut soumettre au Ministre, mais elle ne fut pas reçue.

Le Syndicat obtint, le 31 décembre 1896, la disparition de la masse d'habillement sur le réseau P.-L.-M.

8e Congrès. 1897 — Cent six groupes se firent représenter à ce Congrès, qui se tint à Paris du 1er au 4 avril 1897, par 89 délégués. Le rapport du Conseil avouait 77.964 inscrits, chiffre non vérifié. Au sujet des revendications, on adopta les mêmes résolutions que dans les Congrès précédents. Il fut convenu qu'on n'enverrait pas de délégations auprès des Compagnies; mais, par contre, en en envoya auprès du groupe des députés défenseurs et auprès de M. Turrel, Ministre des Travaux publics, qui, d'ailleurs, refusa l'entrevue. Le Congrès s'occupa, ensuite, des élections qui allaient battre leur plein, l'année suivante. Il fut convenu qu'on changerait de députés. On remiserait les vieux qui n'avaient rien rapporté, pour essayer d'en avoir de nouveaux. Pour combattre le retard dans le versement des cotisations, on prit la résolution de refuser le concours du Syndicat à quiconque n'aurait pas sa carte à jour, quand il viendrait le solliciter.

Sur une démarche du Conseil syndical auprès du Ministre des Travaux publics, le 8 juin 1897, il fut convenu que des entrevues périodiques auraient lieu entre le Syndicat national et l'Administration des chemins de fer de l'Etat, en vue de liquider progressivement les réclamations du personnel de ce réseau. Le 14 décembre, M. Berteaux, président du groupe de défense parlementaire, se fit l'écho des nombreuses plaintes des cheminots, mais la Chambre des députés passa outre et approuva le gouvernement et les compagnies.

Le Syndicat commença alors une campagne en vue de faire aboutir les dispositions favorables aux agents des trains, chauffeurs, mécaniciens, etc., contenues dans un projet de loi déposé par M. Descubes, député, le 28 juillet 1894, rapporté par lui le 21 décembre 1895.

La *Fédération générale des mécaniciens chauffeurs,* s'empressa de contrecarrer l'action du Syndicat national, en procla-

mant qu'il demandait trop d'avantages pour obtenir quelque chose. C'est là le rôle que jouent ces groupements de dissidents jaunes, comme si les compagnies exploiteuses oubliaient de le jouer elles-mêmes !

Nous arrivons maintenant à la fameuse loi Berteaux-Rabier-Jaurès, qui a servi de tremplin à deux générations de parlementaires, sans compter celles qui, avec un peu de tact, pourront encore en user, car malheureusement cette histoire prend toujours. Le projet fut déposé, le 30 novembre, sur le bureau de la Chambre. Le Syndicat national avait cru bon d'abandonner son programme maximum, élaboré dans ses Congrès pour participer à sa rédaction. Voici en quels termes il s'en excusait auprès de ses mandants, dans *Le Réveil des travailleurs de la voie ferrée,* du 9 août 1897 : « Nos amis pourront peut-être nous reprocher de ne pas avoir profité de cette occasion pour affirmer intégralement notre programme : ils pourront aussi regretter que nous n'ayons pas fait un projet concernant tous les employés de chemins de fer sans exception. Mais nous répétons que nous avons agi ainsi parce que nous voulions obtenir immédiatement des réformes, nous réservant d'ailleurs d'intervenir à nouveau pour les compléter. »

Le 17 décembre 1897, la Chambre des députés discuta la proposition Descubes et un projet du Ministre des Travaux publics. Elle adopta la proposition de loi Berteaux-Rabier-Jaurès, qui disait en substance :

Art. 4. — La journée de travail des agents des trains serait de dix heures sur vingt-quatre ; repos ininterrompu d'au moins dix heures après chaque période de travail ; repos de vingt-quatre heures consécutives tous les dix jours et quinze jours de congé par an.

Art. 5. — Le droit à la retraite, pour les agents des chemins de fer, est déterminé ainsi qu'il suit : Quels que soient l'âge et la durée des services, les agents que des blessures ou des infirmités prématurées mettraient hors d'état de continuer à travailler, recevront une pension de retraite proportionnelle.

Après dix années de services, la retraite proportionnelle sera acquise aux agents congédiés pour quelque cause que ce soit, sauf le cas d'indélicatesse. Après quelques années de services, la retraite proportionnelle sera de droit pour tout agent qui en fera la demande. Après vingt années de services, tout agent sera admis à faire valoir ses droits à la retraite, quel que soit son âge. Le droit à la retraite courra du jour où les agents rempliront les fonctions, à charge par eux de verser à la Caisse des retraites à partir de ce jour-là.

Art. 6. — Les agents des services des trains, punis de peines dis-

ciplinaires, ne pourront, dans aucun cas, être frappés d'amendes ou de retenues sur leurs salaires ou sur leur primes.

La Chambre transmit cette proposition au Sénat, le 2 décembre 1897.

Un jugement pour diffamation frappa *Le Réveil des Travailleurs de la voie ferrée* d'une forte amende, et il cessa de paraître le 28 février 1898. *La Tribune de la voie ferrée* le remplaça le 7 mars, et elle paraît une fois par semaine depuis.

L'homologation du règlement sur la caisse des retraites, rédigé par la Compagnie de l'Ouest, n'était pas encore faite. Le deuxième Congrès régional du réseau eut lieu à la Bourse du Travail de Rouen, le 15 mars. Dix-huit groupes y furent représentés par douze délégués. Le Congrès adopta les résolutions votées antérieurement par le Syndicat, au sujet de la Caisse des retraites.

(A suivre). Alexandre Le Guennic.

LES SYNDICATS OUVRIERS

La troisième Conférence des Bourses du Travail

Les questions à l'ordre du jour de la troisième Conférence que la *Section des Bourses du Travail* tint à Marseille, après le congrès corporatif, étaient au nombre de trois :

1. Perfectionnement du Viaticum des Bourses;
2. Ecoles syndicales et Adaptation de l'enseignement aux besoins de la classe ouvrière;
3. Achat par les Bourses du Travail du matériel pour les Soupes communistes.

Si animée qu'ait pu être la discussion de cet ordre du jour, il était difficile qu'un résultat définitif fût obtenu. Aussi, le Viaticum ne fut point perfectionné; les Ecoles syndicales ne furent point définies par des décisions précises, et l'achat d'un matériel nécessaire aux besoins matériels des grèves, où s'organisent les soupes communistes, fut laissé à l'initiative et à la bonne fortune des organisations intéressées.

Ce résultat n'est évidemment pas suffisant. C'est pourquoi la seule décision valable est celle qui remit à une Conférence ultérieure la solution des questions non tranchées.

C'est pourtant au nombre de 107, sur 138 adhérentes, que les Unions locales ou départementales se firent représenter à cette Conférence.

Par une pensée de solidarité pour les militants détenus à Corbeil, la Conférence débuta en adoptant l'engagement et l'ordre du jour suivants :

Les Bourses et Unions réunies dans la Conférence tenue à l'issue du Congrès de Marseille, prennent l'engagement réciproque de préparer les esprits, chacune dans leur milieu, en vue d'un mouvement d'ensemble devenu nécessaire au cas où les militants de la Confédération seraient maintenus dans les prisons gouvernementales.

Avant de commencer ses travaux, la Conférence des Bourses du Travail affirme sa chaleureuse sympathie pour Georges Yvetot, le vaillant secrétaire de la Section confédérale des Bourses ; pour Pou-

get, Griffuelhes et les autres emprisonnés de Corbeil, ainsi que pour tous ceux que notre gouvernement tsariste a fait arrêter préventivement, poursuivre et condamner pour délit d'opinion.

On examine ensuite les divers points à l'ordre du jour.

1° Perfectionnement du Viaticum

Le délégué de Narbonne donne lecture d'un rapport sur la question. Il demande des modifications pratiques pour le meilleur fonctionnement du Viaticum. Elles se résument ainsi :

1. Stricte obligation pour les Bourses et les Syndicats de respecter les formalités prescrites pour la délivrance des livrets de viaticum ;

2. Indications à donner aux Syndicats isolés, non adhérents à une Bourse du Travail, mais fédérés, pour l'obtention du livret du Viaticum pour leurs syndiqués. Confection d'un répertoire exact.

3. Exiger trois mois de présence pour avoir droit au Viaticum.

4. Charge par le syndiqué de se procurer un deuxième ou troisième livret.

5. Mesures à prendre pour le Viaticum des étrangers. Création d'un label et d'un répertoire international.

Un délégué fait observer que très peu de voyageurs sont munis d'un livret, ce qui rend difficile la distribution normale des secours. C'est le résultat de négligences qu'il faut faire cesser, dit un autre. Un troisième voudrait que les secours soient centralisés, puis répartis proportionnellement aux charges de chaque Bourse du Travail.

Le délégué de l'Union des Syndicats de la Seine donne lecture de son rapport. Ce rapport tend à établir une cotisation mensuelle de 0 fr. 01 par membre à leur B. du T. ou Union. Pour participer aux avantages du Viaticum, il faudrait être syndiqué depuis six mois et au pair de ses cotisations. Les secours n'excèderaient pas 30 francs versés en dix fois pour une période d'un an. D'autres détails encore complètent ce projet sur lequel le délégué fournit des explications orales.

Le délégué de Cette déclare qu'on secourt à Cette les étrangers comme les français.

Le délégué de Nîmes voudrait une réglementation affichée dans chaque B. du T. pour éviter bien des contestations de la part des voyageurs.

Le délégué de Seine-et-Oise appuie la proposition de celui de la Seine et préconise le timbre confédéral.

Au nom de la Meurthe-et-Moselle, son délégué appuie également le projet de la Seine. Celui de l'Isère en fait autant.

Puis la discussion s'élargit. C'est le principe de l'origine du Viaticum qui revient dans la discussion. Une fois de plus, on se demande s'il sera facultatif ou obligatoire. On oublie par moments le perfectionnement, qui est seul en question.

Le délégué de Lyon déclare inacceptable, parce qu'inapplicable, le système de la Seine. Il dit que si Lyon acceptait la proposition de Paris, ce serait rejeter encore les syndicats lyonnais dans le subventionnisme.

Le délégué de Reims, qui constate l'écart de la discussion, veut la ramener à l'ordre du jour : le perfectionnement du Viaticum et non son principe obligatoire ou facultatif. Selon lui, le Viaticum ne peut être établi que par les Fédérations, et les B. du T. feraient office de trésoriers.

Toulouse compte sur une solution par la Conférence prochaine, après que les B. du T. auront pu étudier les rapports présentés à cette heure.

Le délégué de Cherbourg voudrait qu'on se prononçât sur le projet de la Seine, qui est une amélioration.

Le délégué d'Orléans n'est pas de cet avis. Il remet aux soins du Comité des Bourses la tâche de rechercher combien il y a de voyageurs à secourir par an et le nombre de syndiqués.

Le délégué de l'Ain et du Jura estime que l'étude du Viaticum n'est plus à faire. Il y a des sanctions à prendre non plus pour le fonctionnement, mais pour le perfectionnement du Viaticum des Bourses. La Section des Bourses devrait centraliser les fonds nécessaires au service du Viaticum obligatoire et s'en assurer le remboursement par les Fédérations.

Le délégué de Perpignan voudrait que soient établies des relations avec les organisations syndicales des pays voisins pour la réciprocité.

Le délégué de Brive voudrait qu'un secours minimum fût versé par chaque B. du T., et le Viaticum resterait leur œuvre, sans entraîner la centralisation par la Section des Bourses.

Le délégué d'Angers voudrait qu'on cessât cette discussion, et il dit le moyen employé à Angers pour obtenir des fonds de secours de route : c'est le produit de tombolas organisées à cet effet. Néanmoins il se rallie à la proposition de la Seine.

Le délégué de Poitiers dépose un rapport sur la question et demande le renvoi de la question à la Conférence décidée par le Congrès.

Le délégué de Dijon se rallie à cette proposition, ainsi que celui de Nimes.

Le délégué de Lorient dit que sa Bourse du Travail ne peut accepter le système obligatoire, qui l'imposerait trop lourdement.

Le délégué d'Alger dit pourquoi il est pour le système facultatif.

En maintenant les conclusions de son rapport, le délégué de l'Union des Syndicats de la Seine accepte le renvoi proposé par plusieurs délégués. Il proclame la cotisation obligatoire, le seul moyen de se dégager du subventionnisme si dangereux à l'organisation syndicale. Puis, il fait observer que l'Union des Syndicats de la Seine verse indûment des secours qui la grèvent fortement sur la présentation de livrets politiques à des camarades étrangers. Il compte qu'il y aura moyen de remédier à ces cas fréquents.

La séance se termine sans que la question soit solutionnée.

On commence la séance de l'après-midi par la suite de la discussion.

Le président de séance fait remarquer aux délégués que la séance du matin fut presque entièrement employée à discuter si l'on doit ou non renvoyer la question du viaticum à la conférence extraordinaire. Il fait observer que chaque délégué risque de se faire poser cette question à son tour auprès de ses mandants: Qu'avez-vous fait à la Conférence de Marseille?

Au nom des Bourses qu'il représente, Garnery déclare que la présente Conférence doit solutionner la question et non la renvoyer à une autre Conférence, pour laquelle est déjà tracée une tâche suffisante.

Après quelques récriminations personnelles, Niel, en un long discours, développe ses idées sur le viaticum. Il démontre quels sont les avantages du viaticum facultatif, dont il est partisan. Il est d'avis qu'on apporte toutes les améliorations possibles au système actuel, qui fonctionne, dit-il, à la satisfaction de tous les trimardeurs. Il craint qu'autrement l'on prenne un engagement qu'on ne serait pas sûr de tenir. Selon lui, le viaticum facultatif obvie pour le moment à tous les inconvénients. Il admettrait enfin, comme le préconise le délégué de la B. du T. de Reims, que les Bourses du Travail deviennent en quelque sorte les « fourriers » des viaticums des Fédérations. Cependant, il fait remarquer que bien rares sont encore les Fédérations ayant un viaticum fonctionnant très bien.

Le délégué d'Amiens, après avoir donné lecture d'une brochure se rapportant à la question, dit: « Il importe d'attendre des

résultats plus probants du système facultatif avant d'en adopter un autre. Nous en sommes au perfectionnement du principe établi. Pour l'instant, il comprend ainsi le viaticum : Chaque voyageur doit avoir un livret de viaticum de sa B. du T., portant la mention : « Premier Livret ». Ce livret rempli, on remettrait au voyageur un « Deuxième Livret », ce qui indiquerait l'existence du premier et serait une garantie suffisante. Chaque livret aurait un numéro d'ordre. De cette façon, les syndiqués, sur la route, seraient garantis des poursuites des gendarmes. Plus tard, on verrait les autres améliorations à apporter.

Les discours terminés sur ce sujet, le président donne lecture des ordres du jour. Mais avant de se prononcer sur l'un d'eux, plusieurs délégués expriment le désir de voir la Conférence se prononcer d'abord sur le principe du renvoi à la Conférence prochaine. Cette proposition est acceptée. On passe au vote. On adopte le renvoi par 76 voix contre 15 et 4 abstentions.

Voici les ordres du jour déposés :

1. L'Union des Syndicats ouvriers de l'Isère, considérant que toutes les B. du T. n'ont pas les ressources nécessaires au Viaticum, émet le vœu que la Conférence des Bourses et des Fédérations, qui doit se tenir à Paris, discute la création d'une Caisse centrale des Bourses, destinée à mettre les ressources nécessaires à la disposition de chacune ;

Demande à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour et émet le vœu que cette Caisse soit constituée par une cotisation supplémentaire des Syndicats, par syndiqué, que ladite Conférence aura à discuter ;

2. Afin de rendre possible l'application du Viaticum, la Conférence des Bourses préconise la création d'une Caisse confédérale spéciale prélevée sur le prix du timbre confédéral ;

Renvoie pour complément de renseignements, cette question à l'étude des Bourses et des Fédérations d'industrie, afin qu'elle puisse être tranchée par la Conférence, décidée par le Congrès, pour l'établissement d'un timbre confédéral.

3. La Conférence de Marseille invite les Bourses confédérées à signaler au Comité de la Section des Bourses, tous les vices que l'usage du Viaticum pourra mettre à découvert ;

Le Comité des Bourses pourra ainsi apporter les perfectionnements possibles, avec l'aide des Bourses du Travail, qui seront consultées quand ce sera nécessaire.

4. La Conférence des Bourses, réunie à Marseille, considérant que le service du Viaticum n'atteindra le degré de perfectionnement réalisable que lorsqu'il sera assuré par la Section des Fédérations, au point de vue de la répartition, décide que la question sera ren-

voyée à l'étude des Sections des Fédérations et des Bourses, pour être solutionnée, si possible, à la Conférence décidée par le Congrès et qui doit se tenir à Paris, dans un délai de six mois.

2° *Les Ecoles Syndicales.*

Il y aurait beaucoup à dire sur cette question, car elle est d'un intérêt capital. C'est d'elle que dépend en partie l'avenir du prolétariat, puisqu'elle consiste à préparer une génération d'individus affranchis de l'enseignement de l'Etat, et, par conséquent, sauvegardés des préjudices traditionnels.

Le délégué de Lorient, le premier, donne lecture de son rapport. La première partie pose les principes suivants: 1° Que pour une Société libre, il faut d'abord des hommes libres; 2° Que ce n'est ni l'Eglise ni l'Etat qui sont aptes à donner l'éducation voulue pour cela; 3° Mais que cela doit être l'œuvre du syndicalisme, qui, en outre de sa mission d'organisation des travailleurs, a aussi celle de leur éducation. — La seconde partie définit: 1° Que cette tâche, rude et belle, est seulement possible dans un immeuble indépendant, avec des éducateurs vraiment libres, absolument nôtres; 2° A la question: Comment débuter? La réponse est: Modestement; 3° Ce que serait immédiatement l'Ecole syndicale. — La troisième partie expose: 1° Ce que serait bientôt l'Ecole Syndicale; 2° Ce que serait notre programme d'éducation s'adaptant aux intérêts de la classe ouvrière. — Enfin, la conclusion exprime l'espoir que des compétences, des bonnes volontés viendront préciser la pratique et éclairer la théorie des idées émises dans ce rapport.

Le délégué de la B. du T. de *Périgueux* donne lecture d'un Rapport très succinct qui signale l'inégalité d'enseignement de l'enfant riche et de l'enfant pauvre, comme si les intelligences les plus aptes au savoir étaient plutôt parmi les enfants de la classe des exploiteurs que parmi ceux de la classe des exploités. Il conclut au renvoi de la question devant la prochaine Conférence des Bourses.

Le délégué de *Nîmes* est de cet avis et voudrait voir la question figurer à l'ordre du jour du Congrès des Bourses.

Le délégué de la Bourse du Travail d'*Angers* présente aussi un Rapport sur la question dont voici les conclusions:

1. Que l'enseignement primaire, tel qu'il est conçu actuellement, ne répond plus aux besoins de la classe ouvrière ni aux nécessités sociales;

2. Qu'il est trop souvent sujet aux fluctuations politiques et gouvernementales;

3. Qu'il n'est pas assez « pratique », qu'il n'est pas « impartial », qu'il impose à l'enfant des formules toutes faites qui tuent chez lui toute initiative et toute indépendance;

4. Que certaines écoles de la ville d'Angers sont « insalubres »;

Il émet ces vœux:

1. Que les programmes soient remaniés pour satisfaire aux desiderata à la fois du personnel et de la classe ouvrière consciente et organisée;

2. Que les écoles reconnues malsaines soient améliorées ou remises à neuf, afin de préserver les enfants et les maîtres de la terrible tuberculose;

Les instituteurs syndiqués s'engagent à orienter leur enseignement dans le sens indiqué par le rapport.

Ce rapport était signé de la Commission mixte, composée d'instituteurs et de délégués de la Bourse du Travail d'*Angers*.

Comme représentant de la Bourse du Travail de *Romorantin*, l'artiste syndiqué Grandjouan donne à la Conférence des Bourses, quelques indications. Elles tendent à établir théoriquement et pratiquement ce que, selon lui, serait l'école future et ce que devrait être l'école actuelle. Démontrant les difficultés pour l'instituteur moderne de donner un enseignement selon nos vues et selon nos intérêts de classe, il estime que c'est inutile pour les instituteurs de donner une conclusion à leur enseignement obligatoire sous le contrôle de l'Etat. C'est aux organisations ouvrières à saisir l'enfant à l'âge de raison, et à lui faire comprendre le vrai, le beau, notre idéal et notre espoir. Cela, dit-il, n'est plus du domaine de l'école communale.

Au nom des B. du T. de *La Rochelle* et *Issy-les-Moulineaux*, Janvion donne son avis sur la question, en s'appuyant sur sa compétence d'ancien membre de l'enseignement, d'ancien professeur.

« La critique de l'enseignement bourgeois, dit-il, est inutile. La seule question est: « Comment opposer une éducation syndicaliste et révolutionnaire à celle des bourgeois. »

Il examine devant la Conférence, toute la question, au point de vue matériel, et conclut à « l'impossibilité » de créer des écoles syndicales. Et il dépose, d'accord avec Klemczinski, délégué des Bourses de l'*Ain* et du *Jura*, l'ordre du jour suivant:

La Conférence des Bourses et Unions, considérant l'utilité de

lutter contre l'enseignement officiel de plus en plus adapté aux nécessités de la conservation capitaliste;

Encourage les groupements locaux ou régionaux à exercer leur initiative par le théâtre, les promenades, les achats d'ouvrages, les cours du soir, afin de réagir contre les méthodes de classe de l'enseignement bourgeois;

Elle les invite à fournir annuellement un rapport sur les méthodes employées et les résultats obtenus dans leur sphère;

De sérieux éléments permettant à l'avenir une organisation rationnelle de cette propagande, de concert avec les instituteurs syndicalistes, pourraient ainsi être groupés et faire l'objet d'études pratiques.

C'est sur cet ordre du jour que se clôt la discussion sur les Ecoles syndicales.

Je me dispense d'y ajouter mes réflexions personnelles parce que le *Mouvement Socialiste* se doit à lui-même de consacrer un article entier sur cette question.

3° Achat, par les Bourses du Travail, du Matériel nécessaire pour les Soupes Communistes

Cette question est vite discutée. Quelques délégués apportent des renseignements précis sur le prix du matériel, les avantages obtenus, et la Conférence est de suite fixée.

Bien des délégués, voyant combien on compte sur une prochaine Conférence, décidée par le Congrès pour solutionner des questions mises à l'ordre du jour, ne demandent qu'à clore cette Conférence, en précipitant la discussion sans lui donner de résolution ferme et approfondie.

C'est ainsi qu'est adopté l'ordre du jour suivant, qui clôt la discussion:

La Conférence des Bourses invite les Bourses à installer dans leur région, le matériel nécessaire aux Soupes communistes. Elles pourront s'entendre pour les achats, de façon à économiser les fonds des organisations ouvrières.

Telle a été la 3e Conférence des Bourses du Travail.

Que ces Conférences soient éclipsées par les Congrès corporatifs, c'est un fait indéniable. Mais que la Section des Bourses ait moins d'importance que la Section des Fédérations, ce serait une grossière erreur de l'admettre. Si l'esprit révolution-

naire, l'esprit fédéraliste qui furent ceux de l'Internationale, venaient à être bannis et à disparaître de toutes les organisations corporatives, on les retrouverait plus vivaces que jamais au sein de la Section des Bourses et dans la majeure partie des Unions locales, départementales ou régionales de Syndicats qui la composent.

Georges YVETOT,

Secrétaire de la *Section des Bourses du Travail*.

LES GRÈVES

La Grève de l'Ameublement de Saint-Loup-sur-Semouse

Après quatre mois de lutte, les ouvriers des *Usines Réunies,* à Saint-Loup-sur-Semouse, sont rentrés, fin février, vaincus, à l'usine. La grève n'ayant donné lieu à aucune bagarre, à aucune fusillade, à aucune poursuite contre les militants, les grands journaux quotidiens ont dédaigné d'en entretenir leurs lecteurs. Mais tous les syndiqués n'en n'ont pas moins intérêt à connaître les péripéties de ce mouvement. La ténacité des ouvriers lupéens leur inspirera espérance et réconfort. La conduite des capitalistes du meuble leur enseignera quel degré de confiance peut être accordé à la parole d'un patron. L'insuccès du mouvement leur prouvera, une fois de plus, que la grève « légale » est une impasse, et que ce n'est pas avec le calme et les gros sous que les travailleurs viendront à bout des millions des actionnaires.

I. — AVANT LA GRÈVE

1. *Saint-Loup-sur-Semouse.* — St-Loup est un chef-lieu de canton du département de la Haute-Saône. Peuplée de 4 à 5.000 habitants, la petite ville est bâtie aux confins des Vosges, à la limite de la Lorraine et de la Comté, à mi-chemin sur la ligne ferrée d'Epinal à Vesoul. La population y vit de l'industrie. La plupart des femmes et des jeunes filles s'occupent de broderie. Les hommes travaillent à la fabrique de chaussures, au clissage des bonbonnes, à la fabrique de sabots, surtout aux fabriques de meubles. Celles-ci sont au nombre de trois. Deux d'entre elles, les *Usines réunies*, occupent environ quatre cents ouvriers. La troisième, l'usine Walser, n'en occupe que cent cinquante.

Les ouvriers du meuble sont presque tous des ouvriers qualifiés, des spécialistes, même des artistes, sculpteurs, ébénistes, mouluriers, etc. Les différents métiers qu'ils exercent exigent un sérieux apprentissage. Aussi, ces travailleurs sont-ils rela-

tivement bien payés et jouissent-ils de conditions de travail relativement bonnes.

Les patrons, eux non plus, ne sont pas très malheureux, bien qu'ils se plaignent de l'état présent des affaires. Petits bourgeois de jadis, ils sont aujourd'hui millionnaires et possèdent de coquettes villas entourées de jolis parcs.

Si les ouvriers de Saint Loup sont les moins misérables de toute la Haute-Saône, ils sont aussi les plus conscients. Depuis 1894, ils sont groupés en un syndicat, relevant de la Fédération de l'ameublement et de la Bourse du travail de Belfort. Ils payent des cotisations de 1 fr. 25 par mois. Ils ont soutenu de nombreuses grèves déjà, et toutes, à l'exception de celle qui vient de finir, se sont terminées à leur avantage. En 1902, ils ont édifié une coopérative de consommation, « l'Humanitaire », qui marche très bien et qui a fait pour 85.000 d'affaires l'année passée. Le groupe socialiste, fondé en 1906, compte cent-cinquante adhérents et constitue, à lui tout seul, moitié de l'effectif de la Fédération départementale. Ils ont osé, même, aborder la coopération de production : un atelier de cordonnerie, « La Laborieuse » fonctionne avec quatorze associés ; la grève récente a donné naissance à une société nouvelle d'ameublement employant déjà neuf camarades.

2. *Les événements de 1903 et leurs suites.* — Avant 1903, la Société des Usines réunies n'existait pas. Il y avait l'usine de Saint Loup et l'usine de Magnoncourt, appartenant à des capitalistes différents. Les ouvriers de Magnoncourt s'étant mis en grève, ceux de Saint Loup les soutinrent d'abord pécunièrement, sans cesser eux-mêmes le travail. Mais, un beau jour, des affiches apportent à la population la nouvelle de la fusion des deux entreprises, et annoncent que le personnel de l'une et de l'autre est licencié à dater du premier avril, et qu'il sera procédé à un réembauchage individuel.

Sans attendre la date fixée par les patrons, les ouvriers de Saint Loup vident immédiatement l'atelier, et voilà la grève étendue aux deux usines. Au bout de quelques semaines, les patrons capitulent, renoncent à un projet de licenciement qui visait les militants syndicaux, et la rentrée s'opère à Saint-Loup comme à Magnoncourt.

La Société des Usines réunies avait donc pris naissance au cours d'une grève et son premier acte, un acte d'hostilité envers le syndicat, avait échoué piteusement. Elle ne fut pas plus heureuse en affaires.

Après dix-huit mois d'exercice, l'assemblée générale des actionnaires constata qu'il existait un déficit de cent soixante trois mille francs! Elle décida, alors, de diminuer les frais généraux et de réduire les salaires. Lors de la fusion, les deux directeurs avaient été conservés, l'un pour la partie technique, l'autre pour la partie commerciale, et chacun touchait douze mille francs d'appointement annuels. Le directeur Guy, mieux vu des ouvriers que son collègue Lefranc, fut seul maintenu.

M. Guy convoqua alors une réunion de tous les travailleurs employés aux usines. En termes très amicaux, il leur exposa la situation précaire de la Société. Il leur demanda de l'aider, en bons collaborateurs, à sortir de la mauvaise passe. Le moyen qu'il proposait était une diminution générale de 6 à 8 pour cent des salaires; diminution momentanée, qui serait rapportée quand reviendraient les temps prospères.

Les ouvriers acceptèrent la proposition de M. Guy. C'était 30.000 ou 35.000 francs par an qu'ils abandonnaient ainsi à leurs patrons. En échange, ils exigèrent une petite amélioration et l'obtinrent; le travail donné au dehors de l'usine, et qui favorisait l'inapplication des tarifs, fut supprimé. Un accord, mentionnant les mutuelles concessions, fut signé devant le juge de paix, le 22 février 1905. Le magistrat en conserva un exemplaire, un autre exemplaire fut remis à M. Guy et un troisième déposé au siège du syndicat.

3. *Préparation d'un nouveau conflit.*— Durant trois années, de 1905 à 1908, l'accord intervenu fut respecté. Pourtant, aux « collaborateurs » qui l'avaient tiré d'embarras, M. Guy témoignait de singulière façon sa reconnaissance. Il essaya de désorganiser le Syndicat, en créant un groupement jaune qui avorta. Il tenta d'imposer de nouvelles diminutions, en prenant individu par individu, corporation par corporation. Il effectua des coupes sombres parmi les syndiqués. Le secrétaire du syndicat, le camarade Albert Jacquey, fut même appelé au bureau, au sujet d'articles publiés par lui, dans le « Réveil Syndical » organe de la Bourse de Belfort, — articles traitant surtout la question des accidents du travail. Mais on n'osa le renvoyer.

Bientôt, la question économique se compliqua d'une question politique. Jusqu'en 1906, ouvriers et patrons lupéens avaient marché ensemble dans les voies du Bloc démocratique. Aux élections législatives, c'était Saint-Loup qui assurait le succès du radical Peureux, distillateur à Fougerolles. Mais, à la suite d'une

conférence du député Dubois, un groupe socialiste unifié ayant été fondé, l'entente cessa, puis devint de l'hostilité. Les socialistes ayant présenté Jacquey, comme candidat à l'élection cantonale de 1907, les radicaux lui opposèrent le directeur Guy. Celui-ci fut élu, mais à quatre cent voix de majorité seulement. Jacquey, à la surprise générale, et à l'effroi des radicaux, obtenait près de douze cents suffrages et l'emportait dans cinq des principales communes, notamment à Saint-Loup même, à Magnoncourt, à Aillevillers.

Au début de 1908, le patron se décida enfin à violer l'engagement signé : il recommença à faire travailler en dehors des usines. Les sculpteurs, la corporation intéressée dans la question, protestèrent. Le patron ne tint aucun compte de leur protestation. Mise aux voix, la grève fut repoussée, le moment paraissant peu favorable pour entreprendre un mouvement.

En septembre, les sculpteurs revinrent à la charge. Ils offraient même d'accepter une nouvelle diminution de 5 pour cent sur les panneaux, de 10 pour cent sur les appliques, à condition que l'accord fut observé. Ils se heurtèrent à un nouveau refus. Insistant, ils menacèrent de la grève. La menace n'eut aucun effet. L'hiver étant proche, les sculpteurs en ajournèrent la mise à exécution, et, par lettre, ils informèrent M. Guy de leur décision.

M. Guy jugea alors le moment venu de frapper un grand coup, pour en finir avec le syndicat et la résistance ouvrière. Prétextant que la lettre des sculpteurs était inconvenante, il déclara, le 2 octobre, renvoyer sept ouvriers syndiqués, (six sculpteurs et un moulurier), parmi lesquels le secrétaire Jacquey.

Cette fois, il n'y avait plus à tergiverser. Le Syndicat provoqua aussitôt une réunion. Quinze jours furent accordés à M. Guy pour revenir sur sa décision et réintégrer les renvoyés. Après quoi, votée par 262 voix contre 18, sur les 320 Syndiqués des Usines Réunies, la grève éclata.

II. — LA GRÈVE

1. *Les Causes.* — La grève de St-Loup a donc été disirée par le patronat plus que par les ouvriers. Ceux-ci ne l'ont déclarée que poussés à bout, et ils ont essayé, pour l'éviter, tous les moyens de conciliation. La grève de Saint-Loup ne fut pas une grève, ce fut un lock-out déguisé.

M. Guy voulut frapper le syndicat au moment où celui-ci semblait craindre d'engager la lutte. Il voulut profiter de l'instant

psychologique, pour se débarrasser de militants décidés à lui imposer le respect des engagements pris, — pour détruire, en le décapitant, le mouvement qui prétendait limiter son autorité patronale et qui portait ombrage à la politique de ses amis.

Mais là n'était pas la seule cause et le seul but du conflit. Les Usines réunies avaient justement besoin d'un chômage de deux mois, pour permettre l'exécution de certains travaux d'agencement dans l'outillage. Il s'agissait de substituer à la vapeur comme force motrice, l'énergie électrique, amenée des houillères de Ronchamp, qui la produisent en consommant leur charbon sur place. M. de Maillard, actionnaire à la fois des mines de Ronchamp et des fabriques de Saint-Loup, avait fait adopter cette substitution à la dernière assemblée générale. Sans doute, cela coûterait gros, et le déficit allait se trouver encore augmenté, mais la dépense immédiate serait, parait-il, vite amortie par l'économie réalisée désormais sur le combustible.

Et puis, pour combler le déficit, pour récupérer l'augmentation des frais généraux, quoi de plus simple que d'imposer encore une diminution des salaires ouvriers? Bien que M. Guy n'en ait pas encore parlé, il est certain que cette nouvelle diminution est dans ses intentions. Cela seul peut expliquer l'étrange attitude de ce directeur, après le désistement des sept. Et cette diminution projetée, il faut qu'elle soit bien forte, qu'elle soit bien sensible, pour que l'on n'ait osé la proposer au syndicat, pourtant si disposé à un accommodement? Mais, là-dessus, l'avenir nous renseignera.

En résumé, anéantissement du mouvement ouvrier, obligation à deux mois de chômage et, probablement, imposition d'une diminution nouvelle, tels étaient les projets, avoués ou non, de Messieurs les exploiteurs. Les ouvriers, eux, ne demandaient que le maintien du statu-quo.

2. *La lutte.* — La grève commença le 19 octobre. Le patron fit immédiatement fermer les usines, et les travaux d'installation électrique commencèrent. Un essai de conciliation, tenté par le juge de paix, échoua. Le syndicat ne jugea pas utile d'entreprendre des manifestations, d'installer des soupes communistes et de faire appel aux moyens révolutionnaires. Confiant dans la puissance de sa caisse et comptant sur la solidarité, il se prépara pour une lutte de longue durée. Chaque semaine, deux réunions eurent lieu, le lundi et le samedi, réunions calmes, où les délégués se rendaient compte de la situation et où les secours étaient

distribués. Ces secours, assez élevés au début (12 francs par semaine à chaque célibataire, 20 francs à chaque homme marié) furent réduits, par la suite, pour permettre la prolongation de la résistance. Au cours des distributions, les plus beaux exemples de solidarité furent donnés. Une casquette, placée sur la table, s'emplissait des offrandes déposées par les camarades les plus à leur aise, pour les camarades les plus nécessiteux. On vit des grévistes qui venaient de toucher leur subvention de douze francs, en verser cinq à la casquette.

Grâce à l'élévation de ses cotisations, le Syndicat du meuble possédait une assez forte encaisse, environ 17.000 francs. Cette encaisse fut renforcée encore par les souscriptions : — souscription organisée, dès le début, à Saint Loup même et dans la région, — souscription permanente des ouvriers de l'usine Walser, — souscriptions adressées de toutes les parties de la France, par des syndicats qui se souvenaient de la solidarité que l'ameublement de Saint Loup avait manifesté à leur égard, — souscriptions de l'étranger même ; la Fédération allemande du bois envoya 3.000 francs. Au total, près de trente mille francs furent dépensés.

Pour augmenter encore ces ressources, des militants conçurent l'idée d'une tombola. Des grévistes, durant leurs loisirs forcés, fabriquaient des meubles qui seraient offerts comme lots. Déjà, les billets étaient lançés, quand le sous-préfet, en vertu d'une circulaire de Clémenceau, interdit la tombola.

Georges AIRELLE.

(A suivre)

REVUE DES LIVRES

Les Syndicats ouvriers dans l'agriculture, par R.-E. MATILLON (*Paris, Giard et Brière*, 1908 ; 342 p., 5 fr.)

L'histoire des syndicats ouvriers agricoles a fait déjà l'objet d'un assez grand nombre de courtes études, surtout d'articles dispersés dans quelques revues et notamment dans le *Mouvement Socialiste*. On manquait d'un travail d'ensemble, où serait racontée l'histoire des luttes récentes de tout le prolétariat rural français et de ses tentatives d'organisation syndicale. C'est cette lacune que M. Matillon a essayé de combler. Il semble y avoir réussi. Sur quelques points sa tâche était relativement facile. Après les travaux signés, Augé-Laribé, Atger, Passama, Ader, etc..., sur les syndicats et les grèves des ouvriers viticoles du midi, il était assez aisé de mettre au point une étude de cette question. La tâche était plus difficile pour les feuillardiers du Limousin, par exemple, ou pour les résiniers des Landes.

M. Matillon passe en revue les divers groupes d'ouvriers ruraux ayant essayé de l'action syndicale : Bûcherons du Cher et de la Nièvre, feuillardiers du Périgord et du Limousin, ouvriers viticoles du Bas Languedoc et du Roussillon, ouvriers horticoles des banlieues, ouvriers agricoles de la Seine-et-Marne, de l'Oise et de quelques autres départements du Nord, résiniers des Landes, métayers du Bourbonnais. A propos de chacun de ces groupes, l'auteur rappelle les conditions générales de la production, les taux des salaires, les mouvements de grèves, les résultats obtenus. De la lecture de ces chapitres ressort très nettement la lenteur avec laquelle les ouvriers agricoles en général ont accepté le syndicat. Le travail des champs rapproche peu les producteurs les uns des autres. La domination patronale est plus tyrannique à la campagne qu'à la ville, plus constante aussi et mieux servie par les traditions et les préjugés. Le militant syndicaliste est plus vite connu et mis à l'index. L'isolement de certains d'entre eux est si grand, qu'on a de la peine à imaginer de quelle énergie ils ont besoin de disposer pour rester fidèles à leurs idées.

Au-dessus des syndicats et des fédérations, les ouvriers agricoles ont songé à créer une institution destinée à relier les fédérations entre elles et à donner plus d'unité à l'effort de tous. L'Union fédérative terrienne (U. F. T.) est à l'ordre du jour des congrès dès 1905. Depuis lors, sa fondation ne cesse de préoccuper les militants. Un pas a été fait vers elle par la fusion des trois organes fédératifs, le *Paysan*, le *Bûcheron* et l'*Ouvrier viticole*, devenus le *Travailleur*

de la Terre. M. Matillon pense que la réalisation complète du projet d'Union fédérative terrienne, ne servirait pas à grand'chose. Il dit: « En agriculture, c'est le mouvement régional et professionnel qui peut seul permettre à l'ouvrier d'améliorer sa condition sociale » (p. 302). Et, en effet, si le syndicat n'a pour but que l'*amélioration* de la condition sociale du travailleur, il est peut-être inutile qu'il s'appuie sur des institutions plus complexes et plus étendues. Mais tous ceux qui attendent du syndicat davantage, qui veulent lui voir non seulement *améliorer,* mais encore *transformer* l'existence du producteur, ceux-là ne se lasseront jamais de chercher à créer des organismes toujours plus vastes destinés à multiplier leurs forces et à accroître leur élan. Nous ignorons si le projet d'U. F. T. est prématuré ou non (il appartient aux seules fédérations agricoles d'en décider après en avoir fait l'essai). Mais il semble bien être dans le sens du mouvement qui entraîne les masses ouvrières de notre époque.

J.-B. Séverac.

Le Gérant: G. Séverac.

Aurillac Imp. Moderne, 6 rue Guy-de-Veyre.

ÉTUDES ET CRITIQUES

L'Organisation syndicaliste du service des Postes

I.

Si l'on en croyait certains de nos critiques, syndicaliser les services publics, ce serait établir une féodalité nouvelle, un régime de castes, où l'école appartiendait aux instituteurs, la poste aux postiers, les chemins de fer aux cheminots, la mine aux mineurs, le théâtre aux acteurs, (1) etc. Et ces publicistes se demandent « ce que deviendraient, dès lors, l'intérêt, le contrôle, la sauvegarde de la nation sur ses serviteurs, groupés en associations privilégiées de seigneurs et maîtres? »

La poste aux postiers? — Que faut-il entendre par là? S'agit-il d'établir, au profit des postiers, une sorte de propriété corporative, la poste cessant d'être un domaine public? S'agit-il d'une participation aux bénéfices, ou du programme de M. Biétry? Nos critiques ne nous disent pas ce qu'il faut entendre par ces idées qu'ils nous prêtent si généreusement.

Pour nous, *la poste aux postiers* n'est qu'un mot. On peut dire le Creusot à M. Schneider et à ses associés, parce que MM. Schneider et Cie possèdent et administrent en même temps leur usine. Maîtres de l'entreprise, ils organisent la production et se partagent les bénéfices. Mais, à la tête du service des postes et télégraphes, il n'y a plus de maîtres particuliers; l'Etat les a fait disparaître; il exploite, administre et gère lui-même; il a socialisé l'industrie postale. Cette socialisation est un fait, plus ou moins accepté par tout le monde, *et les postiers n'en discutent pas le principe.* C'est donc gratuitement qu'on leur prête des idées qu'ils n'ont jamais eues. Les postiers n'ont, à aucun moment, pensé à prendre pour eux la gestion financière

---

(1) *Revue des Deux Mondes.* 15 nov. 1908. J. Bourdeau: *Les Congrès de Marseille et de Toulouse.*

du service des postes et à partager, entre eux, les bénéfices que l'administration réalise. Et alors même que leur organisation réussirait à se substituer complètement à l'Etat, ils ne toucheraient ni dividendes, ni coupons, ni intérêts. Leur situation n'aurait donc aucune analogie avec celle des propriétaires nominaux, des exploitants, des actionnaires, des obligataires de l'industrie privée. Non, les groupements de postiers ne rêvent ni de propriété corporative, ni de participation aux bénéfices. Ils ne pensent pas à constituer une féodalité nouvelle, une série de corporations isolées, animées d'un esprit égoïste et rebelles à tout contrôle.

Ils se proposent seulement de faire disparaître les *caractères actuels des monopoles d'Etat:* l'incompétence, l'irresponsabilité, l'arbitraire, qui sont à la base de leur organisation. Ici même, dans un précédent article, nous avons parlé de la socialisation de l'échange; nous avons vu qu'il appartenait au public, aux contribuables, de poursuivre l'élimination, la neutralisation de l'Etat, au point de vue économique et financier; d'exiger l'exploitation du service postal *au prix de revient,* en même temps que l'autonomie du budget des postes. Ceci entendu, il ne reste plus — le service postal étant du domaine public — qu'une seule question à envisager, *celle de la technique et de l'organisation du travail.* Et c'est ici que le syndicalisme intervient.

Ce que demandent les postiers, comme tous les travailleurs plus ou moins imbus des idées syndicalistes, c'est l'élimination de l'Etat, en tant que pouvoir politique. Ils ne veulent plus être dirigés, dominés, asservis par des chefs issus de la politique, des sous-secrétaires d'Etat, des ministres et des parlementaires incompétents par définition, par des hommes absolument étrangers aux choses de la poste en particulier, aux choses du travail en général. Les 100.000 ouvriers, sous-agents et agents des postes ne veulent plus d'une direction venant de l'extérieur, d'une discipline qui froisse leurs sentiments les plus intimes et les plus profonds. Ils luttent pour l'autonomie et l'affranchissement du travail. Ils posent et entendent résoudre eux-mêmes, la question dernière du monopole des postes: la question technique.

Mais, il va sans dire que cet affranchissement des travailleurs, cette autonomie du travail supposent, chez ceux qui les revendiquent, une valeur professionnelle jalousement entrete-

nue, un sentiment très vif des réalités économiques, des intérêts généraux et des responsabilités qui s'ensuivent.

II

Si on étudie de près la vie de *l'Association générale des agents des postes,* dans ces dernières années, on constate que ses préoccupations professionnelles ont marché constamment de pair avec ses préoccupations sociales. En même temps qu'ils dénonçaient l'arbitraire de l'Etat, le favoritisme et luttaient pour leurs libertés, les agents des postes, non seulement s'occupaient de réformes techniques, d'améliorations de services, mais cherchaient encore à éveiller la conscience professionnelle de leurs camarades, à leur donner une haute conception du travail et de la dignité du travailleur. C'est ainsi qu'au seul point de vue de la compétence et des connaissances professionnelles, les agents de l'exploitation offrent, à n'en pas douter, d'autres garanties que les arrivistes, les créatures des politiciens, les nonvaleurs, les fruits secs et les ratés qui pullulent à l'administration centrale de la rue de Grenelle.

Chose éminemment complexe, l'organisation des services comme la poste, le télégraphe, le téléphone, comporte, on le comprend aisément, mille détails et mille combinaisons. On se rend très bien compte que lorsqu'il s'agit de modifier une technique, de renouveler un outillage, d'aménager un wagon-poste, etc., etc., ceux qui mettent la main à la pâte, comme on dit, puissent indiquer les solutions pratiques, les réformes que leur suggèrent leur expérience et leurs observations journalières.

Les agents des postes n'ont eu cesse de dénoncer l'incurie administrative, les gaspillages d'argent, les gaspillages de forces, les malfaçons, et ils ont toujours pris en main les intérêts du public. Il n'est pas possible de rappeler ici toutes ces interventions. Mais quelques exemples suffiront. C'est ainsi qu'en 1904, une vaste enquête sur le service ambulant fut organisée par leurs soins. Ils en publièrent les résultats dans une brochure adressée aux conseils généraux, aux Chambres de commerce, au Parlement :

Les commissions d'études des groupes ambulants, composées de travailleurs compétents, aux prises depuis longtemps avec les difficultés d'exécution d'un service de plus en plus pénible, disait la brochure, n'ont pas l'intention d'exposer ici des revendications par-

ticulières, de solliciter des faveurs ou des augmentations de salaires. Les ambulants ne sont pas gens à prétendre gagner beaucoup d'argent sans rien faire; ils ne demandent rien pour eux, que le moyen matériel d'accomplir leur tâche au mieux des intérêts du public.

Grâce à l'*Association générale,* grâce à ses études documentées et pratiques, à ses renseignements précis, le service ambulant, véritable cheville ouvrière de la poste, a été amélioré, des anomalies et des complications invraisemblables concernant le tri ont disparu; la tâche des agents s'en est trouvée allégée, facilitée. Et tout cela au grand avantage du public!

Quant au matériel ambulant, quant aux wagons-poste antédiluviens que l'administration s'obstinait à maintenir en service, ils ont été remplacés par des wagons d'un nouveau type, aménagés d'après les indications mêmes des employés.

Ces faits témoignent d'un esprit d'initiative et d'un sens pratique indéniables chez les travailleurs des postes et d'un vif désir de satisfaire les besoins du public. On pourrait en citer beaucoup d'autres, rappeler, entre autres documents, le rapport sur la « crise des postes, télégraphes, téléphones », (1905) les travaux des congrès annuels et, plus récemment, une brochure sur le service téléphonique. Pour que le public se rendît compte de l'intérêt que portent à l'organisation perfectionnée du travail les postiers, il devrait lire les documents, comme cette réfutation d'un projet de loi concernant *l'agrandissement des Bureaux-gares de Paris et la transformation du service de départ des correspondances de la Capitale,* que *l'Association générale* adressa à l'administration. En voici quelques passages:

En réalité, toute l'argumentation de l'*Exposé des Motifs* du projet de loi repose sur cette proposition: « *Il serait loisible au public de déposer ses correspondances plus tôt qu'il ne le fait actuellement!* »

Dès l'abord on nous permettra de nous étonner que pareille proposition puisse émaner d'un service public. Les données du problème ne sont-elles pas renversées ici?

Convient-il à la Poste de dire au public: « Si vous me remettez vos correspondances à telle heure, je les expédierai! » Ou bien, au contraire, (pour des causes diverses et complexes dont nous parlerons plus loin), le public dépose ses correspondances à l'heure qui lui convient le plus, n'appartient-il pas à la Poste de se mettre en mesure de faire parvenir ces correspondances au mieux des intérêts de la nation?

Poser la question, c'est la résoudre!

Et, d'ailleurs, l'Administration des Postes, elle-même, en est si bien persuadée qu'elle a *créé des levées supplémentaires avec taxe spéciale* et qu'elle-même n'expédie son courrier qu'en dernière limite d'heure.

D'autre part, plusieurs agences vivent, à Paris, du transport aux gares de lettres recueillies après la levée générale du soir. A qui fera-t-on croire que les commerçants qui confient leurs lettres à ces agences, le font bénévolément et dans le seul but d'augmenter leurs frais de correspondance?

Ces levées supplémentaires et boites d'agences prennent actuellement une telle extension, qu'au bureau-gare de Lyon, huit agents sont occupés pendant plus d'une heure à les trier par ambulant!

Enfin, faisons remarquer ici, que depuis 10 ans, la dernière levée correspondant avec le départ des trains-poste a déjà été retardée par deux fois.

Lors même que le courrier est préparé au cours de la journée, n'est-il pas d'usage courant de le soumettre en bloc à la signature du Directeur ou Patron et même des chefs de bureaux à l'Administration des Postes? Quel est l'industriel, quel est le commerçant à la tête d'une maison importante qui se dérangera trois ou quatre fois par jour pour donner sa signature?

De ces simples exemples, il appert, jusqu'à l'évidence, que contrairement aux affirmations contenues dans l'exposé des motifs, l'heure d'expédition de l'immense majorité des correspondances ne saurait être avancée.

Ce document indique exactement où nous en sommes. Les agents des postes sont obligés de rappeler aux ministres que la poste est faite pour le public et non le public pour la poste.

III

J'ai rappelé qu'une des préoccupations constantes des militants syndicalistes des postes, c'est d'élever le niveau professionnel et moral de leurs camarades. Qu'on se reporte, à ce sujet, au travail sur l'apprentissage qui sera présenté au prochain congrès des agents des postes et dont on trouve la pensée dans le présent numéro du *Mouvement socialiste*.

Que dit ce rapport? Après avoir signalé la pratique administrative qui consiste à faire travailler les jeunes débutants sans les avoir initiés et instruits; après avoir critiqué le système qui consiste à faire exercer un métier par des gens qui ne l'ont pas appris, le rapport rappelle à l'Association qu'elle doit ensei-

gner aux débutants le métier d'une façon parfaite, poursuivre leur éducation professionnelle, afin de leur permettre de prendre un jour en main la direction et l'organisation du travail. Les syndicalistes doivent faire œuvre de perfectionnement technique, moral et social, guider, conseiller, orienter les jeunes, faire naître chez eux l'esprit d'observation, des qualités d'initiative et d'énergie. Il s'agit d'effacer, comme le voulait Proudhon, la peine et la répugnance inhérentes au labeur dans l'organisation présente de la production, d'arracher le travail à la monotonie, à la routine, à la fatalité, à la servitude, en un mot, de le libérer et de l'ennoblir. Initier chaque travailleur aux progrès de l'industrie, aux merveilles de l'activité humaine, lui montrer l'utilité de ses efforts, et la grandeur de son œuvre, c'est lui donner une passion, une âme, une conscience.

Mais l'apprentissage intégral comporte d'autres avantages: « *L'Association générale* serait pour les jeunes surnuméraires arrachés au foyer paternel et au terroir, brutalement transplantés dans la capitale ou dans les grands centres, complètement déracinés, guettés par les tentations de toute sorte, en même temps qu'un centre d'attraction irrésistible, comme une seconde famille et un nouveau foyer. » Remarquons l'importance de tout ceci. Une révolution ne s'improvise pas, et il est nécessaire que dans les groupements, des idées nouvelles, des sentiments collectifs nouveaux prennent naissance, se développent et préparent les changements sociaux. *L'œuvre de liberté est une œuvre de création.*

Il est donc prouvé que non seulement les agents des postes se révèlent comme des professionnels donnant toutes garanties de compétence, mais comme des producteurs ayant des idées d'avenir et faisant dépendre avant tout leur affranchissement de leurs qualités personnelles, de leurs efforts, de leur valeur morale.

IV

Comment peut s'accomplir cette neutralisation progressive de l'Etat, allant de l'élimination économique à l'élimination politique? Comment ,dans les faits, peut s'opérer cette cession *du domaine technique* de l'Etat aux organisations professionnelles? Quelles seront, dans ces conditions nouvelles, les garanties accordées aux particuliers? Qui sera responsable de la marche des services? Un contrôle public existera-t-il? Com-

ment sera-t-il organisé? — Autant de questions auxquelles il faut répondre.

Remarquons, tout d'abord, que dans l'organisation actuelle du service des postes, comme de tout service public, il n'y a ni contrôle efficace ni responsablité effective. Que le service aille bien ou mal, peu importe; peu importe aussi, qu'un préjudice plus ou moins grave, soit causé au public, qui ne saurait en obtenir réparation. On peut dire qu'à l'heure actuelle, *l'Etat industriel*, superbe d'irresponsabilité, tend à affirmer, envers et contre tous, sa prépotence. Il se considère, non pas comme un producteur ou un échangiste ordinaires, mais comme un maître, imposant ses conditions, en vertu d'un pouvoir discrétionnaire indiscutable par les particuliers. En fait, la notion de *puissance publique* supprime plus ou moins la notion de responsabilité.

Cela est apparu clairement après l'incendie des téléphones de Gutenberg. Le service de vingt mille abonnés a été supprimé, pendant un long temps tout le commerce du centre de Paris a été paralysé et un préjudice a été porté non seulement aux commerçants,mais à leurs correspondants. En bonne justice, l'administration aurait dû réparation du dommage causé. Or on sait comment elle a reçu les réclamations des abonnés.

Les critiques de l'organisation syndicaliste des services publics sont donc mal venus à nous opposer l'impossibilité d'un contrôle efficace sur les organisations professionnelles maîtresses de leur travail; c'est aujourd'hui, dans l'entreprise industrielle de l'Etat, qu'il y a arbitraire, incompétence, irresponsabilité. Et c'est précisément pour faire cesser ce désastreux état de choses que les syndicalistes réclament de nouvelles formes du travail. Si l'Etat, disent-ils, était refoulé, si son arbitraire, son incompétence, son irresponsabilité faisaient place à la règle, à la compétence, à la responsabilité des groupes professionnels; si, d'autre part, les particuliers savaient s'entendre, s'ils consentaient à revendiquer et défendre leurs droits, ces dilapidations, ces abus de pouvoir ne seraient plus possibles. Le travail serait libre et organisé à la fois.

Cela est très bien, va-t-on dire. Mais l'organisation du travail, une fois livrée aux travailleurs eux-mêmes, quelle garantie va-t-elle donner, qui soit supérieure à la situation actuelle? Ne tombera-t-on pas d'un mal dans un pire?

Je rappelle d'abord qu'en réalité, comme je l'ai déjà fait observer, les groupements professionnels sont seuls qualifiés pour

connaître des exigences du service et de la pratique. De plus, si les syndicalistes ne veulent plus être dirigés par des parasites, subir une direction venant du dehors, ils n'entendent pas s'inspirer de je ne sais quelle conception dogmatique de l'égalité des individus, des aptitudes et des fonctions. Le dogme de l'égalité abstraite et rationaliste, ils l'abandonnent aux démocrates. Ce qu'ils demandent, c'est que, du moment qu'une hiérarchie technique et une discipline intérieure s'imposent, ce soient une hiérarchie et une discipline organisées par le travail lui-même.

Disparition des hiérarchies incompétentes, irresponsables et coûteuses qui oppriment actuellement le service des postes, et élimination de l'arbitraire politique dans le recrutement, l'avancement, etc., du personnel, voilà le premier principe d'ordre négatif du syndicalisme postal. On peut très bien concevoir un service public fonctionnant sans cet échafaudage de hauts fonctionnaires, parasites ignorants, loin du travail et loin de la vie, et qui ne sont là que pour des considérations d'ordre politique, parfaitement extérieures aux nécessités du service. On peut très bien réduire au strict minimum les emplois de direction et ne donner aux hommes qui les détiennent que des pouvoirs qui se combinent avec la souveraineté du travail. Ne serait-il même pas possible de laisser, dans le choix de ces directeurs, une part d'initiative, de plus en plus grande, aux groupements professionnels eux-mêmes — soit dans la désignation, soit dans l'acceptation? On aurait ainsi un corps d'employés soustraits à l'arbitraire des partis et des hommes politiques et une règlementation technique du travail qui appartiendrait aux seules compétences. Plus d'abus, plus de dilapidations.

Et le contrôle? Et la responsabilité? C'est ici que l'Etat peut garder son rôle utile, et c'est ici aussi que le public, pour qui le monopole des postes est institué, peut intervenir efficacement.

Si on a un budget des postes autonome, qui ne soit pas perdu comme aujourd'hui dans l'inextricable complexité du budget général, qui soit établi avec le même soin que le bilan d'un industriel; si ce budget est ensuite minutieusement examiné par des praticiens, comment les virements, les malversations, les dilapidations seraient-ils possibles? D'autre part, il serait très facile de suivre la marche des services et de l'exploitation, au point de vue financier, de calculer le coût du travail, le rendement du personnel, etc., etc.

Dans ces dernières années, des comités techniques, des commissions d'avancement, des conseils de discipline ont été créés par l'administration des postes. Composés de hauts fonctionnaires et d'agents de l'exploitation, les premiers en majorité, ils n'offrent aucune garantie au personnel. Je veux parler surtout des conseils de discipline Dans ces tribunaux administratifs, les hauts fonctionnaires ne cherchent pas à apprécier des faits, mais à plaire à leurs maîtres, à sauvegarder l'autorité gouvernementale, la raison d'Etat.

Sans entrer dans des détails, impossibles ici, on peut dire que ces comités et tribunaux composés d'après des règles équitables, interviendraient pour sauvegarder, en même temps que les intérêts généraux, les intérêts du personnel.

Il en va de même pour les comités techniques qui s'occupent de l'outillage, du matériel, des constructions d'immeubles, des constructions de lignes télégraphiques et téléphoniques, des constructions de wagons-postes et par conséquent, des fournitures, des marchés, commandes et adjudications. Si les comités techniques, composés en majorité d'ouvriers, de spécialistes de l'administration, d'agents de l'exploitation, avaient voix délibérante, l'ère des traités à forfait, des adjudications pour la frime, des pots de vin et des malfaçons serait close. On n'assisterait plus à des scandales sans nom qui révoltent les consciences les moins difficiles.

La question des tarifs postaux et de conventions avec l'étranger pourraient être examinées, étudiées, comme toutes les autres, du reste, dans des *congrès mixtes,* avec des délégués du commerce et de l'industrie.

Cette idée de *Congrès mixtes,* mettant en contact les professionnels et le public, est une idée féconde que l'*Association générale des agents des postes* a déjà décidé de mettre bientôt en pratique.

On ne peut donc pas dire qu'il y ait un esprit corporatif étroit, un esprit égoïste, chez les postiers. Bien au contraire: on trouve chez eux la volonté ferme de contribuer au progrès économique, la conscience de producteurs qui savent l'importance sociale du rôle qu'ils remplissent.

V

Ce ne sont là, je le sais, que des indications très générales. Mais c'est la pratique seule, l'expérience qui en sera tentée, l'épreuve qu'on en pourra faire qui nous montrera comment elles peu-

vent prendre corps. Ce que j'ai voulu simplement montrer, ce n'est pas un mécanisme fabriqué de toutes pièces, avec tous les soins d'une imagination minutieuse, mais les tendances qui animent le personnel des postes dans ses revendications syndicalistes.

On n'a pas le droit de reprocher aux postiers de rêver une restauration moderne du régime des castes. Ils n'entendent pas se soustraire à la discipline du travail, à la responsabilité économique et morale. Bien au contraire, ils réclament une discipline plus conforme aux besoins du service et une responsabilité efficace. Ce qu'ils poursuivent, c'est la ruine de l'Etat politique et industriel, c'est la fin du jacobinisme et des pirateries des partis, c'est l'autonomie du travail, c'est l'indépendance des travailleurs.

De fait, il y aurait toujours deux parties contractantes ayant leurs droits respectifs : d'un côté, des producteurs assurant un service public dans des conditions données, c'est-à-dire avec toutes garanties d'indépendance et de liberté ; de l'autre, le public, le parlement, l'administration exerçant, d'une part, un contrôle effectif au point de vue financier, exigeant, d'autre part, une bonne exécution du travail.

Quant à l'Etat, il ne serait plus bénéficiaire d'une entreprise ; il ne s'occuperait plus d'exploitation ; il n'exercerait plus de puissance politique ; il interviendrait seulement *pour obliger les contractants à remplir les clauses de leur contrat.*

G. Beaubois.

La Grève des Postes et sa portée sociale[1]

(FIN)

II. LES INCIDENTS DE LA GRÈVE

La poste est une vaste entreprise d'échange. Ce qui doit donc être considéré comme essentiel dans ce service public, ce sont les besoins à satisfaire. Ensuite, une direction attentive et intelligente doit montrer beaucoup de tact et d'habileté dans ses relations avec le personnel.

Nous nous sommes attachés, dans la première partie de cette étude, à montrer, par un ensemble de faits, comment l'administration a compris ses rapports avec le personnel et quel a été, dans cet ordre d'idées, l'influence d'un politicien sans talent.

En ce qui concerne la satisfaction des besoins du public, on pourrait écrire un volume sur l'incompréhension et l'incapacité de l'administration. Toutes les critiques de détail sur ce point peuvent se résumer en une seule : le service des P. T. T. est resté une *administration* au lieu de devenir une *industrie*. Ces deux mots, en antithèse, expriment suffisamment des modes différents d'organisation, des méthodes financières et techniques différentes.

Nous laisserons cette partie de côté, pour l'instant, parce qu'elle n'a pas un rapport étroit avec la grève. Toutefois, nous pouvons signaler en passant que la gabegie, les frustrations dont le public est tous les jours victime sont, avec le spectacle de l'impéritie de la haute administration, un facteur indirect, mais réel, de révolte chez un grand nombre d'employés consciencieux. Par comparaison, les sévérités de l'administration pour des fautes ou des erreurs légères, leur apparaissent d'autant plus odieuses qu'elle est elle-même disqualifiée par des bévues et des gaspillages qui dépassent l'imagination.

Nous pensons qu'il est superflu d'exposer avec force dé-

(1) Voir le numéro 208 du *Mouvement Socialiste*.

tails, les épisodes de la grève. Tout le monde les a lus, assez fidèlement rapportés dans les journaux. Nous nous proposons seulement de retracer les événements à grands traits, en donnant surtout des explications sur les quelques points laissés dans l'ombre ou volontairement dénaturés par la presse capitaliste ou gouvernementale.

1. Les premiers troubles au Poste central télégraphique

Pendant les journées des 8 et 9 février, qui furent comme les préliminaires de la grève, les télégraphistes ont donné l'exemple d'une méthode d'obstruction nouvelle, qui tenait à la fois de la grève, du sabotage, et du traditionnel « chahut » des étudiants. Un organe professionnel bien placé pour connaître les faits et leurs causes a relaté largement ces incidents. Nous empruntons au *Télégraphiste de Paris-Central* quelques passages qui corroborent ce que nous avons dit plus haut de cette politique d'hostilité, de brimade à tout propos et hors de propos dont M. Simyan fut l'instigateur :

Pour se faire une idée claire des événements récents, il convient de connaître la situation qui était faite depuis longtemps au personnel du poste-central. Les causes du trouble important qui s'est produit et des incidents beaucoup plus graves qui auraient pu se produire sont lointaines et profondes. Attribuer tout aux *gardages de dix heures* et aux *fiches*, ce serait prendre la circonstance déterminante pour le motif réel. En réalité, depuis longtemps, le personnel manipulant et, depuis quelques mois, le personnel dirigeant, sont en butte à des vexations sans nombre. Le régime disciplinaire qui est, par nature, assez sévère au poste-central s'est, de jour en jour, aggravé... De là, une série de mesures plus ou moins intelligentes, prises d'abord — évidemment — contre le menu fretin, puis des procédés de contrôle, des injonctions intéressant le personnel dirigeant; enfin des appréciations d'ensemble vis-à-vis des chefs suprêmes du central: nous voulons parler ici des fiches... Ce sont des enquêtes à propos de tout et de rien, des objurgations incessantes, des menaces, des procès-verbaux à la moindre occasion.

Le gardage de 10 heures était une innovation tendant à retenir de 9 à 10 heures du soir, un certain nombre d'agents sans compensation pécuniaire. Le personnel ainsi retenu devait, il est vrai, reprendre son service le lendemain matin une heure plus tard. Mais on était loin de compte. Les agents préféraient l'heure en plus avec sa rétribution normale que cette assimilation de l'heure de jour à l'heure de nuit, qui pouvait

créer un précédent dangereux. Les agents flairaient un acheminement vers le service régulier jusqu'à 10 heures au lieu de 9 heures. Chaque fois que l'Administration a voulu changer les conditions du travail et des salaires, elle a procédé par des innovations sournoises de ce genre. Le personnel était fondé à montrer de la méfiance.

Avec la circulaire sur le gardage de 10 heures apparaissaient les fameuses fiches. Il s'agissait de fiches individuelles sur lesquelles le travail de chaque agent était relevé en bloc. Or, le nombre de télégrammes transmis n'a qu'une valeur relative en matière d'intensité de travail. Ce qui est clairement établi, remarque le *Télégraphiste de Paris-Central,* c'est que « le rende-« ment brut ne donne pas du tout une indication même ap-« prochée du travail fourni par l'employé. L'état de la ligne, « de l'appareil, la valeur du correspondant, les accidents parti-« culiers du service enlèvent tout caractère de validité à ce pro-« cédé. »

Ce moyen de contrôle insensé apparaissait d'autant plus inutile que le Poste Central, comme tous les services, compte de nombreux emplois de surveillance. Plusieurs fois des insinuations perfides de la haute administration relativement aux capacités professionnelles et à la bonne volonté du personnel ont trouvé des échos dans la presse et même à la tribune du Parlement.

L'innovation du système des fiches arrivait à point pour accréditer ces calomnies contre les télégraphistes du Central qui sont cependant des manipulants entraînés. En multipliant ses exigences et en harcelant le personnel, l'Administration rendait ce dernier responsable de tout devant l'opinion publique. Les agents du Central n'ont pas voulu se prêter plus longtemps à cette manœuvre. Les journées des 8 et 9 février ont été marquées par une effervescence inattendue. M. Simyan fut conspué. Le tumulte déchaîné dans les salles était coupé de toutes sortes d'invectives à son adresse et du cri strident des sifflets à roulettes. Le travail avait cessé. Le chef du poste central, voulant haranguer les manifestants, fut accueilli par un redoublement de vociférations. Le 9 au matin, la manifestation s'étendait à la rue. Il y eut même des collisions avec les forces de police aussitôt dirigées vers le Poste central, et deux arrestations furent opérées, ce qui changea l'effervescence en émeute. Le chef du poste central usa de son influence pour faire relâcher les camarades arrêtés, mais l'agitation n'en continua pas

moins toute la journée. Le personnel, massé dans la cour, chantait l'*Internationale* et conspuait M. Simyan et ses fiches. Enfin à 4 heures de l'après-midi, le sous-secrétaire d'Etat fit appeler la commission du groupe de Paris-Central de *l'Association Générale*. Les pourparlers durèrent une demi-heure pendant laquelle la manifestation continuait avec une exceptionnelle gravité. Le travail était complètement abandonné et le tapage prenait une ampleur formidable. Pour une fois, M. Simyan se montra poli et conciliant; il donna satisfaction au personnel, en rapportant sur le champ les mesures prises. Le *gardage de 10 heures* et les *fiches* avaient vécu.

Dès que la délégation revint apporter aux camarades les résultats de l'entrevue avec le sous-secrétaire d'Etat, la manifestation cessa comme par enchantement et, sur les conseils des militants, avec une discipline qu'on retrouvera jusqu'aux derniers jours de la grève, les camarades reprirent le travail. Cette victoire obtenue en quelques heures par une action énergique eut une répercussion profonde dans tout le personnel de Paris et en province. C'était le premier pas vers l'action directe. Il devait avoir une grande portée et encourager la masse désabusée de la méthode parlementaire à tenter à bref délai un essai décisif de la méthode ouvrière

2. La manifestation des Ambulants

Le personnel ambulant a eu beaucoup à souffrir des fantaisies de M. Simyan. Il a été touché par le *tiercement*, car dans cette catégorie, le nombre d'agents passant au choix a atteint autrefois la proportion de 75 pour cent. C'est dire que le mécontentement y était grand. Le personnel est réputé turbulent et comprend de nombreux militants qui ne le cèdent en rien à ceux des autres services. Son inertie commençait à déconcerter tout le monde, lorsqu'un réveil inattendu se produisit.

Le 12 mars, un mois après les premiers incidents du Central, les ambulants tenaient une réunion à la salle Vianey, quai de la Rapée. Ce personnel comprend environ 2.500 agents en résidence à Paris. Il est divisé en quatre brigades; deux sont en route pendant que les deux autres sont de repos. Il est donc impossible de grouper à la fois tout le personnel. C'est, avec la division en un nombre considérable de lignes et de services, ce qui explique qu'il n'ait pas manifesté plus tôt son exaspération. Le meeting de la salle Vianey avait réuni environ 800

agents ambulants. A l'issue de la réunion, qui avait pour but de protester contre le *tiercement,* ils résolurent d'aller au-devant d'une délégation qui, à la même heure, entretenait le Ministre des Travaux publics de la même question. Au cours de cette entrevue, M. Barthou avait éludé les responsabilités en faussant compagnie aux délégués du personnel pour aller à la Chambre, où les récentes affaires de l'Ouenza exigeaient, paraît-il, sa présence. Depuis 5 mois, on bernait ainsi toutes nos délégations. Ces résultats surprenants furent rapportés par les membres de la délégation qui rencontrèrent la manifestation très pacifique des ambulants à la place St Michel.

Les circonstances, comme on le voit, ont joué un rôle important; rien de précis n'était prémédité. Mais il est certain que les ambulants étaient surexcités et décidés à tenter quelque action. Que serait-ce? ils n'en savaient rien au juste, lorsqu'ils rencontrèrent les délégués venant de chez le ministre. En quelques mots, ceux-ci rendirent compte de leur mission. Les ambulants irrités résolurent d'aller manifester devant la Chambre et ensuite devant le sous-secrétariat d'Etat des P. T. T. La manifestation se déroula dans le calme le plus parfait jusqu'à l'arrivée des forces policières. Quelques cris furent poussés devant la Chambre des députés; la colonne des manifestants, plusieurs fois coupée, se reforma par les rues de Constantine et de l'Université, non point avec l'intention de pénétrer à la Chambre par derrière comme l'ont prétendu certains journaux, mais dans le but de gagner la rue de Grenelle en masse. Cette tactique fut enfin réalisée non sans quelques heurts avec la police, dont les contingents sans cesse augmentés, barraient les rues adjacentes. Enfin, vers 6 heures du soir, une bagarre assez grave se produisait au croisement des rues Casimir-Périer et de Grenelle. Les manifestants prenaient sérieusement contact avec la police et 7 arrestations furent opérées. Les manifestants reculèrent, et laissant leurs camarades entre les mains des agents, se concertèrent. Il fut décidé qu'une délégation se rendrait auprès du chef du poste central télégraphique pour demander son intervention pour les faire relâcher. Quelques centaines de camarades décidés à manifester devant le Sous-secrétariat d'Etat des P. T. T. réussirent à gagner isolément la rue de Grenelle, mais, de nouveau bousculés par la police, ils se réfugièrent dans la cour du poste central. C'était l'heure du changement de brigade des télégraphistes. Les ambulants se mêlèrent alors aux camarades du poste central et les

mirent au courant des événements, en attendant le retour de la délégation. L'indignation qui gagnait également les télégraphistes, s'accentua encore lorsque deux cents agents ayant à leur tête M. Lépine, entrèrent précipitamment dans la cour du Central pour la faire évacuer. Les manifestants montèrent dans les salles et s'y barricadèrent au moyen de chaises et d'escabeaux; puis on recommença le tapage comme dans les journées des 8 et 9 février. Les salles furent prises d'assaut par la police les unes après les autres. Le préfet de police et ses agents furent accueillis par des huées et durent livrer une véritable bataille pour expulser le personnel. 33 arrestations furent opérées dont 25 furent maintenues sous l'inculpation *d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.*

Le 13 au matin, 17 camarades furent remis en liberté. Les huit manifestants retenus devaient passer en correctionnelle. Dès que cette nouvelle fut connue, l'agitation reprit au poste central. Ce fut d'abord la grève des bras croisés dans la matinée, puis les agents désertèrent les appareils tout en restant dans les salles pour ne pas se heurter à la police qui gardait la cour. A partir de ce moment, la situation était très grave. Il aurait fallu une très grande habileté pour calmer l'exaltation du personnel. Les ambulants commençaient à s'agiter et avant la déclaration officielle de la grève, ils désertaient les wagons; c'est ainsi que le 13 au soir, la brigade du service de Paris à Montauban, qui comptait un emprisonné, prenait résolument l'initiative d'abandonner le travail.

Il se produisit ainsi quelques défections avant la déclaration de grève. Mais tout le monde se préparait à un mouvement d'ensemble pour le lundi 15, qui devait voir une des plus belles réunions de travailleurs dans la salle de Tivoli-Vaux-Hall. La journée du dimanche 14 mars, accusa une certaine détente. La maladresse de M. Simyan et la complicité de toutes les forces de l'Etat devaient empêcher définitivement l'apaisement. Le lundi 15 mars, l'agitation continuait au Central, où l'on pratiquait la grève des bras croisés; de nombreuses brigades d'ambulants refusaient de partir. Malgré cela, des gouvernants prudents et avisés auraient peut-être pu enrayer le mouvement par des concessions habiles. Au lieu de cela, on employait la manière forte jusqu'au bout. Des militants étaient suspendus à fin de révocation. Le tribunal octroyait aux inculpés 6 jours de prison, et M. Simyan commettait la suprême maladresse d'entrer, furieux comme une bête fauve, dans les salles du Central, faisant

expulser les employés avec force brutale et insultant *les femmes* (1).

C'est dans ces conditions que devait se tenir le grand meeting du Tivoli-Vaux-Hall. Les bourgeois qui nous gouvernent ne sont pas plus psychologues qu'ils ne sont administrateurs. Il faut avoir vécu ces heures de grève agitée pour comprendre l'effet de la répression brutale. Elle ne crée pas la terreur et l'affolement, comme ils le croient; elle excite au plus grand point les courages, fortifie les résolutions: tel timoré qui ne suivait le mouvement qu'à contre-cœur, devenait un combattant hardi et décidé à tout, après la condamnation des militants et les algarades du sous-secrétaire d'Etat et du préfet de police. L'indignation gagnait le personnel du téléphone, au sein duquel se révélaient des militants de grande valeur.

Le lundi 15 mars, date historique, 6.000 agents des Postes réunis au Tivoli-Vaux-Hall acclamaient la grève.

3. La grève des agents.

Quand on relit dans les journaux, la relation de ces événements jusqu'au mardi 16 mars, on a l'impression que personne ne croyait à l'extension du mouvement. On est surtout surpris de l'optimisme de la haute administration. Etait-ce bluff ou incompréhension? La déclaration des grands chefs est d'un ridicule achevé. Jamais on ne s'était joué du public avec tant d'audace ou tant d'inconscience. Tous affirment, après le sous-secrétaire d'Etat, que le personnel ne suivra pas les meneurs, que les grévistes seront d'ailleurs immédiatement remplacés. Et ce grand public, que la presse abêtit depuis tant d'années, ne se demande même pas par qui on remplacera le personnel en grève!

Pendant ce temps, le comité de grève constitue, au meeting du Tivoli même, une action rapide et énergique. Les permanences sont organisées par quartiers et par services, les réunions succèdent aux réunions, les militants se prodiguent pour débaucher les hésitants. Vingt-quatre heures après la déclaration solennelle de la grève, Paris est isolé du monde télégraphiquement. Les courriers restent en panne dans les gares où quel-

(1) Malgré les dénégation du sous-secrétaire d'Etat, nous pouvons affirmer, sous le témoignage de nombreux camarades, hommes et dames, que les termes injurieux reprochés à M. Symian ont réellement été employés par lui.

ques ambulants seulement, des chefs de brigade et des commis principaux continuent à travailler. Les dames téléphonistes entrent en grand nombre dans le mouvement. La Recette principale, les grands bureaux de Paris, la Bourse, le Central télégraphique et les services ambulants sont désertés. Le mouvement prend une ampleur inespérée. Le public parisien sait désormais que tout trafic postal ou télégraphique est suspendu. Une perturbation inconnue jusqu'ici règne dans tout le pays. La presse n'en continue pas moins à atténuer la vérité et à enregistrer les déclarations optimistes de l'administration, qui paraît se boucher les yeux, mais qui, en revanche, multiplie les révocations.

Qu'il nous soit permis pour montrer à quel point l'Administration, avec la complicité de la presse, se moquait du public, de citer, d'après le *Petit Parisien*, les déclarations d'un haut fonctionnaire au sous-secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes, au moment où la grève s'étendait avec une rapidité déconcertante (1) :

Le Directeur des services électriques, et le Directeur du personnel ont fait chercher aujourd'hui les adresses des « bandatistes » et des « bruguistes » qui n'appartiennent pas à l'administration et qui, le cas échéant, remplaceraient les employés défaillants. En cas de grève générale, nous ferons appel aux télégraphistes militaires, qui connaissent à merveille le fonctionnement de nos appareils.

Quant à la grève des ambulants, elle nous inquiète beaucoup moins. Il est plus facile de remplacer un ambulant qu'un télégraphiste. En tout cas, nous pourrions assurer le service pendant quelque temps avec le personnel restreint qui nous reste. Actuellement, les lettres sont acheminées sur les recettes principales, et c'est dans ces centres que le tri s'effectue.

Mais si la province suit Paris, objectait le reporter? Et notre pince sans rire de reprendre avec une sérénité imperturbable :

Je puis vous assurer que toutes les mesures ont été prises en vue de cette éventualité, vous pouvez tranquiliser vos lecteurs, le courrier parviendra.

Quant aux précautions prises pour éviter la grève en province, le haut fonctionnaire ne les indiquait pas. Mais, le lendemain, la grève était générale à Lyon, à Marseille, à Brest, au Hâvre, et dans bon nombre d'autres villes, les camarades ren-

(1) *Petit Parisien du 17 mars.*

voyaient de rares correspondances sur Paris, ou se croisaient les bras. Rien ne pouvait surpasser en grotesque l'attitude des hauts fonctionnaires, si ce n'est celle des politiciens. Les députés radicaux et radicaux-socialistes jouaient l'étonnement comme s'ils n'avaient pas été au courant des griefs des postiers.

Puis ils votaient des ordres du jour déplorant la désorganisation d'un service public, avec la naïveté de gens innocents, eux qui avaient approuvé, pendant 3 ans, toutes les mesures de rigueur prises contre les fonctionnaires en général et contre les postiers en particulier!

4. La grève générale.

Au moment où M. le président du Conseil, répondant à une délégation de députés de Paris, déclarait qu'il acceptait résolument la bataille et que le dernier mot resterait au gouvernement, le syndicat des sous-agents et le syndicat des ouvriers des lignes réunissaient leurs adhérents pour examiner la situation et prendre des résolutions opportunes.

Le 18 mars, la grève entrait dans une nouvelle phase; les facteurs d'imprimés cessaient le travail. Les ouvriers à leur tour, par solidarité, déclaraient la grève et apportaient dans la lutte une force considérable, un avantage décisif.

En vain le gouvernement usait d'intimidation. Le Conseil des ministres faisait signer au Président de la République un décret *attribuant au Ministre des Postes ou au sous-secrétaire d'Etat, en cas de refus collectif ou concerté de service, le droit de prononcer directement les peines disciplinaires.*

Ces dispositions paraissent bien puériles à ceux qui ont vécu au milieu des foules électrisées, où les individus sont comme dominés eux-mêmes par le sentiment d'une force collective qui les couvre et les protège. Le fameux décret ne pouvait émouvoir personne. C'était plutôt un prétexte pour les orateurs de montrer que les garanties offertes par les conseils de discipline n'ont aucune valeur et que l'Etat-patron sait bien les modifier ou les supprimer à son gré quand il est acculé à se défendre.

La grève était donc déchaînée dans tout le milieu postal, le jour où le Parlement devait se prononcer, après trois jours de tergiversations. On avait exercé sur les grévistes tous les modes de pression et d'intimidation, menaces de révocation, menaces de mobilisation, corruption à domicile par l'intermédiaire des parents, des amis, et même des fournisseurs; on avait invoqué l'intérêt de la nation, le péril international, la défense

de la République : aucun de ces procédés n'avait réussi à donner le change et à briser la résistance des grévistes. Les encouragements et l'argent leur arrivaient, d'ailleurs, de toutes parts, même des organisations étrangères.

Dans la journée du vendredi 19 mars, deux manifestations d'un ordre différent avaient lieu. D'un côté, le monde politique s'agitait dans un affolement significatif au Palais-Bourbon ; de l'autre, une force bien plus puissante, le travail, se concentrait pour recevoir le choc.

Nous ne pouvons songer à reprendre ici les incidents de la Chambre en cette mémorable séance et à les commenter. Au milieu d'un désarroi indescriptible, toutes les manœuvres habituelles se sont déroulées ; les partis ont tour à tour donné l'assaut au gouvernement ; ce dernier a usé de tous les procédés connus, honnêtes et malhonnêtes, pour impressionner, apeurer, diviser ou rallier tour à tour les éléments hétérogènes de la représentation nationale. Plus calmes et plus sûrs d'eux-mêmes, les grévistes réunis au Tivoli-Vaux-Hall se préparaient à répondre par un redoublement d'activité à la condamnation solennelle, mais inefficace et ridicule, du Parlement qui ne les a nullement surpris ou déconcertés.

Le sous-secrétaire d'Etat avait maintenu sa tactique habituelle de nier ou de dénaturer les faits, de prendre à parti avec une animosité haineuse *l'Association générale* et même d'humbles militants qu'il chargeait d'une responsabilité excessive. Il y eut de sa part l'éternelle charge à fond contre les meneurs et, comble d'audace, la dénonciation de la violence dans une grève qui n'a été marquée par aucune atteinte répréhensible à la liberté du travail.

M. le Ministre des Travaux publics, plus habile, agita le spectre du sabotage et dénonça la désorganisation de la défense nationale. Dans un milieu où chacun avait perdu tout sang-froid, une telle manœuvre devait produire un grand effet. On vota l'affichage du discours de M. Barthou, dans lequel, le lendemain, les agents des postes, par une affiche, relevaient des inexactitudes de fait flagrantes. En même temps, le *syndicat des ouvriers des lignes*, dégageait hautement sa responsabilité dans le sabotage des lignes télégraphiques. Une enquête judiciaire, faite quelques jours après, au sujet de nouvelles manœuvres semblables dans la région où travaillait le secrétaire du syndicat des ouvriers a, d'ailleurs, montré que les faits incriminés n'étaient pas imputables aux grévistes. Leur responsa-

bilité était ainsi nettement écartée de ces actes de malveillance suspects.

« La Chambre, résolue à ne pas tolérer les grèves de fonc-« tionnaires, confiante dans le gouvernement pour ramener l'or-« dre et la paix dans l'administration des P. T. T., approuve « ses déclarations et passe à l'ordre du jour. » Tel fut l'ordre du jour voté, dans l'ensemble, par 368 voix contre 211. Malgré l'incohérence du débat parlementaire, il se dégageait des nombreux discours prononcés une impression de blâme contre le sous-secrétaire d'Etat, qui était la cause de troubles aussi graves. Du côté du gouvernement, aucune tentative ne fut faite pour atténuer cette impression et le discours du ministre des Travaux publics, tout en condamnant la grève et en sauvant le principe d'autorité, ouvrait une porte à la conciliation. L'arrogance des premiers jours tombait; les révocations suspendues révélaient les intentions plus conciliantes du Pouvoir.

La grève n'en continua pas moins pendant deux jours, sans changement et sans défaillance, à la grande stupéfaction des parlementaires. C'est là une constatation importante. Un grand événement révolutionnaire est contenu dans ce fait. *Les salariés de l'Etat ont passé outre aux injonctions du Parlement et ont décidé eux-mêmes, en toute liberté, de l'heure de la reprise du travail.*

Le conflit menaçait de s'éterniser. De graves intérêts étaient lésés. Le public souffrait énormément d'un tel état de choses. La plus grande perturbation sévissait, dans le commerce parisien surtout, privé de ses relations avec la province et avec l'étranger. Il y avait, dans cette situation, un conflit irréductible dans lequel se heurtaient des principes différents et des amours-propres également échauffés. Elle ne pouvait se dénouer que par un compromis ou se compliquer en s'aggravant par une entrée en ligne des forces ouvrières. Le comité de grève se trouvait ainsi sur les confins de l'action corporative où il s'était cantonné jusqu'ici. D'autre part, il tenait à se ménager jusqu'au bout l'opinion publique. Ces raisons décidèrent le comité de grève à entrer en pourparlers. Ce fut une surprise pour tous ceux qui, directement ou indirectement lésés attendaient, anxieux, la fin d'un conflit dont l'issue dépendait à la fois de la sagesse et de l'habileté des belligérants.

Le comité de grève examina les différents moyens d'entrer en conversation avec le Pouvoir, en sauvegardant la dignité des grévistes. D'emblée, toutes les médiations d'hommes ou de

groupements politiques furent écartées. On s'arrêta à la solution d'une entrevue directe. Elle fut confiée au *syndicat des ouvriers des lignes,* qui reçut plein mandat des deux autres organisations en grève.

Ce choix avait ses raisons. Le *syndicat des ouvriers* est légal, reconnu. On ne pouvait, par aucune interprétation subtile, lui contester son droit à la grève. D'autre part, il ne présentait aucune revendication pour son propre compte et était demeuré en relations à peu près normales avec l'administration. Il était donc le plus qualifié pour servir de truchement au personnel postal tout entier. A moins d'une maladresse insigne et qui lui aurait définitivement aliéné l'opinion, le Ministre des Travaux publics ne pouvait lui faire mauvais accueil. Le bureau du conseil syndical des ouvriers se présenta donc chez M. Barthou, le dimanche 22 mars, pour tenter des négociations.

Il avait reçu un mandat précis excessivement catégorique sur certains points. Il devait demander :

1° La démission du Sous-Secrétaire d'Etat ;
2° Le retrait des mesures prises par lui et qui avaient amené le conflit ;
3° La réintégration de tous les grévistes dans leurs services respectifs ; y compris les camarades condamnés en correctionnelle ;
4° La prise en considération du projet de loi Groussier, portant revision des traitements des Sous-agents ;
5° Le commissionnement d'un certaine catégorie d'ouvriers des Postes.

Sur les deuxième et troisième questions, la délégation avait mandat impératif. Elle devait se retirer immédiatement si elle rencontrait la moindre résistance de la part du Pouvoir En réalité, les négociations ne se firent pas avec ce langage brutal. Du côté du Pouvoir, on employa, selon l'expression de M. le Président du Conseil, le langage diplomatique. Le ministre des Travaux publics donna immédiatement satisfaction aux délégués sur les revendications corporatives, y compris le retrait de la circulaire sur l'avancement.

Il restait les deux points essentiels : la réintégration de tous les grévistes et la démission de M. Simyan. Cette dernière prétention fut repoussée de prime abord par le ministre. A la vérité, personne, au comité de grève, ne se leurrait sur ce point. Tous les militants pensaient qu'il s'agissait là d'une atteinte à la Constitution, inacceptable de la part d'un gouvernement

qui se sent encore la force de gouverner. Il s'agissait pour nous de rendre en fait la situation du sous-secrétaire d'Etat intenable, de lui enlever, par l'attitude révoltée de tout son personnel, *toute autorité morale devant le Parlement et devant la nation. La grève avait réalisé cette situation de fait, consommé cette déchéance de l'autorité, cet effondrement du prestige nécessaires au chef d'une grande administration.* Les délégués, selon la tactique adoptée, posèrent quand même la question de la démission du sous-secrétaire d'Etat. Et, en effet, tout en se montrant d'une intransigeance absolue sur ce point, M. Barthou donna à entendre, toujours dans le mode diplomatique, que M. Simyan ne pouvait plus être maintenu à la tête de l'administration des Postes. Toute cette conversation fut enveloppée de formules de circonstance qui devaient ménager une retraite honorable à chacun. La création d'un ministère des Postes fut envisagée. Cette transformation importante était une indication assez précise.

Les délégués, cependant, peu habitués à capitonner leurs expressions et à déguiser leur pensée, eurent l'impression très nette que le Ministre lâchait prise sur tous les points, mais voulait sauver la face et se donner, non point l'apparence du triomphe, mais au moins celui de la fermeté. C'est ainsi que, pour ne pas se laisser imposer la réintégration de tous les grévistes, il trouva la solution élégante de rapporter toutes les mesures disciplinaires prises et de déclarer que les portes de l'administration étaient encore ouvertes à tout le monde. Cependant le cas spécial des condamnés de la correctionnelle lui parut un assez grave litige qui méritait d'être soumis au président du Conseil.

Dans la même journée, à 5 heures, la délégation, accompagnée du Ministre des Travaux publics, se rendit chez M. Clémenceau. Le cas épineux fut soumis au président du Conseil qui le trancha de suite par un de ces accès de familiarité brutale dont il est coutumier : « Qu'ont-ils fait, vos camarades, pour être condamnés à 6 jours de prison? Ils ont conspué Simyan, n'est-ce pas? Eh bien, je ne connais pas ce délit. » Le reste de l'entretien fut, dans le langage de convention précédemment employé, la confirmation des promesses du ministre des Travaux publics. Toutes ces déclarations, qui n'étaient cependant pas des engagements formels, constituaient une impression d'ensemble assez favorable pour décider le comité de grève à proposer la reprise du travail.

La délégation s'expliqua longuement devant ce comité. Elle conclut en assurant qu'elle avait pleine confiance en la réalisation de toutes les promesses si discrètement consenties. Le comité décida la reprise du travail avec cette restriction que le conseil syndical des ouvriers resterait en grève quelques jours; que les bureaux des trois organisations constitueraient un comité de vigilance, qui devait prendre toutes les mesures qu'il jugerait convenables si, à la reprise du travail, un seul *camarade était frappé disciplinairement.*

5. La fin de la grève.

La date de la reprise du travail était fixée au Lundi, 22 mars à midi. La décision du comité de grève fut annoncée dans la soirée aux dix mille grévistes réunis au Manège Lhomond et au manège St-Paul. Elle déconcerta les grévistes et déchaîna un tumulte indescriptible. Elle fut annoncée maladroitement, en effet, et beaucoup plus sous forme de conseil impératif que de proposition à discuter. Il était difficile de faire saisir à une foule fiévreuse et exaltée les habiles nuances de la diplomatie gouvernementale. Nos camarades ne virent que les apparences. Une chose les frappa surtout, c'est que M. Simyan restait, était encore leur chef. Accepter de reprendre le travail avant qu'il ne démissionnât leur semblait une indignité et une capitulation. La délégation fut accueillie par des huées et des invectives au meeting du Manège St-Paul. Les postiers n'étaient pas loin d'accuser le comité de grève de trahison. Le meeting prit fin sur cette impression pénible et au cri unanime de: « Vive la grève à outrance! »

Le lendemain, un autre meeting réunissait les grévistes dans la matinée. Les membres du comité de grève purent effacer en partie, la mauvaise impression de la veille, par des déclarations plus complètes, des explications plus détaillées. Leur franchise et leur loyauté dissipa le malentendu et la méfiance de l'assemblée.

Cependant, un communiqué du gouvernement avait donné le compte-rendu de l'entrevue chez M. Clémenceau, en termes qui étaient bien faits pour causer de l'inquiétude, si l'on n'ajoutait à cette note sèche les commentaires nécessaires.

Les grévistes nommèrent donc une autre délégation composée, cette fois, de camarades, hommes et dames, choisis dans toutes les catégories du personnel agent, sous-agent et ouvrier. Cette deuxième délégation retourna chez le Président du Con-

seil et vint rendre compte de sa mission dans l'après-midi. Elle rapporta la même impression que la première ; et la fit partager aux grévistes plus calmes. Le président du Conseil venait, d'ailleurs, dans une nouvelle séance de la Chambre, de prononcer des paroles de « bienveillance », qui pouvaient être interprétées comme un nouvel effort vers l'entente :

« Je n'ai rien promis aux grévistes, disait-il, mais je me « suis promis quelque chose à moi-même, et ils savent ce que « je me suis promis. » Quelques jours de plus de grève et le président du Conseil aurait parlé par paraboles !

Enfin, le mardi 23 mars dans la matinée, les grévistes de nouveau réunis votaient la reprise du travail à l'unanimité. On décida de réintégrer les bureaux tous ensemble, par groupes compacts, à deux heures précises. Il en fut ainsi fait, avec une discipline remarquable et un calme impressionnant. La grève était terminée. Elle avait duré 8 jours pleins.

Dans une affiche de remerciements au public, le comité de grève déclarait ne plus reconnaître comme chef, M. Simyan. Ce propos fut jugé inadmissible et injurieux par le gouvernement, qui s'apprêta à sévir contre les auteurs de l'affiche incriminée. Le comité de grève répondit à cette menace du tac au tac, en rétablissant ses permanences et en prenant, sur le champ, toute une série de mesures propres à déchaîner promptement une nouvelle grève plus complète et, sans doute, plus violente que la première. Devant cette attitude résolue, le gouvernement réfléchit et se tira du mauvais pas où il s'était engagé, en rattachant la publication de cette affiche aux faits de grève. C'était une application de la diplomatie à la chronologie. Cette nouvelle cabriole du gouvernement clôtura enfin la série des incidents et tout rentra définitivement dans l'ordre.

A l'heure actuelle, les promesses faites par le Ministre des Travaux publics et par le Président du Conseil sont en voie de réalisation. La circulaire sur le tiercement est rapportée ; les dossiers maquillés sont retournés aux intéressés pour réfection, les revendications de détail sont examinées et les rapports sont repris entre le Ministre des Travaux publics et *l'Association générale des Agents*. Celle-ci, comme on le voit, ne s'adresse plus à M. Simyan. Nos délégués ont été reçus plusieurs fois déjà par le ministre sans passer par le sous-secrétariat d'Etat. Il y a tout lieu de supposer que les revendications à l'étude en ce moment, seront réalisées dans le sens le plus favorable au

personnel. Quant à la situation future de M. Simyan, devenu sous-secrétaire d'Etat honoraire, elle reste pour tout le monde une énigme. C'est à ce propos que l'horizon reste obscur : il y a là un nuage noir, qui rend toute prévision d'avenir impossible.

III. LES LEÇONS DE LA GRÈVE

I. LES ÉVÉNEMENTS ET LE MILIEU FONCTIONNAIRE

1. L'action prime l'idée

La grève des postes a été un épisode important de la lutte de classe. Cette lutte ne se déroule pas suivant un plan déterminé. L'action ne se conforme pas à un système idéologique préétabli. Aussi, quand nous parlons de lutte de classe à propos de la grève, nous savons très bien que la grande majorité des postiers n'a pas approfondi la notion de classe et puisé les mobiles de son attitude dans la compréhension nette des antagonismes sociaux. Les bourgeois emploient souvent cette expression : prêcher la lutte de classe. Elle ne répond à rien de précis. On aurait pu prêcher pendant des années auprès des postiers ; jamais ils ne seraient sortis de leur apathie, si les circonstances que nous avons exposées, n'avaient créé une ambiance favorable à l'idée de grève et stimulé nos camarades.

Les masses ne se déterminent pas pour des idées abstraites, théoriques et préconçues. Les événements seuls imposent leurs clartés à leur attention inquiète. Ce sont les faits, et rien que les faits qui créent des sentiments nouveaux et des idées nouvelles, qui se répercutent peu à peu dans les masses et se concrétisent en une action neuve. C'est là une donnée essentielle du syndicalisme, qui le différencie dans ses conceptions, dans ses méthodes d'organisation et de lutte des systèmes utopiques.

Qu'ils s'en rendent compte ou non, les postiers sont entrés en lutte contre les forces bourgeoises. Et cet exemple de lutte de classe est d'autant plus complet qu'il y a eu, à la fois, action des salariés contre le patron et contre l'Etat traditionnel. Il importe peu que chacun ait clairement saisi la pensée théorique des événements. Le travail, bafoué et brimé, s'est révolté contre l'Etat moderne, qui concrétise la puissance de la classe bourgeoise, économiquement et politiquement souveraine. C'est là le fait nouveau.

L'influence de tels événements se fait sentir de deux manières. Il y a, d'abord, répercussion interne sur le milieu en lutte lui-même, et ensuite sur le monde du travail ; des horizons nouveaux s'ouvrent au prolétariat tout entier.

2. *L'éveil de la conscience.*

L'esprit des employés des postes se trouvera peut-être désormais profondément modifié. Il est un peu tôt pour s'en rendre compte exactement. Nos camarades entraînés par une foule de circonstances dans un conflit d'une ampleur imprévue, ont aperçu pour la première fois leur véritable force, celle qu'ils détiennent en raison de leurs fonctions économiques, essentielles dans la société présente. Cette force ne pouvait se révéler à eux que dans un grand acte de solidarité, par leur entente complète pour la désorganisation des services. La cohésion professionnelle, en rendant la grève quasi-générale, leur a montré brusquement l'importance de leur travail. Toutes les hypothèses qu'on pouvait faire sur la situation de la société sans poste, sans télégraphe, sans téléphone, ne valaient pas *la démonstration par la grève*. Il est impossible que la mentalité des postiers n'en soit profondément bouleversée.

Beaucoup d'entre eux ne s'étaient jamais intéressés aux questions sociales. Ils vivaient dans un milieu fermé, attentifs aux luttes du dehors, indifférents à la poussée ouvrière qui devait se manifester jusque dans leurs rangs, uniquement préoccupés de satisfaire une vie paisible et régulière, mais monotone par son absence de sensations fortes. Tous ces employés, d'esprit insouciant, de mentalité pâle, se sont trouvés poussés à la résistance, engagés à prendre des responsabilités, à risquer leur situation, leur retraite et leur pain. De tels à-coups dans une existence morne et sans idéal jettent une lueur soudaine, déterminent des sympathies immédiates, déchaînent des ardeurs ignorées.

Sans rien dramatiser, on peut toujours comparer la grève à une bataille, et nous pensons, en effet, que l'enthousiasme chez les grévistes, comme le sentiment guerrier chez les soldats, est un moteur des plus puissants. Chez les chefs d'industrie, le goût de la lutte devient source d'activité, d'initiative, quelquefois de génie, dans cette autre bataille qu'est la concurrence. Chez l'ouvrier en grève, il est créateur de hardiesse et d'endurance. Et c'est ainsi que la grève, l'acte le plus symbolique de la guerre sociale, emprunte quelque chose à l'épopée. Dans une

société où tout est en décomposition, la lutte de classe retrempe constamment et l'empêche de s'émousser le sentiment dont la valeur motrice est la plus indispensable au progrès humain.

Les syndicalistes ont, les uns et les autres, souvent exposé dans cette Revue que l'évolution industrielle pouvait fort bien séparer les classes et les placer en antagonisme, sans qu'il y ait lutte entre elles. Des compromis renouvelés y dénouant sans cesse les états aigus, on arrive à la « paix sociale » si chère à nos politiciens. L'originalité du syndicalisme français est d'avoir hérité d'une longue tradition révolutionnaire et de la continuer par les grèves qui rendent plus vigoureux les sentiments combatifs. Et c'est cet esprit du syndicalisme français, incarné chez un grand nombre de nos camarades qui s'ignoraient, qui a contribué à dresser dix mille salariés des Postes et Télégraphes contre le plus redoutable des patrons.

Donc la victoire des postiers leur a donné confiance en leur force. Elle a élevé la fierté individuelle et le sentiment de la dignité collective : l'esprit corporatif s'est ainsi fortifié à cette épreuve.

Les manifestations plus ou moins tapageuses postérieures à la grève n'ont, à notre avis, que la valeur de menus faits au point de vue des conclusions à tirer des événements. L'important est de connaître la pensée des travailleurs redevenus calmes et ayant repris leur vie et leur besogne habituelles. Dans leurs conversations, en service et ailleurs, on saisit des préoccupations nouvelles ; on sent qu'une foule d'idées sont agitées par eux et qu'ils s'intéressent à des problèmes dont ils se souciaient peu auparavant.

On examine les fautes de tactique commises ; on discute de plans nouveaux et d'organisation meilleure en cas de conflit dans l'avenir ; on examine et l'on commente, pour en tirer parti, les mille petits incidents de la grève. La composition du comité de grève, l'établissement des permanences, les moyens de communication entre elles, comme entre Paris et la Province, font l'objet de critiques utiles.

On examine aussi le rôle de l'armée. Pendant la grève, des équipes de soldats ont trié les lettres par départements dans les gares de Paris. Ce travail était insignifiant, mais il permettait l'acheminement de quelques lettres, triées ensuite par les recettes principales de province, ce qui pouvait donner au public l'illusion d'un fonctionnement régulier des services postaux. Les

ambulants ont déjà tiré un enseignement précieux de cette constatation. Si la grève était à recommencer, ils enverraient immédiatement des délégués dans toutes les recettes principales, pour y faire cesser le travail dès les premiers jours, ce qu'on n'a pas cru nécessaire de réaliser une première fois. Quant aux télégraphistes militaires, leur travail a été presque nul. Malgré cela, en prévision des luttes futures, les groupes feront auprès des jeunes gens qui partent au régiment une active propagande.

Ce sont surtout ces questions d'organisation de la grève qui ont préoccupé les employés au lendemain de la reprise du travail. C'était d'autant plus logique que l'horizon était noir de menaces et qu'il savaient par expérience la fragilité des engagements des politiciens. Il est probable que dans l'avenir, les organismes essentiels de la grève seront constitués à l'avance et que les dispositions seront prises pour une plus rapide offensive.

Mais le champ des idées s'étend encore. Comme la grève nous a révélé le véritable rôle de l'armée, elle a révélé la complicité permanente de la grande presse avec toutes les forces d'oppression bourgeoises. Les grévistes ont vu à l'œuvre certains grands quotidiens. Une presse vénale a tout fait pour démoraliser les premiers grévistes au commencement de la lutte. Il n'est pas de communiqué administratif fabuleusement mensonger qu'elle n'ait inséré avec ostentation. Les déclarations optimistes des grands chefs, si stupides fussent-elles, étaient savamment étalées dans les colonnes des journaux. Nos camarades ont compris que cette presse sans nom, était contre eux, sournoisement, comme elle est contre la classe ouvrière dans tous les conflits.

L'attitude du pouvoir, commentée par tous, a frappé particulièrement l'attention des grévistes. On se rappelle qu'en 1906, le même ministre, M. Barthou, s'est montré d'une hautaine sévérité à l'égard des facteurs en grève, lorsque se produisit, dans leurs rangs, le découragement qui précéda la débâcle. Il refusa alors de recevoir une délégation des grévistes avant la reprise du travail. C'est que la tournure des événements annonçait la fin de la grève et la défaite des facteurs. Aussi se montra-t-il impitoyable à l'égard des meneurs. Un grand nombre de révocations furent prononcées, notamment contre tous les membres du conseil syndical. Au début de la grève générale récente, M. Barthou retrouva cette attitude énergique; mais elle fut de courte durée. Devant l'ampleur du mouvement, la morgue et le dédain des gouvernants se changea vite en une disposition

bienveillante, conciliante, qui accusait assez leur trouble et présageait de leur capitulation prochaine. Les délégations furent reçues avant la reprise du travail: en un mot l'on traitait.

Cette souplesse dans une tactique qui allait de l'écrasement des vaincus au prudent respect de la force, a suggéré bien des réflexions heureuses au personnel des postes. La rigueur des fameux principes de gouvernement se prêtait donc à une atténuation? Les exigences de l'autorité s'adaptaient si bien aux circonstances? Tout ce qui semblait indiscutable, inattaquable, inébranlable et comme marqué du sceau de la souveraineté infaillible, s'effondrait d'une chiquenaude, entraînant, avec bien des préjugés, la débâcle de cette discipline sociale, qui courbe les masses au nom du dogme étatiste.

Les politiciens les plus avisés et les esprits les plus clairvoyants du monde conservateur ont bien compris l'importance de cette reculade. Amener l'Etat à composer, ce n'est pas seulement arracher une pierre à l'édifice social, c'est effondrer tout un mur de soutènement. Pour éviter cette formidable brèche, les bourgeois qui sentent que la constitution de l'Etat moderne est le couronnement de leur œuvre de classe auraient fait tous les sacrifices: la haute finance, le gros commerce et la grande industrie, l'ont fait entendre aux pouvoirs publics. Ils ont déclaré qu'ils supporteraient tant que ce serait nécessaire, le préjudice grave qui leur était causé, pour faire crédit au gouvernement et lui permettre de rétablir l'ordre sans condition. Les gouvernants n'ont pas montré un tel héroïsme de classe, peut-être parce qu'ils redoutaient des événements plus graves qui les auraient balayés tous. Ils se sont empressés de composer, après avoir obtenu du Parlement un vote de confiance qui n'avait aucune valeur, qui couvrait de ridicule la majorité parlementaire et qui, d'ailleurs, a laissé les postiers indifférents. On a piteusement sauvé la face; le coup porté à l'étatisme n'en est pas moins formidable. Les militants l'ont compris et ils ont tiré des conclusions grosses de conséquences. La nouvelle attitude bienveillante du Ministre des Travaux publics ne leur a fait nullement oublier sa première intention de les assommer. Ils ont pour lui ce genre de reconnaissance qu'on montre à un agresseur qui a manqué son coup.

Le mouvement de grève ne s'est étendu presque immédiatement qu'à quelques villes de province, parmi lesquelles Lyon et Marseille, les deux centres les plus importants. Mais, dans toutes les recettes principales de province, dans les bureaux-

gares, dans les centraux télégraphiques et même dans beaucoup de petits bureaux, une agitation fièvreuse n'a cessé de régner. Les postiers de province ont presque tous manifesté leur sympathie aux camarades en grève, non seulement par des ordres du jour explicites, mais encore par des souscriptions importantes. Dans un grand nombre de centres, les employés ont pratiqué la grève des bras croisés ou ont montré une insouciance au travail, qui exprimait assez leurs velléités de se joindre ouvertement au mouvement. L'extension de la grève à la plupart des villes était facile à provoquer. Il suffisait au comité de grève d'envoyer quelques militants de Paris parcourir les grands centres. Il n'a pas cru nécessaire d'amplifier ainsi le désarroi. Il a estimé que tous ses effets devaient tendre d'abord à la désorganisation complète des services parisiens.

Les hésitations des camarades de province s'expliquent assez facilement par le peu d'importance de chacun de leurs groupements. D'ailleurs, l'interruption des communications postales et télégraphiques avait, même pour les groupes postiers, l'inconvénient de les isoler. La province n'avait pas de renseignements exacts sur la grève. Elle ne connaissait les faits que par les journaux dont les comptes-rendus inspirent toujours une certaine défiance. Beaucoup de groupes, de leur propre initiative, ont envoyé, les derniers jours, des délégués au comité de grève, pour y prendre des instructions précises. On voit qu'il était très facile aux militants de Paris d'étendre le mouvement en constituant des équipes de militants chargés de prendre la direction de la lutte dans les principales villes. Malgré les hésitations du début, ce nouvel effort aurait certainement été accompli, si le comité de grève s'était heurté à une intransigeance absolue de la part des gouvernants. On peut donc affirmer que malgré les différences de tactique dues à l'inexpérience des grévistes et la soudaineté des événements, l'entente n'a cessé d'être complète entre les agents des postes de Paris et ceux de la province. Il est probable que, dans un nouveau conflit, les leçons de l'expérience seraient avantageusement mises à profit.

3. Postiers et Parlementaires.

En ce qui concerne les postiers, il nous reste à présenter une observation très importante. C'est que le vote de la Chambre, dans la séance du 19 mars, n'a pas du tout produit sur eux l'impression qu'en attendaient les parlementaires, le gouvernement et la nation tout entière, disons même les militants

de la corporation qui redoutaient un abattement moral chez les grévistes. Les employés des postes ne sont cependant pas des anarchistes, pour qui les manifestations de la puissance politique et du droit bourgeois n'ont aucune valeur.

Là encore, nous constatons que l'anti-étatisme latent, qui s'affirme un peu partout, est bien plutôt quelque chose d'inconscient que le fruit des spéculations théoriques. L'irrespect du parlementarisme ne procède pas, chez les travailleurs, d'une compréhension exacte du rôle des pouvoirs publics. Une désagrégation de l'idée démocratique gagne les foules par blasement, par dégoût sentimental. C'est le détachement des choses qui n'ont plus de prestige. Les turpitudes parlementaires, les fusillades d'ouvriers pour maintenir un ordre social odieux, ont puissamment contribué, depuis quelques années, à l'effondrement des espoirs démocratiques dans la classe ouvrière. Les fonctionnaires ont subi, sans s'en rendre compte, ce scepticisme ambiant. Le Pouvoir les a flattés tant qu'il a cru pouvoir s'appuyer sur eux, se les incorporer. Dès qu'ils ont manifesté des tendances à l'indépendance, ils ont vu ce Pouvoir se retourner contre eux et les frapper sans merci. Ainsi se sont dissipés des malentendus, évanouies des illusions.

Les grévistes n'ont pas considéré le vote du Parlement comme une injonction suprême de la Nation souveraine. Ils sentent que l'organisation théorique de l'Etat au nom de l'intérêt général, n'est que mensonge et duperie. Pour les camarades qui n'approfondissent pas les choses et qui jugent avec leur simple sens commun, les parlementaires étaient comparables à des contremaîtres malveillants et tarés, disqualifiés à l'avance pour interprêter la volonté exacte de la Nation. C'est ainsi que beaucoup exprimaient leur pensée intime, en disant que s'ils pouvaient exposer directement au public leurs griefs et s'entendre directement avec lui, le consommateur, aucun conflit ne se produirait.

Voilà exactement le sens d'une manifestation qu'on a assimilée à un mouvement antiparlementaire et antiétatiste conscient et concerté. Comme on le voit, c'est plutôt une tendance confuse, un état d'esprit collectif, qui révèlent de profonds changements dans les croyances populaires, une aspiration vague vers quelque chose de nouveau, dont on sent le besoin sans en apercevoir encore la forme concrète.

La presse a signalé comme un fait significatif, la défiance manifestée par le comité de grève envers les émissaires poli-

tiques. Ce fait exact vient à l'appui de ce que nous avons dit de l'état d'esprit général des grévistes. Ceux-ci entendaient conserver à leur mouvement un caractère corporatif. Les militants l'ont compris. Si quelques-uns d'entre eux ont prêté une oreille attentive aux propositions de médiation des hommes politiques, on doit reconnaître que, dans le comité de grève, il s'est trouvé une forte majorité pour imposer une attitude plus conforme à la volonté de la masse des camarades. Les conseilleurs politiques ont été froidement accueillis. Un seul député s'est aventuré à la tribune du Tivoli Waux-Hall. Ce fut Allemane, député du groupe parlementaire socialiste. Pour éviter le précédent fâcheux d'une telle intervention, un militant prit aussitôt la parole et fit comprendre au député socialiste, avec certains ménagements, que les postiers n'entendaient tenir aucun compte des suggestions et des conseils des parlementaires. Combien cette attitude est différente des premières manifestations de *l'Association générale,* que nous avons exposées ici en leur temps, manifestations dans lesquelles la fine fleur des démocrates de gauche venait prodiguer, dans des agapes fraternelles, les fleurs et les promesses au prolétariat administratif !

Est-ce à dire que les employés des postes vont désormais se désintéresser de toute action politique et ne baser leurs efforts contre l'Etat-patron que sur un renforcement de leur puissance corporative? Nous ne le pensons pas. L'attitude des parlementaires a détruit chez eux une foule d'idées légalitaires en leur laissant l'impression que, même avec la démocratie, la force doit appuyer les revendications les plus légitimes. La grève leur a donné une autorité spéciale pour parler haut et fort. Cependant, ils ne renoncent pas à agir également sur le terrain électoral. Ils veulent combiner les deux méthodes. Leurs préoccupations électorales semblent toutefois plutôt inspirées par un désir de représailles.

Autrefois, en se raccrochant obstinément aux partis républicains avancés, surtout au parti radical, ils ne séparaient pas leurs intérêts de leur idéal civique. Aujourd'hui, ces considérations de *défense républicaine* se heurtent chez eux à un scepticisme non déguisé. De plus en plus, les conceptions politiques passeront au second plan ; l'action électorale n'aura plus le même caractère d'inféodation systématique ; elle s'inspirera surtout de l'intérêt corporatif. Ce que nos camarades veulent avant tout, ce sont des garanties de liberté et de sécurité, que

ce soit au nom de n'importe quel principe politique. C'est là encore une désagrégation de l'idée démocratique.

Leurs aspirations sembleront bien terre à terre aux pontifes qui embouchent si facilement la trompette pour célébrer la gloire de la République démocratique idéale. C'est ainsi! En attendant qu'ils arrivent à la conception totale et très claire du syndicalisme, les postiers deviennent de plus en plus indifférents aux appels des défenseurs d'un régime de corruption politicienne.

4. La grève des postes et l'organisation du travail.

Quelle impression la grève a-t-elle produite sur les autres catégories de fonctionnaires et de travailleurs de l'Etat? Nous sommes mal placés pour en parler. Les militants syndicalistes appartenant aux organisations similaires pourraient, mieux que nous, renseigner sur ce point les lecteurs du *Mouvement socialiste*. Pourtant nous pouvons affirmer que de nombreuses marques de sympathie nous sont parvenues de toutes les organisations de travailleurs de l'Etat. Leur solidarité s'est affirmée par des souscriptions en faveur des grévistes. Il n'est sans doute pas hasardeux d'avancer que la lutte des postiers a ébranlé fortement les fonctionnaires les plus pacifiques.

Si cet épisode important de la lutte contre l'Etat doit avoir une répercussion sensible, il est probable que les instituteurs en seront influencés les premiers. Ils ont été en butte aux haines politiques, à l'arbitraire et à la tyrannie de l'Etat, tout comme les postiers. D'un autre côté, il y a peut-être une relation de cause à effet entre la victoire de ces derniers et la récente capitulation du gouvernement devant les instituteurs syndicalistes.

Une entente permanente et féconde pourrait s'établir dans l'avenir entre tous les salariés de l'Etat pour la défense des libertés communes. La fédération des trois grandes organisations postales est dès maintenant un fait accompli. On peut entrevoir pour plus tard une organisation plus vaste qui pourra s'opposer mieux aux fantaisies des politiciens et aux empiètements de l'Etat.

La presse conservatrice cherche à effrayer l'opinion avec cette hypothèse d'une mainmise de la coalition des fonctionnaires sur les attributions du pouvoir. On nous représente comme la pire des catastrophes la ruine du principe d'autorité. Les bourgeois

sont dans leur rôle en défendant leur œuvre de classe. Mais il faut ici s'expliquer.

Si l'on entend que le pouvoir discrétionnaire de l'Etat se heurtera désormais à des forces respectables, il est certain que l'action des salariés de l'Etat s'oriente dans le sens de la résistance. Et après? Dans cette démocratie qui tend à la monopolisation de plus en plus étendue des services publics, il est de toute nécessité que les travailleurs, de plus en plus nombreux, incorporés par force à l'Etat, défendent leur liberté. La société moderne ne peut songer à rétablir l'esclavage antique à son profit dans une époque où les aspirations ne se bornent pas seulement à manger du pain et à jouir d'une retraite. D'autre part, si les hommes d'idées hardies et de sincérité veulent songer sérieusement à une décentralisation de l'Etat hypertrophié par ses multiples fonctions, ils ne doivent pas s'effrayer de voir se former des organismes ayant une vie autonome, active, puisée dans une collaboration effective des travailleurs groupés et en relation constante avec les forces vives de la nation. Une telle conception est exclusive de l'autorité; elle ne peut s'accommoder que de la liberté la plus grande. Qu'ils le veuillent ou non, l'œuvre socialiste préparé par l'action syndicaliste annoncé avec terreur par les bourgeois, s'élabore tous les jours. On n'en voit pas encore nettement la structure; la disparition des classes, à la faveur de laquelle il apparaîtra, est subordonnée à la capacité de la classe ouvrière. Le problème socialiste suppose comme données essentielles, la puissance d'action destructive du prolétariat, mais aussi et surtout sa puissance d'organisation. Les questions d'ordre technique et d'ordre moral sont donc intimement liées dans les conditions de réalisation d'un ordre nouveau. Or, dans quel sens s'est manifestée jusqu'ici l'action corporative des postiers?

En même temps qu'ils songeaient à desserrer leurs liens, à demander des garanties administratives durables, ils jetaient, sans le savoir, les embryons d'un ordre de choses dont le caractère révolutionnaire est incontestable. Ils ont, en effet, tenté d'apporter leurs observations, leurs avis pour contrebalancer la routine des bureaux. Quelques réformes intéressantes ont été préconisées et préparées par des rapports de *l'Association générale,* puis réalisées ensuite par l'administration. Beaucoup d'autres projets de simplification ou de refonte des services se sont heurtés à la morgue des hauts fonctionnaires. Certains de ces projets, comme la réorganisation du service du départ, déno-

tent un véritable sens de l'organisation et un souci évident de l'intérêt public. *Les différents rapporteurs des budgets des Postes et Télégraphes ont reconnu à maintes reprises que, grâce à l'action des groupements professionnels, bien des améliorations avaient été réalisées en faveur du public.* Pour notre compte, nous connaissons par exemple des services ambulants qui ont été créés sur des plans et des données uniquement fournis par le petit personnel de l'exploitation. C'est également à un de nos modestes camarades qu'on doit cette réforme importante de la simplification du tri, comme on doit à l'effort de nos délégués dans les comités techniques, un conditionnement à peu près satisfaisant des nouveaux wagons-postes.

C'est ainsi que, sans bien s'en rendre compte, les groupements d'agents des postes se sont révélés de véritables organismes de progrès, actifs et complets, capables assurément de remplacer ceux, inertes et lourds, de l'administration, *dans un transfert des fonctions de direction.* On pourrait, reprenant la parabole de Saint-Simon, faire disparaître toutes nos sommités administratives les plus en vue, la poste n'en continuerait pas moins à fonctionner, animée d'une vie nouvelle, enrichie de compétences et de dévouement, que le syndicalisme n'aurait plus qu'à coordonner. La pratique a ici encore devancé l'idée.

Tout le monde a remarqué l'esprit de cohésion et de calme qui régnait chez les grévistes. Jusque dans la façon de reprendre le travail, ils ont donné une impression grandiose de *discipline consentie.* Mais ce que le public n'a pas constaté, c'est que cette *discipline volontaire* s'est continuée après la reprise du travail, pour exécuter rigoureusement les engagements pris à l'égard du public en pleine grève. Le travail en souffrance a été rapidement enlevé par des gens cependant brisés de fatigue, après dix jours d'émotion et d'insommie. Au Central télégraphique, le nombre quotidien des transmissions a été plus grand à la reprise du travail qu'il n'avait jamais été. Aux ambulants, à la recette principale, dans tous les services de départ, une effort considérable a été donné pour déblayer le travail accumulé. Et, cependant, la surveillance tyrannique des mois précédents s'était singulièrement atténuée. *Les employés trouvaient en eux-mêmes le mobile d'un redoublement d'activité, et, fièrement, ils tenaient leurs promesses.*

De telles constatations devraient rassurer ceux que toute nouveauté épouvante et qui redoutent on ne sait quel cataclysme chimérique du fait de l'effondrement des principes traditionnels

d'autorité. De telles dispositions d'esprit ne peuvent faire présager le chaos et le désordre économique, que les conservateurs brandissent comme un épouvantail aux yeux des masses, conservatrices par instinct. Au contraire, elles peuvent donner confiance à ceux qui pensent que dès maintenant la société bourgeoise, qui se désagrège, *porte en elle les germes d'organismes nouveaux, avec la possibilité d'un ordre meilleur.*

2. LES ÉVÉNEMENTS ET LE MILIEU OUVRIER : GRÈVE GÉNÉRALE ET DROIT SYNDICAL

I. La grève générale.

La classe ouvrière a porté toute son attention sur la grève des postes et télégraphes. Si, dans l'ensemble, l'opinion publique ne nous a pas été hostile, malgré la perturbation apportée dans la vie économique de la capitale, on peut dire que la classe ouvrière nous a manifesté la plus vive sympathie. Ce qui l'a frappée surtout, c'est l'entente et la discipline des grévistes. Il y avait, chez elle, de l'étonnement auquel se mêlait un peu d'admiration. A cette sympathie n'étaient pas étrangers un ressentiment instinctif contre le gouvernement actuel et la satisfaction de le voir aux prises avec ses propres salariés. C'était presque une revanche.

Pour les militants des syndicats ouvriers et de la *Confédération générale du Travail,* le conflit avait une grande importance. Ils en ont compris toute la portée. Ils se la sont peut-être exagérée aussi. Notre devoir est de les mettre en garde contre une interprétation trop optimisite des événements.

Deux organisations des plus actives de la C. G. T., la fédération du bâtiment et celle de la métallurgie, ont organisé, quelque temps après la grève, un vaste meeting à l'Hippodrome. En pleine grève, ces fédérations avaient déjà projeté de venir en aide aux postiers, s'il était nécessaire d'appuyer leur action d'un mouvement de grève dans le prolétariat ouvrier. Le plan était d'affoler les gouvernants, en aggravant les événements. Ces dispositions en vue d'un concours effectif montrent bien l'importance que les militants ouvriers attachaient à notre victoire. On n'eut pas besoin d'en arriver là. Ceux qui sont impatients de réaliser leurs visées révolutionnaires auront sans doute déploré la réserve du comité de grève ! *Il a tenu, en effet, à conserver, jusqu'au bout, au mouvement son caractère primitif en évitant de changer une poussée syndicale nettement circonscrite,*

en un épisode grèvegénéraliste insurrectionnel. Les militants ont voulu ainsi s'inspirer de la pensée collective de leurs camarades qui avaient entrepris la lutte non contre le gouvernement, l'Etat, ou la société bourgeoise elle-même, avec des desseins révolutionnaires, mais seulement contre le sous-secrétaire d'Etat et pour un but bien défini : l'annulation de son œuvre.

Cependant, lorsque, après la rentrée, et au sujet de *l'affiche de remerciements au public,* le gouvernement tenta de recourir à la répression et faillit provoquer la reprise de la grève, les militants de *l'Association générale* étaient décidés, cette fois, à accepter le concours du prolétariat organisé et de combiner ainsi un mouvement dont les conséquences, restant invérifiables, ont déjà fait l'objet d'hypothèses dont nous n'avons pas à examiner ici la valeur.

Depuis la grève postale, des militants ouvriers pensent que la grève générale n'est plus seulement une conception mythique, une image représentative de l'épopée finale dans la lutte des classes ; mais qu'elle peut devenir dès maintenant une réalité, une tentative révolutionnaire couronnée de succès. Hélas ! La classe ouvrière a une besogne d'organisation et d'éducation très longue à faire pour en arriver là. Qu'elle n'oublie pas qu'en même temps que les postiers préparaient la grève, les travailleurs des chemins de fer, qui peuvent jouer un rôle si considérable, envoyaient..... des suppliques au Sénat.

Il est incontestable que l'idée de grève générale se trouve fortifiée. Mais qu'on s'entende bien ; c'est surtout du fait de la confiance nouvelle que l'exemple des postiers aura inspirée. Nos camarades ne sont pas familiarisés du tout avec l'idée de grève générale. Ils ne s'étaient projetés que de défendre leur dignité et leurs intérêts. Encore a-t-il fallu les pousser à bout pour qu'ils arrivent à employer les méthodes ouvrières.

La classe ouvrière s'exposerait à de graves mécomptes en essayant d'entraîner, avant que le moment soit venu, ces nouveaux alliés dans un mouvement de grève générale. Nous avons exposé que tout un concours de circonstances avaient rendu la grève possible dans notre milieu ; nous ne pensons pas que la plus haute conception de la solidarité prolétarienne puisse remplacer ces circonstances et déterminer la grande masse aux mêmes résolutions.

Une foule de préjugés subsistent chez ces fonctionnaires ; il convient d'en tenir compte. Nous pensons que leur action combinée pour la grève générale ne peut être envisagée qu'à la

suite d'un vaste déchaînement d'enthousiasmes. Le prolétariat organisé, brisant par une action vigoureuse, les cadres de la société bourgeoise et créant une situation révolutionnaire grave pourrait alors, en toute confiance, faire appel au personnel des postes et télégraphes qui compte des éléments prêts depuis longtemps à cette éventualité. Mais il est puéril de risquer ainsi des prophéties; les événements dépassent très souvent les prévisions. Pour nous, nous avons essayé d'exposer le plus exactement possible ce qui nous semble le mieux refléter la pensée collective et l'état d'esprit général chez nos camarades.

On comprend très facilement le désir de la classe ouvrière organisée d'attirer à elle des camarades fonctionnaires qui viennent de révéler des qualités insoupçonnées. Mais cette pénétration des idées ouvrières, cette prise de contact des salariés de l'Etat avec ceux de l'industrie privée se fera plus sûrement petit à petit, par une préparation méthodique des militants fonctionnaires et ouvriers, que par des démonstrations forcément un peu théâtrales, comme celle de l'Hippodrome. L'action ignorée mais répétée a toujours plus de valeur que le beau geste sans lendemain. Des relations peuvent s'établir sous les formes les plus variées sans donner prise inutilement à la vengeance administrative. Le cadre de cette étude ne nous permet pas d'exposer tout un plan d'action constante. Il apartient aux syndicalistes d'étudier les méthodes qui donneront, avec le moins de risque, les plus grands résultats.

2. — *Le Droit Syndical*

La question du *droit syndical* revient avec plus d'acuité devant les postiers. Au risque d'étonner profondément des militants qui en ont fait le principal objet de leur action et de leur propagande, nous estimons qu'elle n'a plus la même importance depuis la grève. Depuis longtemps déjà nous pensions que la revendication théorique du droit syndical, tel que le définit la loi de 1884, ne doit pas être considérée comme une sorte de *credo,* en dehors duquel il n'est pas de manifestation syndicaliste. Tout n'est pas dans une formule et, en présence de la grève devenue un fait, de la fédération des travailleurs des postes et télégraphes devenue un fait, le droit syndical perd sa signification. Il convient plutôt d'interprêter la revendication du droit syndical comme une tendance, comme une aspiration vers le droit commun, par conséquent, comme une manifestation de conscience, de liberté et de dignité.

Dans l'état actuel des choses, tout ce qui tend à modifier les rapports de maître à serviteurs que sont ceux de l'Etat-patron et de ses employés; tout ce qui vise à affirmer une volonté d'affranchir le travail de la tutelle des non-producteurs, est une manifestation d'ordre syndicaliste.

Jusqu'à présent, la conception syndicale abstraite a été en honneur. Il s'agissait de conquérir à tout prix le droit syndical, ou plutôt de se le faire consentir par le parlement. Cette panacée devait guérir tous nos maux. Si paradoxal que cela semble, cette tactique n'avait rien de syndicaliste, si l'on entend que le syndicalisme crée d'abord des états de fait, auxquels il approprie un droit nouveau et une idéologie nouvelle. Il fallait donc d'abord s'atteler à créer *la force syndicale,* à faire naître l'esprit syndicaliste en s'inspirant des milieux ouvriers, à entraîner la masse à la résistance pour des objets rapprochés, tangibles, qui n'échapperaient pas à son regard et à sa faculté de compréhension. La théorie syndicale et le droit syndical n'avaient rien à voir avec cette méthode d'aguerrissement. Les militants qui l'ont le mieux compris ont empêché les syndicalistes théoriciens d'agiter cette question en pleine grève, en pleine bataille, lorsqu'il s'agissait avant tout de créer un état de fait nouveau et formidable. Aujourd'hui, grâce à M. Simyan, on a remis les bœufs devant la charrue. On est arrivé par voie de conflit, par la grève, à donner une véritable capacité syndicale, une véritable force de résistance à des travailleurs qu'aucune idée abstraite n'aurait si complètement influencés. Tout est là.

Que les militants qui marchent à la conquête du droit syndical se gardent de le représenter comme une barrière capable d'en imposer à l'administration et de s'opposer aux empiètements de l'Etat. Il n'empêchera pas les conflits entre l'Etat-patron et ses employés. Les travailleurs de la Marine et de la Guerre, ceux des Allumettes et des Tabacs, syndiqués, ont dû appuyer leurs revendications par la grève ou par des menaces de grève. Ne nous transformons donc pas, aux yeux de nos camarades, en nouveaux magiciens; gardons-nous de leur surfaire l'efficacité d'une formule à laquelle, seule, l'énergie syndicaliste peut donner un sens et une portée réelle.

La question syndicale ramenée ainsi à une tendance au droit commun mérite d'être examinée, dès maintenant, très sérieusement. Sans nous leurrer sur les avantages que le droit syndical apporte par lui-même, il est certain qu'il nous faut opter ou pour lui ou pour le statut des fonctionnaires. Outre que ce statut

peut être dangereux, plein de traquenards et d'embûches, il est une loi d'exception; il consacre l'infériorité civique d'un grand nombre de travailleurs demi-citoyens. Il ne peut satisfaire les aspirations du personnel des postes et télégraphes.

Personne ne voit d'inconvénient à ce que les conditions de recrutement et d'avancement des fonctionnaires soient réglées par un statut. Si le prétexte de garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire était sincère, le statut s'en tiendrait là. Mais il empiète sur le droit d'association et c'est là qu'il devient dangereux. *En réalité, les gouvernants se soucient bien moins d'enrayer l'arbitraire, le favoritisme et le népotisme que de préparer des entraves au syndicalisme grandissant.* Les salariés de l'Etat, en particulier les postiers, ont flairé le piège. Ils ne veulent pas de statut; ils veulent le droit commun, la seule loi qui, dans l'état actuel du droit, sert de base à l'organisation de tous les travailleurs dont ils n'entendent plus être séparés. Ils ont grandement raison.

Le prochain congrès de l'*Administration Générale des Agents des Postes* aura à se prononcer sur la transformation du groupement en syndicat. Pour bien se rendre compte de l'importance de la question il faut se rappeler que le gouvernement, s'inspirant d'un vote du parlement, a usé d'une tolérance relative à l'égard des syndicats de fonctionnaires existants, en même temps qu'il annonçait son intention de s'opposer à la constitution de nouveaux syndicats jusqu'au vote du statut des fonctionnaires.

Comme le statut des fonctionnaires s'élabore péniblement pour retomber dans le néant l'instant d'après et qu'on ne prévoit pas l'heure où il viendra en discussion, c'est donc un conflit latent entre le pouvoir et les forces syndicales qui grandissent chaque jour.

La question syndicale, agitée dans l'*Association générale*, envenimera-t-elle le conflit au point de déterminer une crise violente? Nous n'en savons rien. Déjà, depuis la grève, plusieurs manifestations significatives se sont produites chez les postiers en faveur de la transformation en syndicat. Au groupe de Paris-Central télégraphique, on a critiqué violemment l'attitude du conseil de l'*Association générale*, qui entend faire un référendum sur la question parmi ses adhérents. On a reproché au Conseil d'avoir mal posé les questions et de créer ainsi une équivoque. Il est certain que l'une de ces questions: « Etes-vous décidé à soutenir par la grève la transformation de l' A.G.

en syndicat? », n'a aucune signification pour une catégorie assez importante du personnel adhérent à l'*Association*. Nous voulons parler des receveurs et receveuses, des rédacteurs, des expéditionnaires, dont la cessation du travail est incapable de créer la moindre pertubation dans les services.

D'autre part, un des groupes de province les plus actifs répond aux critiques de Paris-Central par un ordre du jour assez significatif dont voici un extrait : « Le groupe Grenoblois, « très vivement impressionné par les événements qui ont spon- « tanèment surgi dans le prolétariat postal, bien que toujours « partisan d'une action résolue, mais légale, auprès des pou- « voirs publics, et répudiant toute alliance avec des éléments « *ayant des intentions subversives constantes,* remercie chaleu- « reusement le Conseil de l'A. G. pour la belle défense qu'il a « prise de la dignité et des intérêts du personnel. »

On voit, par ce petit coup d'épée en ligne basse, la nature des polémiques qui peuvent surgir autour de la question syndicale. Elle apparaît de suite comme très irritante et capable d'entraîner des malentendus et même des antagonismes dont l'administration et le gouvernement sauront profiter. Certains syndicalistes sont peut-être décidés à passer outre les décisions du congrès et à créer un syndicat à côté de l'A. G., si ces décisions ne sont pas conformes à leurs espérances. Qu'ils nous permettent de leur dire que *ce serait la suprême faute*. Chez nous, et en face de l'Etat, il ne faut pas déserter un groupement économique, encore moins le couper en deux. Le *Syndicat national des Sous-Agents* en a fait la triste expérience. Depuis sa constitution, en face de la vieille *Association générale des Sous-Agents,* il a pu constater que le pouvoir flattait toujours cette dernière et opposait constamment sa sagesse et son esprit de soumission à l'esprit frondeur et indépendant du syndicat national. M. Simyan, en particulier, s'est maintes fois appuyé sur cette association jaune, qui est devenue sa vieille garde, en faveur de laquelle il n'hésite pas à se déranger pour présider des banquets. Cette scission a été néfaste au personnel des sous-agents. Elle a rejeté les éléments modérés sous la férule des grands chefs. Les facteurs de lettres et les ruraux qui composent en grande partie l'*Association générale des sous-agents,* par soumission, mais aussi par esprit d'opposition aux syndicalistes, ne se sont pas plus associés au récent mouvement de grève qu'ils ne s'étaient associés au premier mouvement de 1906. Ces gens-là sont à tout jamais inféodés au pouvoir et hypnotisés par la question de leurs

étrennes. Ils ont perdu toute dignité corporative et l'on se sert d'eux pour contrecarrer l'action du jeune syndicat des Sous-Agents. Voilà le triste résultat d'une scission déplorable. Il faut que les *Agents des Postes* ne perdent pas de vue cet enseignement et qu'ils évitent les mêmes fautes. Après trois ans de propagande et de lutte, ils ont fait disparaître les petites associations dissidentes du début et ont réalisé l'unité dans le vaste groupement de l'*Association générale*. Nous pensons qu'ils auront la sagesse de ne pas se diviser à nouveau sur la question de la transformation en syndicat. Il y a une belle œuvre d'éducation à compléter qui doit tenter tous les militants clairvoyants et les empêcher de se séparer selon leurs tendances personnelles. Le prolétariat postal vient de franchir une étape dans la voie de l'affranchissement : il faut lui préparer, *méthodiquement, patiemment,* la voie vers une évolution nouvelle, qui lui donnera sa place à l'avant-garde du monde ouvrier.

A. Monbrunaud.

15 avril 1909.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation patronale en France [1]

III

LA MÉTALLURGIE

DEUXIÈME PARTIE

LES ENTENTES, COMPTOIRS, CARTELS ET TRUSTS

Je voudrais apporter, dans la deuxième partie de cette étude, qui a pour objet les *ententes, comptoirs, cartells et trusts,* le même souci de documentation qui m'a guidé dans la première partie. Mais dans cet examen je trouverai de bien plus grandes difficultés, car nous sommes en face de problèmes infiniment plus complexes.

Avant d'examiner la composition et l'action des ententes et des comptoirs de vente en France, quelques très rapides considérations me semblent nécessaires. Elles ont trait à l'interpendance sur le marché du monde, des grandes organisations de production ou de vente de tous les pays. La puissance des trusts américains a poussé les Allemands à constituer leurs cartells et leurs comptoirs de vente; et, à leur tour, les cartells et comptoirs allemands ont dirigé les industriels français dans la même voie. Si bien qu'on peut dire qu'à la base de ce mouvement d'ordre international, se trouve l'Amérique. C'est elle qui tend à devenir comme le cœur du monde économique; si ce cœur arrive à régulariser ses pulsations, l'Europe se porte bien; si les battements sont irréguliers, l'Europe en reçoit aussitôt les contre-coups.

Certes, le capitalisme européen entend se défendre et ses représentants prévoient la grande bataille qui s'engagera entre le vieux et le nouveau monde. Les capitaines d'industrie, qui

(1) Voir les numéros 200, 201, 202, 203 et 204 du *Mouvement Socialiste,* sur la *Métallurgie.*

ont nom Rockfeller, Carnegie, Pierpont, Morgan, et qui rêvent d'inonder le vieux continent de leurs produits manufacturés, trouveront devant eux les Krupp d'Allemagne, les Dervillé d'Angleterre, les John Cokeril de Belgique, les Schneider de France. Ceux-ci sont les vrais maîtres de l'Europe : ils constituent, au-dessus des nations, un formidable gouvernement qui commande les autres gouvernements.

Les militants ouvriers, en France, ont trop négligé la réalité économique, la marche formidable de la concentration industrielle, et ont beaucoup trop tout attendu de la bataille électorale et parlementaire, de l'Etat, de la loi et des partis. Puisse la lecture des notes bien rapides et bien imparfaites qui vont suivre, montrer à ceux d'entre eux qui les liront l'importance du problème.

Les droits protecteurs, les fameux tarifs Mac-Kinley ont joué un rôle prépondérant dans la constitution des *pools et des trusts* en Amérique. Les études de MM. Georges Vilain, Paul de Rousiers, Francis Laur, etc., sur ces sujets sont instructives à cet égard. Si nous prenons, spécialement, la métallurgie américaine, nous voyons les résultats les plus typiques obtenus par les tarifs douaniers. C'est le 14 juin 1870, que les Etats-Unis appliquèrent l'*act* frappant d'un droit d'entrée de 137 fr. 50 par tonne les rails d'acier de provenance étrangère. Durant les treize années que ce droit subsiste, rappelle M. Francis Laur, « des batailles commerciales acharnées se livrent sur le marché fermé de l'acier et il en résulte peu à peu une diminution graduelle des champions, dont la plupart mordent successivement la poussière. Un seul a grandi à chaque lutte : c'est M. Carnegie. »

Cette influence des droits protecteurs sur la formation des trusts fut clairement mise en lumière dans une séance de la *Société d'Economie politique* en 1900, où de précieuses observations furent relevées. La question était de savoir s'il fallait constituer une législation répressive contre les abus des ententes, comptoirs et trusts. On ne put conclure, mais on constata l'interdépendance des trusts et des tarifs douaniers.

Je crois utile, à ce propos, de signaler les incertitudes que ce problème a fait naître dans la pensée du champion même du protectionnisme en France, M. Méline. Dans les préfaces qu'il a écrites pour les volumes successifs de M. Francis Laur sur *L'accaparement,* il voudrait tout à la fois reconnaître le déve-

loppement de la concentration capitaliste et en éviter les effets inhérents. C'est ainsi qu'il écrit, d'abord :

Pour corriger les inconvénients de la concurrence, écrit M. Méline, les Américains n'ont rien trouvé de mieux que de la supprimer. Leurs grands trusts sont : ou des accaparements monstrueux comme celui du blé en 1897, ou des monopoles gigantesques comme celui de *l'acier, contre lesquels toute résistance individuelle est impossible.*

Ce n'est plus de la concentration, c'est de la confiscation industrielle puisqu'il n'y a plus d'industriels dans le vrai sens du mot, le trust absorbant tous les établissements particuliers et supprimant leurs chefs pour en faire des sous-ordres, de simples satellites d'un maître unique qui s'appelle Carnegie, Rockfeller ou Pierpont-Morgan.

En face d'une centralisation à outrance qui réunit dans la même main la production du minerai, de la fonte, du fer, du charbon, de l'acier, des rails, des machines et même des moyens de transport de ces produits, toute velléité de lutte est condamnée d'avance et personne ne peut y songer. *C'est l'écrasement brutal de toutes les concurrences possibles et la remise aux mains d'un seul ou de quelques-uns d'une partie essentielle de la vie nationale.*

C'est là une attitude étrange de la part du chef même du protectionnisme, qui voit ainsi dans les effets les plus normaux pourtant du protectionnisme « un vrai danger contre lequel le législateur a le droit de prendre des mesures de protection et de défense. » Et comment M. Méline peut-il supposer qu'une législation quelconque, même si elle les contrarie, parvienne à empêcher de se produire les conséquences naturelles des phénomènes économiques? Lui-même, d'ailleurs, n'en convient-il pas, lorsqu'il indique la loi fatale de la concentration industrielle, que rien ne peut entraver :

Il ne suffit pas de se lamenter et de gémir sur la surproduction et sur ses désastreux effets, il faut rechercher les moyens de la canaliser ,de la limiter, de la corriger. Elle a, au fond, pour cause principale les vues étroites et l'aveuglement de beaucoup de producteurs *qui produisent au hasard, qui produisent le plus possible pour réduire leurs frais généraux et avec le secret espoir d'écraser plus aisément leurs concurrents et d'en diminuer le nombre. C'est la guerre industrielle à l'état sauvage, hasardeuse et désastreuse pour les vainqueurs comme pour les vaincus parce que les vainqueurs aujourd'hui sont destinés à devenir les vaincus (1).*

(1) *De l'Accaparement*, tome 2, par Francis Laur, préface de M. Méline.

Il félicite les Allemands d'avoir compris que « l'industrie moderne souffre surtout de l'excès d'individualisme et de l'absence d'entente générale :

A côté des colosses, écrit-il, de la métallurgie, des mines, des sucres, de l'alcool, à côté de la Ligue générale des agriculteurs allemands, qui ne compte pas moins de 230.000 adhérents, on trouve la masse des infiniments petits comme les *tuyaux à gaz, les peluches, les satins de Chine, les tanneries, la colle, l'huile de pavot, les biscuits, les batteurs d'or, les brûleurs à gaz; les brosses, les pierres lithographiques, les savons, l'amidon, le caoutchouc, les vis à bois, les pointes de Paris, les machines à coudre, les pinceaux. les mèches de lampes, les cages d'horloge, les bandages, etc.*

Tous ces cartells réunis s'élevaient en 1900 au chiffre respectable de 290; si on songe qu'en 1890, il n'y en avait que 119, *on peut se faire une idée de la poussée formidable qui jete de plus en plus la production allemande dans le moule des cartells.*

En face de l'Amérique avec ses trusts formidables, de l'Allemagne retranchée derrière ses 300 cartells, *nous nous contenterons de mettre en ligne quelques rares syndicats, avec lesquels nous combattons en ordre dispersé le plus tranquillement du monde....*

Mais notre défense commence déjà à faiblir, si on en juge par certaines infiltrations de produits américains ou allemands, qui trouvent aujourd'hui le moyen de franchir notre barrière douanière. *Pour retarder leur invasion, nous ferons bien de nous organiser à notre tour; c'est le seul moyen que nous ayons de ne pas relever nos propres tarifs.*

M. Méline écrit encore :

La concentration industrielle est aujourd'hui un fait acquis, qui la met, *comme principe,* à l'abri de toute controverse sérieuse; on peut en être adversaire au point de vue de la doctrine la regretter à cause de ses excès et de ses abus possibles, mais il est impossible de la nier, encore moins de s'en désintéresser, quand on est une grande nation industrielle comme *la France. Il faut la prendre pour ce qu'elle est, une nécessité engendrée par les conditions actuelles de la production, par l'évolution économique qui s'accomplit dans le monde.* (1)

D'ailleurs, des transformations profondes se sont déjà fait sentir dans ces ententes, comptoirs et cartells. Ces organismes en arrivent, pour encourager leurs adhérents, à déverser leur surproduction sur les marchés étrangers, à accorder des primes à l'exportation. Les comptoirs allemands sont arrivés de-

(1 Préface au IIIe volume de l'*Accaparement* de M. Laur.

puis longtemps à cette période de transformation. Le Syndicat des Charbonniers de Westphalie, par exemple, donne à ses clients une bonification proportionnelle au poids du combustible incorporé par le produit exporté, dans toutes les phases de sa transformation, à l'état de fonte, acier, machines, etc. Ces primes interviennent pendant les périodes de dépression du marché allemand; de cette façon, le marché intérieur est déchargé de produits qui feraient baisser les prix.

L'Allemagne, en 1908, a, plus que la France, subi le contrecoup de la crise américaine. Pour dégager le marché allemand et maintenir les prix le plus longtemps possible, le système des primes à l'exportation a fonctionné fortement. On a vu les exportateurs allemands de tréfilés et de rivés, tôles fines, etc., toucher de leurs syndicats, ou comptoirs, 15 marcks (soit 20 fr.) à la tonne pour toutes les quantités qu'ils exportaient. Si bien établis que soient les tarifs douaniers, on comprend qu'ils soient impuissants. Or, comme chaque nation européenne est appelée, dans un avenir plus ou moins long, à opérer comme les Allemands, que peut-il en résulter? Fatalement des ententes internationales des producteurs d'un même produit. Ces ententes internationales ne peuvent avoir d'efficacité réelle que si, après avoir limité le champ d'action de leurs adhérents, elles limitent aussi leur production.

Il existe déjà de ces ententes internationales: *le Syndicat international de l'aluminium,* qui vient d'être dissous, mais qui va sûrement se reconstruire; l'*entente internationale des rails*; l'*entente internationale des poutrelles,* qui limite, pour chaque pays, le chiffre de production à l'exportation; l'*entente internationale des glaceries européennes,* etc.

M. Méline dénonce, dans la préface de1904, citée plus haut, le « danger » des ententes internationales:

Le vrai danger de l'heure présente, dit-il, réside dans la constitution des trusts Internationaux, contre lesquels les régimes douaniers actuels sont bien souvent impuissants. Contre eux les gouvernements sont bien obligés de prendre des mesures pour échapper à cette invasion d'un nouveau genre; ils y songent; du reste, la question vient d'être mise à l'ordre du jour par le gouvernement russe qui fait appel à une conférence, pour la régler.

Il y a des chances pour que cette question reste longtemps à l'ordre du jour. C'est folie de vouloir régler l'expansion du mouvement économique. La Russie, sur laquelle s'appuyait M. Méline en 1904, voit aujourd'hui se constituer des trusts chez

elle. Le Trust des Mines Métallurgiques est à la veille d'être définitivement constitué. Les capitalistes français qui ont d'énormes quantités de capitaux engagés dans la métallurgie russe, ne voient que ce moyen, le trust, pour relever la situation en Russie, et on parle même de l'entrée de ce trust dans l'*Entente Internationale des Rails.*

Le monde ouvrier français n'a sans doute pas complètement négligé d'observer la marche de la concentration capitaliste. Mais il ne semble pas avoir eu une parfaite conscience de ses nécessités. Je n'en prendrais comme exemple que le Congrès ouvrier international qui se tint en juillet 1889, et où les ouvriers français posèrent la question. On était sous le coup de la chute de Secretan, qui avait tenté l'accaparement du cuivre. La formidable faillite qui survint eut en France, à la tribune du Parlement où elle fut portée par M. Francis Laur, un retentissement considérable. Le Comptoir d'Escompte avait failli sombrer dans la débâcle. M. Rouvier seul avait pu le sauver. Au nom des délégués français, le citoyen Allemane déposa la motion suivante, que je reproduis à titre purement documentaire :

Considérant que nous ne verrons la véritable fin des coalitions patronales et financières nationales et internationales que le jour où le prolétariat universel sera assez fortement organisé pour s'emparer des forces productives et organiser, au mieux des intérêts de la collectivité humaine, la production et l'échange des produits.

Le Congrès décide :

Les organisations ouvrières de chaque pays devront mettre en demeure les pouvoirs publics *de s'opposer, en vertu des lois existantes ou à élaborer,* à toutes coalitions ou *rings,* ayant pour but d'accaparer soit la matière première, soit les objets de première nécessité, soit le travail.

On voit l'illusion qui animait le citoyen Allemane, comme d'ailleurs les ouvriers de son époque : endiguer le flot capitaliste par la « loi ».

(à suivre).

A. Merrheim.

La Crise de l'Apprentissage [1]

XIII

KARL ÆGEL

Agent des P. T. T.

Membre de l'*Association Générale des Agents des P. T. T.*

1. L'apprentissage dans les postes.

La question de l'apprentissage professionnel, du « surnumérariat », a retenu depuis deux ans, d'une façon toute particulière, l'attention de l'*Association Générale des Agents des P. T. T.*

A ce point de vue, en effet, dans notre corporation, il y a « crise » et, ici, crise réelle.

Ces dernières années surtout, l'instruction professionnelle des surnuméraires fut extrêmement négligée. L'Administration, préoccupée avant tout de mettre fin aux récriminations publiques visant l'insuffisance de son personnel, avait cru y porter remède en versant dans le service public un nombre considérable, sans procéder, au préalable, à leur instruction professionnelle. De tout jeunes gens, sans plus d'expérience de la vie que du métier, étaient ainsi mis brutalement en présence des plus grandes difficultés et des plus lourdes responsabilités. Affolés par leur inexpérience, écrasés par leur travail, alors que le travail doit être dominé par l'ouvrier, ces jeunes gens non instruits et non entraînés, ne pouvaient être qu'une gêne pour leurs camarades plus anciens, une entrave pour la bonne exécution du service, une cause de désorganisation. Le personnel et le public se plaignirent de cet état de choses.

En présence de cette imprévoyance et de cette inconscience patronale, une organisation professionnelle comme l'*Association générale,* ne pouvait rester indifférente. En 1907, le Congrès de Paris rechercha les moyens de remédier à cette situa-

---

(1) Voir les numéros 197, 198, 199 201, 202 et 207 du *Mouvement Socialiste.*

tion déplorable et scandaleuse, moyens qui furent résumés dans le vœu suivant :

Nommer hors cadre, pendant 9 mois dans les bureaux des chefs-lieux de canton ou d'arrondissement tous les débutants.

Ces derniers suivront, à l'issue de ce stage, un cours de trois mois d'un degré élevé pour leur permettre d'étendre et de fixer définitivement dans leur esprit, les connaissances déjà acquises.

Ces moyens imparfaits peut-être, incomplets très certainement, auraient amené, — s'ils eussent été appliqués —un progrès immédiat appréciable. Ils suffisaient largement à l'Administration pour faire face d'une façon honorable au trafic toujours croissant des opérations postales, télégraphiques et téléphoniques.

Ici, se posent les deux questions suivantes : 1° En présence de la nonchalance coupable dont l'Administration fait preuve à donner satisfaction aux légitimes réclamations de la clientèle, quelle doit être l'attitude du personnel organisé, quelle tâche s'impose à l'*Association Générale* pour obliger l'Administration à agir ? 2° La solution proposée *par elle* pour résoudre la crise de l'apprentissage et suffisante pour l'Administration, est-elle suffisante pour elle ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas pour l'*Association Générale* une solution de l'apprentissage plus large, plus complète et plus vivante, praticable pour elle et pratiquée par elle ?

Il apparaît de suite que les deux questions sont intimement liées. Si, en effet, le groupement professionnel reprenant à son compte la tâche que l'Administration néglige de remplir, fait fonctionner un système distançant de beaucoup celui de l'Administration, celle-ci, sous peine de discrédit complet, se verra dans l'obligation de sortir de sa torpeur traditionnelle et coutumière et de rivaliser d'efforts avec nous pour porter remède à la situation présente. Pour le bien de tous, public et personnel, comme par un mouvement tournant, le but serait ainsi atteint. La solution de la deuxième question implique en elle-même la solution de la première. Notre tâche se réduit donc à rechercher cette solution.

Posons d'abord d'une façon rigoureuse les termes de la proposition : A quelles préoccupations doit obéir l'*Association Générale,* en cherchant à instaurer et à mettre en pratique un système d'apprentissage plus complet, plus large et plus vivant, non seulement que celui pratiqué par l'Administration,

mais encore que celui qu'on lui propose? Autrement dit, quel est le but de l'apprentissage pour l'Administration et quel peut être en cette matière celui de l'*Association?*

En la circonstance, — comme en bien d'autres d'ailleurs, — l'Administration n'agit pas autrement qu'un patron ordinaire. Pour le patronat privé, la question de l'apprentissage n'est, et ne peut être qu'une simple question d'initiation, d'adaptation et de dressage professionnel. Pour le patronat, en effet, le producteur n'est qu'une machine, ou plutôt une machine à côté de la machine, destinée à lui procurer le plus de bénéfices possible. Son intérêt est donc de tirer de lui un fort rendement pour le plus faible salaire. Dès lors, pour lui, l'apprentissage aura pour but de former des « unités » susceptibles de fournir ce maximum de rendement, suffisamment dociles à accepter les conditions de travail et de salaires imposés, pour obéir machinalement aux impulsions données, pour accomplir scrupuleusement la besogne commandée.

Peu importe au patronat que l'ouvrier ne sache pas pourquoi il accomplit sa fonction et pourquoi il l'accomplit de telle façon et non de telle autre: l'ouvrier n'a pas à raisonner son travail; raisonner n'est pas son affaire, c'est celle du patron, du directeur, de l'ingénieur, du contremaître; l'ouvrier n'a qu'à suivre à la lettre les instructions qu'on lui donne!

En effet, le manufacturier, dit dans l'enquête publiée par le *Mouvement Socialiste,* d'avril 1908, le camarade Léon Martin, secrétaire de la Chambre syndicale des Céramistes de Paris, « le manufacturier n'aime pas l'ouvrier qui raisonne, qui voit, qui observe ce qui se passe autour de lui; il le considère souvent comme un être dangereux. Pour lui, l'ouvrier doit être comme une machine qui ne raisonne pas, qui n'apprécie pas, qui ne réclame pas. »

Et pourquoi cela? Parce que s'il se mettait à raisonner son métier, il ne tarderait pas, de déduction en déduction, à examiner aussi les conditions juridiques, économiques, morales et sociales qui en sont les conséquences. S'il le faisait — et l'expérience est là pour l'attester — le patronat serait contraint de mieux aménager les ateliers et les usines, d'améliorer les conditions de travail, d'élever les salaires, pour permettre d'élever ses conditions et son mode de vie.

On comprend dès lors, pourquoi, pour le patronat, l'apprentissage n'est qu'une simple adaptation des producteurs aux opérations techniques et aux conditions dans lesquelles elles

s'accomplissent, sans souci aucun de leur situation matérielle et morale.

L'Etat-patron et l'Administration se comportent de la même façon que le patronat privé en matière d'apprentissage. Certes, les apparences peuvent tromper d'abord. Mais pour un esprit observateur et attentif, il n'y a pas à s'y méprendre. Chaque fois qu'il s'agit d'obtenir une amélioration de service ou de traitement entraînant dépenses, nous rencontrons une résistance qui dénote la même avidité, le même souci de ne pas entamer non seulement les bénéfices réalisés, mais encore les crédits budgétaires régulièrement et légalement prévus et votés.

Dès lors, si chez le patron-Etat, nous retrouvons les mêmes préoccupations essentielles que chez le patronat privé, il est tout naturel que celui-là prenne les mêmes précautions dans la formation des « unités », que celui-ci. Pour l'Etat-patron, il y a intérêt à former des employés qui rendent le plus possible et qui soient payés le moins possible. Pour l'Etat-patron, pour l'Administration, le bon ouvrier, le bon employé est aussi celui qui ne raisonne pas, qui n'apprécie pas, qui ne réclame pas. Celui qui raisonne, celui qui voit, qui observe, qui réclame est un être dangereux. Pour l'Etat-patron, comme pour le patronat privé, le meilleur ouvrier, le meilleur employé est encore celui qui se contente d'être une simple machine, docile, obéissante, disciplinée. Et l'apprentissage, le « surnumérariat », le stage sera dirigé vers ce but.

Ceci reconnu, il est dès lors facile de saisir pourquoi il est impossible à une organisation professionnelle, à une association de producteurs, à un syndicat, de comprendre l'apprentissage de la même façon que le patronat d'Etat ou privé. Alors que ceux-ci ont, en effet, pour fonction, l'exploitation de leurs salariés, des producteurs, le groupement professionnel a, au contraire, une fonction tout opposée, celle de défendre les intérêts des producteurs en résistant à l'exploitation patronale, en essayant d'obtenir ou de lui arracher de meilleures conditions de travail, de salaires et de vie; en un mot, de poursuivre leur émancipation et leur perfectionnement. C'est pourquoi l'apprentissage est pour le groupement professionnel une question capitale.

Certes, le but immédiat est aussi de former des techniciens de plus en plus parfaits, des spécialistes de plus en plus habiles, car l'habileté et la perfection professionnelle ne doivent

pas profiter uniquement au patronat, elles doivent être également pour le producteur un moyen de lutte et d'émancipation. Le bon ouvrier trouve à s'employer plus facilement qu'un ouvrier médiocre; il est surtout mieux armé et plus qualifié pour prétendre à de meilleurs salaires, à de meilleures conditions de travail, pour travailler à son émancipation immédiate. De même, au service de l'Etat, l'agent, l'ouvrier ou l'employé qui fournissent un travail irréprochable sont beaucoup plus forts pour présenter leurs revendications.

Mais, alors que pour le patronat, l'apprentissage se ramène à une question de dressage et d'adaptation professionnels, pour le groupement professionnel, pour l'Association, pour le syndicat, au contraire, il est plus qu'une simple question d'enseignement professionnel, il est aussi et en même temps une question d'éducation tout à la fois professionnelle, corporative et économique:

La question de l'apprentissage est double, dit le camarade Léon Martin *(Mouvement Socialiste,* avril 1908).

Il n'y a pas que la connaissance du métier, il ne s'agit pas seulement de ce que le patron doit à l'apprenti, ou de ce que celui-ci doit au patron. Il s'agit aussi de tout ce qui instruit, fortifie, fait l'éducation de l'apprenti, de tout ce qui l'entoure, de tout ce qu'il observe, de tout ce qu'il entend, puisque c'est tout cela qui doit lui faire un caractère, une force, un cerveau. Toute cette ambiance professionnelle, morale, intellectuelle, et parfois blagueuse dans laquelle il s'est formé, laissera-t-elle en lui une empreinte qui lui donnera une volonté ferme et droite?

C'est bien là le point important à résoudre. L'apprenti a grandi; il termine son apprentissage.

C'est alors que les conséquences vont commencer à se manifester et influer sur lui puisqu'il va prendre contact avec les ouvriers qui l'ont éduqué: y aura-t-il choc ou entente? Lutte ou solidarité?

Ce qui est certain, c'est que la mentalité qu'il a commencé à se faire pendant son apprentissage agira sur lui et fera bonnes ou mauvaises les relations professionnelles et même sociales qu'il aura avec ses camarades de travail. Sortira-t-il de ce premier choc plus d'individualisme ou plus de solidarité? Voilà le problème.

Dans la vie professionnelle, économique, il est matériellement impossible de séparer le producteur de l'individu, de l'homme. D'ailleurs, même à l'atelier, le travailleur se résout-il à n'être qu'une machine? Le sentiment de curiosité et de

recherche n'a-t-il pas, en définitive, raison des prétentions autoritaires et patronales? Et n'est-ce pas là une source de progrès et de perfectionnement?

Par ces continuelles transformations, dit le camarade Raoul Lenoir, Secrétaire de la fédération des mouleurs en métaux (*Mouvement socialiste,* id., page 365), par un perfectionnement incessant, par la révolution qui se poursuit sans arrêt dans toutes les branches de la production, les connaissances scientifiques, théoriques des travailleurs doivent incessamment s'élargir. Il importe, pour la dignité du producteur de posséder des notions générales sur la nature, l'usage et l'utilité de ses produits.

Il faut que le producteur abandonne sa vie machinale, produisant indifféremment, avec l'humiliante conviction que cela ne regarde que le maître, travaillant exclusivement pour un salaire, sans s'inquiéter des richesses qu'enfantent son labeur et ses peines. Le machinisme, bien loin de réduire l'utilité des connaissances techniques, en exige, au contraire, chaque jour l'accroissement par ses complexités sans cesse accrues.

Ce perfectionnement intellectuel et moral du travail entraîne fatalement un désir, une tendance de perfectionnement social. Au fur et à mesure qu'il se rend compte que dans la vie économique, il n'y a que lui d'indispensable, que sa fonction lui donne une force qu'il ne soupçonnait pas tout d'abord, dont toute la collectivité ne peut pas se passer, en un mot que le travail est seul véritablement roi, de plus en plus, cette conviction se fait jour dans le monde du travail, qu'il est susceptible de se passer d'une direction qui n'émane pas directement de lui-même, que la seule direction qui lui convienne est celle qu'il exercerait sur lui-même et que pour cela, il convient de poursuivre son éducation professionnelle, suffisamment pour acquérir la capacité nécessaire qui lui permette de prendre en main la direction de l'organisation du travail.

C'est de cette conception élaborée par la pratique des luttes syndicales, à la faveur des événements, à la suite d'expériences nombreuses et douloureuses et qui est d'ailleurs tout le syndicalisme, que s'inspire la conception ouvrière de l'apprentissage. Cette conception de l'apprentissage que s'est faite la classe ouvrière organisée dans ses syndicats est rigoureusement, impartialement résumée d'après les opinions des principaux militants du syndicalisme, depuis Keufer jusqu'à Delesalle et Merrheim, en passant par Lauche et Lenoir. Elle consiste à procéder à l'éducation intégrale du producteur par

les soins du groupement, en vue de le préparer à toutes les luttes que lui ménage ses conditions de vie.

La conception que nous nous devons en faire, nous, salariés de l'Etat et agents, doit être absolument la même. Notre *Association Générale* doit essayer de mettre en pratique dans notre corporation ce système d'apprentissage intégral. Et cela, parce que, nous aussi, nous avons un intérêt immédiat à devenir des spécialistes, des techniciens de plus en plus habiles et parfaits; parce que l'habileté et la perfection professionnelle sont des armes précieuses pour préparer le succès de nos revendications et la défense de nos intérêts; parce que nous aussi nous ne voulons plus être ravalés au rôle de machines; parce que, nous aussi, nous poursuivons une œuvre de perfectionnement professionnel, moral et social; parce que, en un mot, l'aboutissement de nos efforts communs et de notre action commune est notre émancipation individuelle et collective intégrale. Or, pour atteindre ce but lointain, il convient que nous élevions, non seulement notre niveau professionnel, mais encore notre niveau intellectuel et moral; que nous travaillions inlassablement à devenir de plus en plus capables et dignes de prendre nous-mêmes la direction de notre travail, de nos services.

2. L'association professionnelle et l'organisation de l'apprentissage.

Pour acquérir à ce point cette capacité, ce sentiment des responsabilités, pour développer en un mot notre conscience professionnelle, nous devons non seulement le faire pour nous, militants et adhérents d'aujourd'hui, mais aussi pour ceux qui, demain, seront appelés à continuer notre œuvre.

Et voilà pourquoi il importe que nous entreprenions nous-mêmes la formation, l'apprentissage de nos camarades surnuméraires, des apprentis d'aujourd'hui qui seront les ouvriers, les militants de demain. Voilà pourquoi s'impose à nous la nécessité impérieuse de leur apprendre leur métier d'une façon parfaite, de leur faire comprendre aussi, d'une façon précise et claire qu'en aucun cas, le travailleur ne doit subir passivement les conditions qui lui sont faites, qu'il doit rechercher les causes de son assujetissement, les moyens d'arriver à son émancipation. Voilà pourquoi l'*Association Générale* doit se faire un devoir d'entrer, ici encore, dans la voie tracée par les

syndicats ouvriers et essayer de réaliser, pour elle même et par elle-même, cet apprentissage intégral.

Sous quelle forme doit-il se faire et comment le réaliser? Telles sont les deux questions d'ordre pratique qu'il nous reste à examiner.

Un tel apprentissage doit être logiquement théorique et pratique. Certes il est utile, il est nécessaire de formuler d'une façon très claire et très précise les principes généraux et les règles essentielles du mécanisme administratif, les règles pratiques, les plus usuelles du métier, de lui indiquer ses droits en tant que producteur, ses devoirs professionnels et de solidarité. Mais c'est surtout dans le service, dans le bureau, le wagon et aussi dans l'*Association Générale* que doit se faire cette éducation. Rien ne vaut une éducation positive, vivante, faite à la lumière des faits, au cours de la vie professionnelle et syndicale, et l'action est, en fin de compte, la meilleure des éducatrices.

Recherchons à présent les moyens d'appliquer les systèmes. Disons-le de suite: cet apprentissage doit être l'œuvre de l'*Association Générale* tout entière, de son conseil, de ses groupes et surtout de ses militants.

Quelle doit être la part de chacun dans cette œuvre?

A. — *Part du Conseil:* La part du Conseil est évidemment d'en réaliser l'unité par les moyens suivants: 1° Par la publication d'une *brochure,* destinée spécialement aux jeunes, *manuel théorique et pratique du surnuméraire.* Elle comprendrait *deux parties:* une partie purement professionnelle, l'essentiel de ce qu'un débutant doit savoir. Une seconde partie posant devant lui le problème tout entier de l'idéal que professe *l'Association Générale* examinant les vices de la solution inférieure et préjudiciable à ses intérêts adoptée par l'Administration et faisant ressortir fortement les devoirs de solidarité, d'effort personnel et de propagande qui s'imposent à tous. Enfin, et pour conclure, une description de l'organisation et un raccourci de l'œuvre de l'*Association Générale.* — 2° Par la création de *cours* et d'une *bibliothèque* au siège social. — 3° Par la création d'une *permanence* recrutée soit parmi les membres du Conseil, soit parmi les militants des groupes parisiens à l'effet d'aider les jeunes fraîchement débarqués, dans leur installation, de les conseiller, de les orienter dans leur nouvelle vie, de les guider dans les débuts toujours pénibles de la carrière-

re — ; 4° Par la création d'un *service médical* gratuit analogue à ceux des Bourses du Travail et de la C. G. T.

B — *Part des Groupes:* C'est ici que l'œuvre peut donner des résultats immédiats et appréciables. Par l'organisation de conférences éducatives, de petites causeries très simples, de lectures suivies de commentaires et de discussions, par une bibliothèque composée simplement de brochures d'études économiques à 0,10, 0,15 et 0,20, l'action des groupes peut être considérable. Non seulement par ces moyens, ils attireraient les jeunes en les intéressant, mais encore ils formeraient pour l'A. G. des recrues précieuses, des militants instruits, éduqués, susceptibles de rendre des services inappréciables à la corporation.

C. — *Part des militants.* — Cette action des groupes suppose une action très active de la part des miliants de ces groupes. Il leur appartiendra non seulement de faire ces conférences, ces causeries et ces lectures, mais encore il leur faudra s'attacher obstinément à poursuivre l'éducation des jeunes dans les relations quotidiennes du service et cela d'une façon pratique, non seulement sur les événements du jour survenus dans la vie administrative et sociale, mais encore par des actes de solidarité effective: les militants de l'A. G. doivent être à l'égard des jeunes des conseillers, des guides bienveillants et fraternels et à l'occasion leurs défenseurs tout indiqués. On ne peut évidemment, dans cette étude, indiquer, dans le détail, les moyens pratiques, les procédés, les combinaisons spéciales, par lesquels le Conseil d'administration, les groupes de Paris et de province, les militants donneront un corps à cette doctrine. Mais porté en temps utile à la connaissance de tous, le problème se posera dans les esprits. Chacun examinera ce qui est possible dans sa sphère, ce qu'il voit de réalisable par lui, chez lui. Q'une vaste enquête s'institue dès ce jour sur cette question et de l'ensemble des exposés qui seront faits dans la consultation générale du congrès, sortiront les conseils judicieux, raisonnables, qui provoqueront les œuvres immédiatement réalisables, étapes vers l'œuvre totale dont la portée est incalculable. Et cette action enveloppante menée quotidiennement créera autour de *l'Association Générale* une sympathie attractive.

L'Association Générale sera pour les jeunes surnuméraires arrachés au foyer paternel et au terroir, brutalement transplantés dans la capitale ou dans les grands centres, complè-

tement déracinés, guettés par les tentations de toutes sortes, en même temps qu'un centre d'attraction irrésistible, comme une seconde famille et un nouveau foyer. Attirés naturellement vers elle, ils y entreront pour n'en plus sortir.

Il est aisé dès lors de comprendre combien l'A. G. a à gagner de l'organisation de l'apprentissage ainsi compris et quels bénéfices moraux elle est en droit d'en escompter. Nombreux sont les camarades ayant un certain passé administratif, qui sont restés en dehors de notre organisation. L'A. G. a réuni dans son sein tous ceux de ces camarades susceptibles de s'associer; ceux qui sont restés en dehors d'elle à cette heure ne s'associeront jamais. Ce sont des indifférents et des égoïstes endurcis qui sont et resteront sans doute réfractaires à l'idée d'association. Tous les efforts que l'on pouvait faire auprès d'eux courraient le risque d'être faits en pure perte. Au contraire, si l'A. G. agit sur les jeunes nouvellement nommés et cela dès leur entrée dans l'Administration, si elle poursuit inlassablement cette action durant tout le cours de leur surnumérariat et surtout durant aussi la durée de leur service militaire, elle est certaine de s'assurer une source intarissable de recrutement. Ce sont des adhérents nouveaux qu'elle fera ainsi presque quotidiennement. Et quels adhérents? Des jeunes gens dont l'éducation première se fait de plus en plus sous l'influence chaque jour grandissante de ce vaste et irrésistible mouvement de solidarité et d'émancipation qui travaille notre société tout entière.

Ce sera infuser incessament un sang nouveau à notre organisation et l'imprégner d'un esprit plus clair, plus précis, la doter d'une volonté, de jour en jour plus ferme et plus résolue. Ce sera certainement faire d'elle une force réelle, chaque jour s'accroissant davantage, une puissance de plus en plus imposante et redoutable, qui nous permettra d'affronter impunément et sans inquiétude les plus graves périls, et aussi d'escompter et d'enregistrer des victoires nouvelles.

Karl ÆGEL.

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès Socialiste de Saint-Etienne

Le Congrès socialiste de Toulouse d'octobre 1908, avait montré comment, lorsqu'on veut contenter tout le monde, on risque de ne contenter personne, — et comment le vote unanime d'un texte unique n'est pas le meilleur moyen d'éclairer une situation, et de renforcer un mouvement politique. Le Congrès qui vient de se tenir à Pâques, à Saint-Etienne, a eu la singulière fortune d'aboutir à un résultat identique par une voie différente: les délégués se sont mis d'accord pour ne rien voter du tout.

Faut-il voir dans cette abstention tacite, le signe d'un désaccord latent, le prélude de la déchéance? Lorsque, la dernière séance terminée, Lafargue vint rappeler le fameux Congrès de Saint-Etienne en 1882, c'est-à-dire les scissions et les déchirements du passé, lorsqu'il mit en parrallèle les heureux résultats de l'unité péniblement reconstituée après 27 ans, à peine quelques applaudissements, dans la grande salle aux trois quarts vide, répondirent à cette évocation et à ces souhaits. Quatre journées de lutte avaient détruit l'enthousiasme et brisé le ressort, — quatre journées d'intrigues sourdes plutôt que de batailles généreuses, qui laissaient au cœur un sentiment indéfinissable de lassitude, de tristesse et d'appréhension.

Déterminer l'orientation donnée par ce Congrès au Parti Socialiste est une besogne fort malaisée. En l'absence de toute espèce de solutions positives, on ne peut s'éclairer qu'à la lueur des discussions. Notons ici que les débats ont été particulièrement ternes, pénibles et confus: pas d'ordre dans la discussion (1); un défilé de délégués apportant sur l'estrade des

---

(1) La méthode qui tend à s'imposer aux congrès du Parti consiste à permettre au plus grand nombre possible de délégués de débiter leur petite affaire à la tribune. Au lieu de limiter le nombre des orateurs, on limite le temps de parole, réduit souvent à des proportions ridicules(dix minutes, à Saint-Etienne, pour parler sur la question agraire!) N'y a-t-il rien à faire contre cet envahissement du bavardage?

discours de réunion publique et des formules d'école; des questions mal et hâtivement posées, peu d'arguments précis, peu de conclusions motivées; un auditoire inattentif dans les questions abstraites, beaucoup de nervosité quand les personnes ou les compétitions de tendances entraient en jeu: tel fut l'aspect général du Congrès, bien inférieur par l'intérêt et par la tenue aux Congrès précédents (1).

Est-ce la faute des circonstances, ou bien la faute des délégués? Sans doute les questions à l'ordre du jour n'étaient pas mûres: le problème agraire est mal étudié, la tactique électorale venait trop tôt pour être solutionnée. Peut-être aussi faut-il penser que le Parti n'est pas à la hauteur de sa tâche, et dire, comme le citoyen Vaillant, que la classe ouvrière, dans son ensemble, vaut mieux que ceux qui ont la prétention de la représenter. Peut-être enfin cette impression pénible s'atténuera-t-elle partiellement à la lecture du compte-rendu sténographique, qui mettra en relief certains exposés, et qui seul permettra de juger la valeur des déclarations présentées à la tribune.

Le Congrès s'est réuni dans la grande salle de la Bourse du Travail de Saint-Etienne les 11, 12, 13 et 14 avril. Il tint huit séances ordinaires du matin et de l'après-midi, et deux séances de nuit qui eurent lieu le lundi et le mardi. Il fut public, c'est-à-dire ouvert à la presse, sauf pendant la séance du lundi matin, consacrée au rapport de la commission du contrôle financier,

---

(1) Nos délégués n'ont rien à reprocher aux parlementaires; ceux-ci préfèrent les couloirs à la salle des séances, et s'intéressent plus aux combinaisons de portefeuilles qu'aux harangues de la tribune. Je ne sais quel journal a constaté qu'à Saint-Etienne l'intérêt était dans les couloirs et non dans la salle. Hervé, dans la *Guerre Sociale* du 21 avril, explique ainsi le mécanisme du Congrès: « Le personnel guediste veut mettre la main sur la Commission administrative permanente, où depuis l'unité domine le personnel jauressiste, et par la C. A. P. sur *l'Humanité*. Si l'on ne connaît pas ces dessous, on ne comprend rien à ce qui se passe dans nos Congrès nationaux. »

La C. A. P., c'est le ministère; depuis que fonctionne la représentation proportionnelle, c'est un ministère de concentration.

Dois-je dire que les « antiparlementaires » font comme les autres; qu'ils ne s'interdisent pas les manœuvres de couloir, et qu'ils ne dédaignent pas de faire partie des ministères de concentration?

et aux cotisations des élus. Cette dernière question, qui dans les Congrès précédents avait soulevé des discussions assez âpres, fut résolue à la satisfaction générale : « Pour une fois que la presse est exclue de nos délibérations, remarqua Jaurès, le Congrès donne l'exemple d'une tenue exemplaire. » En fait, les élus se font moins tirer l'oreille pour acquitter leurs cotisations. Cela prouve que la force croissante d'une organisation, mieux que les récriminations de quelques grincheux, permet d'assurer l'exécution des décisions communes.

La séance d'ouverture fut courte et consacrée à la distribution des cartes, à l'adoption du règlement intérieur et à la nomination d'une commission chargée de valider les mandats. La discussion des rapports, et des cas de conflits posés par eux, occupa toute l'après-midi du dimanche. Le lendemain, le Congrès aborda la question agraire, à laquelle il consacra toute la matinée du mardi, et une partie de l'après-midi. Le reste, la séance de nuit, et le mercredi matin furent pris par l'examen de la tactique électorale. Enfin la nomination de la C. A. P., l'adoption d'un rapport et d'un manifeste sur le premier mai, la discussion des conflits et des rapports de la commission des résolutions remplirent la dernière séance.

Outre la commission des mandats, qui n'eut pas de contestation à trancher, deux commissions furent constituées par le Congrès : la commission des conflits, formée à raison de un membre par 20 mandats ; la commission des résolutions, formée de un membre par 10 mandats. C'est dans le sein de ces commissions que les positions furent prises, la bataille livrée, les transactions rendues possibles.

1° *Les rapports.* — Le rapport du Conseil National, publié dans le numéro 202 du *Socialiste,* s'efforce de montrer, par l'accroissement du nombre des adhérents, l'accroissement ininterrompu du Parti.

Il donne le tableau suivant :

	Adhérents
Au Congrès du Globe	34.688
Au Congrès de Châlon	40.000
Au Congrès de Limoges	43.462
Au Congrès de Nancy	48.237
Au Congrès de Toulouse	49.348
Au Congrès de St-Etienne	51.692

Aux Congrès précédents, la lenteur de l'accroissement du Parti fournissait à la minorité l'occasion d'engager un début d'ordinaire peu triomphant. Le citoyen Rappoport se chargeait volontiers de cette besogne. On apprenait ainsi que les déviations de toutes sortes (antipatriotisme, action directe, syndicalisme) étaient la cause du peu de résultats de la propagande! Comme cette fois-ci le rapport offrait sous une autre forme à l'appétit des délégués le plat de résistance attendu (je veux parler du cas Hervé), personne ne jugea bon d'épiloguer sur les chiffres du secrétaire; et le rapport fut adopté à l'unanimité (1).

Le cas Hervé. — Invité à se conformer aux demandes de la Fédération du Nord, le rédacteur en chef de la *Guerre Sociale* avait déclaré, devant la C. A. P., qu'il voulait s'expliquer lui-même devant le Congrès National. Mis en cause et par le rapport du Conseil National (2), et par les explications verbales du secrétaire, il lui appartenait d'ouvrir le débat: c'est ce qu'il fit sans ménagement.

---

(1) La représentation, au congrès de Saint-Etienne, a été établie d'après le nombre de cartes et timbres pris en 1908. La représentation à Toulouse était calculée pour une bonne part sur les cartes et timbres de 1908; il est donc difficile de tirer des conclusions.

Notons que 1908 fut une année d'élections générales (élections municipales), c'est-à-dire favorable au développement matériel du Parti.

On peut enfin se demander si le progrès des cotisants est en rapport avec les récents succès électoraux. Ceux-là sont un peu effrayés qui ne voient pas le socialisme gagner en profondeur autant qu'en étendue.

(2) Voici le passage du rapport qui le concernait:

« Dans le même ordre d'idées, la C. A. P., saisie par le Conseil Fédéral du Nord par une lettre en date du 30 décembre, intervenait auprès du citoyen Hervé pour le prier de mettre un terme à l'insertion, dans la *Guerre Sociale,* de communications et d'articles pouvant porter atteinte à l'organisation du Parti et à son unité. Ce faisant, la Commission visait plus particulièrement les communications parues à la rubrique « En Province » et dont certaines incitaient ou encourageaient à la fondation de groupes et de Fédérations socialistes, en marge du Parti et avec des éléments empruntés à celui-ci.

« La Commission administrative jugeait en effet sur ce point que, sous aucun prétexte, elle ne pouvait laisser porter atteinte à

Hervé à la tribune. Il se plaint d'abord des procédés de la C. A. P. qui, dès le début de l'affaire, l'a *averti publiquement* sans l'entendre. Puis il reproche à ses adversaires d'avoir commencé contre lui une campagne de calomnies, et affirme qu'il répondra aux polémiques par les polémiques, aux injures par les injures. Il reconnaît que le journal où il exerce « non nas une dictature, mais une influence prépondérante » est ouvert aux anarchistes, mais il préfère la collaboration des anarchistes à celle des radicaux. Son journal a inséré les communications de la Fédération révolutionnaire qui se crée dans la région du Nord, mais lui, Hervé, a toujours déconseillé aux militants écœurés de sortir du Parti. Il n'est responsable que de ce qu'il fait et de ce qu'il écrit. Ce qu'on cherche aujourd'hui, c'est un moyen détourné (on n'oserait le faire franchement) de le chasser du Parti, où son action révolutionnaire gêne les profiteurs du socialisme électoral. Ce qu'on atteint en réalité, c'est la liberté de discussion, qui pourtant, d'après le pacte d'Unité, est entière pour chaque militant.

C'est bien ainsi que la question se posait en effet. Hervé, dénoncé aujourd'hui comme anarchiste, demain seront dénoncés de même tous les esprits libres qui apparaîtront comme des obsta-

---

l'unité d'organisation du Parti, le premier et essentiel devoir de tous les militants et organismes du Parti, et le sien en particulier, étant précisément de défendre et de sauvegarder cette unité.

« C'est dans ce sens que, saisi à son tour, s'est prononcé le Conseil national, en invitant expressément le citoyen Hervé, qui n'avait pas encore fait connaître sa réponse à la Commission, à mettre fin dans le journal dont il est rédacteur en chef, aux publications et insertions de nature à favoriser la création de groupements et de fédérations constitués en opposition à des groupements et Fédérations du Parti.

« Le citoyen Hervé n'assistait pas à la séance du matin où cette résolution fut prise par le Conseil national. A la séance du soir, il offrit des explications qui ne purent être entendues, mais que la Commission administrative permanente lui a demandé depuis de lui fournir avec d'autant plus de raison que les communications visées tant par la Commission administrative que par le Conseil national, continuent à recevoir accueil à la *Guerre Sociale*. Le présent rapport sera donc complété sur ce point au Congrès même, qui, en possession de tous les éléments d'appréciation, aura à se prononcer en dernier ressort. »

cles à la main-mise sur la direction du Parti par telle ou telle coterie. Les syndicalistes ne peuvent pas oublier que, malgré les divergences profondes qui les séparent d'Hervé, la cause du socialisme révolutionnaire est leur cause, les adversaires d'Hervé sont leurs adversaires, et ils doivent estimer que la libre discussion vaut mieux que les procédures obliques pour préciser les idées et régler l'action du Parti.

C'était, non pas une question de discipline, mais la liberté de discussion qui était en jeu .Si l'on en doutait, si l'on voulait savoir quel est à ce sujet l'état d'esprit de certains camarades, on n'aurait qu'à rapprocher de la demande de contrôle déposée contre le directeur de la *Guerre Sociale* par la Fédération du Nord, la proposition adressée à la Commission de révision des statuts par la même Fédération du Nord et ainsi conçue :

« Interdiction de critiquer dans la presse non soumise au contrôle du Parti des décisions du Parti et de l'Internationale ».

Dans le cours de la discussion, un autre chef d'accusation fut invoqué contre Hervé. On lui reprocha d'avoir suscité, au sein du Parti et notamment de la Fédération de la Seine, la formation d'un groupe particulier, dit groupe des socialistes insurrectionnels. Tour à tour, les représentants du Nord et des Basses-Pyrénées vinrent manifester envers la Fédération de la Seine une sollicitude vraiment touchante. Ladite Fédération est un malade difficile, qu'il faudra soigner de force, et l'on ne sait encore si c'est la médecine ou la chirurgie qui la guérira !

En vérité, nous avons de bien grands docteurs. J'imagine qu'ils en seront pour leurs frais, s'il faut en croire les applaudissements qui de droite et de gauche accompagnèrent la réponse que leur fit Hervé : « Vous nous reprochez, dit-il, en substance, aux amis de Guesde, de nous organiser en tendance distincte ! Mais vous, les guesdistes, vous êtes restés organisés à l'intérieur du Parti. Vous présentez à l'intérieur du parti l'aspect d'une armée en bataille contre les autres tendances. Voilà pourquoi nous nous sommes groupés. »

Et certes on peut regretter, au point de vue du fonctionnement du parti, la survivance de ces fractions ou de ces tendances ; on peut redouter pour l'avenir le péril que leur existence fait courir à l'unité. Mais jusqu'à nouvel ordre, ce qui est un droit pour quelques-uns est un droit pour tous. Après les décla-

(1) C. le *Socialiste*, numéro 205, p. 2, col. 3.

rations d'Hervé, réprouvant le départ de ceux qui quittent le Parti, il était impossible d'étrangler par un ordre du jour soit la liberté de discussion, soit la liberté du groupement par affinités. Ce fut, je suppose l'opinion de Jaurès, lorsqu'après la discussion il demanda le renvoi des ordres du jour à la commission des conflits. Ce fut, j'en suis sûr, l'opinion de Vaillant, lorsque le dernier jour il demanda sur cette affaire le vote de l'ordre du jour pur et simple.

L'élection de Doullens. — La Fédération de la Somme eut ensuite la fâcheuse inspiration de mettre sur le tapis l'attitude de Breton et de Varenne à l'occasion de l'élection de Doullens. De quoi faut-il s'étonner le plus? De l'audace de cette Fédération, à qui le silence et la modestie s'imposaient bien plutôt? ou de voir le socialisme représenté et défendu par Breton et Varenne?

De quoi s'agissait-il? D'un programme électoral. Le citoyen Myrrhens était candidat du Parti dans la circonscription de Doullens. Un radical arrivait en tête au premier tour avec 4.239 voix, Myrrhens second avec 3.222 voix, et un libéral avec 3.039. Arrive le scrutin de ballotage, le libéral se retire, quelques-uns des membres de son comité font campagne pour Myrrhens. Que fait Myrrhens? Il publie en vue du second tour un appel aux électeurs: « *Mon programme, dit-il, tient essentiellement dans les principes suivants...* » Que vaut ce programme? c'est toute la question.

Sur ces entrefaites, avant l'élection, Breton et Varenne publient dans un journal de Paris des articles où ils reprochent à Myrrhens de faire appel aux voix réactionnaires. Les socialistes de la Somme s'indignent de voir contrecarrer l'action de leur candidat par des membres du Parti. Leur délégué apporte au Congrès l'écho de cette indignation et demande un vote de blâme contre Varenne et Breton. On renvoie la chose à la commission des conflits qui la renvoie aux calendes, d'où elle reviendra peut-être. Encore une fois, que vaut le programme?

Si le programme est socialiste, s'il est l'émanation de la pure doctrine et se refuse « à masquer les antagonismes de classe » (Amsterdan 1904), Myrrhens a raison, Breton et Varenne sont répréhensibles.

Si le programme n'est pas socialiste, s'il n'est question ni de lutte de classe, ni de collectivisme, s'il contient par surcroît l'indication de « réformes » antisocialistes, telles que le statut des fonctionnaires (préparé par Clémenceau et dénoncé par les inté-

ressés), ou la constitution du bien de famille, projet de conservation sociale prôné par MM. Ribot, de Mun et l'abbé Lemire, — alors de quoi se plaint Myrrhens en cette occurence? L'autonomie des Fédérations, derrière laquelle il s'abrite, ne va pas, que je sache, jusqu'à permettre l'oubli total des principes fondamentaux et des idées directrices du socialisme.

Le voici donc (1), ce singulier programme, digne pendant du

---

(1) *Scrutin de ballottage du 21 mars 1909. — Aux électeurs de l'arrondissement de Doullens.*

Citoyens,

Vous avez signalé de façon éclatante au scrutin de dimanche dernier, votre ferme volonté de faire triompher une politique de réformes démocratiques et sociales.

Vous avez affirmé votre attachement à la République de gauche.

Deux candidats restent en présence au second tour: l'un avec un programme de surenchère et d'équivoque, n'osant se recommander d'aucun parti; l'autre, qui marche au combat avec son drapeau hautement déployé et un programme bien défini.

Mon programme tient essentiellement dans les principes suivants:

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, afin d'assurer la sincérité et l'honnêteté du vote, ainsi qu'une juste et équitable représentation de toutes les opinions et de tous les partis, et un nombre de députés proportionné à la population réelle des diverses régions;

La décentralisation administrative, avec augmentation des libertés communales et régionales selon les principes de la grande Révolution de 1789;

La diminution des impôts par la suppression des gros traitements et des fonctions inutiles, dont le nombre sans cesse accru pour caser les fils à papa est une menace pour notre situation financière;

La réduction des charges qui obèrent la petite propriété rurale, le petit commerce et l'atelier familial de l'artisan, pour exonérer de façon exorbitante le grand capital;

La réalisation complète des retraites ouvrières et paysannes, sans augmentation d'impôts, en trouvant les 300 millions nécessaires dans la nationalisation des assurances et des grands moyen de production (mines, houille blanche, etc.);

L'établissement rationnel des retraites des employés de chemins de fer, conformément aux décisions de leurs associations syndicales;

Le statut des fonctionnaires, leur assurant la sécurité, l'indépendance, des garanties contre l'arbitraire administratif et des droits égaux à ceux des autres citoyens;

programme de Souancé, que le citoyen Raffoport présentait jadis aux suffrages peu socialistes des paysans de Beauce. Je le livre à l'admiration de la postérité, et aux réflexions du socialisme international. Qu'on ne m'accuse pas d'attacher trop d'importance à un incident minime, car cet incident minime est un fait significatif. N'oublions pas que Myrrhens est un des représentants de l'orthodoxie guesdiste : jusqu'où donc, en période électorale, ira l'abandon des idées socialistes..... et l'autonomie des Fédérations, dans les milieux moins imprégnés par le respect des principes? Etre élu à tout prix, telle deviendra la règle. C'est là un danger pressant pour le parti, danger que développe la tentation créée chez les plus fermes par les récents succès remportés aux élections partielles. Si l'on n'y prend garde, le « flot qui monte » ne submergera les vieux partis qu'en discrétant le socialisme.

2° *La question agraire.* — Ce fut le gros morceau du Congrès. Quatre séances lui furent consacrées. Différents textes présentés

---

La constitution du bien de famille;

L'enseignement intégral, permettant à tous les enfants bien doués d'accéder aux fonctions et aux emplois en recevant gratuitement toute la culture dont ils sont susceptibles, au lieu de les laisser accaparer par des médiocrités que la fortune favorise;

L'extension des syndicats et des caisses de crédit agricole, la suppression de toutes les vexations, de toutes les mesures d'inquisition, de toutes les entraves à la liberté individuelle; la liberté absolue et entière pour chacun d'élever ses enfants comme il l'entend, de professer les opinions et croyances qu'il lui plaît, sans qu'il puisse être inquiété pour ce qu'il croit ou ce qu'il pense;

La suppression des candidatures officielles qui démoralisent le suffrage universel, de ces tyrannies jacobines qui asservissent dans la population les humbles et les gagne-petit et oppriment leurs consciences;

La fin de ce régime d'aplatissement d'une majorité servile devant le pouvoir central qui la manipule à son gré par des manœuvres qui rappellent les plus mauvais jours du gouvernement impérial;

Le paiement des représentants du peuple par jetons de présence afin de faire cesser le scandale de ces votes par procuration qui déshonore nos assemblées délibérantes;

La diminution du nombre des députés;

J'ai élu domicile à Doullens.

Si vous m'envoyez à la Chambre, j'y viendrai chaque semaine

par les Fédérations furent soumis à la Commission des résolutions qui ne put aboutir à l'élaboration d'aucun. Le Congrès décida de reprendre la discussion l'an prochain. D'ici là, une commission spéciale, composée de la C. A. P., d'une délégation du groupe parlementaire, et de délégués des fédérations terriennes recueillera les éléments d'information, apportera un texte de motion générale, et dressera un cahier de revendications paysannes.

La question agraire est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. Déjà à Limoges une commission avait été formée. Cette commission avait établi un questionnaire qui fut envoyé aux fédérations; elle avait rédigé un rapport et une résolution. A Toulouse, elle insista pour faire mettre la question à l'ordre du jour, et c'est son rapporteur Compère-Morel qui vint exposer à Saint-Etienne les principaux points du débat. En réalité, l'enquête a échoué, les solutions présentées sont des généralisa-

---

m'y mettre à la disposition de tous et je me ferai le serviteur dévoué et fidèle de vos intérêts et de vos revendications en pleine indépendance, avec la plus large conception de mes devoirs; ma porte sera ouverte à tous.

Je viendrai tous les trois mois au chef-lieu de chaque canton rendre compte à mes électeurs de la marche des réformes promises et tous les ans, à la mairie de chaque commune, exposer de quelle façon j'ai rempli mon mandat, me mettre en relations avec tous, savoir si je suis toujours avec vous en étroite communion d'aspirations et d'idées.

Citoyens,

Tous ceux qui produisent et qui travaillent, tous les humbles, tous les opprimés de la campagne et de l'usine, tous ceux qui veulent un régime loyal et probe, tous ceux qui désirent pour chacun le maximum d'indépendance et de liberté, tous ceux qui répugnent à s'asservir et à courber l'échine devant la dictature actuelle, tous les indépendants, tous les penseurs vraiment tolérants et vraiment libres, tous ceux qui entendent réaliser des réformes autrement que sur le papier et dans un esprit largement et profondément humanitaire et démocratique feront bloc au second tour sur le nom du

Citoyen Pierre MYRENS.

Vive la République Sociale!

Vu, le Candidat: Pierre Myrens.

Le Comité électoral.

tions hâtives, et les conclusions de Compère-Morel, battues en brèche par de nombreux orateurs, ne constituent qu'une série d'interrogations auxquelles le parti, à l'instar du socialisme international, s'est abstenu de répondre.

Et pourtant il faut répondre. Il y a là des problèmes nombreux, complexes, mais vitaux pour le socialisme. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de propager le socialisme chez les paysans. Dans un pays comme la France, où ils forment plus de la moitié de la population, leur alliance est indispensable; subordonne-t-on l'avènement du socialisme à la conquête des pouvoirs publics, les paysans, qui constituent la majorité du corps électoral, sont l'obstacle infranchissable ou l'appoint nécessaire; s'agit-il de conquérir le pouvoir par la force, il faut compter encore avec les ruraux, qui maintes fois ont permis aux partis conservateurs de refouler les insurrections momentanément victorieuses.

Mais que faire? A l'égard des grands propriétaires fonciers, des grands fermiers et des grands métayers, ainsi qu'à l'égard des salariés agricoles, la solution est facile. En va-t-il de même à l'égard de la catégorie nombreuse des petits propriétaires paysans, de ceux que Marx compare à « des pommes de terre dans un sac »? Ceux-ci ne forment pas une classe, au sens historique du terme, une classe par elle-même. Ils ne rentrent pas dans le cadre de la lutte de classe. Dans le grand drame qui se déroule entre bourgeois et prolétaires, ils sont le facteur inconnu sur lequel l'évolution économique n'a qu'une prise indirecte. Si leurs intérêts économiques ne les déterminent pas, comment les lier au socialisme?

Montrera-t-on, par des dissertations habiles, que leurs intérêts concorderont finalement un jour avec les intérêts du prolétariat? Dira-t-on qu'ils trouveront dans la révolution sociale l'épanouissement économique après lequel ils aspirent? Sans doute la révolution sociale fera disparaître les classes; sans doute elle émancipera les bourgeois aussi bien que les prolétaires; suit-il de là qu'à l'heure présente, les antagonismes n'existent pas, et qu'il soit possible au capitaliste de sacrifier les intérêts du jour à l'intérêt idéal et problématique du lendemain?

Les petits propriétaires du sol, comme les boutiquiers, ne subsistent dans la société capitaliste que comme les vestiges d'une société dépassée. Par leur situation sociale, ils sont des éléments de régression plutôt que de révolution. Leur idéologie est réactionnaire, je parle de cette idéologie forgée par la

réalité, et déterminée par ces lois économiques qui se manifestent, selon l'expression de Marx, « avec une nécessité de fer » ; la réalité économique, qu'on le veuille ou non, voilà la muraille qui se dresse entre les démonstrations théoriques de nos propagandistes et le cerveau du paysan !

Est-ce un obstacle infranchissable ? Les intérêts du paysan, comme ceux du boutiquier et de l'artisan, s'opposent aux intérêts du capitaliste. Est-ce que, mieux que la prospérité du bourgeois, la gêne croissante du propriétaire rural ne peut être le point de départ d'une évolution idéologique ? Menacé par la concentration capitaliste, le paysan, s'il renonce à se protéger par des mesures réactionnaires, ne peut-il admettre la nécessité de faire cause commune avec le prolétariat dans lequel il tend à disparaître, et parvenir ainsi, péniblement et à ses dépens, à la compréhension du développement historique ?

Tous les socialistes ont compris qu'il fallait chercher dans la situation économique du paysan les éléments d'une propagande fructueuse. Mais d'abord connaît-on cette situation ? La concentration capitaliste existe-t-elle ? Existe-t-elle avec la même intensité que dans l'industrie ? Les palliatifs possibles, les réformes projetées seront-ils aussi impuissants que dans l'industrie à prévenir la prolétarisation des masses ?

Comment les socialistes se présenteront-ils aux paysans ? Viendront-ils vers eux les mains pleines de promesses qu'ils ne pourront tenir, afin de se concilier leurs sympathies et de piper leurs suffrages ? Rédigeront-ils un programme agricole, qui sera un *piège à paysans* et non l'application à un problème particulier des principes généraux du socialisme ? Engels a montré ce qu'une telle méthode avait d'illusoire et de dangereux ; tentera-t-on malgré ses avis de recommencer l'expérience ?

Les réformateurs à tout prix proposeront-ils des mesures protectionnistes et des tarifs douaniers ? S'efforceront-ils, par voie législative, de limiter la production, de lutter contre les intermédiaires, de réprimer les fraudes, et d'atteindre les trusts des engrais, du sucre et de l'alcool ? (1)

---

(1) Je n'indique ici que les points controversés. On estime généralement qu'il faut encourager la coopération agricole, tant en vue de la production que de l'échange : on s'efforce ainsi à développer l'initiative et l'esprit d'organisation si rares chez les paysans. Ce sont là d'ailleurs des conseils platoniques, les intéressés sont chargés de

Dans le domaine des réformes immédiates nous ne pouvons nous présenter ni comme des sauveurs ni comme des naufrageurs; dans le domaine de la prédication théorique nous ne devons être ni des épouvantails ni des menteurs. Les uns proposent de voiler discrètement le rôle « expropriateur » du socialisme; les autres attendent monts et merveilles de la pédagogie antimilitariste et insurrectionnelle (1); d'autres enfin pensent qu'on peut rallier au socialisme les masses paysannes accablées d'impôts, si par opposition à la démocratie, gouvernement cher, le socialisme apparaît comme un régime probe et peu dispendieux, des producteurs, non plus l'Etat, étant seuls capables de réaliser des économies et d'organiser la discipline de la production.

Telles sont à peu près les idées qui se sont fait jour dans la discussion. A peine peut-on dire que le problème soit posé. Encore moins qu'il soit résolu. (2)

---

les mettre en œuvre. Seul le citoyen Jaurès propose, à ce que j'ai compris, d'instituer par l'entremise de l'Etat des expériences coopératives, sous forme de propriétés concédées aux salariés agricoles. On créerait ainsi, de toutes pièces et immédiatement, une catégorie nouvelle et spéciale de propriétaires!

La coopération agricole n'est pas exempte de toute critique. Héliès a montré comment la production paysanne peut entrer en conflit avec la consommation ouvrière. Il faut selon lui subordonner étroitement la coopérative agricole à la coopérative urbaine de consommation.

(1) Il est vrai que le paysan a peu de goût pour la caserne, les expéditions coloniales et la politique de M. Delcassé. Est-il aussi certain que, revêtu de l'uniforme, il refuse de tirer sur les ouvriers en grève, et lèvera la crosse en l'air au moment d'une insurrection? Il faut faire cette propagande. Mais peut-on compter outre mesure sur des résultats?

(2) Voici à titre d'indication, la proposition votée par la majorité de la Fédération de la Seine:

Le Parti socialiste est le parti des prolétaires de toutes catégories, de l'agriculture comme du commerce et de l'industrie.

Le prolétariat rural souffre de la même exploitation capitaliste que le prolétariat urbain, et il ne peut, comme lui, s'émanciper que par la main-mise de la classe ouvrière organisée sur les moyens de production et d'échange socialisés.

Le parti doit donc rechercher non pas la formule d'un socialisme spécial à l'usage des paysans, mais l'application à la propriété ru-

3° *La question électorale.* — Peut-on dire qu'une bataille intéressante se soit livrée sur ce point? Malgré l'ardeur de certains antiparlementaires à mettre la tactique électorale au premier plan des préoccupations du Congrès, le plus grand nom-

---

rale et aux producteurs agricoles des principes et des données du socialisme. La terre, capital agricole doit au même titre que le capital industriel et que le capital commercial, devenir propriété commune.

La propagande agricole du P. S. doit, comme sa propagande générale, avoir pour objet principal d'éveiller à la conscience de leurs intérêts et de leurs droits tous les salariés de la terre, c'est-à-dire tous ceux qui, dépossédés complètement de leur instrument de production ou conservant des lambeaux de propriétés, trouvent dans le salaire la totalité ou l'essentiel de leurs moyens d'existence.

Il s'adresse également aux petits propriétaires qui vivent de leur travail sans exploiter autrui, sans que jamais dans les conflits économiques, il puisse défendre autre chose que les intérêts des salariés.

Aux champs comme à la ville, le Parti socialiste reste ouvert à tous ceux qui, prolétaires ou non, se joignent au prolétariat dans sa lutte contre le capitalisme.

La propagande agricole du P. S. doit, comme sa propagande générale s'appuyer sur une critique méthodique documentaire incessamment renouvelée des modes incohérents de production et d'échange de la Société capitaliste ainsi que des institutions d'oppression et de compression de l'Etat bourgeois, armée, magistrature, fisc, etc.

De même qu'il annonce aux artisans non encore englobés dans la production collective et aux petits boutiquiers décimés par la faillite, qu'ils sont la réserve dans laquelle se recrute le Prolétariat urbain, de même le parti socialiste doit démontrer aux petits propriétaires ruraux, aux petits fermiers, et aux petits métayers, que, concurrencés, dominés, accablés par le capitalisme dont ils sont étroitement tributaires, ils sont chaque jour, dans la société présente, exposés à la perte totale et sans moyens de défense du bien qui les fait vivre misérablement. Sans aucun doute, le P. S. est tout disposé à leur rendre le combat moins dur et moins douloureux par les essais de développement technique dans la production et le travail agricole, la création de Coopératives pour faciliter l'emploi de machines agricoles et des procédés scientifiques de culture: mais il ne lui appartient pas plus de changer l'issue de ce combat que de changer le cours des choses.

Le congrès décide d'intensifier la propagande dans les milieux ruraux par les conférences, les brochures et la presse.

bre des délégués avaient la perception nette qu'il était impossible d'aboutir à des résolutions précises, capables d'influer sur la situation respective des divers partis politiques. Les tacticiens du socialisme électoral sont trop habiles pour prendre position si longtemps avant les élections générales. Et les insurrectionnels oublient qu'il y a pas mal d'inconséquence à se prononcer sur quelque formule en cette matière, valable pour l'éternité et inapplicable au bout de trois mois, quand on rejette au quinzième plan l'action électorale et parlementaire.

Une seule question de principe pouvait se poser : la suppression de l'autonomie laissée aux Fédérations pour le choix de l'attitude au second tour. Cette autonomie a été instituée au Congrès de Châlon. Beaucoup trouvent qu'elle est dangereuse, et qu'il appartient au Parti par son Congrès ou son Conseil National, de déterminer l'attitude générale et de faire appliquer les décisions prises. Cela ne veut pas dire que le Parti s'interdise de tenir compte des circonstances, et de faire la part des exceptions. Cela signifie que si des situations exceptionnelles existent, c'est le Parti, non les Fédérations intéressées, qui doit en déterminer l'existence et en apprécier la solution.

La résolution de Châlon reste debout. Contrairement aux affirmations d'Hervé, il n'y avait, ni à la commission, ni au Congrès, une majorité pour la dénoncer. Si cette majorité existait, pourquoi Hervé n'a-t-il pas tenté de la dégager? En réalité, les adversaires de l'autonomie se sentaient en minorité, et ne tenaient pas à en voir confirmer le maintien par un vote qui les eût empêchés de reprendre plus tard avec quelque chance leur manière de voir.

Quant aux discussions sur les avantages de la discipline républicaine, du retrait pur et simple ou du maintien dans tous les cas, je les laisse de côté bien volontiers; il sera toujours trop tôt d'y revenir. Tout au plus si les amateurs d'acrobatie politique s'amuseront un moment de voir démontrer l'utilité du maintien au second tour par les considérations « insurrectionnelles » !

4° La Commission Administrative permanente. — La désignation de la C. A. P., qui s'est faite si congrument *coram populo,* a été plus laborieuse au sein de la commission des résolutions.

5° *Les conflits.* — Outre les demandes de sanction contre Hervé, qui furent retirées en fin de Congrès par leur auteurs, pour *vice de forme,* et contre Breton et Varenne, renvoyées par la commission des conflits à l'étude des Fédérations intéressées, conformément à la procédure statutaire, l'exclusion du député Rozier, votée par la Fédération de la Seine à la presque unanimité, fut rapportée après audition des accusateurs et de l'accusé. Rozier bénéficie du peu de crédit moral dont jouit à l'heure actuelle dans le Parti la Fédération de la Seine. Enfin, un chef de cabinet du ministère Clémenceau, M. Degay, candidat du Parti Socialiste à Calais, fut mis en demeure de quitter des fonctions trop décoratives. Somme toute, indulgence et coups d'éponge.

Il pourrait se faire que cette politique del'éponge finisse par agacer bon nombre de militants. On peut être l'adversaire de toutes les exclusions, sans admettre les petites manœuvres qui permettent d'échanger la tête du citoyen X contre celle du citoyen Y. Cela n'a rien à voir avec les scrupules et la modération. Il faudra peut-être que le Parti se décide un jour à avoir une politique.

Des débats du congrès de Saint-Etienne, mais plus encore de l'examen de la situation générale du parti et du mouvement ouvrier, il est possible de déduire quelle doit être cette politique. L'étude préalable des tendances et des groupements qui se disputent la direction du monde socialiste est un facteur important de cette conclusion. J'essaierai d'aborder la question dans un prochain article.

H. Boulay.

LES GRÈVES

La Grève de l'Ameublement de Saint-Loup-sur-Semouse [1]

(FIN)

L'activité des grévistes se tourna alors vers l'édification de la coopérative. Une fabrique de sabots, fondée par des ouvriers renvoyés à la suite des grèves précédentes, existe sur le chemin de Saint Loup à Corbenay. La coopérative d'ameublement s'installa tout auprès, et la saboterie lui fournit la force motrice. « L'Humanitaire » et le Syndicat avaient avancé les fonds. Des machines furent achetées d'occasion. Les commandes arrivent, en assez grand nombre, déjà pour occuper neuf ouvriers. L'affaire semble en bonne voie.

C'est que les ouvriers de Saint Loup se jugent capables de se diriger eux-mêmes et de se passer tout à fait du patron. N'ont-ils pas, dans le commencement de la grève, osé adresser au directeur la lettre suivante:

Monsieur Guy, à Saint-Loup,

Les événements actuels qui font que la situation des actionnaires et des ouvriers dans la grève des Usines Réunies est critique et peut amener la ruine pour quelques-uns, la misère pour les autres, et, par suite, la perte totale de l'industrie locale, nous ont amené à étudier une question qui va peut-être vous surprendre. Ne croyez pas que ce soit là une fantaisie de grévistes, loin de là.

La proposition que nous allons vous faire a été mûrement étudiée et discutée par la commission exécutive de la grève qui s'était adjoint, pour la circonstance, des ouvriers sérieux, éclairés et habiles.

Nous vous demandons donc votre avis sur la location, possible à nos yeux, des Usines Réunies aux syndiqués, ou, plutôt, au conseil d'administration du syndicat, représentant tous nos camarades.

A la réunion de fin juillet 1907, M. Bresson, parlant au nom du conseil d'administration des U. R., et après avoir fait ressortir la situation précaire des dites usines, ajoutait: « Nous ne sommes pas exigeants, nous ne demandons pas l'imposible, mais nous voudrions « que notre argent nous rapportât 4 o/o, ce qui, dans l'industrie, « n'est pas exagéré. »

Nous venons donc, aujourd'hui, vous offrir de vous servir ces intérêts, certains que nous sommes d'arriver à un résultat. Il y a sûrement, dans la fabrication du meuble et du siège, de l'argent à gagner, et cela sans même diminuer le prix de main d'œuvre, mais il faut le vouloir. Nous sommes décidés à vous le prouver, si vous acceptez nos propositions, qui sont:

(1) Voir le numéro 108 du Mouvement Socialiste.

1° Location des Usines réunies, pour une durée de dix ans, à partir du premier janvier 1909, quitte à vous servir un intérêt payable par an;

2° Estimation des bâtiments, usines, hangars, machines, outils et tous les véhicules pour le transport des bois, etc., etc.;

3° Inventaire des marchandises en magasin, fournitures de toutes sortes, etc.;

4° Cubage des bois en grumes et débités;

5° L'administration et la direction des U. R., reste à la charge des ouvriers, qui, seuls, ont pleins pouvoirs;

6° Les ouvriers consentent, pour garantir les intérêts à verser, à laisser 10 o/o de leurs salaires;

7° Un comptable sera désigné par les actionnaires et les ouvriers, et cela pour donner la certitude aux actionnaires que la retenue sur les salaires a lieu;

8° Le paiement des bois utilisés par les ouvriers et des marchandises inventoriées, aura lieu un mois après utilisation ou livraison.

Voilà, Monsieur, dans leurs grandes lignes, nos propositions. Vous voudrez bien, après les avoir étudiées, nous dire votre avis.

Mais nous pensons que, devant l'espoir, bien aléatoire de faire des bénéfices aux U. R., et la certitude de toucher les intérêts des capitaux, vous n'hésiterez pas, et vous nous répondrez dans la quinzaine.

Recevez, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

La Commission de grève.

Inutile de dire que cette lettre demeura sans réponse!

3. *L'entrevue du 15 janvier.*— Cependant, les travaux d'installation d'électricité étant sur le point d'être achevés, le patron essayait de réembaucher. Quelques pauvres diables, les mêmes qui, déjà, avaient trahi lors des grèves précédentes, se laissaient tenter et reprenaient le collier. Mais la masse des syndiqués continuait à tenir bon. Un certain nombre d'entre les meilleurs ouvriers avaient, du reste, quitté le pays et trouvé du travail dans d'autres usines.

Ce fut alors qu'intervint le sous-préfet de Lure. Ce fonctionnaire obtint de M. Guy qu'une délégation de grévistes serait reçue au bureau des Usines Réunies, le vendredi quinze janvier. Lorsque cette délégation se présenta, M. Guy refusa pourtant de la recevoir, sous prétexte que deux des cinq délégués étaient employés à la coopérative naissante et que les trois autres avaient trouvé de l'occupation en dehors des Usines. Sans se laisser prendre à cette manœuvre, les ouvriers nommèrent aussitôt une seconde délégation, contre laquelle le patron ne put invoquer aucun prétexte, et l'entrevue eut lieu en présence du juge de paix et du sous-préfet.

Au cours de cette entrevue, les délégués offrirent à M. Guy une transaction : trois des ouvriers renvoyés acceptaient le renvoi, les quatre autres seraient repris. M. Guy repoussa cette combinaison, maintint sa volonté de renvoyer les sept.

Un délégué, puis le sous-préfet, lui demandèrent alors si cette question du renvoi des sept était bien la seule question en litige, si la rentrée s'accomplirait sans diminution de salaires. M. Guy répondit que le renvoi des sept était la seule cause du conflit et qu'il n'était pas question de diminuer les salaires.

Sur cette réponse, l'entrevue prit fin.

Deux jours plus tard, les sept ouvriers renvoyés adressaient au sous-préfet la lettre suivante :

Saint-Loup, le 17 janvier 1909.

Monsieur le Sous-Préfet, à Lure,

Après avoir pris connaisance du résultat de l'entrevue du vendredi 15 janvier courant, les sept ouvriers renvoyés se sont réunis ce jour, au siège du syndicat, pour envisager la situation.

Devant la réponse que M. Guy vous a faite, ainsi qu'aux délégués, et affirmant que la grève n'était continuée que par la volonté des ouvriers syndiqués, et que la rentrée des ouvriers ne cachait ni diminution de salaires, ni quoi que ce soit, et que le désistement des renvoyés ferait que la grève prendrait fin, ces derniers ont décidé, et cela à partir d'aujourd'hui, de se retirer de la lutte et que la rentrée des ouvriers aura lieu aux conditions suivantes :

1° Tous les ouvriers syndiqués ou non et travaillant précédemment aux U. R. reprendront leurs places ou leurs postes ;

2° Aucune diminution n'aura lieu sur les salaires, tarif ou prix de main d'œuvre ;

3° Aucun renvoi ou vexation de part ou d'autre n'aura lieu pour fait de grève ;

4° Tous les ouvriers devront être rentrés dans les U. R. pour le premier mars, date extrême et la direction s'engage à ne pas embaucher d'autres ouvriers avant que tous ceux faisant partie de son personnel ne soient rentrés.

Ainsi donc, Monsieur le Sous-Préfet, si la direction des U. R., le veut, la grève prendra fin.

Vous pouvez donc communiquer cette lettre à M. Guy et vous entendre avec lui pour nous indiquer le jour et l'heure qu'il vous plaira pour, d'accord avec la commission exécutive de grève, signer le procès-verbal qui mettra fin au conflit.

Dans cet espoir, veuillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet, nos salutations respectueuses.

A. Jacquey. — Vallot. — Maillot Louis. — Joseph Schmutz. — Georges Charles. — Fourrier Henri. — Lagirarde Charles.

Le sous-préfet lui ayant transmis cette lettre de suite, M. Guy daigna, après cinq jours, lui en accuser réception en ces termes :

Saint-Loup, le 23 janvier 1909.

Monsieur le sous-préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que je ne puis répondre à la lettre des sept ouvriers renvoyés. Je prends acte de leur désistement, mais j'estime que des ouvriers congédiés n'ont pas qualité pour m'imposer des conditions de rentrée pour leurs camarades. D'ailleurs toute discussion est devenue impossible après un article de ce jour du « Socialiste Comtois ». donnant un compte-rendu absolument faux de la réunion que vous aviez provoquée le 15 janvier, à Saint-Loup.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments respectueux.

H. Guy.

En même temps, le directeur faisait placarder à Saint-Loup l'affiche suivante :

Aux Ouvriers des Usines réunies,

Venant de prendre connaissance de l'article du « Socialiste Comtois » d'aujourd'hui, relatif à la grève, signé : A. J., j'oppose le démenti le plus formel aux insinuations perfides relatives à de prétendus engagements concernant la reprise du travail, qui a été prise par moi en présence de M. le sous-préfet, à la réunion du 15 janvier. J'en appelle à la bonne foi des délégués choisis, et je me réserve, le cas échéant, de les mettre en demeure de s'expliquer sur ce point devant M. le sous-préfet. J'ai voulu, sans plus attendre, signaler cette nouvelle manœuvre de meneurs n'ayant plus rien à perdre, qui n'hésitent pas à prolonger la grève pour satisfaire leurs rancunes personnelles.

L'article du « Socialiste Comtois », écrit par Jacquey, était un compte rendu de l'entrevue du 15, mentionnant les assurances formelles données par le patron au sujet des conditions de rentrée, et terminant par quelques commentaires. De cet article, M. Guy tirait un misérable prétexte pour revenir sur ces déclarations et pour bassement insulter les « meneurs », — les militants qui venaient de sacrifier leur juste cause à l'intérêt des camarades !

Outré d'une attitude aussi déloyale, le secrétaire du syndicat fit immédiatement appel au témoignage du sous-préfet, lui demandant d'intervenir encore pour imposer à M. Guy le respect des engagements pris. Placé entre son devoir d'honnête homme et

les exigences de sa fonction, l'agent de Clémenceau se trouva fort embarrassé. Lui, qui s'était porté garant de la sincérité des déclarations patronales, le jour où elles avaient été faites, il expliqua, le jour où elles furent violées, qu'il y avait eu malentendu !

Les grévistes étaient roulés. Le sacrifice des sept était inutile. Mieux, au lieu d'affermir la cause ouvrière, il contribuait à son affaiblissement. Quand, quelques jours plus tard, les travaux d'installation, de l'électricité étant tout à fait terminés, M. Guy rouvrit toutes grandes les portes des usines, ce fut la débandade. Pour la première fois, le syndicat de l'ameublement de Saint-Loup-sur-Semouse et Magnoncourt connaissait la défaite.

III. — CONCLUSION

Et maintenant, quelles conclusions tirer des événements qui précèdent? Tout d'abord, celles que nous avons formulées au début de cette étude: Bien simples sont les travailleurs qui se fient à la parole d'un patron. Bien naïfs sont ceux qui croient vaincre le capital par la seule force des caisses de résistance.

Leurs succès précédents avaient rendus les ouvriers lupéens trop confiants en leur force. En épuisant tous les moyens de conciliation, en avertissant le patron quinze jours à l'avance en offrant concession sur concession, ils firent la partie belle à leur adversaire. Celui-ci, loin de leur en savoir gré, et prenant cette générosité pour de la faiblesse, ne s'en montra que plus exigeant.

A cette heure, les travailleurs doivent regretter de s'être ainsi laissé surprendre. Le beau mouvement qu'ils avaient créé est atteint d'un coup bien rude. Espérons qu'il le supportera sans succomber. Malgré la victoire patronale, le syndicat subsiste. Grâce à la coopération et à la solidarité, ses militants sont à l'abri des représailles. Après une période plus ou moins longue de réparation, la lutte reprendra à Saint-Loup, et, instruits par l'expérience, les ouvriers sauront désormais éviter les pièges et employer les moyens nécessaires .

Georges AIRELLE.

FÉVRIER 1909.

Le Gérant: G. SÉVERAC.

Aurillac Imp. Moderne, 6 rue Guy-de-Veyre.

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Politique Etrangère et le Socialisme

Je veux soumettre aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* — où la libre discussion est la règle — quelques idées personnelles sur la politique étrangère et le socialisme. Ces idées, je les exprimerai en toute indépendance, cherchant, non certes à heurter le sentiment des camarades qui ne pensent pas comme moi, mais à les faire simplement réfléchir sur une question, à mon sens, non encore résolue.

Il est hors de doute que le socialisme n'a pas encore ce qu'on peut appeler une *politique étrangère*. Tandis que les uns tendent à se rapprocher du patriotisme vulgaire des *beati possidentes* et de leurs représentants intellectuels, les autres croient pouvoir échapper à l'un des problèmes les plus complexes par un indifférentisme absolu, en proclamant, par exemple, que le prolétariat de France n'a, dans aucun cas, pas plus d'intérêt à être français qu'esquimau.

La raison de ce pêle-mêle d'idées contraires dans le socialisme dit *international* me semble résider dans un vice de méthode. Il paraît bien que les études analytiques sont devenues de mauvais genre et que les socialistes — et les syndicalistes ne sont pas toujours une exception — se satisfont d'idées très générales, claires sans doute, trop claires, mais ne correspondant à aucune réalité économique et sociale. Il leur suffit qu'elles servent merveilleusement *ad usum delphini* — le dauphin étant ici le prolétariat — c'est-à-dire qu'elles facilitent une propagande superficielle mais impressionnante.

Seulement, je crois que de cette sorte de propagand simpliste le prolétariat n'a que faire. Il a, au contraire, besoin de faits, de vérité, de science. Or tout cela ne s'obtient que moyennant

une analyse précise et consciencieuse des problèmes qui se posent à lui.

I

Il n'est pas rare de voir les partis socialistes crier haro sur les pacifistes. Il est plus rare de voir ce dédain et cette morgue se transformer en une politique opposée à celle de ceux dont on dit tant de mal. Au contraire, il est hors de doute, que la politique étrangère et internationale des révolutionnaires a ressemblé et ressemble toujours à la politique des pacifistes, comme un œuf ressemble à un autre œuf. Les désirs des uns et les désirs des autres aboutissent généralement à un seul but: *paix* et à un seul moyen: *arbitrage*.

Ce n'est pas seulement l'éternelle affirmation des sentiments de sympathie fraternelle qui doit unir, d'après les uns comme d'après les autres, tous les peuples, et qui sert de trait d'union entre deux groupes sociaux de provenance si différente, c'est-à-dire les ouvriers qui veulent changer le monde, et les bourgeois cosmopolites qui ne veulent changer que la guerre en paix.

La politique pacifiste coïncide presque toujours avec les nécessités de la politique ouvrière. Les ouvriers, afin de pouvoir continuer leur œuvre d'émancipation sociale, ont besoin de la paix. C'est la paix seulement qui leur garantit la concentration de tous leurs efforts pour développer les qualités morales et techniques qui les rendront capables d'entrer en lice avec les classes dominantes de la société. Aussi l'expérience historique — que les purs théoriciens ne se gênent pas d'appeler vile et obscure — nous démontre que les époques de déchainements belliqueux entre les différentes bourgeoisies ont été toujours suivies par des périodes de *baisse* prolétarienne; la guerre franco-allemande, aboutissant à la Commune, a rejeté le prolétariat français une quinzaine d'années en arrière et l'a attaché, pour quelques années, au char de triomphe d'un Boulanger. Chaque guerre enlève à l'avenir socialiste un demi-siècle, en anéantissant un *quantum* formidable de travail psychologique déjà accompli. La complexité des notions et des sentiments que les syndicalistes et les marxistes comprennent sous le mot de *sens révolutionnaire* du prolétariat est, de nos jours encore, une fleur délicate, incapable de résister au tourbillon de l'enthou-

siasme conquérant qui, artificiellement produit par une presse mensongère au service d'intérêts économiques prépondérants, surgit quand se lève le rideau des spectacles guerriers. Car il ne faut pas feindre ignorer le fait que cette plante fragile du sentiment révolutionnaire, tout en prenant racine dans la mentalité de la classe ouvrière, n'y a trouvé qu'un terrain dévasté par une tradition séculaire de préjugés, de langue, de race, et de civilisation. De sorte qu'au moindre souffle de vent patriotique, la nouvelle plante est en danger d'être déracinée, sans même laisser, pour le moment, de germes visibles.

Nous ne nions pas que la théorie réussit — ou qu'elle pourrait réussir — à concilier complètement le facteur *social* avec le facteur *national*. Mais dans la vie pratique, nous pouvons prétendre, à coup sûr, que ces deux facteurs sont en rapports inverses l'un avec l'autre : plus est solide dans une classe prolétarienne le sentiment de classe, moins elle est patriotique selon la conception de la classe dominante ; et plus elle partage avec elle les vues patriotiques, plus elle est éloignée d'une politique de classe indépendante et régénératrice. D'ailleurs l'histoire enseigne clairement que, si l'économiste ne peut pas ignorer les rapports très intimes qui existent entre le bien-être général de l'industrie d'un pays et le *standard of living* particulier et possible des classes ouvrières de ce même pays, ce serait méconnaître la vérité que de dire que la part que la bourgeoisie a consentie au prolétariat, dans le butin matériel des « guerres saintes » entreprises au nom de la patrie, eût été bien remarquable.

Ce sont ces considérations qui rendent le prolétariat, dans tous les pays, épris de pacifisme. D'ailleurs, l'ouvrier est encore pacifiste dans un sens plus élevé et moins opportuniste. Et il est également vrai qu'il partage en général avec les pacifistes vulgaires toute une série de sentiments. Lui aussi *sent* les horreurs de la guerre, lui aussi connaît la valeur de la vie humaine, lui aussi sait que le 80 pour cent des guerres ne fait que changer de mal en pis le sort des peuples, développant chez les vainqueurs un orgueil effréné et chez les vaincus une haine sans bornes, annonciatrice de revanches futures.

Cependant les ouvriers ne sauraient embrasser le dogme des pacifistes vulgaires. Il y a un certain point où ils s'arrêtent et où ils seront obligés d'abandonner les philanthropes purs et simples, ou pourrait-on dire, très purs mais trop simples. Pour comprendre cela, il suffit de voir quel est le rôle du pacifisme dans

la politique actuelle. Or, il va sans dire, que ce rôle est un rôle éminemment conservateur.

Le pacifisme est induit à reconnaître les Etats dans leurs formes actuelles, pleinement, sans restrictions ni réserves. Pour sauvegarder l'idée de paix à tout prix dont il est obsédé, le pacifiste est toujours prêt à accepter l'état des choses actuel, de peur qu'un changement ne puisse donner lieu à de nouvelles perturbations de l'ordre et de la paix parmi les nations. Voilà pourquoi les pacifistes sont, par exemple, les adversaires irréductibles et acharnés de tout mouvement libérateur, au sens ethnique, des races opprimées: ni les Polonais, ni les Italiens *irrédentistes,* ni les *Alldeutsche* d'Autriche n'ont leurs sympathies; aussi font-ils tout pour détourner autant que possible l'opinion publique de ces questions, qui cependant ne tendent pas à disparaître.

De cette conception terre-à-terre qu'ont les pacifistes de la nécessité absolue de la paix pour le bien-être des nations, que résulte-t-il? Il en résulte que les carillons criards de ces hommes de bien *in intenso* sonnent la mort à toute revendication nationale, juste et magnanime, même quand elle trouve une justification d'ordre économique. Voilà pourquoi le pacifisme en arrive forcément à sanctionner toute injustice, toute cruauté, tout contre-sens historique; il ne va pas plus loin que le *statu quo* du droit des gens; il marque au sceau de l'approbation systématique et les torts du passé et les torts du présent; il fait en sorte, en un mot, que l'histoire de l'avenir ne soit pas supérieure à l'histoire du passé.

II

Pourtant il faut reconnaître que, quoique la science des pacifistes soit complètement fausse, leur instinct leur a cependant fait entrevoir quelques vérités: ils ont compris que la guerre n'est que bien rarement un moyen apte à établir ou rétablir la justice ethnique. Le patriotisme désintéressé se prête facilement à la décomposition. A peine une nation est-elle favorisée par la fortune de la guerre qu'elle change ses justes revendications en d'injustes prétentions. Alors le patriotisme ethnique dégénère en des accès de fureur conquérante et triomphatrice. Il y a plus. Le patriotisme, en temps que psychologie collective, est presque toujours égocentrique. Toutes les nations conçoivent « le droit des nationalités », mais toutes ne font qu'accaparer ce droit pour

elles-mêmes et le nient opiniâtrement à toutes les autres. Il n'y a point de nations qui n'aient pas donné, par leurs actes, au droit des nationalités, cette définition restreinte: les *droits pour sa propre* nationalité, les *devoirs* pour les autres.

Les Allemands surtout n'ont jamais compris cette théorie dont ils n'ont cessé de se servir à leurs propres fins. Quand les hommes les plus illustres et les plus libéraux se réunirent pour délibérer sur la manière de constituer une patrie allemande, c'est-à-dire l'unité nationale vis à vis de l'étranger, ils n'en refusèrent pas moins aux autres nations ce même droit sur lequel ils fondaient l'espérance de leur avenir et où ils puisaient leur unique justification morale (1). Ces mêmes étudiants allemands, qui pouvaient être considérés comme l'élément le plus avancé du patriotisme libérateur et révolutionnaire, ne tardèrent pas à accourir à la frontière pour aider, en 1849, l'Autriche contre les insurgés d'Italie, se transformant, sur le champ, de champions de leur propre liberté, en bourreaux de la liberté d'autrui (2). Dans la diète de Francfort, assemblée qui représentait, au nez des princes tremblants et furibonds, le facteur le plus révolutionnaire de la Jeune Allemagne, une voix autoritaire pouvait dire du haut de la tribune qu'il était du devoir des patriotes révolutionnaires de retarder de toutes leurs forces le moment où les membres épars de la nation italienne se réuniraient en un corps indivisible, et de menacer l'Italie d'une guerre à outrance pour le cas où la flotte piémontaise attaquerait Trieste ou que l'armée de terre tenterait l'invasion du Tyrol italien (3). En 1859, mêmes faits: toute l'Allemagne frémit de colère en voyant que les Italiens chassaient de leur sol l'oppresseur autrichien, et le jeune Auguste Bebel, dont le patriotisme ne s'est jamais tu,

(1) Même les épigones de l'Eglise de Saint-Paul avaient conservé encore cette doctrine que la frontière du Mincio et la conservation des forteresses du Festungsviereck étaient indispensables pour la sécurité de l'Allemagne. *(Victor Hehn:* Italien. Ansichten und Streiflichter. 2. Anfl. Berlin 1879. Gebr. Barntræger, p. 286.)

(2) *Antonio Gazoletti*: Italia e Germania, dans la *Rivista Contemporanea,* anno V, vol. IX, fasc. XLI, p. I. Torino, Milano, Parigi, marzo 1857.)

(3) Stenographischer Bericht ûber die Verhandlungen der deutschen Konstituierenden Nationalversammlung zu Frankfurt a M. Herausgegeben von *Prof. Fr. Wiegand. Leipzig,* 1848.

était tout prêt à s'enrôler chez les *Kaiserjâger* d'Innsbruck (1). Il fallut tout le poids du formidable antagonisme qui divisait la Prusse et l'Autriche pour l'hégémonie en Allemagne (2) et tous les efforts des démocrates prussiens — et patriotes au sens prussien, donc anti-autrichiens — à la Ferdinand Lassalle (3). pour empêcher que la colère de l'immense majorité du peuple allemand, sans aucune distinction de parti, ne l'emportât sur les hésitations et les incertitudes des différents gouvernements germaniques, et que les armées allemandes ne combattissent la jeune liberté des frères transalpins qui se trouvaient dans des conditions historiques et politiques identiques et qui avaient les mêmes aspirations d'émancipation qu'eux-mêmes. Plus caractéristique encore est l'impossibilité, pour les Allemands, de comprendre les droits des nationalités dans leur intégralité absolue vis à vis des Polonais, aux réclamations d'autonomie desquels ils n'ont guère cessé, durant toute la période des guerres saintes pour la constitution ethnique de l'Allemagne, de faire la sourde-oreille (4).

La France elle-même, où avaient surgi les idées modernes du droit des nationalités à l'indépendance, avec une vigueur telle qu'elle en faisait presque une maxime de politique étrangère, n'était point exempte des mêmes tendances. Partis en guerre contre les puissances de l'ancien régime, la liberté politique et nationale dans leurs havresacs comme une marchandise d'exportation, les sans-culottes se transformaient bientôt de libérateurs en oppresseurs. On va célébrer, en ce moment, l'anniversaire de 1859, où le généreux sang de la France coula sur les champs

---

(1) *Helmuth von Gerlach:* « August Bebel ». Ein biographischer Essay. München 1909. Albert Langen, Verlag fûr Literatur und Kunst, p. 6.

(2) Cfr. la dépêche circulaire de Bismarck sur les négociations de la Prusse avec l'Autriche du 24 janvier 1863. *(Bismarck.* Briefe, herausgegeben von Bruno Walden. Berlin. Globus. — Verlag, p. 3 v.).

(3) *Ferdinand Lassalle:* Der italienische Krieg und die Aufgabe Presseuns, dans « Ferdinand Lassalle's Gesamtwerke ». Herausgebeben von Erick Blum, Bd II: « Ferdinand Lassalle's politische Reden und Schriften ». Leipzig. Verl. von Karl Fr. Pfau. Bd. II, p. 369.

(4) Cfr. l'avis du *Général E. Türr* à ce sujet: « La question des nationalités ». Paris 1867. Impr. Auguste Vallée, p. 5.

de bataille de la Lombardie pour la liberté nationale de l'Italie. Nul n'osera contester la large part de mérite que beaucoup de Français eurent à cette occasion. Mais là encore, il ne faut pas exagérer. La reconnaissance éternelle des Italiens envers les fondateurs de leur unité nationale, que les patriotes français réclamèrent et réclament toujours avec tant de fougue et d'amertume, ne pourrait naître que jusqu'à un certain point; faudrait-il ne pas trop bien connaître l'histoire du mouvement du *Risorgimento* italien. Les mêmes baïonnettes françaises qui avaient protégé les poitrines italiennes contre l'assaut autrichien en 1859, avaient opéré avant, en 1849, et opérèrent après, en 1868, au détriment de ces mêmes patriotes de la Péninsule et au profit de leurs oppresseurs. D'ailleurs, même l'unique fois que les Français ont coopéré à l'Unité Italienne, ils se sont fait payer leurs secours, non seulement fort cher, mais aussi par une multitude de ces mêmes terres italiennes qu'ils prétendaient avoir sauvées. Mais la prise de possession du comté de Nice, antique terre d'Italie et patrie du héros national Garibaldi, qui s'en arracha les cheveux de rage et de honte (1), n'est qu'un symptôme de l'état d'âme de la grande majorité des Français du Second Empire: ils n'avaient point du tout l'intention de créer l'Unité complète de l'Italie. Cela est tellement vrai que la France libératrice des destinées de sa sœur latine n'a fait, après le secours prêté à Victor-Emmanuel contre les Habsbourg, qu'accumuler des obstacles à l'accomplissement des vœux des patriotes italiens, et qu'elle s'est érigée en suprême défenseur du Pape-Roi, qui tenait dans ses mains le bijou le plus précieux de l'Unité future de l'Italie: Rome, la cité éternelle, la capitale prédestinée du royaume qui allait naître.

Mais l'aide, presque involontaire, réellement prêtée par la France officielle à sa voisine du midi, était regrettée par l'opposition de l'Empire elle-même, c'est-à-dire par la partie la plus démocratique du peuple français. Que quiconque désire se faire une idée précise sur le véritable caractère des hommes politiques

(1) Garibaldi, interpellé sur la question de Nice, disait: « Negare l'italianita di Nizza è negare la luce del sole... Comunque, benche cosmopolita, sarò ben felice di dare questa cadente mia vita alla cara natia mia terra ». Cfr. *Roberto Michels: Il proletariato e la borghesia nel movimento socialista italiano* ». Saggio di scienza sociografico — politica. Torino 1908. Frat. Bocca, edit., p. 38.)

dans cette période, où la France avait hissé la bannière du principe des nationalités, relise le fameux discours prononcé par Thiers les 14 et 18 mars 1867, au Corps législatif, sur la politique extérieure de la France et tout spécialement en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie. Ce discours est une preuve des plus précieuses de ce que nous venons de dire sur l'essence jalouse et xénophobe du sentiment patriotique de toute nation. Après avoir énoncé que l'Europe avait besoin de repos et que l'Italie avait le devoir de lui en laisser après l'avoir tant agitée, il se livra à toute une longue dissertation sur la nécessité pour la France d'être environnée par des petits Etats, qui « par leur faiblesse même soient des voix acquises à la cause de la justice dans le conseil des nations. » Il reprocha à la politique étrangère du libéralisme français d'avoir été trop vive, trop ardente, trop enthousiaste et surtout trop cosmopolite et d'avoir pris un intérêt trop grand à la liberté des nations étrangères en général, et de l'Italie et de l'Allemagne en particulier. Il se vanta que s'il avait eu l'honneur de diriger les affaires de la France, il aurait employé tout ce qu'il possédait de force pour empêcher l'unité italienne. Il répéta la vieille maxime de Richelieu, que les principes de politique intérieure du gouvernement ne devaient pas être confondus avec les principes de sa politique extérieure. Partant du fait historique que, le principe des nationalités une fois admis, aucun des Etats actuels ne pouvait conserver le droit à l'existence, aucun d'eux n'étant uniquement composé de populations de même race et de même langue, il préconisait la fameuse théorie de l'équilibre européen, en vertu de laquelle l'intérêt, bien entendu, de la France devait exiger l'arrêt des tendances qui se manifestaient en Italie comme en Allemagne vers l'Unité Nationale. Quant à lui-même, il ne voyait qu'une seule issue à l'impasse où la politique de Napoléon III, en proclamant le droit des nationalités à l'unité et l'indépendance, avait mis la France : imposer aux Italiens et surtout aux Allemands une halte dans leur marche à l'unité nationale ; et cela en promettant au gouvernement tout le secours de l'opposition, pour le cas où il demanderait au pays les ressources nécessaires pour donner l'autorité indispensable à tout langage qui imposerait l'arrêt du mouvement patriotique du Piémont et de la Prusse. L'unique salut de la France, selon Thiers, consistait à déclarer hautement qu'elle ne souffrirait pas que les Allemands et les Italiens aillent plus loin, parce que la Confédération Germanique, dans son extrême lenteur, ne repré-

sentait, pour les vues ambitieuses de la France, aucun péril, pendant qu'une Allemagne dominée par une puissance militaire de premier ordre, comme la Prusse, serait un voisin très peu commode (1). Thiers, acclamé par ses collègues, exprimait en ce moment l'opinion de presque tous ses concitoyens; il était la personnification du repentir de la France d'avoir embrassé, dans un moment d'ivresse idéaliste, les théories de l'équité internationale. On sait combien de Français de cette époque, en suivant le gouvernement impérial, étaient portés à reconnaître une Allemagne unie, mais sous la condition d'un « dédommagement territorial de la France », c'est-à-dire d'une annexion de terre allemande, et d'une violation de ce même principe en vertu duquel l'Unité de l'Allemagne était en train de s'accomplir. Car les efforts de Proudhon, pour prouver à ses compatriotes que tout le Rhin était germanique, soit du côté de la rive droite, soit du côté de la France, et que le point où il approche de plus près la limite celtique, aux environs de Sainte-Marie-aux-Mines, est encore à 40 kilomètres des bords du fleuve (2), avaient été vains et n'avaient pas réussi à faire disparaître des cerveaux ignorants la légende que la véritable frontière entre la France et l'Allemagne était le Rhin.

Il suffit donc de fouiller quelque peu l'histoire pour en voir jaillir une véritable pléthore d'exemples qui attestent notre thèse d'une complète incompatibilité de la politique guerrière avec la politique éthnique. A quoi bon d'autres preuves encore? Est-il besoin de parler de la Pologne,qui,foulée aux pieds par la Prusse et maltraitée par la Russie, au lieu de tirer la morale de la fable en Autriche où elle a réussi d'obtenir une certaine autonomie, poursuit les Ruthènes avec la même cruauté? Dois-je citer la Hongrie qui, à peine délivrée du joug de fer des Allemands, jette dans les fers non seulement les populations slaves du royaume, mais même les nombreux éléments allemands? Partout, à nos regards scrutateurs se présente la même antinomie de « l'esprit patriotique », qui, né d'une notion juste d'autonomie linguistique, et jusqu'à un certain degré ethnique, ne tarde pas à se trans-

---

(1) *Discours prononcé au corps législatif par M. Thiers sur la Politique Extérieure de la France en ce qui concerne l'Allemagne et l'Italie. (Tours, 1868. p. 30.)*

(2) *Proudhon: France et Rhin* (Paris, 1868, p-p. 208, 209.)

former en une notion exagérée, injuste donc, de la valeur de sa propre nation.

Que la thèse dont nous parlons n'admette point d'exception, c'est ce que nous prouve la douloureuse évolution de la conception du patriotisme en Italie. Il y a quelques années encore, le patriotisme italien — et nous entendons par ce mot les sentiments des milieux intellectuels dans ce pays — était une chose fort noble et fort respectable. Né de la révolution contre la trinité du Pape, de l'Autriche et des petits princes lâches et intrigants, et se souvenant, par sa propre expérience, des maux tout spéciaux qu'engendre le joug d'un militarisme et d'une bureaucratie étrangère, la devise du patriotisme italien consistait dans cette phrase simple et claire: Chacun pour soi. Les sentiments de fraternité pour les autres nations semblaient être innés dans le caractère des italiens, qui, comme ils avaient en horreur la domination étrangère chez eux, détestaient avec le même dégoût toute idée de conquête, c'est-à-dire la domination étrangère chez les autres. Même au feu des batailles pour la liberté, les garibaldiens apostrophaient leurs ennemis par des strophes pleines de belle fraternité et de noblesse d'âme: Passate l'Alpi e tornerem fratelli! Passez les Alpes, et alors nous redeviendrons des frères! Et le dégoût pour les conquêtes de territoire non italien était tellement prononcé en Italie, que, après les premiers échecs des troupes royales en Abyssinie, qui dans tout autre pays auraient soulevé, avec la douleur patriotique, les sentiments de la revanche, les femmes pouvaient se jeter impunément au travers des rails des chemins de fer, afin d'empêcher les soldats de partir pour la guerre, et le gouvernement même se vit amené aisément à préférer une « paix honteuse » à une victoire sûre mais coûteuse et injuste. Cependant les dernières années ont vu naître, dans cette Italie pacifiste et imbue des principes de l'équité ethnique, comme une poussée de champignons, les idées extravagantes et mégalomanes du nationalisme genre français, allemand ou anglais, et aujourd'hui on trouve des journalistes les plus en vogue en Italie, qui déclarent ouvertement qu'il faut lutter non seulement pour obtenir de l'Autriche la restitution du Tyrol italien, désir qui a des bases réelles dans les sentiments de la population de ce pays, dans sa langue et dans ses souvenirs, mais aussi pour réintégrer et réacquérir les anciennes limites de l'Italie romaine, c'est-à-dire d'embrasser non seulement le Tyrol italien, mais aussi une bonne partie du Tyrol allemand, principalement la bonne ville de Bozen.

Et ce ne serait certainement pas la première fois qu'une guerre de délivrance finirait par devenir une simple guerre de conquête, même si elle est entreprise au nom du principe des nationalités : il en fut ainsi de la guerre faite en 1864 par la Prusse et l'Autriche contre le Danemark, pour délivrer les allemands des principautés de l'Elbe, qui soupiraient sous le joug danois ; cette guerre créa, par la victoire des armes allemandes, au lieu de l'*irredenta* allemande en Danemark, à laquelle elle avait mis fin, une *irredenta* danoise en Allemagne. Encore aujourd'hui, il y a force Danois dans le territoire de l'Empire Allemand. Or, il est plus que probable qu'un pareil chassé-croisé se renouvellerait si l'Italie tentait victorieusement de joindre à elle les Italiens de l'Autriche ou si la France réussissait à reprendre la Lorraine française à l'Allemagne ; nous assisterions alors à une nouvelle édition (peut-être amplifiée, mais certes non revue) de ce que nous avons vu tant de fois dans l'histoire du principe des nationalités : la rupture de cette loi par les plus forts, qui, aveuglés par le succès, foulent aux pieds la morale ethnique qui leur a servi à remporter la victoire, comme on rejette un citron après en avoir extrait le jus.

Or, de ce point de vue, on comprend aisément pourquoi il est simplement absurde de dire, par exemple, que l'Allemagne, la « patrie allemande », se compose d'une part des provinces volées aux Polonais, aux Danois et aux Français, et, d'autre part des capitaux volés aux ouvriers par les barons de l'industrie et de la finance, comme me l'a fait dire ici-même une erreur typographique (1). Certes, les rapports entre les différentes nations — ou de ce que nous appelons telles — n'ont jamais été réglés, jusqu'à nos jours, par les « lois éternelles » de l'équité et de la probité internationales. Les grands principes d'ordre ethnique ne trouvent un refuge hospitalier que dans le sein des peuples faibles qui souffrent encore sous le joug de l'étranger. Les opprimés seuls sont à même de promettre — pour le moment — de ne point aspirer à l'oppression de leurs voisins. Devenus de grandes nations libres, ils ont toujours renié leurs principes, et, avec leurs chaînes, ils ont perdu leurs idées d'équité. Les Français de la Grande Révolution, qui étaient entrés en guerre, en proclamant à qui mieux mieux qu'ils ne voulaient apporter aux autres na-

(1) Voir mon article *Le Patriotisme des Socialistes allemands.* — *Mouvement socialiste,* 194, p. 11-12.

tions que des guirlandes ornées des fleurs célestes de la liberté, finirent, avec Napoléon, par les subjuguer toutes, à ce point que jusqu'à Rome et Hambourg, qui devenaient des villes départementales de l'Empire Français.

Il est vrai que l'époque dite des nationalités libres et indépendantes date seulement d'après la rébellion cléricale et réactionnaire, mais nationale, des Espagnols, des Prussiens et des Russes contre le système relativement libéral et relativement éclairé du grand corse. Mais le principe des nationalités qui prétend que chaque nation a droit à sa propre existence nationale, et qui, donne, par conséquent, à chaque nation la faculté de *far da sè*, c'est-à-dire d'être maîtresse absolue et incontestée de sa propre destinée, ne servit qu'à l'émancipation des peuples forts; les italiens, les allemands, les hongrois réussirent à se constituer en états nationaux, en détruisant les anciennes formes de tyrannie ou d'hégémonie étrangères, tandis que d'autres nations importantes et historiques, comme les Irlandais et les Polonais, échouèrent misérablement.

III

L'unique solution du problème est à chercher dans un moralisation et dans une *logification* (qu'il me soit permis de créer ce mot) des rapports qui existent entre l'Etat et les populations. Or, nous sommes d'avis que les gouvernements (à qui nous voudrions voir concédé le *minimum* possible de capacité coercitive), sont faits pour les populations et non pas les populations pour les gouvernements. L'application de ce principe au problème que nous avons traité dans cet article, est claire: chaque population a le droit de décider spontanément à quel groupe ethnique elle désirerait appartenir. Que les populations intermédiaires et mêlées consultent leurs sympathies, leurs intérêts économiques, leurs traditions de langue et d'histoire, et qu'elles donnent ensuite, après avoir tout bien pesé, la préférence à cette race, à cet Etat auxquels elle se sentent liées par les liens les plus forts et les plus chers. Mais cette consultation doit être libre et indépendante, sans la contrainte des baïonnettes et des juges, en pleine dignité et autonomie.

Cette solution, qui s'impose, n'a pour le moment — nous le savons bien — qu'une valeur théorique, de direction et de ten-

dance, parce qu'elle fait abstraction de toutes les inoubliables forces traditionnelles et misonéistes qui s'opposent encore à sa prompte mise en pratique. De nos jours, l'internationalisme n'a une valeur de réalité que dans les cerveaux d'une mince minorité d'hommes supérieurs. Les partis ouvriers qui font profession de foi internationaliste n'ont que des idées bien rudimentaires à ce sujet. Quant à leur pratique internationale, elle n'est qu'une fiction, où ils se cramponnent d'autant plus jalousement que leur propre vie réelle leur démontre la non-existence de cette légende pieuse. Il faut bien dire que les ouvriers ont des motifs tellement sérieux pour oublier, dans les limites du possible, leurs haines et leurs rancunes d'ordre ethnique, que c'est à eux tout d'abord de commencer à se comprendre. Mais les ouvriers d'aujourd'hui sont encore loin d'entendre leur tâche à cet égard, et ils croient en toute sincérité avoir accompli tous leurs devoirs internationaux s'ils boivent, le 1er mai, à la santé très abstraite de leurs camarades de l'étranger, — sauf à leur arracher les cheveux à la première occasion qui se présente, soit sur le terrain économique, soit sur le terrain politique. C'est notre devoir à nous d'instruire les ouvriers sur les rapports qui existent entre leurs conditions économiques et leur incorporation à une sphère particulière de civilisation. Ils nous comprendront sans difficulté, parce que le langage des faits ne fait que souligner notre langage théorique.

Alors tout en ne cessant point d'être allemand, italien, anglais ou français, ils laisseront ouverte la porte à deux battants à la suprême nécessité de régler les comptes, entre les différentes races, en en écartant tous les intérêts mesquins qui tendent à tout compromettre.

Robert Michels.

Le Droit comme Economie pure

Lorsque toute solution que l'on tente d'un problème déterminé se révèle contradictoire, et que le problème subsiste en entier, il est à supposer qu'on ne possède pas tous les principes nécessaires à la solution. Et j'ai montré, ailleurs, quel principe d'une importance essentielle a manqué, jusqu'ici, à mon avis, à la philosophie pratique. C'est le *principe économique;* c'est la conception du *moment de l'utilité* comme moment autonome dans la vie de l'esprit; c'est l'*économie* érigée en science philosophique, avec la même méthode qu'ont été érigées en sciences philosophiques la morale ou l'esthétique.

Cette lacune, ou ce retard, a produit ses pernicieux effets dans toutes les parties de la philosophie, et surtout dans l'éthique. C'est de là qu'entre autres vient l'impuissance de la science éthique à détruire définitivement l'utilitarisme: car, pour détruire un système faux, il importe de savoir mettre à sa place la part de vrai qu'il contient; et la philosophie — des Grecs aux modernes — n'a pas connu jusqu'ici la catégorie de l'économique ou de l'utilité, comme forme distincte d'activité spirituelle et, partant, n'a pas pu dompter et vaincre entièrement la révolte des utilitaires et des édémonistes de la seule manière qui soit efficace, c'est-à-dire en donnant raison à ce qu'il peut y avoir de justifié dans leurs prétentions.

Que l'idée d'une Economique ou d'une philosophie de l'économie soit étrangère aux systèmes philosophiques, même des plus grands penseurs modernes, c'est là un fait que j'illustrerai mieux dans une autre étude; et j'y noterai aussi les germes, plus ou moins inconscients, qui s'en rencontrent çà et là, dans l'histoire de la pensée. Mais, sans nous lancer dans une minutieuse recherche historique, le fait que je viens d'énoncer en gros, sera, je pense, admis ici de tous. Qu'il suffise de rappeler quel rang est assigné *à l'utile* dans la philosophie kantienne;

n'y est-il pas considéré toujours comme le concept de quelque chose dont toute la valeur spirituelle est absente? L'idée d'une doctrine du bonheur *(Glückseligkeitslehre)* paraissait à Kant philosophiquement inadmissible, parce qu'on ne saurait, à l'en croire, la fonder sur des principes *à priori* et que tout ce qu'on pourrait réussir à en dire, serait toujours ou tautologique ou privé de fondement: tout au plus, pourrait-on en établir quelques principes, grâce à l'induction, et, par suite, ce seraient des *principes généraux, non universels;* et encore, très pauvres et pratiquement inapplicables. Depuis Kant, dans les traités de morale, on fait souvent une part à l'économie; et Hégel fut l'un des premiers à impliquer l'économie dans la morale, — lui qui, en donnant le bon exemple, non suivi des autres philosophes, d'étudier les traités de la science économique moderne, reconnut ainsi la grande importance qu'ils ont pour la pensée. Mais l'économie resta, dans son système, extrinsèque et épisodique; et, au fond, pas très différente des considérations sur la valeur et les prix qu'on trouve déjà dans l'éthique aristotélicienne. Plus récemment, on a eu, sous le nom de *théories de la valeur,* des considérations mélangées d'économie et de morale; mais, par malheur, elles provenaient d'un état d'esprit empirique ou psychologique, qui a précisément rendu stérile ce rapprochement de concepts, qui pouvait et devait être si fécond pour la spéculation.

Une des conséquences les plus importantes de cette non-élévation de l'économie à la dignité de catégorie philosophique — c'est cet enchevêtrement de difficultés qu'on nomme *philosophie du droit.* Et je voudrais noter pour le moment, que je considère comme un des signes de la tendance irrésistible d'une économie philosophique, à se constituer et à se placer à côté et avant l'éthique — en tant que philosophie pratique, qui ne serait pas nécessairement philosophie morale — ce fait qu'on a, dans les temps modernes, reconnu de quelque manière ce double aspect de problème pratique en posant constamment avant et après, au-dessus ou au-dessous de la philosophie morale, une autre science, une philosophie du droit. Et il est curieux — peut-être est-ce là autre chose qu'un accident — que dans le temps même où l'on commençait à faire quelque distinction entre le droit et la morale et où l'on s'acheminait vers une philosophie spécifique du droit — je veux dire aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles — que l'économie se soit, pour la première fois, affirmée

comme science indépendante. Petty et Locke sont contemporains de Thomson, comme Adam Smith est contemporain de Kant.

Quoi qu'il en soit, si l'on conçoit une science philosophique de l'économie et si l'on donne au concept de l'utile ou de l'économique, son contenu particulier, le problème du droit se présente autrement. Nous savons que l'activité économique n'est pas autre chose que l'activité pratiquée, prise simplement comme telle, c'est-à-dire abstraction faite de toute détermination morale ou immorale. C'est *le faire* de l'homme, lequel, comme individu, veut, et ne peut pas ne pas vouloir, l'individuel; et c'est, partant, la forme première — et riche de toute autre forme ultérieure et plus déterminée — sous laquelle se présente l'activité pratique. Toute action peut être par conséquent considérée ou comme pure action, pure volonté, et c'est là le point de vue économique, ou comme action qui tend ou non à réaliser la fin suprême de l'homme, et c'est le point de vue éthique. Dans la première forme, domine le critérium de l'individualité; dans la seconde, celui de l'universalité.

Si l'on a présents à l'esprit ces principes, le problème de la nature du droit ne pourra être posé qu'en ces termes: Le droit est-il pure activité économique, ou est-il activité morale? Qu'il y ait une troisième forme d'activité pratique, ni économique, ni morale, c'est ce qu'il faut rejeter sans plus, l'analyse que nous venons de faire étant exhaustive et ne laissant pas place à une troisième forme. Pour ce qui est d'un *mélange* des deux, il ne saurait être pris en considération, les choses hybrides n'appartenant pas à la philosophie, qui, lorsqu'elle les rencontre, les rejette ou les ramène à leurs composants.

On pourrait plutôt demander — et c'est là un doute que je relève ici, par simple scrupule de clarté — si le droit est de l'activité pratique, puisqu'on le fait parfois consister dans la connaissance de certaines vérités, ou dans l'observation de certaines règles, donc en une adhésion mentale, qui peut sembler essentiellement théorique. Mais il est évident que le moment juridique ne consiste pas dans cette connaissance, reconnaissance ou adhésion; mais bien dans la résolution pratique, dans l'acte de volonté, qui suit la simple connaissance. Si j'apprends l'existence d'une loi qui interdit, par exemple, la grève, mon esprit n'a pas encore pour cela pénétré sur le terrain juridique: j'ai appris un fait quelconque, en rien différent, pris spécula-

tivement, de la nouvelle qu'hier il a plu et que, ce matin, il fait beau. C'est seulement lorsque je me résouds à me conformer à la loi ou à la violer, c'est-à-dire c'est seulement quand ma volonté — après avoir pris connaissance des circonstances de fait où elle se trouve — se résoud à agir, que naît une activité juridique: par exemple, comme fonctionnaire de l'Etat, j'agis pour assurer l'application de la loi; ou, comme ouvrier, je me concerte avec mes compagnons, pour commencer une grève, malgré la loi ou pour en obtenir l'abrogation. Le fait juridique, est, donc, toujours un fait pratique ou de volonté. L'histoire du droit, c'est-à-dire de l'activité juridique, ne rentre pas dans celle de la science, ou, en général, de l'activité et contemplation théoriques; mais dans l'histoire de la politique et de la société. Les lois, créées pour des mondes imaginaires, l'histoire du droit — qui est toujours une histoire sociale et politique, — ne s'en occupe pas, ou ne s'en occupe que dans la mesure où ces fictions ont pu donner lieu à des réalisations pratiques et à des essais d'actualisation si extravagants soient-ils. La plus superficielle observation de la vie du droit, qui se développe quotidiennement sous nos yeux, ne laisse guère l'idée qu'on se trouve en présence d'un fait théorique et nous fait assister au spectacle bien autrement agité des intérêts et des luttes pratiques des hommes, là où la volonté développe sa force et se baigne souvent dans les larmes et le sang.

Reprenons donc la question: l'activité juridique est-elle une activité purement économique ou une activité morale? — sûrs d'insister ainsi sur le point vraiment essentiel du problème. Et je crois qu'on ne peut répondre qu'en reconnaissant tout de suite le caractère non éthique de l'activité juridique considérée en soi. Je sais bien que beaucoup ne veulent pas entendre parler de droits immoraux; ils se scandalisent dès qu'ils entendent une telle formule et détournent résolument et obstinément les yeux, quand on les invite à regarder dans une telle direction. Mais se scandaliser et fermer les yeux — cela ne détruit ni ne modifie en rien la réalité: lès droits immoraux ont existé et existent, et leur immoralité ne leur enlève nullement le caractère de droits. Qu'on n'en veuille ni n'en doive, pratiquement, tolérer l'existence, soit; mais, scientifiquement, il faut l'admettre. L'usurier habile trompe et dépouille les naïfs qui lui tombent entre les mains; et, ce faisant, il exerce un droit que la loi protège. Le fait est immoral, mais il est juridique. Un juge

corrompu, mais dont on ne peut appeler, prononce une sentence inique; et il accomplit un acte juridique, quoique immoral. Le général victorieux, qui laisse ses soldats, dans une ville conquise, saccager et violer, sera probablement immoral; mais il est en règle parfaite avec le droit de la guerre. On a fait observer qu'à ce compte on en arrivera à reconnaitre un caractère juridique jusqu'aux statuts des associations criminelles. Mais justement: au point de vue scientifique, il faut reconnaître aux associations criminelles ce caractère juridique, tout comme il faut reconnaitre son caractère littéraire de poésie à un beau poème, même s'il est rempli de blasphèmes ou s'il exalte les sentiments de volupté ou de vengeance ou s'il contient des non-sens au point de vue scientifique. Le droit d'une association au crime a, contre lui, le droit d'une société plus vaste; il se soumettra à celui-ci, comme au plus fort; il s'y soumettra à juste titre, comme tel. Du reste, même les plus parfaites sociétés juridiques sont-elles entièrement dépouillées des caractères immoraux des associations criminelles? Dans les rapports des Etats entre eux est-ce que souvent ne persistent pas les procédés mêmes de lutte dont se servent les associations criminelles? Sans arriver aux cas extrêmes que nous avons mentionnés, la possibilité qu'il y ait des déterminations juridiques en opposition avec les exigences de la conscience morale, est reconnue dans le *dura lex, sed lex* et le *summum jus summum injuria,* qu'on accompagne de la recommandation de tempérer la loi par l'équité.

Naturellement, en affirmant la parfaite intelligibilité et l'effective existence d'actions juridiques immorales, je ne veux pas dire pour cela que le droit et la morale soient nécessairement antagonistes; mais, seulement, qu'ils ne sont pas forcément d'accord. C'est à les mettre d'accord que travaille continuellement la conscience et l'activité morale du genre humain; et, en fait, pour une grande part, pour la plus grande part, les actions juridiques sont, aussi, des actions morales. Les exceptions sont là seulement pour montrer que lorsque l'action juridique est, en même temps, une action morale, on peut toujours distinguer le côté juridique du côté moral, — puisque, précisément, le côté juridique peut se trouver dépourvu, même de toute moralité. L'examen comparatif des deux cas, en excluant, par l'exception du droit immoral, la nécessité du caractère moral du droit, exclut aussi, puisqu'il y a effectivement des actions juridiques morales, la nécessité de son caractère immoral. L'activité juri-

dique se révèle donc comme une activité pratique, qui, par elle-même, n'est ni morale ni immorale; suivant les cas, on pourra la qualifier l'une ou l'autre; mais c'est une activité, qui, prise en soi, est *amorale.*

Ce que nous venons de dire semble déjà impliquer l'identité de l'activité juridique avec l'économique; laquelle aussi n'est ni morale ni immorale, mais la condition première de toute activité morale ou immorale. Des moralistes s'en scandalisèrent bien mal à propos, on le sait ,et il ne sera pas inutile, à ce sujet, de rappeler que la science économique a dû soutenir de longues luttes pour conquérir son autonomie (comme, de son côté, dans le domaine de la spéculation, la science de l'esthétique). D'une économie, dont les lois fussent indépendantes de la loi morale, beaucoup ne voulaient et ne veulent pas encore entendre parler. *L'homme économique,* si on l'étudie chez les économistes, semblera un idéal de mauvais aloi, tiré non des lois de l'esprit, mais obtenu par la généralisation de la science économique: le peuple anglais. Toute une école, qui a de nombreux représentants en Allemagne et quelques-uns aussi dans d'autres pays, voulut mettre une guirlande de vertu autour de la science économique trop dépourvue, à son gré, de préjugés, et s'intitula école de l'*économie éthique*. Et pourtant, en dépit de tous les bavardages, l'économie ne peut devenir une science qu'en se distinguant de l'éthique, c'est-à-dire en considérant les actions morales elles-mêmes comme de purs faits économiques, ce qui ne veut pas dire — il faut même bien se garder d'une telle erreur — que le concept d'*utilité* et d'*économie* soit identique à celui d'*égoïsme* et que l'*homme économique* soit le même que l'égoïste ou l'immoral. Cette seconde et autre exagération, loin de rendre plus indépendante l'économie, l'asservirait, par un autre côté, à la morale, s'il est vrai que le diable est le serf de Dieu, je veux dire que l'immoral implique le moral.

Mais l'identité apparaîtra dans toute son évidence si nous examinons le fait juridique dans sa nature universelle et éternelle, en dehors des contingences historiques. Nous pouvons, pour commencer, prendre comme type juridique le rapport entre deux individus, c'est-à-dire entre deux volontés. Cette simplification semblera légitime, puisque tout le monde admet que la société se partage en gouvernants et gouvernés: rien, donc, n'empêche que, au lieu de nous perdre dans l'examen des faits multiples qui relient entre eux les multiples gouvernants et gou-

vernés, et ceux qui gouvernants par un côté sont gouvernés par un autre, nous ne prenions le rapport dans sa généralité, en le symbolisant dans celui de deux volontés, A et B, ou de deux individus, dont l'un soit le dominateur et l'autre le dominé, le premier donnant la loi, l'autre l'acceptant, et l'observant. Tout fait juridique plus complexe se ramène, aisément, à ce cas typique.

Mais le rapport de gouvernants à gouvernés, de dominants à dominés, de maîtres à esclaves, étant constitué grâce au concept de force ou de contrainte — c'est-à-dire impliquant l'idée d'une force qui se subordonne et se soumet à une autre force — va au devant de toutes les difficultés qu'a déjà soulevées le concept de contrainte. Difficultés qui se résument en cette difficulté générale, que si nous posons en mécanique ou en physique des forces plus grandes ou plus petites, et l'une l'emportant sur l'autre, la même conception, transportée dans le monde humain, n'a plus aucun sens. Le vainqueur ne domine pas le vaincu en le détruisant, comme une avalanche détruit un village : si le vainqueur massacrait le vaincu, il cesserait d'être dominateur : *où il n'y a rien, le roi lui-même perd ses droits.* Dans le monde humain, nous nous trouvons toujours en présence de faits de volonté et de conscience. Aussi le concept de force et l'affirmation des forces plus grandes et plus petites n'a, comme je l'ai montré plus haut, d'autre valeur qu'une valeur métaphorique et symbolique. Le véritable rapport est toujours à trouver.

Ce rapport, on le cherche et on le trouve, si l'on écarte ce préjugé, que la relation de A et de B est une relation de plus ou de moins, d'un dominant et d'un dominé. Car, dans la sphère de cette relation, A est utile à B autant que B l'est à A ; A est voulu par B, autant que B est voulu par A. Supposons qu'en A soit représentée une population tout entière, par exemple, la *gens Langobardorum* qui se trouvait dans l'ancienne Gaule cisalpine et avait en face d'elle les propriétaires romains représentés en B. A impose à B de lui trouver le tiers des fruits de la terre et de descendre du rang de propriétaire à celui de fermier. B pourrait s'y refuser et combattre ; mais, dispersé, déshabitué de la guerre, il sent que la lutte serait vaine et ne ferait qu'ajouter de nouveaux désastres à ceux qu'il a déjà subis, sans changer en rien sa situation, qui se reproduirait telle quelle ou même encore aggravée. Si la demande de A eût dépassé le tiers des fruits, s'il avait poussé B à un tel degré de misère que B fût

réduit au désespoir, B pourrait estimer plus convenable d'en finir une fois pour toutes avec une existence intolérable (des groupes et des cités vaincus en ont plusieurs fois donné l'exemple) ; et alors, en face de ce commencement de suicide en masse de la population, A serait ramené par son propre intérêt à plus de douceur. A est lié à B, et doit s'entendre avec B ; et réciproquement. Le résultat, la loi établie, sera, d'une part, l'expression verbale ou écrite donnée à la volonté de A, lequel a pris sa résolution, quelle qu'elle soit, inspirée par son intérêt bien entendu, ou par l'imprévoyance de la colère, en tenant compte de la volonté de B ; et, d'autre part, à cette loi, il s'en opposera toujours une autre exprimant la décision, utile ou néfaste, de B. Les deux volontés peuvent coïncider, et alors les deux lois coïncideront ; elles peuvent diverger, et alors, ou disparaîtront les conditions mêmes d'un rapport entre les deux, ou la lutte éclatera, et avec elle la laborieuse gestation d'un accord futur.

En tout cas, il est impossible de voir autre chose qu'un rapport de convenance économique entre deux individus ; et si cette nature purement économique du rapport juridique n'apparaît pas tout d'abord, la raison est qu'on s'est accoutumé d'associer l'idée d'échange économique seulement avec quelques rapports spéciaux d'échange : comme s'il y avait une différence essentielle entre celui qui veut huit heures de travail pour avoir, en échange, les moyens de subsistance d'une journée, et celui qui, pour assurer sa vie, descend à la condition de sujet d'un homme puissant. La contrainte, si on veut parler de contrainte, est égale dans les deux cas ; et le libre consentement, s'il existe dans un cas, existe aussi dans l'autre.

On pourra faire observer, ici, que même étant admis le caractère économique de l'activité juridique, l'on a bien déterminé par là *le genre prochain*, mais non *la différence propre* de cette activité au regard de l'économie ; et que c'est dans la recherche de cette différence propre que précisément gît la difficulté de la philosophie du droit .Observation qui serait très juste, si une telle différence spécifique existait. Mais tous les caractères différentiels qu'on pourrait imaginer se révèlent, à l'analyse, illusoires.

En fait, il pourrait sembler qu'un caractère spécifiquement juridique, et non particulier à l'activité économique en général, ait été déjà implicitement introduit par cela seul que le point de départ de notre analyse a été un rapport social, un rapport de plu-

sieurs individus, ou, au moins, de deux. Et l'économie, au contraire, a inscrit parmi ses propositions fondamentales : que la valeur, avant d'être un fait social, est un fait de l'économie individualiste — au moins l'économie la plus récente, car la vieille économie politique définissait, au contraire, avec Galiani, la richesse comme « un rapport entre deux personnes ». Mais, si la proposition de l'économie individualiste a été un efficace instrument de critique contre les conceptions trop grossièrement politiques et sociales de l'économie, et si elle a permis de mettre en relief le caractère constamment volontariste et, par suite, spirituel et individuel de l'activité économique, il ne faut pas cependant l'entendre d'une manière mesquine et à la lettre, et croire sérieusement possible ou concevable une économie pleinement individualiste ou un individu isolé. L'individu vit dans la société, *societas hominum;* et aussi, dans cette société plus vaste qu'est la nature, *societas rerum,* et qui contient la première. Il n'est jamais isolé : le Robinson lui-même des romans et des traités d'économie politique ne l'est pas ; non seulement pour cette raison souvent dite, qu'il vient d'un société et en garde en son esprit le souvenir, mais pour cette raison plus fondamentale, que Robinson, même sans Vendredi, est en rapport avec des animaux, des plantes et des phénomènes naturels, c'est-à-dire avec autant de déterminations de l'Idée, comme aurait dit Hégel, ou d'objectivations de la Volonté, comme aurait dit Schopenhauer ! C'est pourquoi l'action économique a été présentée par nous comme l'action de l'individu parmi les actions d'autres individus, c'est-à-dire comme une force parmi des forces. Et telle est précisément l'activité juridique. Les deux individus symboliques de notre exemple ne sont pas deux, en réalité, mais une infinité ; et, d'autre part, l'activité juridique surgit toujours de la conscience et de la volonté de chaque individu considéré isolément, ayant en face de lui tous les autres : tout comme l'activité économique. On s'est demandé si, dans le droit primitif, les mobiles utilitaires des individus ont plus d'importance que leur respect pour la coutume et pour la religion ; mais il est évident que coutume et religion sont les symboles qui résument en eux quelques-uns des nombreux faits qui conditionnent l'action de l'individu ; c'est là où la délibération utilitaire est l'élément moteur, qu'est la véritable et spécifique action juridique, la *forme* de l'action.

Ces délibérations et observations faites, que la logique des

choses elle-même nous commandait de faire, il nous faut ajouter, pour ne pas nous faire mal entendre, qu'il n'y a ensuite aucune difficulté à détacher la science juridique de l'économique, comme un chapitre particulier de celle-ci, lequel partirait de l'hypothèse d'un rapport économique entre deux ou plusieurs hommes et ferait abstraction, comme d'une hypothèse négligeable, de la soi-disant économie individualiste. Mais, en faisant cette séparation, en constituant ce chapitre spécial, on introduit un élément quelque peu arbitraire; c'est-à-dire qu'on commence à quitter le terrain philosophique pour entrer dans celui de la science empirique.

Une autre difficulté, qui fait obstacle à l'identification du droit et de l'économie, vient de la conception trop étroite que l'on a ordinairement des faits juridiques. Il est évident qu'à réduire le concept d'activité juridique à un groupe arbitrairement choisi de cas juridiques, on établit un terme de comparaison qui répugne à se fondre dans le concept d'activité pratique universelle, comme est celui de l'économie. Ici encore il faut se laisser guider par la nécessité des choses et se débarrasser de tout concept arbitraire, sans s'effrayer de l'air paradoxal que pourront prendre les propositions qui s'ensuivront. Dans le domaine juridique — lorsqu'on en comprend le concept avec une rigueur philosophique, c'est-à-dire dans toute son extension — ne rentrent pas seulement les actions que les hommes accomplissent en conformité avec les lois de l'Etat, mais aussi celles qu'ils accomplissent en conformité avec n'importe quelle autre règle: non seulement le code civil et pénal, mais le code chevaleresque et celui de la civilité; non seulement les statuts ou lois fondamentales de l'Etat, mais aussi les règlements des maisons de jeux; non seulement les organisations ecclésiastiques ou maçonniques, mais aussi celles de la *mafia* et de la *camorra*. Ce n'est pas seulement tout préjugé moral, mais tout *aristocratisme* qu'il faut écarter de la science: toutes les distinctions factices, provenant de l'importance diverse et de l'inégale dignité qu'on accorde aux différentes règles, doivent être mises de côté, ou mieux, mises sur le même plan. Il est impossible, en fait, de démontrer que le règlement de l'organisation la plus basse et la plus blâmable diffère, *substantiellement*, de celui d'une organisation plus élevée et plus noble. Tous sont des règles, c'est-à-dire des lois, acceptées ou violées par leurs associés; et toutes ces règles sont pourvues, comme on dit, de sanctions. Celui qui viole le code pénal est mis en prison, celui qui viole le code de l'honneur est

mis au ban de la société et doit supporter une diminution de puissance sociale. Celui qui manque à rembourser son créancier, est poursuivi par l'huissier et contraint de payer, s'il ne veut pas perdre sa qualité de propriétaire; et celui qui se refuse à endosser l'habit noir et la cravate blanche, quand ils sont de rigueur, ne reçoit plus d'invitations au bal et à dîner, ou est mis à la porte par le maître de cérémonies. En entendant par loi et fait juridique tout ce qui relève de la coutume sociale, il n'y a pas de fait pratique ou d'acte qui puisse rester en dehors du droit: le droit embrasse toutes les manifestations de la vie pratique, toutes celles qui s'expriment en règles pour la volonté, en impératifs, c'est-à-dire lois. Et l'activité économique embrasse le même champ — lorsqu'elle aussi on ne l'entend pas mutilée et empiriquement circonscrite, comme on fait d'ordinaire (et comme on doit faire) dans les traités d'économie politique. En se rendant maître de *la notion* de l'activité juridique et de l'activité économique — et non plus seulement de leur *représentation générale* arbitraire — on voit tout de suite que les deux notions coïncident.

Mais il ne faut pas se laisser égarer en présence de cette destruction de toutes les divisions de droit, et enfin de cette division fondamentale en *règle juridique ou loi* et règle *sociale,* celle-là strictement imposable, celle-ci conventionnelle (*Zwangsgebot et Conventional regel)* qui a été maintenue même par ceux qui ont poussé le plus loin la réduction. Certes, même cette division est, à mes yeux, empirique, comme est empirique la destruction de l'Etat et de la société; je ne crois pas possible *en philosophie* ni de conserver aucune des nombreuses distinctions introduites par les juristes, ni d'en rejeter d'autres, comme Hégel faisait, en les appelant *bloss historiche Delikatessen* (par exemple les distinctions de *res mancipi* et de *nec mancipi,* du *dominium quiritarium* et du *bonitarum,* etc.). Tout ce que le philosophe en doit rejeter, le juriste, pour ses fins particulières, doit le garder; le juriste utilisera les concepts de droit public et de droit privé, de droit civil et de droit pénal, de droit national et international, de propriété, contrat, délit, crime, famille, société, Etat, droits personnels et droits réels, lois et coutumes, lois de commandement et lois de prohibition, déclaratives et permissives, et ainsi de suite. Et, comme historien de droit, il pourra aussi distinguer, comme si c'était des choses différentes (et telles elles ne sont pas) la coutume primitive du droit, la loi non écrite de la loi écrite. Tout cela est utile, et je serais très

fâché si cette collaboration plus précise, qu'on tente ici des concepts fondamentaux de la philosophie du droit, était prise pour *une proposition de réforme de la jurisprudence:* proposition qui serait arrogante autant que folle, puisque réformer la jurisprudence s'il y a lieu, c'est l'affaire des juristes, et non des philosophes, qui n'ont aucune compétence pour cela. Ce pourquoi le philosophe est compétent, et ce qu'il peut même se permettre de faire avec une douce joie, c'est de dire la parole de paix à tous ceux qui se prennent aux cheveux dans la détermination rigoureuse, c'est-à-dire philosophique de concepts empiriques, lesquels forgés par la jurisprudence devraient rester dans son domaine. C'est ainsi qu'on ose disputer pour savoir si le droit privé est ou non en même temps droit public, si le droit international est ou non un droit, quand il est pour nous évident que tout cela est matière de convention, de définition et d'opportunité: tout droit est public ou privé selon la thèse; et le droit international rentre ou non dans le domaine juridique, selon qu'on veut rétrécir ou élargir le concept plus ou moins empirique du droit adopté par les juristes.

Une illusion de l'imagination, qui, peut-être plus que la précédente, empêche de concevoir l'unité de l'activité juridique et de l'activité économique naît de la comparaison qu'on est porté à instituer entre les lois *juridiques* et les lois *économiques* et de la grande diversité qu'on aperçoit entre elles. Naturellement! et même elles sont plus que diverses, il faudrait dire qu'elles sont tout à fait disparates. Comparer les lois de l'économie et celles du droit, un traité d'économie et un code avec les commentaires des jurisconsultes qui y sont relatifs, et, pis encore, prétendre unifier les deux choses, ou au moins les subsumer sous le même concept, ce serait tout à fait comme si l'on voulait trouver de l'identité entre une décharge électrique et la physique de l'électricité, entre un choc que nous recevons en pleine poitrine et la mécanique du choc. Ces deux ensembles n'ont entre eux de commun que le mot *loi*. En réalité, les lois juridiques sont des commandements ou des actes de la volonté, et les lois économiques sont le fruit d'un travail théorique, et une œuvre, par conséquent, de contemplation et de spéculation: les premiers sont le fait immédiat, les secondes le fait médiat et réfléchi, c'est-à-dire la théorie. Mais, précisément parce que le fait immédiat et le fait médiat, ou la réalité et la théorie, sont disparates, ils ne sont pas à distinguer, c'est-à-dire ne se laissent pas coordon-

ner comme des genres différents de l'activité pratique. Lois juridiques et lois économiques se distinguent comme le fait *pratique* de sa *théorie;* mais non comme un fait pratique d'un *autre* fait pratique.

Il semblera toutefois que l'on ne peut identifier sans plus l'activité juridique et la loi, les actes que les individus accomplissent et les codes qui les régissent, et qu'il faut, pour le moins, retenir la division du droit en droit *subjectif* et droit *objectif,* si chère aux auteurs de manuels. Mais le droit ne peut être qu'une seule chose, le droit; et, puisqu'il est l'œuvre de l'homme, il sera toujours subjectif; et, puisque, dans l'univers, il n'y a pas d'autre réalité que l'esprit, le droit subjectif sera tout ensemble objectif. En dehors des actions juridiques, accomplies par les particuliers, qu'y a-t-il? Je sais bien que le droit objectif a été défini quelquefois « l'ensemble des droits subjectifs »; mais c'est là un jeu de mots; on appelle l'*ensemble,* c'est-à-dire les droits subjectifs eux-mêmes.

Là où il y a une différence réelle, c'est entre ce qu'on nomme la loi et l'action juridique; mais elle n'est pas telle qu'elle touche l'essence du fait juridique. Par loi, on entend d'ordinaire non le règlement particulier, mais la règlementation qui a un caractère de généralité et qui, par suite, se sert de concepts représentatifs et de types.

Il faut, en fait, même pour l'activité pratique économique, résumer en formules générales ses modes d'action, pour les mieux tenir devant l'esprit et s'orienter dans le champ indéterminé et infini des vouloirs humains. L'activité pratique économique concerne en réalité tel homme déterminé, dans des circonstances de temps et de lieu déterminées, cédant à tel autre homme un objet d'une nature déterminée en échange d'une autre, également déterminée; et la loi, au contraire, dit, construisant un type général avec beaucoup de faits semblables: « Il est permis... » Mais ce procédé de généralisation, adopté par le législateur, se rencontre également dans toutes les autres activités de l'homme; et l'étudier est du ressort du logicien, non du philosophe du droit. L'élément abstrait est si peu essentiel au droit que celui-ci ne naît que dans le moment où l'abstrait et le général sont abandonnés et remplacés par l'individuel. « Les lois existent; mais à qui s'appliquent-elles? » Le droit n'est pas la loi, qui dort dans le code; mais la loi exécutée par tel ou tel, et qui ainsi cesse d'être quelque chose de général pour devenir une action individuelle. Et il arrive que la loi, à force de

s'immerger dans l'action individuelle, lorsqu'elle revient ensuite, à sa dignité de chose abstraite, en est toujours par quelque chose modifiée; d'où la continuelle modification de la loi, par voie d'interprétation, d'accoutumance, et même d'explicite abrogation et substitution. Il semble que la modification vienne de l'idée, alors qu'elle vient *du fait,* au service duquel elle a été forgée, et non *vice-versa.* Et l'on serait, à cet égard, disposé à donner raison au marxisme, qui fait de l'économie la base et du droit une simple superstructure: si par droit on entend la forme abstraite de la loi, lequel sens, d'ailleurs, n'est pas celui que ladite proposition reçoit dans le marxisme. Le procédé d'abstraction et de généralisation, s'il a son indéniable utilité, a aussi ses dangers; c'est pourquoi il y a un perpétuel travail pour remettre les lois abstraites en harmonie avec les besoins de la vie sociale, — et ce travail est la vie effective du droit. Aussi l'on ne comprend pas comment, plus d'une fois, il s'est produit un mouvement pour réformer radicalement la jurisprudence, en la ramenant, comme on dit, à sa base sociale; cette mise au point et ce renouvellement sont précisément l'office que remplit la jurisprudence et qu'elle a toujours rempli, avec ses interprétations, ses extensions, ses fictions juridiques ou avec ses propositions de réformes explicites. On pourra dire que tel ou tel juriste, ou, en général, les juristes d'un certain temps ou pays, remplissent mal leur office, ou se montrent partiaux pour les intérêts d'une classe donnée. Mais c'est là une autre question, une question politique, qui ne nous regarde pas ici. D'autres voudraient une individualisation complète du droit, et cela empêcherait la destruction des lois, ou substituerait la sentence, émise cas par cas, selon l'inspiration du juge. Mais une individualisation ainsi faite est une utopie, laquelle oublie avec quelle lenteur et par quels moyens divers et quelles transactions entre les tendances opposées les sociétés humaines progressent, et s'imaginent accomplir par un *fiat,* le fiat de quelques hommes, ce qui est l'œuvre des siècles et des collectivités.

Ayant ainsi écarté les causes diverses, qui, jetant leur ombre sur l'activité économique ou juridique, la faisaient apparaître profondément divisée en elle-même en formes distinctes et avec des caractères complètements différents, nous sommes maintenant en mesure de rendre justice aux concepts de *contrainte,* de *force,* d'extériorité, et autres semblables, qui, dans leur imprécision, ont, pendant près de deux siècles, par leur seule présence, empêché la confusion absolue du droit avec l'éthique.

Surtout, le concept de force a été précieux. Chaque fois qu'un penseur (que ce soit Hobbes ou Haller, Marx ou Ihering) a mis en relief ce concept; ou qu'un homme d'Etat l'a évoqué, comme c'est le cas dans une phrase célèbre, attribuée à Bismarck (*la force prime le droit*); ou qu'une école juridique l'a mis en première ligne, comme il est arrivé à l'école allemande au XIX^e^ siècle, on a été brusquement tiré du sommeil dogmatique et ramené à la réalité et l'on s'est rendu compte de l'activité juridique, dans la mesure où elle apparaît spécifiquement distincte de l'activité morale. Pour le progrès de la philosophie du droit, il vaudrait donc mieux méditer sur des faits comme la *vendetta* corse ou le *fraustrecht* germanique, que sur le droit tout élaboré des Institutes et des Pandectes. La formule *utilitaire* a été moins importante que celle de la force — cette formule qu'on rencontre, avec un caractère tout à fait accidentel dans des énoncés de bons sens, chez les juristes romains et aussi chez les juristes modernes: et non comme élément formel et constitutif, mais comme simple matière du droit. Il arrive même que l'utilité puisse être entendue comme utilité générale, c'est-à-dire comme quelque chose qui n'est plus la pure utilité, mais qui implique déjà des rapports moraux.

Et il est vrai que le droit, c'est la *force,* et il est vrai que le droit, c'est l'extériorité, et il est vrai qu'il fait abstraction des *intentions,* quand on rapproche le droit pur de la morale et qu'on l'examine du point de vue éthique. A la morale le droit apparaît, comme subordonné, ou comme rebelle; et, dans ce second cas, qui est celui de l'indépendance, il lui est, comme tel, étranger ou *externe;* il met en œuvre une *force* brute en regard de la force morale; il suit sa propre voie sans s'occuper des *intentions* morales et ne se référant qu'à des intentions purement individuelles. Tous ces caractères sont vrais, mais ils sont vagues, parce qu'ils insistent sur ce que le droit n'est pas, sans amener à dire ce qu'il est; et, partant, sans pouvoir fixer définitivement et avec précision même ce que le droit n'est pas: d'où les confusions sans cesse renaissantes avec la morale.

Avec la réduction du droit à l'économie il me semble qu'on détermine d'une manière désormais sûre, et ce que le droit est, et ce qu'il n'est pas. La nouvelle définition n'élimine pas les anciennes bases sur la contrainte ou l'extériorité ou autres caractères semblables: mais en en reconnaissant les mérites et les défauts, elle veut les perfectionner, poussant plus loin ou plus à fond la recherche.

Il est à peine nécessaire d'avertir que le point de vue où l'on se place ici n'est pas *immoraliste,* mais *amoraliste.* C'est d'ailleurs seulement avec une vue amoraliste du droit qu'on peut établir une doctrine vraiment autonome de l'éthique. Car, si la moralité était un caractère qui convînt aussi bien au droit qu'à l'éthique, il n'existerait pas sans doute une philosophie particulière du droit; mais, à dire vrai, il n'y aurait pas non plus d'éthique au sens propre du mot. Dégagé au contraire de tout élément moral, et son identité avec l'économie étant reconnue, le droit prend, en regard de l'éthique, la même position qu'a, par rapport à celle-ci, l'économie. C'est-à-dire que l'activité juridique est l'activité de l'individu; et la morale, l'activité de l'universel, qui tend à faire de toute action individuelle son moyen et instrument, et à donner à toute la vie humaine une forme morale. Il n'y réussit, en fait, qu'en partie; mais, là où il échoue, ce n'est pas pour cela que l'action est nécessairement anti-économique ou anti-juridique: et, même là où il réussit, l'intention morale ne peut pas ne pas être traduite individuellement, et alors la forme économique ou juridique persiste comme un aspect de la morale elle-même, dont elle est le moyen ou la réalisation concrète. Le droit et la morale sont donc tout ensemble distincts et unis: le droit peut apparaître, et apparaît parfois, séparé de la morale: la morale ne peut pas se traduire en actions pratiques, et, partant, sociales, c'est-à-dire en droit (qu'il soit en accord ou en opposition avec le droit momentanément existant, ceci n'importe pas aux considérations présentes).

Ce rapport de la morale avec le droit explique même comment on a pu dire que la morale règle toutes les actions de la vie, et non le droit. En fait, la morale, étant l'universel, ne laisse en dehors d'elle aucune action; et le droit se particularisant toujours, ne peut jamais déborder l'action individuelle, qu'il accomplit; et si l'on voulait énumérer toutes les actions qui se peuvent accomplir, on aurait un *progressus in infinitum,* c'est-à-dire qu'on en aurait toujours une infinité de reste. Même la formule que l'éthique se résoud en *devoirs* et le droit en *droits,* est aussi facilement expliquée. Mais, surtout, le vrai rapport du droit (économie) avec le monde étant établi, on en vient à reconnaître la perpétuité du droit; et l'on ne peut plus supposer, avec quelques auteurs, que dans l'hypothèse d'une société d'hommes parfaits, la morale subsisterait bien mais disparaîtrait le droit. Puisque ces hommes, pour parfaits qu'on les ima-

gine, resteraient cependant des hommes, et non de purs concepts et de pures abstractions : ils devraient donc se nourrir, engendrer, travailler, etc., c'est-à-dire accomplir des actions individuelles ; lesquelles, pour inspirées qu'on les suppose du plus haut esprit moral, seraient toujours des actions économiques et par suite juridiques.

Je ne m'arrêterai pas sur le rapport du droit avec les normes religieuses, sinon pour faire observer que celles-ci ou sont comprises comme coïncidant avec la morale (Dieu est le bien ; il ne peut pas ne pas être le bien ; il ne peut changer la loi morale, etc.), et alors le rapport de la religion avec le droit est le même que celui de la morale avec le droit ; — ou s'entendent comme règles provenant d'une autorité autre que la conscience morale, comme commandements d'une volonté anthropomorphique ; et, en ce cas, elles ne sont autres que des règles économiques et juridiques. Ce qui explique, entre autres, l'importance que le concept du permis a eu dans les morales religieuses : ces morales étaient, au fond, un droit ; aussi, comme toute loi positive, elles ne pouvaient trop utiliser le concept du permis.

Mais comme nous avons reconnu le bien fondé des concepts de force et d'extériorité, de même, après avoir déterminé le rapport du droit et de la morale, nous pouvons comprendre la genèse de la dualité du droit positif et idéal, du droit historique et naturel, de la loi et de la justice, du droit strict et non strict, qui règne dans toute l'histoire de la philosophie du droit, et qui a fini par s'implanter dans les manuels, soit qu'on en fît une incubation éclectique, soit qu'on en reconnût ouvertement la dualité, le tout (cela s'est vu) au mépris des lois mêmes de la logique. Cette dualité n'est pas autre chose que la distinction du droit et de la morale ; et, s'il a semblé impossible d'en faire abstraction, c'est qu'il est impossible en fait de scinder l'homme en deux et faire qu'il se cristallise en simple *homo juris* ou *œconomicus* et ne tende pas à devenir *homo moralis*. Mais autre chose est distinguer réellement et autre chose distinguer philosophiquement ; distinguer dans ce second cas, c'est unir ; et, pour n'avoir pas suivi, en philosophie, la distinction, les écrivains ont introduit dans les traités de philosophie du droit ce dualisme tout verbal et logomachique. En tant que philosophes du droit, nous ne connaissons et ne devons connaître d'autre droit que le droit positif et historique ; on ne méconnaît pas pour cela le droit idéal et rationnel ou naturel ou de quelque façon qu'on voudra l'appeler ; mais comme il doit être

réalisé par l'homme en tant que morale, il est de la compétence du philosophe de la morale.

La distinction du droit et de la morale est de nature à jeter quelque lumière sur de multiples problèmes particuliers; par exemple: l'Etat doit-il être conçu simplement comme l'Etat de la force et du fait ou comme *Etat éthique?* La peine est-elle simplement l'auto-défense sociale estimée dangereuse ou doit-elle se proposer l'amendement du coupable? Le mariage est-il une simple association d'intérêts dans laquelle les époux se rendent de mutuels services, ou est-ce une institution qui a une haute valeur morale? Et ainsi de suite. Questions qui ont fait verser des flots d'encre, et qui étaient insolubles, puisque chacune d'elles n'impliquait pas moins que tout le problème de la nature du droit et de son rapport avec la morale. Peut-être la solution en apparaîtra-t-elle plus facile, quand on aura présent à l'esprit qu'une action ou une institution peut toujours être considérée et sous son aspect économique et sa forme morale; et que, par conséquent il y a un concept économique et un concept éthique de l'Etat, de la peine, du mariage; et qu'il est vain de se fatiguer à séparer l'un de l'autre, quand l'un réclame sans cesse l'autre.

On a plus d'une fois tenté la comparaison entre la vie du droit et celle du langage; et, quoique les tentatives que je connaisse, me semblent très malheureuses, et tantôt superficielles, tantôt sophistiques, je crois qu'il se trouve une pensée très juste et importante. La dénomination de *romantique* qui a été donnée à cette comparaison ne m'effraie pas (cette dénomination rejaillit en fait sur Savigny et toute l'école historique du droit, qui fut une des manisfestations du grand mouvement romantique), car je ne puis oublier que c'est au romantisme, précisément, que nous devons les vues les plus géniales sur le langage. Celui qui voudrait reprendre la comparaison ferait, à mon sens, une chose très utile, s'il insistait, en l'espèce, sur ce fait que, de même qu'il a été impossible de rien comprendre au langage tant qu'on a pris pour la réalité du langage les grammaires et les vocabulaires, de même il est impossible de rien comprendre au droit, tant qu'on en reste aux codes et aux commentaires des juristes, c'est-à-dire au fait superficiel, dérivé, secondaire, et mêlé d'éléments étrangers ou abstraits.

C'est seulement quand le droit est envisagé comme l'œuvre individuelle et incessamment nouvelle des individus; c'est seu-

lement quand l'attention se tourne vers le spectacle de la vie, et non vers les abstractions des législateurs, qu'on peut se poser le problème de savoir en quoi cette œuvre juridique coïncide avec la morale, en quoi elle s'en distingue. Et ici encore la comparaison avec le langage est pertinente : de même que le langage n'est pas la logique, bien que la pensée logique ne puisse se réaliser que par le langage, de même l'activité juridique n'est pas la morale, bien que la morale ne puisse vivre sans se traduire en actions pratiques et en institutions, qui sont toutes juridiques, dans le sens large et exact que nous avons défini.

Enfin, de même que l'histoire d'une langue reste toujours arbitraire et abstraite, tant qu'on la considère en soi, en dehors des œuvres où la langue s'est concrétisée, et que, par suite, la véritable histoire d'une langue est l'histoire de sa poésie et de sa belle nature, de même une véritable histoire du droit d'un peuple — du droit réellement en vigueur, et non seulement du droit formulé dans les codes, qui souvent est resté lettre morte — ne peut pas ne pas se confondre, comme nous l'avons déjà noté, avec l'histoire sociale et politique de ce peuple, qui est toute l'histoire juridique, c'est-à-dire économique, l'histoire des besoins et du travail.

Benedetto Croce.

Trente Ans d'Histoire scolaire en France

I.

M. Ferdinand Buisson examine, dans un article des *Documents du Progrès,* du mois d'avril, les conditions dans lesquelles a été institué l'enseignement actuel et les résultats de cette œuvre. M. Buisson fut un des ouvriers les plus actifs et les plus compétents de cette première heure: il ne faut donc pas s'étonner s'il est satisfait des résultats accomplis, s'il s'élève avec force contre le reproche que l'on adresse à l'école laïque d'avoir fait faillite. Mêlé aux difficultés que rencontrèrent les premiers pionniers, convaincu de leur hardiesse, il éprouve un sentiment bien explicable d'amertume à constater qu'on ne leur rend pas toute justice. Et puis M. Buisson, auquel il faut reconnaître une entière sincérité, avide de tout comprendre, est un peu gêné par les mouvements actuels, qu'il suit avec une curiosité sympathique.

Nous, les jeunes, avec la foi des iconoclastes, nous n'avons évidemment pas la notion claire des difficultés rencontrées par nos aînés dans l'édification de cet enseignement, avec son triple caractère d'obligation, de gratuité, de laïcité. Aujourd'hui, les forces politiques anti-laïques ne comptent plus guère; en 1882 et 1886, il n'en était pas ainsi. Je me rends assez mal compte de la situation à cette époque. Il est certain que depuis la loi Guizot, un retour en arrière très caractéristique s'était opéré: les lois du 15 mars 1850, du 14 juin 1854, avaient permis aux congréganis-

tes d'imprégner tout l'enseignement public de leurs conceptions cléricales : ce fut une rude période pour la pensée libre, pour l'instituteur conscient ; période longue de plus de 25 années. L'œuvre de Ferry, à laquelle on peut faire de sérieux reproches, est néanmoins une de celles qui comptent. Ce n'est pas rien, en effet, que d'avoir rendu l'école gratuite, obligatoire, laïque.

M. Buisson adresse des critiques à cette œuvre, critiques importantes et fortes et qu'il faut rappeler. On n'a pas tenu compte de la diversité des milieux ; épris évidemment des idées chères aux Conventionnels, les artisans d'alors, Ferry, Pécaut, Gréard et lui-même, Buisson, ne concevaient pas des réformes autrement qu'unitaires. Le fédéralisme, qui marche depuis à une victoire de plus en plus certaine, était encore très suspect en 1882 ; faire une loi qui ne s'appliquât pas uniformément à toute la France aurait semblé une hérésie. « Il en résulte, conclut M. Buisson, des conflits, des discordances, et par suite des lacunes plus ou moins graves dans la fréquentation effective des écoles... » Et examinant les moyens pratiques pour faire de la gratuité autrement qu'un principe et pour lutter contre la mauvaise fréquentation, l'ancien directeur de l'enseignement primaire demande la constitution effective des caisses des écoles, « sortes de bureaux de bienfaisance scolaire ».

Il est certain qu'en décrétant la gratuité et l'obligation, le législateur, en ignorant les conditions sociales, a voué à un échec certain une entreprise si difficilement établie. Jamais la nécessité de la création de cette institution de comité de patronage de l'école ne se fait plus sentir. Le sentiment de la dignité familiale s'éteint : les parents ne se font aucun scrupule de placer leurs enfants dès l'âge le plus tendre, — même lorsqu'ils pourraient retarder de deux ans ou trois ans cette époque, — ou de les retenir à la maison pour des besognes futiles et au plus petit malaise. La caisse des écoles fonctionnant normalement, les vraiment nécessiteux seraient secourus et les autres n'auraient plus d'excuses après la décision de membres de cette caisse : de sorte que l'on pourrait rendre l'obligation effective. C'est bien le problème le plus urgent à l'heure présente. M. Buisson s'honorerait en en poursuivant sans relâche la complète réalisation et en incorporant dans la réforme l'institution de l'école obligatoire pour l'adolescence.

S'il nous a fallu rendre hommage aux premiers artisans de l'école laïque, nous ne pouvons pas en faire autant pour leurs

successeurs qui ont été manifestement au-dessous de leur tâche. Admettons que les principes premiers aient été bien posés: la bataille décisive remportée, il fallait appliquer une loi non point dans sa lettre, mais dans son esprit. Rien n'a été fait. Les bureaux des ministères ont étouffé tout ce qui aurait pu contribuer à faire une œuvre active et forte. Les commissions scolaires n'ont pas fonctionné ou à peu près: elles étaient destinées à disparaître, mais on aurait pu les transformer. Il y avait des retouches nombreuses à faire, on n'a rien retouché. Et je reprocherai à M. Buisson de n'avoir pas mis en pleine lumière cette inertie de ceux qui vinrent après Ferry. Inertie due à cette méthode parlementaire qui ne s'enquiert pas des besoins des foules, perd tout contact avec elles et ne sollicite pas la collaboration des intéressés et des techniciens. La forte crise dans laquelle se débat le parlementarisme, et dont on ne voit pas l'issue, n'eût peut-être pas été évitée s'il avait été pratiqué normalement, en tout cas elle eût été retardée et bien des services, comme celui de l'instruction publique, assurés convenablement.

Il y a de nombreuses responsabilités à établir. Les administrateurs départementaux, inspecteurs d'Académie, inspecteurs primaires n'ont pas été à la hauteur de leur tâche et ils n'ont pas joui d'une sécurité suffisante. Ils ont trop voulu imposer leurs pauvres conceptions et gouverné sans administrer. Ils ont été craints de leurs subordonnés, mais ils n'ont eu ni leur estime, ni leurs sympathies. M. Buisson sait bien comment se font les inspections. Une fois par an au plus, le plus souvent une fois tous les deux ou trois ans, le commis-voyageur en vérités pédagogiques passe. Après avoir entendu une leçon d'une demi-heure, vu les cahiers des élèves, les registres, les cahiers de préparations, le carnet de morale, l'emploi du temps, les conditions hygièniques, cet homme grave établit son diagnostic. Si les cahiers sont bien tenus, si la discipline est parfaite, si les murs de la classe sont fraîchement blanchis, si les registres et cahiers de préparation sont écrits magistralement et si tout l'enseignement paraît être imprégné des directions officielles, le diagnostic est bon. Si toutes ces conditions ne sont pas réalisées, il est moins bon et si l'éducateur est une « forte tête », il a des chances pour être sinon mauvais, du moins suffisamment sévère pour le classer parmi la foule des maîtres quelconques ou médiocres.

Et ces chefs sont dévoués aux pouvoirs: au gouvernement

dont ils dépendent seulement, aux autorités gouvernementales, cantonales, municipales. L'Inspecteur primaire est un adjudant pédagogique, son utilité est aussi nulle, son prestige aussi médiocre auprès de ses subordonnés et de ses supérieurs que ceux d'un adjudant militaire.

Dois-je parler de l'Inspecteur d'Académie, ancien professeur de l'enseignement secondaire, placé sous l'autorité du préfet, ignorant de ce qu'est une école rurale et dont la qualité principale doit être la souplesse? C'est superflu, je crois, le procès de ce haut fonctionnaire ayant été suffisamment établi. Les autorités locales ont été presque toujours d'une parfaite incompétence. Leur initiative est souvent médiocre, soumises qu'elles sont au contrôle rigoureux de l'administration préfectorale. Puis, imbues des préjugés démocratiques, elles ont volontiers gaspillé les deniers communaux pour édifier des monuments scolaires aussi disgracieux que peu commodes. Elles ont dû ensuite lésiner sur les dépenses quotidiennes. Que d'exemples citerait-on de municipalités prodigues pour doter leurs villages de constructions scolaires grandioses, devant perpétuer leur souvenir, et avares pour l'organisation matérielle des classes: ces administrateurs communaux ont toujours été inaptes à créer des œuvres, tendant à assurer la fréquentation scolaire et l'application normale des prescriptions légales.

Et, au-dessus de tout, des ministres incapables, à côté de bureaux omnipotents et routiniers. Nous demandons nous aussi l'organisation d'une administration technique indépendante de la bureaucratie conservatrice.

II

Je ne voudrais pas trop contrarier M. Buisson qui croit à la vertu moralisatrice de l'école laïque, mais c'est vraiment sur ce point là que je l'accuserai encore d'optimisme. Peut-être a-t-on trop demandé à l'école pour la régénération morale de la société, peut être est-elle impuissante à la régénération des mœurs et au développement des individualités. Je ne crois pas pour mon propre compte que l'école ait exercé sur les mœurs privées et publiques une influence décisive, pénétrante, ineffaçable. » Je prétends que cette influence est médiocre et dans bien des cas à peu près nulle. C'est une bien grave question que celle de l'éthique scolaire, sur laquelle on ne paraît pas être prêt à s'entendre.

La méthode suivie jusqu'à ce jour dans nos écoles publiques ne pouvait qu'échouer lamentablement: un catéchisme moral par demandes et réponses, un enseignement dogmatique avec toute l'échelle des devoirs, des résumés appris par cœur, pas plus intelligibles que les chapitres du catéchisme, tout cela ne peut prendre l'âme de l'enfant, qui reste passif et inerte, alors que, si l'on voulait avoir quelques chances de réussir, il faudrait l'émouvoir. Et l'émouvoir est-ce suffisant? L'aurait-on convaincu, que les tristes exemples de la rue, de la famille, déferaient toute l'œuvre de l'école. Dans un pays vinicole, où l'alcoolisme fait d'épouvantables ravages, j'ai fait les démonstrations les plus claires, les plus saisissantes, des conséquences de ce vice honteux et malfaisant: les lendemains des beuveries familiales, qui se répètent pendant l'hiver, bien des élèves s'absentaient *parce qu'ils avaient trop bu la veille, ou bien venaient avec des mines qui portaient des traces significatives de la part qu'ils avaient prise à l'orgie.*

Jamais il n'y a eu moins de sincérité, de confiance et de probité dans les relations sociales, jamais il n'y a eu autant de scepticisme, autant de mansuétude pour les vices, la débauche, l'ivrognerie. Ce n'est point l'école laïque qu'il faut accuser, ni n'importe quelle école, mais il est nécessaire de faire cette constatation que l'école laïque n'a point répondu aux vastes espérances de ses créateurs et qu'elle a échoué là où elle devait échouer. Et je ne puis souscrire à cette affirmation de M. Buisson: « Ce qu'on a sottement nommé la faillite de l'école laïque est le plus éclatant témoignage de la haute idée que l'on a aujourd'hui de sa mission et de l'action sans précédent que l'on attend d'elle. »

Bien redoutable problème, dont la solution coûtera bien des angoisses à ceux qui auront à instaurer un jour une cité de justice et de liberté. Car, il faut le dire, on semble ne tenir aucun compte de l'éthique, à laquelle Proudhon attachait une très grande importance, dans les milieux révolutionnaires. Si l'influence proudhonienne paraît considérable par ailleurs, quand on s'en prend à l'Etat et au centralisme, elle est nulle ou à peu près dans les questions morales. Et nous, qui revenons à Proudhon, nous paraissons de bien vieilles barbes à tous les néomalthusiens, à tous les partisans de l'union libre, à tous les féministes qui nient la famille et confient dans leur plan de société future les enfants à la garde de l'Etat qu'ils viennent de détruire.

Les compétitions personnelles, lorsque les conditions éco-

nomiques auront été nivelées, joueront un rôle bien grand encore. J'en appelle à l'expérience loyale des camarades qui ont vécu dans les milieux où l'on milite, ou l'on est émancipé et éduqué, et je leur demande s'ils ne craignent pas pour l'avenir.

J'ajouterai que, dans l'enseignement actuel, les instituteurs ne sont pas des éducateurs de vocation, qu'il est surtout indispensable de bien connaître et d'aimer sa profession, pour exercer l'influence morale nécessaire, — et ne sont pas des hommes d'une moralité et d'une volonté supérieures ; ils ne jouissent pas de l'indépendance suffisante pour avoir assez d'initiative.

III

M. Buisson établit ensuite que la « révolution dans l'essence même de l'institution scolaire », n'a été possible qu'à l'aide d'un personnel capable. Là encore, je vais opposer des faits aux affirmations optimistes du député de la Seine.

Il est certain que les instituteurs mirent en général beaucoup d'entrain et d'enthousiasme à l'accomplissement d'une tâche difficile. Ce fut certes une grande période de foi qui permit d'obtenir des résultats appréciables avec des outils bien imparfaits.

Mais, si l'on songe que la majorité du personnel féminin resta, de longues années encore, composé de congréganistes, que parmi les autres, le nombre des institutrices vraiment imbues d'idées laïque était bien restreint, on pourra tout de suite réduire à de plus justes proportions les résultats obtenus. Il y a eu, il y a quelques années, une enquête du journal *La Raison* sur le cléricalisme de l'école laïque ; je sais que cette enquête est sujette à caution, qu'il ne faut pas retenir tous les cas signalés, mais dans l'ensemble elle frappait juste : l'école laïque de filles était encore profondément religieuse.

Parmi les instituteurs, le mal était moins profond, mais le laïcisme de beaucoup d'entre eux laissait fort à désirer, ainsi que leur impartialité dans les cas controversables.

La situation matérielle fort médiocre des instituteurs, que M. Buisson a bien mise en évidence, ne permit pas un recrutement normal ; les sources de ce recrutement furent taries, à tel point, que le nombre des candidats aux écoles normales primaires ne dépassa plus celui des places disponibles. Les meilleurs

élèves des écoles primaires supérieures se détournaient d'une profession où l'on ne pouvait plus vivre.

Et lorsque fut décrétée la suppression de l'enseignement congréganiste, le parti républicain au pouvoir, toujours imprévoyant, ne possédait pas le personnel régulier nécessaire: on dut faire entrer dans les cadres à titre définitif, une foule de jeunes filles munies du seul brevet élémentaire et d'un bagage intellectuel bien mince— et des sœurs défroquées en assez grand nombre. Il y a bien sans doute la moitié des institutrices ne possédant pas le brevet supérieur.

Dans les campagnes, les instituteurs, secrétaires de mairie, trop souvent agents électoraux, ont été distraits de leurs occupations professionnelles. Dans les villes, le trop grand nombre d'élèves dans chaque classe a été un obstacle considérable. De sorte que si l'on examine bien toutes ces conditions et la tâche mécanique exigée par des inspections inintelligentes, un certificat d'études que n'avaient pas atteint, en fait, les nouvelles prescriptions pédagogiques, on ne pourra pas souscrire aux conclusions de M. Buisson: recruté au hasard des besoins du service, les demandes équivalant tout au plus aux offres, gêné dans son initiative, accablé par toutes sortes de besognes, mal préparé par l'enseignement abstrait de l'école normale, le personnel laïque n'a véritablement pas accompli tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

IV

Dans la dernière partie de son étude, M. Buisson après avoir montré le mécontentement des instituteurs que les parlementaires mirent trop longtemps à satisfaire, recherche dans quelles conditions le conflit survenu entre les députés et les instituteurs, comme avec tous les fonctionnaires, s'est produit. Cette analyse est juste et impartiale. Les instituteurs comptent surtout sur eux et sur leurs associations. Les politiciens ont la leçon qu'ils méritent: leur manque de parole, leur autoritarisme, leur intrusion dans tous les domaines étrangers à leur compétence et à leurs fonctions, les ont perdus dans l'esprit des fonctionnaires. Et les instituteurs ont été assez longtemps leur chose pour avoir le droit de s'émanciper aujourd'hui.

M. Buisson aime les instituteurs et prend leur défense contre tous leurs adversaires, il s'efforce de les dégager de l'accusation

d'antipatriotisme portée contre eux. Les instituteurs sont-ils antipatriotes? Des ministres, des académiciens ont jeté le cri d'alarme contre l'infiltration de « l'hervéisme » parmi le personnel enseignant primaire. C'est bien difficile de se prononcer. Mais je ne crois pas à la force de l'antipatriotisme des instituteurs. Je le dis à titre purement documentaire. L'antipatriotisme ouvrier n'a pas été compris de la très grande majorité; quelques jeunes ont pu être séduits par les doctrines d' Hervé, comme ils l'avaient été par les déclamations anti-religieuses de Charbonnel, mais ce ne sont pas des mouvements qui comptent. Au surplus, cette question ne passionne pas les milieux primaires: on en parle peu ou pas du tout.

Il s'est produit, au moment de l'affaire Dreyfus, une réaction très vive contre le nationalisme et le chauvinisme, qui a eu pour résultat de restreindre l'enseignement du patriotisme et de le rendre plus impartial. Il faut retenir surtout, à mon sens, — en faisant observer que la très grande réserve que gardent les instituteurs ne permet que des conjectures, — que la majorité des membres de l'enseignement primaire semblent d'accord pour classer les idées de patrie parmi celles qui doivent être soumises à une libre critique et ne sont pas des articles de foi.

M. Buisson a étudié consciencieusement le syndicalisme des instituteurs et le connaît fort bien. Il lui est sympathique, fort sympathique, il en parle en aîné que les exubérances de force des plus jeunes n'effraient pas. Il ne prend pas parti délibérément pour « l'avant-garde vaillante et aventureuse qui s'était constituée pour propager le syndicalisme parmi les instituteurs », mais il rend pleine justice à leur désintéressement, à leur désir, d'améliorer le régime administratif actuel. Il s'élève contre les accusations portées contre les syndicalistes de vouloir former un corps dans l'Etat, d'être conduits par je ne sais quel *corporatisme,* un esprit de corps exagéré.

Et la preuve la meilleure que les instituteurs syndicalistes ne veulent pas se placer au-dessus de tout contrôle, c'est qu'ils déclarent qu'ils veulent étudier les besoins de la classe ouvrière et coopérer à son émancipation. « Ils se proposent de frayer dans la Bourse du Travail avec ces ouvriers dont ils ont à instruire les enfants et dont ils doivent avant tout étudier les besoins, ne fût-ce que pour y confirmer davantage et y mieux adapter leurs programmes, leurs livres, leurs leçons. »

M. Buisson voit sans crainte ces relations s'établir entre instituteurs et ouvriers. Malgré qu'il déplore l'orientation actuelle du mouvement syndicaliste ouvrier et les « manifestations extrêmes de l'action directe soi-disant révolutionnaire et plus anarchiste que socialiste », il a confiance. Cette confiance honore l'ancien directeur de l'enseignement primaire. Les conditions dans lesquelles se sont effectués ces rapprochements peuvent soulever des objections de diverses natures, mais il faut retenir les principes qui ne se peuvent contredire.

« S'il reste, ajoute M. Buisson, un tout petit noyau d'instituteurs obstinément fidèles au syndicalisme formel et intransigeant, il n'en faudrait pas conclure que la masse a renoncé à l'esprit syndical. Elle n'a nulle envie de se jeter dans les bras de Pouget et de Griffuelhes, mais pour le reste, elle se tait et *elle attend.* » Il semble que ces sentiments doivent être ceux de la majorité des instituteurs. L'avenir nous renseignera sur la meilleure méthode qu'il convenait de suivre: ou la lutte syndicaliste au sein des Amicales, moins formelle, sacrifiant le mot à la chose, mais sans abdication aucune, ou l'isolement magnifique avec l'intransigeance des formules.

En terminant, M. Buisson résume le sens général du mouvement: « Le corps enseignant est en mesure de faire valoir les droits et d'exercer les pouvoirs que la loi lui reconnaît. Il veut des garanties contre toutes les formes de l'arbitraire. Il veut l'introduction des méthodes démocratiques dans le gouvernement de l'Université. Il veut au lieu de la discipline autoritaire, la discipline rationnelle et libérale. Il veut, à la place du respect absolu de la hiérarchie, le respect absolu de la loi s'imposant aux chefs comme aux employés ». C'est là une démonstration bien claire que le mouvement est dans son ensemble d'essence démocratique!

C'est lorsque nous demandons *l'administration de l'Université par les techniciens, en dehors de toute hiérarchie,* que nous posons des *problèmes nouveaux,* en rapport direct avec les conceptions socialistes.

M.-T. Laurin.

L'Affaire Azeff et le terrorisme russe

Le *Parti Socialiste-révolutionnaire russe* vient d'être profondément troublé par la découverte qu'un de ses membres, Azeff, jouait depuis plusieurs années un double jeu : il servait à la fois le Parti et la police. L'affaire a eu du retentissement hors du Parti. En Russie, la presse entière a fait grand bruit autour d'elle et plusieurs discours lui ont été consacrés à la Douma. Les grands journaux européens ont fait comme leurs confrères russes. La presse illustrée française a donné le portrait d'Azeff, accompagné de quelques renseignements fantaisistes sur certains révolutionnaires. Le *Matin* a même profité de la circonstance pour publier les fastidieux *Mémoires* d'un policier russe.

N'y a-t-il pas eu disproportion entre l'affaire et le bruit qu'on a fait autour? Les articles à gros titres des quotidiens ne font guère plus illusion à personne. Les méthodes employées par la police russe sont à peu près connues de tout le monde et elles ressemblent d'ailleurs étrangement à celles des polices des autres pays. L'espionnage, la provocation, la délation sont de toutes les latitudes. Azeff aurait-il eu tant de presse, à cause du goût du public pour les romans policiers? Il faudrait être naïf pour ne pas admettre que le gouvernement russe n'a jamais cessé d'avoir des agents dans les partis d'opposition et surtout dans ceux qui pratiquent le terrorisme. Degaïew est peut-être oublié, mais Zoubatow et Gapone ne le sont pas.

I

Ramenée à de justes proportions, l'affaire Azeff ne laisse pourtant pas d'avoir une grande importance. Elle lui vient et de la situation actuelle du Parti socialiste-révolutionnaire et du grand rôle qu'Azeff jouait dans le Parti.

Ici même, nous disions récemment (1) que les partis russes d'opposition sont tous dans une situation très mauvaise. Leur défaite les a laissés désorganisés et affaiblis. Le Parti socialiste-révolutionnaire ne fait pas meilleure figure que les autres : les relations de groupe à groupe sont lâches et difficiles ; la propagande est indécise ; l'action, incertaine. L'insuccès du mouvement révolutionnaire de 1905-06 a remis en discussion des problèmes qu'on croyait depuis longtemps résolus et posé des problèmes nouveaux. Les victimes sont nombreuses et les rangs, par suite, moins serrés. A cause de ses qualités mêmes de parti peu doctrinaire et très désireux de tenir compte des nécessités du moment, le Parti socialiste-révolutionnaire semble, pour ainsi dire, se chercher. Or c'est tout juste au milieu de ces efforts qu'a éclaté l'affaire Azeff.

Si Azeff eût été un membre effacé du Parti, un espion vulgaire, gagnant de temps en temps quelques dizaines de roubles en révélant à la police des faits peu graves, le Parti socialiste-révolutionnaire, même en état de crise, n'en eût pas souffert beaucoup. Les dénonciations sont choses quotidiennes et les révolutionnaires ne s'en émeuvent pas trop. Mais voilà que ce n'est pas un obscur combattant qui trahit, c'est un chef et l'un des plus actifs.

Pour donner au lecteur une idée de l'importance du rôle joué par Azeff, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire une partie du *Bulletin du Parti Socialiste-révolutionnaire* publié au moment de la découverte des agissements d'Azeff.

Après avoir dit qu'Azeff commença son activité révolutionnaire en 1895 et prit une grande part à la constitution du Parti socialiste-révolutionnaire et à l'établissement d'un plan de campagne, dont le premier acte devait être la mise à mort de Sipiaguine, le *Bulletin* ajoute :

« Depuis le mois de juillet 1902, Azeff travaille à Pétersbourg comme membre du Comité central et du Comité pétersbourgeois. Il organise l'importation en Russie, par la Finlande, de la littérature révolutionnaire publiée à l'étranger.... Avec Guerchouni, il étudie des projets d'entreprises terroristes : le second attentat contre le prince Obolensky, l'attentat contre le gouverneur d'Oufa, Bogdanowitch. Guerchouni fait de lui

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* du 15 janvier 1909.

son collaborateur immédiat à la tête de l'organisation de combat. »

Après l'arrestation de Guerchouni (mai 1903), Azeff part pour l'étranger et s'y occupe du transport de la littérature révolutionnaire dans des appareils frigorifiques et de l'étude des matières explosives. « En janvier 1904....., il dirige les préparatifs de l'attentat contre le ministre Von Plehve. Il prend une part active au travail général du parti, tout en créant en Russie un laboratoire de dynamite.... Au mois de novembre 1904, Azeff, après avoir complété les cadres de l'organisation de combat, la divise en trois détachements qu'il dirige, le premier à Moscou contre le Grand-duc Serge (l'attentat est couronné de succès), le second à Saint-Pétersbourg contre Trépov, le troisième à Kiev contre Kleighels. En même temps, dans l'été 1905, il prend une part active au transport de grandes quantités d'armes par la Finlande (affaire John Krafton). »

Après une courte période d'inaction relative, Azeff « entreprend la campagne contre Dournovo » et « dirige personnellement » plusieurs tentatives terroristes contre Doubassov. « Un peu avant la dissolution de la première Douma, Azeff prépare l'attentat contre Stolypine.... » Cet attentat ne pouvant réussir, « Azeff fait un rapport au Comité central, où il déclare que tant qu'on n'aura pas trouvé des moyens techniques plus puissants, il lui est impossible de continuer son travail et il se démet de ses fonctions. Tous ses collaborateurs le suivent dans sa retraite. L'organisation de combat est dissoute. Azeff s'en va à l'étranger. Par ordre du Comité central, quelques membres de l'organisation de combat rentrent bientôt en Russie pour y recommencer un travail terroriste qui aboutit à la mort de Von Launitz, de Pavlov, etc... Au mois de février 1907, Azeff rentre à son tour en Russie, où il reste, avec de courtes absences, jusqu'à l'été de 1908. Il y surveille les préparatifs d'un attentat contre le tsar. » (1)

Des circonstances dans lesquelles le double jeu d'Azeff a été enfin démasqué, il importe de ne retenir que les résistances du *Comité central* du Parti qui semblait ne pas pouvoir admettre ce qui était l'évidence même. Cette attitude s'explique aisément sans avoir recours à l'hypothèse au moins gratuite

(1) Voir la *Tribune Russe* de janvier-février 1909.

qu'Azeff aurait mis dans son entourage à la tête du parti des hommes dévoués à la même honteuse besogne que lui. Il suffit pour la comprendre, de ne pas oublier la forte centralisation nécessaire à un Parti révolutionnaire se donnant, pour une de ses missions, d'organiser la terreur. Dans ces conditions, un homme actif et entreprenant arrive assez vite à être un chef incontesté. Il est au courant de tous les projets, connaît tous les secrets, sert de lien entre les groupes dispersés, a la clef de tous les mystères. Sa simple disparition peut être très préjudiciable à l'organisation tout entière, dans laquelle elle fait comme un grand trou que de longs efforts pourront à peine combler. Sa trahison prend l'importance d'une véritable catastrophe, car elle peut entraîner l'arrestation de tous les hommes actifs du Parti, compromettre tous les plans, faire dissoudre les groupes, donner à l'ennemi une tactique plus efficace. C'est si grave qu'on ne peut se résoudre à l'imaginer réalisé.

Ajoutez à cela que dans un parti fortement centralisé, les hommes occupant une place en vue sont aisément jalousés. Comme pour prendre part à un attentat, il faut plus d'abnégation et de courage physique que de connaissances et de culture, les obscurs, qui se sentent pleins de dévouement et d'impatience, doivent facilement envier ceux qui sont à la tête du mouvement. Loin des mille difficultés d'une pratique aussi délicate que celle du terrorisme, ils voient de la lenteur et des hésitations là où il n'y a que des précautions nécessaires au succès. De la critique d'indécision à l'accusation de traîtrise, il n'y a qu'un pas. Quel terroriste en vue n'a été, ne fût-ce qu'une fois dans sa vie, obligé de se laver d'une pareille accusation lancée, je me hâte de le dire, par un camarade honnête et convaincu ?

Pour ces raisons, la trahison d'Azeff devait sembler impossible. On ne pouvait s'empêcher de croire qu'une erreur seule avait fait naître ce terrible cauchemar.

II

On ne saurait pourtant expliquer tout à fait la longue durée des machinations d'Azeff et la grande confiance en lui d'un certain nombre de membres influents du *Parti socialiste-révolutionnaire russe,* si on laissait de côté la personnalité même du traître. On a tant écrit sur Azeff, et un peu partout, que ceux

qui ne l'ont pas personnellement connu, peuvent se représenter avec assez de précision ses traits moraux et physiques.

Le premier contact avec lui était désagréable. Il donnait l'impression d'être un homme grossier, sensuel, et inintelligent. Il assistait aux discussions théoriques, à ces longues parlottes si chères aux socialistes de tous les pays, mais plus chères encore aux socialistes russes, sans dire grand chose. Visiblement, il s'y ennuyait; et, quand il était obligé de donner son avis, il le faisait sans chaleur et émettait des opinions très modérées. Une jeune révolutionnaire qui ne le connaissait pas encore, prenait un jour part avec lui à une réunion clandestine. A la fin de la réunion, elle demanda à un de ses amis quel était donc l'« idiot » qui n'avait pas bougé de son coin et n'avait dit mot. Elle fut stupéfaite d'apprendre que c'était précisément le « grand Azeff ».

Il se rattrapait dans l'action. Il avait à un très haut degré le sens des possibilités matérielles. Il excellait à organiser le passage en contrebande de la littérature interdite, à créer des groupes, à nouer des relations nouvelles, à préparer un attentat. Il avait ainsi acquis la réputation d'être un « homme pratique. » Les révolutionnaires, qui manquent en général de ce sens de la pratique, ne pouvaient pas ne pas admirer cette qualité chez l'un des leurs. Volontiers, ils se déchargeaient sur lui de ce qui concernait la mise en action pour s'adonner à la production intellectuelle: articles, brochures, conférences, discussions théoriques, etc.....

Qu'importait qu'Azeff eût une culture tout à fait insuffisante et qu'il eût l'aspect grossier d'un commerçant replet et satisfait? Bien plus, son indigence intellectuelle était une garantie qu'il ne serait pas embarrassé de scrupules au moment de l'action; quant à ses allures, elles semblaient lui assurer plus de chances de succès. Ainsi, ses défauts devenaient des qualités précieuses. Après s'être écarté de lui, on se reprochait vivement son injustice, et on lui était d'autant plus attaché qu'on avait mis plus de temps à se laisser conquérir. Chaque succès d'Azeff était une occasion de plus de regretter les impressions qu'on avait eues d'abord et une raison de plus de l'admirer davantage.

On sait aujourd'hui pourquoi Azeff réussissait. Son sens des difficultés lui venait de son commerce avec le camp ennemi. Il lui était facile d'être, au moment opportun, prudent ou au-

dacieux, de prévoir l'échec et de laisser à d'autres le soin de démontrer sa clairvoyance par le sacrifice de leur vie, de s'engager à fond quand il savait que la réussite était permise de l'autre côté. Et quel lustre devait lui donner cette réussite, quand elle venait après plusieurs tentatives malheureuses et qu'on pouvait dire: « nous avons échoué, quand Azeff avait dit que le moment n'était pas opportun; il a choisi son heure, lui, et il vient de réussir. »

On a longuement discuté dans les revues et journaux russes, légaux ou révolutionnaires, sur le « cas » Azeff. On s'est demandé quelle pouvait bien être la « psychologie » du traître. On a parlé d'inconscience, d'hystérie, de personnalité double. On a raisonné sur Azeff, comme sur un « sujet » de la Salpêtrière. Est-il besoin de tant de scrupules? Si, en traitant Azeff d'inconscient, on veut dire qu'il n'avait pas de sens moral et manquait de la plus élémentaire droiture, tout le monde souscrira à cette appréciation aussi naturelle que peu instructive. Mais si l'on veut dire qu'Azeff ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait, qu'il agissait comme un automate irresponsable et débile, ou encore qu'il était, avec la même bonne foi, révolutionnaire avec les révolutionnaires et policier avec les policiers sans que ces deux « moi » se pénètrent, on oublie de dire comment une aberration aussi profonde a pu rester inaperçue pendant si longtemps. Il est impossible que d'autres symptômes d'un si grand déséquilibre n'aient pas été vus tant du côté de la police que du côté des révolutionnaires.

N'est-il pas vraiment plus simple et tout aussi satisfaisant de conclure qu'Azeff est un traître adroit et rusé, qui a su puiser à deux sources de revenus et devenir à la longue précieux aux deux camps qu'il servait? Les aventuriers ne manquent pas, qui vivent de l'exploitation successive de plusieurs partis. Azeff en a exploité deux en même temps. On m'a rapporté qu'un ouvrier parisien disait quelques jours après les révélations des quotidiens sur le traître: « C'est un roublard qui s'est accommodé de deux bonnes poires ennemies ». Je crois bien que, sous sa forme irrévérencieuse, ce jugement du bon sens exprime la vérité.

III

Quelques publicistes russes se sont demandé qui avait été le mieux trompé par Azeff: la police politique ou le *Parti socia-*

liste révolutionnaire. M. Mechtchersky, du *Gradjanine*, prétend que c'est la police. Et il est curieux de voir cet écrivain réactionnaire et « cent-noir » faire la critique de l'organisation et surtout du recrutement de la police d'espionnage politique en Russie. Le gouvernement russe emploie peu d'argent à la police ordinaire et dépense au contraire des sommes considérables à entretenir une nombreuse police souterraine dont il ne peut pas être sûr, parce qu'elle est recrutée sans aucune garantie. Les millions sont versés à des gens comme Ratkowsky qui les distribuent à leur guise et sans avoir de compte à rendre. Dans ces conditions, dit M. Mechtchersky, il faut s'attendre à toutes les surprises.

Soit; mais M. Mechtchersky est incomplet: la provocation a pris en Russie l'importance d'un moyen de gouvernement. Quand les révolutionnaires se taisent, la police invente un attentat afin de donner à ses actes arbitraires une apparente justification. Cela sert à galvaniser le patriotisme défaillant des apaches; cela sert surtout à effrayer les propriétaires qui se serrent davantage autour du gouvernement et s'imaginent qu'ils font ainsi preuve de bravoure. Au même genre d'exploits se rattache la « fabrication » des sanglants désordres antisémites. Les procédés sont petits, mais la bureaucratie n'a pas le choix: il s'agit pour elle de ne pas disparaître. En vue d'une si noble et si pressante fin, tous les moyens sont bons.

L'espionnage est d'ailleurs une nécessité pour tout gouvernement qui a à lutter contre un parti terroriste. Elle est également une nécessité pour tout parti terroriste. Tant que la lutte n'est pas engagée au plein jour, il est tout naturel que chaque camp cherche à se ménager des intelligences dans le camp ennemi. Il n'est pas impossible qu'Azeff, avant d'avoir vu tout le parti qu'il pensait tirer pour ses plaisirs personnels d'un jeu double conscient et prémédité, ait fait un pas du côté de la police pour mieux servir la terreur ou inversement, s'il était policier d'abord, un pas vers la terreur pour mieux servir la police. Quand on a de grands besoins, certaines fréquentations, qui apportent un supplément de ressources, sont tentantes. La publication des *mémoires* de révolutionnaires et des archives secrètes des polices fait toujours de surprenantes révélations. Il est impossible que conspirateurs et policiers tournent sans cesse les uns autours des autres sans se joindre autrement que pour en venir aux mains. Nombreux sont les attentats terroristes dont le succès dépend

d'une défaillance de la police ; cette défaillance ne cherchera-t-on pas à la provoquer, c'est-à-dire à l'acheter ? Et sinon, pourquoi les attentats coûteraient-ils si chers ?

Il ne saurait être question ici de discuter le terrorisme comme moyen de combat entre les mains des partis révolutionnaires russes. Un étranger se replace difficilement dans l'atmosphère d'une lutte aussi nettement délimitée dans le temps et dans l'espace et par suite aussi singulière ; de plus et surtout, il risque de ne pas porter un jugement équitable sur des traditions vénérables et précieuses ; son sentiment est donc sans intérêt. Mais il peut dire, sans avoir l'intention de moraliser, que la forme nécessairement conspirative du terrorisme favorise les pires calculs Nulle part peut-être le dévouement le plus pur ne touche aussi près à la félonie la plus honteuse, et je ne sais pas de plus pénible image que celle des martyrs de la révolution russe de ces dernières années changés en pantins dont un Azeff tient les ficelles.

On me dira peut-être que, s'il n'y a pas moyen de faire autrement, si le terrorisme est un fait nécessaire en Russie tout comme est nécessaire en France l'action parlementaire, il faudra bien que les révolutionnaires russes s'accommodent de ces périls, tout comme les révolutionnaires français du bulletin de vote. Sans doute, mais au moins qu'ils ne soient pas dupes du mode d'action qui leur est imposé par une situation bien déterminée, qu'ils soient prêts à tous les Azeff que la police pourra leur lancer dans les jambes. En un mot, qu'ils sentent leur faiblesse ; ils peuvent le faire sans honte : elle n'est guère plus grande que celle du gouvernement, puisque les destins des deux adversaires sont entre les mains des mêmes personnages louches et vendus. Azeff a peut-être sauvé, sinon le gouvernement, du moins quelques-uns de ses membres les plus marquants. Il a en même temps, profondément énervé un parti audacieux. N'est-il pas désolant de penser qu'il dépendait de lui que se produisit juste le contraire ?

Azeff est une mesure.

J.-B. Séverac.

Le Syndicalisme et l'Enseignement officiel

I

Les syndicalistes ont mis en lumière ce fait que les théoriciens de la bourgeoisie appuient théoriquement le pouvoir de leur classe sur deux principes essentiels: le principe d'*autorité,* d'après lequel certains hommes s'arrogent le droit de commander aux autres et d'exiger d'eux une obéissance plus ou moins complète; — et le principe de *centralisation,* d'après lequel cette autorité morcelée pour les besoins d'application entre des mains subalternes, s'accroît de plus en plus en remontant les degrés successifs d'une hiérarchie bien comprise, pour aboutir à une complète condensation entre un très petit nombre de mains souveraines.

On ne saurait s'y tromper: ce sont ces deux mêmes principes qu'ont invoqués toutes les dominations de fait dont l'histoire offre le spectacle. Qu'il s'agisse de la papauté, de l'absolutisme de droit divin de Louis XIV, de l'impérialisme constitutionnel de Bonaparte, ou de la République radicale de M. Combes ou de M. Clémenceau, on retrouve, sous la diversité des façades, ces deux supports de l'édifice, toujours le même.

Les syndicalistes ont encore démontré que l'expression théorique d'une organisation sociale fondée sur la liberté, se trouvait dans les deux principes exactement contraires: le principe *d'autonomie,* d'après lequel les producteurs libres, conservant la plénitude de leurs vues personnelles, quel qu'en puisse être l'objet, font respecter leur liberté en même temps qu'ils respectent celle d'autrui; le principe du *fédéralisme,* d'après lequel ces mêmes producteurs s'assemblent librement dans le but ex-

clusif de régler, au mieux des intérêts de tous, les divers moments — production, répartition, consommation — de la vie économique, forcément collective.

Contradictoires dans les termes, on peut dire de ces deux séries de principes opposés, que les uns ne reculent que dans la mesure où les autres avancent, que les premiers n'échouent que là où les seconds triomphent. Si bien qu'en définitive, la lutte des classes peut, philosophiquement, s'exprimer par l'absolue antinomie des principes en vertu desquels les classes vivent et règnent. Si l'on comprend dès lors l'ardeur que déploient les éléments conscients de la classe ouvrière pour propager et affirmer, partout où ils le peuvent, les principes essentiels du syndicalisme, on comprend non moins bien l'acharnement que met la bourgeoisie à défendre les siens. Et elle peut les défendre d'autant mieux qu'elle a en mains tous les pouvoirs de coercition, et l'expérience de tous les jours nous le prouve à tel point, qu'il est inutile d'insister sur ce point.

Nous voudrions simplement signaler le zèle que mettent à les exprimer, à les enseigner, la plupart des dispensateurs officiels de la science. Je prendrai comme exemple la campagne qu'est en train de mener contre le syndicalisme des fonctionnaires un professeur de la Faculté de droit de Paris, M. Berthélemy.

II

Les études publiées par M. Berthélemy sur la *Crise du fonctionnarisme* (1) et sur les *Syndicats de fonctionnaires* (2) sont suggestives à cet égard. L'auteur reconnaît d'abord que l'on ne saurait trouver de différence de nature entre la Constitution de 1875, sous le régime de laquelle nous vivons actuellement, et la Constitution de l'an VII qui fonda le despotisme napoléonien: « Notre collègue Seignobos, écrit-il, m'excusera de lui dire qu'il s'est trompé lorsqu'il a signalé à l'attention de ses lecteurs, le paradoxe d'une constitution républicaine et d'une ad-

(1) *La Crise du fonctionnarisme*, extrait de la revue, *Questions de législation ouvrière et d'économie sociale* (Lyon, Storck).

(2) *Les Syndicats de fonctionnaires, Revue de Paris*, 15 fév. 1906.

ministration monarchique. Ceci n'existe pas en France. M. Seignobos sait bien que les étiquettes n'ont pas la vertu de changer le contenu des flacons. *Nous avons une administration monarchique, c'est vrai; mais monarchique aussi, malgré son étiquette, est notre régime constitutionnel.* La plus parfaite harmonie existe ainsi entre les pièces de l'ensemble. »

Et cela est juste pour notre auteur! En effet, dans tout service organisé, il faut des gens qui commandent et des gens qui obéissent. Préciser les *pouvoirs des uns* et les *devoirs des autres,* procurer par les uns et les autres la rigoureuse observation de ce qui est prescrit, c'est établir l'ordre... *L'ordre, c'est la hiérarchie* que vous attaquez. Qui dit hiérarchie ne dit pas précisément esclavage; les pouvoirs qu'ont les supérieurs hiérarchiques ne doivent être ni absolus, ni arbitraires. Ils sont des pouvoirs cependant, et si vous les attaquez, si vous les anéantissez, vous créez l'anarchie, c'est-à-dire l'*évanouissement de l'autorité, sans laquelle aucune organisation ne peut vivre.*

Ainsi donc, notre administration est monarchique, c'est entendu: mais il est nécessaire qu'il en soit ainsi. L'administration ne peut être fondée que sur l'autorité: là où il n'y a plus d'autorité, il ne saurait subsister d'administration: « Les fonctionnaires ont de légitimes protestations à faire entendre...; le syndicalisme leur a donné la force de parler. Ce n'est pas une raison pour se boucher les yeux et pour entonner la louange *d'une méthode destructive de toute autorité.* Quand on me démontrera l'inutilité de l'autorité dans le fonctionnement des services publics, je deviendrai syndicaliste. Jusqu'à ce que cette preuve soit faite, je suis et je resterai radicalement hostile à une agitation aussi inconsidérée dans son objet qu'incorrecte dans ses moyens d'action. » (1)

Je ne m'arrêterai pas à faire observer à M. Berthélemy qu'il est peut-être excessif de demander à des fonctionnaires en lutte contre l'autorité et la hiérarchie qui les étouffent, la correction pleine de distinction qui préside aux entretiens de l'*Union pour la vérité.* Car c'est là, après tout, une question secondaire pour lui. Ce qu'il y a de capital, c'est que cette hiérarchie et cette autorité doivent rester malgré tout à la base de l'administration. Et pour qu'elles y restent, il faut proscrire le syndicat: car, dit-il, « les syndicats deviendront peut-être dans la suite

(1) *Libres Entretiens* de l'*Union pour la Vérité,* 16 fév. 1908, p.257

des institutions pacifiques et bienfaisantes. Présentement, le crédit qu'ils obtiennent vient de ce qu'ils constituent des moyens de lutte.... Appliqué aux carrières administratives, le *syndicat* ne plaît que parce qu'il est un symbole de révolte et comme un mot de ralliement. Il signifie: « Sus à l'autorité! (1) .» ...Est-elle donc si terrible, d'ailleurs, cette autorité, et cette monarchie qu'est notre administration, est-elle à ce point inhabitable?... L'Etat français est-il donc si mauvais patron qu'on ait à se coaliser contre lui pour en tirer plus qu'il ne peut offrir? Comment, s'il en était ainsi, expliquerait-on le fait que cent postulants se présentent pour occuper la plus humble des places vacantes? » (2). C'est pourtant vrai, cela! Comment, monsieur, vous balayez les ruisseaux?... Que n'êtes-vous rentier, bien plutôt!

Et les chefs qui forment cette hiérarchie, que faut-il en penser? Voici: « Vous oubliez trop facilement que dans l'administration française, justement louée pour son honnêteté, les chefs ne peuvent vraiment pas être considérés comme les ennemis de ceux qu'ils ont à commander; on dirait, vraiment, à vous entendre, que dans ce pays de France où, depuis cent ans, on admire la probité de notre administration, cette administration est pourrie du haut jusqu'en bas... J'ai appartenu moi-même à l'administration: j'ai été petit agent des contributions. J'ai gardé, dans cette administration, d'excellents camarades. Tous reconnaissent avec moi que les chefs sont, pour la plupart, de braves gens, un peu plus âgés, voilà tout; chacun arrive à son tour. Aussi longtemps que l'abominable politique ne s'est pas introduite dans les bureaux, *la paix y a régné, avec l'ordre, le respect, la soumission déférente des inférieurs, la supériorité bienveillante des anciens.* » (3)

On me pardonnera toutes ces citations: tout cela est si suggestif et si représentatif de la mentalité bourgeoise! Je m'empresse, d'ailleurs, d'en finir. Un dernier mot en ce qui concerne l'administration: celle-ci est faite dans l'intérêt du public et non dans l'intérêt des fonctionnaires; donc, si les fonctionnaires ne s'y plaisent pas.... ils n'ont qu'à s'en aller! « Le public

(1) *Libres Entretiens*, 16 février 1908, p. 247.

(2) *Les Syndicats de fonctionnaires, Revue de Paris*, 15 février 190 , pp. 883 sqq.

(3) *Libres Entretiens*, 16 février 1908, pp. 267-268.

doit être plus sûrement défendu que le postier: 1° parce qu'il est tout le monde, tandis que le postier n'est qu'une exception; 2° parce que le public est obligé de subir le postier, puisque la poste est un monopole. Le postier, au contraire, n'est postier *que parce qu'il y a consenti; qu'il abandonne le métier s'il le trouve trop dur.* Nous sommes tous forcément *public.* Nul n'est postier qui ne veut » (1). Ce n'est pas plus difficile que cela!...

Et comme on comprend maintenant la conclusion de M. Berthélemy! Pour cette raison que l'administration monarchique repose tout entière sur ces deux principe, centralisation, le syndicat ne saurait être toléré en son sein.

Mais il n'y a pas que l'administration qui soit monarchique: notre constitution elle-même l'est aussi; et toutes deux le doivent rester! Ce n'est pas seulement l'administration qui doit se fonder sur les principes d'autorité et de centralisation, c'est la société tout entière! Et alors, pas plus au sein de la société qu'au sein de l'administration, n'est acceptable le syndicat, ferment d'indiscipline et de révolte. Qu'on le laisse végéter, dégénérer en société de secours mutuels partout où il lui sera impossible de devenir un danger social. Mais là où il risquera d'aboutir à une transformation de la puissance publique, d'abord, à une transformation sociale ensuite, qu'on le mate sans pitié, et qu'on remplace l'imprécision actuelle des textes par une bonne loi qui saura l'empêcher de naître, s'il n'existe pas encore, et, s'il existe déjà, l'anéantir. « Je consentirais à ce que la liberté des syndicats fût aussi large que possible quand il s'agit d'industries ou de professions soumises au régime de la concurrence... Mais j'excluerais le syndicat et l'association toutes les fois que les conditions du travail ne sont plus librement débattues... *Liberté des syndicats dans les professions soumises au régime de la concurrence, prohibition des syndicats dans les industries et professions monopolisées, telle est la formule qu'il faudrait résolument admettre: c'est, avec l'adoption d'une loi sur l'état des fonctionnaires, la vraie réforme à réaliser* (2) ». Et encore: « Il n'est pas admissible qu'on permette le syndicat, quand le syndicat ne peut avoir pour but que d'obtenir la modification des règlements ou des

(1) *La crise du fonctionnarisme,* etc.

(2) *Les Syndicats de fonctionnaires, Revue de Paris,* 15 février 1906, pp. 883 sqq.

lois. » Contre les abus du gouvernement, nous avons les tribunaux de tout ordre (1) ; contre les caprices du législateur, nous avons le bulletin de vote. L'action syndicale, qui cherche ailleurs des moyens d'action plus efficaces, apparaît nécessairement comme anticonstitutionnelle : « On sait où ces considérations nous conduisent. C'est à l'interdiction des syndicats, toutes les fois que les conditions du travail sont fixées, non par la libre discussion entre ouvriers et patrons, entre employés et employeurs, mais par la loi, par le règlement ou par un cahier des charges. *Ceci supprime tout syndicat de fonctionnaires, quels qu'ils soient. Ceci supprime, en outre,* comme l'a voté le Sénat, il y a quelques années, sur la proposition de MM. Trarieux et Cordelet, les syndicats des chemins de fer et des grandes industries monopolisées ».

La conclusion est nette, l'opinion catégorique. Rarement, le point de vue bourgeois eut le don de se révéler avec une clarté si crue. L'aveu est dénué d'artifice et s'exprime avec une telle brutalité qu'il en apparaît presque cynique. Je n'irai pas jusqu'à prétendre que ce cynisme soit pleinement conscient, prémédité, voulu. Je crois plutôt qu'il est la résultante naturelle d'une attitude instinctive, résolument défensive. Quoi qu'il en soit, il traduit à merveille l'état d'esprit actuel de la majeure partie de la bourgeoisie décidée à tout plutôt qu'à reculer d'un pas.

III

On commence à s'apercevoir combien l'administration constitue pour tout citoyen une véritable tutelle. Elle l'accompagne à chacun de ses pas et lui prescrit de se conduire selon qu'elle en a décidé. La République offre pour tous les citoyens français cet agrément de pouvoir se dire qu'il n'y a pas un pays au monde, sauf la Russie, où les pouvoirs publics seraient capables de les entourer d'autant de prévenances et de soins. Et s'ils en doutaient moindrement, l'expérience clémenciste serait là pour les ramener avec une douce fermeté, à l'appréciation exacte de leur situation.

Paul Reboul.

(1) Comment M. Berthélemy peut-il alors enseigner ailleurs que la responsabilité civile des ministres est théoriquement indiscutable, mais en fait à peu près inexistante? « En pratique, poursuivre un ministre au pouvoir pour faute commise dans le service est et demeurera toujours une entreprise téméraire. » *Traité élémentaire de droit administratif,* 5e *édition.*, p. 73, note 1 in fine.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France [1]

VII

Le Syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer DE FRANCE ET DES COLONIES

(SUITE) [2]

La tentative de Grève générale de 1898. — En octobre 1898, le Syndicat National des Chemins de fer, profitant des circonstances particulières et, par solidarité avec les corporations du Bâtiment alors en grève, fit une tentative de grève générale. L'échec fut lamentable. Le Syndicat en fut durement atteint. Il s'est relevé depuis, — mais rien que numériquement. Jamais il n'a retrouvé la verdeur révolutionnaire de la période qui précède cet échec — .D'autre part, cette tentative avortée a été ramassée comme un facile argument par les adversaires de la grève générale. Afin de montrer qu'est mal fondée la témérité dont, depuis lors, ont fait preuve les travailleurs de la voie ferrée, — et mal fondé aussi l'argument contre la Grève Générale qu'on cherche

(1) Voir les articles précédents: I. *La Fédération des Cuirs et Peaux,* par V. GRIFFUELHES, dans notre n° 200; II. *La Fédération des Mouleurs,* par R. LENOIR, dans notre n° 202; III. *La Fédération des Mineurs,* par G. DUMOULIN, dans notre n° 203; IV. *La Fédération des Travailleurs agricoles,* par Paul ADER, dans notre n° 203; V. *La Fédération des Mineurs et la C. G. T.,* par G. DUMOULIN, dans notre n° 204; VI. *La Fédération des Bûcherons,* par J. BORNET, dans notre n° 205.

(2) Voir les numéros 206, 207 et 208 du *Mouvement Socialiste.*

à dégager de l'étude de 1898, il faut faire l'historique de cet avortement.

Avant de nous engager dans cet examen, posons, en grandes lignes, les causes dominantes de ce pitoyable échec. Elles sont de deux ordres. 1° Il fut imputable à une outrancière centralisation du syndicat, — incompatible avec l'idée et la tactique de la grève générale, — centralisation qui paralysait d'avance les initiatives, glaçait un germe de spontanéité indispensable. 2° A cette cause d'échec, d'ordre théorique, il faut en ajouter une autre, d'un ordre tout différent : la trahison.

La déclaration de la grève générale ne fut pas faite à la légère. Toutes les précautions avaient été prises à l'avance pour connaître sur ce point l'avis des groupes et de leurs membres. Pendant les années qui précédèrent, une intense propagande imprégna de l'idée de grève générale les groupes du syndicat qui était à la tête du mouvement révolutionnaire d'alors et qui se distinguait par un heureuse activité.

Cette propagande aboutit, après une méthodique consultation des groupes, à une résolution qui fut prise dans le 9e congrès qui se tint en avril 1898, à Paris. Pour le vote, les délégués furent invités à venir donner à la tribune, non pas leur avis personnel, mais celui de leur groupe. Ce vote, qui fut fait par appel nominal donna sur la question « *Y a-t-il lieu de faire la grève générale?* » le résultat suivant : 54 groupes représentant 309 voix se prononcèrent pour la grève ; 13 représentant 87 voix, votèrent contre et 28 groupes qui n'avaient pas de mandat sur la question ne prirent pas part au vote. Il est à noter que plusieurs délégués qui avaient voté contre ou qui s'étaient abstenus faute de mandat sur la question, vinrent se déclarer persuadés que les camarades de leur groupe se joindraient au mouvement.

On ne saurait trop insister sur cette décision ; ce vote eut le caractère de consultation précise et formelle qu'on a depuis attribué au referendum : la question de la grève avait été discutée et étudiée dans les sections, — elle avait été déjà à l'ordre du jour de congrès, — et les délégués avaient reçu à ce sujet un mandat formel.

La décision de principe émise, le Congrès décida qu'une dernière démarche conciliatrice, — qui faisait suite à de nombreuses — serait tentée près des Compagnies. Puis, escomptant une fin de non recevoir, il adoptait par acclamation une résolution

traçant « une ligne de conduite énergique aux membres du Conseil » qui se proclamaient « décidés à ne pas attendre davantage ». Il avait été entendu qu'un délai d'environ six mois était laissé au Conseil du Syndicat pour proclamer la grève générale, afin que la cessation de travail se fasse inopinément.

A peine le Congrès terminé, le Syndicat accentua la propagande pour la grève générale. Une de ses premières besognes fut de lancer un manifeste aux « Travailleurs des chemins de fer » — qui était, en même temps, une sorte d'avertissement aux Compagnies, avant les délégations dernières prévues par le Congrès. Dans ce manifeste, il était dit:

Les travailleurs des chemins de fer n'attendent plus rien de leurs directeurs; Trop longtemps bercés d'un espoir chimérique, nos camarades méditent l'aveu échappé à M. le Directeur des chemins de fer du Midi, lorsqu'il déclara: *Les Compagnies ne cèderont que lorsqu'elles y seront forcées.*

L'action législative ne donne pas davantage la moindre illusion sur le sort réservé à nos réclamations; si la Chambre des députés est disposée à voter quelques lois en notre faveur, *chacun sait que le Sénat est l'adversaire déclaré de toute réforme sérieuse et que ce serait folie d'attendre de lui une amélioration même insuffisante.*

PARTOUT NOS CAMARADES DECLARENT QU'IL NE FAUT PLUS COMPTER QUE SUR NOUS-MEMES....

« ... Dans tous les services, sur tous les réseaux, l'état d'esprit est le même: ON EN A ASSEZ ET ON VEUT AGIR.... »

Véridiques et fermes paroles! Mâle langage que le syndicat eût dû toujours tenir depuis lors aux Compagnies. Mais, aujourd'hui, c'est d'autres palabres qui se balbutient!

En même temps que ce vigoureux appel aux cheminots, le syndicat se préoccupait de créer un courant d'opinion favorable à la grève des chemins de fer. Pour ce faire, il organisait une sorte de referendum sur la grève générale, par un questionnaire adressé à tous les syndicats de France. Le Syndicat exposait dans ce questionnaire que, las d'être continuellement bernés, les cheminots avaient déclaré la grève; il indiquait ensuite que ce mouvement pourrait être propice à revendication pour les autres corporations et les invitait à supporter tout au moins sans récriminer la gêne qui résulterait de l'arrêt du trafic par voies ferrées.

Cette consultation ne donna pas le résultat attendu. Sur

2.000 syndicats consultés, 198 seulement, en l'espace de trois mois répondirent: 46 se déclaraient prêts à cesser le travail en même temps que les chemins de fer; 19 faisaient la déclaration, mais sous condition; 17 se prononçaient contre la grève; les autres, s'abstenaient de donner leur avis sur la grève générale et promettaient leur concours moral et pécuniaire.

Dans le « rapport » sur la *Tentative de grève* que publia en 1899 le syndicat, il commentait ces réponses comme il suit:

Nous ne pouvions, dans ces conditions, assumer la responsabilité d'engager la grève générale de toutes les corporations.

Il est fâcheux, disons-le, qu'après avoir, dans tous les congrès nationaux corporatifs depuis 1843, acclamé la grève générale à une immense majorité, les syndicats aient montré, au moment de l'action, une telle indifférence.

Sans doute, 46 syndicats cessant le travail sur tous les points de la France en même temps que le nôtre auraient entraîné rapidement d'autres corporations dans le mouvement gréviste. Mais nous avouons que si nous avions pu prévoir un si faible résultat, nous n'aurions pas consulté les autres corporations: *nous nous serions bornés à les prévenir, et nous aurions engagé, sans attendre leur réponse, la grève des chemins de fer.*

DANS L'ACTION ON NE DOIT PAS S'OCCUPER DE CE QUE FERONT LES AUTRES, MAIS AGIR SOI-MEME.

Alors que nous perdions notre temps en consultations inutiles, nos camarades des chemins de fer faiblissaient. Nous étions informés que deux groupes importants, qui avaient voté la grève au dernier Congrès, ne se mêleraient pas à la lutte, et que d'autres groupes devenaient hésitants...

Le Conseil du Syndicat des Chemins de fer, touché par le maigre résultat de son referendum, remit à une date indéterminée la proclamation de la grève.

Les réflexions ci-dessus sont on ne peut plus justes. Elles sont bonnes à retenir, surtout à l'heure actuelle, où on a tendance à nous servir le referendum comme une panacée. Que le referendum soit excellent en maintes circonstances, nul ne le conteste! Les syndicats en ont toujours usé, — avec ou sans le mot. Mais, vouloir en user et en abuser, surtout quand il s'agit de mouvements de solidarité qui demandent de la spontanéité et de la promptitude dans l'action, — mouvements dont la réussite est souvent le résultat de l'impulsion que donne l'exemple, — c'est se préparer de cruelles déceptions.

Durant le temps qui s'écoule en la préparation et l'organisa-

tion du referendum, les enthousiasmes se glacent, l'occasion propice s'envole. Et alors, quand bien même la consultation serait favorable qu'il serait impossible de passer à l'action, un mouvement décidé avec une telle lenteur manquant de l'élan nécessaire au succès, de la flamme révolutionnaire indispensable pour le vivifier.

Ce que disait le syndicat des chemins de fer après son infructueuse tentative devrait être toujours présent à notre esprit à tous : « *Dans l'action on ne doit pas s'occuper de ce que feront les autres, mais agir soi-même* ».

Quoiqu'on ne puisse émettre que des suppositions et qu'on soit en plein domaine hypothétique, il est fort probable que si la grève générale avait été proclamée quelques semaines après le Congrès, alors que l'élan était considérable chez les cheminots, alors que l'enthousiasme n'avait pas eu le temps de s'assoupir, — il est fort probable que l'appel de grève eût été entendu, (au moins en partie!) et il n'y aurait pas eu l'échec lamentable d'octobre. Il fallait agir!... Malheureusement on laisla tout le temps aux Compagnies de travailler leur personnel, par une propagande que — si active fut-elle — celle du syndicat n'en pouvait contrebalancer les effets réfrigérants.

Si, seulement le syndicat avait profité de la cruelle expérience! Il n'en fut rien. Après l'échec, au lieu de se reconstituer fortement et surtout de ne pas perdre de vue son but révolutionnaire, le syndicat s'enlisa. Il se fortifia en nombre seulement et, aujourd'hui, sont oubliées les réflexions que dans son « rapport » le syndicat consignait.

A une organisation syndicale qui, lors de la consultation, s'était prononcée contre la grève générale, le syndicat des chemins de fer répliquait :

Le Conseil qu'ils [ces travailleurs] nous donnent d'adresser des supplications à la Chambre et au Sénat nous fait penser que leur syndicat n'a pas encore expérimenté le système qu'ils croient bon; car ils seraient convaincus, comme nous, qu'il faut beaucoup de patience pour obtenir un semblant de réforme au moyen du parlementarisme.

Nous avons fait cette expérience et nous le leur disions dans notre circulaire. Et c'est parce qu'elle n'avait pas donné de résultats que nous étions acculés à la grève.

Nous ne pouvons qu'engager les mineurs de Fumay à la tenter à leur tour; ils seront sûrement convaincus à bref délai de l'inefficacité de leur système et comprendront alors qu'ils doivent surtout compter sur eux-mêmes.

Ces réflexions, ne pourront-ils les adresser aujourd'hui au Syndicat des chemins de fer?

En même temps qu'il s'adressait aux cheminots, ainsi qu'à l'opinion publique et que, d'autre part, il lançait son referendum aux syndicats, le conseil d'administration cherchait à prendre langue avec les Compagnies. Il leur rappelait qu'une délégation du congrès d'avril leur avait (après combien de délégations antérieures!) à nouveau présenté le cahier des réformes — régulièrement présenté, une fois l'an, depuis 1893.

Comme d'habitude, les Compagnies ne tinrent pas compte des réclamations de leur personnel. Par contre, ayant toute la presse à leur disposition, elles firent foncer les quotidiens contre le syndicat. Il y eut déluge de calomnies! Il y eut création de journaux spéciaux, diffamatoires, — distribués gratuitement aux cheminots.

Contre cette campagne de dénigrement et d'intimidation, méthodiquement menée — et qui se trouvait encouragée par les hésitations même du syndicat, — la propagande que celui-ci pouvait opposer devait être éteinte.

Dans l'espoir d'enrayer ce débordement de mensonges et de paralyser ces manœuvres, le camarade Guérard songea à donner sa démission de secrétaire du syndicat, — non pour déserter la lutte, mais pour enlever aux Compagnies un argument facile et jamais usé. Il faut savoir que dans la presse quotidienne, que partout, le syndicat des chemins de fer était qualifié « syndicat Guérard », — ce qui laissait entendre que Guérard décidait de tout, faisait tout.

Pour couper court à ces manœuvres, Guérard adressa une longue lettre au Conseil où après avoir rappelé que les journaux insinuaient que ses opinions personnelles, sa qualité de secrétaire étaient un obstacle au rapprochement avec les Compagnies; il ajoutait:

On sait que je suis un partisan résolu de la grève générale..... j'ai fait de nombreuses conférences pour propager l'idée de la grève générale.

J'ai la conviction que le prolétariat peut s'émanciper par ce moyen, et que, tant qu'il ne se résoudra pas à l'employer, il n'obtiendra qu'à grand'peine des réformes insuffisantes et sans lendemain.

..... Retirons aux directeurs tout prétexte pour refuser d'entrer en relation avec le syndicat.....

Mais si, malgré tout, vos démarches ultimes échouaient, si, comme je le crains, les Compagnies ne voulaient consentir aucun sacrifice, je vous demanderais alors, car ma retraite n'est pas une dérobade, de me confier de nouveau la fonction que je quitte.

..... Et si la grève générale, dans laquelle j'ai une foi absolue, a lieu quand même, je solliciterai l'honneur et le péril d'être au premier rang parmi les combattants.

Le Conseil du syndicat n'accepta pas la démission ainsi offerte par son secrétaire, estimant qu'il n'avait pas à paraître tenir compte des haines des Compagnies pour le camarade Guérard.

Entre temps, il continuait ses démarches près des Compagnies; toutes se refusèrent à recevoir une délégation syndicale, — tout en protestant de leur respect pour la liberté syndicale. Seule, la direction des Chemins de fer de l'Etat daigna répondre à la délégation; mais il n'en résulta rien autre que la satisfaction purement morale d'être reçue.

C'est à la suite de ces rebuffades nettes et intransigeantes que le syndicat, — déprimé en outre par la faible quantité de syndicats qui avaient, favorablement ou non, répondu à son referendum sur la grève générale, — se décida à remettre à une date indéterminée la proclamation de la grève complète de la corporation que le Congrès l'avait chargé de prononcer.

La question de la grève des cheminots paraissait enterrée lorsque, en octobre, un mouvement de grève qui gagna rapidement de nombreuses corporations, vint la rejeter au premier plan de l'actualité.

Et d'abord, il n'est pas inutile de rappeler comment éclata cette grève. Sur un chantier de terrassement du métro, aux environs de la porte Maillot, une douzaine de terrassiers cessaient le travail; ils exhalèrent leurs plaintes, en appelèrent à leurs camarades... tant et si bien que le chantier fut entièrement déserté! Cette cessation de travail eut une répercussion rapide sur tous les chantiers et, en peu de jours, la grève était générale dans la corporation.

Cette spontanéité est à souligner, toujours à propos de ce qu'on nous raconte du referendum. En 1898, c'est à peine si au syndicat des terrassiers cotisaient quelques douzaines d'adhérents et si ce syndicat embryonnaire eût parlé de consultation préalable, sa proposition n'eût récolté que des railleries. Et ce,

avec raison! A scrutiner *pour* ou *contre* la grève, les terrassiers eussent perdu leur élan et ne fussent pas sortis des chantiers.

Le mouvement de grève fit tache d'huile; le déclanchement s'était produit le 13 septembre et, le 3 octobre, outre les terrassiers, étaient en grève, à Paris: les serruriers, les maçons, les peintres, les cordonniers, les charretiers, les démolisseurs, les débardeurs, les ouvriers du port; quelques jours après, d'autres corporations adhéraient effectivement à la grève; c'étaient les menuisiers, les plombiers-couvreurs-zingueurs, les tailleurs de pierre, les parqueteurs.

Il est évident que la propagande pour la grève générale dont le syndicat des chemins de fer avait pris l'initiative avait, pour une part, aidé à ce vaste mouvement. Mais, ce qui prouve combien les consultations faites à l'avance, sur un projet hypothétique ne peuvent être acceptées qu'avec force restrictions se dégage de ce fait que la plupart des syndicats qui se lancèrent dans ce mouvement de grève n'avaient pas, six mois auparavant, répondu à la sorte de referendum dont le syndicat des chemins de fer avait pris l'initiative.

A l'occasion de cette grande grève, le gouvernement, — un ministère radical, présidé par « l'austère » Brisson, — mit Paris en état de siège; les rues, les carrefours, les places publiques, les chantiers furent occupés par la troupe.

Or, dans les milieux syndicaux, on s'étonnait de l'inaction du syndicat des chemins de fer. Comment se faisait-il que cette organisation, qui avait appelé tous les syndicats à faire grève en même temps qu'elle, restait inerte, alors que la grève se généralisait?

Une délégation des syndicats en grève se rendit au syndicat des chemins de fer dont le secrétaire, le camarade Guérard, était absent de Paris, — il conférenciait en Bretagne. — S'abritant derrière l'absence de Guérard, le secrétaire-adjoint, Lagailse, répondait évasivement; mais, devant l'insistance des délégués, il promit de soumettre le cas au Conseil, le 6 octobre. Ce soir-là, le Conseil du syndicat décidait de consulter immédiatement les sections et de télégraphier à Guérard de rentrer immédiatement.

Lagailse, chargé de ces deux opérations, négligea de télégraphier à Guérard et, qui plus est, il dressa un questionnaire tendancieux qui suait le désir d'esquiver la grève. Cette circulaire ne fut adressée aux Sections que le 8 octobre. Il avait fallu deux jours pour la rédiger! En voici les termes:

« Camarades,

« Devant le mouvement de grève qui se produit à Paris, de nombreuses délégations ouvrières sont venues nous consulter et nous demander si elles pouvaient compter sur notre mouvement.

« Le Conseil d'Administration n'ayant pas cru devoir s'engager sans l'assentiment formel des groupes, nous vous engageons donc à réunir vos adhérents et leur poser les questions suivantes :

« *Etes-vous partisan de suivre le mouvement qui s'accentue?*

« *Etes-vous favorable à la grève?*

« Cette dernière question a été assez étudiée par les camarades pour qu'ils puissent se prononcer. »

Cette circulaire, au bas de laquelle un post-scriptum demandait une réponse dans les trois jours, puait la duplicité. Comment! voilà une organisation qui, pendant des années, a préparé un mouvement de grève générale; qui, il y a six mois, a décidé ce mouvement par un referendum et a fait appel à la solidarité des autres corporations, les invitant à « profiter » de la grève des cheminots pour revendiquer à leur tour et cesser aussi le travail. Or, quand un certain nombre de ces dernières prennent l'initiative de devancer les chemins de fer, — font ce que ceux-ci préconisaient, — au lieu de saisir la balle au bond et de s'associer à la grève, le syndicat des chemins de fer remet tout en question par l'envoi de la circulaire. Il fait même pis! La façon de poser les deux questions est tendancieuse et il s'en dégage que ses rédacteurs ont cherché à dicter un refus de s'associer à la grève. Mais alors, que valait donc la consultation antérieure? Que valait le vote catégorique du Congrès d'avril?

Cette manœuvre, quelle soit imputable au seul Lagailse, ou qui y ait participé le Conseil d'administration du syndicat, n'est pas de nature à rehausser le prestige du referendum. A quoi bon alors avoir procédé, avec tel fracas, à la consultation sur la grève générale, si, au bout de quelques mois, cette consultation est tenue pour non-existante par le Conseil d'administration, qui a reçu mandat de choisir l'heure favorable pour proclamer la grève? Faut-il en conclure que le referendum n'a pas la valeur qu'on lui attribue et que telle masse ouvrière qui se prononce pour telle action déterminée aura changé d'avis, et restera coi lorsque, le referendum collationné, l'heure venue, il s'agira pour elle de respecter sa parole et de se mettre en branle? Bornons-nous à poser l'interrogatoire. Cela est suffisant pour se garder, à l'égard du referendum, d'un engouement excessif.

Le 11 octobre, le Conseil d'administration se réunissait pour connaître les réponses au questionnaire de Lagailse. 74 réponses étaient parvenues. Sur ce total, 29 groupes se prononçaient pour la grève ; 14 l'acceptaient, mais avec réticences ; 31 se prononçaient contre.

Les hésitations qui, du Conseil d'administration s'étaient communiquées aux sections, avaient eu une répercussion sur le mouvement général de grève et, par choc en retour, avaient accentué la timidité du Conseil qui s'ajourna au lendemain, attendant de nouvelles réponses.

La grève, dans les corporations en conflit, était stagnante ; d'autre part, un certain nombre de corporations attendaient la décision des chemins de fer qui devenaient le point de mire. Et cela s'explique ! Ce syndicat s'était donné le rôle d'initiateur et voici qu'il marquait le pas, alors que les autres marchaient.

Enfin, le 12 octobre, 88 réponses étaient parvenues, qui se répartissaient ainsi : 36 groupes pour la grève ; 18, pour, mais avec restrictions ; 34, contre. Le Conseil d'administration, après une longue discussion, — malgré qu'il n'eût pas reçu toutes les réponses, — décidait la grève.

Cette décision était tardive. L'élan des nombreuses corporations en grève commençait à s'émousser ; cette fatigue s'accentuait encore des hésitations et des timidités dont faisait preuve le Conseil d'administration.

Avant d'examiner plus profondément les causes de l'échec de cette grève, il est utile de revenir sur les critiques faites plus haut en ce qui concerne le crédit qu'il faut accorder au referendum, considéré comme mécanisme d'impulsion d'un mouvement.

On sait qu'il n'y eut même pas grève ! Or, outre la consultation qui avait abouti au vote de principe (en avril) de la grève générale, il venait d'être procédé, sur le questionnaire Lagailse à une nouvelle consultation. Epinglons quelques réponses de groupes :

Un groupe répond : « *Tous sont unanimes à reconnaître que le mouvement devrait être suivi et s'étonnent que le Conseil n'ait pas pris plus tôt une décision..* » Un autre : « *J'ai consulté tous les camarades, syndiqués et non syndiqués ; c'est avec plaisir qu'ils répondront à votre appel...* » Un autre : « *Le groupe a voté oui à l'unanimité....* » Un autre : « *Oui, sur les deux questions.... Un grand nombre de camarades font remarquer que*

c'est la troisième ou quatrième fois qu'un vote en faveur de la grève générale est émis par le groupe... » Certains groupes ont voté au bulletin secret ; là, la grève a été votée par 83 voix contre 5 et 4 abstentions ; ailleurs, par 137 voix contre 53, etc..

Or, malgré que ces groupes se proclamassent nettement pour la grève, dans aucun il n'y eut cessation de travail. Cette pitoyable inertie doit inciter les laudateurs du referendum à ne pas lui accorder une confiance illimitée... Il est bon d'observer que les circonstances qui enrayèrent la grève (que nous allons examiner) peuvent avoir paralysé les plus décidés à l'action.

Après l'exposé qui précède, il nous reste à examiner les causes immédiates de l'échec et qui, nous le rappelons, furent : la *centralisation,* la *trahison.*

La grève fut déclarée par le Conseil d'administration, le mercredi 12 octobre. Il pouvait être environ 1 heure et demie du matin. Une demi-heure après, — c'est-à-dire juste le temps matériel qu'il fallait pour se rendre du siège du syndicat, cité Riverin, au ministère de l'Intérieur, — ce dernier était avisé. Qui donc, de suite la décision de grève prise, avait sauté dans un fiacre et s'était mis en communication avec le gouvernement et lui avait donné le moyen d'empêcher que les instructions ayant trait à la déclaration de grève parvinssent aux groupes ? Qui ?.....

Ce qu'il y a de certain, c'est que Lagailse démissionna de secrétaire-adjoint, le jour même de la déclaration de grève ; peu après, il fut rayé du syndicat avec des considérants flétrissants... Ajoutons que, déjà nanti d'un bon poste, il a eu de l'avancement.... Toujours est-il qu'à deux heures du matin, environ, le ministère de l'Intérieur était prévenu que la grève était décidée pour le vendredi 14 octobre. De suite, il fit prendre, télégraphiquement, les mesures nécessaires.

Il faut savoir qu'il y a, en télégraphie, ce qu'on appelle « *le signal de guerre* ». C'est une sonnerie qui retentit, la nuit, dans tous les bureaux de télégraphe de France. A ce signal, quel temps qu'il fasse, les employés du télégraphe doivent se lever et aller aux appareils prendre les instructions qu'on leur transmet.

Entre trois et quatre heures du matin, dans la nuit du 12 au 13, (donc environ deux heures après la déclaration de grève), le signal de guerre retentissait dans tous les bureaux télégra-

phistes. (Le syndicat en eut avis par une indiscrétion venue d'un bureau de village.) Il était donné ordre d'intercepter toute correspondance adressée aux employés de chemins de fer, lettres, circulaires, prospectus, etc. Quelques heures plus tard, le 13, à 11 h. 45 du matin, un nouveau télégramme était envoyé partout pour signaler aux employés des P. T. T. que les enveloppes du comité de grève étaient revêtues de la firme : Eugène Truche, vins en gros, rue Bouchardon. Dans l'après-midi, à 4 h. 45, nouveau télégramme, lancé pour rectifier l'orthographe de cette firme. Ces successives communications télégraphiques étaient la preuve que le gouvernement était renseigné, qu'un traître lui révélait les petits secrets de l'organisation de la grève.

Tandis que le gouvernement prenait ces mesures, au Syndicat des chemins de fer s'opérait fébrilement l'envoi de lettres, circulaires, etc., annonçant la déclaration de grève pour le 14, à sept heures du matin, — lettres, circulaires, qui ne devaient pas parvenir à destination ! Aussi, le lendemain, à l'heure fatidique, tandis que toutes les principales gares de France étaient occupées militairement, les cheminots prenaient le travail comme d'habitude ! Il n'y eut sérieusement grève que dans une petite ville, à Cosne-sur-l'Œil, où 46 ouvriers et employés, (syndiqués et non-syndiqués) sur 60 environ, cessèrent le travail. Ailleurs, pas de mouvement ! Sauf quelques cessations isolées de travail.... 200 ou 300 pour toute la France !

A. Le Guennic.

(à suivre.)

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Les Divisions socialistes en Hollande

Il se passe, à cette heure, en Hollande, un fait singulièrement caractéristique de la décomposition du socialisme traditionnel. Le vieux marxisme dogmatique se débat, aux prises avec le socialisme parlementaire. Il en résulte, au sein du parti socialiste hollandais, une scission, qui en elle-même n'a qu'une importance restreinte, mais qui vaut cependant la peine d'être signalée, précisément parce qu'elle accuse la lutte stérile que le révolutionnarisme électoral et le réformisme mènent l'un contre l'autre.

Il y a déjà de longues années que des controverses byzantines, abstraites, idéologiques divisaient le *Sociaal Demokratische Arbeiders Parti* de Hollande, petit parti ne comprenant pas plus de 10.000 membres. En 1906, au Congrès d'Utrecht, il fut spécialement reconnu que le parti était divisé en deux tendances: l'une théorique, d'inspiration marxiste; l'autre, pratique, d'inspiration modérée. Le Congrès, reconnaissant à ces deux courants, une égale valeur, les engageait à se concilier pour le plus grand intérêt du parti. Une motion de blâme, quelque chose comme un premier avertissement, était cependant infligée aux « marxistes », coupables, trouvait-on, de violences excessives dans la polémique.

Cette décision ne calma pas les hostilités; les « intransigeants » n'eurent pas de peine à trouver en faute contre les principes les « modérés », à propos des mille faits de la vie quotidienne. Aussi, en 1907, au Congrès de Harlem, on recommença les mêmes discussions qu'au Congrès d'Utrecht. Finalement, on recon-

nut, comme un droit imprescriptible, le droit de critique à l'intérieur du parti, mais en même temps on adressa un second avertissement aux « marxistes », pour leurs trop âpres attaques.

Le Congrès de Harlem s'était séparé sous les meilleures promesses d'entente et de cordialité. Mais ces pieuses formules, votées en fin de congrès, dans une atmosphère d'enthousiasme factice, ne tiennent guère en présence des antagonismes de la vie. En octobre 1907, un journal hebdomadaire marxiste, *De Tribune,* était créé, les journaux officiels ne satisfaisant pas le goupe intransigeant du parti, celui-ci se donnait un organe propre.

Il n'en fallut pas plus pour déchaîner les polémiques. De part et d'autre, ce furent des attaques incessantes, des injures sans fin. Aussi, en 1908, à Arnhem, le journal *De Tribune* et ses rédacteurs furent-ils violemment critiqués. On les accusa de former un parti dans le parti; on se plaignit amèrement des coups portés sans répit au groupe socialiste parlementaire.

En décembre 1908, le Comité central du parti décida d'intervenir et intima l'ordre aux rédacteurs de *De Tribune* de cesser leurs attaques. En cas de refus, un congrès extraordinaire du parti devait être convoqué, pour juger le cas. Les rédacteurs de *De Tribune* n'opposèrent aucun refus; ils s'engagèrent à rester dans les limites des résolutions des précédents congrès.

Il semblait que l'affaire fût close. Mais la partie la plus hostile de la majorité du Comité central trouva que c'était insuffisant et qu'il fallait radier du parti les rédacteurs de *De Tribune.* Deux membres, Schapper et Hedsllingen, donnèrent leur démission. Le comité central crut alors bon de procéder à un referendum dans le parti, sur la question de savoir s'il fallait oui ou non convoquer un congrès extraordinaire.

Les « marxistes étaient d'accord avec la majorité du comité central pour demander un vote négatif; mais le referendum se déclara en faveur de la convocation d'un congrès extraordinaire, par 3,268 voix contre 1719 et 577 bulletins blancs ou nuls. Il réélut comme membres du comité central Schaper et Hedsllingen, respectivement, par 3,447 et 3416 voix sur 5,259 bulletins valables. Le comité central décida aussitôt de convoquer un congrès à Deventer, à la date du 14 février. Pour préparer le débat, il convoqua, à la date du 1er février, une réunion à Amsterdam, comprenant outre les membres du comité central, les membres du groupe parlementaire, les rédacteurs du *Volk* et du *Nieuwe Tijd,* les rédacteurs de quelques journaux de province et quel-

ques militants. Les rédacteurs de *De Tribune* n'avaient pas été convoqués. L'assemblée fut d'accord pour recommander la résolution suivante :

1° Le parti publiera un hebdomadaire sous la direction de Wibaut et de Roland Holst. Cet hebdomadaire sera rattaché au *Volk* comme supplément, et les rédacteurs assureront leurs fonctions en se mettant régulièrement d'accord avec la direction du *Volk*. Par contre, ils auront également le droit de s'immiscer dans la direction à donner au quotidien, dans le but de constituer un tout harmonique.

2° Le congrès doit déclarer d'une façon précise que l'acceptation de la première résolution entraîne la suppresion de *De Tribune*.

3° Si les rédacteurs de *De Tribune* ne veulent pas renoncer à leur organe, le congrès doit déclarer que ces citoyens ont perdu leur qualité de membre du parti. »

Le Congrès de Deventer fut extrêmement agité. On vota la création d'un nouveau hebdomadaire et la suppression de *De Tribune*. Mais les rédacteurs de *De Tribune* ne l'entendirent pas ainsi et déclarèrent ne pas se soumettre aux décisions du congrès. Leur exclusion fut alors prononcée par 209 voix contre 88 et 15 abstentions.

L'impression produite par cette expulsion dans les rangs de la minorité fut des plus mauvaises. Un membre du comité, Mendels, donna, provisoirement d'ailleurs, sa démission ; des représentants de syndicats résilièrent les fonctions qu'ils avaient dans le parti ; d'autres « marxistes » menaçaient de suivre sur le champ les rédacteurs de *De Tribune*. Bref, la confusion fut portée à son comble.

Exclus, les *Tribunistes* créèrent aussitôt un nouveau parti : le *Sociaal Democratische Parti*, et demandèrent son admission au Bureau Socialiste International de Bruxelles. Le nouveau groupe entendait ainsi obtenir ses lettres de grande naturalisation. Le Bureau leur donna des conseils de conciliation ; les *Tribunistes* demandèrent « d'expliquer, notifier et justifier » leur acte. Une tentative d'arrangement eut lieu. Elle n'eut aucun succès. Les membres du nouveau parti trouvaient insuffisantes les garanties qu'on leur offrait.

Le 21 mars, un nouveau congrès de l'ancien parti S. D. A. P. approuvait l'attitude du comité central. De leur côté, les membres du S. D. P. affirmaient plus fortement que jamais leur désir d'agir séparément. C'était la rupture définitive. La lutte va

donc continuer avec une âpreté nouvelle et il faut s'attendre à de dures escarmouches.

C'est, en effet, sur ces impressions de guerre à outrance que le vieux parti, le S. D. A. P. vient de tenir à Rotterdam, à Pâques, son congrès annuel : il a manifesté son hostilité au nouveau parti par un vote presque unanime de réprobation. Le délégué Van der Goes ayant exprimé le désir de voir l'union se reconstituer bientôt, se trouva vertement réprimandé par le président du congrès, applaudi par presque toute l'assemblée.

Robert Echt.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Syndicalisme en Italie en 1909

Je voudrais reprendre ici l'exposé de la marche du syndicalisme italien, que j'ai commencé dans le fascicule du *Mouvement Socialiste* du 15 décembre 1907, et que j'ai interrompu au rapport du Congrès tenu à Parme par les Chambres du travail syndicalistes, dans les premiers jours de novembre de la même année. Nous allons partir de cet événement pour exposer la série des faits qui se sont succédés de novembre 1907 au commencement de 1909. Il serait difficile de trouver, dans un délai si court de temps, une « leçon de choses » plus profonde et plus précieuse.

I° — Le Comité National de la Résistance

Les résultats immédiats du Congrès de Parme furent la constitution du *Comité National de la Résistance,* qui a son siège à Bologne, et la création du journal *L'Internationale,* émanation directe du même comité, paru d'abord à Bologne, d'où il devait ensuite passer à Parme, lorsqu'y éclata la grande grève économique agricole de mai 1908 et des mois suivants.

Le *Comité National de la Résistance* se caractérisait, dès le premier numéro de *L'Internationale,* par ces paroles:

> Le *C. N. de la Résistance* surgit comme expression d'une inéluctable nécessité, dans le but de soustraire le mouvement syndical à l'influence des politiciens et lui restituer l'autonomie, qui est la première condition de sa force. Rien de plus et rien de moins. Nous faisons appel à tous les travailleurs qui veulent lutter par leurs propres forces pour la disparition du salariat et du patronat, en dehors de toutes les écoles ou partis politiques, sur la base posi-

tive des intérêts communs. Nous affirmons, en outre, que le prolétariat a déjà de trop nombreux patrons dans les champs et dans les usines pour en créer d'autres au sein de ses organisations. Nous répétons enfin que c'est seulement dans le libre développement de toutes ses énergies que la classe des travailleurs pourra trouver le chemin et les moyens pour combattre et détruire le système capitaliste d'aujourd'hui. Nous voulons que le mouvement ouvrier soit libéré de toute tutelle et de toute exploitation de parti, que les « dirigeants » de l'organisation soient considérés, non en despotes de celle-ci, mais seulement en coordinateurs de la volonté collective ; que les organisations locales et de métier aient le droit de se guider, sans entraves ou bâillons imposés par les quelques individus qui croient avoir le monopole de la sagesse ouvrière.

Sans aucun retard, *L'Internationale* visa au cœur du problème syndical, attaquant la conduite de cette *Confédération Générale du Travail,* si inféodée au pire réformisme. Ce qu'il fallait mettre bien en évidence, c'était la tactique nouvelle de la réformiste *Confédération Générale du Travail,* et cela a été fait par *L'Internationale.* Donc, à un petit congrès qui avait été tenu à Turin, l'ordre du jour de la bureaucratique Confédération italienne disait textuellement :

Les congressistes ont l'espoir que la nécessité d'opposer aux coalitions nationales et internationales des capitalistes les coalitions des travailleurs sur la base de leurs métiers, constituant de fortes caisses de résistance, et la volonté de garder le mouvement prolétaire indépendant de tout parti politique, seront toujours présents à l'attention des travailleurs italiens de façon à leur faire repousser une propagande qui, prêchant le localisme (guerre aux fédérations), signifie impuissance économique et morale du prolétariat, le rejette vers des formes d'organisation désormais périmées, et jouant de l'équivoque par la neutralité, veut asservir l'organisation ouvrière et paysanne aux spéculations catastrophiques des politiciens syndicalistes qui excitent les organisations confédérées à expulser de leurs rangs ceux qui attaquent l'intégrité de la même organisation et à lutter pour soustraire les associations ouvrières à l'influence de toute autre action qui ne soit pas d'accord avec les principes qui inspirent le programme confédéral et invite à secouer la discipline qui est due aux délibérations des congrès.

A cette prose défensive des bureaucrates de la *Confédération, L'Internationale* (voir n. 2, 23 novembre 1907), répondait avec cette lucidité et solidité d'arguments :

L'idée d'une pareille organisation militarisée est bien digne des cerveaux qui l'ont conçue et la volonté manifestée d'entraver constamment la grève générale — qui jaillit de la volonté même des masses — en est le logique couronnement. Les dirigeants de la *Confédération générale du Travail* conçoivent le mouvement ouvrier comme une lutte égoïste et misérable de corporations qui visent seulement leur bien-être matériel. Les grandes raisons de la solidarité de classe échappent à leurs yeux myopes et obliques. La fédération de métier — qui est l'expression corporative la plus spontanée — paraît à leurs yeux la forme d'organisation idéale, tandis que la Bourse du Travail, qui réunit en un seul faisceau les différentes catégories ouvrières, alimentant par une nécessité fatale toute rebellion contre l'ordre établi, ne jouit d'aucune sympathie de la part des grands hommes qui croient avoir le monopole de la sagesse ouvrière. Par conséquent, guerre aux Bourses du Travail, guerre au localisme, guerre à la véritable unité prolétarienne, qu'on veut remplacer par une apparence d'unité avec l'ensemble amorphe des fédérations de métier, préoccupées exclusivement de leur égoïsme corporatif. En dehors de cela, les dirigeants de la *Confédération du Travail*, ne trouvent rien de mieux, pour donner au prolétariat son unité d'action, que de l'appeler de temps en temps à collaborer à l'œuvre législative, donnant ses voix pour envoyer au Parlement quelques patrons en plus ou pour des ordres du jour qui ne servent qu'à alimenter les sports de ceux-ci dans le champ stérile de la législation sociale. Centralisation, discipline militaire, cotisations élevées pour développer toujours mieux l'arbre parasitaire de la bureaucratie, aucune possibilité de révéler et imposer directement sa volonté, aucune autonomie locale, la grève générale répudiée là où l'on cache ce qu'on n'a pas le courage de détruire, mais dont on n'a plus l'intention de se servir : voilà ce qui attend le prolétariat s'il suit le chemin tracé par les dieux de l'Olympe de Turin; chemin que nous considérons désastreux pour la classe ouvrière et contraire à ses intérêts et à son unité essentielle.

En outre, *L'Internationale* serrait de près la *Confédération Générale du Travail*, lui posant les questions suivantes auxquelles la *Confédération* s'est bien gardée de répondre :

Comment la *Confédération générale du travail* met-elle d'accord sa volonté d'assurer l'indépendance du mouvement ouvrier à l'égard de tout parti politique avec les avances faites, au Congrès de Florence, au parti socialiste italien et avec le mandat conféré à son conseil directeur de s'accorder avec la direction du P. S. I., afin que la presse du parti aidât la *Confédération* dans sa lutte, etc., etc.? — 2. Comment la C. G. T. met-elle d'accord sa fière attitude contre le *localisme*, tandis que son principal point d'appui est l'organisa-

tion dans la province de Reggio d'Emilie, dont le localisme va jusqu'à la rivalité de clocher, jusqu'au « provincialisme » le plus honteux, jusqu'au « krumirage » le plus obscène, portant atteinte aux intérêts des travailleurs des autres localités? — 3. Comment la C. G. T. met-elle d'accord son amour inépuisable pour l'unité avec l'ordre donné à ses organisations d'expulser tous ceux qui n'acceptent pas la ligne de conduite donnée par les quelques dirigeants de Turin — ordre qui fait magnifiquement pendant à la phrase historique de Quaglino, prononcée au Congrès de Milan et par laquelle il annonçait qu'il voulait « écraser la minorité »?

Dans le même numéro 2 de *L'Internationale,* on lit la première et plus nette déclaration de la nouvelle orientation syndicaliste du prolétariat italien, et, ce qui est plus important, on annonce le grandiose événement de la grève de Parme:

L'avalanche d'injures, d'insinuations, de mensonges, que le politicantisme a lancés et lance contre le *Comité national de résistance* ne peuvent obscurcir ces vérités incontestables : 1. Que le Congrès de Parme a été animé d'un vif esprit unitaire et a cherché le chemin pour rejoindre l'unité prolétaire avec une sincère préoccupation d'y parvenir; 2. que si on a dû arriver à la constitution du *Comité national de résistance,* au lieu d'entrer en masse dans la *Confédération générale du Travail,* la cause en est que le statut de la *Confédération* — par un esprit réactionnaire inouï — est rédigé de façon à ne pas laisser aux adhérents la possibilité d'exprimer leur opinion, et cela est si vrai *que la convocation du congrès est réservée exclusivement aux dirigeants,* qui ont tout intérêt à ne le convoquer jamais, pour se dérober à tout jugement de leurs procédés et pour empêcher qu'on change la direction de la *Confédération;* 3. que le *Comité de résistance* est si peu le rival de la *Confédération* et tend si peu à la scission du prolétariat, qu'il a un caractère provisoire et des tâches très limitées. entre autres celle, au premier chef, de convoquer, dans le plus court délai possible, un congrès général des organisations ouvrières italiennes — soit adhérentes au *Comité de résistance,* soit adhérentes à la *Confédération du Travail,* soit tout-à-fait indépendantes — et cela dans le but de réaliser justement l'unité prolétaire; 4. que nous avons déjà déclaré être disposés à renoncer à cette initiative en faveur de la *Confédération du Travail,* donnant d'ores et déjà notre adhésion à un congrès convoqué par elle, pourvu que ce congrès soit organisé de façon à présenter les garanties de sincérité qui ont fait défaut au Congrès de Milan... Le prolétariat existe, — et même sans la permission de ces messieurs. Il a fait, à Parme, sa première affirmation et maintenant développe, à Bologne, au moyen du *Comité national de résistance,* son rude travail de coordination et d'unification des forces ouvrières.... Dans quelques mois, la

deuxième affirmation sera faite par le *Congrès unitaire*, et, enfin, au printemps prochain, ce prolétariat manifestera son sentiment de rébellion solidaire avec les victimes politiques, faisant la grève générale pour réclamer la liberté.

2 — *Les Attaques de l' « Avanti! »*

La force toujours grandissante de l'organisation ouvrière syndicaliste et des idées syndicalistes, en général, ne pouvait pas laisser tranquilles les bureaucrates du parti, les sacristains de l'*Avanti!* et les petites âmes troublées des députés socialistes. Ils aiguisaient dans l'ombre les armes de la diffamation.

Voici donc que l'*Avanti!* publie un nouveau chef-d'œuvre de Ferri! L'*Avanti!* publiait, sous la signature de son correspondant de Ferrare, plusieurs correspondances dans lesquelles on accusait les chefs de la Bourse du Travail de Ferrare, et les membres du comité d'organisation de la grève épique d'Argenta, d'infidélité financière. Le prolétariat de Ferrare ne tarda pas à répondre aux perfides insinuations du journal de Ferri, et, le dimanche 22 et le lundi 23, à Ferrare, se tint le congrès des travailleurs contre les représentants desquels la diffamation avait parue. Aucune issue plus désastreuse ne pouvait être rêvée par les accusateurs. Ils étaient venus pour battre, comme dit le vieux proverbe italien, et ils furent battus: non seulement les ordres du jour votés par le Congrès confirmèrent la confiance la plus absolue dans notre camarade Pasella, le brave secrétaire de la Bourse du Travail de Ferrare, « constatant que le correspondant de l'*Avanti!* au lieu de soutenir au Congrès ce qu'il avait, avec tant de légèreté, affirmé dans son journal, s'était dérobé », mais ils confirmaient aussi la plus absolue confiance dans les membres du Comité d'Agitation d'Argenta; et le Congrès approuvait par 187 voix, représentant 30.587 membres, contre 18 voix, représentant 2.831 membres, un ordre du jour qui « approuvait sans réserves l'œuvre de la Commission Exécutive et l'adhésion au *Comité National de la Résistance* ».

Rien de plus logique, par conséquent, que *L'Internationale*, dressant le bilan annuel de l'activité syndicaliste italienne (numéro 8, 4 janvier 1908), se déclarât satisfaite:

> En 1907, de bonnes gens ont chanté pour nous le *De Profundis*, à maintes reprises, cela est vrai; mais il est aussi vrai que l'aube de 1908 nous a vu sains et saufs, plus forts que jamais et avec une telle

vigueur et de si bonnes espérances dans l'âme, que nous n'avons rien à envier à nos présomptueux fossoyeurs... Encore, il y a un an, *l'action directe*, considérée comme méthode, n'était en Italie qu'un mot dont les grosses têtes de l'organisation « pratique, prudente, positive » pouvaient se permettre de rire. Au cours de ces derniers douze mois, nous avons vu l'action directe appliquée avec une constante énergie par le prolétariat et nous avons pu nous persuader — et d'autres encore, qui s'en méfiaient, s'en persuadèrent avec nous — qu'elle est vraiment le moyen, le meilleur moyen, dont peut et doit se servir l'organisation ouvrière pour rejoindre son but... Nous avons obtenu que les Bourses du Travail multipliassent le nombre de leurs organisés et la force des organisations: Ferrare est monté de 15.000 à 40.000; Parme, de 12.000 à 31.000; Bologne, de 10.000 à 21.000. Et nous nous bornons seulement aux organisations les plus vastes. Nous avons obtenu qu'on améliorât les salaires, qu'on diminuât les heures de travail, que les travailleurs eussent droit à un peu plus de dignité...

Au cours de la première quinzaine de janvier 1908, les colonnes de l'*Avanti!* se remplissaient d'une prose qui voulait prouver *la nécessité, pour le prolétariat, de remplacer la grève par l'arbitrage obligatoire*. La grève, écrivait-on, est une arme à double tranchant; elle n'est pas toujours victorieuse et surtout c'est une arme barbare.

Les intellectuels politiciens, presque tous fils de la bourgeoisie et « gens civilisés », ont horreur, naturellement des armes « barbares » et se préoccupent des conséquences désastreuses des grèves vis-à-vis de l'économie générale bourgeoise! Il va sans dire que l'*Avanti!* commençait à sentir une odeur de poudre par le nez de son directeur, déjà prêt à partir et attendri par l'idée de laisser pour la prochaine tournée, un bon souvenir dans le grand public humanitaire, positiviste, bourgeois et socialistoïde! Il y avait, à l'horizon aussi, le Congrès National des *Ferrovieri*, dont j'ai exposé ici les événements; il fallait, par conséquent, donner au journal une allure sympathique au public. Mais on verra par la suite que certaines manœuvres et certains expédients de petite politique ne servent pas à grand chose.

3° *Le Congrès des « Ferrovieri »*

Le Congrès des *Ferrovieri* fut tenu à Rome, dans les derniers jours de janvier et les premiers jours de février: ce fut

un étrange et malheureux spectacle de résignation ouvrière. On n'a pas oublié la trahison de cette grande phalange de travailleurs, par la *Confédération du Travail,* le Parti Socialiste et l'*Avanti.* On se souvient du mot classique de Ferri : « L'Etat ne peut se suicider ! » On a présent à la mémoire la scandaleuse farce jouée par les parlementaires du socialisme autour de la décision des *ferrovieri.* Or, le Congrès accrut la honte de l'organisation, honte et défaite dont la presse bourgeoise, tout entière, tira un profit énorme. Il est inutile d'équivoquer : la victoire du Congrès des *ferrovieri,* à Rome, demeura à l' « intégralisme », malgré la résistance d'une petite minorité, qui éprouvait toute la douleur d'une telle défaite et toute la nécessité d'une réhabilitation. « La fameuse trahison de la Confédération du Travail, — écrivait *L'Internationale* du 8 février, n° 13 — et de la Direction du Parti socialiste, a été solennellement confirmée au Congrès des *ferrovieri.* Ni les balivernes de Rigola, ni les mensonges de Quarino, n'ont pu démentir la terrible accusation. Renouvelée plusieurs fois, celle-ci demeure ineffaçable au front de ceux qui ont commis l'ignominie.

L'opinion du grand public bourgeois italien sur l'issue de ce Congrès fut résumée lucidement par le grand journal conservateur italien *Il Corriere della Sera,* de Milan, dans son numéro du 5 février. Il est nécessaire de reproduire ce passage éloquent du journal milanais :

Nous ne savons pas mesurer la portée de la victoire des intégralistes au congrès des *ferrovieri.* Il n'est pas toujours vrai que les éléments les plus modérés puissent faire le plus grand bien. Ceci peut paraître un contre-sens ; mais c'est la vérité, parce que parfois les excès des adversaires constituent un avantage pour nous et permettent de surmonter aisément des situations difficiles. Par contre, celui qui s'avance avec un air modéré et calme cache parfois, sous des apparences trompeuses, des dangers et des pièges qu'on ne peut facilement éviter... C'est toujours comme cela : lorsqu'une fédération de travailleurs présente des revendications, elle présente des demandes qui ne tiennent aucune considération des conditions de l'industrie. Sur ce point, nous nous sommes expliqués clairement lorsque nous avons parlé de louables initiatives et d'une louable attitude de la Fédération des Postes et Télégraphes. Les « ferrovieri », au contraire, ne se préoccupent pas des conditions de leur industrie. L'un d'eux a déclaré : « Nous nous en occuperons le jour où les chemins de fer seront aux *ferrovieri !* » Beau jour, vraiment, que celui-là, pour l'Italie ! Entre temps, il faut passer par l'accroissement du budget, qui monte rapidement, et rançonner, de bonne ou de mauvaise

grâce, l'Etat, c'est-à-dire les contribuables, le peuple, sans collaborer aux réformes qui augmentent le revenu du travail humain et en permettent une application plus parcimonieuse.

On voit donc assez clairement que la manœuvre des *ferrovieri,* pour éviter une affirmation de classe syndicaliste et pour faire passer leur malheureuse liste de revendications, n'a pas été prise au sérieux! La lâche renonciation des *ferrovieri* a paru à la bourgeoisie comme un calcul d'usurier; de sorte que, dans la condamnation de toute leur classe et de toutes leurs méthodes, et dans le rejet de leurs revendications, il y a la leçon la plus angoissante que le vainqueur puisse donner au vaincu, quand il s'aperçoit que celui-ci craint et implore en même temps, dissimulant à peine la peur et la prière. Le *Corriere della Sera* concluait:

Nous tenons à parler clair dès à présent. Que le prochain mémoire soit présenté par des syndicalistes ou par des intégralistes, il devra être repoussé, pour les neuf dixièmes, par la Direction générale des chemins de fer, à moins que celle-ci ne veuille acculer le budget d'Etat au désastre et que le gouvernement n'y fasse aucune opposition. Cela on peut le dire *a priori* pour la simple raison qu'une diminution des heures de travail ne peut être demandée justement, parce que les *ferrovieri* italiens ne travaillent pas plus que le *ferrovieri* des autres pays où les budgets des chemins de fer présentent des revenus bien plus importants que le nôtre. Et cela aussi pour la simple raison que les chemins de fer italiens donnent de tristes résultats économiques et payent d'une façon plus que convenable, soit en rapport aux conditions du budget, soit en rapport aux conditions économiques du pays, la plus grande partie des employés. Il y a, dans l'administration des chemins de fer, comme dans plusieurs autres administrations de l'Etat des *minima* inhumains qui doivent être élevés, et nous croyons que la Direction générale est disposée à élever ces *minima.* Mais le personnel des trains et des machines n'a le droit de rien demander, pas plus que la suppression des punitions infligées au cours de la dernière grève. Cette suppression, non seulement constituerait une triste défaite et un précédent qui provoquerait de nouvelles grèves, mais serait pratiquement impossible, parce que, si quelques employés ont perdu, par suite de ces punitions, leur place, les autres, ceux qui n'ont pas été punis, ont profité de leur ancienneté, etc.. On ne voit pas comment on pourrait reculer.

Il est impossible d'être plus férocement clair et plus bourgeoisement terrible envers l'ennemi qui jette bas les armes. Aussitôt le Congrès fini, l'opinion bourgeoise spécule jusque

sur les « bénéfices » que quelques *ferrovieri* en tireront pour avancer plus vite dans les cadres. On oppose les *bénéficiaires* de la grève aux *victimes*. Est-il possible, dit la bourgeoisie, que des hommes, même *ferrovieri,* et prolétaires et syndiqués, soient solidaires avec leurs camarades qui ont été condamnés par suite de la grève? Par conséquent, il n'y a rien à craindre de la timide menace des intégralistes, et on ne peut pas prendre au sérieux leur congrès et leur réformisme honteux. Voilà un des actes les plus typiques de l'intégralisme. Il a énervé une des plus grandes énergies du prolétariat italien.

(A suivre). Paolo Orano.

Le Gérant : G. Séverac.

Aurillac, Impr. Moderne, 6, rue Guy-de-Veyre.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Un Grand Conflit Social

La Grève de Mazamet

Les premiers mois de cette année auront été marqués par une grève, qui, tout l'indique, exercera une influence énorme dans toute une région, tant sur la population ouvrière que sur la vie économique des diverses classes de la société qui y séjournent: c'est la grève de Mazamet, dans le Tarn.

Il en sera ainsi parce que la signification de la grève réside moins dans son objet et ses causes, que dans les changements qui se sont opérés déjà et qui iront en s'accusant parmi une catégorie de travailleurs jusqu'ici fermée à toute propagande révolutionnaire.

Ce que nulle théorie n'avait pu faire, ce que nulle propagande orale ou écrite n'avait pu réaliser, sera atteint par suite d'un conflit qui a mis aux prises des salariés assujettis à une exploitation forcenée et des patrons scandaleusement enrichis grâce à des procédés insensés.

Ce conflit aura en effet permis à l'ouvrier de mesurer le degré de rapacité régnant chez l'exploiteur, il aura apprécié mieux qu'auparavant tout le dédain, le mépris que professent à son égard les patrons, et à la suite de pourparlers qui ont mis à nu des manœuvres répugnantes, cet ouvrier aura senti en lui s'exaspérer et se préciser des sentiments dont il subissait les manifestations sans les comprendre. Par la lutte, par son contact avec les forces offensives, le gréviste se sera éveillé à une notion plus juste de sa situation et du rôle que joue le patronat: dans son esprit se sera fait jour une vision plus exacte de la fonction exercée par l'Etat, par l'entremise de ses agents: préfets, sous-préfets, et par celle de ses institutions: armée, magistrature, police.

L'action, une fois de plus, aura été créatrice de vie et de pensée; elle aura ouvert bien des cerveaux et dessillé bien des yeux.

Elle aura réalisé un « déclanchement » dans les modes de croire, de concevoir et d'espérer que le large recrutement syndical antérieur avait été impuissant à opérer. Elle aura, en un mot, amené au syndicalisme agissant des prolétaires restés attachés à l'Eglise, au Prêtre et au Roi. De sorte que, passant par-dessus les politiciens de tous ordres et de tous grades, des grévistes, délaissant les sentiments et les croyances qui seuls occupaient leur vie, rejoindront, sur le terrain de la lutte, les travailleurs organisés.

Comment, en présence d'une pareille perspective, aurions-nous fait pour ne pas nous passionner au milieu de ce conflit, pour ne pas sentir chez les grévistes hostiles à nous jusqu'alors, les passions qui les poussaient, et pour ne pas éprouver une ardente joie à la vue d'une population qui au fur et à mesure qu'elle se redressait, s'élevait pour nous atteindre, et pour mieux s'éloigner de tous ceux en qui elle avait cru!

Est-ce à dire que d'un bond, et dans un si rapide et court délai, des milliers de travailleurs parviendront à un niveau non encore atteint par des milieux ouvriers depuis longtemps remués par la propagande syndicaliste? Non. Pareille transformation et semblables progrès ne seront pas l'œuvre d'un jour. Il y faudra du temps, peut-être de nouvelles luttes! Mais l'essentiel est acquis. Une brisure s'est opérée; les grévistes ont su apprécier la valeur des concours donnés sans réserves; ils ont constaté que ceux-là qu'ils aimaient, les avaient délaissés, et que ceux-là qu'ils haïssaient étaient venus à eux, se mettre à leur côté, vivre leur lutte, et participer à leurs efforts.

Ce n'est pas trop prétendre que d'affirmer qu'une telle constatation doit provoquer aussi les changements indiqués. Oui! les délaineurs de Mazamet ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient hier. Nous nous réjouissons pour notre part d'avoir pu pendant près de six semaines assister à ce changement et d'être ainsi à même d'en faire connaître la caractéristique aux lecteurs du *Mouvement Socialiste*.

I

La grève des délaineurs de Mazamet a duré exactement quatre mois. Engagée le 11 février, elle fut finie le 11 mai. Ce jour-là vit la reprise du travail, quoique le contrat fut signé dès le 6 mai. Bien des incidents se produisirent au cours de ces longs mois; incidents de toutes sortes et sur lesquels nous ne voulons pas nous arrêter, estimant que pour le lecteur,

mieux vaut connaître la situation des parties en conflit, l'atmosphère locale au milieu de laquelle se poursuivit la lutte, que de lire l'exposé des faits qui ne sont que le détail d'une bataille sociale, fort différente par sa portée de celles qui éclatent partout ailleurs .

La présente étude tire sa raison d'être de la nature de la grève et des éléments gravitant autour d'elle, et non pas des phases qu'elle a traversées.

La nature de la grève ou plus exactement l'importance des facteurs: ouvriers et patrons, et la nature comme la situation des éléments tournant autour du conflit présentent beaucoup trop d'intérêt pour qu'il nous soit possible de les effacer devant des points secondaires.

En vérité, en présence d'ouvriers attardés dans les sentiers de la foi et du dogme, se jetant dans une lutte de quatre mois, et de patrons dans l'exploitation desquels la main d'œuvre n'intervient que dans une très faible mesure, que valent les incidents de chaque jour, la forme des pourparlers, les accidents contre les choses! Peu, aujourd'hui, puisque la grève a pris fin par la victoire ouvrière, les délaineurs ayant obtenu une augmentation de salaires, objet du conflit.

C'est le 22 décembre 1908, par une lettre adressée au syndicat patronal, que le syndicat ouvrier formulait une demande d'augmentation de salaires pour certaines catégories de délaineurs: 25 centimes par jour pour les femmes et 1 franc pour les hommes.

A cette demande, le patronat répondit par un refus hautain, dédaigneux. En présence de ce refus, la grève fut déclarée.

Plus tard, les fabricants délaineurs offrirent une augmentation de 20 et de 15 centimes. Cette offre était ridicule et bien insuffisante. Cependant elle dénotait un changement d'attitude chez les patrons; tout refus d'augmentation était désormais écarté, le principe d'une élévation de salaire ouvrier était admis. C'était là un changement appréciable pour qui connait le patronat délaineur. Car il dut lui en coûter de faire état d'imprévoyance et de faiblesse, en accordant ce qu'au début il avait refusé. Et ce changement était d'autant plus significatif que le refus du premier jour paraissait, par sa forme et par le ton, devoir être définitif.

Il n'en fut pas ainsi, parce qu'avec les semaines la lutte se prolongeant, il fallut que le patronat se rendit à l'évidence;

qu'il comprit enfin que la grève ouvrait une ère nouvelle qui verrait se réaliser de grandes modifications dans les rapports entre les ouvriers et les fabricants. Les travailleurs, sous l'influence de la grève, et comme conséquence de leur caractère et de leur tempérament, se transformaient, et tout faisait prévoir une longue, très longue résistance.

L'offre faite par le patronat d'accorder 20 et 15 centimes fut repoussée par les grévistes qui, avant cette offre, avaient réduit la demande d'augmentation pour les hommes, en la ramenant de 1 franc à 0 fr. 50 centimes par jour. L'écart était relativement grand entre ce taux et l'offre patronale, et pour le réduire il fallut de nouvelles semaines de lutte.

Disons que, durant ces semaines, mille manœuvres furent employées par les patrons dans le but de gagner du temps, qui, seul à leurs yeux, pouvait créer la lassitude et la fatigue parmi leur personnel. Ces espérances patronales ne se réalisèrent pas. Et pour des causes fort diverses sur lesquelles nous reviendrons longuement l'issue de la lutte apparut à un moment où rien ne permettait de l'escompter. En effet, le 29 avril se produisit une rupture dont les conséquences faillirent devenir graves, dans les pourparlers entamés le 27 du même mois entre les deux commissions: ouvrière et patronale. Cependant dès le 3 mai, un grand revirement s'opérait chez les patrons, revirement qui permit de solutionner le conflit trois jours après.

Du 3 au 6 mai, c'est un empressement imprévu de la part des fabricants, apportant une hâte extrême et de la quasi-complaisance à faciliter des pourparlers définitifs. Enfin, le contrat est signé le 6 mai.

Le voici tout entier:

Règlement et Tarif des Travaux de Délainage, établi le 6 mai 1909

Sous confirmation de l'accord du 10 août 1903 refait le 6 mai 1909, les tarifs suivants seront en vigueur à partir du 7 mai 1909.

SABRAGE. — L'opération du sabrage est payée à raison de 3 fr. 50 la balle avec 2 hommes par sabreuse.

Le travail comprend les manipulations suivantes:

1° Amener les balles en peaux et les tremper;

2° Les tirer des bacs de trempage et les sabrer;

3° Remettre les peaux dans le second bac de trempage;

4° Enlever le fumier de sur les grilles, choisir les morceaux de peaux et sabrer tous ceux qui peuvent être sabrés.

La Balle type sera de maximum:

500 kilos en Montevideo;

470 kilos en Buenos-Ayres;

450 kilos en Australie, Cap et divers.

Le sabrage à l'heure sera compté à 0 fr. 50 l'heure.

PELAGE. — 2 fr. 50 les 100 peaux, morceaux payés en sus à 15 centimes, la caisse de 40 centimètres de hauteur, longueur et largeur.

Chaque usine conservera son organisation pour l'enlèvement de la pelade et le pelage à un ou deux bancs. La Commission mixte pourra être faite juge d'une demande de changement de cette organisation dans le cas d'une modification de l'usine.

Là où les peleurs enlèveront la pelade, il leur sera alloué une indemnité de 0 fr. 30 par jour de travail.

TRAVAIL A LA JOURNÉE. — Les salaires à la journée pour les hommes adultes et valides seront de 3 fr. 25.

Les salaires à la journée pour les femmes adultes et valides seront de 1 fr. 90.

Les salaires des hommes de magasin adultes et valides seront de 3 fr. 25.

Les salaires des femmes de magasin adultes et valides seront de 1 fr. 75.

Il ne sera renvoyé aucun ouvrier et aucun d'eux ne sera mis à l'index à la suite de la grève.

La durée de la journée est de dix heures de travail effectif, commençant à 6 heures le matin et finissant à 6 heures le soir, avec deux heures de repos de 11 heures à 1 heure. Les heures supplémentaires du dimanche et jours fériés seront payées double.

Tout ouvrier qui aura été commandé pour venir à l'usine et qui, à son arrivée, n'aura pas de travail, aura droit à une indemnité de déplacement de 0 fr. 35.

Les ouvriers assimilés aux marragos auront une augmentation proportionnelle.

PAIMENT DIFFÉRÉ. — Il sera alloué un salaire supplémentaire de:

0 fr. 15 par 100 peaux pour les peleurs;

0 fr. 015 l'heure pour les marragos.

0 fr. 01 l'heure pour les femmes d'usine.

Le premier Janvier, on arrêtera le compte des sommes ainsi gagnées du 30 juin au 30 décembre.

Ces sommes seront payées le 31 mars.

De même, le 30 juin, on fera le compte des sommes ainsi gagnées du 31 décembre au 30 juin, et ces sommes seront payées le 30 septembre. Dans le cas où il y aurait un abandon brusque du travail laissant la marchandise en souffrance, les sommes sus-indiquées reviendraient au patron.

Les patrons s'engagent à s'efforcer que les marragos touchent des quinzaines équivalentes.

Les ouvriers demandent qu'autant que possible les quinzaines soient arrêtées le jeudi soir ou le vendredi et payées le samedi.

Mazamet, le 6 mai 1909.

Pour la Commission patronale: MM. P. Nègre, Gaston Cormouls-Houlès, Ph. Rives, J. Fraisse, P. Huc fils, Albert Sabatier, E. Durand.

Pour les Syndicats des ouvriers de la peau de mouton: MM. Isidore Barthès, Albert Roucayrol, Jean Sagnes, Etienne Alquier, Louis Sénégas, Louis Lapeyre, Paul Sagnes, Marius Barthès, Philippe Galinier, Etienne Estrabaut.

Par ce contrat, les patrons accordent donc une augmentation de salaire de 40 centimes par jour, pour les *marragos,* de 40 centimes par cent de peaux pour les *peleurs,* de 25 centimes par jour pour les femmes *marragos* et les femmes de magasin. Plus loin, nous donnerons des détails techniques sur le délainage et sur les conditions du commerce des peaux et des laines. C'est pourquoi ici, nous nous bornons à noter simplement les augmentations obtenues.

De plus, une indemnité de 0 fr. 35 serait payée dorénavant par le patron à l'ouvrier ou à l'ouvrière auxquels, le matin, en arrivant à l'usine, le contre-maître aurait dit: « On ne travaille pas aujourd'hui! » Jusqu'ici, le travailleur qui se dérangeait dans l'espérance de faire « sa journée », et qui, pour se rendre à l'usine, faisait une heure et plus de chemin n'avait droit à aucune indemnité. C'est pourquoi le patron en prenait à son aise! Il lui importait peu que l'ouvrier parcourût inutilement plusieurs kilomètres de route. Le nouveau contrat en fixant une indemnité de « dérangement » crée un droit pour l'ouvrier, qui, s'il le veut, peut contribuer à une diminution du chômage si accablant pour les délaineurs.

Comme on a pu le voir, à la lecture du contrat, l'augmentation du salaire est décomposée et le mode de perception est double. 25 centimes seront touchés à la quinzaine, 15 centimes seront retenus pendant six mois par les patrons. Cette retenue constitue une garantie pour le fabricant contre tout « périement ». On appelle « périement » toute perte ou tout dommage résultant de l'arrêt brusque du travail. En effet, lorsque les peaux de mouton à délainer sont mises en chantier, il est indispensable que la manipulation qu'elles exigent se fasse sans que les arrêts nécessités par le travail lui-même ne dépassent pas

le temps ordinaire. Ainsi, si en plein travail, les peaux sont abandonnées, si elles n'ont pas subi les opérations exigées, elles se piquent, se détériorent et, de ce fait, il y a pour le fabricant « périement ».

Lors de la déclaration de grève, les peleurs quittèrent la besogne en plein pelage: les peaux non terminées perdirent de leur valeur. Le dommage atteignit, a-t-on dit, pour tous les patrons, une trentaine de milliers de francs. Ce « périement » fut le prétexte invoqué par le patronat pour justifier son intransigeance et son obstination, vaincues cependant par quatre mois de lutte.

En exigeant qu'une partie de l'augmentation soit donnée sous forme de paiement différé, les fabricants ont donc voulu se garantir contre tout « périement » ultérieur. A cette exigence, les grévistes résistèrent longtemps, mais ils y accédèrent par la suite, estimant que la lutte s'était suffisamment prolongée, d'autant qu'en maintenant le refus, ils reculaient l'issue du conflit de plusieurs mois, pour les raisons que nous indiquerons plus loin.

Mais, quels que soient les points défectueux du contrat, il n'en établit pas moins des modifications avantageuses pour les grévistes. Et leur signification prend plus de valeur si l'on songe que l'on est en présence d'une grève de quatre mois et qui, à ce moment, approche de la saison durant laquelle se poursuit chaque année un chômage de trois mois. Rares sont, en effet, les grèves qui, après une telle durée, se terminent au profit de l'ouvrier. Il est de fait constant qu'un patronat qui peut résister par la puissance de ses capitaux et surtout par la nature de sa production, pendant un délai de plusieurs mois, peut indéfiniment résister; il est aussi de fait constant que le personnel voit s'accroître les difficultés de la résistance au fur et à mesure que le temps s'écoule et ainsi voit réduire les chances de succès.

Il est donc permis de prétendre que la grève des délaineurs de Mazamet constitue une victoire pour nos camarades. Ils sont parvenus, grâce à une endurance rare, une énergie exemplaire, à tirer leurs patrons de leur première attitude, définie par un *non* brutal, formel, et à les contraindre à une capitulation, puisque le *non* s'est mué en *oui*.

Mais, si la victoire matérielle prend sa valeur dans les satisfactions obtenues, et acquiert une certaine importance, la vic-

toire morale est d'un plus grand intérêt et cela pour plusieurs raisons. D'abord, parce que la solution du conflit, favorable aux ouvriers, fera s'opérer dans leur esprit un travail conforme à nos désirs et qu'ainsi un milieu ouvrier hostile au mouvement confédéral viendra grossir le nombre des unités agissantes de la C. G. T. Ensuite, parce qu'elle aura assaini l'air de Mazamet, en aplanissant une situation délicate et compliquée, et en rétablissant sur le terrain de l'action, une union nécessaire.

Un double phénomène moral résultera donc de la grève: entrée des délaineurs de Mazamet dans la C. G. T., signifiant la fin des erreurs et des préjugés qui, en les maintenant éloignés de nous, les laissait toujours sous des influences mauvaises; — fusion des groupements ouvriers locaux jusqu'alors désunis et adversaires.

Par quoi se pourront mesurer les conséquences que créera ce double phénomène moral? Quels seront les aspects que revêtiront ces conséquences? Autant de questions auxquelles répondra l'avenir. Car, s'il est possible de démêler les influences religieuses et politiques, se heurtant aux influences gouvernementales, s'il est possible de les prévoir, il est cependant au-dessus de nous d'en marquer à l'avance tous les effets. Disons, pour terminer sur ce point, que si notre optimisme va jusqu'à escompter une amélioration notable dans la mentalité des ouvriers mazamétains, il ne s'amoindrit pas par des espérances dictées plutôt par des désirs que par des réalités.

Notre conviction est que désormais, dans l'esprit des prolétaires de Mazamet, la confiance dans l'action confédérale occupera une large place, aussi grande peut-être que sa vieille confiance dans le prêtre ou le politicien. Et tout permet de croire qu'avec une action élargie, agrandie, nos camarades verront s'accroître la première au détriment de la seconde. Pour qu'il en soit ainsi un jour, il fallait qu'une rupture s'opérât dans le cerveau de ces travailleurs, qui mît en avant la valeur de l'action ouvrière autonome, pour que celle-ci puisse se substituer, peu à peu, à un mysticisme profond et enraciné. Eh bien, cette rupture est accomplie, ses effets se constatent et cela depuis le milieu de la grève. Il ne reste plus qu'à en précipiter les manifestations. Ce sera l'œuvre de demain.

II

Mazamet est une ville surtout importante par son commerce et son industrie; chef-lieu de canton de l'arrondissement de

Castres, Mazamet est riche, très riche, l'or y coule abondamment, les fortunes se chiffrant par millions s'y coudoient. Il y a, de ce fait, une vie active, facile, mais qui n'est que l'apanage des familles opulentes et de la moyenne bourgeoisie : commerçants, boutiquiers, commissionnaires, courtiers. L'ouvrier ne jouit aucunement de cette vie agréable, facile ; il passe à côté d'elle par trop insouciant, hynoptisé par la pratique de la religion et abêti par un labeur ingrat et peu rétribué. Le salaire que gagne le délaineur notamment ne dépasse pas en moyenne la somme de 600 francs par an. *Deux cents journées de travail pour un gain moyen de trois francs par jour, doivent donc suffire à l'entretien d'une famille !* Nous disons 200 journées, parce que tel est le chiffre reconnu exact par les patrons et les ouvriers. Les uns et les autres sont, en effet, d'accord sur ce point.

A côté de ces salaires, s'étale orgueilleusement le luxe tapageur, qu'assurent des bénéfices se chiffrant pour certains patrons délaineurs, par des centaines de milliers de francs. Et pour gagner ces fortunes annuelles, point n'est besoin d'un nombreux personnel. L'usine qui occupe 150 ouvriers et ouvrières a une grande importance : une seule approche cet effectif. Il y a, à Mazamet, une trentaine d'usines occupant, en totalité, 2.000 hommes et femmes environ.

Comment ce nombre, relativement restreint de salariés, peut-il permettre à des fabricants de réaliser ensemble plusieurs millions de bénéfices ? Tel est le point intéressant à souligner. Et précisons-le, en affirmant que le salaire annuel moyen étant de 600 francs, il y a comme rétribution annuelle de main-d'œuvre : $2000 \times 600 = 1.200.000$ francs environ. C'est ainsi qu'une somme de 1.200.000 francs environ est prise comme salaire sur un chiffre d'affaires dépassant *cent millions*.

Sur un pareil chiffre, quel est le bénéfice réel prélevé par le patronat ? Est-il téméraire de le fixer au tiers ? Nous ne le croyons pas. Nous serions porté à admettre une part plus grande. Néanmoins, quelles que soient les « impressions » que procure un long séjour, pendant lequel bien des bruits nous sont parvenus, bien des renseignements nous ont été communiqués, bien des constatations ont pu être faites par nous, nous voulons nous garder d'avancer un chiffre précis. Si nous estimons qu'il est important, c'est que plusieurs fabricants délaineurs possèdent, de notoriété publique, une fortune dépassant

10 millions, pour atteindre le chiffre de 30 millions. Or, ces millionnaires, pour la plupart, étaient sans fortune, il y a 20 et 30 ans. L'un d'eux, parmi les plus fortunés, était, il y a 25 ans, simple employé chez un délaineur; il possède aujourd'hui, dit la rumeur publique, près de 15 millions.

Et pareilles fortunes ont pu s'amasser, malgré le train de vie qui plaît à ces bénéficiaires, malgré les excès de jeunes gens que grise une ascension paternelle si rapide. L'un de ces délaineurs donnait à un de ses enfants, comme dot, pour un premier versement, la coquette somme de 1.500.000 francs. Et quand nous aurons dit que ce distributeur de dots appartient à une famille nombreuse et dont chaque membre possède une fortune à peu près équivalente, on voudra reconnaître notre droit d'attribuer à un colossal chiffre d'affaires, un colossal profit.

Et ce qui augmente l'odieux d'une pareille situation, c'est que cet énorme profit va, pour la plus grande part, dans quelques mains. En effet, le commerce de délainage à Mazamet est concentré dans quelques familles, six, sept au plus. Ce sont ces familles qui ordonnent, commandent aux autres fabricants, ceux-ci étant tributaires de ceux-là, comme le sont les ouvriers, les commerçants, les courtiers fort nombreux, qui gravitent autour du commerce des laines et des cuirs.

Ainsi, Mazamet en entier dépend des chefs de ces familles qui constituent une véritable aristocratie commerciale, plus arrogante et plus dédaigneuse que l'aristocratie mobiliaire. Le joug qu'elle fait peser sur la population mazamétaine est odieux et c'est là que réside le motif pour lequel celle-ci n'a pas ménagé ses sympathies aux grévistes. C'est cette aristocratie qui réunit tous les éléments d'activité qui font mouvoir Mazamet: les usine importantes lui appartiennent, les petits et moyens délaineurs sont sous sa dépendance, les ouvriers dans leur totalité sont ses sujets, la Chambre de Commerce est sous sa domination, la succursale de la Banque de France est sa chose. Pour résumer: les membres de cette aristocratie sont les seigneurs, les maîtres. La vie économique de Mazamet est leur bien; la vie politique, par les conservateurs comme un Reille, ou par les radicaux comme un Bonnafoux, est également leur domaine. Ils règnent avec orgueil, avec fierté et forment un clan presque impénétrable. Seuls y ont accès pour un jour, ceux-là qui peuvent les servir et ceux qu'ils reconnaissent comme leurs égaux.

Le pouvoir de ces quelques délaineurs était donc puissant.

Il était, ajoutons-le, incontesté. Nous disons: *il était,* parce que la grève lui a porté des coups irréparables.

Par le chiffre d'affaires qui se brassent à Mazamet, on peut avoir une idée approximative de la puissance de cette aristocratie. Ce chiffre d'affaires peut être établi grâce aux chiffres fournis par la Banque de France, dans les rapports soumis chaque année à ses actionnaires, puisque les matières alimentant la vie commerciale et industrielle de Mazamet viennent du dehors, et que les produits manipulés ou fabriqués s'écoulent au dehors. Par conséquent, en prenant le chiffre des opérations réalisées par les banques, organe naturel placé entre le fabricant et l'acheteur, on possède les éléments d'appréciation nécessaires. Dans ce chiffre, le commerce du délainage entre pour une part supérieure à celle revenant aux industries locales: mégisserie, bonneterie, tissage de draps, de molletons, etc.

Mazamet, simple chef-lieu de canton, d'une population s'élevant à 14.000 habitants, possède les succursales des grandes maisons de crédit: Banque de France, Crédit Lyonnais, Société générale, Comptoir d'Escompte. Ces établissements opèrent sur toute la fortune mobilière, commerciale et industrielle de la localité. Pour sa part, la Banque de France (nous n'avons pu nous procurer les rapports des autres établissements), opère à elle seule sur 62 pour cent du chiffre global des transactions. Voici ses chiffres sur une période de plusieurs années:

	Effets Escomptés	Opérations diverses	Totaux
1900	«	«	49.674.590
1901	19.691.300	13.782.300	33.473.600
1902	«	«	«
1903	«	«	50.723.100
1904	27.324.300	30.863.200	58.187.500
1905	20.243.900	25.638.600	45.882.500
1906	28.787.700	38.582.700	67.370.400
1907	44.710.506	59.213.400	103.923.900
1908	42.305.800	56.232.000	98.537.800

Le chiffre des opérations faites par la Banque correspond, à quelques millions près, au montant des transactions qu'entraîne le commerce du délainage, ainsi qu'on en peut juger par l'extrait du rapport annuel publié par la Chambre de commerce de Mazamet.

On lit dans celui de 1908:

Laines expédiées, kilo 7.470.356 à 3.90	= 68.500.000
Cuirots divers, douzaines 2.2000000 à fr. 17	= 37.500.000
En chiffres ronds, environ fr.:	106.000.000

Répétons-le. Pour nous, l'hypothèse d'un gain de plus d'un tiers n'est pas à repousser. Elle est très vraisemblable pour les raisons indiquées plus haut. Pour excuser notre manque de précision, l'on voudra songer à ceci: c'est qu'à Mazamet, il s'agit de patrons, seuls maîtres de leurs affaires, et non de sociétés anonymes, astreintes à fournir des bilans à leurs actionnaires. Répétons-le également. Sur un chiffre de 106 millions de francs, il y a comme prix global de main-d'œuvre 1.200.000 francs seulement.

On conviendra que l'écart entre ces deux chiffres est énorme; il est atténué, certes, par la valeur de la matière première, mais cette valeur n'atteint ni n'amoindrit le bien-fondé des déductions qui précèdent.

Comment s'expliquer cet écart? Par ce fait que, comme nous l'avons dit plus haut, la main-d'œuvre n'entre en ligne de compte que dans une faible mesure. Aussi les fabricants, pour cette raison, n'attachaient qu'une relative importance à la valeur de cette main-d'œuvre. Ils ne pouvaient agir différemment que sous la poussée des ouvriers ainsi que le démontre la grève. Uniquement préoccupés par le jeu de la spéculation dont la laine et le cuir sont l'objet, les patrons passaient à côté de l'ouvrier, facteur jugé par eux secondaire.

Mais, comment admettre que des travailleurs placés en face d'un patronat favorisé par la nature de son commerce, n'aient pas su, par une série d'efforts, atteindre un salaire beaucoup plus élevé? Comment admettre que la vie opulente, faite de gaspillage et de plaisir, menée par quelques personnages, n'ait pas provoqué parmi cette population ouvrière si chichement rétribuée, des révoltes fréquentes, et n'ait pas déchaîné ces événements qui font du révolté un justicier? La raison qui fait que ces questions peuvent se poser, c'est que là-bas, à Mazamet, existe une situation sur laquelle il convient de revenir en la soulignant. On s'apercevra, à l'exposé qui va suivre, qu'elle mérite qu'on s'y arrête et qu'elle explique bien des choses.

(A suivre.) Victor GRIFFUELHES.

Les Employés des Postes et la Servitude Politique

I

Lorsqu'il s'agit de faire disparaitre les abus des monopoles, les pratiques financières et budgétaires actuelles, c'est-à-dire d'obtenir de l'Etat l'exploitation au prix de revient du service postal, l'autonomie du budget des postes et d'exiger une comptabilité parfaitement claire, l'intervention directe des intéressés, c'est-à-dire des contribuables, des industriels, des commerçants — du public, en un mot —, est absolument nécessaire.

Supposons un instant que par suite d'une campagne énergique d'une pression irrésistible exercée sur le Parlement, toutes ces questions soient résolues dans le sens de la neutralisation de l'Etat au point de vue économique et financier. Alors l'Etat ne percevrait plus de bénéfices sur le transport des correspondances. C'est entendu. Mais, malgré ce progrès, le monopole des postes n'aurait pas encore perdu tous ses caractères actuels. Le problème de l'organisation du travail, la question technique qui intéressent également, et au plus haut point, le personnel des postes et le public, subsisteraient entièrement.

Jusqu'à ce moment, l'organisation du travail a été confiée à des directeurs généraux, à des sous-secrétaires, c'est-à-dire, en fin de compte, à des ministres, à des parlementaires incompétents par définition. Les parlementaires, nous les avons vus à l'œuvre. A la tête d'un service qui compte près de 100.000 travailleurs et tient la vie économique sous sa dépendance, on a vu un ancien substitut de procureur général, M. Bérard, un ancien médecin, M. Simyan.

Parce qu'il était excellent libre-penseur, homme du bloc, M. Bérard fut appelé par M. Combes au sous-Secrétariat des postes. Quant à M. Simyan, homme d'une autre équipe de politiciens, de l'équipe de M. Clémenceau, passé de l'autre côté de la barricade, de M. Clémenceau en bataille contre le prolétariat, quant à M. Simyan, dis-je, il vint rue de Grenelle pour brimer et mater les postiers qui avaient montré quelques velléités d'indépendance.

Non seulement tous les services furent désorganisés par M.

Simyan, mais il provoqua encore la révolte du personnel et la grève générale des P. T. T.

Sachons lui rendre justice. Il a couronné dignement l'œuvre de ses amis, les parlementaires.

Les parlementaires ne s'occupent pas d'œuvres vivantes; ne soupçonnent pas l'existence d'intérêts généraux. Mais si le progrès industriel, l'avenir économique, l'administration des choses ne sont, pour eux, que des amusettes et des fadaises, il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de la domination des hommes. Comme on l'a dit, un instinct de domination égoïste et brutale, le goût inné de l'oppression caractérisent nos sous-vétérinaires de la Chambre. Asservir et domestiquer tout le monde, voilà leur grande idée, voilà toute leur ambition. Pour arriver à leurs fins, ils emploient tous les moyens, jusques et y compris la délation et le terrorisme. Leur attitude vis-à-vis des postiers, les brimades, les provocations, la brutalité d'un Simyan, tout cela s'explique fort bien, et tout cela rentre dans la manière forte inaugurée par M. Clémenceau.

Mais, prenons les faits à leur origine. Au fur et à mesure que les attributions économiques de l'Etat se sont étendues, sa sphère de domination a grandi, en même temps que la tyrannie.

Afin de mieux subjuguer et de mieux asservir les postiers, les parlementaires leur ont tenu ce langage: vous êtes des représentants du gouvernement, des dépositaires de la puissance publique, des délégués du pouvoir central, nous vous donnons cette investiture; vous comprendrez la générosité de cet acte, vous saurez vous montrer dignes de notre confiance.

Un télégraphiste, un téléphoniste, un guichetier délégué du pouvoir central, voilà qui est grotesque, direz-vous!

Oui, assurément. Mais cette dérision injurieuse, cette plaisanterie ont fort bien réussi auprès des postiers et des autres salariés de l'Etat. Il fallut l'invasion du poste central télégraphique par les brigades centrales et la condamnation d'agents des postes à la prison pour dessiller les yeux des prétendus dépositaires de la puissance publique.

En fait, le travailleur de l'Etat est considéré par les politiciens comme leur homme-lige, leur chose. Pour lui, la liberté d'opinion, la liberté de conscience n'existent pas; il ne doit pas avoir d'autres idées, d'autres opinions que celles des gens au pouvoir. On l'oblige à faire partie des comités qui patronnent les candidats officiels. Il devient, ainsi, le courtier électoral de son maî-

tre ; c'est le seul rôle dont ce maître le juge digne. S'il résiste, on le déplace, sans autre forme de procès. Son avancement dépend, non de son application au travail, de sa valeur professionnelle, mais de son zèle électoral.

On sait comment cela se passe :

Pour chaque poste important ou même secondaire, les députés ou sénateurs influents ont leur candidat, opposé à celui des chefs de services, parfois même à celui du ministre (1). Le plus souvent, ce candidat n'a d'autre titre que des services électoraux rendus à son protecteur, ce qui ne l'empêche pas de triompher de candidats mieux notés ou plus anciens de service, voire même à l'occasion, du candidat du ministre, bravement lâché par le ministre en quête de la faveur parlementaire. En 1906, 105.000 lettres de recommandations, soit en moyenne 250 à 300 par jour, sont parvenues au sous-secrétariat d'Etat des postes.

Des journaux comme le *Temps* et les *Débats,* (peu suspects de tendresse pour les salariés des services publics), n'hésitèrent pas à reconnaître que le mouvement des postiers, des instituteurs, des douaniers, etc., a été provoqué par les gouvernants eux-mêmes, par les politiciens qui considèrent les grandes administrations comme des fiefs où ils casent leurs fils, leurs neveux, leurs amis, leurs électeurs. Comme bien on pense, ces derniers occupent les meilleurs emplois, les places les mieux rétribuées, franchissent dans l'espace de quelques années, parfois même de quelques mois, tous les échelons de la hiérarchie, alors que des employés actifs, intelligents, marquent le pas, indéfiniment.

Mais les employés de l'Etat ne sont pas seulement déplacés à cause de leurs opinions politiques et religieuses et les faits que je viens de rapporter ne donnent pas une idée suffisante de leur insécurité, de la vie dégradante dont ils sont fatigués.

On leur demande compte de leur vie privée, de leurs relations, de la vie privée et des relations de leurs parents et de leurs enfants. « B... n'a pas été nommé receveur à L... où réside sa famille, affirme Me Thibault, parce que ses parents sont pauvres et dans une situation peu reluisante. O..., commis à S..., a été déplacé parce que sa femme *passe* pour avoir une conduite légère. Mademoiselle M... est une excellente receveuse, mais est

(1) Plaidoirie de Me Eman Thibault, avocat à la cour, pour MM. Amalric, Clavier et Quilici.

dépourvue de cordialité; pour lui refaire le caractère, on l'a envoyée à T... Quant à S..., il est mal noté, malgré ses qualités professionnelles, car il a, dit-on, une jeune maîtresse.

Autrefois, à la tête des services publics et des administrations, on trouvait pas mal d'hommes compétents parfaitement honnêtes, ayant quelque sentiment du droit et de la responsabilité.

Aujourd'hui, avec le favoritisme régnant, on n'y trouve plus que des arrivistes, des créatures, naturellement sans talent et sans valeur, des gens souples d'échine et prêts à accomplir toutes les besognes que commandent leurs maîtres.

Certes, l'arbitraire et le favoritisme ont provoqué le découragement chez les postiers. Mais si tous les faits rapportés, jusqu'ici, condamnent les parlementaires, ils n'expliquent pas suffisamment, à mon avis, les causes profondes des récents mouvements. Il faut chercher plus avant, afin de bien mettre en lumière la question technique qui nous préoccupe, le problème de l'organisation du travail.

II

Les parlementaires se refusent systématiquement à envisager, à étudier les questions économiques. D'une manière générale on peut dire qu'ils se contentent depuis longtemps, du protectionnisme le plus plat, le plus ruineux, le plus déprimant, le plus corrupteur; d'un protectionnisme qui s'étend à toutes les catégories sociales.

Mais quand il s'agit de choses délicates comme celles de la technique et du travail, le crétinisme et la goujaterie de ces gens qui n'ont jamais rien produit, ne connaît ni bornes ni limites.

Cela n'a rien de surprenant. Ne savons-nous pas, en effet, que tout démocrate qui se respecte est avant tout un consommateur, un jouisseur qui tend à réduire le plus possible la vie professionnelle aux dépens d'une culture générale factice.

La philosophie rationaliste qui est celle de la démocratie, ne se préoccupe nullement de la réalité, du sens de la vie. En dignes héritiers du cartésianisme et de l'idéologie du 18e siècle, les rationalistes se contentent d'une creuse et vaine métaphysique, d'une sorte de teinture de tous les savoirs, d'une science d'ama-

teurs, de gens du monde, de journalistes. Dans leur déchéance intellectuelle, ils ne peuvent même pas s'imaginer que le travail puisse servir de base à une véritable culture.

Aussi, dans les écoles, on ne cherche pas à faire de l'enfant un producteur aimant passionnément son travail ; on ne lui enseigne pas des choses pratiques. On lui apprend une sorte de catéchisme démocratique et laïque.

L'administration des postes obéit à cette tendance démocratique, lorsqu'il s'agit par exemple, du recrutement des dames téléphonistes. Ce recrutement, dit avec raison « l'*Association des abonnés au téléphone* », s'opère à contre-sens et dans les plus mauvaises conditions... Les examens d'admission sont grotesques. Au lieu de demander aux futures opératrices des connaissances utiles pour leurs fonctions, on exige d'elles la même érudition que si elles devaient être institutrices. Pour être téléphonistes, il faut faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires approfondies. De l'aveu même des examinateurs, les sujets de composition française sont beaucoup trop difficiles : ce sont de véritables sujets de baccalauréat. On demande aux futures opératrices de développer des pensées de Pascal, de faire des dissertations philosophiques absolument déplacées. N'a-t-on pas demandé un jour aux candidates téléphonistes de commenter cet aphorisme : « Le silence est à l'âme ce que le sommeil est au corps. » N'est-ce pas profondément ridicule ?

Voilà, n'est-il pas vrai, un fait très significatif qui caractérise parfaitement la manière de nos démocrates, lorsqu'ils s'occupent des choses du travail. Mais il y en a d'autres sur lesquels je me permettrai d'insister, à mon tour, dans cette Revue.

Il y a quelques années, l'administration a institué entre les agents du service ambulant, un concours de tri, avec primes. Les épreuves, épreuves de vitesse, comme dans les sports, durent 1/2 heure ; 1/4 d'heure pour le tri de Paris et 1/4 d'heure pour le tri de passe-Paris.

Les résultats servent de base lorsqu'il s'agit de dresser le tableau d'avancement, c'est-à-dire de noter l'agent et d'apprécier sa valeur professionnelle. Base fragile et bien précaire ! Dans ces épreuves de quelques minutes, il arrive que des agents actifs, consciencieux, excellents, s'émeuvent, se troublent, hésitent et obtiennent de très mauvais résultats. Mais ce n'est pas tout. Ce concours consacre les injustices les plus flagrantes. Il n'a pas

lieu, comme on pourrait le croire entre spécialistes des tris de passe-Paris et de Paris. Des commis qui pratiquent ces tris constamment, concourent avec bon nombre de leurs collègues occupés ordinairement à d'autres besognes, si bien que les seconds se trouvent, par rapport aux premiers, dans des conditions d'infériorité manifestes.

Dans l'industrie privée, on n'a jamais eu l'idée absurde de faire concourir, entre eux, des travailleurs de spécialités différentes, des mécaniciens et des charpentiers par exemple. Les démocrates de l'administration des postes, les hauts dignitaires de la rue de Grenelle trouvent cela admirable. L'Association Générale des agents des postes leur a bien adressé rapports sur rapports dans le but d'obtenir la suppression ou tout au moins la modification du concours de tri. Elle s'est heurtée à un refus systématique. Mais de tels défis au bon sens, à la raison, à la justice irritent, exaspèrent et révoltent les travailleurs les plus calmes et les plus paisibles.

Dans les circulaires adressées au personnel, au sujet de l'organisation des services, les mesures les plus absurdes et les plus contradictoires se suivent et s'annulent les unes les autres.

« Il y a des ordres de service célèbres par leur cynisme. Après l'incendie de Gutenberg, qui avait provoqué dans le personnel féminin un émoi bien compréhensible, un ordre fut affiché prescrivant qu'en cas d'incendie il était défendu aux téléphonistes de quitter leur place tant qu'elles n'en auraient pas reçu l'autorisation. Plus récemment, une autre affiche officielle portait à leur connaissance qu'en cas d'absence, même motivée par un accident éprouvé en cours de service, leur indemnité de repas était supprimée. Comment espère-t-on, avec de pareilles brimades, obtenir un bon service d'un personnel exaspéré? » (1).

Ne l'oublions pas, c'est un ordre de service contenant des dispositions blessantes pour l'amour-propre professionnel et la dignité des télégraphistes qui a soulevé le personnel du Central télégraphique contre l'administration. Maintenant, deux mots seulement sur les conditions nouvelles d'avancement, sur la fameuse circulaire de M. Simyan. Son auteur a dû penser au système de la mensuration et des fiches anthropométriques imaginé par M. Bertillon. Il y a d'après la circulaire, une cote de fonctions, une cote d'assiduité, une cote d'exécution, une cote de conduite admi-

(1) *Brochure de l'association des abonnés des téléphones.*

nistrative, de conduite publique, une cote de valeur générale, etc., etc. Il y a même une cote résultante. Oui, une cote résultante qui n'est pas, vous entendez bien, « la moyenne arithmétique des cotes à considérer, mais un dosage de ces cotes, suivant l'importance respective des attributions auxquelles elles correspondent! »

Quelles merveilleuses inventions, tout de même que le dosage et la cote résultante! Ce n'est pas tout. Voilà qui est plus merveilleux encore : « Avant d'être convertie en cote de fonctions, la résultante des cotes d'exécution est *influencée* (sic) s'il y a lieu, pour tenir compte, dans la mesure jugée convenable par le chef, chargé de noter, des cotes données pour les connaissances professionnelles, etc ».

Je n'invente rien. Vous trouvez toutes ces belles choses au Bulletin mensuel des postes et des télégraphes (bulletin supplémentaire de mars 1909).

L'impudence, la sottise, le cynisme se révèlent dans chaque acte des grands dignitaires de la rue de Grenelle, approuvés, soutenus par les parlementaires. Ces personnages qui osent s'occuper de la valeur professionnelle et de la valeur morale des agents des postes donnent des ordres afin que le petit commis à 1500 francs soit surveillé, espionné, puis examiné, toisé, scruté, palpé, ausculté, comme une bête en foire. Pendant que le commun des mortels subit les vexations, les procédés inquisitoriaux et ignominieux, l'arriviste, le grand électeur, le fils à papa, sans souci du dosage et de la cote résultante, sont promus, naturellement, aux meilleurs emplois.

Inutile d'insister davantage sur les causes profondes de l'explosion de révolte, de la grève des postes qui a surpris tout le monde, effrayé un moment le gouvernement et tous les bénéficiaires du régime.

Quelque malheureuse qu'ait été l'issue du récent conflit postal, ce sont encore les sentiments de révolte du travail contre la servitude politique, qui restent au fond de l'âme des postiers vaincus. Il est sans doute peu probable qu'ils s'expriment, pour un temps, avec audace et force: mais ils n'en subsistent pas moins, indestructibles, au cœur des plus conscients. Ils sont encore le grand nombre ceux qui, parmi les postiers, sentent que, selon le mot de Proudhon, la chose la plus sacrée, après l'amour, c'est le travail.

Gabriel Beaubois.

Le tirage au sort des fonctions publiques

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR CLÉMENCEAU,
Président du Conseil des Ministres,

sur la nécessité, dans notre démocratie, de recourir, pour l'attribution des Fonctions Publiques, au Principe du Tirage au sort.

Monsieur le Président,

Je vous vois dans un grand embarras. Je veux vous venir en aide par mes conseils excellents et désintéressés. Je dois vous dire que ce n'est pas que j'aie une sympathie particulière pour votre personne. Il me paraît que vous êtes un singulier mélange, peu aimable, de défauts et de qualités, et vous avez eu dans votre vie trop d'aventures pour qu'on puisse sans réserve s'attacher à vous. C'est par devoir, par loyalisme républicain que je me ferai votre conseiller. J'appartiens à ces générations qui ont cru, qui croient à la Bonté essentielle du Régime républicain; et je me sens tenu à faire ce qui dépend de moi pour venir en aide au Régime de mes rêves d'adolescent, que quelques-uns, dont l'intelligence n'est point méprisable, prétendraient volontiers expirant. Croyant tenir le mot sauveur, je ne saurais le taire, et je secours votre embarras.

Car enfin pour embarrassé, vous l'êtes. Il est bien vrai que vous sortez vainqueur de la Grève des Postes; comme déjà vous êtes sorti vainqueur de tant d'autres difficultés: vainqueur de l'agitation des Vignerons du Midi; vainqueur de la *Confédération générale du Travail,* à l'occasion des événements de Draveil. Mais vous êtes trop avisé pour ne pas trembler un peu de triompher si souvent. Il est des victoires à la Pyrrhus.

Un médecin, comme vous, de naissance, a vite fait d'ouvrir sa trousse et de donner un coup de bistouri; mais l'abcès se reforme; et voilà la gravité du mal. Hier le Midi; aujourd'hui, les Postiers; demain... qui? les Terrassiers, les Cheminots?... Quelle autre catégorie de fonctionnaires ou de travailleurs? Serait-ce même l'Armée... qui commence à trouver que, par ce

temps de cherté des vivres, elle est vraiment par trop peu payée?...

Sabrer, révoquer, coucher par terre 1500 ou 2000 agents, M. Barthou peut prendre, tant qu'il lui plaît, des allures de conquérant et se faire acclamer par ses électeurs comme un très-grand petit homme... Tout cela n'est pas décisif. Il n'est pas du tout sûr que les 1500 nouveaux agents, par lesquels ont été remplacés les 1500 révoqués, n'aient pas aussi mauvaise tête que leurs prédécesseurs. Vous avez de la philosophie, ayant de la vieillesse, M. le Président du Conseil; vous savez qu'il n'y a pas à faire fond sur la reconnaissance humaine, et que la plupart, dès que le service est rendu, ne connaissent plus le bienfaiteur. Ne comptez pas trop sur la reconnaissance des agents nouvellement nommés: l'ingratitude est dans l'air. Quant aux anciens, on ne peut pas raisonnablement prétendre qu'ils soient bien disposés pour vous... A votre place je ne cesserais de les tenir au doigt et à l'œil comme des gens irrités qui méditent des revanches prochaines.

En tout cas, ils ont certainement perdu dans l'aventure encore un peu du respect qui aurait pu leur rester pour le principe d'autorité en général et en particulier pour le personnel politique et gouvernemental, c'est-à-dire presque pour le Régime lui-même. Hier encore, la Hiérarchie, sous toutes ses formes, pouvait leur en imposer. M. le Maire, M. le Conseiller d'Arrondissement, M. le Conseiller général, M. le Député enfin, pouvaient leur paraître des personnages de majesté, de petites divinités bienfaisantes par lesquelles leur arrivait la manne des faveurs. Et voilà qu'aujourd'hui tout s'effondre. Le protecteur d'hier se révèle un maître sévère qui n'entend pas qu'on le trouble. Le député flatteur et condescendant n'est plus q'un Quinze-Mille défendant sa pitance crocs aux dents. Quelle désillusion! Les petits postiers n'en reviennent pas!

Le plus grave, c'est que le prestige de la hiérarchie administrative a été entraîné dans cette ruine. On avait alors à peu près cru que les chefs étaient parvenus aux fonctions supérieures qu'ils occupaient par leur compétence technique, leurs aptitudes particulières, leur capacité plus grande de travail; et voilà qu'il est tout à coup révélé à tous, que les surveillants qu'on met à leur tête sont surtout chargés de faire marcher, en longues théories de moutons de Panurge, le jour du vote, le naïf et malheureux troupeau.

Découverte fatale, Monsieur le Président! quand une fois le prestige de l'autorité a été ébranlé, il faut de toute force, pour raffermir ce prestige, que l'autorité produise ses titres à nouveau. Il faut qu'elle démontre qu'elle répond à l'intérêt général, qu'elle représente le bien public.

Or comment démontrer cela? Comment démontrer que cette autorité, simple émanation de ces Quinze-Mille ou de ces Soixante-Mille, dont toute l'ambition semble n'aller qu'à se maintenir dans la jouissance de leurs grasses sinécures, comment démontrer que cette autorité a son principe dans des préoccupations d'intérêt public? ne s'inspire dans ses résolutions que de considérations d'utilité générale et technique?

C'est là le point grave de l'affaire. Vous le sentez bien. Il est certain qu'il y a là occasion et place pour des sentiments de désaffection profonde, allant jusqu'à la rupture définitive, entre tous les grands corps par qui s'accomplit le travail national et le régime parlementaire tel qu'il se pratique. Quoi de commun, en effet, entre le Quinze-Mille, le Soixante-Mille et le travailleur qui accomplit sa tâche de tous les jours? Qu'importe à ce dernier que ce soit tel ou tel qui soit titulaire du pouvoir, si le pouvoir ne change pas de nature en changeant de mains?

Ce sont là des idées qui font peu à peu leur chemin dans les esprits de tous les travailleurs réfléchis, fonctionnaires ou non. Et c'est ce qui doit vous faire réfléchir et vous embarrasser, j'en suis certain, M. le Président... car, enfin, que ce mouvement se généralise, et....

Et c'est pour cela que très généreusement je vous livre mon beau secret.

Somme toute, le danger pour le Régime, c'est que la clientèle qui l'a soutenu jusqu'à présent, s'émiette ou l'abandonne. Nous avons vu que c'est un sentiment naturel à l'homme que de ne pas aimer à se souvenir du bienfait, surtout quand le bienfaiteur a le mauvais goût de lui rappeler trop souvent ce bienfait. Or, il faut bien convenir que, d'une manière générale, le Quinze-Mille, sauf en période électorale, aime assez à faire sentir qu'il est le maître. Il abuse, il blesse, il détourne de lui. Il n'aura qu'à s'en prendre à lui s'il se trouve un beau jour un général sans armée.

J'entends bien qu'il se flatte de maintenir par un soin ex-

trême apporté au choix des fonctionnaires et une discipline rigoureuse la cohésion des troupes gouvernementales. Est-il sûr de réussir? Je veux bien qu'à de certains signes infaillibles, les bons se reconnaissent. Assez ordinairement, en effet, les natures identiques s'attirent: qui se ressemble s'assemble, dit le proverbe. Je veux même que cette jolie petite guillotine sèche que sont le § 2 de l'art. II et l'art. III et IV du récent *projet de loi du Gouvernement sur le Statut et le droit d'Association des fonctionnaires,* fonctionne à la satisfaction complète des machinistes qui l'ont montée. — Il est bon, je crois, de citer ces articles:

§ 2 de l'art. II: Le Ministre ou le chef de service à qui appartient la nomination arrête la liste des candidats admis à prendre part au concours ou à l'examen.

Tout candidat exclu du concours ou de l'examen a le droit de connaître les motifs de son exclusion.

Art. III. — L'admission à un emploi de début ne peut être prononcée définitivement qu'après un stage probatoire suivi, s'il y a lieu, d'un examen pratique.

Une indemnité qui ne peut excéder le traitement de début est attribuée au stagiaire.

Art. IV. — Nul ne peut être nommé directement à un emploi autre qu'un emploi de début s'il ne justifie des services ou des titres dont la nature sera déterminée par des règlements d'administration publique, lesquels fixeront également dans *quelle proportion* et pour *quelles catégories d'emplois,* ces nominations exceptionnelles pourront avoir lieu.

Il est inconstestable, M. le Président, que tout cela n'est pas mal combiné, et 60.000 francs seulement à celui ou ceux de vos collègues, qui ont dressé ce plan de défense, ce n'est vraiment pas assez payé.

Je vois d'abord, par l'art. IV, introduire dans la place, d'une manière à la fois sûre et élégante, des troupes de défense de tout premier choix, comme qui dirait les mamelouks, les grenadiers de la vieille garde: « *Ceux qui pourront justifier de services exceptionnels* ». Nous avons vu déjà passer ces troupes d'élite dans la loi relative à l'organisation des Justices de Paix. On les voit reparaître aujourd'hui; et leur champ d'emploi se trouve singulièrement élargi: on se réserve au reste la faculté de l'élargir encore. Des règlements d'administration publique détermineront ultérieurement dans *quelle proportion* et pour *quelles catégories d'emplois* ces nominations exceptionnelles

pourront avoir lieu, et quels seront les services et les titres qui donneront lieu à la nomination à la faveur.

Ces troupes de confiance introduites dans la place, il s'agit de les renforcer de jeunes recrues, et c'est encore là qu'on ne saurait user de trop de précautions. D'abord pour être admis à l'honneur de garder la place, il faut avoir la qualité de français. Puis il faudra produire un certificat de bonne vie et mœurs et surtout un certificat de civisme; et ces deux dernières attestations, le projet de loi estime que seuls la vertu et le civisme du ministre compétent peuvent les délivrer: « *Le ministre ou le chef de service à qui appartient la nomination devront arrêter la liste des candidats admis à prendre part au concours ou à l'examen qui donnent droit à être admis dans un emploi de début dans un service public.* »

Très ingénieux, très fort! Le pouvoir d'appréciation de M. le Ministre sur la qualité civique de tous les citoyens de France, devenu la clef de la voûte de tout l'édifice républicain: M. Briand ou M. Clémenceau prononçant sur la dignité ou l'indignité de tous les citoyens français. Ce sont là des garanties: les garanties les plus désirables, je le reconnais.

Mais c'est une bien grave responsabilité, M. le Président, que vous acceptez là. Ne vous fait-elle pas un peu frémir? Cela vous donne droit de vie et de mort sur toutes les familles de France. Vous dites: celui-là seul qui me plaira doit être considéré comme un bon français. Mais cela suppose l'infaillibilité, M. le Président! Et que dira la *Ligue des Droits de l'Homme?* Il est si facile de se tromper; et il est si facile d'être trompé. Nos contemporains, ceux qui assiègent les avenues du Pouvoir surtout, ne sont pas, dit-on, d'une vertu intraitable; vous les connaissez: ne craignez-vous pas qu'en fin de compte ceux qui plairont à M. le Ministre ou à M. le Directeur compétent ne soient ceux qui paieront? Vous ne voudriez pas faire de la République une forêt de Bondy et un mauvais lieu?

Considérez, d'autre part, à quoi vous aboutirez. Voilà un jeune homme ayant de grandes dispositions littéraires ou scientifiques: sous prétexte qu'il a le malheur d'avoir un père qui n'est pas dans les bonnes idées, vous allez interdire à ce jeune homme l'accès de nos grandes écoles; vous allez priver le pays peut-être des services d'un homme de génie. Ajoutez encore ceci: aujourd'hui vous êtes au pouvoir, mais demain ce sera

M. Combes ou M. Pelletan ou un autre. Chacun de ceux-là, successivement, exerçant comme vous son redoutable pouvoir d'Inquisiteur, fauchant en herbe toutes les promesses d'avenir qui pour une raison ou une autre pourront leur porter ombrage, il ne restera plus pour représenter la France officielle de demain que les neutres, les médiocres, ceux qui ne comptent pas. Est-ce là l'idéal d'abaissement dont vous poursuivez la réalisation?

Mais le salut est à ce prix. Seule la Dictature peut sauver la République. N'est-il pas naturel que la République appartienne aux Républicains? que les enfants de la Famille, les purs, les vieux de la vieille, aient tous les bénéfices, toutes les joies du Régime?

Sans doute. Mais je dis que vous vous y prenez mal. Vos projets tourneront contre vous. D'abord, êtes-vous sûr de ne pas déchaîner pour de bon la guerre civile? Vous frappez d'une *diminutio capitis* infamante toute une partie considérable de citoyens français. Vous créez une caste de *parias*. Vous décrétez qu'il y aura à l'avenir des citoyens *passifs* qui n'auront que le droit de servir et de payer; et des citoyens pour qui seront toutes sortes de privilèges; qui seuls auront droit d'occuper toutes les hautes fonctions. — Et les Principes de 1789 et les Conquêtes de la Révolution?

Vous n'y pensez pas, M. le Président. Ce n'est ni plus ni moins qu'une sorte de Révocation de l'Edit de Nantes à rebours. Quelle revanche pour les Protestants! La moitié de la France décrétée d'indignité par un Ministre!

Ne défiez pas ainsi, je vous en prie, M. le Ministre, le sentiment profond du pays. La domination des minorités, surtout des minorités méprisées, ne dure qu'un temps court. Les menaces ne viennent pas à bout du mépris.

Il faut inventer autre chose.

Votre grande force a été jusqu'ici la séduction. Il faut continuer de séduire. Vous avez séduit par la place, par la faveur promise. Il faut séduire, mais d'une autre façon.

Le maire de mon village pour avoir la clientèle électorale avait imaginé cet expédient. S'étant, je ne sais comment, procuré du papier à en-tête de la Sous-Préfecture, il se faisait écrire par un compère, — quand un candidat facteur ou cantonnier devenait trop pressant, — sur ce papier impressionnant, une lettre qui était censée signée du Sous-Préfet et dans la-

quelle était promise à l'innocent candidat une nomination prochaine. On montrait la lettre au candidat, ou à chacun des candidats, s'ils étaient plusieurs, et le tour était joué.

Le gouvernement a fait jusqu'ici un peu comme mon maire. Promettre beaucoup et tenir peu. Il voudrait bien faire mieux; mais quoi! une place pour 20 candidats: que faire là contre? Et le malheur irréparable, c'est que les candidats, étant 20 pour cette nouvelle place, commencent à avoir l'intelligence de comprendre qu'ils sont 19 à être sacrifiés d'avance, que M. le Ministre ou M. le Directeur se dispose d'ores et déjà à mentir à 19 d'entre eux! — De là, 19 mécontents. Comment sortir de là.?

Je ne vois qu'un moyen, et ce moyen il semble qu'il ait été trouvé il y a bien longtemps, à Athènes, par la démocratie athénienne, qui rencontrait devant elle, sans doute les mêmes difficultés que nous, et qui a été forcée, elle aussi, de chercher des expédients.

Donc, les historiens nous racontent qu'à Athènes les fonctions publiques étaient divisées en deux classes: il y avait celles où l'on arrivait par l'élection, par le choix des électeurs réunis en Assemblée générale, et il y avait celles qui étaient *tirées au sort*. Ces dernières étaient les plus nombreuses. Elles comprenaient les fonctions les plus diverses et les plus délicates à remplir en apparence. Les premières étaient en nombre très restreint; c'était surtout des fonctions relatives au commandement des troupes et de la marine, et à la conduite de la guerre. A part ces fonctions touchant de trop près à la défense nationale, toutes les autres: les fonctions de juges, celles des législateurs, celles de membres des grandes commissions financières chargées d'administrer les finances de la République, toutes les autres fonctions étaient tirées au sort. Et il ne semble pas que les choses en soient allées plus mal. Les historiens nous disent qu'Aristote affirme même à maintes reprises que c'était là l'expédient le meilleur que la démocratie athénienne, et même certaines cités aristocratiques, aient trouvé pour échapper aux suites néfastes des compétitions trop ardentes des partis: aux guerres civiles.

A la réflexion, on se rend compte que rien que de bon ne saurait sortir de cette institution qui semble absurde au premier abord...

Le Régime démocratique ne repose-t-il pas tout entier sur

cette condition — implicitement admise — que tous les hommes se valent? qu'il n'y a entre eux, au point de vue de l'intelligence, de la capacité, des aptitudes à remplir toutes les fonctions, aucune différence sensible? Et voici en effet que M. Briand, par ses circulaires relatives à la composition de la liste du jury, vient de donner à cette vue de l'esprit restée jusqu'à présent toute théorique, une consécration pratique qui ne saurait manquer d'avoir des répercussions dans tous les domaines.

Tous les hommes sont égaux, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent, leur degré d'intelligence naturelle, leur genre d'activité, tous également aptes à tout; la différence, je vous prie, entre écrire un vaudeville ou un article de journal, être grand maître de l'Université ou ministre de la marine ou de la guerre? Il n'y en a pas. Seul un esprit chagrin pourrait le trouver absurde.

Et pourquoi absurde, je vous prie? l'intelligence naturelle n'est-elle pas la même dans tous les milieux? Tel paysan finaud ou tel ouvrier de nos villes n'est-il pas au fond vingt fois plus intelligent que tel académicien?

D'autre part, entre nous, le Sort, le Hasard, en ce qui concerne beaucoup de nos honorables députés, choisirait-il sensiblement plus mal que ne le fait le Suffrage Universel? Le niveau de nos Chambres serait-il abaissé par la substitution de la désignation par le Hasard au choix par le Suffrage? Je suis sûr d'avance de votre réponse, M. le Président du Conseil....

Au reste, je ne propose pas de supprimer tout examen. Les Historiens dont je vous parle nous racontent que les Athéniens avaient su faire au contraire de l'examen une pièce maîtresse de leur machine politique. Quand le sort avait désigné un citoyen pour remplir une fonction, ils lui faisaient passer un examen probatoire, la fameuse docimasie. L'examen était très sérieux. A celui que le sort a favorisé, on demande, par exemple, s'il est adorateur fidèle d'Apollon, le dieu des Ancêtres, de Zeus, le Zeus protecteur de la maison... et aussi s'il paie fidèlement les impôts, sans être de connivence avec les répartiteurs ou le contrôleur pour se faire diminuer le montant de sa cote...; et s'il ne s'est pas fait exempter frauduleusement du service militaire...; et s'il a été bon fils, si son père n'a pas été forcé de le mettre dans une maison de correction...; enfin s'il n'est pas métèque ou fils de métèque, comme qui dirait chez

nous à peine débarbouillé de la grossiéreté d'Outre-Rhin. Voilà les points sur lesquels portait l'examen qu'on faisait subir au candidat. Et ma foi, c'était en tout ceci très sagement pensé...

Nous conserverons donc, nous aussi, l'examen, non seulement l'examen intellectuel et technique qui figure dans votre projet de loi, mais *l'examen moral,* qui, à une époque mêlée comme la nôtre, peut empêcher tant d'indignes de parvenir aux plus hautes fonctions. Mais au lieu de s'en remettre pour ce dernier examen moral à l'appréciation sommaire et passionnée d'un ministre suspect peut-être lui-même, nous l'entourerons de toutes les garanties possibles d'impartialité, en constituant des jurys spéciaux, le plus savamment et le plus impartialement composés, et qui n'auront à se prononcer, comme le faisaient les jurys athéniens, que sur la dignité ou l'indignité morale des candidats et leur condition de nationalité qu'on discutera avec le plus grand soin, comme garantie essentielle que les secrets de la défense nationale ne pourront pas tomber, avec certaines fonctions, entre les mains de métèques, prêts à trahir.

Et naturellement, au lieu de restreindre au plus petit nombre possible, comme vous voulez le faire, le nombre des candidats, nous accroîtrons démocratiquement, le plus possible, ce groupe de personnes déclarées aptes à remplir les fonctions qu'il s'agit de pourvoir. Et ici, je remarque encore que, pour l'examen intellectuel et technique, comme pour l'examen moral, on ne saurait s'entourer, du côté des examinateurs, de trop de garanties d'impartialité. Ce n'est pas leur faire tort de constater qu'en changeant la composition du jury, on change les résultats d'un concours, d'un examen: les candidats le savent bien. Un ministre sectaire ou mal intentionné peut, par la composition des jurys, faire sentir son action néfaste sur tous les domaines de l'activité intellectuelle, morale et administrative d'un pays. Il y a là pour toutes les sacristies: maçonnique, protestante, israélite, demain peut-être catholique, une façon assurée d'assouvir sournoisement leurs appétits de domination exclusive. Il y a là quelque chose qui n'est pas juste et qui est mal; et dans cette hypocrisie, il y a un principe d'abaissement regrettable pour le Pouvoir lui-même. Le Jury doit être au-dessus de tout soupçon!....

Le seul moyen d'atteindre ce but est de le recruter lui aussi, par le sort, parmi les personnes appartenant aux catégories tout naturellement désignées pour fournir les juges des diffé-

rents concours. Avec un jury ainsi recruté, l'examen donnera des résultats qui s'imposeront sans conteste à l'acceptation de tous.

C'est parmi des candidats reconnus aptes par des jurys ainsi recrutés, à remplir la fonction, que le sort désignera enfin le titulaire du poste vacant.

Je ne doute pas qu'au point de vue de la compétence professionnelle, de l'indépendance et de la dignité du caractère, du zèle à remplir ses fonctions, le fonctionnaire ainsi nommé l'emportera sur le fonctionnaire actuel ou le fonctionnaire nommé d'après le système de votre Projet de loi; — et de combien!

Mais je n'insiste pas sur ces avantages; les seuls qui comptent pourtant en bonne sociologie. Si vous êtes, par la haute portée de votre intelligence, capable de les apprécier, je ne suis pas sûr de même des honorables Quinze-Mille dont vous êtes le berger.

C'est donc à eux que je m'adresse, et je leur dis: Le temps du prestige est passé pour vous; nous voyons maintenant les ficelles, dont vous vous êtes servis jusqu'ici pour faire mouvoir vos bonhommes d'électeurs, se casser à tout instant. Avec deux ou trois places, il ne vous est plus possible de satisfaire 20 candidats dont 15 ou 16 sont prêts à vous lâcher au moindre signe, au premier sujet de mécontentement. Il faut donc trouver autre chose. Cette autre chose: c'est le *tirage au sort!*

Avec l'adoption de mon principe, le Régime est sauvé, et vous avec. La République parlementaire sort de la crise plus forte que jamais. Le Hasard ne mécontente pas; il ne vient à l'esprit de personne de l'accuser de se laisser séduire ou corrompre, ou de favoriser pour une raison ou l'autre celui-ci plutôt que celui-là. Point de traîtrise à craindre de sa part. Comme un soleil bienfaisant, il paraît avec raison vouloir répandre sa lumière également et impartialement sur tous: riches et pauvres, intelligents et faibles d'esprit. Par lui, le premier peut être le dernier, et le dernier le premier.

O Dieu bienfaisant, véritable Dieu de la Démocratie, comment ne t'aimerait-on pas? Comment se fait-il qu'on ait à ce point, jusqu'à ce jour, méconnu ta puissance, ta bienfaisante action, ton prodigieux pouvoir de conciliation et d'amour? Comment ne resterait-on pas attaché au Régime qui est ton Ré-

gime d'élection, auquel seul tu donnes un sens et dont tu es comme la quintessence, l'expression suprême? O Dieu des temps nouveaux de la Démocratie Idéale, viens, montre à chacun de nous ta face auguste et aimable à la fois de divinité d'une bienfaisance sans pareille! Refais l'Unité dans les cœurs par la perspective commune des mêmes espoirs illimités que tu fais luire aux yeux de tous!

Tous les Français, participant à la Grande Loterie du Pouvoir et des Fonctions Publiques, vivront heureux et tranquilles, hypnotisés par l'espérance du Bonheur futur, qui ne peut manquer de leur échoir, puisque tu es, ô Hasard, un dieu tout bon, tout juste, qui ne distingue pas.

Quel régime ferait moins de mécontents et de jaloux?

Et pour le Quinze-Mille lui-même, quel changement, quelle tranquillité, quel repos! Plus de banquets mortels à la santé; plus de réunions publiques où les poumons s'usent, plus de ces séances mortelles de poignées de mains... que sais-je?

Pourquoi ne serait-il pas député demain avec le nouveau Régime comme il l'est aujourd'hui? Le régime du Hasard ne connait pas de démérite. Et vous même, vous pourriez être, tout comme aujourd'hui, Monsieur le Président, Président du Conseil! Et plus de Ménagerie à dompter pour vous maintenir au Pouvoir! Quel rêve!

En supprimant ainsi les causes de mécontentement pour leur substituer un sentiment général de joyeuse espérance, c'est le meilleur atout que vous enléverez aux factieux.

Réfléchissez à tout cela, je vous supplie, M. le Président du Conseil, et croyez-moi votre très humble et très obéissant serviteur,

SIMPLEX.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation Patronale en France [1]

III

LA MÉTALLURGIE

DEUXIÈME PARTIE

LES ENTENTES, COMPTOIRS, CARTELS ET TRUSTS

(Suite) (2)

Plus conscient de ce dont il parlait, le délégué américain Borrow, exprima sur le trust une opinion moins simpliste que celle du citoyen Allemane. Il répliqua à ce dernier:

Le trust est une combinaison capitaliste pour s'assurer de gros bénéfices en créant un seul marché; par exemple pour le sel, il n'y aurait qu'un seul acheteur, un seul vendeur, un seul fabricant.

Le *trust* possède une puissance gigantesque; mais il agit en même temps si fortement sur l'ordre de choses économiques qu'il excite le progrès mécanique et abaisse le prix de revient. Exemple: le pétrole que 3.000 fabricants faisaient préparer en Amérique, est, aujourd'hui, entre les mains d'un seul capitaliste qui a ruiné tous les autres.

La constitution de ces monopoles de fait est la conséquence de l'évolution capitaliste. En avilissant la concurrence, prétendue loi sur laquelle les économistes de l'école libérale ont basé tout leur système, ces monopoles mettent les ouvriers en présence d'un seul industriel qui les détient. Elle leur indique qu'il n'y a que deux moyens de s'affranchir: l'un, *transitoire, la coopération;* l'autre, *définitif,* dernier terme de l'évolution sociale: *le service public.* La grande bataille est surtout livrée actuellement contre les petits capitalistes, les petits bourgeois, chaque jour rejetés dans le prolétariat. Si on veut appliquer des lois pour empêcher la ruine fatale des petits industriels, elles suggèrent peut-être aux patrons de réclamer des lois pour empêcher l'action ouvrière. Lorsque le capi-

---

(1) Voir les numéros 200, 201, 202, 203 et 204 du *Mouvement Socialiste,* sur la *Métallurgie.*

(2) Voir notre dernier numéro.

tal universel sera entre les mains d'une minorité, si petite qu'elle sera visiblement perçue par tous, le problème social sera simplifié, comme le problème politique serait simplifié s'il n'y avait qu'un seul monarque.

Et Borrows proposa l'adjonction suivante à la proposition d'Allemane :

Considérant, d'autre part, les immenses difficultés, en l'état actuel du capitalisme, d'empêcher par une loi la formation des *Trusts*, le Congrès est d'avis de les laisser subsister avec tous leurs abus.

Le jugement de Borrows était le plus sain, et les faits l'ont pleinement confirmé. Il avait sur les ouvriers français la supériorité d'avoir observé de près les phénomènes dont il parlait ; Allemane n'envisageait la question que sous l'angle de la politique, et de la politique la plus vulgaire.

***

Après ces quelques considérations générales, je voudrais encore, avant d'étudier les organisations françaises, examiner rapidement les formes, la constitution et l'action des concentrations patronales dans les différents pays. Bien entendu, je ne prétends pas, ici encore, ici surtout, faire œuvre de science en quoi que ce soit : je veux simplement appeler l'attention des militants ouvriers, mes camarades, sur des faits économiques de première importance, dont malheureusement ils se soucient fort peu. Je ne saurais trop y insister : l'éducation économique des militants ouvriers n'est pas faite. Beaucoup trop, et parmi les mieux intentionnés, se contentent ou de phrases ou de théories abstraites : cette nourriture creuse ne les alimente guère, et le moindre incident de la vie les trouve perdus. Que de reniements retentissants ou de lâches neutralités s'expliquent ainsi ! Faisons donc effort, ceux d'entre nous qui en voyons la nécessité, pour appeler au moins l'attention des plus conscients sur ces phénomènes de la vie économique, qui dominent tout, qui mènent tout.

Mais, va-t-on dire : *trusts ? cartells ? comptoirs ? ententes ?* Mots que la classe ouvrière française lit bien parfois dans les journaux, mais dont elle ne saisit pas bien, autour d'elle, auprès d'elle, ni le sens ni l'importance... Il est vrai ; et il faut reconnaître que la France ne connaît pas les formes les plus frappantes de la concentration industrielle : les trusts et les cartells. Il faut trop de discipline, trop de règlementation, pour supprimer, devant l'action spéculative générale, toute possibilité

d'affaires individuelles. Sans compter qu'en dehors de cet esprit individualiste, les capitalistes français ont un esprit timoré excessif : ils ont une mentalité de *rentiers,* que toute spéculation effraie, à plus forte raison la spéculation généralisée des trusts. M. Marcel Labordère a, d'ailleurs, dans la *Revue de Paris,* fortement signalé ces caractères du tempérament national :

Le Français, écrit-il, spécule, mais *il veut se donner l'illusion de croire qu'il spécule sur une chose aussi peu spéculative que possible.* Comme il n'estime dans la vie que les réputations toutes faites, *les gens décorés et en place,* ayant un grade, étiquetés, il veut des valeurs qui aient un nom. L'étranger lui donnant des noms, il spécule sur ces noms. Et quand il est fatigué de spéculer, il achète des fonds d'Etat qui sont naturellement des fonds d'Etats étrangers, car l'Etat français n'y suffirait pas : si l'Etat français est dissipateur, le français est encore plus économe. Aussi toujours les français vont aux valeurs étrangères. Nous trouvons tout naturel de payer tribut à l'étranger sur la plus grande partie des capitaux placés par nous.

Il n'en saurait être autrement. Nos lois, nos institutions financières nous paralysent. *Ni les unes ni les autres ne se prêtent aux nécessités spéculatives de la guerre économique moderne. Nos lois devraient permettre les accaparements, les trusts,* faciliter les fusions des sociétés, déclarer les actions d'apport négociables, sitôt créées, — que sais-je encore? Elles font tout le contraire. Nos lois sans doute, étaient bonnes quand les peuples vivaient chez eux. Alors, elles protégeaient le Français faible contre le fort; aujourd'hui, elles livrent la France faible à l'étranger fort. Quand l'étranger fait pis que pendre, il faut pouvoir faire soi-même.... pas tout à fait pis que pendre (1).

Tel est l'état d'esprit de nos industriels français. Alors qu'en Allemagne les cartells sont puissants, qu'en Amérique les Trusts se préparent à inonder l'Europe de leurs produits à bon marché, les métallurgistes français sont faibles devant l'étranger puissamment organisé. Ils en sont encore au comptoir *de spécialité.* Et encore n'ont-ils pris cette forme que parce que les Cartells allemands les menaçaient fortement, comme le démontrait notamment M. Mézières (à l'époque député de la

(1) La France et la spéculation, par Marcel Labordère. *Revue de Paris,* 1er juin 1904.

Meurthe-et-Moselle) (1) quand il défendait à la Chambre des Députés, en 1891, le droit de 15 francs sur les fontes étrangères que réclamait le *Comptoir de Longwy* au nom de ses adhérents :

« Pourquoi, s'écriait-il, s'est constitué le syndicat de Longwy? « Tout simplement en face des syndicats allemands, pour lutter « contre la concurrence du Zollverein, contre la concurrence des « fontes du Luxembourg. Les Allemands sont syndiqués dans toutes « les branches de la production; ils ont admirablement compris la « puissance des syndicats et tout récemment encore, en Westphalie, « par exemple, une société s'est constituée pour accaparer toute la « production du coke et établir ainsi des prix auxquels il serait dif- « ficile de se soustraire (2) ».

Ainsi donc, malgré qu'elle ne connaisse pas les formes les plus développées de la concentration capitaliste, et malgré qu'elle ne soit entrée dans la voie des ententes industrielles que sous l'aiguillon de la concurrence allemande, la France offre cependant, comme nous le verrons, aux travailleurs qui l'ignorent, un commencement d'organisation patronale sur le terrain industriel et commercial qui commence à compter.

De toutes les coalitions industrielles et commerciales, c'est le *trust américain* qui a le plus vivement frappé les imaginations. Quelques brefs renseignements sur les *trusts* ne seront donc pas inutiles aux camarades ouvriers, avant d'étudier les coalitions en France.

Dans son livre *Les Industries Monopolisées en Amérique,* M. Paul de Rousiers définit ainsi le trust :

---

(1) M. Alfred Mézières fut nommé conseiller général du canton de Longwy en 1874, et constamment réélu jusqu'en 1906. En 1884, il était élu député de l'arrondissement de Briey et fut constamment réélu jusqu'en 1900, date à laquelle il fut nommé sénateur de la Meurthe-et-Moselle et remplacé par M. A. Lebrun, député défenseur du Comptoir de Longwy au Parlement. M. Mézières fut toujours, au Parlement, l'ardent défenseur des métallurgistes de l'Est. En 1891, il intervint activement dans le vote du droit de 15 francs sur les fontes étrangères. Nous aurons occasion d'en reparler. De plus, à la Chambre, il fut président de la Commission de l'armée, de 1884 à 1900. Il est aujourd'hui vice-président de celle du Sénat. Les intérêts des métallurgistes sont bien gardés.

(2) Séance du 4 juillet 1891.

L'accaparement est une manœuvre *temporaire* et d'un *caractère purement commercial*. Le Trust est une organisation *durable* et d'un caractère industriel. On accapare momentanément sur la place de Chicago et de New-York, des grains auxquels on ne fait subir aucune modification; on se propose simplement de *raréfier* l'offre de cette marchandise *pour en faire monter le prix,* puis, ce résultat obtenu, on réalise, on liquide l'opération. De même, un syndicat de spéculation vise toujours un bénéfice rapide.

Au contraire, le *Trust* est essentiellement une entreprise de longue haleine et une entreprise industrielle. Quand le *Trust* du pétrole, par exemple, établit des canalisations de plusieurs milliers de kilomètres pour transporter l'huile brute; quant il construit une usine couvrant 128 hectares de superficie comme celle de Wittiny, sur les bords du lac Michigan, il engage des capitaux pour une longue période. Et il n'est pas seulement marchand, il est transporteur et raffineur de pétrole. Le *Trust* du pétrole monopolise une industrie d'une façon durable, il constitue une entrave à la liberté de la concurrence, et c'est par là qu'il nous intéresse. Cette entrave est l'indice d'un péril sérieux, en effet, si la monopolisation s'est accomplie normalement; elle perd beaucoup de sa gravité si la monopolisation tient à des circonstances exceptionnelles ou artificielles; en tout cas, elle existe, et elle existe depuis une vingtaine d'années.

Au contraire, l'accaparement n'est jamais qu'une atteinte momentanée à la liberté de la concurrence. L'accaparement passe et la liberté subsiste. L'accaparement est un phénomène très anciennement connu; il ne révèle donc pas un état nouveau.

Mais on peut se demander si les *Trusts* n'ouvrent pas une ère nouvelle, l'ère des *monopoles* succédant à l'ère de la libre concurrence.

D'après l'Annuaire de 1899, publié par le journal *Of Commerce,* il y avait en Amérique, à cette époque, 353 trusts ayant un capital en actions ordinaires de 4 milliards 248 millions de dollars; 870 millions de dollars en actions privilégiées, et 714 millions en obligations, soit, pour l'ensemble, 29 milliards 165 millions de francs.

Le plus important de ces trusts, celui qui a le plus fait parler de lui, qui joue le plus grand rôle en Amérique, avec le trust des pétroles, est celui de l'acier. On peut dire que trois hommes ont dominé et conduit les opérations qui ont abouti à la constitution du trust de l'acier. Ces hommes sont: Carnégie, Rockfeller et Pierpont Morgan. Un moment, ils formèrent deux groupes distincts. Il faillit y avoir lutte entre les deux groupes, l'un représenté par Carnegie et Rockfeller, l'autre par

Pierpont Morgan et Moore. L'intérêt domina et amena leur union.

Il est donc utile de résumer les opérations de chacun de ces groupes, aujourd'hui soudés dans l'*United States Steel Corporation*.

Pour le premier groupe, ce fut Carnégie et Rockfeller qui menèrent les opérations. Le premier avait des usines, le second des gisements de minerai de fer et était le « roi du pétrole ». On sait à quels perfectionnements inouïs Carnégie a poussé son outillage. M. Francis Laur a pu, avec raison, écrire que Carnégie « *...résout tout par les problèmes mécaniques et — du trou de coulée du haut-fourneau au wagon de chargement des saumons de fonte — tout se fait par des moyens automatiques* ».

C'est lui qui s'efforce, le premier, de concentrer en quelques mains, toute la production du métal en Amérique. En 1893, il groupait sous sa direction 65 o/o *de la production totale des Etat-Unis*. Mais les *pools* qu'ils avait constitués, se dissolvent et, en 1896, le prix de la tonne de *rails* tombe à 17 dollars, soit 85 francs la tonne. Cette année-là (1896) voit la constitution d'un nouveau *pool* de l'acier, dans lequel entre Carnégie.

Ce nouveau syndicat groupe tous les producteurs d'acier Bessemer et représente un capital de 300 millions de dollars, soit un milliard et demi de francs. Le résultat de cette entente est de faire monter le prix de l'acier en baisse, sur le marché de Pittsburg, de 17 dollars 50 à 20 dollars 25. Seulement, vers le début de novembre, on accuse Carnégie de trahir l'entente. Le 9, les syndiqués se réunissent à Pittsburg et décident de recommencer la lutte à bon marché avec les dissidents. Le 8 février suivant, Carnégie fait prononcer la dissolution du *pool* des rails d'acier et le lendemain, le prix de la tonne de rails tombe de 26 à 18 dollars, à Chicago; et de 25 à 15 dollars 1/4. Carnégie baisse partout ces offres et le rail tombe à 70 francs la tonne.

A Carnégie, maître de l'outillage et du coke, il manquait le minerai de fer. C'est John D. Rockfeller qui va le lui apporter. Ce dernier avait acheté des gisements très étendus du lac Supérieur situé au nord de Daluth. Il développa les moyens d'extraire ce minerai, vendit au-dessous des cours, amenant ainsi à la faillite ou à la soumission les mines qui lui résistaient. M. Paul de Rousiers écrit: « ...Lui, pouvait sans difficulté, perdre pendant plusieurs mois s'il le fallait, sur chaque tonne de minerai vendue. Il possédait la bourse la plus longue. Il savait

que celle de ses concurrents serait épuisée avant la sienne ». Ensuite, il racheta les chemins de fer qui mettaient ses mines en rapport avec les mines du lac Supérieur, il créa des docks, une flotte d'énormes navires *spécialement* aménagés pour le minerai. M. de Rousiers nous rapporte à ce propos :

A la fin de l'année 1896, la flotte de Rockfeller sur les lacs était en état de faire une concurrence ruineuse aux anciens bâtiments employés jusque là au transport du minerai. *Le roi des mines de fer* pouvait désormais donner la main *au roi de l'acier* et affronter avec lui n'importe quelle coalition.

On peut donc croire que la dissolution du *pool* des minerais de fer ne coïncide pas par un simple effet du hasard avec celle des pools de l'acier en barre et des rails. On apprit en même temps et la baisse subite des rails et l'existence d'une combinaison entre MM. Carnegie et Rockfeller.

Tant que sa prépondérance n'avait pas été suffisamment assurée, M. Rockfeller avait maintenu l'entente. Une fois sa flotte terminée, il ne garda plus de ménagements et la brisa.

Et c'est ici qu'apparaît, dans toute son ampleur, la puissance d'extension des libertés capitalistes, brisant le cadre légal, quand ce cadre est trop étroit, — ou se plaçant au-dessus des lois. S'il y avait eu *trust,* Carnégie et Rockfeller tombaient sous le coup de la législation américaine. Pour éviter d'y trébucher, la *Cie à laquelle appartenait Rockfeller loue ses mines pour une durée de cinquante ans à la Cie Carnégie et met sa flotte à sa disposition dans des conditions déterminées.* C'est ce qui fait dire à M. Francis Laur : (1).

Est-ce que la loi va s'immiscer dans les contrats entre deux particuliers et les poursuivre comme dans les complots politiques pour association illicite de deux personnes au moins? Evidemment la *loi est impuissante* contre cette coalition appliquée à deux individus.

Et plus loin :

Avec deux volontés seulement à accorder, avec deux hommes à individualités puissantes, capables de mener, comme M. Carnegie (2), une campagne de 15 années pour aboutir à un but que per-

(1) L'Accaparement, page 111.

(2) La Compagnie Carnegie possédait en 1901 : 16.000 hectares de concessions houillères, des gisements produisant annuellement 5 millions de tonnes de minerais de fer, 11.652 fours à coke, 19 hauts fourneaux, 3 aciéries comprenant 8 convertisseurs Bessener et 56

sonne ne voit durant ces 15 années, avec M. Rockfeller qui a pétri de sa forte main le *Trust* du pétrole, quels coups d'audace ne peut-on pas attendre? *Il n'est pas de gouvernement, pas de puissance industrielle, pas de force au monde qui puisse les arrêter. Ils ont des milliards, l'organisation, l'outillage, l'intelligence.* Ils peuvent tout.

Le second groupe, représenté par Pierpont Morgan et Moore, n'était pas moins important. Il comprenait sept sociétés, — à proprement parler sept *Trusts* de spécialités différentes de la métallurgie. Ces sociétés étaient: 1° la *Féderal Steel Company;* 2e la *National Steel Company;* 3e la *National Tube Company;* 4e l'*American Steel and Vire Company;* 5e l'*American Tin-Place Company;* 6e l'*American Steel Hoop Company;* 7e l'*American Stret Company.*

La *Federal Steel Company* avait un capital de 1 milliard de francs; possédait 9.000 hectares de concessions houillères, 2.400 fours à coke, 21 haut-fourneaux, 10 fours Martin et produisait 33 o/o des rails d'acier produits aux Etats-Unis. De plus, cette société était propriétaire de tout le capital-action des sociétés: la *Minnesota Iron Company;* l'*Illinois Steel Company;* la *Lorrain Steel Company;* la *Elgin Joliet and Easterin Railroad Company.*

Mais chacune de ces Compagnies conservait une existence propre, fixait et distribuait ses dividendes, etc., et M. Gary, président de la *Fédéral Steel Company,* interrogé par un membre de l'*Industrial Commission* pour savoir si, en réalité, il n'y avait pas *trust,* répondait, très finement: « C'est l'intérêt de la *Federal Steel Company* de posséder les actions de ces quatre entreprises, comme ce serait notre intérêt, *si vous aviez un chariot et moi un cheval, de nous associer pour avoir tous les deux ensemble un chariot et un cheval* » (1). Et de fait, ces quatre sociétés apportaient à la *Federal Steel Company,* les unes leurs chemins de fer, mettant en communication les propriétés minières et les usines, les autres leurs navires servant à transporter le minerai.

---

fours Martin, 34 trains de laminoirs, 1 usine spéciale pour la fabrication des plaques de blindage, 1 forge pour les essieux montés de locomotives et de wagons. L'ensemble de ces établissements occupe 50.000 hommes auxquels elle a distribué dans son dernier exercice annuel 50 millions de dollars de salaires, soit une moyenne de 16 francs par jour et par tête. (*De Rousiers: les syndicats de producteurs*).

(1) *De Rousiers: Les syndicats de producteurs.*

La *National Steel Company* avait un capital de 300 millions de francs; elle possédait des mines dont elle extrayait annuellement 2 millions de tonnes de minerais, 17 hauts-fourneaux consommant annuellement 3.000.000 de tonnes de minerai et produisant 1.800.000 tonnes d'acier dans ses sept aciéries Bessemer, des navires avec lesquels elle transportait elle-même ses minerais. Elle monopolisait en quelque sorte la production des produits demi-ouvrés et n'était pas en relation avec le consommateur mais seulement avec des usines métallurgiques. Son Comité exécutif se compose de sept membres tous gros actionnaires dans les différentes Compagnies qui forment la principale clientèle du *Trust*.

La *National Tube Company* monopolisait la production de la tuyauterie en fonte, fer et acier. Son capital était de 400 millions de francs et son directeur M. John Pierpont Morgan. Cette Compagnie avait sur les autres cet avantage d'être propriétaire de ses mines, houillères, cokeries et hauts-fourneaux. Elle livrait annuellement 1 million 1/2 de tonnes de tubes.

L'*American Steel And Vire Company* exerçait son monopole sur le fil de fer et possédait seule le droit de fabriquer le fil de fer épineux. Son capital était de 450 millions de francs; constituée par M. Morgan, elle formait, avec la *Federal Steel Company* et la *National Tube Company,* le groupe Morgan. Cette Compagnie possédait également ses houillères, ses fours à cokes, 8 hauts-fourneaux, 3 aciéries Bessemer, 17 fours Martin, 25 laminoirs, 30 tréfileries. Sa production annuelle était de 1 million et demi de tonnes représentant de 65 à 90 o/o de la production totale américaine du fil de fer servant à la fabrication des clous et parvenait à vendre en Angleterre 60 o/o de la consommation du fil de fer qui s'y faisait. Comme son président, M. Gates est en même temps président d'une compagnie de navigation, l'*American Steamhisp Company;* ce *trust* était assuré du transport à bon marché du minerai nécessaire à sa fabrication.

L'*American Tin Plate Company* monopolisait la fabrication du fer blanc et formait, avec les *trusts* du feuillard et des bandes de fer et celui des tôles, le groupe Moore. Son fondateur fut M. Moore, qui acheta une quarantaine de fabriques pour les fondre en une société par actions au capital de 250 millions de francs. La production annuelle du *trust* était de 8 millions de boîtes et la consommation des Etats-Unis de 9 millions de boîtes. M. Paul de

Rousiers raconte que ce trust a assuré sa domination en empêchant ses concurrents d'acheter ou de fabriquer les tôles qui leur sont nécessaires. Pour cela, il s'assura la propriété des laminoirs fabriquant la tôle à fer blanc, en construisit suffisamment pour être maître de ce produit et quand il se sentit maître du marché, refusa de vendre ses tôles aux fabricants de fer blanc qui refusaient de s'associer au trust. Certains fabricants résolurent alors de monter des laminoirs afin de produire eux-mêmes leurs tôles. Mais quand ils s'adressèrent aux maisons fabriquant ces laminoirs, ces dernières refusèrent de leur en livrer, à moins qu'ils ne s'engageâssent à signer un contrat par lequel ils acceptaient d'être deux ans au moins sans laminer de tôle à fer blanc. Le président du trust, M. Reid, raconta comment ils étaient arrivés à ce but: « ...Nous avons choisi 6 ou 7 des meilleurs constructeurs de machines du pays, nous nous engageons à prendre la totalité de leur production... ; de leur côté, ils ne doivent livrer à personne, en dehors de nous, aucune machine servant à laminer les tôles à fer blanc » (1).

L'*American Steel Hoop Company* monopolisa la fabrication du feuillard et des lamelles. Son capital était de 265 millions de francs. Les producteurs de cette spécialité, par le grand nombre de dimensions différentes de leurs produits, avaient tout intérêt à se grouper. M. Guthie, président de cette compagnie, déclara à la Commission Industrielle des Etats-Unis: « Nous faisons environ 85 à 90 dimensions différentes, cela nécessite de fréquents changements de cylindres dans nos laminoirs. Si nous donnons à une seule usine mille tonnes d'une même dimension, il y une économie d'un dollar à un dollar et demi par tonne », et la production totale du *trust* était de 700.000 tonnes par an.

Enfin, l'*American Steel-Sheet Company* groupait 29 fabriques; avait un capital de 260 millions de francs. Elle monopolisait la fabrication des tôles et sa production annuelle était de 150.000 tonnes.

Tel est l'ensemble des sociétés et des usines qui formaient les deux groupes, Moore et Pierpont Morgan. Inquiets de la puissance de Carnégie, ces deux groupes essayaient de lutter contre lui. De son côté, comme riposte, Carnégie monta des laminoirs et des ateliers de tuyauteries, pour concurrencer les trusts des tôles et des tubes. Moore et Pierpont Morgan répondirent en es-

(1) Paul de Rousiers: *Les syndicats de producteurs.*

sayant de gêner Carnégie dans ses approvisionnements et ses transports de minerai; ils allèrent jusqu'à construire des usines rivales des siennes. Mais la lutte ne dura pas longtemps. Des négociations s'engagèrent vite entre Carnégie et Pierpont Morgan et le 11 février 1901, ces négociations aboutissaient à un contrat par lequel Carnégie cédait ses établissements, en ce qui le concernait, à M. J. Pierpont Morgan, et, le 20 mars suivant, après acceptation de la grande majorité des actionnaires, de toutes les sociétés intéressées, le groupe Moore et la Compagnie Carnégie ne formaient plus qu'un seul *trust* au capital de 4 milliards et demi de francs: l'*United Stales Steel Corporation* (1). On pourrait se demander quel est *aujourd'hui* le capital nominal de ce trust; je crois devoir donner le bilan que M. Frank S. Munsey, éditeur du *Munsey Magazine*, a établi:

	En Dollars
Mines et forêts	738.866.017
Houilles et cokes	142.839.779
Pierres à chaux et gaz-naturels	12.980.468
Voies de communications et moyens de transports	162.703.975
Etablissements industriels, à l'exception des établissements de Gary (Indiaux)	24.063.388
Propriétés foncières et bâtiments	6.694.973
Possessions de la Tennence Coal et Iron Cie	50.000.000
Espèces, créances, inventaires, etc., déduction faite du passif	261.789.885
Total	1.782.187.383

Calculés au taux de 5 fr. 10, ces 1.782 millions de dollars représentent 9 milliards 89 millions 155.653 francs.

Au 1er janvier 1908, les *bonds* et les actions du trust représentaient 1.470 millions de dollars; il y aurait donc un *excédent* de 311 millions de dollars, soit plus d'un milliard et demi de francs. Enfin, ce trust a réalisé, en 1904, 73 millions 176 mille dollars de bénéfices; en 1905, 119.787.000 dollars; en 1906, 156.627.000 dollars; et en 1907, 160.984.000 dollars, soit pour cette dernière année, 821 millions 18400 francs de bénéfices *nets*. Pour 1908, il a été fortement touché par la crise américaine. Au début, il supprima 50 o/o de ses laminoirs et fonderies et renvoya, d'un

(1) Paul de Rousiers: *Les Syndicats de producteurs en France et à l'étranger.*

seul coup 50.000 ouvriers. Il prévoyait que, pour les rails, le chiffre d'affaires n'atteindrait que le 45 à 60 o/o du chiffre d'affaires de 1907. De fait, les chiffres des bénéfices nets ont considérablement diminué. Ainsi, pour le premier semestre de 1907, les bénéfices nets s'élevaient à 84.625.000 dollars, soit 431.587.510 francs (1), tandis que pour le premier semestre 1908, ces bénéfices étaient tombés à 38.494.000 dollars, soit: 196.319.400 francs, donc une diminution de 235.268.100 francs pour les bénéfices nets.

Pour bien faire ressortir, sous un autre angle, toute l'intensité de la crise, ajoutons que le trust de l'acier qui, pour le premier semestre de 1907, avait reçu 15 millions 648.000 tonnes *de commandes,* n'en avait reçu, pour le trimestre correspondant de 1908, que 7 millions 076. 000 tonnes, *soit une diminution* de 8 millions 572 mille tonnes.

La question de la crise mise de côté, car elle n'est qu'un accident momentané, il ne faut donc pas s'étonner que, de plus en plus, la principale préoccupation des dirigeants du trust soit *d'envahir les marchés européens.*

Cette préoccupation, les métallurgistes européens la connaissent. Ils connaissent aussi l'admirable outillage des usines américaines, que M. Jules Huret a su, de façon si plaisante à lire, parfaitement décrire dans ses livres et articles. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que les métallurgistes français ont laissé percer leurs inquiétudes de voir se concentrer en quelques mains les moyens de transports, houillères, mines de fer, outillages et capitaux. Déjà, en 1900, raconte M. Francis Laur, le président du *Comité des Forges de France,* s'exprimait ainsi:

> En résumé, la métallurgie des Etats-Unis a pris un développement tel que la production française toute entière n'atteint pas même la seule augmentation de la production américaine d'une année sur l'autre; cette industrie dirigée, en outre, dans le sens de la spéculation et favorisée par des prix de revient inconnus en Europe, *menace très gravement l'industrie du vieux continent.* Les pays même comme l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique, qui semblaient jusqu'à ce jour, avoir le moins à craindre la concurrence étrangère, ont été vivement impressionnés, depuis deux ans, par les importations successives qui ont marqué le commencement de la formidable concurrence américaine sur leurs propres marchés.

(1) Calculé au taux de 5 fr. 10.

De son côté, au lendemain presque de la constitution du *Trust* de l'acier, M. Paul de Rousiers écrivait :

Cette combinaison gigantesque, vieille de quelques mois seulement, a déjà étendu sa domination sur d'autres entreprises métallurgiques, telles que l'*Américain Bridge Company*, société pour la construction des ponts de fer ; elle s'est assurée le concours de Rockfeller pour les minerais du lac Supérieur ; elle a provoqué la construction du trust des chantiers de construction de navires aux Etats-Unis ; elle a acheté la majorité des actions de la Compagnie Anglaise de navigation. *F. Leylaud,* qui possède 65 navires d'un tonnage total de 321.000 tonnes. Il semble qu'aujourd'hui le *Trust* de l'acier, *sûr de sa domination* en ce qui concerne le marché américain, *organise la conquête des marchés étrangers et commence par assurer ses transports d'une manière tout à fait indépendante pour ne pas être entravé dans son exportation.* L'acquisition de la Cie *Leylaud* le met de suite en possession de lignes importantes des Etats-Unis à Liverpool et de Liverpool vers la Méditerranée et l'Orient. Elle l'arme donc immédiatement pour la concurrence avec la métallurgie anglaise et va lui permettre d'envoyer ses fers et aciers, par ses propres moyens, soit en Angleterre même, soit sur des marchés où dominent l'Angleterre et l'Allemagne. Le *Trust* des Chantiers de construction de navires, aux Etats-Unis, marque d'autre part que l'*United States Steel Corporation* n'a pas en vue seulement la nécessité actuelle d'écouler ses stocks à l'étranger, *mais qu'elle vise à l'organisation d'une exportation normale et permanente, et qu'elle veut prendre en mains le relèvement de la marine marchande américaine* (1).

Vision d'avenir, à cette époque, qui n'était pas une utopie. Qu'a-t-il manqué pour que se réalisent complètement les prévisions de M. P. de Rousiers ? Tout simplement que Pierpont Morgan ait réussi dans son *trust* de l'Océan. Il échoua, mais s'il avait réussi, quel coup ne pouvait-il porter à la métallurgie européenne ? De plus, s'il échoua hier, ne peut-il réussir demain ?

L'Europe n'a qu'un moyen de lutter contre l'Amérique ; c'est limiter les marchés, l'expansion commerciale des industries rivales. On sait combien sont élevés les droits d'entrée sur les produits de toute nature qui pénètrent en Amérique. Or, vers la fin de 1908, l'Europe apprenait que M. Carnégie réclamait l'abaissement du tarif douanier sur un grand nombre de produits. La nouvelle était pour le moins surprenante, quand on

(1) *Les Syndicats de producteurs en France et à l'étranger.*

sait que ce sont les tarifs douaniers qui ont permis le développement des trusts américains. Voici en quels termes la *Washington Post* appréciait le geste de M. Carnégie :

M. Carnegie s'est-il rendu compte qu'une réduction du tarif douanier sur l'acier aurait pour effet d'éliminer un grand nombre de fabricants indépendants et de renfoncer la puissance du Steel Trust ?

M. Carnegie possède, dit-on, 300 millions de dollars d'obligations du trust. Il doit donc avoir une compétence toute spéciale sur les questions relatives à l'imposition des riches et aux opérations du Steel Trust.

Personne n'ignore qu'il existe une entente entre les producteurs d'acier d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis, entente par laquelle ils se sont partagé le monde. Les uns n'empiètent jamais sur le domaine des autres.

De cette entente, il résulte que, même s'il n'y avait aucun droit d'entrée sur l'acier, le Steel Trust continuerait à contrôler le marché américain.

Le prix de l'acier ne serait donc nullement affecté par une modification du tarif. Une réduction de la taxe ne serait d'aucun bénéfice pour le gouvernement ou le peuple ; elle serait, au contraire, une prime accordée au trust mondial.

Ainsi, aujourd'hui, le jeu et le développement des forces économiques ont renversé les rôles. Les trusts se sont développés, ont grandi, se sont fortifiés à l'abri des tarifs douaniers. Ces tarifs peuvent maintenant disparaître sans porter atteinte à leur puissance de développement.

Quoiqu'il en soit, à l'ombre des pouvoirs politiques, les trusts se sont développés en Amérique et forment, aujourd'hui, une monarchie économique à qui rien ne peut résister.

La dernière élection présidentielle américaine a marqué la réalité de cette puissance. Toute la presse mondiale a salué le résultat de cette élection en disant : Taft élu, *c'est la victoire des trusts*. L'action de ces derniers sur l'élection est incontestable. N'a-t-on pas dit et écrit que M. Roosevelt abandonnait la lutte contre les trusts. D'autre part, le secrétaire de la ligue contre les trusts, M. H. B. Martin, devant la commission de justice du Sénat des Etats-Unis, aurait déclaré que le trust de l'acier s'était engagé à soutenir le candidat Taft à la présidence, à condition que la loi Shermann contre les trusts soit amendée de manière à devenir complètement inoffensive. M. Carnegie aurait d'après le même M. Martin, remis, en une seule fois, un million

de francs à la disposition de M. Taft, pour qu'il puisse poursuivre sa campagne électorale.

Au lendemain de l'élection de M. Taft, la *Circulaire Merton,* toujours bien renseignée sur la situation du marché américain, et notamment sur le marché du cuivre, écrivait:

« La semaine passée a été pleine d'événements pour le commerce « du Cuivre, et les affaires en Europe et en Amérique se sont trai- « tées sur une vaste échelle à des prix avançant presque journelle- « ment.

« L'impulsion est venue naturellement d'Amérique, où les fabri- « cants, *qui n'avaient reçu des commandes que sous toute réserve « de l'élection de M. Taft,* achetèrent très franchement aux pro- « ducteurs, etc.... »

Tout donne donc à penser, comme l'écrivait à l'époque, dans *Le Gaulois,* M. Denis Guibert, que:

« Sur la question des trusts, il est vraisemblable que M. Taft sera, *en paroles,* tout aussi intransigeant que M. Roosevelt. Mais, dans un pays où les corporations financières ont leurs représentants attitrés, *qui sont préposés à la surveillance et même à la corruption des membres du Parlement, comme c'est le cas pour la Standard Oil,* — les menaces les plus retentissantes resteront encore longtemps lettre morte ».

Dans l'Illinois, une loi fut votée en 1891, qui visait spécialement le *trust* du pétrole. Comme ils étaient poursuivis sans merci, les capitalistes n'hésitèrent pas: ils proposèrent et firent voter, le 21 mars 1892, la dissolution de leur syndicat pour le remplacer par des sociétés par actions:

« *Officiellement le trust* n'existait plus. En fait, l'unité a été plus forte que jamais depuis ce temps-là, car les neuf *trustees* s'étaient arrangés pour avoir la propriété personnelle de plus de la moitié du capital. *Ils représentent actuellement, à eux seuls, la majorité des actionnaires dans chaque société et les dirigent toutes comme si elles étaient une seule société* » (1).

Depuis, le trust du pétrole fut tranquille. Mais depuis quelques années, la campagne contre les trusts a repris aux Etats-Unis. Le trust du pétrole a été condamné à 150.000.000 de francs d'amende. Il a fait appel devant la cour suprême et a dû déposer un cautionnement de 41.080.000 francs. Le commissaire des

(1) Francis Laur: *De l'accaparement;* tome premier.

corporations. M. Knops Smissen, a fait un second rapport sur les opérations de la « Standar Oil (Trust du pétrole), dans lequel il affirme que cette compagnie a fait tous ses efforts pour relever artificiellement tous les prix et faire payer aux Américains de 10 à 20 o/o plus cher que la concurrence l'obligeait à accorder à ses clients étrangers.

M. Kellogg, avocat général, prouva, au cours des séances de ce procès que la *Galena Migual Oil Cie* (filiale du trust) avait approvisionné la *Southèm Pacific Company* à environ moitié du prix facturé et lui avait remboursé 46 o/o en 1897; 35 o/o en 1898, 33 o/o en 1899, etc. Certaines compagnies de chemins de fer ne payaient qu'environ 75 o/o du prix de contrat, tandis que la compagnie du Saint-Paul payait *le prix fort*. L'un des témoins, M. C. C. Steinbremmer, fonctionnaire de la *Galena Signal Oil Cie*, reconnut que cette fourniture était faite à perte dans un but de publicité, et aussi avec l'arrière-pensée de se rattraper plus tard; c'est-à-dire quand toute concurrence aurait disparu.

M. Rockefeller fut cité comme témoin à décharge:

Interrogé sur le point de savoir si des procédés coercitifs avaient été employés dans l'acquisition du capital des autres compagnies, M. Rockfeller a répondu:

— Pas le moins du monde.

Puis il a donné avec une grande précision, les chiffres du capital initial de la Standard-Oil. De 1889 à 1907, les bénéfices se sont élevés à 570 millions de dollars, alors que le capital initial n'était que de 56 millions; il a été évalué à 80 millions de dollars les bénéfices de l'an passé.

Avec la distribution des 10 dollars de dividende que le *Standard-Oil Company* a déclaré tout récemment, les sommes distribuées aux actionnaires depuis 1902 se trouveront représenter: 279.258.980 dollars. Depuis trois ans, l'excédent des bénéfices nets, *non distribués*, s'élève à environ 43.300.000 dollars annuellement (1).

Tout le monde s'attendait à voir la Cour confirmer, en condamnant la *Standard Oil*. Elle confirma, en effet, mais l'arrêt qui avait cassé le jugement condamnant la *Standard Oil* à 150 millions de francs d'amende.

Sont-ce les seules poursuites? Non. La même année, 1908, des poursuites furent ordonnées contre la Compagnie de chemins

(1) « L'Evolution économique, n° 55. 10 décembre 1908.

de fer : la *Cie Southern Pacific Railway,* pour avoir consenti des rabais à certaines compagnies ou individus. Pour des motifs analogues, des poursuites ont été intentées aux Compagnies appartenant au groupe Harrimann (1).

Bref, sous la présidence de M. Roosevelt, 157 poursuites furent intentées aux sociétés américaines, pour infraction à la loi sur les trusts. On obtint des condamnations contre huit de ces sociétés seulement.

Ce sont des résultats bien maigres. En revanche, la fameuse loi Shermann, qu'il fit voter, n'a pas manqué d'atteindre les travailleurs américains. En effet, à la suite d'un conflit, un fabricant de chapeaux du Connecticut, congédia les syndiqués et embaucha des jaunes. Le syndicat mit les produits de cette maison à l'index. Il faut croire que ses conseils furent suivis, car le patron accusa bientôt une perte de 80.000 dollars. Il poursuivit le syndicat, lui demandant une indemnité trois fois égale à cette somme. Les tribunaux du Connecticut donnèrent raison au syndicat et reconnurent la légitimité de la mise à l'index. Mais la Cour suprême cassa les arrêts et reconnut le bien fondé de la plainte patronale et le *chief-justice* déclara :

La loi ne fait pas de distinctions entre les classes sociales. Elle

(1) Voici ce, qu'avant la crise, la *Revue* disait d'Harriman, roi des chemins de fer :

« Pour se rendre compte de la puissance financière de Henry Harriman, il suffit de rappeler que le capital de l'Union Pacific représente deux milliards et demi de francs et que ses revenus bruts dépassent 300 millions par an. Ainsi les recettes de l'Union Pacific ont été augmentées, pendant six années à peine, d'environ 150 millions de francs. D'autre part cet homme préside aux destinées de la Southern Pacific, dont l'étendue excède 10.000 milles. Ici le capital atteint également deux milliards et demi et le revenu annuel dépasse 500 millions de francs.

« Une simple inattention, une fausse manœuvre d'aiguillage dans les opérations qu'il mène à son gré, un coup de tête, un coup de folie subite, peuvent occasionner une catastrophe sans égale, puisqu'il est le maître sans contrôle de la gestion de six milliards par an, c'est-à-dire d'une somme beaucoup plus élevée que le budget des plus grandes nations. Et cet homme décide de l'existence de milliers de gens : leur vie, leur honneur se trouvent entre ses mains !

« Les Etats-Unis l'observent avec curiosité. On compte sur Harriman, car sa chute provoquerait sans doute une de ces crises dont le vieux monde pourrait difficilement se faire une idée ».

décide que *toute* convention, coalition ou conspiration, qui a pour but de réduire la circulation commerciale, *est illégale*. Les comptes-rendus parlementaires démontrent qu'on a tenté, à plusieurs reprises, de soustraire à l'application de ce texte les associations de fermiers et d'ouvriers; mais ces efforts ont échoué, et la loi subsiste intacte.

Le syndicat fut condamné.

C'est le seul et principal résultat obtenu par les américains dans la lutte contre les *trusts*.

Atteindra-t-on les *trusts* dans l'avenir? Il est permis d'en douter. Au besoin, les dirigeants des *trusts* déchaîneront une *crise* pour y échapper. M. Pierpont Morgan ne s'est pas gêné pour le laisser pressentir. Dans une interview qu'il donna au *World,* au moment où la crise battait son plein, il déclara que cette crise « ... avait eu son origine dans des conditions économiques bien définies et *aussi dans certaines tentatives pour introduire des lois restrictives contre les trusts.* »

Incontestablement la « monarchie économique », issue des Trusts, a vaincu le pouvoir politique. Le président Roosevelt s'en est rendu compte. Qu'on relise le message qu'il lança à propos des Trusts. Il commença par déclarer que la loi Schermann va à l'encontre d'une nécessité économique et qu'elle est *inapplicable* parce qu'elle frappe, indistinctement, tous les trusts. Il demandait qu'on l'amendât: 1° En accordant au gouvernement un droit de contrôle sur les groupements faisant des affaires dans plusieurs Etats; 2° En exigeant que ces groupements publient obligatoirement leurs bilans; 3° Que leurs livres et leurs correspondances soient accessibles aux fonctionnaires du gouvernement; 4° Enfin, il indiquait que la loi nouvelle, pour être efficace, devait être appliquée par un *organe exécutif,* et non par voie de procès. — On ne saurait, plus clairement, avouer l'impuissance du pouvoir politique quand il veut réagir contre la puissance économique..

Voilà à quoi ont abouti les trusts en Amérique.

Puissance aux appétits insatiables qui a déjà un pied en Europe, qui la menacera, demain, sérieusement sur ses propres marchés!

Qu'oppose à cela l'Europe, — et tout particulièrement la France? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

(A Suivre.) A. MERRHEIM

Secrétaire de la *Fédération des Ouvriers, des métaux et similaires de France.*

L'Organisation ouvrière en France [1]

VII

Le Syndicat national des Travailleurs des Chemins de fer

DE FRANCE ET DES COLONIES

(SUITE) [2]

La cause de cette inertie fut imputable au manque d'initiative des intéressés. Ils attendaient les instructions du syndicat; comme, ayant été interceptées, elles ne vinrent pas, ils ne bougèrent pas..... Tristes effets de l'obéissance passive transposée dans le domaine syndical! Conséquence fâcheuse de la centralisation qui, en enlevant toute autonomie aux sections syndicales, a tout fait converger à la tête, au siège du syndicat. De là, un déséquilibre qui, aux heures de lutte, engendre la défaite.

Au matin du 14, les cheminots virent les gares occupées militairement; les quotidiens leur annoncèrent que la grève commençait à sept heures.... Parfaitement! Mais ils n'avaient pas d'ordre du syndicat!... Si les quotidiens mentaient? Si le gouvernement faisait occuper les gares à l'avance? Le syndicat n'ayant pas donné le signal, les cheminots restèrent cois!

Le syndicat reconnut, après coup, le danger de cette attente en un ordre de grève. Dans son « rapport » il disait:

Il est à remarquer qu'aucun groupe de Paris, ne songea à donner aux grévistes, un lieu de rendez-vous. Si des réunions avaient été organisées, le matin 14 octobre, il est probable que les syndiqués, tout au moins, s'y seraient rendus et, s'y voyant en nombre, n'auraient pas pris le travail.

---

(1) Voir les articles précédents : I. *La Fédération des Cuirs et Peaux*, par V. GRIFFUELHES, dans notre n° 200 ; II. *La Fédération des Couleurs*, par R. LENOIR, dans notre n° 202 ; III. *La Fédération des Mineurs*, par G. DUMOULIN, dans notre n° 203 ; IV. *La Fédération des Travailleurs agricoles*, par Paul ADER, dans notre n° 203 ; V. *La Fédération des Mineurs et la C. G. T.*, par G. DUMOULIN, dans notre n° 204 ; VI. *La Fédération des Bûcherons*, par J. BORNET, dans notre n° 205.

(2) Voir les numéros 206, 207, 208 et 210 du *Mouvement Socialiste*.

La grève depuis longtemps était prévue; lorsqu'elle fut imminente, aucun groupe ne se posa cette question: Que ferons-nous le jour de la grève?

Chacun, oublieux de son autonomie, attendait des instructions du siège. On comptait trop sur lui et pas assez sur soi...

Critiques justes, on ne peut plus fondées. Mais il ne s'agit pas que de constater le mal, encore faut-il en rechercher le remède, afin d'en éviter le retour à l'avenir. Or, ce mal n'est-il pas inhérent à la grande centralisation du syndicat? C'est très bien de constater que les syndiqués « oublièrent leur autonomie »..... mais leur avait-on appris à la pratiquer? Toute la vie syndicale est concentrée au siège; toutes les cotisations y affluent; l'organisation syndicale singe, un tantinet, la paperasserie administrative des Compagnies; ni les sections, ni les syndiqués ne sont habitués à avoir de l'initiative. Aussi, quand vient l'heure grave, on attend les instructions du centre! Et si rien ne vient, on ne fait rien! C'est ce qui se produisit!... « Cette « inaction, dit le Rapport, est sans contredit la cause princi- « pale de l'échec de la tentative de grève. D'une manière gé- « nérale, au moment de l'action, on a manqué d'énergie; c'est « à cela surtout qu'il faut s'en prendre et non aux causes ex- « térieures qui n'auraient aucunement influencé nos camarades « s'ils avaient fait preuve de résolution... »

Fort bien dit! Mais, insistons-y, il y a une cause à cette inaction, que le Rapport ne note pas: *la trop grande centralisation du syndicat,* qui, en anémiant les sections, leur a enlevé toute initiative, les laissant vivre d'une vie infime, trop subordonnée au centre.

Après la cruelle expérience de 1898, le syndicat n'a pas profité de la leçon; il a conservé intact son centralisme et n'a pas cherché en un mode de groupement à base fédéraliste le moyen qui, sans rompre l'unité nécessaire du syndicat, eût insuflé cependant dans ses sections une activité indispensable. Toutes les initiatives continuent à être paralysées par la volonté du siège qui pour cela use de stratagèmes divers: menaces de scissions, campagnes de calomnies, etc.. Au lieu du Conseil de 30 membres qu'il possède, il serait préférable qu'il y eût un comité exécutif, composé d'un nombre beaucoup plus restreint, émanant des divers réseaux, indépendants les uns des autres. Agissant sous le contrôle de leurs mandants directs, ils ne se reposeraient

plus sur les décisions d'une majorité qui elle-même attend tout de son secrétaire. Mais sur ces questions, nous reviendrons quand nous arriverons à l'examen de la situation présente du Syndicat national des chemins de fer.

A. LE GUENNIC.

(*A suivre*)

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le XXIVe Congrès du Parti Ouvrier Belge

Le socialisme belge n'est pas exempt de difficultés intérieures. Il y a sept à huit mois, les discussions soulevées par le *colonialisme* de Vandervelde — et sur lesquelles j'aurai à revenir dans cette Revue — l'avaient prouvé. Les controverses sur le *ministérialisme,* provoquées naguère par Bertrand, et qui ne manqueront pas de se reproduire, l'ont montré à nouveau.

Ces difficultés viennent toutes de la très grande peine qu'a le socialisme belge, comme tous les autres socialismes, à définir sa pratique. D'un côté, il se rend bien compte que ce qui importe, ce n'est pas ce qu'on dit, dans des formules de programmes ou de congrès, mais ce qu'on fait, dans la vie de tous les jours. Mais, d'un autre côté, il n'a, pas plus que ses congénères des autres pays, la notion de ce qui, dans les faits, est socialiste ou ne l'est pas. Aussi se débat-il en controverses générales bien stériles, ou tout au moins bien platoniques, pour aboutir, dans la réalité, à une politique de réformes qui n'a rien de particulièrement socialiste et qui s'inspire de la démocratie pure et simple. De là, — dans le P. O. B. une confusion fréquente — comme d'ailleurs, il faut toujours le répéter, dans les autres partis socialistes — entre ce qui relève du socialisme pur et ce qui n'est que pratique réformiste démocratique.

Deux faits récents viennent de préciser la situation du socialisme belge: le dernier congrès du P. O. B. et la controverse Bertrand — de Brouckère — Vandervelde sur le *ministérialisme.* Pour aujourd'hui, je relaterai simplement la première de ces manifestations: j'examinerai, dans un autre article, la seconde et non la moins importante.

Le XXIVe Congrès du P. O. B., tenu à Pâques à Bruxelles, a eu à résoudre à la fois des questions d'ordre intérieur, des questions de politique générale et des questions de réforme sociale. Examinons-les, les unes après les autres.

1° *Questions d'ordre intérieur. — Les employés des Coopératives.*

La lecture des rapports pour ces questions d'ordre intérieur, dont la principale est soulevée à propos de la Fédération des

coopératives. Dans la brochure publiée par la Fédération des Employés, on reprochait en termes vifs au P. O. B. de traiter les employés des coopératives selon toutes les règles du patronat, et notamment on faisait allusion à un article de Vandervelde conviant le personnel coopérateur à faire acte de prosélytisme socialiste. Ce passage a donné lieu à un vif incident, soulevé par Vandervelde, qui a déclaré qu'on avait dénaturé sa pensée : il a simplement, dit-il, « signalé le danger que certains membres du per-« sonnel des coopératives trahissent leur devoir et le parti. » L'auteur du rapport, Bustin, reconnaît qu'il n'aurait pas dû généraliser, et ce premier incident est clos.

Un second incident est soulevé par le même rapport de la Fédération des Employés. Victor Serwy, rapporteur de la Fédération des Coopératives, proteste violemment contre les accusations de la Fédération des Employés au sujet des salaires du personnel coopérateur. Serwy, et après lui, de Backer, déclarent faux les chiffres donnés par le rapport des Employés. Un vif débat s'engage, au cours duquel Volckaert réclame « qu'on examine une « bonne fois si le personnel des coopératives est conforme aux « idées de justice et aux prescriptions du socialisme. » Volckaert développe son intervention dans les termes suivants :

J'estime que, dans le barème actuel de la Fédération, le salaire du magasinier, fixé à 100 francs par mois, est une exploitation. Les institutions socialistes doivent donner l'exemple. J'espère que le Congrès coopératif d'Anvers fixera des salaires permettant à tout ouvrier de vivre... Certes, il y a des membres du personnel de certaines coopératives qui ont des défaillances. Ils ont tort ! Mais il importe de ne pas généraliser et de ne pas abandonner les idées socialistes... Traitons tous nos salariés avec humanité.

La question est renvoyée au prochain congrès des coopératives, qui se tiendra à Anvers.

Puisque je parle des coopératives, je crois utile de citer quelques passages du rapport de Serwy, qui indiquent nettement la situation générale :

La crise intense qui sévit depuis deux ans a eu surtout sa répercussion sur les affaires de la Fédération au cours de 1908. Bien que notre chiffre d'affaires ait quelque peu augmenté, il faut bien reconnaître une diminution considérable de tous les articles qui ne sont pas de consommation primordiale, tels que chocolats, confitures, biscuits, conserves, tissus, chapellerie, mercerie etc. Tout est resté cher.... Les salaires ont diminué dans tou-

tes les industries.... Il n'est pas étonnant que la Fédération ait ressenti, dans ces conditions, les conséquences de la crise.

Le Recensement de 1908 donne les chiffres suivants:

Nombre de Sociétés de consommation: 166.

Ventes annuelles	39.103.673 fr.
Bénéfices réalisés	3.843.567 fr.
Membres	134.694
Personnel	2.033
Valeur immobilière	14.280.955 fr.

1° *Questions d'ordre politique: l'école, l'armée.*

Les deux grandes questions politiques qui touchent, en ce moment, la Belgique: le projet Wœste contre les écoles normales et la réforme militaire, ont retenu longuement l'attention du congrès.

1° *Les écoles normales et la menace cléricale.* — Vandervelde, Hector Denis, Emile Royer, Jules Destrée dénoncent les menaces dirigées par le projet Wœste contre les écoles normales de Bruxelles, Mons et Charleroi, contre le projet de la députation permanente et du collège échevinal de Liège. Le projet de M. Wœste, le vieux chef du parti clérical, consiste à subordonner à une autorisation gouvernementale la création d'écoles normales nouvelles, et de supprimer, par effet rétroactif, les écoles existantes. De fait, ce projet vise en même temps l'indépendance de l'enseignement et l'autonomie provinciale et communale.

Vandervelde propose d'entreprendre une inlassable agitation dans le pays et dans les Chambres. Il faut empêcher le projet Wœste de venir en discussion. Que des protestations s'élèvent dans tous les conseils communaux, et que les deux gauches de la Chambre et du Sénat se réunissent pour faire échec à ce projet comme naguère au projet Vandenpeereboom.

Je crois utile de reproduire, tout entiers, les longs considérants qu'Hector Denis proposa d'ajouter à la résolution proposée par Vandervelde. Les idées qui y sont exprimées sont loin de traduire ce qu'on entend habituellement par socialisme. Mais le congrès fit un accueil enthousiaste à ces déclarations, et ce fut seulement sur l'intervention de de Brouckère qu'on ne les adopta pas absolument: on se borna à tenir les considérants d'Hector Denis comme « faisant partie du débat » et à constater qu'ils avaient été « accueillis par une sympathie générale ». Les voici:

Considérant que le socialisme moderne relève directement des principes de la Révolution et de la Déclaration des Droits de l'Homme d'atteindre par ses seuls efforts à la Justice, qu'il consacre l'au-

tonomie de la conscience humaine et le respect mutuel de cette autonomie, c'est-à-dire la liberté de conscience et de tolérance, et avec elles les fondements de tout le droit public, de toute la démocratie moderne.

Considérant qu'il tend, en outre, par essence, à la réalisation sous toutes leurs formes et dans tous les milieux, des principes de la solidarité humaine, de la justice et de l'égalité sociales, que par l'universalité même de ces principes, le socialisme plus qu'aucune autre doctrine assigne à la morale un fondement exclusivement humain et des fins humaines, en dehors de toute conception dogmatique quelconque.

Considérant que la laïcité de l'enseignement public est le corollaire nécessaire des principes modernes, que l'un des droits et des devoirs des pouvoirs publics est d'assurer non seulement la consécration en droit, mais l'application en fait de la laïcité de l'enseignement public, que l'œuvre sublime à laquelle ils doivent s'appliquer, c'est la réalisation progressive de l'unité intellectuelle et morale de la société par la science et par la morale humaines, et par cela même ils contribuent puissamment à son évolution pacifique.

Considérant que ce qui rend la proposition de M. Woeste aussi redoutable, c'est qu'ajoutée à un ensemble de mesures antérieures savamment calculées, elle rend non seulement la laïcité, dans l'enseignement public de plus en plus précaire, instable, impossible, mais qu'elle tend comme résultat dernier à assurer définitivement à l'Eglise catholique le contrôle de l'enseignement public, la direction de la conscience moderne et de l'ensemble du mouvement social du prolétariat, ce qu'aucun socialiste ne peut perdre jamais de vue;

Considérant que d'une part, en unissant indissolublement l'enseignement de la morale à celui de la religion, la législation actuelle offense le principe de l'égalité des consciences et de leur commune autonomie, rompt la communauté morale et fraternelle de l'enfance, et parque les consciences dans des catégories divergentes, sans unité, même hostiles;

Considérant, d'autre part, que la suppression de 14 écoles normales de l'Etat sur 27, l'agréation de 38 écoles normales libres, assurent à des institutions absolument confessionnelles, le privilège de délivrer des diplômes ayant la même valeur légale que ceux des écoles normales publiques, que la laïcité de l'enseignement donné par les instituteurs formés par elles, est devenue sans garanties, l'Etat étant dessaisi de tout contrôle sur l'enseignement religieux et moral des écoles normales confessionnelles, les professeurs de religion et de morale ne prêtant même pas, comme dans les écoles publiques, le serment de fidélité à la Constitution;

Considérant que dès à présent, par le concours de ces mesures rétrogrades, le recrutement régulier et suffisant d'un personnel présentant les véritables garanties de laïcité et de respect des cons-

ciences que réclame l'enseignement public dans les écoles communales est devenu impossible, qu'il résulte des statistiques des années 1903-1904 que sur 1.575 nominations faites dans les écoles communales, les administrations locales n'ont pu recueillir dans les écoles normales de l'Etat que 822 instituteurs et institutrices et ont dû en demander aux écoles normales confessionnelles 754, près de la moitié, juste 47,8 pour cent;

Considérant que les provinces et les communes, en instituant les écoles normales, ont à la fois exercé le droit qui dérive pour elles, non seulement de la loi, mais de la Constitution qui reconnaît en elles de véritables pouvoirs, — accompli leur devoir en répondant à un besoin impérieux, et conjuré dans la mesure qui leur est possible les envahissements de l'intolérance et du fanatisme et donné à la paix publique des gages qu'une provocation nouvelle menace aujourd'hui.

Emile Royer insiste, avec sa chaude éloquence, sur les périls d'une éducation cléricale généralisée. « L'éducation cléricale, dit-« il, fait obstacle aux vertus qui doivent caractériser l'éduca-« tion syndicaliste, qui doit développer la spontanéité de l'esprit, « l'énergie du caractère, la franchise de l'allure. »

Les fortes paroles de Jules Destrée ont clos le débat: « Il importe, a-t-il dit, d'éviter de voter sur un malentendu. Hins a montré que les écoles normales de l'Etat sont aussi confessionnalisées.

« Ce que les députations permanentes du Hainaut et de Liège ont voulu faire, ce n'est pas d'opposer des écoles anticonfessionnelles aux écoles confessionnelles; nous voulons des écoles imprégnées de l'esprit scientifique où l'on fasse des hommes de tolérance et de savoir.

« Les écoles du Hainaut ne visent pas à être des écoles socialistes, mais des modèles pédagogiques. Et elles auront fait assez pour le bien de notre classe en étant cela; ne leur demandez pas davantage. »

2° *La Réforme militaire.* — Le vieux système du tirage au sort et du remplacement a fait son temps dans l'opinion publique. On est, en Belgique, à la veille d'une loi sur le service obligatoire, déposée par le gouvernement et déjà défendue à la tribune de la Chambre par le ministre de la guerre, le général Hennebaut. Le problème est de savoir comment va se faire cette réforme militaire et quelle attitude doit prendre le Parti Ouvrier Belge.

Le rapport soumis au Congrès, sur cette question, est déposé par Antoine Delporte. Il réclame l'adoption:

1° Du service personnel général avec exemptions nettement spécifiées;

2° Service actif de 3 à 6 mois pour l'infanterie, et de 6 mois à 1 an pour les armes spéciales;

3° Réduction du terme de service total à 6 ans au lieu de 13 ans;

4° Suppression de la dispense aux normalistes, séminaristes et ministres des cultes, l'appel sous les armes pouvant être différé jusqu'à la fin des études;

5° Egalité de traitement à l'égard des miliciens des diverses classes sociales.

Sur ces conclusions pratiques, et, naturellement, sur les considérations générales habituelles sur l'antimilitarisme, la discussion s'engage.

Une motion, demandant qu'une proposition de désarmement soit déposée à la Chambre, est soutenue par Jacquemotte. L'orateur expose qu'il y a contradiction entre le désarmement général et la nation armée: il faut, dit-il, exiger le désarmement et ne pas sacrifier au principe de la nation armée. Il invoque l'exemple des socialistes danois, hostiles à la nation armée. Il dépose l'ordre du jour suivant:

Considérant que le Parti Ouvrier poursuit l'abolition des armées permanentes;

Considérant que toute organisation militaire est dirigée contre les intérêts de la classe ouvrière;

Décide de mettre à exécution les résolutions prises au congrès international de Stuttgart, en 1907;

Décide d'accentuer sa propagande antimilitariste;

De combattre toute organisation militaire quelconque;

Donne mandats à ses mandataires de déposer au Parlement belge, à l'occasion de la discussion de la loi militaire, une proposition de désarmement complet;

Et passe à l'ordre du jour.

Trochet défend la marche graduelle vers l'idéal, qui est le désarmement. Il est partisan du système des milices: tout citoyen milicien, tout milicien citoyen. Il y a, selon lui, trois paliers: réforme militaire, nation armée, désarmement. Il trouve qu'en retouchant les conclusions un peu trop modérées de Delporte, on doit adopter sa proposition.

Pour Vandervelde, il s'agit d'une question d'actualité immédiate, qu'il faut résoudre: la question militaire en Belgique en 1909. Il ajoute:

Le problème de l'antimilitarisme a été tranché dans nos congrès nationaux et internationaux, notamment à Stuttgart.

Que ferons-nous à la Chambre, devant la réforme militaire? On nous convie à déposer une motion de désarmement. Ce serait com-

mode. On votera contre et on nous rira au nez, car on se rendra compte que nous restons dans la lune et que nous ne descendons pas sur la terre. Je ne veux donner de coups d'épée... dans l'eau, même à propos d'antimilitarisme.

Deux espèces d'adversaires se dressent devant nous: M. Woeste, qui défend le « statu quo » avec le remplacement et la loterie; le général Hellebaut, qui veut supprimer ceci et cela, mais maintenir 17 mois de service, c'est-à-dire perpétuer un régime militariste. Nous les combattrons l'un et l'autre.

Le rapport d'Antoine Delporte est une œuvre consciencieuse déterminant un régime de nation armée acceptable et amendable.

Il faut encore dire ce que nous ferons demain devant un projet militaire et ce que nous refuserons de faire. Nous accepterons tout ce qui atténuerait les charges militaires et nous répudierons tout ce qui les aggraverait.

L'orateur dépose un ordre du jour ainsi conçu:

Le congrès.

Rappelant l'article 10 du programme du Parti Ouvrier: Suppression des armées et transitoirement, nation armée;

Invite les groupes du Parti Ouvrier à accentuer la propagande contre le militarisme et, pour ce qui concerne l'attitude des mandataires socialistes au Parlement se déclare favorable à une réforme démocratique des lois de milice qui, mettant fin au régime du remplacement et du tirage au sort, SANS AGGRAVER LES CHARGES, constituerait un acheminement vers la nation armée.

Proclame « qu'en aucun cas, des mandataires socialistes ne pour-« raient donner leur adhésion à un projet qui aurait pour consé-« quence d'augmenter encore les charges militaires qui pèsent sur « le pays.

Delporte vient défendre son rapport et insiste sur la nécessité de ne pas s'en tenir à des motions vagues et générales sur le désarmement, mais à opposer quelque chose de pratique et d'acceptable au projet du gouvernement.

La discussion se prolonge: Volckaert, de Vlaminck, Tordeur, Chapelle, Hubin, etc... y prennent part. Vandervelde revient combattre la motion sur le désarmement et s'écrie: « Je me refuse à « voter le désarmement exclusif de la Belgique. Désarmement « général, soit! Mais désarmement local, non! » A Jacquemotte, qui à nouveau invoque l'exemple du Danemark. Vandervelde répond: « Il n'y a pas d'assimilation possible; le Danemark n'est « pas comme la Belgique un terrain de parcours qui peut deve-« nir un terrain d'invasion. » Finalement, les motions de Vandervelde et de Delporte sont adoptées.

Nul ne niera le bon sens de pareilles résolutions. Les propositions de désarmement ont quelque chose d'enfantin, qui, en

l'état actuel des choses, ne sont guère redoutables pour le militarisme. Et mieux vaut, sans nul doute, adoucir les charges existantes, les réduire de plus en plus, si on le peut, que de se livrer à des manifestations platoniques et vaines. Encore une fois, c'est fort bien : mais pourquoi voir là une action socialiste ? C'est une action démocratique, d'ordre général. En toutes ces questions, la sagesse consiste à appeler démocratique ce qui est démocratique et socialiste ce qui est socialiste.

(*A suivre*) Edmond David.

LES SYNDICATS OUVRIERS

L'Unité Métallurgiste en France

I. *Les raisons de l'Unité*

La décision du Congrès de Marseille relative à la fusion des trois *Fédérations* des *métallurgistes,* des *mouleurs* et des *mécaniciens,* vient de recevoir une première et importante sanction. Le désacord si prolongé, parfois si intense, toujours trop irritant, qui existait entre ces trois fédérations, est pour deux d'entre elles complètement et définitivement dissipé.

Le Congrès unitaire des 28, 29 et 30 mai fut ce qu'il pouvait être, si l'on tient compte de la position de résistance prise par la *Fédération des mécaniciens.* Il n'est pas dans mon intention d'apprécier l'attitude de cette organisation. Mais que ses militants me permettent de leur dire que si leur opposition révèle un grand courage et une superbe ténacité, elle les engage trop péniblement sur un terrain bien aride où l'anémie de leurs effectifs et le découragement des plus résolus sera leur triste moisson. Rien aujourd'hui n'est encore irréparable. Ce congrès lui-même, malgré l'absence de la plupart des syndicats des mécaniciens, s'est fait un devoir de ménager les susceptibilités des récalcitrants en leur réservant dans la nouvelle fédération une place qui réponde à leur importance et à leur méthode. C'est donc sans humiliation, sans contrainte qu'ils peuvent loyalement examiner les résultats du congrès unitaire et prendre des dispositions qui soient vraiment conformes à leurs intérêts et qui assurent la fertilité de leurs efforts.

Les raisons qui ont poussé la *Fédération des Mouleurs* à faire le sacrifice de sa propre existence, possèdent la même impériosité en ce qui concerne les mécaniciens. Il n'est pas question d'abandonner dédaigneusement un passé, de renier sans scrupules une méthode et des préférences, de rejeter désespérément tout un bagage d'expériences et de conceptions. Si l'Unité imposait de telles conditions, elle grouperait trop d'amertumes, trop de froissements, trop d'hostilités. En vérité l'unité

dans la métallurgie n'est pas imposée par les individus, elle n'est pas le triomphe d'une méthode sur une autre, elle n'est pas la justification d'un principe au détriment d'un autre, elle n'est pas la victoire des métallurgistes ni celle des mouleurs, ni celle des mécaniciens: elle pourra seulement être un bienfait pour tous. L'unité est née des divergences et des discordes qui pendant 10 ans ont entravé les trois fédérations. Elle est le remède commun à un triple mal provoqué par les mêmes causes.

La valeur spécifique des Fédérations de métier ou d'industrie n'est pas en cause. Mais ce que l'unité proclame hautement, c'est qu'aucune de ces formes d'organisation n'a de valeur positive de réalisation, si elle est vouée à une discorde continuelle et intime, si elle ne peut éviter les déchirements et disposer de l'intégralité de ses forces pour poursuivre sa véritable tâche.

Or, qui oserait prétendre aujourd'hui à l'harmonie indispensable sans l'unité? Comment espérer que ce que dix ans de discussions n'ont pû établir pourrait s'établir demain? Pendant de longues années que d'efforts n'avons-nous pas faits, tous, pour prouver par la prospérité de nos effectifs, la supériorité de notre forme de recrutement? Défenseurs du principe des fédérations d'industrie ou des fédérations de métier rejetaient sur l'action opposée la responsabilité du trop faible rendement de leur propre système. Rien n'apparaissait convaincant; les mêmes succès, les mêmes échecs illustraient le bilan des Fédérations concurrentes. Les trois rouages étaient entravés, faussés dans la même mesure, et la véritable expérience révélant d'une façon probante la prépondérante valeur des organismes en présence, n'a jamais pu trouver un terrain ni une période propice pour leur libre et complet fonctionnement.

Et alors, était-il raisonnable de persister dans une bataille sans profit et sans fin, de se heurter contre des obstacles sans cesse renouvelés avec l'unique et mesquine satisfaction que des obstacles compensateurs se dressaient également devant l'organisme d'industrie? La Fédération et les syndicats de mouleurs ont répondu: Non. Unanimement, ils ont résolu de se soumettre aux décisions du congrès unitaire. Ils ont ainsi fait preuve de discipline à l'égard du Congrès Confédéral de Marseille et consenti de lourds mais prévoyants sacrifices pour l'unité ouvrière.

II. *Le Congrès*

110 délégués représentaient 185 syndicats: 125 syndicats métallurgistes, 45 syndicats de mouleurs, 5 syndicats de mécaniciens, 10 syndicats non fédérés.

La physionomie du Congrès ne donna aucune inquiétude sur le résultat de l'unité. La passion était absente, car chaque délégué avait l'impression que la bataille était terminée sur le principe même de l'unité et que le rôle du Congrès consisterait surtout à prendre acte de cette volonté pour la matérialiser ensuite par l'édification de la nouvelle Fédération.

Ce ne fut donc pas un congrès à discours. Sa tâche fut un examen rapide de 42 articles de statuts avec le double d'amendements et de propositions. Son temps ne fut pas dépensé en tenant compte de l'importance des questions qui lui étaient soumises, mais plutôt en tenant compte de leur nombre. C'est pourquoi en dehors de la structure qui constitue la base matérielle de la nouvelle Fédération, il serait prématuré de se livrer à de subtiles interprétations sur l'orientation véritable que le congrès aurait prétendu donner à la nouvelle *Fédération des ouvriers des métaux et parties similaires.* Il ne pouvait disséquer minutieusement article par article, en épurer méthodiquement le texte, soupeser toute leur conséquence et en indiquer leur stricte interprétation. Sa tâche fut plus matérielle que théorique, et c'est dans cet esprit que nous devons examiner son œuvre.

III. *Les Statuts*

Il serait fastidieux et par trop inutile de relater ici l'ensemple des discussions qu'ont fait surgir les 42 articles des statuts de la nouvelle Fédération. Je limiterai donc prudemment cet examen aux articles essentiels qui seront susceptibles d'indiquer les grandes lignes. Cinq points principaux méritent dans ce cas notre attention: 1° La déclaration de principe; 2° l'administration; 3° Le vote sur le referendum; 4° Le vote sur la représentation proportionnelle; 5° La Caisse de chômage.

1. *Déclaration de principe.* — Rappelons tout d'abord que le journal *La Fonderie,* dans son n° d'avril, publia un projet de statuts. Ce travail préparatoire fut d'autant plus utile qu'il n'était nullement destiné à être défendu pied-à-pied et appelé ainsi à provoquer d'interminables discussions de rivalité entre

textes concurrents. Ce n'était qu'un simple canevas sur lequel le Congrès put broder avec méthode, sans entrave, pour son initiative.

Il apparaît donc évident que si le Congrès a ajouté à ce projet une déclaration fondamentale, c'est qu'il a voulu rapidement tracer une orientation générale pour la nouvelle Fédération.

Le principe de l'Unité ayant été voté à l'unanimité, moins deux voix, c'est cette déclaration qui fut aussitôt l'objet de la discussion du Congrès. En voici les passages essentiels:

Considérant que par sa seule puissance le travailleur ne peut espérer réduire à merci l'exploitation actuelle dont il est victime;

Considérant aussi que les travailleurs n'ont pas à compter sur la Providence-Etat, superfétation sociale dont la raison d'être est de veiller au maintien des privilèges des dirigeants;

Que d'autre part, ce serait s'illusionner que d'attendre notre émancipation des gouvernants car — à les supposer animés des meilleures intentions à notre égard — ils ne peuvent rien de définitif, attendu que l'amélioration de notre sort est en raison directe de la décroissance de la puissance gouvernementale;

Considérant que, de par les effets de l'industrie moderne et de l'appui *logique* que procure le Pouvoir aux détenteurs de la Propriété capitaliste et des Instruments de Production, il y a antagonisme permanent entre le Capital et le Travail;

Que, de ce fait, deux classes bien distinctes et irréconciliables sont en présence: d'un côté, ceux qui détiennent le Capital et qui sont des parasites; de l'autre, les Producteurs qui sont les créateurs de toutes les richesses, puisque le Capital ne se constitue que par un prélèvement effectué au détriment du Travail;

Pour ces raisons, les Prolétaires doivent donc se faire un devoir de mettre en application l'axiome de l'*Internationale:* « L'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes; »

Considérant que pour atteindre ce but, de toutes les formes de groupements le Syndicat est la supérieure et la meilleure, attendu qu'il est un groupement d'intérêts coalisant les exploités devant l'ennemi commun: le Capitaliste; que, par cela même, il rallie dans son sein tous les producteurs de quelque opinion ou conception philosophiques, politiques ou religieuses qu'ils se réclament.

Cette déclaration fut adoptée à l'unanimité moins une voix.

2. *L'Administration.* — Le développement des divers organes d'une Fédération est incontestablement subordonné à ses ressour-

ces et conséquemment au taux de sa cotisation. Dans le projet soumis au Congrès, la cotisation de la Fédération des mouleurs de 40 centimes par mois était prévue. Ces 40 centimes devaient ensuite être répartis de la façon suivante: 20 centimes pour la caisse administrative, comprenant: la propagande, le journal, les cotisations confédérales et du bureau international, les permanents, les frais de bureau, de loyer, etc.; 15 centimes pour la caisse de grèves; 3 centimes pour la caisse fédérale du *Sou du Soldat;* 2 centimes pour l'organisation des Congrès fédéraux. Mais le Congrès, qui approuvait certainement la constitution de ces services, ne voulut pas faire l'effort d'approuver la cotisation de 40 centimes qui était la seule condition de leur fonctionnement.

La cotisation de 40 centimes fut repoussée par 107 voix contre 71. Les 107 voix formaient la somme des voix s'étant prononcées pour 15, 20, 25 et 30 centimes. Finalement, la cotisation de 30 centimes fut votée par 106 voix. On peut affirmer, malgré le rejet de la cotisation de 40 centimes, qu'elle seule a pu réunir une fraction très importante du Congrès en sa faveur.

L'échec de la cotisation de 40 centimes fut donc l'échec également de la caisse fédérale du *Sou du Soldat*. L'avenir prouvera qu'on a sacrifié un précieux domaine d'action à une contestable économie. Comme correctif à ce vote, le Congrès vota, dans une séance ultérieure, une cotisation extra-ordinaire et annuelle de 25 centimes par fédéré. Cette cotisation sera exclusivement affectée à l'organisation des Congrès nationaux.

La cotisation de 30 centimes fut donc définitivement répartie comme suit: 15 centimes pour la caisse administrative; 14 centimes pour la caisse de grève; 1 centime pour brochures de propagande.

Les organes mensuels: *La Fonderie* et l'*Ouvrier Métallurgiste* cessent de paraître et sont remplacés par un organe nouveau, également mensuel: *L'Union des Métaux*. Le nombre des fonctionnaires est fixé à quatre. Furent élus par le Congrès: Galantus, Lenoir, Merrheim. Le quatrième sera désigné par les syndicats de mécaniciens.

3. *Le referendum.* — Selon sa tendance, selon sa conception, chaque militant a tiré du vote concernant le referendum, des déductions favorables à ses préférences.

Il faut pourtant s'entendre sur cette décision et la ramener à sa véritable expression.

Je n'ai pas l'intention d'exposer ici des arguments pour ou contre le referendum, mais simplement le devoir de démontrer qu'il n'est pas en cause dans cette même décision.

Une proposition surgit après le vote de l'article 8, définissant le rôle et les attributions du Conseil fédéral. Cette proposition déclarait *que le Conseil fédéral devrait consulter les syndicats fédérés,* avant de déclarer la grève générale ou à l'occasion de décisions très importantes. Il apparaît de suite qu'en votant cette proposition par 85 voix contre 76 et 12 abstentions, le Congrès ait voulu préciser un point qui est du reste implicitement contenu dans tous les statuts fédéraux. En effet, consulter les syndicats fédérés, tenir compte de leur avis sur des questions devant provoquer incessamment une action d'ensemble, cela apparaît aussi logique qu'indispensable, et aucune fédération ne saurait en principe se dispenser de ce devoir. Mais le mot *referendum* fut prononcé, c'est sur ce mot qu'il fut voté et avec trop d'empressement on voulut voir dans son acceptation par le Congrès un échec pour ses adversaires. Or, le referendum implique la consultation individuelle des syndiqués, il implique l'effacement des syndicats devant une majorité. C'est en un mot la Fédération qui s'adresse directement à ses fédérés, les syndicats n'étant en l'occurrence que des sections de vote et de transmission. Par la consultation simple comme le Congrès l'a indiqué, les Syndicats conservent l'intégralité de leur autonomie et de leur personnalité. L'opération exige un temps très restreint et l'action ne peut être entravée. Par le referendum avec sa véritable signification, la personnalité des syndicats disparaît, l'opération devient d'une lenteur incompatible avec l'opportunité de l'action et subordonne toujours les désirs d'agir à la force d'inertie et de conservation.

Voilà donc rétabli le véritable caractère de cette décision *impliquant, purement et simplement, pour le Conseil fédéral, le devoir de s'inspirer de l'esprit des syndicats adhérents et au besoin de provoquer leur avis sur des questions importantes et déterminées.*

4. *La représentation proportionnelle.* — Cette proposition était, elle, sans équivoque. Il s'agissait de se prononcer sur un

principe considérable qui a soulevé déjà bien des discussions, bien des passions et des discordes au sein de la C. G. T.

La résistance des adversaires de ce mode de représentation et de répartition d'influence apparaît d'autant plus légitime que ses plus intransigeants propagateurs s'efforcent d'en appliquer dans leur propre organisation le principe tellement mutilé, qu'il apparaît comme une méthode de bon plaisir, de méfiance et d'endiguement avoué contre la force aveugle du nombre. Les partisans de la R. P. en reconnaissent si clairement les dangers, qu'eux-mêmes s'évertuent à l'appliquer arbitrairement en sectionnant les syndicats en tranches qui perdent de leur valeur représentative proportionnellement à leur nombre. C'est ainsi que la première tranche aura 3 voix, la deuxième 2 voix, la troisième 1 voix et ainsi de suite jusqu'à un maximum de voix qui ne peut être dépassé. C'est à mon avis un système bâtard, qui ne repose sur rien de rationnel et d'équitable, et qui dédaigne par-dessus tout les considérations d'ordre social.

La représentation proportionnelle fut défendue et combattue au moyen des arguments mille fois invoqués depuis le Congrès de Bourges où se livra, comme on sait, la grande bataille sur ce point. Finalement le Congrès repoussa ce mode de représentation par 135 voix contre 26 et 10 abstentions. Ce vote corrige de lui-même l'équivoque qui a pu se créer, concernant l'adoption du referendum. Il confirme, en le précisant, la volonté qui a animé le Congrès, et cette volonté ne pouvait qu'être conséquente sur ces deux points.

5. *La Caisse de chômage.* — Pour juger sainement l'œuvre du Congrès, il faut surtout considérer que sa mission consistait à édifier un organisme d'unité. Trois fédérations, avec des traditions différentes, avec des institutions diverses, avec des méthodes divergentes étaient intéressées et leurs éléments devenaient collaborateurs. Des points essentiels avaient créé un obstacle à leur fusion et c'est sur ces obstacles que des concessions réciproques s'imposaient.

La *Fédération des Mécaniciens* possède dans son sein une caisse de chômage. Sa cotisation mensuelle est de 70 centimes. Les cinq syndicats appartenant à cette Fédération qui étaient représentés au Congrès, firent d'expresses réserves concernant l'introduction ou la non introduction de la Caisse de chômage dans les Statuts de la *Nouvelle Fédération des ouvriers des Métaux.*

Les congressistes, en grande majorité adversaires de cette caisse fédérale, refusèrent sagement de prendre une décision brutale et recherchèrent, avec mérite et succès, un terrain d'entente et d'autonomie. C'est ainsi que la presque unanimité des délégués, y compris les mécaniciens, se rallièrent à l'institution d'une *Caisse de chômage facultative,* qui serait administrée par des délégués désignés exclusivement par les syndicats adhérents à cette caisse. Il est certain que cette caisse n'a guère d'attaches intimes avec l'administration générale de la Fédération, mais, pour les organisations partisantes de cette institution, il est incontestable qu'elle leur permit d'en retirer intégralement les avantages espérés, tout en leur permettant d'en poursuivre la diffusion et la transformation en un organisme réellement fédéral.

Voilà ainsi résumées les décisions culminantes du Congrès Unitaire. Examinons à présent quelques points peu négligeables.

IV. *Situation des Syndicats après l'unité*

C'est l'article 3 des nouveaux statuts qui la définit. Voici cet article, qui fut adopté presque unanimement et souleva néanmoins bien des objections :

Recrutement syndical

Art. 3. — Pour éviter tout conflits local et, pour maintenir une parfaite harmonie entre tous les fédérés, les conditions suivantes s'imposent aux Syndicats adhérents ou demandant leur admission.

1° Dans les localités où il existe un ou plusieurs Syndicats professionnels à côté d'un Syndicat d'industrie groupant l'ensemble des métallurgistes et étant tous fédérés, le Syndicat d'industrie sera tenu de n'accepter dans son sein aucun nouveau membre appartenant à une profession ayant un Syndicat adhérent à la Fédération des ouvriers sur métaux de France, même dans le Syndicat professionnel pour des raisons légitimes concernant leur conduite passée. Néanmoins l'admission pourra être consentie si le Syndicat professionnel intéressé ne s'y oppose pas.

2° La Fédération refusera l'adhésion de tout syndicat d'industrie qui se constituera avec le concours de dissidents des syndicats existants et fédérés. Les syndicats conservent leur entière autonomie pour décider sur la nécessité et l'opportunité d'une fu-

sion locale. Dans le cas où un ou plusieurs syndicats refuseraient de se conformer à la décision de fusion, leur droit restera intact et le Syndicat d'industrie devra observer à leur égard les dispositions du premier paragraphe du présent article.

3° Dans l'avenir, la Fédération refusera l'adhésion de tout syndicat de métier constitué dans une localité où il existera préalablement un syndicat d'industrie fédéré. Cependant la Fédération favorisera la formation de sections corporatives dans les Syndicats d'industrie de grandes villes.

4° Dans les villes où il y aura plusieurs syndicats adhérents à la Fédération, ils devront former un conseil local de la Métallurgie pour entretenir l'harmonie, l'entente à mener.

Ce conseil local sera le préparateur de la fusion quand il y aura unité de vues entre ces divers syndicats.

Beaucoup de délégués, enthousiasmés par l'attitude loyale des syndicats des mouleurs représentés et des 5 syndicats des mécaniciens, négligeaient de tenir compte qu'il s'agissait simplement des fédérations, et que leur pouvoir ne pouvait aller jusqu'à imposer la dissolution des syndicats professionnels. Une nuance importante devait s'imposer à l'esprit de tous. La *Fédération des Mouleurs* disparaissait parce que son conseil fédéral avait préconisé lui-même sa disparition après le congrès de Marseille, mais pour obtenir cette unanimité pour cette dissolution, il lui fallait assurer les syndicats de mouleurs de leur autonomie dans la nouvelle Fédération.

La disparition de la *Fédération des Mouleurs* était irrémédiablement décidée avant le Congrès Unitaire, mais ce n'est que le vote de l'article 3 qui a permis à l'unité de se réaliser par la sécurité et les garanties accordées aux syndicats hésitants.

L'avenir donnera des indications sur les avantages des syndicats professionnels comparés à ceux d'industrie, et la comparaison sera d'autant plus équitable et sincère, que l'unique Fédération n'aura plus à fausser son jugement par des rivalités de recrutement et de principe.

V. *L'avenir*

Quelles que soient les conséquences du congrès unitaire, un point est acquis : une longue discorde est apaisée, un recrutement moins fragile est assuré. La nouvelle Fédération est

assurée aujourd'hui d'une base solide. *Ses dix-huit mille* fédérés constituent une force certaine, aguerrie et durable. Elle pourra franchir d'autres horizons, subir bien des échecs, se heurter à bien d'obstacles, sans inquiétude pour ses forces constituées.

Sans doute, sa tâche est lourde et difficile. Elle a en face d'elle une puissance capitaliste de premier ordre, des employeurs à l'appétit immense, s'enrichissant de tous les progrès scientifiques et industriels, et de la misère et des souffrances d'un demi-milion de salariés. Cette puissance capitaliste possède une telle force de corruption, de pénétration et d'influence, que les pouvoirs politiques sont ses dociles instruments de spéculation, de duplicité et de répression.

C'est devant son regard hautain et inquiet, contre sa domination violente et dédaigneuse, que la *Fédération des ouvriers des Métaux* devra grandir, agir et vaincre.

Sa mission est énorme autant que délicate. Le dévouement de tous est nécessaire, mais son but est réalisable.

Raoul Lenoir.

Secrétaire de la *Fédération des Ouvriers des Métaux.*

REVUE DES LIVRES

Quelques Ecrits,

par Adhémar Schwitzguébel, membre de l'Internationale.

(*Paris,. Stock*, 1909, 1 vol in-18, 172 p.)

Petit livre, grosse brochure plutôt qu'il faut recommander à toutes les bibliothèques ouvrières et socialistes. Les travailleurs d'à présent y retrouveront, sous la plume d'un travailleur, beaucoup d'idées qui sont les leurs, et qui étaient les siennes, à lui, il y a plus de trente ans. Et quand ils sauront que Schwitzguébel n'a, pour ainsi dire, rien inventé, qu'il n'a fait qu'expérimenter, avec autant de simplicité que de lucidité, la pensée courante de l'Internationale, et particulièrement de la Fédération jurassienne dont il était un membre militant, ils apprécieront combien cette pensée est demeurée vivante et forte, alors que tant d'idéologies ambitieuses se sont envolées au vent.

L'éditeur, qui n'est autre que James Guillaume, a rassemblé dans *Quelques écrits* une douzaine d'articles et de conférences rédigées entre 1869 et 1876. Au seuil du petit volume, une notice bibliographique, succinte, mais pleine, autant qu'on peut souhaiter, de faits et de dates, retrace la carrière de Schwitzguébel.

Né en 1844 dans le canton de Berne, il mourut en 1895. Ouvrier graveur pour l'horlogerie, il entra dans l'Internationale dès 1866 et assista la même année, à Genève, au premier congrès général de l'Association. Il fut un des fondateurs de la Fédération jurassienne dont la lutte contre le Conseil général de Londres est un événement historique. Dès 1869, Schwitzguébel avait été un de ces *collectivistes* « qui voulaient, nous dit Guillaume, substituer l'organisation fédérative des corps de métier et la lutte sur le terrain économique international par la grève, à l'organisation en parti politique cantonal

et national et à la lutte sur le terrain électoral, que préconisaient leurs adversaires ». (p. VII).

Jusqu'en 1880, date à laquelle il élabora un *Programme socialiste* qui fut, au dire de Nettlau, la dernière formule du collectivisme jurassien, il se tint incessamment sur la brèche. Il vécut ensuite de longues années de noire misère et dût accepter en 1891, à Bienne, le poste d'adjoint romand au secrétariat ouvrier suisse, auquel l'avaient désigné les sociétés ouvrières elles-mêmes. Il reprit alors la propagande interrompue; et s'il avait abandonné quelques-unes des vues anarchistes de sa jeunesse, « l'idée d'organisation ouvrière tenait toujours la première place dans son esprit. » Il fut un des promoteurs de la première Fédération horlogère, laquelle d'ailleurs ne put survivre aux grèves de 1895.

Comme la plupart des socialistes jurassiens, Schwitzguébel était essentiellement un esprit pratique. L'action l'intéressait avant toute chose et c'est à elle qu'il revient sans cesse. L'idée fondamentale qui traverse ses écrits, c'est l'organisation du prolétariat en sociétés de résistance, c'est-à-dire en groupes d'opposition et, le cas échéant, de combat. L'arme par excellence de ces sociétés, — en qui l'on a reconnu nos syndicats d'à présent — c'est la grève; la grève qu'il ne faut pas proscrire, parce qu'elle est, dans cette société divisée en classes antagoniques, d'une nécessité profonde (1), mais qu'il faut pratiquer d'une manière raisonnée, en s'aidant autant qu'on peut des données de l'expérience. Il y a, en effet, explique Schwitzguébel, une « science positive de la résistance » dont le travailleur doit apprendre à connaître les principes et les règles.

La résistance, tel est donc le premier devoir des sociétés ouvrières (2). Le premier, non l'unique. L'amélioration des conditions de

(1) « Nous devons accepter la grève comme la dernière protestation du travailleur salarié contre le patronat et le capital ». (p. 14) La grève est « le seul moyen » que le prolétariat ait à sa disposition pour « se faire rendre justice ». (p. 15.

(2) Mais dans le cas « où il s'agit de la dignité des ouvriers, de la défense du droit d'association, nous pensons qu'il ne faut jamais hésiter

travail, du régime intérieur de l'atelier, n'est en effet qu'un point de départ. La libération du travail de toutes les oppression de droit privé et de droit public qui l'accablent, voilà le point d'arrivée qu'il ne faut jamais perdre du regard.

«La pratique de la résistance, dit excellemment Schwitzguébel — et tout le syndicalisme révolutionnaire est déjà dans cette phrase — doit nous conduire à la pratique révolutionnaire ». (p. 84). Partis de la simple résistance, les travailleurs arriveront *naturellement et logiquement* à la révolution totale, qui sera l'œuvre des sociétés de résistance elles-mêmes et non pas, comme l'imaginaient volontiers les communistes d'Etat, l'œuvre d'un parti politique.

Un des premiers, Schwitzguébel a formulé la méthode de l'action directe et accepté l'idée de la grève générale. — « Au lieu d'implorer de l'Etat, dit-il, (p. 113), une loi astreignant les patrons à ne faire travailler que tant d'heures, la société de métier *impose directement aux patrons* cette réforme; de la sorte, au lieu d'un texte de loi restant à l'état de lettre morte, il s'est opéré *par l'initiative directe des ouvriers,* une transformation dans un fait économique ». Quant à la grève générale, il se refuse à l'écarter comme utopique; au contraire, il veut qu'on l'étudie mûrement et n'est pas loin, quant à lui, de voir en elle « un acte révolutionnaire capable de produire une liquidation de l'ordre social actuel et une réorganisation conforme aux aspirations socialistes des ouvriers. »

Il y aurait beaucoup à dire sur ce petit livre d'un intérêt si actuel et dont fort peu de pages ont vieilli. On y trouve de judicieuses critiques du socialisme légalitaire, de l'action parlementaire et de l'Etat, qu'il soit bourgeois ou socialiste.

Au socialisme d'Etat, Schwitzguébel oppose le socialisme ouvrier; à la pratique qui consiste à agir sur l'appareil légal, la pratique révo-

---

à accepter la lutte, quelle que puisse être la situation de l'organisation qui aurait à en subir les conséquences. Une défaite honorable doit être préférée à un soumission volontaire, car la défaite même, dans ces cas-là, imposera aux patrons, tandis que la soumission volontaire démoraliserait les ouvriers. » (p. 20).

lutionnaire réelle qui consiste, en rebours, à agir « insensiblement » sur les faits et qui, par l'accentuation inévitable des antagonismes de classe, est appelée à transformer la société économique et avec elle tous les rapports sociaux.

J'ai dit que quelques pages ont vieilli et n'ont plus qu'un intérêt historique. Ce sont notamment celles où s'expriment les préoccupations particulières aux socialistes d'il y a vingt et trente ans, qui, se croyant à la veille d'une grande révolution prolétarienne et ne voulant pas être pris au dépourvu, s'inquiétaient fort de dessiner les plans de l'ordre social futur. Tentative au plus haut point périlleuse. Du moins Schwitzguébel se tient-il soigneusement l'imagination en bride. Pour lui, en effet, « l'humanité actuelle contient les éléments nécessaires à la réalisation pratique » du socialisme: ce sont les sociétés ouvrières elles-mêmes groupées dans l'Internationale qui constituent « les germes organiques de la société nouvelle », de même qu'elles détiennent « la puissance de réalisation pratique lorsque les événements facilitent cette action suprême ». (p. 57-58).

Enfin — et c'est un point qu'on ne saurait négliger — on trouvera dans *Quelques écrits* la confirmation d'une thèse que j'ai eu l'occasion de défendre naguère dans *l'Action directe:* que l'anarchisme n'était *à l'origine* autre chose que la conception proprement ouvrière ou, si l'on veut, syndicaliste, du mouvement ouvrier et de la révolution sociale (1). Et ce n'est pas le moindre intérêt de ce mince vo-

(1) Dans *le Réveil,* organe socialiste-anarchiste paraissant à Genève (numéro du 22 août 1908), l'héroïque militant qui souffre encore, à l'heure présente, les persécutions du gouvernement génevois, L. Bertoni, émettait une opinion toute semblable. Seulement il ajoutait « que ceux qui veulent faire aujourd'hui du syndicalisme un soi-disant néo-marxisme se trompent lourdement. Ce fut, au contraire, une tendance de Marx à combattre par tous les moyens, y compris les plus méprisables. Etait-il en contradiction avec lui-même? C'est une question à laquelle nous ne saurions répondre. » Bertoni reconnaissait ici ce fait que le néo-marxisme ne se rattache nullement à l'action personnelle de Marx dans le mouvement ouvrier, mais à ses idées, ou mieux, à la tendance générale de son esprit.

D'autre part je ne sache pas que personne au *Mouvement Socialiste* ou à *l'Action Directe* ait jamais confondu syndicalisme et néo-marxisme. Ce sont choses très différentes et qui relèvent de deux ordres différents: le syndicalisme de l'ordre de l'action, le néo-marxisme de l'ordre de la pensée.

lume que de nous faire mesurer la déviation subie par les idées anarchistes depuis une trentaine d'années.

Amédée Dunois.

Le Chômage et la Profession, par Max Lazard.
(Paris Alcan, in-8, 382 p., 7 fr. 50).

Le problème très précis posé par M. Max Lazard est celui de savoir « s'il existe un rapport entre l'inactivité temporaire des professionnels et l'industrie à laquelle ils appartiennent ». A cette question de fait, les statistiques semblent répondre affirmativement. Le taux du chômage varie quand on passe d'une profession à une autre, mais reste à peu près constant pour chaque profession. Il existe donc, pour chaque métier, un coefficient professionnel d'inactivité temporaire qu'il serait possible de déterminer avec presque autant d'exactitude que le risque d'accidents. Cette conclusion ne peut manquer d'intéresser tous ceux que préoccupent les questions si complexes de la législation du travail. Les économistes trouveront dans l'ouvrage de M. Max Lazard toutes les données statistiques se rapportant au problème abordé; et — ce qui est fort rare à notre époque de recherches hâtives — ils trouveront ces dernières rigoureusement critiquées avec toutes les précautions dont doit s'entourer quiconque veut faire un travail scientifique et objectif. A cet égard le livre de M. Max Lazard semble pouvoir être donné comme un modèle de monographie économique.

J.-B. Séverac.

Zakon o Krestianskom razorénii.
Une loi sur la ruine du paysan par le Parti Socialiste Révolutionnaire Russe.
(Paris, Tribune Russe, 1909).

La technique agricole des paysans russes étant tout à fait rudimentaire, les lots de terre dont ils disposent sont insuffisants à leur assurer une existence tolérable. Si l'on ne veut pas voir les famines et la maladie continuer à décimer la population des campagnes, il est urgent d'accroître ces lots. Les partis d'opposition des deux

premières Doumas l'avaient compris. Ils différaient sur la manière d'appliquer le remède: les uns voulaient qu'on dépossède la couronne et les couvents, les autres, qu'on dépossède aussi les grands propriétaires fonciers; certains voulaient que les propriétaires dépossédés touchâssent une indemnité, d'autres, qu'ils n'en touchâssent point; mais tous étaient d'accord pour proclamer l'insuffisance des terres des paysans. Les deux premières Doumas ont vécu sans avoir pu réaliser cette réforme.

Elle ne pouvait plaire à un gouvernement qui n'a aucun souci de la classe paysanne et qui n'a jamais cessé de défendre les nobles propriétaires fonciers. Il s'est donc contenté, pour résoudre la question agraire, de faire une loi qui autorise les paysans à sortir de la commune rurale ou *mir*. Cette loi a été approuvée par la troisième Douma et c'est à son examen qu'est consacrée la brochure que vient de publier le *Parti Socialiste Révolutionnaire Russe*.

Quand le servage fut aboli en Russie, les terres enlevées aux nobles contre une très lourde indemnité de rachat, ont été données non aux paysans à titre de propriété individuelle, mais aux communes rurales. La commune est collectivement responsable du payement de l'annuité de rachat et de l'impôt foncier; elle partage la terre entre ses membres qui ne sont que les usufruitiers temporaires des lots qui leur sont assignés. Le partage vaut pour une période de quelques années, au terme de laquelle un nouveau partage a lieu. Déjà très réduits au moment de l'abolition du servage, les lots ont-ils été en diminuant d'importance à mesure qu'augmentait la population.

Au lieu d'imputer la misère paysanne à cette insuffisance des terres, le gouvernement en a rendu responsable l'organisation du *mir*. Les paysans, dit-il, ont assez de terre ,mais comme ils n'en sont que les usufruitiers temporaires, ils la travaillent mal et notamment ne l'amendent pas, dans la crainte qu'un nouveau partage, en leur donnant un lot moins bien exploité, leur enlève tout le bénéfice de leurs efforts. Si, au contraire, le paysan avait sa terre bien à lui, il n'hésiterait pas à la cultiver d'une manière plus intensive et connaitrait l'aisance des petits propriétaires de l'Europe occidentale. Il faut donc, conclut le gouvernement, favoriser la sortie du *mir*. C'est ce qu'il a fait par une loi. Désormais, tout paysan peut exiger que le lot qui lui est échue en partage, soit transformé en propriété individuelle.

Les Socialistes Révolutionnaires Russes, qui voient dans le *mir* l'embryon d'une institution socialiste, ne pouvaient que combattre une loi qui menace dans son existence même la commune rurale. Je me hâte de dire que, quelque opinion que l'on ait sur la nature et les destinées du *mir*, il est difficile de ne pas admettre l'opportunité de leurs critiques. Il est certain que, dans les circonstances actuelles, la destruction du *mir* aurait pour effet de faire passer une grande quantité de terres entre les mains d'une classe de parvenus, qui profiteraient de la première mauvaise récolte pour acheter à vil prix leurs lots aux paysans, désormais maîtres de les vendre. La misère de la masse se trouverait accrue de ce fait.

On aimerait à avoir des données précises sur le rendement de la loi. Les statistiques officielles sont certainement fantaisistes. Il n'en existe malheureusement pas d'autres. Le *Parti Socialiste Révolutionnaire Russe* a certainement raison de dire que les paysans attendaient une autre solution au problème agraire. Mais est-il bien sûr que le nombre des paysans ayant demandé le bénéfice de la loi soit insignifiant? Et la propagande du Parti sera-t-elle assez intense pour enrayer ce mouvement, s'il existe?

J.-B. Séverac.

TABLE DES MATIÈRES

Tome IV de la IIIe Série

(Tome XXV de la Collection)

(Janvier-Juin 1909)

N° 206. — Janvier 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

PAGES

Où en est la Révolution Russe? J.-B. SÉVERAC 5
Le danger des Monopoles d'Etat. Gabriel BEAUBOIS 16
Tendances réelles et Tendances imaginaires du Capitalisme. Arturo LABRIOLA 25
Les Ecoles syndicales. M.-T. LAURIN..... 40
Le Centenaire de Proudhon. Edouard BERTH..... 49

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le IVe Congrès syndical en Hongrie. Ervin SZABO..... 56

REVUE DES REVUES

La Faillite de l'Ecole (*M. Buisson*). LES RÉDACTEURS..... 68

REVUE DES LIVRES

Le Droit social, le Droit individuel et la Transformation de l'Etat (*L. Duguit*). — La Commune au jour le jour (*Elie Reclus*). — Icarie et son fondateur Etienne Cabet (*J. Prudhommeau*). — Il proletario et la Borghesia nel movimento socialista italiano (*R. Michels*). LES RÉDACTEURS..... 70

N° 207. — Février 1909

L'Organisation patronale en France: II. — *Le Bâtiment*. A. PICART 81
L'Organisation ouvrière en France: VII. — *Les Employés de chemins de fer*. A LE GUÉNNIC..... 91
La Crise de l'Apprentissage: XII. — *Les Mineurs*. G. DUMOULIN 100

ÉTUDES ET CRITIQUES

Politique et Syndicats. Ervin Szabo..... 108
L'Etat et l'enseignement de la médecine. Robert Louzon..... 130

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Bourses du Travail en France. G. Yvetot..... 150

REVUE DES REVUES

Les Congrès de Marseille et de Toulouse (*A. Bourdeau*). Les Rédacteurs 158

N° 208. — Mars 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Grève des Postes et sa portée sociale: I. — *Les causes de la grève.* A. Monbrunaud..... 161
Un Scandale capitaliste: l'Affaire de l'Ouenza. A. Merrheim. 178

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation patronale en France: II. — *Le Bâtiment* (fin). A. Picart..... 206
L'Organisation ouvrière en France: VII. — *Les Employés des Chemins de fer* (suite). A. Le Guennic 216

LES SYNDICATS OUVRIERS

La troisième Conférence des Bourses du Travail. G. Yvetot.. 224

LES GRÈVES

La Grève de Saint-Loup-sur-Semouse. G. Airelle..... 231

REVUE DES LIVRES

Les Syndicats ouvriers dans l'agriculture (*R.-E. Matillon*). J.-B. Séverac..... 239

N° 209. — Avril 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

L'Organisation syndicaliste du service des Postes. G. Beaubois 241

La Grève des Postes et sa portée sociale: II. — *Les Incidents de la Grève.* III. — *Les Leçons de la Grève.* A. MONBRUNAUD. 251

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation patronale en France: III. — *La Métallurgie,* (suite): Les Ententes, comptoirs, Cartells et Trusts. A. MERRHEIM 284
La Crise de l'Apprentissage: XIII. — *L'apprentissage dans les Postes.* K. ÆGEL..... 290

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le Congrès socialiste de Saint-Etienne. H. BOULAY..... 300

LES GRÈVES

La Grève de Saint-Loup-sur-Semouse (fin). G. AIRELLE..... 316

N° 210. — Mai 1909

ÉTUDES ET CRITIQUES

La Politique étrangère et le Socialisme. Robert MICHELS.... 321
Le Droit comme Economie pure. Benedetto CROCE..... 334
Trente ans d'histoire scolaire. M.-J. LAURIN..... 351
L'affaire Azeff et le terrorisme russe. J.-B. SÉVÉRAC..... 362
Le Syndicalisme et l'Enseignement officiel. P. REBOUL..... 370

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'Organisation ouvrière en France: VII. — *Les Employés des chemins de fer* (suite). A. LE GUÉNNIC..... 376

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Les divisions socialistes en Hollande. R. ECHT..... 388

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le Syndicalisme en Italie. Paolo ORANO..... 392

N° 211. — Juin 1909

ETUDES ET CRITIQUES

Un grand conflit social: *la grève de Mazamet* VICTOR GRIFFUELHES 401

Les employés des Postes et la servitude politique GABRIEL BEAUBOIS 413
Le tirage au sort des fonctions publiques. SIMPLEX 420

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

L'organisation patronale en France: III. — *La Métallurgie* (suite): Les ententes, *Comptoirs, Cartells et Trusts* A. MERRHEIM 431
L'organisation ouvrière en France: VII. — *Les Employés des Chemins de fer* (suite). A. LE GUENNIC 449

LES ORGANISATIONS SOCIALISTES

Le XXIV[e] Congrès du Parti Ouvrier Belge . E. DAVID 452

LES SYNDICATS OUVRIERS

L'unité ouvrière dans la métallurgie française ..... R. LENOIR 460

REVUE DES LIVRES

Quelques Ecrits (*A. Schwitzguébel*) — Le Chômage et la profession (*Max Lazard*). — Zakon o Krestianskom razorénii (P. S. R. R.) LES RÉDACTEURS 470

Le Gérant : G. SÉVERAC.
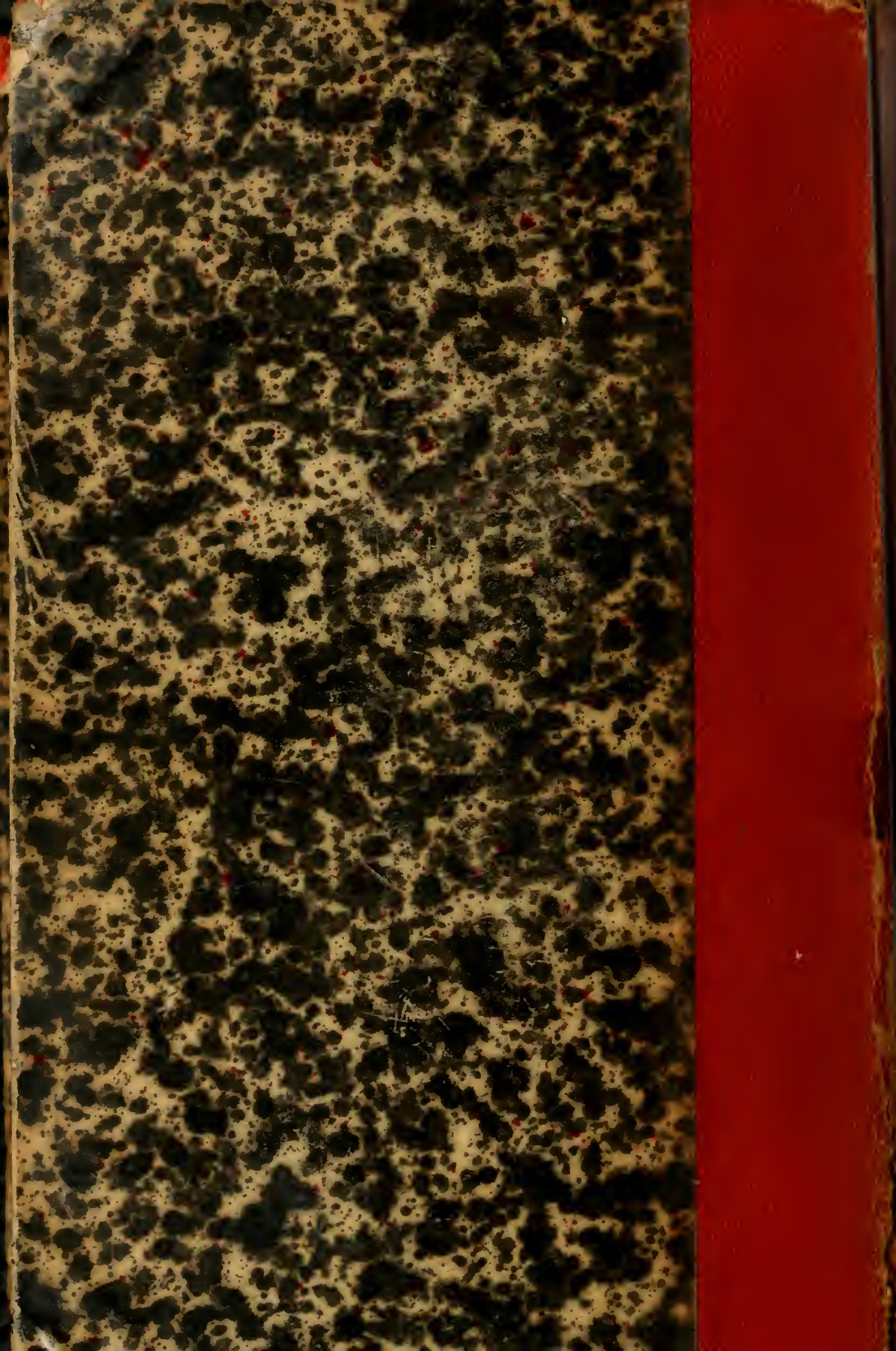
Aurillac, Impr. Moderne, 6, rue Guy-de-Veyre.